THÈSE

Pour l'obtention du grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS
UFR de sciences humaines et arts
Laboratoire Rural urbain liens environnement territoires sociétés (Poitiers)
(Diplôme National - Arrêté du 7 août 2006)

École doctorale : Sociétés et organisations - SORG (Limoges)
Secteur de recherche : Géographie

Présentée par :
Chiberth Aulaire Moussavou

Les aires protégées et le développement durable au Gabon : entre sollicitations internationales et réalités locales. Le cas du parc national de Loango

Directeur(s) de Thèse :
Hervé Rakoto Ramiarantsoa

Soutenue le 10 décembre 2012 devant le jury

Jury :

Président	**François Bart**	Géographe - Professeur émérite à l'université de Bordeaux 3
Rapporteur	**François Bart**	Géographe - Professeur émérite à l'université de Bordeaux 3
Rapporteur	**Chantal Blanc-Pamard**	Géographe - Directrice de recherche au CNRS, EHSS/CEAF
Membre	**Hervé Rakoto Ramiarantsoa**	Géographe - Professeur à l'université de Poitiers

Pour citer cette thèse :
Chiberth Aulaire Moussavou. *Les aires protégées et le développement durable au Gabon : entre sollicitations internationales et réalités locales. Le cas du parc national de Loango* [En ligne]. Thèse Géographie. Poitiers : Université de Poitiers, 2012. Disponible sur Internet <http://theses.univ-poitiers.fr>

Université de Poitiers
UFR Sciences Humaines et Arts
Département de Géographie
Laboratoire RURALITES

Les aires protégées et le développement durable au Gabon : Entre sollicitations internationales et réalités locales. Le cas du parc national de Loango.

Thèse pour l'obtention du **Doctorat de Géographie**
Présentée par **Chiberth Aulaire MOUSSAVOU**
Sous la direction de **Hervé RAKOTO RAMIARANTSOA**

Composition du Jury
Hervé RAKOTO RAMIARANTSOA : Géographe, Professeur, Université de Poitiers
François BART : Géographe, Professeur émérite, Université de Bordeaux 3
Chantal BLANC-PAMARD : Géographe, Directrice de recherche au CNRS, EHESS/CEAF

Thèse soutenue à Poitiers, le 10 décembre 2012

A

Mon père, feu Albert MBINA BOUROBOU
Ma mère, Marie Claire KOUMBA
Ma fille, Sarah Mouetse
Ma sœur, Julie MASSOUNGA MOUKETOU

Remerciements

La thèse est le fruit de conseils, de discussions et de la disponibilité de nos encadrants, nos enseignants, nos collaborateurs, nos collègues et nos proches. Aussi, je tiens à travers ces quelques lignes leur manifester ma reconnaissance.

Je tiens d'abord à remercier profondément mon Directeur de thèse, le professeur Hervé RAKOTO RAMIANRANTSOA qui a accepté de diriger ce travail de thèse. Je le remercie pour sa disponibilité, ses précieux conseils, sa patience et ses encouragements.

J'adresse également mes remerciements aux membres du jury de me faire l'honneur de répondre à notre invitation pour la soutenance de thèse.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'équipe de Ruralités/ICotem, mon laboratoire d'accueil. Je pense particulièrement à Michel DESSE qui m'a fait une petite place dans son bureau pour terminer la rédaction de la thèse ; de même qu'à Alain FRANCOIS qui a manifesté un grand intérêt pour mes travaux. Je remercie également Mohamed TAABNI pour le temps consacré à la lecture de cette thèse et pour ses précieux conseils. Je remercie aussi Dominique ROYOUX, Régis BARRAUD pour leurs encouragements, et Nicolas GAMACHE pour ses conseils en informatique. Ma reconnaissance est pareillement destinée à mes enseignants de l'Université Omar Bongo, de mon cursus scolaire secondaire et élémentaire au Gabon.

Il me serait difficile de ne pas remercier mes camarades doctorants avec qui j'ai partagé les joies et les peines du doctorant : Karen, Kadidia et Arifa. Je remercie autant le personnel de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS), singulièrement François DEBIEN et Eric PLANCHON pour leur amabilité. Merci au personnel des bibliothèques de l'université de Poitiers, principalement Rodolphe DEFIOLLE de la MSHS pour ses orientations bibliographiques et les commandes d'ouvrages.

J'exprime de même ma gratitude à tous les organismes étatiques et extra-étatiques qui m'ont aidé au Gabon. Je tiens à remercier le Conseil National des Parcs Nationaux, devenue par la suite Agence Nationale des Parcs Nationaux. Mes remerciements s'adressent particulièrement à Hilaire ADIAHENO (Sécrétaire Exécutif), Omer NTOUGOU, Aurélien MOFOUMA et Landry EDOWIZA.

Je remercie profondément toute l'équipe du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) : J.-P. ANIANGOYE (Secrétaire exécutif), Aurélien MOFOUMA, Florence PALLA, Lydie, Rebecca, les volontaires du Progrets, etc. L'intéressement du RAPAC pour la problématique que j'aborde, son soutien financier et administratif, et sa

base de données ont été très importants. Je remercie également le CENAREST pour l'octroi du permis de recherche dans le parc de Loango. Mes remerciements concernent tout aussi les personnels des Ministères des Eaux et Forêts et de l'Environnement : Georges, Eli, Chimène, et Bernard PANZOU. Je remercie Mr MOULOUNGUI du ministère de l'Economie, le personnel de Gabon-Tour et Roger NIAGOUDOUMA de l'IPHAMETRA. Je n'oublie pas Aristide KASSANGOYE, du Ministère du Tourisme. Ses conseils ont été très utiles dans le choix d'étudier le parc de Loango.

Je remercie profondément mon guide et interprète Ghislain IBAMBA sans qui les enquêtes de terrain n'auraient pas été facilitées dans une région où la question du parc national en particulier, et de la conservation en général, est souvent source de tensions et de méfiance vis-à-vis de l'enquêteur et entre enquêtés. Il a su être de bons conseils et s'est avéré une source de données considérable.

J'adresse pareillement ma profonde reconnaissance au personnel du parc national de Loango, notamment à Augustin MIHINDOU MBINA, le conservateur, et à son équipe. Elle est aussi à l'endroit des brigades de faune, spécialement celle de Sette-Cama qui accueille l'équipe de BIYOGHO II, le chef de brigade. Je remercie le WWF pour l'accès à sa base de données, la disponibilité de son personnel, les conseils, le logement et la logistique. Je pense particulièrement à BAS Huijbregts (Chef de Projet), Sebastien VERHAGE (Conseiller en conservation) et Stéphane Le Duc YENO (gestionnaire de la base de données). Je remercie le WCS, principalement Romain CALLAQUE, Christian TCHIMAMBELA, Guy Roger TESSE et Ruth STARKEY (WCS-Loango). Je remercie autant les ONG locales, singulièrement Ibonga-ACPE. Je n'oublie pas le GIC-Tourisme (J.P. BAYET, Judicael, etc.), les opérateurs touristiques, les touristes, l'Institution Smithsonian (Gauthier MOUSSAVOU) et les stagiaires (Nadège, Charmel et Richard).

Un grand merci aux populations du parc national de Loango et de sa périphérie, spécifiquement aux habitants de Sette-Cama, Sounga, Pitonga et Gamba. Je remercie aussi les officiels et élus locaux (préfet, conseillers départementaux, chefs de villages, etc.).

Je remercie autant ma famille et mes ami(e)s pour leur soutient : mes sœurs Julie, Sylvie et son époux Christian, Thècle, Yolande et son époux Germain ; mes frères, Armel, Hermann, Blin, Yves manf et Ghislain ; mes ami(e)s Idalina, Brice, Lauris, Arthur, Romarick, Jules, Nina, Sitsofe, Sebastien, Rodrigue, Christian, Judicael, Sylvert, Massima, Bella, Laeticia, Diana, Victor, Yaya, Serge, Théo, J.F., Bricia, Gaelle, Anasthasie, Fatou, Precious et David.

Que tous ceux que je n'ai pas cités reçoivent mes sincères remerciements.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE ***8***

PREMIERE PARTIE : LA CONSERVATION DE LA NATURE AU GABON ***37***

INTRODUCTION **38**

CHAPITRE 1 : LA CONSERVATION DE LA NATURE AU GABON … **38**

CHAPITRE 2 : … RELEVE D'UN CONTEXTE INTERNATIONAL **100**

CHAPITRE 3 : LES ENJEUX GLOBAUX ET LOCAUX DES PARCS NATIONAUX GABONAIS **124**

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE **170**

DEUXIEME PARTIE : LE PARC DE LOANGO, UN ESPACE DE LA NATURE ET DES HOMMES A VALORISER ***171***

INTRODUCTION **172**

CHAPITRE 4 : DE LA ''FORET'' AUX HOMMES **172**

CHAPITRE 5 : GESTION DU PARC ET QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT **225**

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE **276**

TROISIEME PARTIE : LE REVERS DE LA MEDAILLE ***277***

INTRODUCTION **278**

CHAPITRE 6 : DES REALITES VERSUS UNE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE **278**

CHAPITRE 7 : LES CONFLITS D'USAGES LIES AU TERROIR VILLAGEOIS ET A L'ECONOMIE LOCALE **332**

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE **363**

CONCLUSION GENERALE ***364***

Bibliographie ***370***

Annexes ***386***

Table des illustrations ***420***

Liste des cartes 420

Liste des tableaux_____421

Liste des figures_____424

Liste des photos _____425

Table des matières*_____*429

Principaux sigles et acronymes

- AEF : Afrique Equatoriale Française
- AOF : Afrique Occidentale Française
- ANPN : Agence Nationale de Parcs Nationaux
- CARPE : *Central Africa Regional Programme for the Environment* (Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement)
- CAPG : Complexe d'Aires Protégées de Gamba
- CENAREST : Centre National de la Recherhe Scientifique et Technologique
- CNPN : Conseil National des Parcs Nationaux
- COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
- DGE : Direction Générale de l'Economie
- DGSEE : Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques
- ECOFAC : programme de conservation et de valorisation des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
- FAO : *Food and Agriculture Organization* (Organatisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
- F CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine.
- IPHAMETRA : Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelles
- IPN : Institut Pédagogique National
- MINEF : Ministère des Eaux et Forêts
- OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
- PSVAP : Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées
- RAPAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- UNESCO : *United Nations Educational Scientific and Cultural Organization* (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
- USAID : Agence Américaine pour le Développement International
- WCS : *Wildlife Conservation Society*
- WWF : *World Wide Fund for Nature*

INTRODUCTION GENERALE

Les questions environnementales, et particulièrement la protection de la nature, sont depuis les années 1970-1980 au centre des préoccupations de la communauté internationale. Elles s'imposent aujourd'hui dans les enjeux planétaires avec les problèmes de changement climatique, d'accroissement de déchets ménagers, de pollution (de l'air et de l'eau), de déforestation et d'érosion de la biodiversité. L'importance accordée à chacun de ces problèmes varie du Nord au Sud ; de la zone tempérée, désertique ou tropicale ; du milieu urbain au milieu rural.

Dans le cas de la gestion de la biodiversité, objet de notre étude, le sommet de la Terre de Rio en 1992 a joué un rôle capital dans la modification des visions communes sur la protection de la nature. La Convention sur la Diversité Biologique née de ce sommet est la manifestation écrite de la prise de conscience collective des problèmes liés à l'érosion de la biodiversité. La biodiversité devient un bien commun de l'humanité. Les aires protégées deviennent des patrimoines naturels. Rio a aussi bouleversé les normes en matière de gestion des espaces protégés : la satisfaction des droits d'usages traditionnels, et donc le respect de la culture des populations locales, devient l'un des objectifs prioritaires de la conservation. Rio confirme le passage au fil des temps, du gestionnaire/protecteur unique à la gestion intégrée, de la stricte interdiction d'activités des communautés locales à des actions réglementées et participatives de ces dernières. Le concept de développement durable, né dans les années 1980, va s'imposer pour concilier l'écologie, l'économie et le social.

Afin de suivre, dans un cadre conventionnel, ''le train de l'idéologie globale'', les Etats africains adhèrent à des conventions internationales telles que la *Convention sur la diversité biologique* adoptée à Rio de Janeiro en 1992[1]. La volonté des pays du continent africain se manifeste concrètement avec la création des aires protégées. En 2003, le taux de couverture en aires protégées était hétérogène : 17 % pour l'Afrique orientale et australe, 9 % pour l'Afrique occidentale et centrale, 10 % pour l'Afrique du Nord et le Proche et Moyen-Orient réunis (Chape et *al.*, 2003[2]). Ces aires protégées sont gérées selon des normes internationales avec des conditionnalités qui interfèrent avec l'aide au développement[3], comme alternative pour faire face à la crise économique. L'une des éco-conditions posée par les bailleurs de fonds et soulignée dans la Convention sur la Diversité

[1] Il faut rappeler que les premiers accords internationaux sur la protection de la nature en Afrique ont commencé au début du XXème siècle, plus précisément en 1900 avec la Convention pour la préservation des animaux sauvages, des oiseaux et des poissons d'Afrique.
[2] Cités par Girault et *al.*, 2004.
[3] L'aide au développement provient de la Banque mondiale, du Fonds Monétaire International, du Fonds Mondial pour l'Environnement, etc.

Biologique (CDB) est de faire en sorte que 10 % de la planète soit concédé à la protection de la nature. De ce fait, chaque pays signataire de la CDB a l'obligation de consacrer au minimum 10 % de son territoire aux aires protégées. Si nous tenons compte des pourcentages par régions énumérées, c'est 12 % de la superficie de l'Afrique qui est concédé à cette fin.

En Afrique centrale, particulièrement dans le courant des années 1990-2000, des décisions importantes sont prises avec l'appui des pays riches, d'organismes internationaux et de l'Union européenne avec les programmes ECOFAC[4] et PSVAP[5], d'Organisations Non Gouvernementales à l'exemple du WWF[6] et du WCS[7] pour préserver la biodiversité.

Les pays du Bassin forestier du Congo vont s'unir à travers des projets, des conventions et des partenariats, le plus souvent à la suite de grands rassemblements régionaux. Il s'agit, entre autres, du *Processus de Brazzaville* issu de la conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) de Brazzaville en 1996, de la *Déclaration de Yaoundé* qui résulte du sommet des chefs d'Etats d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales de Yaoundé en 1999, du *Partenariat pour la Protection de la Forêt du Bassin du Congo* (PPFBC) signé lors du sommet mondial sur le Développement durable de Johannesburg en 2002. Un tel contexte conduira à la création de nouveaux parcs nationaux dans le bassin forestier du Congo (1,8 millions de km²), deuxième grand ensemble de forêt tropicale de la planète après l'Amazonie (7,9 millions de km²).

Le 30 Août 2002, le Gabon, l'un des six pays[8] du Bassin forestier du Congo, décide de créer treize parcs nationaux. La décision fut officiellement annoncée lors du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, le 4 Septembre 2002.

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale. A cheval sur l'équateur, il est situé en bordure du golfe de Guinée. Il est limité à l'ouest par l'océan Atlantique sur 800 km, au nord-ouest par la Guinée Equatoriale, au nord par le Cameroun, à l'est et au sud par le Congo. Il s'étend entre le 2°2' parallèle de latitude Nord et le 4°8' parallèle de latitude Sud ; et les méridiens 9°5' de longitude Ouest et 14°3' de longitude Est. Il s'étend sur une superficie de 267 667 Km². Il est couvert à près de 85 % par la forêt.

[4] Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale.
[5] Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées.
[6] *World Wide Fund for Nature*.
[7] *Wildlife Conservation Society*.
[8] Les six pays du bassin du Congo sont : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République centrafricaine et la République Démocratique du Congo.

Avant le 30 Août 2002, le patrimoine naturel gabonais classé en aires protégées n'était constitué que de 9 aires protégées, un ensemble à typologie diversifiée : réserves naturelles, domaines de chasse, aires d'exploitation rationnelle de faune, etc. Les parcs nationaux occupent une superficie de 30 000 km², soit environ 11,26 % du territoire national, dans un pays couvert à 85 % par la forêt. Cette situation est d'autant plus particulière que l'exploitation du bois est la deuxième activité économique après le pétrole et le deuxième employeur après l'Etat. Les parcs nationaux renferment des richesses fauniques (gorilles, chimpanzés, éléphants, tortues luth, etc.) et floristiques (okoumé, ozigo, moabi, acajou, etc.) considérables. Leurs objectifs principaux sont la protection et la valorisation de la biodiversité via le tourisme (UICN, 1994). Cependant, depuis leur création, ces parcs peinent à réaliser leur vocation première à cause d'un système de gestion établi par un Etat partagé entre pratiques traditionnelles locales et normes internationales, entre soucis de développement et nécessité de conservation. Cette gestion complexe a engendré des problèmes et des conflits qui entravent une réelle protection de la nature et le développement durable.

Le parc de Loango fait partie des 13 parcs nationaux du Gabon créés en août 2002. D'une superficie de 1 550 km², il est situé au sud-ouest du Gabon dans la province de l'Ogooué-Maritime, entre les latitudes -2° 29' O et -1° 50' E, et les longitudes 9° 16' " S et 9° 47' N. Il couvre la zone du littoral, qui va de l'embouchure de la lagune Ngové à celle de Ndogo, sur une façade maritime de plus de 85 kilomètres et s'étend à l'intérieur des terres dans le département d'Etimboué dans sa partie nord et dans celui de Ndougou pour sa partie sud. Il est situé entre les villes d'Omboué et de Gamba, respectivement chefs-lieux de département précédemment cités. Le parc dispose d'une biodiversité représentative de la variété écosystémique du pays. Il est l'un des rares parcs, avec la Lopé, qui soient accessibles et dans lequel se développent des activités écotouristiques. Il se trouve dans la première zone d'exploitation forestière et pétrolière du pays : la région est très convoitée. Contrairement à la majorité des parcs nationaux, Loango est habité aussi bien à l'intérieur qu'à sa périphérie. Il s'agit de populations qui vivent essentiellement des ressources naturelles pour s'alimenter, construire des maisons, se soigner, etc. Elles tirent aussi des revenus du commerce des produits agricoles, de la pêche, de la viande de brousse, et, des activités économiques portées sur l'exploitation forestière et pétrolière. En d'autres termes, qu'elle soit artisanale ou industrielle, l'exploitation des ressources issues de la forêt par les communautés locales pour la subsistance ou pour un usage commercial est très forte. Même l'Etat qui se veut grand défenseur de la nature, s'appuie sur cette région pour le

développement économique du pays. La proximité de quelques villes économiques, telles que Gamba et Port-Gentil réputées pour l'exploitation pétrolière et forestière, est révélatrice de l'importance de cette zone.

La gestion du parc national de Loango dépend de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN). Elle est soutenue par les brigades de faune, les ONG internationales et locales environnementales, les communautés locales, les opérateurs touristiques, les sociétés pétrolières et forestières. Toutefois, les relations entre ces différents acteurs ne sont pas toujours sans heurts. Par ailleurs, les principes de gestion établis par les pouvoirs publics, souvent contrecarrés par les populations locales[9] ou contournés pour des raisons de développement économique, ont engendré des situations contradictoires et conflictuelles qui altèrent l'image du parc national. Celui-ci n'est plus perçu comme un havre de paix pour la biodiversité, une source de devises pour la prospérité économique locale et une réserve de la nature pour les générations futures. Il est plutôt vu comme le responsable d'une ''guerre à la fois chaude et froide'' entre les acteurs, un ''garde-manger libre service'' des populations locales et un ''réservoir de matières premières'' pour les sociétés étrangères (avec l'aval de l'Etat), un facteur de disparités socioéconomiques. En somme, ce qui paraissait simple à réaliser dans la théorie est devenu confus et difficile à réaliser pour les acteurs de la conservation.

Comme pour les autres parcs nationaux, la création de Loango a entraîné des changements sur l'accès aux ressources naturelles : nouvelles lois, limitation du terroir villageois, répartition des zones de pêche, écotourisme communautaire, etc. Toutes ces modifications ont largement bouleversé les rapports entre les communautés locales et la nature, l'Etat et les populations, voire entre l'Etat et la nature, bien plus encore que pendant la période pré parc national[10]. Le bouleversement se traduit par des effets négatifs pour l'application de la politique de gestion, avec des conflits d'usages entre acteurs. Ces situations donnent la mesure de la question de l'acceptabilité quant aux mesures de gestion du parc national de Loango, et de ses impacts, en fonction des acteurs :

- l'Etat, gestionnaire administratif et principal garant de la protection du parc, partagé entre son envie de considérer les droits d'usages coutumiers, son souci de

[9] Très souvent pour des raisons de droits d'usages coutumiers.

[10] À l'époque des domaines de chasse et des réserves de faune qui se trouvaient à l'endroit de l'actuel parc national de Loango, c'est-à-dire pendant l'ancienne composition du complexe d'aires protégées de Gamba (CAPG), l'administration des aires protégées n'était pas impliquée dans la limitation du terroir villageois. Le chef de village, en accord avec les habitants, décidait des lieux de pêche, chasse, cultures, etc. « Et la loi n'était pas si restrictive malgré la réglementation sur les saisons de chasse » (propos du chef de village de Sounga).

développer l'économie et de respecter à la lettre sa politique sur la conservation de la nature.

- les populations locales qui se sentent dépossédées de leurs droits d'usages traditionnels au détriment de la biodiversité. Ils ne perçoivent pas encore l'intérêt de l'écotourisme, particulièrement l'écotourisme communautaire, et ne bénéficient quasiment pas des retombées touristiques du parc national.

- les ONG qui s'annoncent comme représentant la société civile mais qui sont parfois désaprouvées par les populations locales. Elles sont à la fois alliées de l'Etat, dénonciatrices des actions de ce dernier à l'encontre de la protection de la nature. L'Etat ne peut les ignorer s'il souhaite obtenir la reconnaissance de la communauté internationale. Leur pouvoir d'action et de décision sur la gestion des parcs nationaux les positionnent comme les représentants des pays développés au service de la conservation. En d'autres termes, les ONG ont plus de mainmise sur le parc national de Loango que l'Etat.

- les opérateurs touristiques dont la pêche sportive, activité servant à rentabiliser l'écotourisme, porte atteinte, même si c'est à dose minime, à la faune aquatique ; par ailleurs les clients se disputent souvent les espaces de pêche entre eux ou avec les populations locales ;

- les entreprises pétrolières qui tentent d'obtenir, ou obtiennent, contre toute attente des permis de prospection dans le parc alors que leurs activités sont nocives pour la biodiversité.

Au-delà des problèmes de gestion et des conflits d'usages touchant le parc national de Loango, la véritable difficulté est le passage d'un comportement d'*exploitants-consommateurs* et de *protecteurs traditionnels* de la biodiversité à celui de *conservateurs/protecteurs conventionnels*. Autrement dit, celui de passer d'une conception traditionnelle à une conception moderne (ou globale)[11] de la protection de la nature tout en contribuant au développement dans une région où le rapport à la forêt est vital. Mais aussi la difficulté d'assurer la diversification et la prospérité de l'économie locale par d'autres façons d'exploiter les ressources de la forêt désormais occupée par le parc national, de changer ou limiter les lieux d'exercice des droits d'usages. Le contexte culturel et économique fait qu'un tel changement n'est pas un processus évident.

[11] Une protection de la nature selon les normes internationales c'est-à-dire conciliant écologie, economie et intérêts sociaux des communautés locales (ou autochtones).

Au regard de cette situation complexe, contradictoire et controversée par rapport au principe d'une conservation durable pour un développement durable, plusieurs questions méritent d'être posées :

Quels sont les enjeux de la conservation de la nature pour le Gabon ? Quel est le mode de gestion pratiqué et quels en sont les acteurs ? La conservation telle qu'elle se fait dans le parc national de Loango rime-t-elle avec développement durable ou s'agit-il d'un slogan utilisé par les partisans de la conservation pour interésser l'Etat et les communautés locales ? Quel est l'impact des activités relatives à cette aire protégée, notamment l'écotourisme, sur le développement local ? Pourquoi la territorialité établie par le parc national est-elle mal perçue par les communautés locales ? Comment s'articule la rencontre entre la conservation de la nature de conception globale et la conservation de la nature de conception locale ou coutumière[12] ? Quels sont les différents problèmes et conflits d'usages observés ?

Telles sont les interrogations qui ont guidé notre démarche et nous ont permis d'alimenter notre thèse de doctorat. Celle-ci est composée de trois parties.

Dans la première partie nous traitons de la protection de la nature au Gabon. D'une part, nous mettons en exergue la richesse naturelle d'un pays sous-peuplé et la place des ressources naturelles pour le développement économique. D'autre part, nous rappellons l'influence du contexte global dans les origines de la conservation au Gabon. Ce volet met en avant les concepts et l'histoire de la protection de la nature dans le monde, surtout des parcs nationaux, des Etats-unis jusqu'en Afrique subsaharienne. Nous faisons aussi une analyse des enjeux multiscalaires des parcs nationaux gabonais.

Dans la deuxième partie, nous présentons le parc national de Loango à travers l'histoire de l'occupation spatiale, de ses caractéristiques biophysiques (faune et flore) et humaines. Nous décrivons les spécificités naturelles de l'aire protégée et faisons une analyse des communautés locales dans leur contexte socioculturel et socioéconomique. Nous abordons la question de la gestion participative ainsi que l'articulation avec les niveaux de la gestion territoriale et administrative de l'espace étudié. Nous analysons aussi l'impact des stratégies de développement, particulièrement de l'écotourisme, au niveau local.

[12] La conception locale ou coutumière fait réfence à celle d'un peuple de *chasseur-cueilleur-agriculteur itinérant sur brûlis*.

Dans la troisième partie, nous analysons les obstacles à la conservation, les différents problèmes qu'elle engendre. Notre analyse porte de même sur les conflits d'usages liés à cette aire protégée située dans un milieu où la forêt, synonyme culturel de la nature pour les populations locales, est au centre de la vie.

Carte 1 : Localisation du Gabon et du parc national de Loango

1. Objectifs de la thèse

Cette étude analyse le processus de la conservation dans une optique de développement durable au Gabon, particulièrement à travers le parc national de Loango. Dans l'espace concerné et dans sa périphérie, la forêt demeure un élément central du quotidien des communautés locales et de l'économie nationale. Ce lien social et économique à la forêt rend difficile la concrétisation des engagements du Gabon pour la conservation de la biodiversité. L'action de l'Etat sur le territoire revèle un choix porté d'abord sur la satisfaction globale plus que sur l'intérêt local ou national. Le résultat de cette méthode se traduit par des problèmes de gestion de la nature, des hésitations entre conservation et développement, et des conflits d'usages entre acteurs. Ceux-ci peuvent miner la protection du parc et le développement qu'il doit engendrer s'il n'existe pas de véritable concertation entre l'Etat et les populations locales ; si les représentations de la nature des divers acteurs sont divergentes ; et si les mesures d'accompagnement aux restrictions imposées par la conservation font défaut. Il s'agit d'examiner les apports mais surtout les contraintes et les limites de la conservation dans une perspective de développement durable, dans un pays où l'économie est fortement dépendante des ressources naturelles.

2. Hypothèses

- Le mode actuel de gestion du parc national de Loango ne permet pas de protéger durablement la biodiversité et d'assurer un développement socioéconomique local. La biodiversité y est toujours exposée au braconnage (chasse et pêche) et l'exploitation pétrolière porte atteinte à la conservation. De plus, les communautés villageoises vivent la présence du parc plutôt comme une depossession, un interdit, que comme une cause bénéfique. D'une façon générale, elles ne trouvent pas leur intérêt dans ‘‘la chose du parc national’’ ou dans « les affaires du parc »[13]. Cette situation ne facilite pas les rapports entre conservation et développement, entre culture locale et conservation.

- La gestion participative est le mode de gestion prôné par les organismes internationaux de conservation (IUCN, etc.), les ONG internationales et l'Etat gabonais. Elle est clairement stipulée dans les textes de loi. Mais sur le terrain la réalité est toute autre.

[13] « Les affaires du parc » est l'expression communement employée par les populations locales, en particulier par celles qui y sont hostiles, pour désigner le parc national de Loango.

- Les bailleurs de fonds et les ONG internationales ne mettent pas suffisemment de moyens (financiers et techniques) pour la mise en œuvre de la pratique d'une bonne gouvernance. Celle-ci passe par l'application de la gestion participative, un mode de gestion favorable à une gestion durable des ressources naturelles.

3. Intérêt du sujet

Notre sujet de thèse revêt un intérêt à la fois scientifique, personnel, pédagogique et politique.

3.1. Intérêt scientifique

Notre étude contribue à l'enrichissement scientifique des questions relatives à la conservation de la nature par l'approche géographique.

3.1.1. Apport et particularité scientifique du sujet

La présente thèse traite particulièrement des conséquences socioéconomiques et socioculturelles d'une aire protégée, le parc national de Loango, au Gabon. Elle aborde des questions anciennes de par leur usage dans le monde de la conservation : gestion de la nature, braconnage et déforestation. Elle a surtout la particularité de s'intéresser à des problématiques nouvelles par rapport au contexte gabonais. Celles-ci s'articulent autour de la dynamique des acteurs et de la société rurale depuis la création du parc national de Loango. Elle aborde la gestion participative, la valorisation de la nature et l'apport socioéconomique de l'aire protégée, les rapports entre acteurs et la perception des populations locales qui donnent le ton de l'acceptation sociale. Autrement dit, notre thèse interroge le rapport entre aire protégée, culture locale et développement dans un pays où l'exploitation des ressources naturelles est fondamentale pour le développement économique ; et où son intérêt pour la conservation de la nature est récent. L'institutionnalisation de la conservation au Gabon trouve ses origines dans la période coloniale, mais elle s'affirme avec la création de 13 parcs nationaux en août 2002.

Outre l'analyse de ces thématiques nouvelles dans le contexte gabonais, notre thèse a la particularité de se consacrer entièrement au parc national de Loango. Les précédentes thèses qui étudient ledit espace protégé et surtout sa zone géographique sont soit une

combinaison « parc de Loango-parc de Moukalaba-Doudou » (Douka Mahuili, 2009) ou sont consacrées au CAPG d'avant la création du parc de Loango (Obiang Ebanega, 2004).

De façon générale notre travail analyse les stratégies de différents acteurs pour (et contre) la conservation et la valorisation du parc national de Loango. Il s'agit particulièrement :

- du système de ***gestion*** du parc. Celui-ci se fait sous un mode de ***cogestion,*** *une gestion* dite **«** concertée » ou « participative » mais dans laquelle les communautés locales ne se retrouvent pas toujours.

- de la place et du statut du ***terroir villageois***. La délimitation des terroirs des localités situées dans les aires protégées par l'administration du parc survint au Gabon avec la création des parcs nationaux. Elle a un double objectif : ne pas déplacer les populations et mieux protéger la biodiversité. Le terroir villageois est pour ainsi dire destiné au maintien des droits d'usages coutumiers des communautés locales. Mais cette territorialité est vécue par ces dernières non pas comme une opportunité mais plutôt comme une contrainte. Elles en parlent en termes de « prison ». Et le non respect de cette limite par la faune sauvage suscite des conflits hommes-animaux. Ces tensions sont par ailleurs à l'origine de conflits entre l'administration du parc (y compris les ONG) et les villageois.

- de l'***écotourisme communautaire***. Cette forme d'écotourisme prend naissance au Gabon après la création des parcs nationaux. Elle a pour objectif de faire participer les populations locales tout en les faisant profiter de la manne écotouristique. Il est question ici d'insister sur les difficultés de mise en place d'une nouvelle activité économique sous forme de coopérative dans une société où l'assistanat prime sur l'initiative personnelle ou du groupe. Autrement dit, le manque de moyens financiers, techniques et parfois de volonté qui contraignent la population à dépendre des organismes d'aides pour réaliser un projet. La coopérative Abietu Bi Sette-Cama, projet pilote d'écotourisme communautaire au Gabon, a été impulsée en 2004 par le Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées (PSVAP). Mais, dès le départ du personnel du programme, en 2006, l'écotourisme communautaire a commencé à montrer des signes d'essoufflement. Envisagée comme source d'union villageoise, d'avenir, de développement durable, cette activité se solde aujourd'hui par des rapports de suspicions, des tensions et des désaccords entre les acteurs concernés, voire par un désintéressement à l'idée de coopérative villageoise.

- d'***explorations pétrolières***. L'industrie pétrolière essaie contre toute attente de s'implanter dans le parc national de Loango, autrement dit de s'incruster dans une surface dédiée à la conservation. Par son sous-sol riche en ressources pétrolières, en *off-shore* et en

on-shore[14], le parc est exposé à des prospections pétrolières. Naît alors une dualité entre conservation et développement économique, entre intérêt local/national et intérêt global.

- de la pratique de **la pêche** sportive et de la pêche locale dans le parc qui génère des conflits, principalement dans les zones traditionnelles de pêche. Ces deux activités qui sont autorisées par l'ANPN, pour l'instant peu dommageables, pourraient devenir dans le long terme un véritable danger pour la faune aquatique si les contrôles ne sont pas réguliers.

Ces divers points constituent le corps de cette thèse. Ils nous ont servi à :

- démontrer la complexité de protéger la biodiversité dans une région où les principales ressources des populations sont tirées directement de la nature ;

- démontrer les contradictions de l'Etat entre conservation et développement dans un pays où l'exploitation des ressources naturelles est à la base du développement économique.

- souligner la difficulté de changer les habitudes, de mettre des limites à des personnes qui vivaient sans contraintes réglementaires[15] et géraient la nature d'abord selon des principes coutumiers ;

- faire une analyse des réactions des villageois par rapport à l'application des politiques publiques sur l'environnement (code forestier, loi sur les parcs nationaux, etc.) lorsqu'il n'y a pas eu de véritable concertation entre l'Etat et les populations. Ou si elle a eu lieu qu'elle se soit limitée entre quelques membres du village[16] et l'administration du parc en excluant le reste de la communauté villageoise ;

- souligner la difficulté des agents des aires protégées à parfois sanctionner quand il le faut les contrevenants. Car comme ils le disent, de part et d'autres, ce sont avant tout des « gens comme nous », « nos frères et sœurs », des personnes qui ne demandent qu'à « survivre ».

Notre travail est une analyse des complexités et des contradictions du rôle assigné au parc national tel que défini selon la loi sur les parcs nationaux (2007) ou encore selon la définition conventionnelle établie par l'UICN (1994). Ces complexités et ces contradictions remettent en cause le système de gestion du parc. Ce dernier peut être un véritable frein au développement durable tant annoncé par l'Etat, les ONG et la communauté internationale s'il n'est pas en accord avec les réalités locales ou nationales.

[14] L'*off-shore* désignent les activités (pétrolières dans ce cas-ci) qui se déroulent au large des côtes (en mer) et l'*on-shore*, celles qui se font sur terre.
[15] Celles qui existaient, particulièrement les sanctions, n'étaient pas appliquées.
[16] Par exemple entre le chef de village et l'administration des parcs nationaux.

3.1.2. Intérêt pour la science géographique

Notre sujet de thèse est une pierre à l'édifice qui permet de concevoir la géographie comme une science sociale : c'est de la société et de son rapport à la nature dont il est question ici. En abordant la question de la protection de la nature, nous tissons à notre niveau les mailles d'une géographie sensible à une question de la science sociale contemporaine.

Il s'agit d'étudier un espace géographique, le parc national, à travers ses aspects physiques et humains dont les interactions apportent une compréhension de la société (l'Etat, les populations locales, les ONG, etc.).

Cette étude prend en compte la nature, les populations et l'économie sur un territoire. Outre la dimension géographique, elle intègre les dimensions écologiques, économiques, géopolitiques, sociologiques et anthropologiques. Nous nous situons dans une géographie qui se définit comme « *l'étude de la production et de l'organisation spatiale* » (Brunet et *al.*, 1998).

- La dimension écologique

Notre travail de thèse porte sur la conservation de la nature. Ce domaine d'étude nous conduit à nous tourner vers la science écologique.

L'écologie est la science qui étudie les conditions d'existence des êtres vivants et les interactions de toutes sortes qui existent entre ces êtres vivants d'une part, et entre ces êtres vivants et le milieu d'autre part (Dajos, 1985). L'écologie a évolué en intégrant clairement le facteur humain. Ainsi dans les années 1990, Déléage (1992) définit l'écologie comme une « *science de l'homme et de la nature* ».

La corélation entre géographie et écologie nous permet ainsi d'aborder une thématique qui leur est commune : la gestion des territoires et de la biodiversité. La réflexion centrale est portée sur la relation homme-nature dans un milieu ou un espace donné, le parc national de Loango.

- La dimension économique

L'économie s'invite dans notre thèse par l'étude des activités économiques au Gabon, en général, et dans la zone du parc national de Loango, en particulier. La définition de la géographie économique de Claval (1976) illustre le contexte dans lequel nous nous

situons : elle « *étudie les aspects sociaux de la lutte que les hommes mènent contre la rareté ; elle explique les mouvements et la répartition des richesses ainsi créées ; elle souligne les obstacles auxquels se heurtent les producteurs et indique ce qui, parmi eux, est dû à la nature et ce qui tient aux institutions ; elle montre comment les paysages et l'ordonnance des groupes les uns par rapport aux autres résultent des décisions prises afin de tirer le meilleur parti des resources* ». En résumé, les éclairages de la réunion de la géographie et de l'économie permettent d'expliquer la distribution des faits de production, de répartition et de consommation des sociétés sur un territoire.

- La dimension politique publique

Notre étude revêt aussi des aspects de politiques publiques sur différentes échelles : internationales, nationales et/ou locales. La dimension ''politiques publiques'' joue un rôle important sur les transformations des sociétés, des territoires et des espaces, des objets d'étude de la géographie. En effet, *« il n'est guère de géographe qui ne se préoccupe aujourd'hui, un peu ou prou, de la dimension politique des questions géographiques dès lors que les rapports entre société, espace, territoire sont placés au cœur de la discipline. Les dynamiques spatiales, tout comme leur traduction dans les paysages ne peuvent se concevoir indépendamment des acteurs sociaux, de la volonté qui les anime, des stratégies qu'ils mettent en œuvre, des contradictions qui les déchirent* » (Chaléard et Pourtier, 2000). Nous ne pourrions donc ignorer le pouvoir politique qui régit la législation propre à la conservation de la nature. C'est l'application des politiques publiques qui modifie et territorialise l'espace.

- La dimension sociologique

La sociologie étudie les relations que les individus entretiennent les uns avec les autres. Elle a donc pour objet d'étude les phénomèmes sociaux sur un espace géographique donné. Le lien entre géographie et sociologie que nous mettons en exergue s'articule sous sous divers angles : l'organisation de la société, les connaissances et/ou les savoirs de la société (ou des groupes sociaux), les interactions entre les individus (ou les différents acteurs de la conservation), les conflits entre les individus ou groupes d'individus, la religion ou les croyances, la culture, etc.

- La dimension anthropologique (anthropologie sociale et culturelle)

L'anthropologie[17] sociale et culturelle est l'étude des « *systèmes culturels et sociaux* » (Colleyn, 1986). Au sens large, elle peut se définir comme l'étude de l'homme sous ses aspects sociaux et culturels. L'appel à l'anthropologie sociale et culturelle nous invite à aborder des questions de sociologie, et dans une moindre mesure d'ethnologie. Cela dit, notre appproche met principalement en évidence les relations entre l'etnologie et l'écologie désignées sous le terme d'ethnoécologie.

L'ethnoécologie, contraction d'ethnologie et d'écologie, est l'étude des relations d'une société (cultures et/ou ethnies) avec son milieu naturel. Elle s'intéresse aux connaissances et aux représentations de l'environnement, à l'organisation spatio-temporelle des activités, aux techniques d'utilisation de la nature, aux inventaires des ressources utilisées et aux quantités prélevées. Les questions que nous réunissons dans notre travail de thèse sont principalement liées aux trois premiers champs.

L'ethnoécologie et la géographie ont un objet d'étude commun : l'espace. Pour l'un, c'est l'espace géographique et pour l'autre, l'espace social. Elles s'intèressent toutes les deux à l'étude de la société dans son rapport à la nature ou à l'environnement.

Outre l'intérêt scientifique, le choix de notre sujet de thèse revêt également des intérêts personnels, pédagogiques et politiques.

[17] L'anthropologie est la science qui étudie l'homme sous ses aspects physiques, sociaux et culturels. L'anthropologie physique se distingue de l'anthropologie sociale et culturelle. Elle étudie l'homme sous son aspect purement biologique ; elle est « l'étude biologique de l'homme ; celle de ses caractères somatiques, des groupes sanguins, de l'hérédité, de la nutrition, de l'anatomie comparée, etc. ». Elle s'imprègne des sciences naturelles telles que la biologie. Tandisque l'anthropologie sociale et culturelle est orientée vers des aspects sociaux et culturels. Elle est étroitement liée à la sociologie et à l'ethnologie (Colleyn, 1986).

3.2. Intérêts personnels, pédagogiques et politiques

L'intérêt personnel concerne notre attachement pour les principales thématiques que nous abordons. Les intérêts pédagogiques et politiques sont liés à l'apport de notre étude dans l'enseignement et dans les décisions concernant les politiques publiques.

3.2.1. Intérêt personnel : continuité et ouverture dans la recherche

Traiter des questions de gestion, de conservation, de valorisation de la nature et de culture du Gabon a toujours fait partie de nos principaux centres d'intérêts scientifiques. Ils se sont révélés en Licence de Géographie, bien avant le vif regain d'intérêt accordé actuellement par l'Etat gabonais, par les médias nationaux et étrangers à ces thématiques, particulièrement celle de la protection de la biodiversité. Notre rapport de Licence abordait la « *Problématique de l'aménagement et du développement touristique dans la province de l'Estuaire (Gabon)* ». En Maîtrise, notre mémoire portait sur « *Les difficultés de mise en place de l'activité touristique dans les pays du Sud : l'exemple du Gabon* ». En Master II, nous avons produit un mémoire sur « *Le Gabon et le développement durable à travers la protection et la valorisation des parcs nationaux : les cas de la Lopé et de Loango* ». Et aujourd'hui, nous souhaitons à travers cette thèse de doctorat, continuer à apporter notre contribution scientifique dans le domaine de la conservation. Nous espèrons ainsi, à travers la problématique posée, les réflexions émises et les analyses faites, participer à la recherche de stratégies de gestion de la nature ou à l'ajustement de celles qui existent afin de permettre au Gabon de réaliser une conservation durable via les parcs nationaux.

Les échelles concernées ici sont autant locale (le parc national de Loango et sa périphérie, les activités des populations riveraines, …), nationale (l'administration des parcs, les politiques publiques, l'Etat, etc.) qu'internationale (les ONG, les conventions, les coopérations, etc.).

3.2.2. Intérêts pédagogiques et politiques

Cette thèse est un support pédagogique supplémentaire pour l'enseignement sur la géographie du Gabon en général, et sur les questions liées à la conservation de la nature, particulièrement sur les parcs nationaux. Il s'agit d'une catégorie d'aires protégées sur laquelle le Gabon s'est focalisé pour relever ces défis en matière de conservation. Les écoles et universités locales qui se consacrent à ces questions à travers des formations

destinées entièrement ou partiellement à la gestion de la faune et de la flore, pourront utiliser ce travail pour aborder la conservation dans son rapport au développement et à la culture locale. Les différents aspects soulevés ici sont les techniques et les limites des outils de gestion, les conflits d'usages, la délimitation du terroir villageois, la protection et la valorisation de la nature, les activités « contre nature » et l'impact de la conservation sur le développement socioéconomique. Au niveau du Gabon, ils intéressent l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, l'Institut National des Sciences et de Gestion (Master Gestion et Economie Forestière), les départements d'Anthropologie et de Géographie de l'Université Omar Bongo. Au niveau international, ils intéressent les ONG, les bailleurs de fonds, les universités et les centres de recherches qui travaillent sur les questions de développement et conservation de la nature dans les pays en développement ou dans les pays des bassins forestiers.

Ce travail de recherche se présente également comme un outil complémentaire pour la sensibilisation, aussi bien du grand public, des pouvoirs publics, des ONG, des opérateurs touristiques que des sociétés pétrolières et forestières, sur la question des parcs nationaux : leurs impacts, les stratégies possibles et les solutions pour une meilleure cogestion et un développement durable qui prennent en compte leur rôle de protection du patrimoine naturel. Cette thèse peut donc servir d'outil d'aide à la décision aux différents acteurs susmentionnés, particulièrement les acteurs étatiques. L'Etat a placé la conservation et l'écotourisme en tête d'affiche des alternatives de diversification économique afin de préparer l'ère de l'après pétrole.

4. Cadre méthodologique et difficultés de la recherche

Nous avons eu recours à diverses méthodes de recherche pour réaliser notre étude. Pour ce faire, nous avons été confrontés à des difficultés non négligeables.

4.1. Les méthodes de recherche

Les méthodes de recherches qui nous ont permis de réaliser ce travail de thèse sont la recherche documentaire et les enquêtes de terrain.

4.1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire a été effectuée dans divers bibliothèques et centres de documentation en France et au Gabon. Les reportages et documentaires sur la conservation ont aussi été utiles dans notre collecte de données.

En France, nous avons consulté des livres, des thèses, des cartes, des journaux, des périodiques, etc., à la bibliothèque de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS). Elle a été d'une aide inestimable en commandant des ouvrages que nous sollicitions pour notre travail. Nous avons aussi consulté des documents à la bibliothèque universitaire de Poitiers. Cette dernière nous a été d'une grande aide pour les prêts auprès d'autres bibliothèques universitaires et des médiathèques. La documentation des bibliothèques du département de Géographie, des Sciences, d'Economie, de Droit de l'université de Poitiers et la Médiathèque François Mittérand de Poitiers nous ont également servi dans notre quête.

Au Gabon, nous avons eu recours aux documents des bibliothèques du Conseil National des Parcs Nationaux, de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, du World Wild Fund for nature (WWF), de la Wilde Conservation Society (WCS), du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) et de l'Université Omar Bongo. Nous avons également été aux centres de documentation du Ministère de la Planification et du Ministère de l'économie, aux Archives nationales et au Centre Culturel Français Saint Exupéry. Les documents du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts, principalement le Secrétariat de l'environnement et la direction de la faune, nous ont été également d'un grand apport.

Dans ces différents lieux, nous avons consulté des ouvrages, des thèses, des mémoires, des rapports de stage, des rapports d'études, des articles et de périodiques en lien avec la conservation de la nature, les aires protégées, le Gabon, la zone géographique du parc et avec l'aire protégée étudiée. Nous allons citer les plus indispensables.

Les ouvrages *Conservation et développement. L'intégration impossible ?* de Rodary et *al.* (2003), *Aires protégées, espaces durables ?* d'Aubertin et Rodary (2008), *Géographie des espaces naturels protégés. Génèse, principes et enjeux territoriaux* de Depraz (2008) nous ont éclairés sur les généralités concernant la protection de la nature en générale et les espaces protégés en particulier.

Sur les parcs nationaux, *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et dévelppement durable* d'Héritier et Laslaz (2008) nous éclaire sur l'histoire et la particularité de cette catégorie d'aires protégées dans le monde.

Les généralités sur le Gabon ont été abordé grâce à l'apport de divers atlas et autres ouvrages dédié au pays. Il s'agit entre autres de *Géographie et cartographie du Gabon : atlas illustré* de l'Institut Pédagogique National (1983), *Le Gabon* de l'Institut Pédagogique National (1993), *Le Gabon aujourd'hui* de REMY (2002), *l'Atlas de l'Afrique. Gabon* de Pourtier et *al* (2004) et *Le Gabon. Etat et développement* de Pourtier (1989).

Sur les données démographiques du Gabon, les Recensement Généraux de la Population et de l'Habitat de 1993 et de 2003 nous été très utiles. L'usage important du RGPH de 1993 au lieu de celui de 2003 est dû au fait que le premier est plus complet. Le second, publié dans le journal officiel, n'est axé que sur la composition de la population par provinces et par départements, il est moins détaillé (répartition des ethnies par province, etc.). Nous avons aussi eu recours aux rapports de la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (2009 et 2000).

Concernant les parcs nationaux du Gabon, l'étude réalisée conjointement par le National Geographic et République Gabonaise (2002), *Les parcs nationaux du Gabon : stratégie pour le troisième millénaire* fut l'un des premiers documents consulté. Il offre un panorama des 13 parcs nationaux du Gabon et dégage les particulartés de chacun. Les rapports d'études du Conseil National des Parcs Nationaux ont été d'un grand intérêt pour comprendre le contexte de création, de gestion des parcs nationaux et avoir un aperçu des accords internationaux du Gabon en matière d'environnement. Parmi ces études, nous pouvons citer le *Plan cadre de gestion des parcs nationaux du Gabon, 2006-2012*.

À propos du parc de Loango, il n'existe pas d'ouvrages consacrés spécifiquement au parc de Loango. Pour les rapports officiels (du CNPN ou de l'ANPN), seul le *Plan de gestion du parc national de Loango 2007-2012* l'est. Il donne des généralités sur la faune et la flore du parc, les populations locales et parle des stratégies possibles pour amener le développement (écotourisme). L'ouvrage de Vande Weghe (2007) *Loango, Mayumba et le Bas-Ogooué* nous a été indispensable sur les caractéristiques fauniques et floristiques du parc de Loango.

Les études réalisées par Blaney et *al.* (1997 et 1999) et Blaney et Thibault (2001) pour le compte du WWF nous ont servi pour les données démographiques, sociales, économiques et écologiques du Complexe d'Aires Protégées de Gamba. La thèse d'Obiang

Ebanega (2004), *Les hommes et la conservation de la nature : le complexe d'aires protégées de Gamba (Gabon)*, offre un appeçu historique des aires protégées au Gabon. Elle fait un état des lieux sur le braconnage et l'exploitation pétrolière dans le CAPG.

La thèse d'Okouyi-Okouyi (2006) intitulée *Savoirs locaux et outils modernes cynégétiques : développement de la filière commercale de viande de brousse à Makokou (Gabon)* est un support pour la compréhension des rapports socioculturels entre les hommes et la faune sauvage : chasse, commerce de gibier, médecine traditionnelle, etc.

Les rapports de CARPE (2005), *Les forêts du bassin du Congo. Evaluation préliminaire*, de CARPE et PFBC (2007), *Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2006*, et, CARPE et Union eurpéenne (2009), *Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2008*, ont été d'importantes bases de données socioéconomiques et écologiques sur le bassin forestier du Congo.

Pour les supports télévisés, le film-documentaire *Les gardiens de la jungle*, qui parle du parc national de Loango nous a été d'une grande utilité. Diffusé sur la chaine franco-allemande Arte, il nous a permis de nous projeter sur notre terrain d'étude. Nous avons pu avoir une copie, en 2007, auprès du ministère du tourisme du Gabon, précisément à la section écotourisme. Ce film-documentaire parle de la gestion du parc, de l'écotourisme, des rapports conflictueux entre les communautés locales et la faune sauvage (surtout les éléphants) et des sanctions encourues par les braconniers.

Nous n'avons pas eu recours à la télédétection (images satellites) parce qu'elle ne faisait pas partie de notre entrée. Nous avons privilégié le terrain. Nous avons par ailleurs utilisé quelques images satellites, tirées des rapports d'études d'organismes internationaux et d'ONG, pour localiser les pays du Bassin forestier du Congo, leurs écorégions et leurs paysages écologiques. L'usage d'images satellites au-delà de celui-ci aurait été indispensable si nous nous étions intéressés à l'évolution spatiale de la végétation du Gabon ou du parc de Loango par exemple.

4.1.2. Les enquêtes de terrain

Nous avons commencé nos enquêtes de terrain en 2006. Elles ont été effectuées en quatre phases : de juillet à septembre 2006, de juillet à octobre 2007, de juin à octobre 2008 dans le cadre d'un stage RAPAC[18], et d'août à septembre 2010.

[18] En 2008, dans le cadre de la thèse, nous avons signé une convention de stage de 4 mois avec le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC). Cette association régionale soutient, entre autres, les chercheurs qui se lancent dans le domaine de la conservation en Afrique centrale. Elle a été d'une grande aide dans les démarches administratives, les déplacements et l'hébergement inhérents à notre terrain durant cette

Nous avons réalisé nos terrains essentiellement en grande saison sèche et en petite saison de pluie pour faciliter nos déplacements en voiture, en avion, en bateau, pirogue et à pieds. En grande saison de pluie, il est très difficile de se déplacer et surtout de voyager à l'intérieur du Gabon. Certaines routes sont impraticables (boueuses, innondées, arbres tombés, etc.), les vols d'avion sont souvent risqués et peuvent être annulés à causes des orages. De plus, les pistes à emprunter en forêt sont régulièrement hors d'usage (glissantes, inondées, arbres tombés, etc.). Les rivières et les lagunes sont en crue. Cette situation augmente les risques de noyades et de renversement des petits bateaux et des pirogues par les hippopotames.

La première et la deuxième phase de terrain se sont effectuées à Libreville, la capitale, ville où se trouvent toutes les institutions liées à l'environnement. La première phase de terrain, en 2006, a été un répérage, une prise de contact avec les institutions étatiques et ONG susceptibles de nous fournir des informations et des documents. Le protocole et la réserve de certaines d'entre elles ne nous ont pas permis d'aller au-delà. Le répérage et la prise de contact ont concerné Gabon Parcs, siège du Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN), l'ONG WWF, le ministère des Eaux et Forêts chargé de la protection de la Nature, de l'Environnement et de la recheche technologique, et l'ONG Brainforest. La deuxième phase, en 2007, a été celle de la consultation des données dans les organismes étatiques et non gouvernementales, et celle d'un début d'échanges sous formes d'entretiens et de questionnaire avec le personnel des dits organismes (échantillon de 26 personnes). Il s'agit du CNPN, des ONG WCS et WWF, du ministère des Eaux et forêts et de l'environnement, de l'office du tourisme Gabon-Tour, du Ministère du Tourisme. Nous avons aussi questionné la population de Libreville[19] sur les parcs nationaux et sur leur représentation de la nature (un échantillon de 35 personnes). Ces deux phases de terrain ont été exploratoires, celles de la pré-enquête. Elles - particulièrement la deuxième - nous ont permis de découvrir et de prendre en compte des aspects que la recherche documentaire n'avait pas évoquée, d'analyser les particularités générales des différents parcs nationaux du Gabon. Cela nous a aidés à porter notre choix sur le parc de Loango.

La troisième phase de terrain, en 2008, s'est faite à Libreville, à Gamba[20] au parc national de Loango et à sa périphérie. Nous avons fait des recherches documentaires et réalisé des entretiens avec les agents de différentes institutions étatiques et extra-étatiques,

période. En contre partie, nous avons rédigé un rapport de stage qui a complété leur base de données sur le parc national de Loango (Gabon).

[19] Y compris les poupulations de l'intérieur du pays (Moabi, Tchibanga, Lambaréné, Kango et Ntoum) présentes à Libreville pour un court séjour.

[20] Gamba est la ville du siège de l'administration des aires protégées du parc de Loango (sud).

les populations du parc de Loango et de ses environs, et les personnalités politiques locales. A Libreville, nous eu des contacts avec le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), au WWF, au WCS, au Ministère des eaux et forêts, au ministère de la Planification, au Ministère de l'économie, au ministère du Tourisme, à Gabon Tour. A Gamba, nous avons rencontré le personnel de l'ANPN, la brigade de faune de Sette-Cama, la brigade de pêche de Gamba, le WWF, l'ONG locale Ibonga-ACPE, le Préfet, le Conseil départemental de Ndougou, le GIC-Tourisme, l'institution Smithsonian, les populations locales, un prisonnier accusé de braconnage, les commerçants du marché de Gamba, etc. Nous avons visité la base logistique et de stockage de matériels de la société pétrolière Shell Gabon sis à Koumaga, à la périphérie sud du parc. Dans le parc de Loango et sa périphérie, nous avons rencontré les populations locales, les chefs de villages, les opérateurs touristiques et leur personnel, les touristes, les agents du parc, les écoguides indépendants, le personnel du GIC-Tourisme et d'Ibonga-ACPE. Nous nous sommes aussi rendus dans les campements agricoles (Sounga, Doubinda, Paga, Miguéla et Koumaga). Nous avons également effectué des randonnées dans le parc, visité les lieux historiques et observé la faune et la flore. Pour la partie nord du parc, faute de moyens financiers et de logistique, nous avons esentiellement eu des contacts par téléphone et par message électronique avec l'ONG WCS. Nous avons par ailleurs profité d'un voyage du conservateur de la partie nord à Libreville pour nous entretenir avec lui dans les locaux de l'ANPN. L'accès au parc national de Loango et au Complexe d'Aires Protégées de Gamba a été possible seulement àprès l'obtention d'une autorisation de recherches délivrée par le CENAREST. Les entretiens réalisés durant cette phase de terrain concernaient un échantillon de 102 personnes.

La quatrième phase a été réalisée une fois de plus à Libreville. Elle a consisté à compléter des informations difficilement accessibles pendant les autres périodes de terrain. C'est le cas de l'exploration pétrolière par la société Sinopec dans le parc de Loango (étude d'impact, point de vue des ministères de l'environnment et des mines, etc.). Nous avons aussi effectué des recherches documentaires et réalisé des entretiens à l'IPHAMETRA. Neuf personnes ont constitué l'échantillon des entretiens effectués lors de cette petite phase de terrain.

Nos enquêtes de terrain ont été axées sur différentes catégories d'acteurs : populations locales, gestionnaires du parc national de Loango, responsables politiques et administratifs locaux (préfet, conseillers départementaux, etc.), ONG environnementales, services ministériels en charge de l'environnement, des eaux et forêt, du tourisme, des

finances, etc. Nous avons pour ce faire eu recours à diversres méthodes de collectes de données : questionnaires, entretiens, observation participante, lecture du paysage, récits de vie et cartes cognitives. Ces méthodes nous ont permis d'étudier les techniques, les savoir-faire, les modes de production, les modes de gestion du terroir (villageois), les pratiques culturelles, agricoles et artisanales des communautés locales. Elles nous ont également servi à collecter des données sur l'économie locale, le système de gestion du parc national de Loango et l'impact de ce dernier au niveau local. Elles nous ont aussi informés sur les représentations de la conservation des différents acteurs.

Les entretiens ont été réalisés de façon évolutive. Cette évolution a permis d'enrichir et de clarifier nos connaissances ; de même qu'à préciser notre objet d'étude. Ainsi, nos entretiens ont été successivement exploratoires, principaux (ou affinés) et contrôlés[21]. Ils ont été réalisés principalement de visu, et lorsque cela était indispensable, par téléphone et message électronique.

Nous avons réalisé trois types d'entretiens : directifs (ou dirigés), semi-directifs (ou semi-dirigés) et libres (non directifs ou non dirigés)[22]. Si au début des enquêtes les entretiens étaient uniquement directifs, c'est-à-dire guidés par un questionnaire, ils ont été par la suite semi-directifs et libres, et ce selon les personnes interrogées et le climat social qui prévalait. Les questionnaires ont été préparés en fonction de nos lectures, de nos recherches documentaires et des catégories d'acteurs interpellés. Ils ont été progressivement modifiés pendant le terrain en fonction des observations faites, des entretiens réalisés et des réponses précédemment apportées par les personnes interrogées. Nous avons interrogé au total 172 personnes, certaines l'ont été plusieurs fois : 61 en 2007, 102 en 2008 et 9 en 2010.

[21] L'entretien exploratoire est « *une technique étonnament précieuse pour une très grande variété de travaux de recherche sociale* » (Quivy et Van Campenhoudt, 1995). Il permet de dégager les thèmes centraux, de construire la problématique et de préciser l'objet d'étude. L'entretien principal sert à affiner le sujet et donc les questions à aborder avec les personnes (ou les acteurs) concernées par l'enquête. Dans cette étape, les questions sont en accord avec la réalité du terrain (espace et acteurs), l'enquêteur approfondit ou reformule sa problématique. L'entretien contrôlé intervient à la fin. C'est celui de la vérification, de la confrontation et de la validation des informations (ou des données) recoltées.

[22] Dans l'entretien directif, c'est le questionnaire qui sert de guide d'entretien. Les questions concernent des points bien précis et sont posées dans un ordre préétabli. Dans l'entretien semi-directif, les questions sont mi-ouvertes et mi-fermées. Lors des échanges l'enquêteur se sert de thèmes ou de questions centrales afin de donner à l'enquêté une marge pour répondre. Le chercheur n'a pas d'ordre à suivre et peut reformuler ses questions. Il veille à ce que l'entretien ne s'écarte pas du sujet abordé (Lefèvre, non daté). De Singly (2008) souligne que « *la différence fondamentale entre l'entretien semi-directif et le questionnaire se situe dans les façons de procéder au double mouvement de conservation/élimination* ». L'entretien libre est une conversation, un échange libre entre l'enquêteur et l'enquêté. C'est une méthode employée surtout pour les récits de vie. Il permet ainsi de comprendre les perceptions, le vécu, les réactions, les positions des gens par rapport à un objet ou un sujet. Il aide aussi à collecter des informations sur l'histoire des habitants, du village, etc.

Les premiers résultats de nos questionnaires et de nos observations nous ont été utiles dans l'élaboration des entretiens semi-directifs et libres. Nous avons procédé à des entretiens individuels et collectifs, l'une ou l'autre des méthodes étaient adoptées en fonction de la disponibilité des personnes, surtout les populations locales[23].

Nous nous sommes entretenus avec des personnes ressources issues de diverses institutions et différents milieux spatiaux et sociaux. Il s'agit particulièrement :

- des personnels des institutions étatiques en charge des parcs nationaux, de l'environnement, des eaux et forêts, du tourisme, de l'économie et des finances, du pétrole et des mines, le Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN), l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), Gabon Parcs, l'administration des aires protégées, le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CENAREST), l'Institut De Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA) ;

- des personnels des ONG environnementales dont le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), le Fonds Mondial pour la Nature ou Word Wide Fund for Nature (WWF), la Société pour la Conservation de la Faune ou la World Conservation Society (WCS), Brainforest[24], Ibonga ACPE[25] et Smithsonian Institute ;

- des populations locales dont celles du parc national de Loango et de sa périphérie ainsi que celles de Libreville.

L'observation participante a été pratiquée avec les populations locales et les institutions chargées des aires protégées (ANPN, brigades de faune, ONG environnementales). Elle nous a permis de découvrir, de vivre et de comprendre le quotidien des populations locales. Nous avons ainsi pu collecter des données qualitatives et quantitatives sur leurs pratiques, leurs savoirs, leurs représentations de la nature et du parc national de Loango. En ce qui concerne les institutions en charge du parc national de Loango, notre statut de stagiare du RAPAC nous a pemis d'avoir un contact permanant et d'observer le travail de l'ANPN, des brigades de faune et des ONG environnementales. Cette expérience s'est particulièrement faite à Gamba et à Sette-cama. A Gamba, nous étions logés dans une maison mise à disposition par le WWF pour les stagiaires. Nos locaux de travail étaient ceux de l'administration des aires protégées qui abritent l'ANPN, la

[23] Pendant la semaine, les populations du parc de Loango sont peu présentes dans les villages. Elles passent la majorité de leur temps dans les campements agricoles. Si au début de nos enquêtes, nous avons opté pour l'entretien individuel, nous avons par la suite eu recours à l'entretien collectif parce que d'une part les possibilités de réaliser plusieurs entretiens individuels sont rares ; d'autre part, parce que les populations vivent ou partagent plusieurs moments en groupe.

[24] Brainforest est une ONG environnementale gabonaise. Son siège se trouve à Libreville.

[25] Ibonga ACPE est une ONG environnementale gabonaise. Elle est localisée à Gamba, ville périphérique au parc de Loango.

brigade de faune, le WWF et Ibonga ACPE. À Sette-Cama, nous étions logés dans la brigade de faune, précisément dans la case de passage du WWF. Nous avons effectué seuls, avec notre guide ou avec ces divers organismes des missions et des visites auprès des populations, de la prison[26] et des élus locaux (maire et conseiller départemental) ou des personnalités politiques du département de Ndougou (préfet de police). L'observation participante auprès des institutions environnementales nous a permis de réunir des informations sur leurs représentations de la conservation de la nature en général et du parc national de Loango en particulier, la méthode de gestion, les stratégies de protection et de valorisation du parc. Nous avons de même observé directement la faune (dans les villages, la forêt, les lagunes, les lacs, les rivières, la mer, etc.) et la végétation (les types de forêt, la savane, les arbres, etc.).

La lecture du paysage nous a servi à analyser les populations du parc national de Loango et de sa périphérie dans les relations qu'elles entretiennent avec leur milieu. Le paysage a la particularité de renseigner sur la culture et l'identité d'un groupe ou d'une société donnée (Berque, 1990). La culture et l'identité sont déterminées par les techniques, les pratiques et les savoirs locaux.

Les récits de vie nous ont renseigné sur l'histoire des localités du parc national de Loango et de sa périphérie (création, origine des noms, des habitants, chefs de village, etc.), les clans et leurs totems, les rites initiatiques, l'évolution dans l'espace et dans le temps des aires protégées de la région. Les récits de vie nous ont aussi donné des informations sur l'évolution des relations que les populations locales entretiennent avec la nature, les espaces protégés et les agents de ces derniers.

Les cartes cognitives nous ont permis d'étudier les représentations mentales que les individus se font de l'espace et d'en relever des images collectives. Les cartes cognitives sont le fruit d'une représentation subjective du réel construite par les individus. Elles permettent d'analyser les perceptions et le vécu de l'espace par les populations locales. Elles se fondent sur la toponymie et les savoirs ethnologiques. Levi-Strauss (1962) souligne que les sociétés nomment et classent les éléments de leur univers. L'identification et la connaissance de leur environnement est fonction des catégories qu'elles ont elles-même établies.

Notre enquête de terrain a été rendue possible grâce à des outils de travail indispensables. Outre les questionnaires, nous avions entre autres un dictaphone, un

[26] Au cours de notre enquête de terrain à Gamba, une personne était en prison pour cause de braconnage. Il devait y passer quelques jours en attendant qu'il paie (ou sa famille) l'intégralité de son amende (150 000 F CFA).

appareil photo numérique, un téléphone portable dont nous utilisions parfois la fonction photo, un ordinateur portable, des jumelles, un GPS[27] et un bateau (avec un moteur de 15 chevaux). Nous avons eu recours à un écoguide qui nous a accompagnés dans la majorité de nos déplacements dans le parc de Loango, les villages et les campements agricoles. Il a été d'une grande aide dans nos entretiens avec les communautés locales, particulièrement pour la traduction du français en ethnies locales et inversement.

4.2. Les difficultés de la recherche

Nous avons été confrontés à plusieurs difficultés dans la recherche documentaire et pendant les enquêtes de terrain. Nous citons les plus importantes.

4.2.1. Au niveau de la recherche documentaire

Les difficultés dans la recherche documentaire ont été liées à la disponiblité des ouvrages sur la conservation de la nature au Gabon, particulièrement sur les aires protégées, et à la différence des données chiffrées d'une source à l'autre sur une même question.

Il existe très peu d'ouvrages sur la conservation de la nature, les aires protégées, la gestion de la nature, le braconnage, la déforestation, le tourisme et toutes autres thématiques portées sur l'environnement au Gabon. Afin de faire face à ce manque, nous avons dû nous appuyer principalement sur les rapports d'études des ONG (WWF, WCS, RAPAC, etc.), d'organismes internationaux (FAO, IUCN, etc.) et d'institutions étatiques (les ministères) ; de même que sur les thèses, les mémoires, les articles et les reportages (ou documentaires) télévisés. La rareté des sources bibilographiques sur cette thématique est un problème régulièrement soulevé par les chercheurs. Bingono Meba (2004) par exemple soulève également cette carence :

« *La documentation spécifique est à l'image même des concepts centraux étudiés. Autrement dit, peu d'études on été menées sur notre zone d'étude. Seulement quelques numéros de la revue Le Cri du pangolin (ONG Ami du Pangolin) et rapports de mission (ECOFAC, CUREF, ASF, WWF, WCS, …) nous ont été accessibles. Il existe également des rapports faits par des exploitants forestiers mais difficiliment accessibles. Rien de spécifique du côté de l'administration publique malgré le décret présidentiel consacrant l'année 2003 comme « année de l'écotourisme au Gabon* ». Nous ajoutons au constat de Bigono Meba (2004), que rien de plus n'a été fait sur la documentation malgré le lancement

[27] *Global Positioning System ou Système Global* de Positionnement par satellite.

du slogan « *le tourisme c'est possible au Gabon* » en 1997 et la création de 13 parcs nationaux qui occupent 11 % du territoire depuis 2002.

La différence de données statistiques d'une source à l'autre a été aussi un problème. Les exemples de la superficie occupée par les parcs nationaux du Gabon en hectares (ha) et en pourcentage (%) et du taux d'endémisme de la flore du pays donnent un aperçu.

Pour le CNPN, dans son *Plan cadre de gestion des parcs nationaux du Gabon 2006-2012*, la superficie des parcs nationaux du Gabon est de 3 013 842 hectares (dont 129 307 hectares de territoire marin) soit 11,26 % de la superficie du territoire national. Sur la terre, cette surface est de 2 884 535 hectares soit 10 % du pays. Selon CARPE et PFBC (2007), dans *Les forêts du Bassin du Congo. Etat des forêts 2006*, la superficie est supérieure à 2 919 000 hectares. Selon CARPE et Union européenne (2009), dans *Les forêts du Bassin du Congo. Etat des forêts 2008*, la superficie est tantôt de 2 919 000 hectares tantôt de 2 191 000 hectares.

Par rapport au taux d'endémisme de la flore du Gabon, Sosef et *al.* (2005) parlent de 10,8 %. D'autres sources avancent des taux diffèrents. Bergeron et Callaque (2007) mentionnent 15 % et le Ministère des Eaux et forêts (1999) donne un pourcentage de 20 %.

4.2.2. Au niveau des enquêtes de terrain

La distance entre le pays de nos études universitaires, la France et le terrain de notre objet d'étude, le Gabon a été une difficulté. Cette distance soulève principalement les problèmes financiers pour se rendre régulièremnet sur le terrain. Nous avons financé nous mêmes notre premier (2006), deuxième (2007) et quatrième séjour de terrain (2010). Pour le troisième séjour (2008), nous avons bénéficié de l'aide financière du programme ACI (Action Concertée Incitative) « Les ressources dans les pays du Sud : pratiques et enjeux de développement » octroyé à RURALITES/ICoTEM, notre laboratoire d'accueil. Nous avons également reçu l'aide du Réseau des Aires protégées d'Afrique Centrale (RAPAC). Cette association régionale[28] nous a encadrés, en tant que stagiaire dans le cadre de la thèse. Elle nous a soutenus pour les démarches adminsitratives et les déplacements au Gabon, particulièrement dans le parc de Loango et ses environs. Les difficultés financières ont également été un handicap pour effectuer nos recherches dans la partie nord du parc. Les financements octroyés par le RAPAC s'étaient épuisés dans l'achat du carburant pour le bateau, l'achat de présents (tabac, alcool, sucre, jus de fruits, etc.) qu'il fallait offrir à chacune des personnes avec qui nous nous entretenions, particulièrement dans les villages.

[28] Le secrétariat exécutif du RAPAC se trouve à Libreville.

La rémunération de notre guide (10 000 F CFA/jour soit environ 15 euros/jour) s'ajoute à ses dépenses.

Les difficultés ont été également d'ordre administratif. L'obtention des signatures des principaux officiels du domaine des parcs (ANPN) et des ONG actives dans le parc d'étude (WWF, WCS, etc.) est une démarche nécessaire avant de solliciter une autorisation de recherche. La procédure peut durer plusieurs semaines. Le temps d'attente varie en fonction de la disponibilité des protagonistes. Au moment de notre terrain la mesure venait d'être prise. Nous n'étions donc pas informés. Une fois que nous avions rassemblé ces signatures, il nous a fallu patienter deux mois pour obtenir l'autorisation d'accès au parc national de Loango. Celle-ci est délivrée par le CENAREST. Toujours dans le cadre administratif ou protocolaire, lorsque qu'une personne se rend dans une localité pour une recherche scientifique, elle doit se présenter aux officiels (préfet, maire, conseiller départemental, chef de village, etc.). La démarche autorise en quelque sorte, au niveau local, les actions que vous allez entreprendre dans le cadre de votre enquête de terrain. Pour ce faire, il faut prendre des rendez-vous, qui sont parfois repoussées à maintes reprises, sur plusieurs jours, voire des semaines, raccourcissant ainsi le temps consacré à l'enquête.

Toujours dans le cadre des procédures, nous n'avons pas pu obtenir l'autorisation d'accès aux sites d'exploration pérolière (Lotus) de la Sinopec (nord du parc), au site de forage de Total (Atora) ou de toute autre société qui exploitent du pétrole à la périphérie du parc. Nous avons pu accéder uniquement au camp de Koumaga, une base logistique et de stockage de matériel de Shell située à la périphérie sud du parc (cf. annexe 18).

A ces difficultés, il faut ajouter la réticence et le refus de certains habitants de participer à l'enquête, particulièrement les populations du parc de Loango et ses environs. Ils estiment qu'ils ont « trop de problèmes qui ne sont pas réglés jusque là malgré les nombreuses missions des ONG, de l'Etat, des étudiants (des eaux et forêts et de l'UOB) et des chercheurs étrangers ». L'agressivité verbale, le refus d'être photographié, filmé, enregistré sur le dictaphone[29] et d'aborder « le sujet parc » ou « les affaires du parc » sont autant d'exemples des difficultés rencontrées sur le terrain. L'inaccessibilité à certaines personnes ressources clés ou à certaines informations capitales a été de même un handicap (au ministère des mines, à la direction générale du tourisme, à l'ANPN, etc.). Tout et rien est souvent dit confidentiel.

La barrière ethno-linguistique a aussi été un handicap. N'étant pas originaire de la province de l'Ogooué-Maritime, région linguistique des Nkomi, Ngowé (ou ngové), des

[29] Les raisons sont diverses : d'abord parce que les populations locales sont énervés, ensuite par peur de représailles et enfin par superstition.

Lumbu et des Eshira, il nous était difficile de nous entretenir avec la population locale. Il nous a fallu faire appel au service d'un interprète pour les entretiens. Il faisait de même office de guide et de chauffeur du petit bateau que nous avait prêté le WWF-Gamba. Les rares occasions de nous entretenir avec les populations se sont présentées pour les interlocuteurs Punu, notre ethnie. Dans des rares occasions, nous captions un ou deux mots en Lumbu et en Eshira.

Le matériel de sécurité et de transport a souvent montré ses limites. Lorsque nous étions dans la région du parc de Loango, en dehors de la marche à pied dans la forêt ou entre différents poinst d'un village, nous nous déplacions tous les jours dans un petit bateau qui ne disposait pas du matériel obligatoire dans un bateau. Nous n'avions pour ainsi dire pas de gilet de sauvetage, pas de pagaies et nous avons été confrontés à des pannes de moteur ou d'hélice. Par exemple, une fois l'hélice de notre bateau « hors bord »[30] est tombée en panne en pleine lagune. Il nous a fallu ramer à la main avec le bout de bois qui nous servait de pagaie et vider l'eau qui pénétrait dans le bateau (cf. annexe 20) pendant plusieurs heures, avant d'atteindre le débarcadère d'un village (Pitonga).

À côté de ces problèmes matériels, nous pouvons aussi souligner le côté émotionnel ou mental, marqué particulièrement par le décès par noyade d'un habitant de Pitonga pendant notre séjour sur le terrain en 2008[31]. Nous empruntions tous les jours un petit bateau, comme nous l'avons dit précédemment sans matériel de sécurité adéquat. Et c'était nos débuts dans le monde de l'eau, autrement dit c'était la première fois que nous montions dans un bateau, et ce pour faire des voyages réguliers et sur nombreuses heures, alors même que nous ne savions pas nager. Constater qu'un jeune homme qui connaît les moindres recoins de la lagune n'a pas pu s'en sortir a fait naître en nous des angoisses, bien plus importantes que les quelques unes que nous avions eu pendant nos excursions en forêt. Heureusement pour nous, elles ont été de courte durée, le désir de la recherche ayant pris le dessus.

Des problèmes d'ordres médicaux se sont invités tout au long de cette période de thèse. Il s'agit particulièrement d'un kyste synoviale douloureux sur le poignet droit, manifesté dès 2007 et opéré en 2010. Etant droitière, il nous a handicapée dans la rédaction ; et la rééducation annoncée courte au départ a été plus longue que prévue. Nous pouvons aussi parler de la fièvre typhoïde que nous avons contractée lors de notre séjour sur le terrain en 2010. L'état physique dans lequel nous étions, a été un frein à la réalisation d'une enquête supplémentaire dans le parc de Loango, particulièrement dans sa partie nord.

[30] Bateau à moteur.
[31] Nous avions prêté notre bateau pendant trois jours pour la recherche du corps du jeune homme.

PREMIERE PARTIE : LA CONSERVATION DE LA NATURE AU GABON

INTRODUCTION

Le Gabon est un pays d'Afrique équatoriale. Il est recouvert de forêt et abrite l'une des plus petites populations d'Afrique centrale. Pour garantir son développement économique, l'Etat se base sur l'exploitation de ses ressources naturelles. Dans le cadre de la conservation de la nature, le Gabon a crée 13 parcs nationaux en 2002. L'intérêt du Gabon pour cette cause remonte à l'époque coloniale. Il est de même fotement lié à l'idélogie international actuel. L'élan pour la conservation de la nature a commencé dans les pays du Nord et s'est ensuite étendu au Sud. Les parcs nationaux, sur lesquels le Gabon concentre ses efforts en faveur de la conservation, ont des enjeux locaux (ou nationaux) et internationaux considérables.

CHAPITRE 1 : LA CONSERVATION DE LA NATURE AU GABON …

La conservation de la nature est un phénomène qui a récemment pris de l'ampleur au Gabon. Toutefois, avant de rentrer pleinement dans le contexte, il est essentiel de présenter le pays à travers ses caractéristiques physiques, économiques et socioculturelles. Cette présentation est utile pour montrer l'exceptionnalité du Gabon : un pays à petit territoire, mais à grande richesse naturelle avec une population parmi les moins nombreuses d'Afrique centrale.

Section 1 - Le Gabon : une richesse naturelle exceptionnelle sur un territoire sous-peuplé

Le Gabon dispose d'une nature riche à travers son sol, son sous-sol, sa flore et sa faune. Cette nature exceptionnelle est la base de son économie. C'est un pays sous-peuplé avec une diversité ethno-linguistique qui fait la force de sa culture.

1.1. Un pays équatorial de basse altitude recouvert de forêt

Le Gabon est un pays équatorial qui bénéficie d'un relief relativement plat. L'abondance de précipitations et son réseau hydrographie permettent au pays d'être à l'abri de la sécheresse.

1.1.1. Un pays au climat équatorial, relativement plat et bien arrosé

Le climat du Gabon est de type équatorial chaud et humide. Il est caractérisé par quatre saisons dont deux pluvieuses et deux sèches. La grande saison de pluie s'étend de de mi-septembre à mi-décembre et la petite saison de pluie de mars à mai. La petite saison sèche s'étale de mi-décembre à février et la grande saison sèche de fin juin à mi-septembre. La distinction entre les deux saisons sèches est plus visible dans le sud du pays plutôt qu'au nord où elles sont souvent accompagnées de très fines pluies. Pendant la grande saison sèche, les précipitations ne dépassent pas 5 % du total annuel. Durant la petite saison sèche, elles oscillent les 33 %. À l'inverse pendant la grande saison de pluie, les précipitations équivalent à 37 % ; elles représentent 33 % au cours de la petite saison de pluie (Pourtier et *al*., 2004).

Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 22 et 28° C avec un maximum journalier qui oscille autour de 32 et 36° C. La pluviométrie annuelle du Gabon est forte dans son ensemble : une variation de 1 400 mm à plus de 3 000 mm. Il en est de même pour l'humidité. Elle est relativement au-dessus de 80 % (IPN, 1983). Le taux moyen d'humidité annuelle varie entre 79 % à Tchibanga, dans le sud, et 86 % à Cocobeach, près de Libreville sur la côte-ouest (Ben Yahmed et Pourtier, 2004).

Le Gabon est un pays au relief relativement plat. Il est fait de plaines, de plateaux et de collines. Les plaines sont situées principalement à l'ouest du territoire national. Elles varient entre 0 et 400 mètres d'altitude. Les plateaux et les collines sont majoritairement présents dans le nord-est avec des altitudes qui varient entre 400 et 600 mètres. Les monts, les massifs montagneux ne dépassent guère les 1 000 mètres d'altitude, en dehors du massif du Chaillu qui fait 1 020 mètres d'altitude.

Le territoire gabonais est pourvu d'un réseau hydrographique dense alimenté par les fleuves Ogooué (1 200 km), Nyanga (350 km) et les hauts bassins des petits fleuves côtiers du nord. Il est drainé, d'est en ouest, sur plus de 200 750 km² de bassin versant par l'Ogooué, soit 75 % de la superficie du pays. Ce fleuve prend sa source au Congo dans la partie occidentale des plateaux Batéké sur les Monts Ntalé, à une altitude de près de 850 mètres. Ses principaux affluents sont respectivement l'Ivindo d'un bassin total de 65 700 km² qui draine quasiment tout le quart nord-est du Gabon, et, la Ngounié avec un bassin de 3 100 km² qui alimente une partie du sud du pays (IPN, 1983 ; IPN, 1993).

Après l'Ogooué, le fleuve Nyanga, situé dans le sud du pays, draine un bassin de 22 500 km² dont 18 000, soit 80 %, se trouvent sur le territoire gabonais. Les 20 % restants coulent au Congo. Il prend sa source dans les Monts Birogou, à une altitude de près de 900

mètres, et se jette dans l'océan atlantique, au nord de Mayumba, après un parcours de 600 km. Son principal affluent est la Moukalaba (IPN, 1983 ; IPN, 1993).

Les petits fleuves côtiers complètent ce réseau hydrographique. Le Ntem et le Woleu prennent leur source au nord du Gabon et se prolongent en Guinée Equatoriale. La Noya et le Komo[32] se jettent dans l'Estuaire du pays. Il en est de même pour le Remboué. Quant à l'ensemble des petits fleuves Rembos, ils se déversent dans les différentes lagunes qui sont situées dans le sud-ouest, entre Port-Gentil et Mayumba (IPN, 1983).

Carte 2 : Relief et hydrographie du Gabon

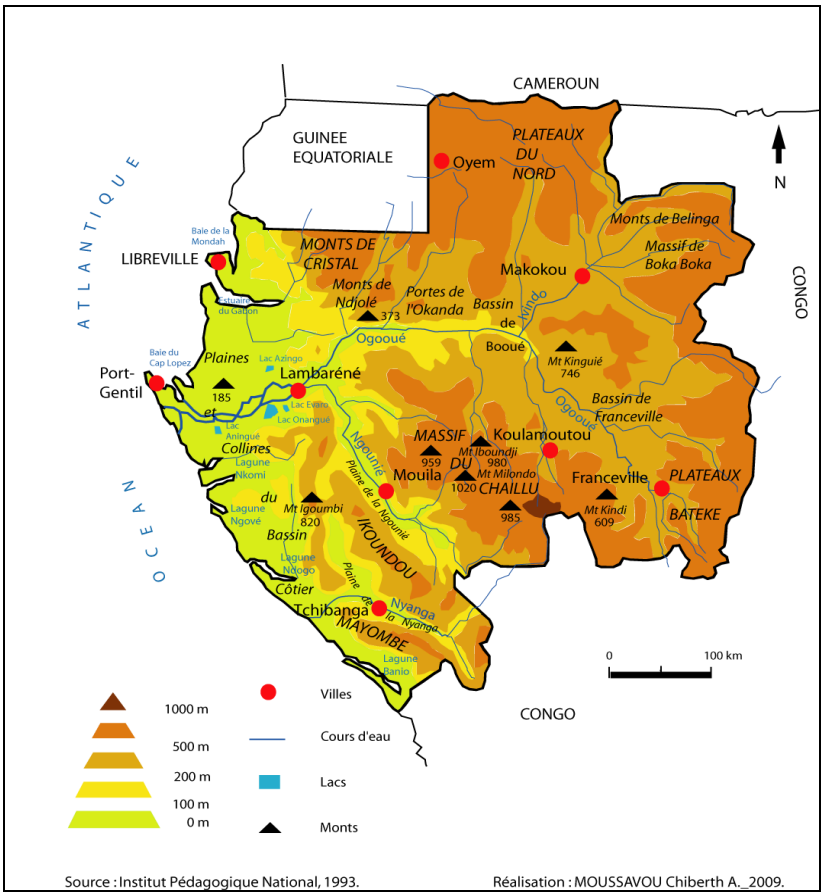

[32] Le fleuve Komo est le prolongement du fleuve Mbéi.

1.1.2. Un territoire recouvert de forêt

Le territoire gabonais est recouvert sur 230 000 km², soit sur 85 % par la grande forêt équatoriale (Institut Pédagogique National, 1983). D'autres sources annoncent des données différentes néanmoins sans de grands écarts. Pourtier et *al* (2004) parlent d'environ 20 millions d'hectares, soit 80 % de la superficie du pays. Carpe et l'Union européenne (2009) avancent 26 208 972 hectares avec une forêt dense couvrant 80 % du territoire. Il existe neuf types de formations végétales distinctes, de l'ouest vers l'est du pays : mangrove, forêt inondée et marécageuse, forêt du bassin côtier, forêts de montagnes, forêts des plateaux de l'intérieur, forêts sans okoumé des plateaux du nord-est, trilogie plantations-jachères-forêts dégradées, steppe et savane. Les Atlas du Gabon (Institut Pédagogique National, 1983 ; Pourtier et *al.*, 2004) nous informent sur les données biogéographiques et forestiers du pays.

La mangrove (ou le marais maritime) est une formation végétale côtière de type amphibie composée essentiellement d'arbres et d'arbustes. Les palétuviers (*Rhizophora racemosa, R. harissonii, Avicenia africana, Langucularia racemosa et Conacarpus erectus*) figurent en bonne place. La mangrove est aussi caractérisée par une graminée, *Paspalum vaginatum* et une fougère, *Acrostichum aureum*. Dans les zones de transition avec la forêt dense, dans les eaux saumâtres, on trouve le *Pandanus candelabrum* et le *Phoenix reclinata*, deux essences de palmiers. La mangrove s'étend sur près de 400 000 hectares (Pourtier et *al*, 2004) c'est-à-dire 4 000 km².

La forêt inondée et marécageuse (ou le marais continental) se localise en grande partie dans le nord-est de la province de l'Ogooué–Maritime, précisément dans la zone deltaïque de l'Ogooué. Elle est aussi dispersée, de façon très infime, au sud-ouest, au nord et à l'est du pays. Les plantes de cette forêt sont essentiellement endémiques à l'exemple du Bahia (*Mitragyna ciliata*), l'Aloma ou le Bilinga d'eau (*Nauclea pobeguinii*), l'Ebiara (*Berlinia bracteosa*), le Nogo (*Lecomtodoxa nogo*). Il y a aussi des palmiers raphia (*Raphia farinifera*) que l'on retrouve dans la plupart des pays d'Afrique centrale.

La forêt du bassin côtier, certainement à cause de sa proximité des ports de la côte et de Libreville, est la plus anciennement connue et exploitée. D'une superficie de 60 000 km², elle est présente sur toute la façade maritime et sur tout le bassin sédimentaire côtier jusqu'aux premières pentes des monts de Cristal et du massif du Chaillu (Institut Pédagogique National, 1983). De toutes les forêts, elle est la plus arrosée. Deux mètres de précipitations en moyenne y tombent par an. L'Angoa (*Erismadelphus exsul*), l'Alep (*Desbordesia glaucescens*), l'Oken (*Swartzia fitsuloides*), l'Ozouga (*Sacoglottis*

gabonensis), l'Okoumé (*Acoumea klaineana*) et l'Ozigo (*Dacryodes buttneri*) sont les espèces ligneuses qui la caractérisent.

La forêt des montagnes, deuxième zone d'exploitation des forestiers, est le prolongement de la forêt du bassin côtier. Elle s'étend sur 35 000 km² et couvre les monts de Cristal et le massif du Chaillu (Institut Pédagogique National, 1983). La végétation est quasiment identique à celle de la forêt qui la précède : présence de l'Alep, l'Okoumé et l'Ozigo et raréfaction de l'Ozouga et l'Angoa.

La forêt des plateaux de l'intérieur est située au centre du pays. C'est le dernier élément de la deuxième zone d'exploitation des forestiers. Elle marque la limite de l'aire de l'okoumé ainsi qu'une forme de transition qui permet d'aborder un autre type d'espèces végétales propres aux forêts du nord-est du Gabon telles que le Béli (*Paraberlinia bifoliolata)* et l'Ilomba (*Pycnanthus angolensis*). Le passage du chemin de fer près de la forêt des montagnes et de celle des plateaux a contribué à l'élargissement de l'exploitation de ces deux arbres.

La forêt sans okoumé des plateaux du nord-est est la troisième zone des forestiers. Elle a une superficie de 55 000 km² (Institut Pédagogique National, 1983). Elle est également dénommée zone d'attraction du chemin de fer (ZACF) car avant l'arrivée de ce dernier, cette forêt était très difficile d'accès. L'absence d'okoumé rappelle que l'on s'éloigne des forêts du bassin côtier et que l'on rentre dans une forêt voisine de celle du Congo, pays frontalier à l'Est du Gabon. On observe plus d'espèces à feuillage caduque tels que le Limba (*Terminalia superba*), l'Ayou (*Triplochiton scleroxylon*) et le Wengué (*Milletia laurentii*) que l'on retrouve aussi au Congo. Cette forêt est une transition vers une forêt de type semi-caducifolié très présente dans les pays voisins, le Congo et le Cameroun.

Dans le décor végétal du Gabon on trouve aussi le groupe plantations, jachères et forêts dégradées dispersées un peu partout, aux alentours des villes et villages. Au début des années 1980, la surface de cet ensemble était estimée à 30 000 km² (Institut Pédagogique National, 1983). Les différentes formations végétales traduisent tous les stades évolutifs de la régénération de la forêt après l'arrêt des cultures dans les plantations. Ces différentes formations végétales sont très marquées dans le Nord (culture du cacao, de café et d'arachide) et le Sud (culture du riz, d'arachide, banane et palmeraie) du pays du fait de l'importance des activités agricoles. De gros arbres tels que l'alep, l'andok, le dabéma, l'éhoumeu et le fromager, qui ne sont pas abattus pendant les défrichements liés aux activités agricoles, recouvrent les plantations, les jachères et les forêts dégradées.

Très présente sur la côte et légèrement sur les plateaux Batéké, sur sols sableux, il y a la steppe. La steppe est une végétation typique des régions semi-arides, au climat froid l'hiver et sec l'été. Dans le cas du Gabon, pays au climat chaud et humide, Caballé (1983)[33] souligne que « *bien que l'emploi de ce terme soit contesté en Afrique centrale, nous l'avons conservé pour désigner une formation végétale à tapis herbeux bas et clair, ne présentant quasiment pas ou très peu d'arbustes* ». Contrairement à l'immense bloc forestier, la steppe n'a aucune continuité spatiale. On la retrouve uniquement sur le littoral et dans les plateaux Batéké. Sur le littoral, elle se distingue par trois graminées à valeur fourragère insignifiante : *Ctenium newtonii*, *Rhynchelytrum nerviglum* et *Rhynchelytrum filifolium* (espèce endémique). Dans les plateaux Batéké, une graminée représente bien la steppe : *Trachypogon thollonii*.

Enfin, la savane (des plaines, du littoral et des hauts plateaux). Elle aussi est dispersée avec un tapis herbeux plus haut et plus dense que la steppe. Elle possède une composition floristique plus variée représentée par des espèces telles que *Pobequinea arrecta* ou *Loudettia arundinacea*. On la retrouve à l'ouest (savane du littoral), au sud (savane des plaines), à l'est (savane des hauts plateaux Batéké), et, de façon très infime au centre du pays (savane des plaines).

La forêt à caractéristiques tropicale et équatoriale du Gabon compte 4.710 espèces de plantes (endémiques, sub-endémiques et introduites[34]), dont 508 plantes endémiques connues. Son taux d'endémicité en matière de flore est par conséquent de 10,8 %[35]. Si l'on ajoute les 97 espèces sub-endémiques présentes au Gabon, ce nombre s'élève à 615 pour un taux d'endémisme de 13 % (Sosef et *al.*, 2005). Ce chiffre pourra sans doute augmenter si de nouvelles espèces sont découvertes.

Cet espace forestier, au sous-sol riche en minerais, est habité par une population au nombre très réduit mais à diversité ethno-linguistique et culturelle et pour qui l'exploitation des ressources naturelles est fondamentale.

[33] In Institut Pédagogique National, 1983.
[34] Le terme endémique indique que ce taxon est seulement connu du Gabon. Sub-endémique indique que plus de 85 % de la répartition de l'espèce se trouve au Gabon. Enfin, introduite indique que le taxon n'est pas originaire du Gabon, mais a été introduit et collecté comme échappé de culture ou a été naturalisé (M.SM. Sosef et *al*, 2005).
[35] Selon M.S.M. Sosef et *al*. (2005), le taux d'endémisme du Gabon en matière de flore est de 10,8 %. D'autres sources avancent des taux différents. Bergeron et Callaque (2007) mentionnent 15 % et le Ministère des Eaux et forêts du Gabon (MINEF, 1999) donne un pourcentage de 20 %.

1.2. Le Gabon : un pays sous-peuplé

Le Gabon est un pays sous-peuplé. Ce petit pays, de population modeste en termes de nombre abrite une cinquantaine d'ethnies. Ce peuple de forêt est réparti sur l'ensemble du territoire, principalement le long des routes, une répartition sans danger pour la forêt.

1.2.1. Un pays sous-peuplé …

Sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2003, la population gabonaise compte 1 517 685 habitants. D'autres sources avancent des données inférieures, cependant proches. *L'Atlas de l'Afrique. Gabon* de Pourtier et *al* (2004) et *Atlas de l'Afrique* de Pitte et *al.* (2009) l'estimaient respectivement à 1 300 000 habitants en 2004 et en 2007. Cette poulation est répartie sur 9 provinces : l'Estuaire, le Haut-Ogooué, le Moyen-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem. Le Gabon a une densité démographique d'environ 5 habitants par kilomètre carré (Pitte et *al.*, 2009 ; Pourtier et *al*, 2004). Sa faible densité le caractérise comme un pays sous-peuplé. Elle est l'une des plus petites d'Afrique centrale. Son sous-peuplement est aussi observable à l'échelle mondiale. Il fait partie des pays les moins densément peuplé du monde, c'est-à-dire de moins de 10 habitants au km² (Baudelle, 2003).

Tableau 1 : La population du Gabon par rapport aux autres pays d'Afrique centrale

Pays	Population		Superficie (km²)	Densité (hab/km²)	
	1999	2007		1999	2007
Cameroun	15 500 000	18 100 000	475 442	32,6	38
Rép. Centrafricaine	3 400 000	4 300 000	622 984	5,5	6,9
Congo	2 700 000	3 800 000	342 000	8	11
Gabon	1 200 000	1 300 000	267 667	4,5	4,8
Guinée Equatoriale	440 000	515 000	28 052	16	18
R. D. Congo	50 500 000	62 600 000	2 345 409	21,5	26,8
Sao tome et Principe	160 000	157 300	965	165	206
Tchad	7 700 000	9 900 000	1 284 000	6	7,7

Source : Sablayrolles et *al.*, 2000 et Pitte et *al.*, 2009.

Tableau 2 : Les pays les moins denses du monde

Pays	Population (2001) (milliers d'hab.)	Superficie (km^2)	Densité (hab/km^2)
Mongolie	2 400	1 565	1,5
Namibie	1 800	823	2,2
Australie	19 400	7 682	2,5
Mauritanie	2 700	1 031	2,6
Surinam	430	163	2,6
Botswana	1 600	600	2,7
Islande	290	103	2,8
Lybie	5 200	1 759	2,9
Canada	31 000	9 976	3,1
Guyana	710	215	3,3
Gabon	1 200	268	4,5
Kazakhstan	15 000	2 717	5,4
Centrafrique	3 600	623	5,8
Tchad	8 700	1 284	6,8
Bolivie	8 100	1 099	7,7

Source : INED, 2003. In Baudelle, 2003.

Le sous-peuplement d'un pays se détermine en fonction de plusieurs critères qui ont une influence sur le regroupement d'une population sur un espace donné. Les plus importants sont la superficie, les ressources et le développement. Baudelle (2003) nous en parle dans les termes suivants :

« *Le sous-peuplement intervient lorsqu'une région à potentiel de ressources et de développement reste peu attractive comparée à d'autres. Il y a sous-peuplement lorsque les ressources pourraient satisfaire une population plus abondante sans dommage pour le niveau de vie ou lorsque les effectifs sont trop faibles pour permettre la mise en valeur de ces ressources* ».

Le Gabon a toujours été un pays sous-peuplé. Déjà dans les années 1960, Sautter (1966) l'évoque dans son étude sur la population de l'espace qui va de l'océan Atlantique au fleuve Congo. Il décrivait le Gabon et le Congo comme des pays où il y a une « indigence de la population », des pays « mal peuplés » par rapport aux autres pays

d'Afrique tropicale : « aucun autre pays de l'Afrique chaude et pluvieuse n'est aussi mal peuplé ». Leur densité était inférieure à 10 hab. /km², respectivement de 1,68 hab. /km² et 2,4 hab. /Km². De nos jours, la densité de la population du Congo dépasse les 10 hab. /km² (soit 11 hab. /km² en 2007) et celle du Gabon est restée inférieure à cette marge (5 hab. / km² en 2004). Même si sa population a quasiment triplé entre 1960 et 2004, le Gabon demeure un pays sous-peuplé. Quelles sont les causes de son sous-peuplement ?

Tableau 3 : Evolution de la population du Gabon de 1960 à 2004

Année	1955	1960	1970	1980	1993	2003	2004
Population	388 000	448 000	546 000	800 000	1 015 000	1 517 685	1 300 000
Densité	1,68				3,8		5

Sources : Sautter, 1966 ; Pourtier et *al.*, 2004 ; RGPH, 1993 ; RGPH, 2003.

Le sous-peuplement du Gabon ne résulte pas de prime abord d'un dépeuplement comme c'est souvent le cas dans les pays industrialisés (Baudelle, 2003). Il est lié à des causes historiques, sociales, humaines et naturelles.

Les facteurs historiques et sociaux s'articulent autour des guerres tribales, la traite négrière, le travail forcé lié à la colonisation, les deux guerres mondiales, les nombreux recrutements engendrés par la ruée vers l'exploitation forestière et un peu plus tard vers l'exploitation minière (pétrole, uranium, manganèse, or, etc.). Ils ont engendré des pertes humaines considérables (IPN, 1983 ; Sautter, 1966). Concernant la traite négrière (traite d'esclaves), Sautter (1966) nous éclaire sur ce phénomène qui a causé un important déficit humain dans le centre du continent africain :

« En dehors du moyen Oubangui et de la Likouala-aux-Herbes, où les hommes disparaissaient aussi, mais d'une autre façon, pas une région du Congo ou du Gabon n'a été épargnée. Ni les plus éloignées du rivage (…). Ni celles qu'occupaient les Fang (…) au point que vers le milieu du siècle dernier les négriers français sous couvert d'« émigration volontaire », transportaient « des Fang dans une proportion très considérable » (Du Chaillu, 1963)[36]*. Ni même les contrées englobées dans les organisations politiques de la côte méridionale et du bas Congo* ».

Les facteurs humains sont liés à la stérilité, l'alcoolisme, le manque d'hygiène, l'impuissance et l'inefficacité de la médecine traditionnelle face à certains maux (IPN, 1983). Ce sont des obstacles considérables à la reproduction de la population. Le

[36] Cité par Sautter (1966).

peuplement récent du Gabon, seulement à partir du XIV-XV siècle[37], pourrait également être une des raisons humaines du sous-peuplement si l'on s'en tient à la théorie de Beaujeu-Garnier (1966). Selon cet auteur, l'ancienneté du peuplement ou de l'occupation signifie souvent, à conditions naturelles égales, une densité plus forte. Il faut cependant émettre une réserve car cette théorie peut être contrecarée en cas d'invasions ou de guerre (Baudelle, 2003).

Quant aux facteurs naturels, ils reposent sur l'omniprésence de la forêt qui favorise les maladies (paludisme, tripanosomiase ou maladie du sommeil, lèpre, fièvre typhoide, etc.), les épidémies (variole, etc.), une faible fécondité des femmes et une faible espérance de vie (Gourou, 1982 ; IPN, 1983 ; IPN, 1993 ; MINPET[38], 1996 ; Baudelle, 2003).

Si de nombreux facteurs ont contribué au sous-peuplement du Gabon, de nos jours, ils seraient principalement d'ordre humain : natalité, fécondité et mortalité (notamment infantile). La DGSEE[39] (2007) souligne que « *la cause immédiate du sous-peuplement du Gabon est la faiblesse du solde naturel qui résulte d'une natalité et d'une fécondité relativement basses, conjuguées avec une mortalité assez élevée* ». Le taux de mortalité est très élévé et l'espèrance vie reste faible[40]. Le taux de mortalité infantile est de 60/1000, le taux de mortalité maternelle est de 519/100000 et l'espèrance de vie est de 56,6 ans (DGSEE, 2007). L'indice conjoncturel de fécondité[41] dans le monde pour l'année 1990 (Noin, 2005), nous éclaire sur la particularité de la fécondité au Gabon. Avec 4,3 à 5,0 enfants par femmes, le pays a la plus faible fécondité de l'Afrique subsahrienne alors que la majorité des pays du continent tourne autour de 5,7 à 6,8 enfants pour certains et entre 6,9 à 8,5 pour d'autres. Le Gabon a par ailleurs, la plus faible fécondité d'Afrique centrale où elle varie chez ses plus proches voisins de 5,7 à 6,8 enfants pour le Cameroun et la Guinée-équatoriale, et de 6,9 à 8,5 pour le Congo.

Bien qu'elle soit à peine d'un million et demi de personnes, la population gabonaise est constituée d'une multitude d'ethnies et de langues.

[37] Les grandes migrations des Bantou vers le Gabon se sont achevées seulement au milieu du XIX ème siècle avec l'arrivée des Fang dans les pays de l'Ogooué (Pourtier et *al*., 2004).
[38] Ministère de la Planification de l'Environnement et du Tourisme.
[39] Direction Générale de la Statisque et des Etudes Economiques.
[40] En 1985, l'espérance de vie au Gabon oscillait entre 46 et 53 ans. Même si elle a augmenté, elle reste faible (Noin, 2005). De nos jours, elle est de 56,6 ans (DGSEE, 2007). Elle n'est cependant pas la plus petite du continent africain. En nous référant à l'année 1985, par rapport aux données de Noin (2005), l'espérance de vie au Gabon correspond à celle de nombreux pays d'Afrique subsaharienne (Nigéria, Cameroun, Zaïre, …). Elle est par contre supérieure à celle des pays du Sahel (Sénégal, Mali, Niger, …).
[41] L'indice conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité ou la somme des naissances réduites (Noin, 2005).

1.2.2. … Mais une pluralité ethno-linguistique

La population gabonaise est composée d'une diversité d'ethnies et de langues, entre une quarentaine et une cinquantaine (RGPH, 1993 ; Pourtier et *al*, 2004). L'imprécision dans leur dénombrement est due à la confusion courante entre ethnie[42] et langue. Cette imprécision s'étend aussi sur le nombre de groupes ethno-linguistiques. Le RGPH (1993) en distingue 8. D'autres sources en comptabilisent 9 (Onkra, 2004)[43].

Les grands groupes etniques ou ethno-linguistiques sont par ordre les Fang, les Punu-Eshira, les Nzebi-Aduma, les Mbede-Teke, les Kota-Kele, les Myene, les Okande-Tsogho et les Pygmées (RGPH, 1993). Les premiers peuplent le nord-est, l'ouest et le centre ; les seconds le sud ; les troisièmes l'est et le sud-est ; les quatrièmes le nord-est ; les cinquièmes le sud-est ; les sixièmes le centre et le sud ; et, les derniers sont repartis par petit nombre dans le pays. Chaque groupe ethnique était dans le temps représentatif d'une région bien précise. Mais les migrations de travail des années 1970[44] ont quelque peu modifié cette logique. Ainsi, les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime sont aujourd'hui des représentations en miniature du Gabon, ce sont des melting-pots ethniques[45]. En 1993, le groupe Punu-Eshira par exemple était plus représenté dans ces deux provinces (respectivement 101 012 et 43 756) que dans ses provinces d'origines c'est-à-dire la Nyanga (35 915) et la Ngounié (35 264) dans le sud. Il en est de même pour le groupe Nzebi-Aduma. Il est plus important dans l'Estuaire (40 249) que dans le Haut-Ogooué (18 113), la Ngounié (22 614) et l'Ogooué-Lolo (23 221).

[42] L'ethnie est un « groupement d'individus appartenant à la même culture (mêmes langues, mêmes costumes, …), se reconnaissant, se désignant et agissant comme tels » (Gresle et *al*., 1994).
[43] Onkra In Pourtier et *al.* (2004) distingue 9 grands groupes. Elle dissocie les Mbédé (ou Mbété) des Téké.
[44] Migration de travail ou migration économique.
[45] Dans les années 1970, Libreville a attiré une masse importante de gabonais pour la construction d'édifices devant accueillir le sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1977. Au cours de la même décennie, la province de l'Ogooué-Maritime a également connu une importante affluence pour l'exploitation pétrolière. Son influence économique était déjà marquée par l'exploitation forestière qui avait auparavant connu des vagues humaines importantes pour combler les besoins en main-d'œuvre.

Tableau 4 : Répartition des groupes ethniques au Gabon en 1993

Groupe ethnique	Provinces de résidence									
	Est	**H-O**	**M-Og**	**Ng**	**Ny**	**O-I**	**O-L**	**O-M**	**W-N**	**Total**
Fang	136 892	2 704	12 467	1 013	523	11 443	763	10 223	82 573	258 601
Kota-Kele	19 268	8 458	3 175	2 435	203	28 985	6 357	1 652	818	71 351
Mbede-Teke	21 837	58 185	173	192	61	342	896	1 048	156	82 890
Myene	25 162	416	3 873	140	103	98	88	18 788	99	48 767
Nzebi-Aduma	40 249	18 113	2 871	22 614 11 815	319	1 045	23 221	4 898	326	113 656
Okande-Tsogho	8 817	901	3 065	35 264	347	1 087	5 106	1 541	114	32 793
Punu-Eshira	101 012	4 017	13 560	1 094	35 915	2 103	5 157	43 756	1 170	241 954
Pygmées	38	469	1	17	77	1 279	412	1	163	3 534
Naturalisés	1 941	83	79	74 584	2	205	27	293	592	3 239
Total gabonais	460 939	93 346	39 264	2 718	37 550	46 587	42 027	82 200	86 011	856 785
Total étrangers	105 723	10 237	2 897		1.699	2 164	1 777	15 385	10 890	153 490
Total	460 939	103 583	42 161	77 302		48 751	43 804	97 585	96 901	1 010 275

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 1993.

Est = Estuaire ; H-O = Haut-Ogooué ; M-O = Moyen-Ogooué ; Ng = Ngounié ; Ny = Nyanga ; O-I = Ogooué-Ivindo ; O-L = Ogooué-Lolo; O-M = Ogooué-Maritime ; W-N = Woleu-Ntem.

Le Gabon dispose d'une langue officielle : le français. Elle a été instaurée pendant la colonisation et a démeuré telle qu'elle après la proclamation de l'indépendance. À l'instar de certains pays africains[46], il n'existe pas de langue nationale. La multiplicité des langues (et/ou des ethnies) et la crainte de la domination d'un groupe linguistique[47] sur d'autres a eu raison de ce choix.

La pluralité ethno-linguistique du Gabon lui permet de bénéficier d'une diversité culturelle. Cette dernière se caractérise par des rites, des folklores et un artisanat tous aussi variés selon les groupes ethniques, les ethnies et le sexe. L'art et la culture gabonaise se distingue par les danses, les chants, les rites initiatiques, les masques, les instruments de musique, les techniques agricoles, la cuisine, les vêtements traditionnels, le pleur, etc. Il existe autant d'art et de culture que de groupes ethno-linguistiques voire d'ethnies.

Comment la population gabonaise est-elle repartie sur ce territoire de forêt ?

1.2.3. Une répartition de la population sans danger pour la forêt

La population du Gabon est à forte majorité urbaine : 73 % en 1993 (RGPH 1993) et 75 % au début des années 2000 (Pourtier et *al.*, 2004). Le RGPH (1993) définit de zone urbaine, une agglomération de plus de 3 000 habitants.

La population urbaine du Gabon est concentrée dans les villes aux activités économiques importantes telles que Libreville, Port-Gentil et Franceville. Elles contiennent respectivement 420 000 habitants (près de la moitié de la population gabonaise), 79 225 habitants et 70 000 habitants (RGPH 1993).

L'augmentaion de la population urbaine a débuté dans les années 1970. Au cours de cette décennie, le déplacement important des populations des villages vers Libreville la capitale, est principalement lié à la réalisation de grands travaux pour le sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) qui s'est tenu en 1977. Les villes minières et pétrolières, symboles de dévelopement économique et de revenus considérables, ont aussi eu un impact sur l'urbanisation du pays (Pourtier, 1989). Dès lors, de population la moins urbaine en 1950 (moins de 5 %) et par conséquent la plus rurale (Wender, 2003), la population gabonaise est actuellement la plus urbaine d'Afrique centrale. Wender (2003) parle de la particularité de l'urbanisation du Gabon dans les termes suivants :

[46] Le Bamabara au Mali ; le Lingala et le Munukutuba au Congo-Brazaville ; le Lingala, le Shwahili, le Kikongo et le Tchiluba en République Démocratique du Congo ; etc.
[47] Par exemple les Fang (258 601) et les Punu-Eshira (241 954) qui sont les plus nombreux.

« *L'unique transformation majeure de la société gabonaise au cours de la deuxième moitié du siècle dernier a été l'urbanisation accélérée des populations des forêts. En 1950, le Gabon comptait encore le pourcentage le plus élevé de la population rurale parmi les six pays d'Afrique centrale, devançant de loin le Congo et le Cameroun. Cependant après 1975, il est devenu le deuxième pays le plus urbanisé, après le Congo* ».

Avec une forte population urbaine et un territoire couvert sur sa quasi-totalité par la forêt, le Gabon peut être qualifié de ''pays forestier-urbain''.

La population rurale est installée principalement le long des routes et des cours d'eau[48]. Les grands espaces de forêt ne sont pas habités même si l'on retrouve encore quelques Pygmées[49] dans la forêt. Avec la modernisation, ces peuples autochtones ont quitté successivement la forêt pour s'installer aussi le long des routes et des cours d'eau comme les Bantous. Ils se sont sédentarisés : les campements (huttes) temporaires ont laissé place à des villages permanents.

La répartition de la population gabonaise sur l'ensemble du territoire donne l'image d'un pays où la forêt est déserte autrement dit inhabitée. Cette caractéristique fait du Gabon un « désert vert »[50] (Baudelle, 2003). Les espaces occupés par les hommes (villes, villages, campements) sont insignifiants par rapport à la grande masse de forêt. Ces espaces forment avec les savanes, les mangroves et les marécages ouverts, le domaine non forestier. Ce dernier ne représente que 15 % du territoire national (Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 1999). La forêt gabonaise est donc à l'abri de toute explotation massive de la part de la population. Et même si les localités sont entourées de forêts, surtout en milieu rural, les populations ne représentent pas une menace importante pour la nature. La faible densité démographique et l'usage de pratiques d'exploitation artisanales de la nature par les habitants a permis au Gabon de conserver sa couverture forestière presque intacte au fil des siècles. La

[48] La linéarité de l'habitat, et donc de la répartition de la population, provient de la politique de l'administration coloniale. Celle-ci avait instaurait le regroupement des villages le long des axes routiers et des cours d'eaux, principalement le fleuve Ogooué. La linéarité avait pour but d'assuer un meilleur encadrement des populations. Cette politique a démeuré telle qu'elle-même après l'indépendance (Ben Yahmed et *al.*, 2004).

[49] Les Pygmées sont des peuples de forêt. Ils ont longtemps vécu dans des campements éphémères en se déplaçant dans la forêt. Ils vivaient de la nature tout en la respectant. Aujourd'hui, beaucoup de pygmées se sont sédentarisés. Quelques uns continuent à pratiquer un mode vie rythmée par des campements temporaires dans la forêt, particulièrement dans l'est du pays.

[50] C'est à cause de leur faible population que Baudelle (2003) qualifie les milieux tropicaux humides et équatoriaux de « déserts verts ». Il s'agit de la cuvette congolaise, l'Amazonie, le Bornéo et la Nouvelle Guinée. Le terme désert est employé ici dans le sens de vide humain c'est-à- dire comme un espace humainement vide ou très faiblement peuplé.

déforestation, s'il faut la nommer ainsi, est causée principalement par l'exploitation industrielle pratiquée par l'Etat et les sociétés internationales pour des raisons économiques. Ils exploitent essentiellement des forêts non certifiées.

Malgré son petit territoire et son sous-peuplement, le Gabon est un pays riche en ressources naturelles. L'exploitation de ces ressources fonde son développement économique.

Carte 3 : Répartition de la population

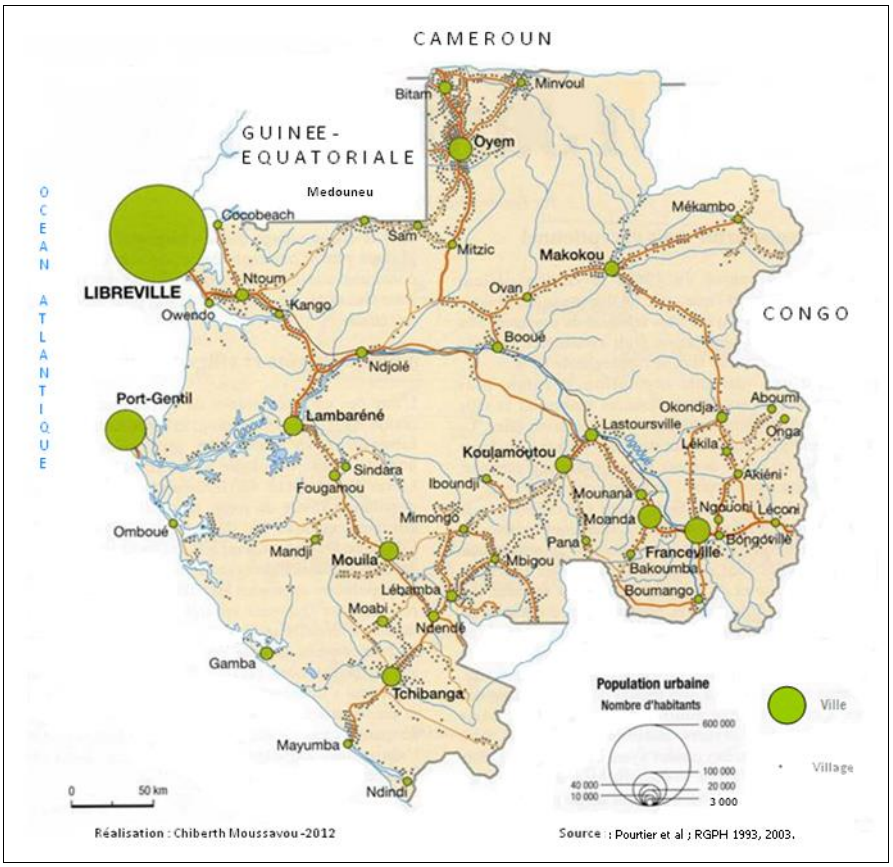

Section 2 - L'exploitation des ressources naturelles, fondement d'une économie de rente

Le Gabon est un pays forestier au sol et au sous-sol riches. Il regorge pour ainsi dire de bois, de pétrole et de minerais. C'est sur l'exploitation de ses ressources naturelles que le pays fonde son développemenet économique.

2.1. Un pays aux PIB et PNB élevés, en Afrique centrale

Le Gabon, de par les indicateurs économiques, est considéré comme l'un des pays les plus économiquement dévéloppés d'Afrique centrale. Ses Produit Intérieur Brut par habitant (PIB/hab.) et Produit National Brut par habitant (PNB/hab.) font partie des plus élevés de la région. Selon la Banque mondiale, en 2000 le PIB/hab. du Gabon était de 4 103 dollars contre 643 pour le Cameroun et 259 pour la République Centrafricaine. Au début des années 1980, le pays occupait le deuxième rang en matière de PIB, après la Libye (IPN, 1983). En 2007, le PNB/hab. du Gabon était de 13 080 dollars, loin devant le Cameroun, la République Démocartique du Congo, le Congo et la République Centrafraine. Le fort PNB/hab. de la Guinée équatoriale en 2007 est liée à l'exploitation pétrolière. Débutée dans les 1990, les bénéfices de la manne pétrolière se ressentent dans les années 2000.

Tableau 5 : Le PIB/hab. du Gabon en Afrique centrale (en dollars)

Pays	1980	1990	2000	2010
Cameroun	696	722	643	714
Congo (RDC)	260	210	873	106
Congo (Rép.)	971	1170	1027	1253
Gabon	5 265	4627	4103	4214
Guinée-équatoriale		555	2410	8537
Rép. Centrafricaine	323	278	259	240

Source : Banque mondiale, website : donnees.banquemondiale.org.

Tableau 6 : Le PNB/hab. du Gabon en Afrique centrale (en dollars)

Pays	1998	2007
Cameroun	610	2 120
Congo (RDC)	110	290
Congo (Rép.)	690	2 750
Gabon	3 950	13 080
Guinée-équatoriale	1500	21 130
Rép. Centrafricaine	300	740

Source : Sablayrolles et *al*., 2000 et Pitte et *al*., 2009.

Les chiffres gabonais de PIB et PNB/hab. résultent d'une économie de rente basée sur l'exploitation de ses ressources naturelles. Elle concerne essentiellement les secteurs primaire et secondaire. En 2003, ces derniers constituaient 62,6 (soit 7,0 % + 55,6 %) du PIB et employaient 82,3 % (soit 68,9 % + 13,4 %) de la population active.

Tableau 7 : Répartition du PIB au Gabon par secteurs d'activité

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	7,0 %	55,6 %*	37,4 %
Population active	68,9 %	13,4 %	17,7 %

Source : Banque de France, 2003.

* 41,9% du secteur secondaire est représenté par le pétrole.

Tableau 8 : Répartition du PIB au Gabon dans les secteurs primaire et secondaire

	Primaire et secondaire
PIB	62,6 %
Population active	82,3 %

Source : Banque de France, 2003.

Même si le Gabon apparaît comme un pays riche, sa population ne l'est pas pour autant. La répartition de la rente pétrolière entre les Gabonais est loin d'être égalitaire, seule une petite frange en profite. La majorité de la population est pauvre, le chômage est très présent (16 % en 2005 selon la DGSEE, 2009), les structures de santé font défaut, le réseau routier n'est pas moderne dans sa quasi-totalité[51], la corruption s'accroît, les détournements

[51] Seul 5,6 % du réseau routier national est bitumé contre 94,4% non bitumé. Dans le détail, sur les 9 170 km de routes existantes (hors voiries urbaines), 517 km sont bitumées, 5 912 sont en latérite et 2 741 km sont à l'état de pistes de terre (Pourtier et *al.*, 2004). L'espoir d'un accroissement de routes bitumées dans le court

de fonds prévus pour la construction d'infrastructures de base sont fréquents, l'indice de développement humain (IDH) est parmi les plus bas (123ème sur 177 en 2003), etc. Cette situation est typique de la plupart des pays africains, particulièrement ceux qui dépendent économiquement de la rente pétrolière. Rosellini (2005) en parle dans les termes suivants :

« *Les économies pétrolières d'Afrique sont pour la plupart des économies de rente traditionnellement caractérisées par une gestion peu transparente des recettes issues du pétrole, une forte corruption, et de mauvaises performances en matière de développement. La rente pétrolière a pu susciter ou alimenter sur ce continent des guerres civiles, des violations répétées des droits de l'homme et entretenir la pauvreté : paradoxalement, en effet, les pays pétroliers d'Afrique restent parmi les plus pauvres* ».

Le tableau ci-dessous renseigne sur la place du Gabon par rapport à la corruption et à l'Indice de Développement Humain (IDH) en Afrique subsaharienne.

Tableau 9 : Indice de corruption et de développement humain des pays pétroliers d'Afrique subsaharienne

Pays	Transparency International (la note la plus élevée équivaut au pays le plus corrompu)		IDH (sur 177)	
	2004 (de 1 à 145)	**2005 (de 1 à 158)**	**2002**	**2003**
Angola	133	151	166	160
Cameroun	129	137	141	148
Congo	114	130	144	142
Gabon	74	88	122	123
Guinée –équ.	Nd	152	109	121
Nigéria	144	152	151	158
RDC	133	144	168	167
Tchad	142	158	167	173

Source : Transparency International, PNUD. In Rosellini, 2005.

terme est faible, les travaux étant peu effectués dans ce sens : entre 1993 et 2000, 465 km seulement de routes ont été bitumées à cause des difficultés financières (enquêtes auprès du Projet d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbains et Transports/Ministère des Travaux Publics et de la Constrution en 2002 In Moussavou (2003)).

Le développement économique du Gabon s'appuie sur l'exploitation, principalement du pétrole, du bois et du manganèse.

2.2. Le pétrole, premier pilier de l'économie

L'exploitation pétrolière est la première activité économique depuis la fin des années 1960, période à laquelle elle supplanta celle du bois. La filière a bénéficié de la flambée de ses cours en 1973-1974 : le baril passa de 8 à 35 $ (Pourtier, 2001)[52]. Le pétrole continue à jouer un rôle considérable dans l'économie gabonaise malgré l'exploitation d'autres ressources naturelles et la crise économique. Dans les années 1970, précisément de 1974 à 1985, le pétrole comptait pour 42 % du PIB et 81 % des exportations du Gabon (Pourtier, 2001). Son importance économique n'a guère changé. Il représente aujourd'hui environ 40 % du PIB, 80 % de la valeur des exportations et 60 % des recettes budgétaires de l'Etat. Les recettes pétrolières générées par les impôts sur les sociétés, les redevances diverses et les contrats de partage de production représentent entre 40 à 50 % du PIB pétrolier (Pourtier et *al.*, 2004)[53]. En 2005, les recettes du pétrole s'élévaient à 1,5 milliards de dollars[54].

Même si le pétrole occupe une place importante pour les équilibres financiers de l'Etat, il demeure un faible fournisseur d'emplois directs : à cause de l'usage de la haute technologie, les emplois directs ne dépassent guère le millier. Le secteur pétrolier génère cependant plusieurs emplois indirects dans la sous-traitance industrielle, les activités de service et de conseil, etc. (Pourtier et *al.*, 2004).

L'exploitation pétrolière, *off-shore* et *on-shore*[55], se fait majoritairement dans la province de l'Ogooué-Maritime, entre Port-Gentil et Gamba. Cette zone située dans le bassin sédimentaire côtier est composée de roches sédimentaires crétacées sous-jacentes qui renferment du pétrole.

La production pétrolière du Gabon n'est pas continuellement croissante. Si dans la seconde moitié de la décennie 1990 elle atteint les 18 000 000 de tonnes, elle dépasse à peine les 13 000 000 dans les années 2000. Les irrégularités de croissance sont tout aussi valables pour les exportations. Après une phase d'augmentation dans les années 1990, et un

[52] En 2008 la hausse des cours du baril de pétrole a été plus importante que celle des années 1970, atteignant ainsi 144,22 dollars au mois de juillet (Direction Générale de l'Economie, 2009).
[53] D'autres auteurs tels que d'Aboville et Sun (2010) confirment l'importance du pétrole dans l'économie gabonaise en avançant des chiffres sensiblement égaux. Ils soulignent que cet or noir représente actuellement 42% du PIB et 65 % des recettes de l'Etat gabonais.
[54] http://www.izf.net/guide/gabon/default.htm.
[55] La production *on-shore* représente environ 60 % du brut gabonais et l'*off-shore* 40 % (Pourtier et *al.*, 2004).

record en 1997 où elles avaient atteint les 17 500 000 de tonnes, elles ont commencé à diminuer en 1998. La baisse la plus importante a été enregistrée en 2008, année pendant laquelle elles étaient à peine de 10 900 000 de tonnes. D'une manière générale, l'évolution des exportations varie en fonction de celle de la production.

La diminution de production et des exportations commencées en 1998-1999, qui se revèlent un peu plus en 2003, pour s'accentuer en 2008, est en partie liée à la crise énergétique et économique internationale. Cette dernière influe énormement sur les cours du pétrole et donc sur les rytmes de production et d'exportation aux échelles internationales et nationales.

Le Gabon exporte la majorité de sa production de pétrole. En 2001, par exemple, ce sont 12 890 000 tonnes qui ont été produites et 12 650 000 tonnes exportées. Le pétrole gabonais est principalement acheté par l'Amérique du Nord. En 2008, 61,7 % des exportations lui étaient destinées (Direction Générale de l'Economie, 2009).

En plus du pétrole, le Gabon exploite le bois.

Carte 4 : Localisation de la zone d'exploitation pétrolière au Gabon

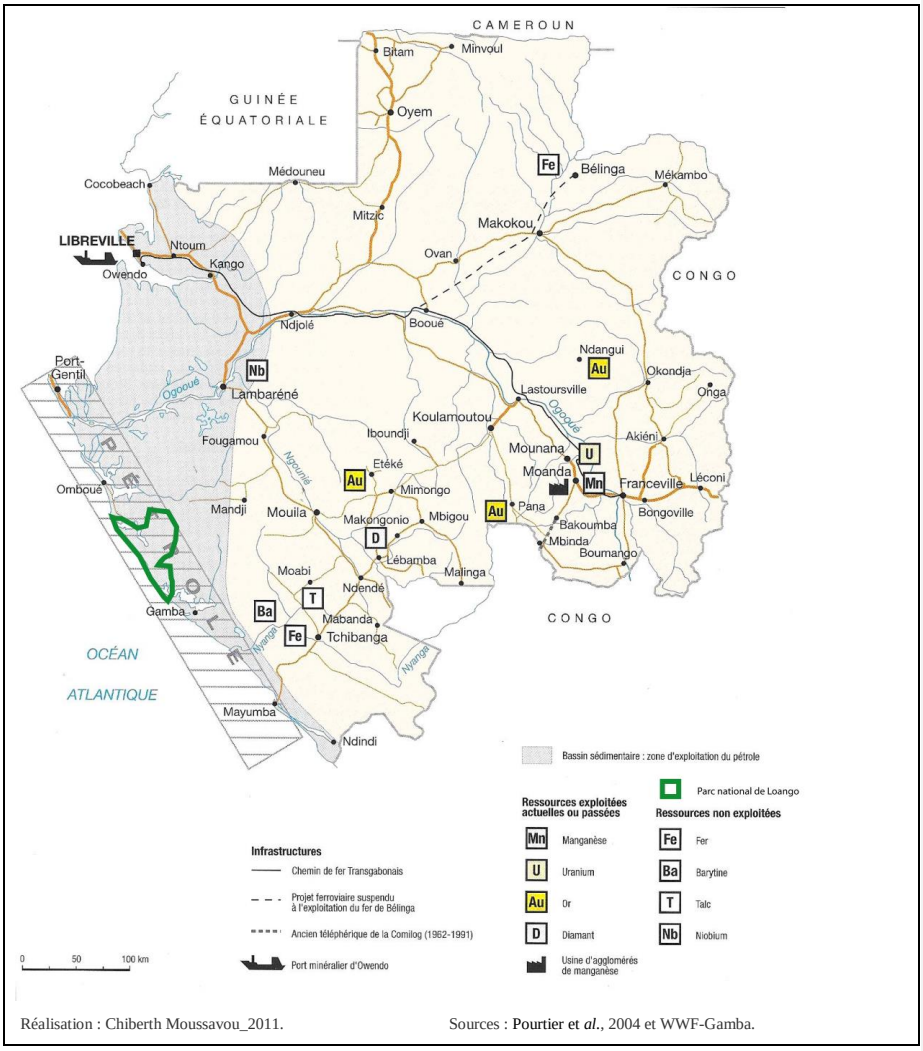

Réalisation : Chiberth Moussavou_2011. Sources : Pourtier et *al.*, 2004 et WWF-Gamba.

Tableau 10 : Production et exportation du pétrole au Gabon de 1990 à 2008 (en milliers de tonnes)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Production	13495	14671	14654	15569	17357	18246	18277	18462	17570	15586	13500	12890	12563	13432	13483	13300	11930	12130	11810
Exportation	12888	14450	13943	14545	16201	16770	17363	17539	16722	14500	12400	12650	11640	12680	12732	12490	11010	11310	10890

Source : Direction Générale de l'Economie, 2000 et 2009.

Figure 1 : Evolution de la production et de l'exportation du pétrole au Gabon de 1990 à 2008 (en milliers de tonnes)

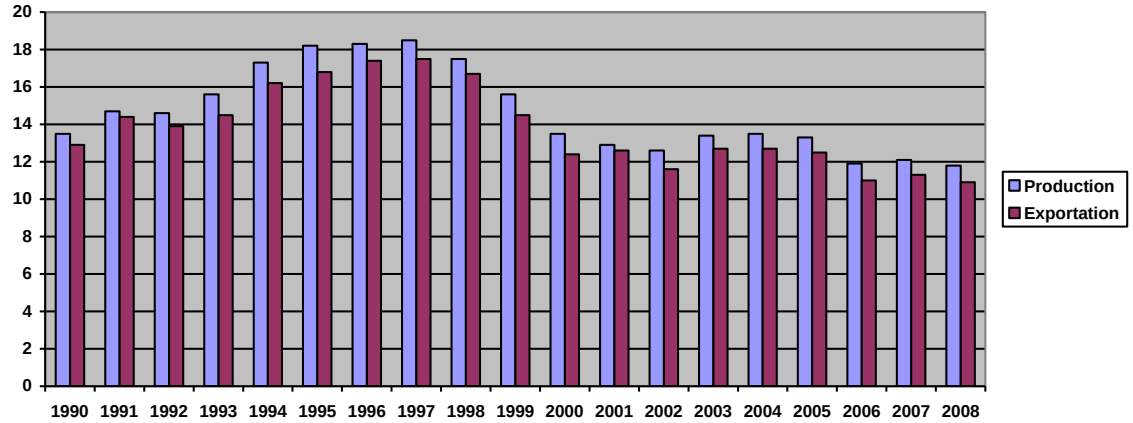

Source : Direction Générale de l'Economie, 2000 et 2009.

2.3. L'exploitation forestière, l'autre pilier de l'économie

L'exploitation forestière a été la première activité économique du pays jusqu'à la fin des années 1960. Elle a été supplantée par l'explotation pétrolière. Le secteur forestier reste le second employeur du pays après l'Etat, avec près de 28 000 emplois, soit 28 % de la population active (Nasi et *al.*, 2005). L'importance de cette activité est basée sur l'abondance de forêt : le territoire gabonais en est couvert à près de 85% avec une part exploitable (forêts productives) qui couvre 75 % du pays (Agondogo, 2000). Bien que l'exploitation forestière détienne une place importante en termes de population active, sa contribution au PIB est plus faible que les autres secteurs économiques. Elle n'était que de 2% en 2002 (Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique Centrale, 2004).

L'exploitation du bois se fait quasiment dans tout le pays, particulièrement dans la deuxième zone d'exploitation forestière. Celle-ci s'étend sur environ 20 millions d'hectares. L'okoumé y est encore abondant par rapport à la première zone d'exploitation forestière. Elle couvre près de 5 millions d'hectares (Agondogo, 2000). Le Gabon est le premier producteur mondial d'okoumé (Sablayrolles et *al.*, 2000). Ce bois est à l'origine de l'exploitation forestière au Gabon, à partir de 1880. Guy GIBERT (1989)[56] le rappelle lorsqu'il aborde la question de cette industrie en Afrique centrale : « Elle a débuté dans la région côtière, du Gabon à l'embouchure du Congo. Dès la fin du XIXème siècle, la hache commence à abattre les okoumés du Gabon ; dans les la région du Mayombe portugais ou belge, ce sont les Limbas et les Irokos qui seront coupés ».

[56] In Obenga et CICIBA, 1989.

Carte 5 : L'exploitation forestière au Gabon

Source : Pourtier et *al.*, 2004.

L'okoumé est un bois qui a la particularité d'être tendre, résistant, droit et léger. Ses qualités lui sont reconnues par les pays occidentaux dès le début de son exploitation. C'est en effet au terme du 19ème siècle que Schultz, Consul d'Allemagne, expédie à Hambourg une bille d'okoumé pour essais. Quelques mois plus tard, la maison de commerce Woermann de Libreville achemine les premières grumes d'okoumé vers l'Allemagne pour fabriquer des boîtes de cigares, des meubles, des structures en bois pour l'aviation et du

contreplaqué (Edou, 2005)[57]. Deux siècles plus tard, l'okoumé est toujours l'une des principales références mondiales pour la fabrication des contreplaqués[58]. Il est majoritairement importé par l'Asie et l'Europe. En 1988 et 1990, par exemple, les exportations d'okoumé étaient de 230 000 et 280 000 mètres cubes pour l'Asie contre 170 000 et 270 000 mètres cubes pour l'Europe.

Figure 2 : Répartition des exportations d'okoumé (m^3) dans le monde en 1988 et 1990

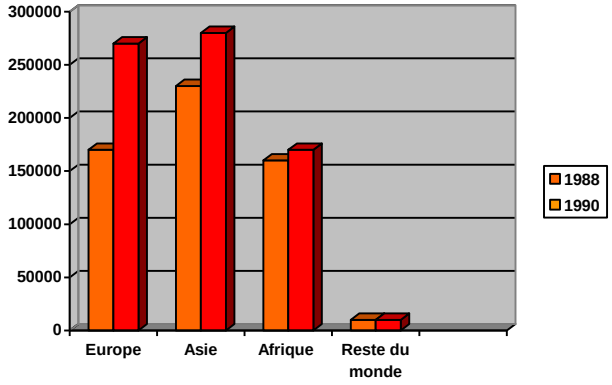

Source : Institut Pédagogique National, 1993.

Outre l'okoumé, le Gabon exploite l'ozigo et plusieurs autres essences qui font partie de la catégorie dite « bois divers ». Dans l'ensemble, le pays exploite près de 90 essences mais seule une dizaine est destinée au marché international. Il s'agit, en plus du duo okoumé-ozigo, de l'acajou, l'abura, l'azobe, le bilinga, le bubinga, le douka, l'iroko, le kevazingo, le moabi, le muvingui, le padouk, le sapelli et le wengue. Contrairement à l'okoumé et à l'ozigo, ces « essences lourdes »[59] sont rassemblées sous l'appellation « bois divers ». L'okoumé et l'ozigo, très abondants sur la côte c'est-à-dire dans la première zone d'exploitation, ont formé pendant des décennies le duo le plus exploité et le plus exporté.

[57] In Mbot, 2005.
[58] Les usages du contreplaqué sont divers. Il est notamment utilisé dans la construction (exemple la construction navale), le bâtiment, l'agencement, la décoration, et dans des domaines industriels spécifiques tels que l'emballage, le transport ou le modelage. Tous les contreplaqués ne sont pas faits à base d'okoumé. Ils peuvent aussi provenir d'autres essences comme le moabi, le sipo, le chêne, le hêtre, le peuplier, etc.
[59] Les essences de bois qui font partie de la catégorie « bois divers » sont dites « lourdes » en comparaison à la légèreté et à la tendresse de l'okoumé et de l'ozigo. Ces dernières sont généralement utilisées pour la fabrication de contreplaqués alors que les essences lourdes le sont pour la fabrication de chevrons, de poûtres, etc.

Mais cette tendance s'est renversée depuis 2004 où okoumé-ozigo ne représentaient que 1 077 000 exportés, contre 1 486 000 mètres cubes pour les bois divers (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 2007). En 1994, soit dix ans plus tôt, la production des premiers était de 1 667 000 contre 460 000 mètres cubes pour les seconds[60].

Tableau 11 : Les essences de bois les plus exploitées et exportées au Gabon

Catégories	Essences	Noms scientifiques	Familles
Essences légères	Okoumé	*Aucoumea Klaineana*	*Burséracées*
	Ozigo	*Dacryodes Büttneri*	*Burséracées*
Bois divers - essences lourdes	Acajou	*Khaya ivorensis* et *K. anthotheca*	*Meliacées*
	Abura	*Fleroya ledarmannii ou F. stipulosa*	*Rubiacées*
	Azobe	*Lophira alata*	*Ochnacées*
	Bilinga	*Nauclea trillessii*	*Rubiacées*
	Bubinga	*Guibourtia demeusei*	*Caesalpinacées*
	Douka	*Thieghmella africana*	*Sapotacées*
	Iroko	*Chlorophora excelsa*	*Moracées*
	Kevazingo	*Guibourtia tesmanii et G. Pellegriniana*	*Leg. Cesalpiniées*
	Moabi	*Baillonella toxisperma*	*Sapotacées*
	Muvingui	*Distemonanthus benthamianus*	*Leg. Césalpiniées*
	Padouk	*Pterocarpus soyauxii*	*Leg. Papilionées*
	Sapelli	*Entandrophragma cylidricum*	*Méliacées*
	Wengue	*Milletia laurentii*	*Leg. Papilionées*

Sources : Institut Pédagogique National, 1983 ; Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 2007.

La production annuelle de grumes est variable. Dans les années 1990, elle oscillait entre 2 127 000 et 2 402 000 de mètres cubes. Dans les années 2000, elle dépasse la barre des 2 400 000 mètres cubes. De 2000 à 2007, la production se situe entre 2 563 000 et 3 715 000 mètres cubes. En 2008, à cause de la crise internationale des bois tropicaux[61], le Gabon

[60] L'ouverture de la seconde zone d'exploitation en 1960, c'est-à-dire de la côte vers l'hinterland où l'okoumé se fait plus rare et la nécessité d'exploiter d'autres essences, ont contribué, au fil des temps, à ce revirement de situation.

[61] La crise financière, de l'immobilier et de la construction en Europe et aux Etats-Unis, la baisse de la demande en bois de ces pays ainsi que celle du Japon, dont les prémices remontent à la fin des années 1990 (1997-1998), a eu un impact sur les exportations des bois tropicaux (Karsenty, 1998. In Kieffer et De Perthius, 1998). Elle a conduit à une diminution de la production de grumes dans les pays tropicaux, notamment au Gabon où elle est marquée en 2008.

n'a produit que 1 221 000 de mètres cubes de grumes, soit moins de la moitié des quantités enregistrées entre 2000 et 2007[62].

Le pays exporte plus de 80 % de son bois en rondins bruts dont lessentiel est constitué d'Okoumé (60 à 70 %). La transformation locale du bois (sciage, déroulage, contreplaqués, menuiserie, etc.) est très faible. Elle est inférieure à 20 % de la production (Ben Yahmed et *al*, 2004 et Direction Générale de l'Economie, 2000). Les unités de transformation se trouvent essentiellement à Libreville, Port-Gentil et Koulamotou. La consommation locale du bois est à l'image de la transformation locale : elle est infime.

Tout comme le pétrole, la quasi-totalité des grumes du Gabon est exportée. La part non exportée autrement dit consommée localement est infime. En 1997 par exemple, 2 775 000 de mètres cubes ont été produites et 2 671 000 exportées. Depuis 2002, les exportations sont en décroissance. Elles ne dépassent pas la barre des 2 000 000 de mètres cubes. La baisse la plus considérable s'observe en 2008 où les exportations étaient d'à peine 1 650 000 mètres cubes contre 2 579 000 en 2000. En revanche, si les chiffres des exportations étaient presque identiques à ceux de la production dans les années 1990, on observe un grand écart entre les deux indicateurs dans la décennie 2000 en faveur de la production. L'importante augmentation de la production des grumes est liée à la croissance de concurrence sur le marché international du pétrole et à l'épuisement des réserves de l'or noir du Gabon dès 1998 (cf. production pétrolière dans la fig. 1). Pour y faire face, l'Etat décide de placer ses espoirs dans le secteur forestier en augmentant la production des grumes. Mais à cause de la crise des bois tropicaux de 2008, la tendance se renverse avec une production (1 221 000 m^3) moins importante que l'exportation (1 650 000 m^3) au cours de la même année. En 2008, les grumes exportées étaient principalement constituées de stocks des productions antérieures.

[62] En 2009, le Gabon a retrouvé la cadence du début des années 2000, en produisant 3 033 000 mètres cubes (1 807 m^3 pour le duo Okoumé-Ozigo et 1 226 m^3 pour les bois divers) (DGE, 2010). Mais le contexte économique mondial et le choix du Gabon de ne plus commercialiser 5 essences (Ozigo, Afo, Douka, Moabi et Pandok) n'augurent pas forcément une continuité de la croissance de la production. De plus, la récente décision du Gabon, annoncée dès 2009 (officiellement en janvier 2010 et la mise en application repoussée en mai 2010) de ne plus exporter des grumes va certainement avoir un impact sur l'exportation et de la production des années avenirs.

Tableau 12 : Production de grumes de 1994 à 2009 (en milliers de m^3)

Essence	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Okoumé /Ozigo	1137	820	1015	1459	1667	1842	1779	1993	1393	1650	2675	2013	1181	1812	1077	1511	1560	1650	408
Bois divers	440	430	400	400	460	546	505	782	771	752	1040	1518	1644	1208	1486	1632	1660	1700	813
Total	1577	1250	1415	1859	2127	2388	2284	2775	2184	2402	3715	3531	2825	3020	2563	3143	3220	3350	1221

Source : Direction Générale de l'Economie, 2000, 2003 et 2009.

Tableau 13 : Exportation de grumes de 1994 à 2008 (en milliers de m^3)

Essence	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Okoumé /Ozigo	1066	955	853	1479	1482	1711	1907	1990	1074	1611	1723	1520	1243	1110	848	814	862	1065	837
Bois divers	394	373	363	356	423	508	444	681	690	718	856	790	684	607	674	772	906	873	813
Total	1460	1328	1216	1835	1905	2219	2351	2671	1764	2329	2579	2310	1927	1717	1522	1586	1768	1938	1650

Source : Direction Générale de l'Economie, 2000, 2003 et 2009.

Tableau 14 : Production, Exportation et Consommation locale de grumes de 1990 à 2008 (en milliers de m^3)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Prod.	1577	1250	1415	1859	2127	2388	2284	2775	2184	2402	3715	3531	2825	3020	2563	3143	3220	3350	1221
Export.	1460	1328	1216	1835	1905	2219	2351	2671	1764	2329	2579	2310	1927	1717	1522	1586	1768	1938	1650
Cons. loc.	117	-78	199	24	22	169	-67	104	420	73	1136	1221	892	1303	1041	1557	1452	1412	-429

Source : Direction Générale de l'Economie, 2000, 2003 et 2009.

L'analyse de la production et de l'exportation de grumes du Gabon montre que leur évolution n'est pas uniquement déterminée par les priorités économiques de l'Etat ou bien par l'abondance d'une ressource. Elle est peut aussi être conditionnée par la situation économique internationale telle que nous l'avons observé en 2008 avec la crise des bois tropicaux. La juxtaposition des ces deux indicateurs économiques dans la figure suivante le démontre.

Figure 3 : Evolution de la production et des exportations de grumes au Gabon de 1990 à 2008 (en milliers de mètres cubes).

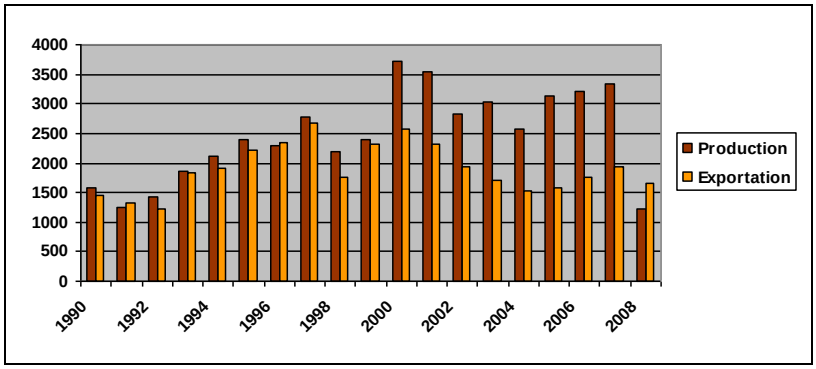

Source : Direction Générale de l'Economie, 2000 et 2009.

Le Gabon exporte son bois principalement vers l'Asie et l'Europe. En 2006, ces deux continents ont respectivement importé 70 % et 25 % de grumes gabonaises. Ce pourcentage est en nette augmentation par rapport aux années précédentes telles que 1998 et 1999.

Tableau 15 : Répartition des exportations de grumes par continent (%)

Continent	1997	1998	1999	2000	2006	2007	2008
Asie	60 %	41 %	54 %	57,6 %	70 %	68,4 %	72,22 %
Europe	28 %	44 %	38 %	35,1 %	25 %	24,4 %	23,24 %
Afrique	6 %	9 %	5 %	4,3 %	5 %	7,2 %	4,54 %
Moy.-Or.	5 %	6 %	3 %	2,8 %	0 %	0 %	0 %
Amérique	1 %	0 %	0 %	0,2 %	0 %	0 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Direction Générale de l'Economie, 2000, 2002 et 2009.

Outre le pétrole et le bois, le Gabon exploite des ressources minères. Et L'agriculture, particulièrement traditionnelle ou vivrière, demeure importante dans la vie sociale.

2.4. L'exploitation des ressources minières et la place de l'agriculture

L'exploitation du manganèse joue aussi un rôle déterminant dans l'économie du pays. D'autres ressources élargissent l'éventail de cette exploitation minière, à savoir le fer, l'or, le phosphate, le niobium, le cuivre, le zinc, la barytine et le talc. La plupart d'entre elles sont exploitées de façon artisanale.

La production de manganèse a commencé au Gabon en 1962 avec une production de 203.000 tonnes (Pourtier et *al.*, 2004). Elle a depuis lors considérablement augmenté malgré une évolution en dents de scie. Elle oscille aujourd'hui trois millions de tonnes (3 300 000 de tonnes en 2007). Cette production vaut au Gabon le rang de deuxième producteur mondial de manganèse après l'Afrique du Sud (Pourtier et *al.*, 2004). La totalité de la production de manganèse gabonais est vendue sur le marché international, principalement à la Chine.

Figure 4 : Production de manganèse au Gabon de 1988 à 2008 (millions de tonnes)

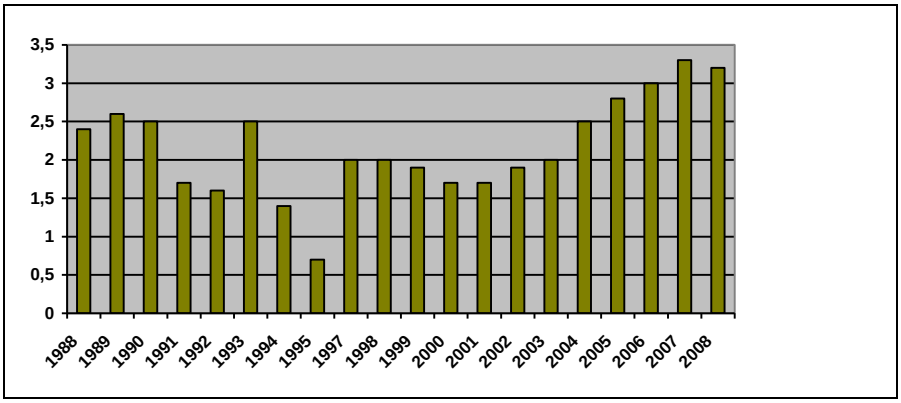

Sources : Direction Générale de l'Economie (DGE), 2002 et 2009.

L'agriculture, la pêche, l'élevage, le transport, les télécommunications, l'hôtellerie, le tourisme et quelques autres activités contribuent aussi au développement économique du pays. Mais leur poids est très peu perceptible. En 1999, le trio agriculture, pêche et élevage ne représentait que 4,5 % du PIB (DGE, 2009). En 2002, il était de 4 % (CEA, BAC[63], 2004). Nous nous intéressons à l'agriculture.

Figure 5 : Ventilation sectorielle du PIB au Gabon en 2002

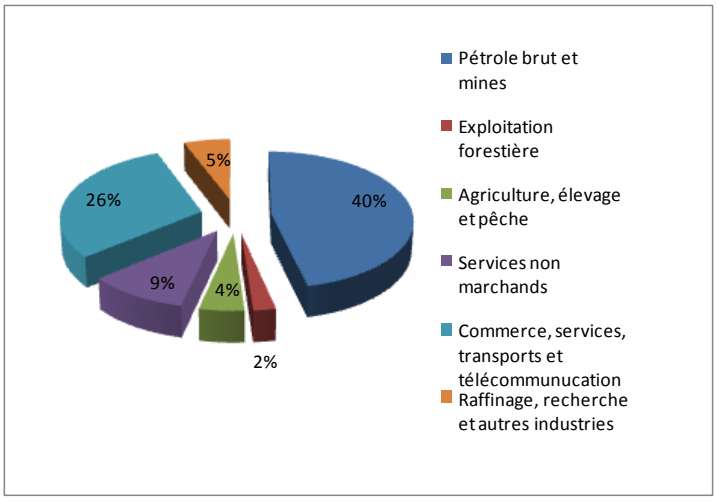

Source : Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique Centrale, 2004.

L'agriculture est la « transformation du milieu physique par les travaux des champs et la culture de certains végétaux sélectionnés » (Brunet et *al.*, 1993). En 1994, l'agriculture ne représentait que 8 % du PIB alors même qu'elle concentrait 48 % de la population active (DGE, 2000). Elle n'a jamais dépassé les 10 %. Elle est actuellement de 9 % (Pourtier et *al.*, 2004). La faible contribution de l'agriculture au PIB contrairement aux grands pilliers de l'économie gabonaise tels que le pétrole se justifie par la quasi inexistence de l'agriculture industrielle, la faible envergure de l'agriculture maraîchère et la pratique constante d'une agriculture vivrière. Ceci dit, même si elle a une faible place économique, elle occupe une place sociale majeure.

Le peuple gabonais, en général, est très attaché à la terre et à la forêt. Quelques situations illustrant ce lien informent sur la place sociale de l'agriculture. Nous allons nous

[63] Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique Centrale.

baser sur les relations que les jeunes, les retraités et les familles, particulièrement ceux résidant en milieu urbain, peu importe leur statut social, entretiennent avec les activités agricoles.

D'une manière générale, les jeunes urbains (écoliers, collégiens, lycéens, etc.) passent les grandes vacances scolaires au village pour aider les parents ou les grands-parents dans les travaux champêtres (abattage des arbres, brûlis, sarclage, semences, etc.). Leurs efforts sont parfois compensés par une rémunération financière[64], certes modeste, qui leur permet d'assurer l'achat de fournitures scolaires.

Les retraités (fonctionnaires ou du privé), choisissent dans la majorité des cas de (re)partir s'intaller au village pour s'adonner à l'agriculture. Le choix d'aller vivre ou de repartir au village marque le retour à la forêt ou vers la terre de la forêt. Ce comportement peut sembler invraisemblable pour un européen, notamment en France, où le rêve premier d'un retraité est de finir ses beaux jours au bord de la mer. Au Gabon, c'est l'inverse : ils quittent la côte pour l'intérieur du pays.

Dans le cadre familial, au moins une famille citadine sur deux possède une ou plusieurs plantation(s) à la périphérie de la ville ou dans un village proche de la ville. Cette population urbaine pratique soit une agriculture péri-urbaine soit à la périphérie d'un village. Il n'est pas rare de croiser chaque fin de semaine un ballet de voitures en direction des localités rurales périphériques à une ville ou bien en direction de l'intérieur du pays pour s'adonner à une activité agricole. Les routes Libreville-Kango et Libreville-Cap-Estérias en sont des exemples. L'agriculture contribue ainsi à la pluri-activité des populations urbaines.

L'importante pratique de l'agriculture par les urbains au Gabon n'est pas seulement liée à l'attachement de la population gabonaise à la terre et à la forêt. Elle est aussi due à l'exode rural. Pour des raisons professionnelles (migrations de travail), familiales, médicales, de sorcellerie, etc., les villages se sont vidés au profit de la ville. Ce mouvement a entraîné un dépeuplement des villages, et donc d'agriculteurs, et a amoindri la fonction vivrière (agriculture vivrière) conférée au milieu rural. L'agriculture s'est déplacée vers la ville à travers cette population issue de l'exode rural, modifiant les fonctions de la ville et les activités des citadins. Ganyo Galley (2006)[65] s'expriment sur la relation entre exode rural et pratique de l'agriculture périurbaine au Gabon, notamment à Libreville, dans les termes suivants :

[64] Cette rémunération est issue de la vente de produits agricoles effectuée par les jeunes vacanciers, par les parents ou les grands parents.
[65] In Hulbert et *al.*, 2006.

« *L'extraordinaire croissance urbaine enregistrée au cours du 20ème siècle partout dans le monde, et plus particulièrement dans les pays en développement, ainsi que l'explosion démographique qui a suivi, ont fini par vider les campagnes de leurs habitants. L'opposition ville-campagne s'est accentuée non seulement au plan démographique (les villes gabonaise regoupent actuellement près de 75 % de la population du pays, avec 50 % pour la capitale seule !), mais aussi et surtout du point de vue économique où la campagne n'arrive plus à jouer le rôle traditionnel qui leur est assigné. Il est même de notoriété publique que rester aujourd'hui dans la campagne c'est s'exclure volontairement du progrès en cours dans le pays. La ville est désormais appelée à remplir à la fois sa fonction urbaine et celle abandonnée par le monde rural : pourvoir aux besoins alimentaires des populations. Les aires péri urbaines sont devenues un espace d'agriculture marchande* ».

En milieu rural, l'agriculture continue à rythmer la vie des villageois même si la modernité s'y installe progressivement (« maison en dur »[66], télévision, téléphone, etc.). Chaque famille possède au moins deux plantations. Tous les jours de la semaine, sauf à quelques exceptions près[67], sont consacrés à l'activité agricole.

Malgré la forte urbanisation du pays, la population gabonaise demeure, de par la pratique importante de cette activité dans la vie sociale, une population à forte culture rurale. L'importante concentration de la population en ville, essentiellement causée par l'exode rural[68], n'a pas forcément fait d'elle une population aux activités typiquement urbaines dans leur totalité. En règle générale, ce sont les activités modernes (commerce, service, etc.) qui caractérisent le milieu urbain. Au Gabon, les activités rurales se juxtaposent à elles pour constituer une pluriactivité. De par sa pratique d'activités autant urbaines et que rurales, la population urbaine du Gabon peut être qualifiée de ''population urbaine-rurale''[69].

Si les activités exercées sont des caractéristiques importantes pour distinguer les populations urbaines des populations rurales, le cas du Gabon nous interpelle par rapport à la pratique de l'agriculture par ces deux catégories d'individus. Il sollicite aussi un intérêt

[66] Jargon local pour désigner une maison en beton ou en ciment, par opposition à la maison en bois dite « maison en planches ».
[67] Pour des raisons de maladies, de décès, de réligion (pas de travaux champêtres le jeudi et/ou le dimanche pour les chrétiens, le vendredi pour les musulmans), etc.
[68] La forte concentration de la population est surtout liée à l'exode rural, à l'immigration (représentant 15,2 % de la population selon le RGPH de 1993, les immigrés s'installent prioritaieremnt en milieu urbain) qu'au seuil de renouvellement des générations c'est-à-dire au nombre moyen d'enfants par femme, ici à 50 ans. Ce dernier est en constante diminution. Il était de 4,3 en 2000 (DGSEE, 2000) contre 5,2 en 1993 (RGPH, 1993).
[69] À ne pas confondre avec la population rurbaine ou les rurbains, c'est-à-dire les citadins qui vivent à la campagne mais à proximité de la ville » (Brunet et *al.*, 1993).

sur la distinction entre ville et village, entre l'urbain et le rural. Le rural (la personne) est l'habitant de la campagne (ou du village[70]) et l'urbain (la personne) celui de la ville. Il est difficile de donner une définition de la ville et du village qui soit propre au contexte gabonais. Tel que le dit M'Boutsou (2006)[71] « *la ville au Gabon n'échappe pas au flou sémantique qui lui est généralement reconnu. La multiplicité des critères de définition retenus, le caractère multiforme de beaucoup d'entre elles (les villes) ainsi que l'extension progressive de leurs fonctions rendent encore plus complexe toute tentative de délimitation des contours réels dudit concept. Pourtant, et cela quelle que soit la dimension forte des éléments qui précèdent, la ville signifie bien quelque chose de géographiquement distintc de toute autre entité telle que la campagne par exemple. C'est justement dans ce souci de clarté que nous nous sommes autorisés à retenir la définition du dictionnaire de géographie selon laquelle « la ville désigne tout espace urbain par opposition à l'espace rural qui l'entoure » (...) « la ville peut également être définie en tenant compte de ses caractéristiques démographiques[72], morphologiques, ses fonctions et son rôle économique et social » (Brunet et Ferras, 1997)* ».

Le village est l'opposé de la ville. Il « est parfois assimilé au finage, c'est-à-dire fondamentalement, à une unité humaine et à son espace de souveraineté et de production, généralement avec un composant agricole » (Lévy et Lussault, 2003). La ville peut aussi être définie comme une agglomération d'immeubles et de personnes (Brunet et *al.*, 1993), et le village un ensemble de cases et de personnes. Si la dinstinction entre la ville et le village est claire sur le plan struturel, elle ne l'est pas pour autant pour la pratique de l'agriculture. C'est le temps consacré à cette activité qui permet de différencier socialement les ruraux des urbains. Parce qu'ils vivent fondamentalement du commerce et des services (Brunet et *al.*, 1993), l'agriculture est pour les citadins une activité irrégulière. A l'inverse, pour les populations villageoises, l'agriculture est une activité permanente.

L'agriculture est certes l'une des grandes absentes des piliers de l'économie, elle est cependant une activité supplémentaire qui participe à la pluri-activé des populations urbaines. Elle est par ailleurs un secteur considérable de l'économie informelle par le biais de la vente des produits agricoles, le transport et tout autre secteur lié à son organisation et son développement. Parmi les quatres composantes de l'agriculture gabonaise, deux font

[70] Dans ce cas, l'habitant peut être appelé villageois.
[71] In Djéki et Lagarec (2006).
[72] Pour Brunet et *al*. (1993), en France, la ville est une commune de plus de 2000 habitants. Ils rappellent toutefois que ce critère est aléatoire lorsqu'ils définissent la population rurale : « qui vit dans des communes de moins de 2000 habitants, ce qui n'a pas toujours beaucoup de sens ».

l'objet d'une exportation. L'agriculture traditionnelle[73] et l'agriculture péri-urbaine[74] sont destinées à une consommation locale. Elles sont respectivement pratiquées par les ruraux et les urbains en milieu rural pour l'une ; par les urbains en périphérie des villes pour l'autre. La crise économique des années 1980 a contribué à leur accroissement. Les cultures paysannes d'exportation, représentées par le cacao et le café, sont totalement exportées. Elles sont en nette diminution principalement à cause du vieillissement des plantations, du désintéressement des jeunes, et de la fermeture de la SOCAGAB[75] qui assurait l'encadrement technique. Quant à l'agro-industrie[76], une partie est consommée localement, l'autre est exportée vers l'Afrique et l'Europe.

A cause de la faible envergure de l'agro-industrie, le Gabon importe l'essentiel des produits alimentaires : volaille, riz, pomme de terre, etc. Ils font partie des principaux produits importés par le Gabon : ils représentent 18 % (Ben Yahmed et *al.*, 2004).

Figure 6 : Part (%) des produits alimentaires parmi les produits importés au Gabon

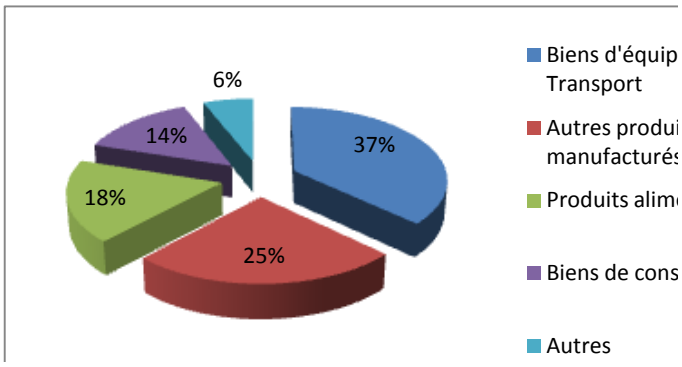

Source : Pourtier et *al.*, 2004.

[73] Banane plantain, Tubercules (manioc, taro, igname et patate douce), maïs, arachide, etc.
[74] Maraîchage et autres cultures vivrières marchandes.
[75] Société de Café et de Cacao Gabonais.
[76] Palmier à huile, sucre et hévéa.

Tableau 16 : Evolution de la production vivrière de 1960 à 2000

Produits	1960	1980	2000
Manioc	165 000	122 000	228 000
Banane plantain	80 000	80 000	270 000
Taro-Igname-Patate douce	44 000	68 000	60 000
Maïs	*	*	25 000
Arachide	*	*	19 000

Source : Direction Générale de l'Agriculture. In Pourtier et *al.*, 2004.

* absence de données.

Tableau 17 : Evolution de la production et de l'exportation de cacao de 1984 à 2002

Activités	Campagne 1984/85	Campagne 1988/89	Campagne 2001/02
Production / tonnes	1 569	1 887	416
Exportations/tonnes	1 520	1 911	432
Prix moyen d'achat/F CFA/kg	355	370	524

Source : Direction Générale de l'Agriculture. In Pourtier et *al.*, 2004.

En définitive, le pétrole et le bois demeurent depuis des décennies la base de l'économie gabonaise. Leur caractère épuisable et la dépendance aux cours mondiaux ne semblent pas avoir imposé une diversification des leviers économiques. Sans doute viendra t-elle- d'un nouveau regard à l'endroit de la conservation de la nature, d'autant plus que la nouvelle conception est censée permettre le de développement durable.

Avant d'aborder l'impact de la conservation sur le développement via les parcs nationaux, un aperçu historique des formes de mise en réserve de la nature au Gabon est nécessaire.

Carte 6 : Répartition des activités économiques au Gabon

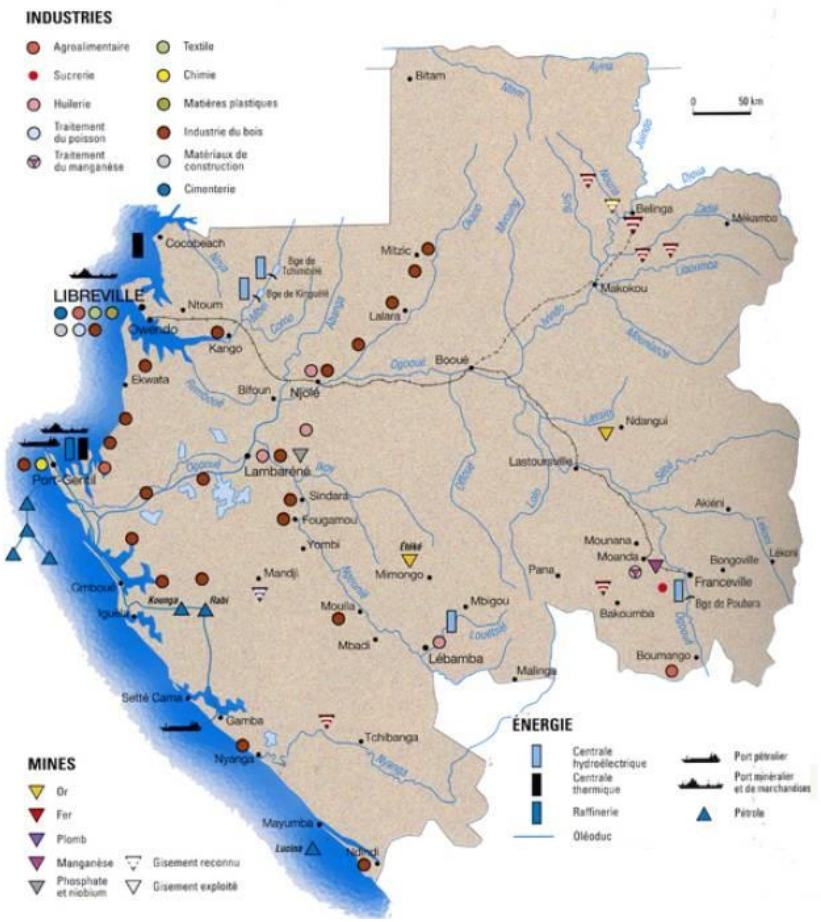

Source : Pourtier et *al.*, 2004.

Section 3 - L'histoire des aires protégées au Gabon

Pour comprendre le contexte de la création des parcs nationaux au Gabon, il est nécessaire de faire une rétrospective de celle des aires protégées du pays. Nous avons choisi de la subdiviser en trois périodes bien distinctes. La première correspond à la période coloniale, particulièrement de 1934, année de la création de la première aire protégée, au 17 août 1960, date de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale. La deuxième période postcoloniale va de 1960 à 2002. La troisième, que nous avons appelée l'ère des parcs nationaux, s'étend de 2002, année de la création des 13 parcs nationaux actuels, à nos jours.

3.1. La période coloniale, début de l'institutionnalisation de la protection de la nature

Au Gabon, les mesures officielles pour la protection de la nature commencent au cours de la période coloniale. La création des aires protégées s'est faite en lots et par catégories. Les types de zonage et de confinement de la nature au nom de la protection ou au profit des loisirs, informent sur l'évolution des problématiques et des intérêts en jeu.

L'arboretum de Sibang, également appelé station expérimentale forestière, demeure le point de départ de la conservation au Gabon. Crée le 31 mars 1934, il couvre une petite forêt à la périphérie de Libreville. Il est exploité au profit de la recherche scientifique.

La domanialisation de la forêt gabonaise débute à l'époque coloniale. Les années 1940 sont marquées par la création des réserves de faune. Aussi, en application d'un décret de 1944 qui réglemente la chasse en AEF (Afrique Equatoriale Française), la réserve de faune de la Lopé Okanda, la toute première du pays, fut créée le 26 septembre 1946. Au début des années 1950, l'administration coloniale procède au classement de certaines forêts en AEF et en AOF (Afrique Occidentale Française). Au Gabon, la première forêt classée est celle de la Mondah, le 16 février 1951. Le milieu des années 1950 fut la période de recrudescence des réserves de faune[77] de même que celle de l'émergence des domaines de chasse. Ils ont été établis sous l'initiative des forestiers européens qui, découvrant le caractère giboyeux de la forêt gabonaise, décident de créer des espaces de loisirs

[77] D'après l'article l'article 74 de la Loi N° 0016101 Portant code forestier en République gabonaise, une réserve de faune « est une aire protégée destinée à la conservation de la diversité biologique, à la propagation de la faune sauvage et à l'aménagement de son habitat ».

cynégétiques[78]. C'est ainsi que commençèrent le tourisme cynégétique et la chasse sportive au Gabon. Ces loisirs ont été essentiellement pratiqués par les colons et par quelques privilégiés gabonais à partir de l'indépendance. La chasse sportive, particulièrement celle de l'éléphant et du buffle, animaux de prédilection de cette activité de loisir, fut pratiquée jusqu'en 1981.

Le Gabon crée ainsi des domaines de chasse pour les loisirs cynégétiques. Il crée également des réserves de faune pour assurer la reproduction de la faune. Ces aires circonscrites et protégées sont la réserve totale de faune de Ndendé et le domaine de chasse du même nom, la réserve totale de faune du Mont Fouari et la réserve totale de faune de Nyanga Nord instaurées le 8 février 1956. Le 17 février 1956, sont créés le domaine de chasse de Ngové-Ndogo, le parc national du Petit Loango, la réserve totale de faune du Petit Bam-Bam et les deux réserves partielles de faune de Wonga-Wongué et du Grand Bam-Bam.

À l'indépendance, le patrimoine naturel classé du Gabon comprend une station expérimentale forestière, une forêt classée, un parc national, sept réserves de faune[79] et deux domaines de chasse. Soit un total de 12 aires protégées.

[78] Il n'existe pas de documents (officiels et ouvrages) qui relatent les raisons la création de cette vague de domaines de chasse et réserves de faune pendant les années 1950. Les éclaircissements apportés dans notre texte proviennent de nos entretiens notamment avec Mr Landry EDOWIZA, Chargé d'études au MINEF et ancien Expert en Suivi Environnemental et Social à l'ANPN (2008-2009), en septembre 2010.
[79] Deux de ces sept réserves de faune sont partielles.

Tableau 18 : Les aires protégées du Gabon à la fin de la colonisation (1960)

Aires protégées	Superficie	Date de création	Localisation/provinces
Station expérimentale forestière de Sibang	16 hectares	31.13.1934	Estuaire
Réserve de faune de la Lopé-Okanda	150 000 ha	26.09.1946	Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Moyen- Ogooué
Forêt classée de la Mondah	10 200 ha	16.02.1951	Estuaire
Réserve totale de faune de Ndendé	*	08.02.1956	Ngounié
Domaine de chasse de Ndendé	*	08.02.1956	Ngounié
Réserve totale de faune Mont Fouari	*	08.02.1956	Ngounié
Réserve de faune de Nyanga Nord	10 300 ha	08.02.1956	Nyanga
Domaine de chasse de Ngové-Ndogo	250 000 ha	17.02.1956	Ogooué-Maritime
Parc national du Petit Loango	50 000 ha	17.02.1956	Ogooué-Maritime
Réserve de faune du Petit Bam-Bam	*	17.02.1956	Estuaire, Ogooué-Maritime
Réserve partielle (de faune) du Grand Bam-Bam	20 000 ha	17.02.1956	Estuaire, Ogooué-Maritime
Réserve partielle (de faune) de Wonga-Wongué	480 000 ha	17.02.1956	Estuaire, Ogooué-Maritime

* absence de données

Sources : Institut Pédagogique National, 1983 et 1993.

3.2. De l'indépendance (1960) à 2002, évolution du processus de création des espaces protégés

Deux ans après son indépendance, l'Etat gabonais crée, à travers l'arrêté N° 1484/MEF/SF-5225 du 17 novembre 1962, différentes catégories d'aires protégées :

- l'aire d'exploitation rationnelle de faune de l'Ofoué. Elle comprend la réserve de faune de l'Ofoué-Okanda et le domaine de chasse de la Lopé-Okanda.
- l'aire d'exploitation rationnelle de faune de Moukalaba-Dougoua. Elle est constituée de la réserve de faune de Moukalaba-Dougoua et le domaine de chasse de la Moukalaba.
- les domaines de chasse de Sette-Cama et d'Iguéla, ainsi que la réserve de faune de la Plaine Ouanga.

Par contre, l'Etat met fin à l'existence de la réserve totale de faune de Ndendé, aux domaines de chasse de Ndendé et du Mont Fouari.

En 1966, l'arrêté N° 01571/SF-CHPP du 29 décembre regroupe sous l'appellation d'aire d'exploitation rationnelle de Sette-Cama (700 000 ha) : les domaines de chasse d'Iguéla (180 000 ha), de Ngové-Ndogo (250 000 ha), de Sette-Cama (200 000 ha) et la réserve de faune de la plaine Ouanga (20 000 ha). Il institue également l'aire d'exploitation rationnelle de faune de Wonga-Wongué (480 000 ha), une fusion de la réserve de faune du Petit Bam-Bam et de deux domaines de chasse du Grand Bam-Bam et de Wonga-Wongué. Le 13 septembre 1967, l'aire d'exploitation du Mont Kouri (60 000 ha) voit le jour.

En 1971, les aires protégées du Gabon s'ouvrent à l'exploitation touristique par des particuliers. La même année, le décret N° 837/PR/MEF du 2 octobre 1971 classe en réserve naturelle intégrale le Plateau d'Ipassa (10 000 ha), mis à la disposition du Centre National de Recherche Scientifique (CENAREST) pour les besoins de la recherche. Dans la même décennie, l'aire d'exploitation rationnelle de faune de Wonga-Wongué, prend par le décret du 14 juillet 1972, le statut de réserve présidentielle, dont le décret du 8 avril 1976 autorise une extension des limites.

En 1982, afin de veiller à la faune dans les aires protégées, une brigade s'installe à la Lopé. Elle contribuera à l'incorporation du domaine de chasse de la Lopé-Okanda à la réserve de faune de l'Ofoué-Okanda qui devient, au cours de la même année, la réserve de faune de la Lopé.

En 1983, sur proposition du ministère des Eaux et Forêts, la réserve naturelle intégrale le Plateau d'Ipassa est inscrite par l'Unesco sur la liste des réserves de biosphère. Autrement dit, elle devient un site MAB de l'Unesco.

En 1994, l'aire d'exploitation rationnelle de Sette-Cama bénéficie à son tour d'une brigade.

En 1998, le décret N° 0105/PR/MEFR du 23 janvier 1998, classe le massif forestier des Monts Doudou en aire d'exploitation rationnelle de faune des Monts Doudou (332 000 hectares). Elle est située entre l'aire d'exploitation rationnelle de faune de Moukalaba-Dougoua et celle de Sette-Cama.

En 1999, la réserve forestière de Minkébé[80] (561.700 ha) voit le jour et vient compléter un ensemble d'aires protégées avec les réserves de Dja, de Boumba-Bek et d'Odzala situées respectivement au Cameroun et au Congo. Cet ensemble est dénommé paysage trinational Dja-Odzala-Minkebe (ou TRIDOM).

En 2002, juste avant la création des 13 parcs nationaux, le Gabon ne comptait que 9 aires protégées. Il s'agissait principalement de réserves de faune et de domaines de chasse, la majorité étant regroupée sous l'appellation d'aire d'exploitation rationnelle de faune. Nous notons par ailleurs une réduction importante de la superficie de la forêt classée de la Mondah à cause des déclassements et reclassements dont elle a fait l'objet depuis sa création en 1951. Elle a aussi été causée par la pression humaine exercée par la population de Libreville qui l'exploite (extraction du sable pour la construction de bâtiments, bois destiné au sciage, etc.).

[80] L'arrêté de classement provisoire de la réserve de Minkebe (n°348/MEFR/ DGEF/DFC) avait été signé deux ans auparavant soit le 24 septembre 1997.

Tableau 19 : Les aires protégées du Gabon en juillet 2002

Aires protégées	Superficie (ha)	Date de création
Réserve naturelle intégrale (et réserve de bisophère) de l'Ipassa	10 000	1971
A.E.R.F. de Moukalaba-Dougoua : - Réserve de faune de la Moukalaba-Doudou - Domaine de chasse de Moukalaba	100 000 80 000 20 000	1962
A.E.R.F. de Sette-Cama : - Domaine de chasse de Ngové-Ndogo - Domaine de chasse de Sette-Cama - Domaine de chasse d'Iguéla - Réserve de faune de Petit Loango - Réserve de faune de la plaine Ouanga	700 000 250 000 200 000 180 000 50 000 20 000	1966
A.E.R.F. des Monts Doudou	332 000	1998
Réserve de faune de la Lopé	500 000	1982
Arboretum de Sibang	16	1934
Réserve présidentielle de Wonga-Wongué	480 000	1972
Forêt classée de la Mondah	2 000	1951
Réserve de faune de Minkébé	561 700	1999
Total : 9	2685716	

Sources : OMT, février-mars 1995 ; CNPN, 2007 ; ANPN, 2008 ; MINEF, 2008.

La création d'un réseau de 13 parcs nationaux en août 2002 donne un nouveau tournant à l'histoire de la protection de la nature au Gabon. L'initiative vient à un moment où la communauté internationale accorde un intérêt important aux bassins forestiers, notamment celui du Congo, ensemble géographique auquel appartient le Gabon. Selon l'étude réalisée par Mittermeier et ses collègues de l'ONG internationale Conservation International (2004)[81], le bassin du Congo est considéré comme une « *high-biodiversity wilderness areas* » c'est-à-dire une zone sauvage de haute biodiversité[82]. L'étude a également permis de distinguer les « *hotspots* » autrement dit des zones de biodiversité fortement menacée. Les « *high-biodiversity wilderness areas* » sont encore largement intacts et présentent une faible densité de population humaine (5 personnes par km² au

[81] In Jacquet et Tubiana, 2007.
[82] Les cinq zones sauvages de haute biodiversité sont les déserts nord-américains, l'Amazonie, le bassin du Congo, les régions boisées de Miombo-Mopane (Amazonie, Amérique du sud) et Nouvelle-Guinée.

maximum). A l'inverse, les « *hotspots* » sont constitués d'écosystèmes lourdement exploités, souvent très fragmentés et d'étendue réduite. Le Gabon en particulier, et le bassin du Congo en général, sont donc des espaces de grande richesse écologique qu'il faut préserver pour les générations futures. Cet argument est soutenu par Mittermeier et *al.* (2004) : « *les zones sauvages de haute biodiversité sont donc des régions où la protection de l'environnement devrait être reconnue prioritaire, en tandem et de façon complémentaire avec la préservation des hotspots. Si nous n'y investissons pas à bon escient maintenant, elles deviendront les hotspots de demain, comme cela est déjà en train de se produire, par exemple, dans la partie sud-est de l'Amazonie brésilienne* ».

Qu'est-ce que le bassin du Congo ? Quelle est sa particularité par rapport aux autres bassins forestiers, aux autres « *high-biodiversity wilderness areas* », à l'Afrique et à la planète ?

Avec 1,8 millions de km², le bassin forestier du Congo est le deuxième plus grand massif de forêts tropicales denses et humides au monde après celui de l'Amazonie avec ces 7,9 millions de km² (Pourtier, 2001). Par rapport aux autres forêts du continent africain qui forment des massifs boisés discontinus et en recul comme celles de la zone guinéenne ou du littoral de l'océan Indien, la forêt du Bassin du Congo constitue un ensemble. Elle renferme à elle seule le quart des forêts tropicales de la planète et recouvre la quasi-totalité de l'Afrique centrale. Ces forêts partent des côtes du golfe de Guinée à l'ouest, aux montagnes du rift Albertin à l'est, et recouvrent près de sept degrés de latitude de part et d'autre de l'équateur (CARPE et USAID, 2006). Le bassin forestier du Congo s'étale ainsi sur la Guinée Equatoriale, le Cameroun, la République centrafricaine, le Gabon, le Congo et la République Démocratique du Congo.

3.3. De 2002 à nos jours : l'ère des parcs nationaux

Avec l'internationalisation des politiques favorables au développement durable, les Etats africains, particulièrement le Gabon, se sont penchés sur des moyens permettant d'y parvenir. Dans cette perspective, le Gabon a créé, le 30 août 2002, 13 parcs nationaux. Ils sont aujourd'hui le symbole de la conservation de la biodiversité dans le pays.

La loi N° 016101 de 2001 portant code forestier en République gabonaise définit un parc national comme « *une portion du territoire où la flore, la faune, les sites géomorphologiques, historiques et d'autres formes de paysages jouissent d'une protection spéciale et à l'intérieur de laquelle le tourisme est organisé et réglementé* ».

La loi N° 003/2007 sur les parcs nationaux au Gabon est plus conforme à la définition du développement durable. Elle intègre les notions d'éducation environnementale, de recherche scientifique et de développement socioéconomique au profit des communautés locales :

Un parc national est « *une aire protégée établie sur une portion du territoire où des écosystèmes terrestres ou marins, des sites géomorphologiques, historiques et autres formes de paysage, jouissent d'une protection particulière avec l'objectif de maintenir la diversité biologique et les processus de régulation écologique naturels en y autorisant des activités réglementées d'écotourisme, de recherche scientifique et d'éducation tout en contribuant au développement économique et social des communautés locales* ».

Cette définition marque bien le nouvel objectif qu'ambitionne le Gabon par rapport aux parcs nationaux : le développement durable. Depuis août 2002, le Gabon dispose de treize parcs nationaux : Akanda, Birogou, Ivindo, Loango, Lopé, Mayumba, Minkebe, Mont de Cristal, Moukalaba-Doudou, Mwagné, Plateaux-Batéké, Pongara et Waka. Ils occupent 3 013 842 hectares (dont 129 307 hectares de territoire marin), soit 11,26 % de la superficie du territoire national. Hors territoire marin, cette surface est de 2 884 535 hectares soit environ 10,26 % de la superficie du territoire national.

Les parcs nationaux font partie du domaine forestier national, précisément des forêts domaniales classées. Ils sont par conséquent la propriété exclusive de l'Etat (cf. annexe 4), ils relèvent du domaine public de l'Etat. Ils comprennent selon le cas et indistinctement, un domaine public terrestre, maritime, lacustre, lagunaire, fluvial ou aérien. Les parcs nationaux sont crées, classés ou déclassés, totalement ou partiellement, en tenant compte des droits coutumiers des comunnautés locales (article 4, loi sur les parcs nationaux, 2007).

Les parcs nationaux sont la catégorie d'aires protégées la plus répandue au Gabon : ils en constituent à eux seuls 80 % (CNPN, 2005). Cette part considérable est révélatrice du choix fait par l'Etat dans ses efforts de conservation de la biodiversité. Elle trouve sa justification dans la diversité de bénéfices qu'ils pourraient engendrer pour le pays. Le parc national ne se limite pas à la conservation de la nature comme une zone de nature sauvage, à la recherche scientifique comme une réserve naturelle intégrale, il permet aussi le développement par le canal de l'écotourisme, source d'emplois et de valorisation culturelle. Le Gabon ne serait pas seulement reconnu par la communauté internationale pour ses efforts de conservation mais aussi pour son tourisme vert et la diversité de sa culture. La

stabilité politique du pays, contrairement à certains Etats voisins[83], est un autre atout. En en effet, elle est un garant de développement touristique. A l'inverse, la guerre est un obstacle. La guerre civile au Congo et en République Démocratique du Congo entre la décennie 1990 et 2000 n'a pas seulement fait fuir les populations locales, elle a été aussi un répulsif de tourisme et d'investissements étrangers. La sécurité est donc un élement indispensable au développement du tourisme et de l'investissement des étrangers. Richter et Waugh (1986) soulignent que la sécurité politique est une condition primordiale pour développer le tourisme. Cette idée est renforcée par Peter Keller, Directeur du tourisme au Secrétariat d'Etat aux affaires économiques de la Suisse et Président du Comité tourisme de l'OCDE, lors d'une interview avec *L'Observateur* de l'OCDE (2003) sur la baisse du tourisme observée dans les années 2000 : « le tourisme dépend beaucoup de la capacité des pouvoirs publics à assurer des éléments aussi essentiels que la sécurité publique et la stabilité politique ».

Figure 7 : La place prépondérante des parcs nationaux au Gabon

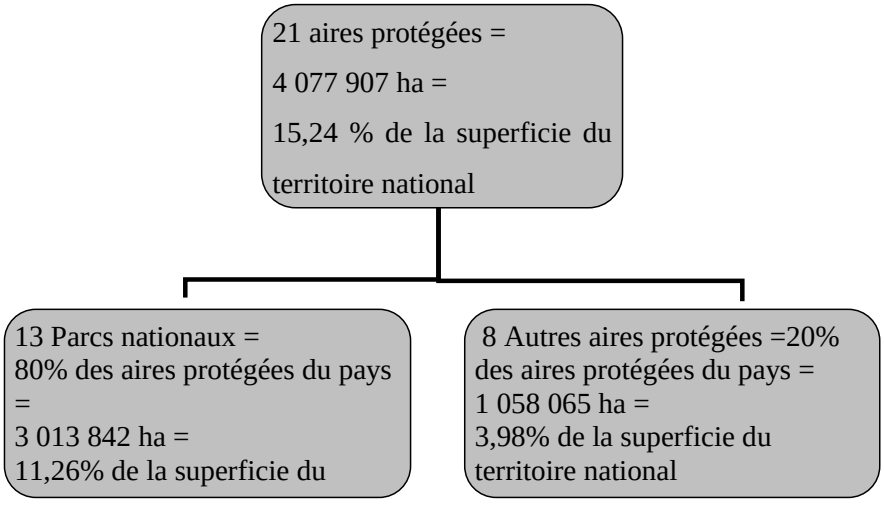

Réalisation : MOUSSAVOU Chiberth Source : CNPN, 2007.

[83] A l'exemple de la République Démocratique du Congo et le Congo.

En portant son choix sur les parcs nationaux, le Gabon se focalise sur une catégorie d'espaces protégés qui rassemble à la fois intérêts écologiques, économiques et socioculturels. Leurs fonctions sont un condensé des trois piliers du développement durable : l'écologie, l'économie et le social.

Les ONG internationales et le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ont joué un rôle fondamental dans la création des parcs nationaux. Elle s'est fait à la suite de plusieurs années de travaux et de recherches du Gouvernement gabonais, avec l'appui de partenaires internationaux tels que la Commission européenne, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le World Wildlife Fund (WWF) et la Wildlife Conservation Society (WCS). Les études botaniques réalisées sur l'ensemble du territoire gabonais ont permis, en 1990, l'identification et la classification documentée de l'ensemble des aires protégées actuelles. Ces identifications et classifications préliminaires ont été poursuivies jusqu'en 2001 par la Direction Générale des Eaux et Forêts, aidée par le WCS et le WWF. Les travaux ont permis de fournir les informations précises sur la qualité et la quantité de la biodiversité de même que sur des études socio-économiques sur l'ensemble du territoire gabonais.

Le Gabon a toujours souligné dans ses discours, et ce depuis l'indépendance (1960), qu'il ferait de la protection de la nature une de ses priorités. Pour diverses raisons[84], il ne s'est pas réellement lancé dans ce domaine. Il semble d'une part, au vu de l'ampleur de l'annonce de la création des parcs nationaux, des discours politiques, du déferlement des médias locaux et internationaux, que l'Etat gabonais venait de découvrir qu'il pouvait exploiter autrement l'immense richesse naturelle du pays. Il s'avère d'autre part, que l'Etat gabonais avait besoin que sa richesse naturelle et surtout ses capacités à les valoriser lui soient revélées par les ONG internationales pour se lancer dans la conservation. Le Président de la République n'a cessé de louer les prouesses des ONG environnementales internationales et des scientifiques, travaillant pour ces ONG, qui lui ont fait découvrir l'immense richesse naturelle du Gabon et inciter à créer des parcs nationaux. Il voit ainsi le Gabon comme une « Mecque de la nature ». Le discours qu'il tient en guise de préface dans l'un des premiers documents de portée internationale consacré aux parcs nationaux, *Les parcs nationaux du Gabon. Stratégies pour le troisième millénaire* (National Geographic et République gabonaise, 2002) en est une illustration. Nous le reprenons en partie :

[84] Après l'indépendance, le Gabon, de même que la majorité des pays d'Afrique centrale nouvellement souverains, fondent leur développement sur des ressources naturelles facilement exploitables : bois, pétrole, etc. La conservation et le tourisme ne sont pas priritaires bien qu'ils listé dans les discours politiques.

« (…) *Ce nouveau gisement est constitué par notre forêt vierge, notre faune en espèces rares que vous découvrirez à la lecture de cet excellent ouvrage que nous devons à plusieurs organisations non gouvernementales de protection de l'environnement et en particulier au génie de deux amis du Gabon, M. Michael FAY (biologiste explorateur) qui pendant quinze mois de randonnée à pieds, a ratissé toute la forêt de l'Afrique centrale en faisant des reportages saisissant de ses découvertes dans des magasines et des journaux à grand tirage dans le monde et M. Lee WHITE (biologiste, conservateur, …) dont le dévouement et l'abnégation pour la préservation de notre écosystème forestier forcent notre admiration. C'est l'occasion pour nous de leur témoigner à tous, la sincère gratitude des Gabonais et Gabonaises pour leur engagement à nos côtés dans la défense et la valorisation de notre patrimoine naturel. Nous avons donc l'impérieux de préserver cette richesse de la nature pour le Gabon et l'Humanité entière. C'est pourquoi, en accord avec le gouvernement, je viens de prendre la décision de créer un réseau de (…) 13 parcs nationaux couvrant (…) 30000 km² soit (…) 10 % du territoire national pour protéger les éléments constitutifs de cette richesse. Il s'agit là d'un acte de portée mondiale (…). Dans cet ordre d'idée, nombreux sont ceux qui affirment déjà que le Gabon dispose du potentiel pour devenir La Mecque de la Nature où des pélerins accoureront des quatres coins cardinaux du Globe, pour venir s'assurer qu'il existe encore de tels trésors sur la planète*».

Le côté extraordinaire de la rencontre entre les explorateurs de la forêt gabonaise et le chef d'Etat gabonais, qui impulsa la création des parcs nationaux, est également notifié par les médias. Lewino (2005), du journal Le Point, dit ceci :

« *La scène est surréaliste. Elle se déroule en mai 2002 dans la suite d'un palace new-yorkais. Le président du Gabon, Omar Bongo, accueille chaleureusement un écolo-aventurier américain de retour d'une expédition pédestre de 3 200 kilomètres en forêt équatoriale africaine. Mike Fay raconte à son hôte comment, durant 456 jours, guidé par des pygmées et accompagné d'un photographe du magazine National Geographic, il a effectué des rencontres fabuleuses de gorilles, d'éléphants, de chimpanzés, de guépards... Il révèle au président que son pays, malgré l'exploitation forestière et la chasse pour la viande de brousse, recèle encore des sanctuaires sauvages méritant une protection immédiate.*

Bongo est fasciné par le récit et les photos de cet Indiana Jones vert. A 67 ans, il découvre enfin la véritable nature de son pays. La vision de la Sainte Vierge volant dans le ciel new-yorkais ne l'aurait pas davantage étonné. Au point qu'il se tourne vers son ministre

des Affaires étrangères pour lui lancer : « Mais pourquoi n'ai-je pas été informé des richesses de mon pays ? » Véridique. Grâce à Mike Fay, il comprend enfin que l'exploitation touristique de ces merveilles pourrait prendre le relais du pétrole dans une vingtaine d'années. Après l'or noir, l'or vert ! Le soir, sous sa tente dressée dans Central Park - c'est le seul Américain autorisé à le faire -, Mike Fay peut jubiler. Depuis le temps que l'organisation qui l'emploie, la Wildlife Conservation Society (WCS), cherchait à faire protéger la forêt gabonaise !

De retour à Libreville, Bongo charge le représentant de la WCS au Gabon, le Britannique Lee White, de délimiter les zones forestières présentant la plus forte biodiversité ».

Au-delà du contexte de la découverte étonnante de ce qui existait déjà, l'histoire retiendra que le Gabon a créé 13 parcs nationaux.

Parmi les 13 parcs nationaux, 8 sont de nouvelles créations. Il s'agit des parcs nationaux d'Akanda, Birogou, Ivindo, Mayumba, Monts de Cristal, Mwagné, Plateaux-Batéké, Pongara et Waka. Les cinq autres existaient déjà sous le statut de réserves naturelles. Ce sont la Lopé, Loango, Moukalaba-Doudou, Ipassa[85] et Minkebe. La distribution des parcs nationaux sur le territoire national s'est faite de façon à ne léser aucune province. Chacune d'elle dispose d'au moins un parc ou d'une partie qu'elle partage avec une autre.

La création des parcs nationaux est surtout motivée par les perspectives du rassemblement de Yaoundé (1999) au cours duquel les chefs d'Etats d'Afrique centrale s'étaient engagés à protéger un minimum de 10 % de la superficie de leur territoire en parcs nationaux. Cet engagement répond aux recommandations faites aux pays signataires de la Convention sur la diversité biologique. Il a été renforcé en 2002 par le lancement, lors du Sommet mondial sur le Développement Durable à Johannesburg, du Partenariat pour la Protection de la Forêt du Bassin du Congo.

[85] La réserve naturelle de l'Ipassa a été englobée dans le parc national de l'Ivindo.

Carte 7 : Les parcs nationaux du Gabon

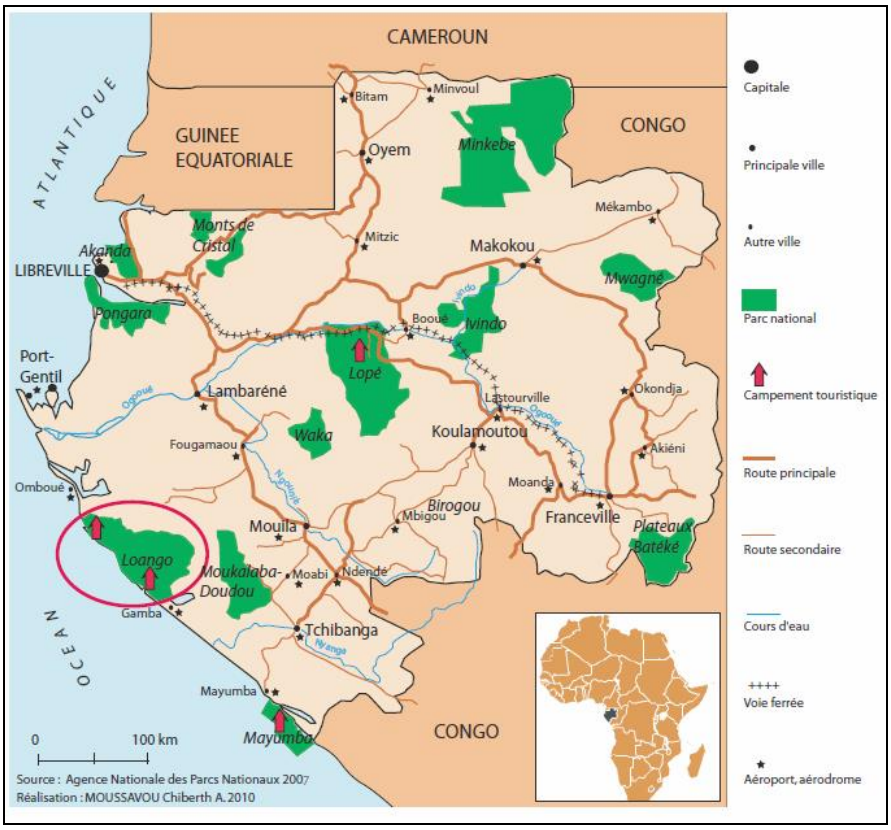

Tableau 20 : Caractéristiques des parcs nationaux du Gabon

Parcs nationaux	Localisation	Superficie km²	Numéro du décret du 30 août 2002	Particularités
Akanda	Estuaire	540	608	Grande concentration d'oiseaux migrateurs, présence de tortues marines, paysages de mangroves, plages.
Birogou	Ngounié, Ogooué-Lolo	690	610	Paysage de montagnes, refuge forestier du massif du Chaillu, grottes.
Ivindo	Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo	3.000	612	Paysage de forêt, grande faune (éléphants, gorilles), grandes chutes d'eaux, station de recherche en écologie, site MAB de l'Unesco[86].
Loango	Ogooué-Maritime	1.550	613	Eléphants, buffles, hippopotames et pélicans surfant sur la plage, ballet de baleines à bosse et de dauphins en mer, tortues luth, singes *torcatus*, panthères, gorilles, plages, structures d'écotourisme dont écotourisme communautaire.
Lopé	Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Moyen-Ogooué	4.970	607	Paysage de transition forêt-savane, grande concentration de mandrills, traces de l'homme datant de plus de 400.000 ans, structures d'écotourisme. Site de recherche sur les gorilles et les chimpanzés.
Mayumba	Nyanga	960*	614	Parc marin dans sa presque totalité. Forte concentration de sites de ponte de tortues-luths, concentration d'orques, plages.
Minkebe	Woleu-Ntem, Ogooué-Ivindo	7.560	615	Grand bloc forestier inhabité, zone de forêt primaire, rochers dominant la forêt (Inselbergs), présence de mammifères rares (bongo, hylochère).
Mont de Cristal	Estuaire, Woleu-Ntem	1.190	611	Zone de forêt la plus riche en espèces de plantes endémiques.

[86] Un site MAB (Man and Biosphere) est un site du Programme sur l'homme et la Biosphère qui a été créé par l'Unesco en 1971. Les réserves de biosphères sont des zones modèles qui concilient conservation de la biodiversité et développement durable.

Moukalaba-Doudou	Nyanga, Ogooué-Maritime	4.500	616	Populations de gorilles, populations de la faune de savane avec cob defassa et chacal, paysages variés. Site critique de l'UICN[87].
Mwagne	Ogooué-Ivindo	1.160	617	La plus grande clairière en forêt du Gabon pour les gorilles et les éléphants
Plateaux Bateke	Haut-Ogooué	2.050	609	Paysage de savane, grande diversité d'oiseaux, présence de grand mammifère principalement le gorille.
Pongara	Estuaire	870	618	Plages, mangroves abondantes, transition forêt-savane, présence de grande faune (éléphant, gorille). Site critique de l'UICN.
Waka	Ngounié	1.070	619	Faille profonde et droite de 100 km de long en pleine forêt (dans le pays mitsogho), zone de montagnes. Site critique de l'UICN.
Total / 13		30.120		

Sources : République Gabonaise et National Geographic, 2002. *Les parcs nationaux du Gabon : stratégie pour le troisième millénaire/* Conseil National des Parcs Nationaux, *Les parcs nationaux du Gabon*, 2005/ Données des enquêtes de terrain au parc national de Loango, 2008.

* 60 km² de cette superficie sont en zone terrestre.

[87] Un site critique de l'UICN est un milieu dans lequel les espèces animales et/ou végétales sont en danger critique d'extinction c'est-à-dire qu'elles sont confrontées à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage.

Bien que l'accent soit mis sur les parcs nationaux, le patrimoine naturel protégé du Gabon comprend d'autres catégories d'aires protégées. Cependant, l'aspect juridique et les intérêts de différents acteurs interrogent sur leur existence officielle.

3.4. D'autres types d'aires protégées au Gabon ?

L'interrogation se pose à la fois pour les formes de mise en réserve de la nature existantes avant la création des parcs nationaux et pour les futurs espaces protégés que le Gabon souhaite créer.

Il est difficile de lister avec exactitude les autres aires protégées existantes au Gabon. Il même plutôt compliqué de savoir s'il en existe d'autres. Le flou juridique, l'intérêt et la vision de chaque instititution en charge de la protection de la nature nourrissent cette incertitude. Le nombre d'aires protégées et la cartographie qui les représentent sont différents selon l'organisme public ou privé.

Pour certains acteurs, le décret de création des parcs nationaux abroge celui qui crée les aires protégées préexistantes, ces dernières n'existent plus. Les aires protégées sont essentiellement constituées de parcs nationaux. Cette idée est soutenue principalement par l'ANPN (bureau centrale-Libreville) et le RAPAC.

Pour d'autres organismes, le décret de 2002 annule les arrêtés et les décrets qui créent les anciennes aires. Mais puisqu'il ne précise pas lesquelles, ils considèrent que le décret déclasse uniquement les espaces qui on été englobés par les parcs nationaux. C'est le cas du Petit Loango qui l'a été par le parc national de Loango. Cet avis est appuyé par des services des Eaux et Forêts, notamment les brigades de faune qui cogèrent le parc de Loango, et par l'ANPN-Loango. Il n'est pas rare de trouver des listes des aires protégées mentionnant les réserves de faune et de chasse. Au ministère des Eaux et Forêts, précisément dans les services relatifs à l'économie forestière et/ou à l'exploitation forestière, les cartes des permis forestiers ne font apparaître que les 13 les parcs nationaux (cf. carte de l'exploitation forestière au Gabon[88]). Si pour la brigade faune, les réserves de faune et domaines de chasse existent toujours, il soulève néanmoins l'ambiguité des procédures juridiques sur le classsement des parcs qui ne se prononcent pas sur le déclassement ou le (re)classement. L'affirmation de leur présence est donc empreinte d'hésitation. Pour l'ANPN-Loango, l'absence des aires préexistantes de la cartographie des

[88] La carte de l'exploitation forestière au Gabon (carte 5, p. 61) est celle des permis forestiers réalisée par le ministère des Eaux et Forêts.

cartes forestières est une anticipation de ce qui pourrait se faire dans l'avenir ou du souhait du ministère des Eaux et Forêts. « Peut être que le ministère considère déjà que les autres aires n'existent plus. Mais le déclassement n'a pas été fait » dit-elle.

D'autres acteurs de la conservation soutiennent que le décret annule les espaces protégés antérieurs aux parcs nationaux. Mais l'absence de clarté sur ce qui est ou n'ets pas déclassé dans le texte de loi laisse penser que les autres aires subsistent toujours. Cette idée est défendue par les ONG, principalement le WWF, et quelques membres du personnel des Eaux et forêts.

L'interprétation de la loi est fonction de l'acteur. Il faut aussi noter la question de *leadership* sur la gestion des aires protégées entre l'ANPN et le Ministère des Eaux et Forêts. Nous avons d'un côté, l'ANPN (anciennement CNPN), rattachée au début de la création des parcs à la Présidence de la République, donc un organisme autonome, qui n'a pas de compte à rendre au Ministère des Eaux et Forêts. Et de l'autre côté, il y a le Ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement et de la Protection de la nature qui a toujours géré les aires protégées, et qui se sent « exclu ». Il ne réalise pas ou refuse d'accepter la main-mise de l'ANPN sur un domaine qui était autrefois le sien : la gestion des espaces protégés. Le fait que les réserves de faunes et les domaines de chasse n'existent plus signifie réellement qu'il n'a plus ce pouvoir.

Pour les ONG, particulièrement le WWF, il semble que la disparition des anciennes aires protégées affaiblie ou anihile l'existence du CAPG. Les cartes établies par le WWF continuent à faire apparaître les réserves de faune et les domaines de chasse, même la réserve du Petit Loango. Cette dernière est mentionnée sur la légende alors qu'elle n'est pas localisée sur la carte, si ce n'est le lieu-dit Petit Loango. Le WWF note sur certaines de ces cartes que les parcs nationaux de Loango et Moukala-Doudou sont inclus dans le Complexe d'Aires protégées de Gamba (cf. annexe 3). L'existence du CAPG était basée sur les réserves de faune et domaines de chasse. Ne pas savoir ce qu'ils deviennent c'est ne pas savoir ce que devient le CAPG. Cela revient aussi à exclure le WWF de la gestion des parcs et donc se défaire de sa suprématie sur la la conservation de la nature dans cette région du pays. Dans ce cas, c'est la légitimité même du complexe d'aires protégées qui peut être remise en cause. Les complexes d'aires protégées, les pays écologiques et les écorégions n'ont aucune existence légale au Gabon. Il n'existe pas de textes de lois qui définissent les règles de gestion de ce type de territoire ou de zone. Ce sont des aires de gestion durable qui sont établies et gérées selon les visions des ONG internationales.

Si pour certains acteurs (ANPN-bureau central/Libreville, RAPAC, services d'exploitation forestière du ministère des eaux et forêts), la loi est claire et que par conséquent il ne subsiste pas d'autres aires protégées au Gabon en dehors des 13 parcs nationaux, pour d'autres en revanche (service de la direction de la faune et de la chasse des Eaux et forêts, WWF, ANPN-Loango) le flou juridique les conduit à considérer l'existence (légale ou pas) des réserves de faune et domaines de chasse. Les premiers voient en l'attitude des seconds une manifestation nostalgique : ils disent que « ce sont des nostalgiques ». Ils reconnaissent toutefois qu'au-delà de la nostalgie et du *leadership*, le flou juridique a sa part de responsabilité.

Autrement dit, l'existence officielle ou officieuse des autres types d'aires protégées est fonction de l'interprétation de la loi par chacun et de leur *leadership*. L'idée du flou juridique est partagée par tous mais à des degrés différents.

Si l'on se range du côté des acteurs qui pensent qu'il existe d'autres espaces protégées en dehors des parcs, l'ensemble des espaces mis en réserve pour la conservation sont : le domaine de chasse d'Iguéla, la réserve de faune de Petit Loango, le domaine de chasse de Ngove-Ndogo, l'aire d'exploitation rationnelle de faune des Monts Doudou, la réserve de faune de Moukalaba-Dougoua, la réserve de faune de Moukalaba-Doudou, le domaine de chasse de Sette-Cama, la réserve de faune de la plaine Ouanga (tous faisant partie du CAPG), la réserve présidentielle de Wonga-Wongué et l'arboretum de Sibang.

Avant la création des parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou en 2002, le CAPG était composé de huit aires protégées. Il s'agissait, du nord vers le sud, du domaine de chasse d'Iguéla, de la réserve de faune de Petit Loango, du domaine de chasse de Ngove-Ndogo, de l'aire d'exploitation rationnelle de faune des Monts Doudou, de la réserve de faune de Moukalaba-Dougoua, de la réserve de faune de Moukalaba-Doudou, du domaine de chasse de Sette-Cama et de la réserve de faune de la plaine Ouanga.

Au sujet des aires protégées du CAPG, les interprétaions de la loi divergent même entre les acteurs qui estiment qu'ils subsistent toujours. Si pour certains la création des parcs de Loango et de Moukalaba-Doudou ne déclasse aucune aire préexistantes, pour d'autres en revanche, elle déclasse celles qui ont été englobées par les dits parcs. Car comme ils le disent (brigade de faune, ministère du tourisme) : dans la théorie, la création des parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou en 2002 suppose le déclassement des aires protégées préexistentes à leur emplacement et le (re)classement de celles qui n'ont pas été englobées par lesdits parcs. Autrement dit, seules les réserves de faune du Petit Loango et la réserve de faune de Moukalaba-Dougoua ont été déclassées. Les autres

réserves de faune et domaines de chasse n'ont pas été déclassés ou l'ont été partiellement. Il ne resterait par conséquent que 6 sur les 8 antérieures : le domaine de chasse d'Iguéla (espace réduit par le parc national de Loango), le domaine de chasse de Ngove-Ndogo (espace réduit par le parc national de Loango), le domaine de chasse de Sette-Cama (espace réduit par le parc national de Moukala-Doudou), l'aire d'exploitation rationnelle de faune des Monts Doudou (espace réduit dans sa quasi-totalité par le parc national de Moukalaba-Doudou), le domaine de chasse de Moukalaba (aucune réduction de surface) et la réserve de faune de la plaine Ouanga (aucune réduction de surface).

Carte 8 : La composition du CAPG avant et après la création des parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou

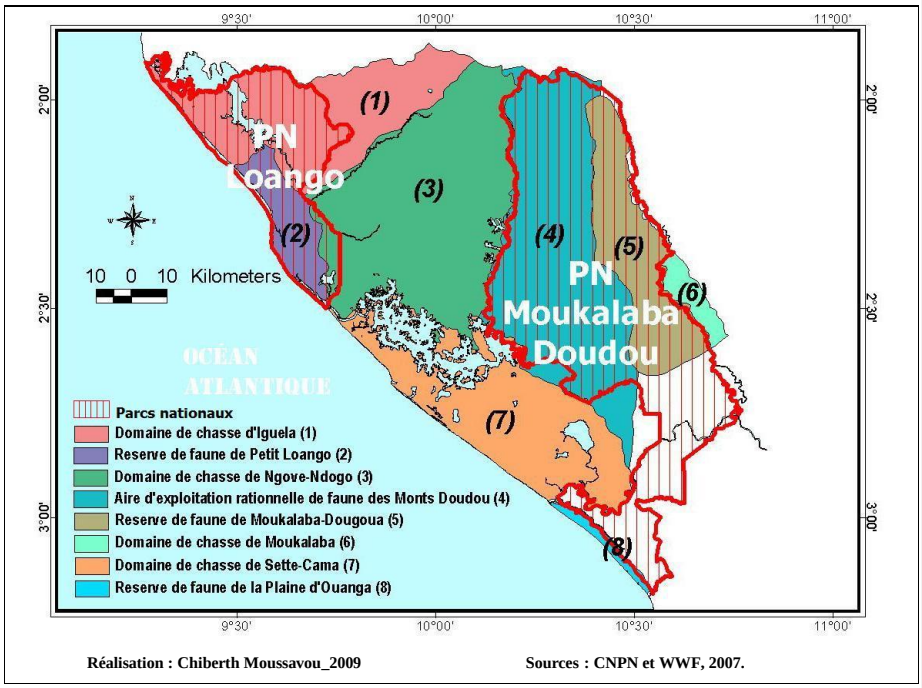

Réalisation : Chiberth Moussavou_2009 **Sources : CNPN et WWF, 2007.**

Outre les espaces protégés publics, la réserve (de faune) présidentielle de Wonga-Wongué ferait aussi partie des aires protégées du Gabon. Elle est située le long de la côte, entre Libreville et Port-Gentil. Crée en 1956, elle a changé de statut au fil des années. Entre 1956 et 1972, elle a été une réserve de faune, puis classée parc national ; elle est actuellement réserve présidentielle. Selon le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF),

Wonga-Wongué pourrait reprendre le statut de parc national dans sa totalité ou en partie. Malgré son existence officielle, la réserve n'a pas de délimitation exacte, elle dépendra de son statut à venir. En plus des cirques du Grand Bam-Bam et du Petit Bam-Bam, on peut observer d'importantes populations de buffles et d'éléphants. Il existe des structures d'accueil presque à l'abandon, des pistes qui couvrent l'ensemble du territoire occupé par la réserve et un aérodrome. Cette situation peut perdurer car comme l'indique son statut juridique, Wonga-Wongué n'est pas accessible à tout public.

L'arboretum de Sibang est également listé dans les possibles autres aires protégées du Gabon. Il est difficile, au vu de la variation de statuts juridiques qui lui sont attribués, de le considérer comme un espace protégé. En effet, l'arboretum de Sibang est tantôt statué comme une forêt domaniale classée au même titre qu'une aire protégée ou un jardin botanique (article 8 du code forestier du Gabon/2001), tantôt comme un jardin botanique sans être un espace protégé (selon l'IPHAMETRA[89]). Il est aussi souvent désigné comme un espace protégé par quelques acteurs de la conservation (Eaux et Forêts, etc.), par des outils pédagoiques nationaux (IPN, 1993) et par la population locale alors qu'il est totalement absent de la liste désignant les aires protégées au Gabon (article 70 du code forestier de 2001). Nous avons tenté d'avoir des explications sur cette situation auprès de différents acteurs de la conservation (Ministère des Eaux et Forêts, celui de l'Environnement et l'IPHAMETRA. Les réponses sont variables en fonction des interlocuteurs. La définition de l'aire protégée peut nous aider à déterminer le statut de l'arboretum. Selon la loi sur les parcs nationaux de 2007, une aire protégée est un espace naturel ou aquatique géographiquement délimité, défini et réglémenté pour la protection et la gestion durable du patrimoine naturel et culturel (article 3). Or, l'arboretum est un espace aménagé, planté et donc pas naturellement établi. Selon cette définition, Sibang n'est pas une aire protégée même s'il apparaît dans certains documents et ouvrages comme tel. Mais est-ce pour autant qu'il n'a pas un objectif de conservation ? Qu'importe le manque d'éclcaircissement sur son statut, l'arboretum de Sibang contribue à la préservation d'espèces végétales. C'est un moyen ou une structure de conservation ex-situ. Ce conservatoire de plantes joue un rôle tout aussi scientifique, pédagogique que culturel. Il peut être considéré comme un patrimoine culturel.

L'analyse sur les « autres aires protégées du Gabon » ne consiste pas à dire qui a raison ou tort sur sa vision de la composition des aires protégées. Elle montre surtout à quel point le flou juridique peu avoir des impacts différents sur les services en charge des aires

[89] Entretiens de septembre 2010.

potégées. Selon le Ministère des Eaux et forêts, le reclassement officiel des réserves et domaines de chasse serait en cours. Cette action viendrait ainsi régler les imprécisions liées à la question des autres types d'espaces protégées.

Face à l'imprécision juridique qui entoure le nombre exact des espaces protégés, de même qu'à la question du *leadership*, faut-il considérer, par rapport à la cartographie ancienne et actuelle du CAPG par exemple, que les anciens domaines de chasse et réserves de faune non englobés totalement ou partiellement par les parcs nationaux existent toujours ? Et ceux qui ont été totalement recouverts ont été déclassés sans un support juridique clair ? L'impossibilité de l'administration des aires protégées et des ONG à confirmer ou infirmer leur existence officielle ou encore à dire avec exactitude la composition des espaces protégés du Gabon interroge sur l'empressement de l'Etat à créer les parcs nationaux sans garantir au préalable les bases juridiques nécessaires. Elle interroge aussi sur la préparation des acteurs concernés par la conservation, sur la place et le rôle de chacun. Les enjeux des parcs nationaux auraient-ils primés sur ces aspects ?

En plus, des parcs nationaux, et des espaces protégés suscités, existantes ou pas selon les institutions, l'Etat gabonais, sur les propositions de l'UICN[90] et de l'Unesco[91], prévoit d'accroître ses efforts en matière de conservation par une augmentation en nombre et en catégories d'espaces protégés. Il envisage de créer un sanctuaire dans le Mont Iboundji, une réserve dans le bassin inférieur de l'Ogooué, des sites de protection partielle ou spéciale à Minkol-Makok, au Nord-est et à Rabi-Ndogo.

Le sanctuaire du Mont Iboundji est situé dans la province de l'Ogooué-Lolo, au sud du parc national de la Lopé. Avec une altitude de 400 mètres, le Mont Iboundji domine un vaste paysage forestier habité par de grands mammifères tels que les gorilles et les éléphants. Son sommet est dominé par une forêt primaire marquée par le passage du vent, alors que ses pentes et les paysages alentours sont constitués de forêt secondaire résultant de l'agriculture sur brûlis. Son statut juridique n'a pas encore été défini, il a juste été proposé comme sanctuaire de biodiversité par l'UICN[92]. Ses limites sont aussi au stade de proposition. Il n'existe pas encore de sentiers ou de pistes aménagées pour permettre aux touristes d'admirer les chutes du Mont Iboundji et les attractions environnantes.

Le bassin inférieur de l'Ogooué, deuxième grand delta d'eau douce de l'Afrique (National Geographic et République gabonaise, 2002), est situé entre les villes de

[90] L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.
[91] Abréviation *d'United Nations Educational Scientific and Cultural Organization*. Ce qui signifie en français Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
[92] La recherche de futures aires protégées est faite à l'initiative de l'Etat (MINEF). La proposition est ensuite soumise à l'UICN qui la valide en tant que telle.

Lambaréné et Port-Gentil. Par rapport à son statut juridique, il répond aux critères des réserves de biosphère et des sites Ramsar. Il a ainsi été proposé comme réserve de la biosphère par l'UICN. Le site est pittoresque de par ses mosaïques d'eau douce et saumâtre qui comportent de grandes étendues de mangrove, de forêts marécageuses, de prairies humides et de massifs de papyrus. Diverses sortes d'animaux aquatiques (crocodiles, lamantins, hippopotames, etc.), des oiseaux qui cohabitent avec des tortues et des sitatungas peuvent être observés. La pêche sportive peut être pratiquée au campement d'Ozouri situé à l'embouchure de l'Ogooué, au sud de Port-Gentil. Le côté historique et culturel de ce bassin est lié au fait qu'il est une ancienne voie de pénétration du Gabon. La voie fluviale est toujours empruntée, par bateau ou par pirogues, pour découvrir les paysages du pays.

Le site de protection partielle ou spéciale de Minkol-Makok est situé au nord du Gabon, dans la province du Woleu-Ntem. Il comprend un ensemble d'inselbergs isolés proposés comme sanctuaires. Le site de protection partielle ou spéciale du Nord-est est un ensemble de zones étudiées par le WWF. Il comporte une zone tampon située entre le parc national de Minkébé et des concessions forestières où la chasse est proscrite, une concession forestière et les couloirs jumelés au projet de zone protégée transfrontalière Gabon-Cameroun-Congo (TRIDOM). Le site de protection partielle ou spéciale de Rabi-Ndogo est situé dans le sud-ouest du pays. Il relie les parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou pour former le complexe d'aires protégées de Gamba.

Le Gabon souhaite certes élargir son acte en faveur de la conservation mais il est confronté au problème du statut juridique pour la majorité des futurs espaces protégés. Si le statut juridique du sanctuaire est clairement défini par la loi, il n'en n'est pas de même pour le bassin inférieur et pour la zone de protection partielle ou spéciale. Il n'existe aucun texte de loi à ce propos.

La loi N° 0016101 Portant code forestier en République gabonaise définit en son article 73, le sanctuaire de la manière suivante : « c'est une aire de protection de communautés animales ou végétales spécifiques ou menacées d'extinction, ainsi que leur habitat. Son accès est réglementé ».

La superficie fait aussi partie des éléments qui freinent leur création, particulièrement celle du sanctuaire du Mont Iboundji et de la zone de protection de Minkol-Makok qui sont petites. Concernant le sanctuaire, c'est une zone de fort intérêt

biologique mais à cause de sa petite étendue elle ne peut pas être classée en parc national (National Geographic et République gabonaise, 2002)[93].

Carte 9 : Localisation des aires protégées avenirs

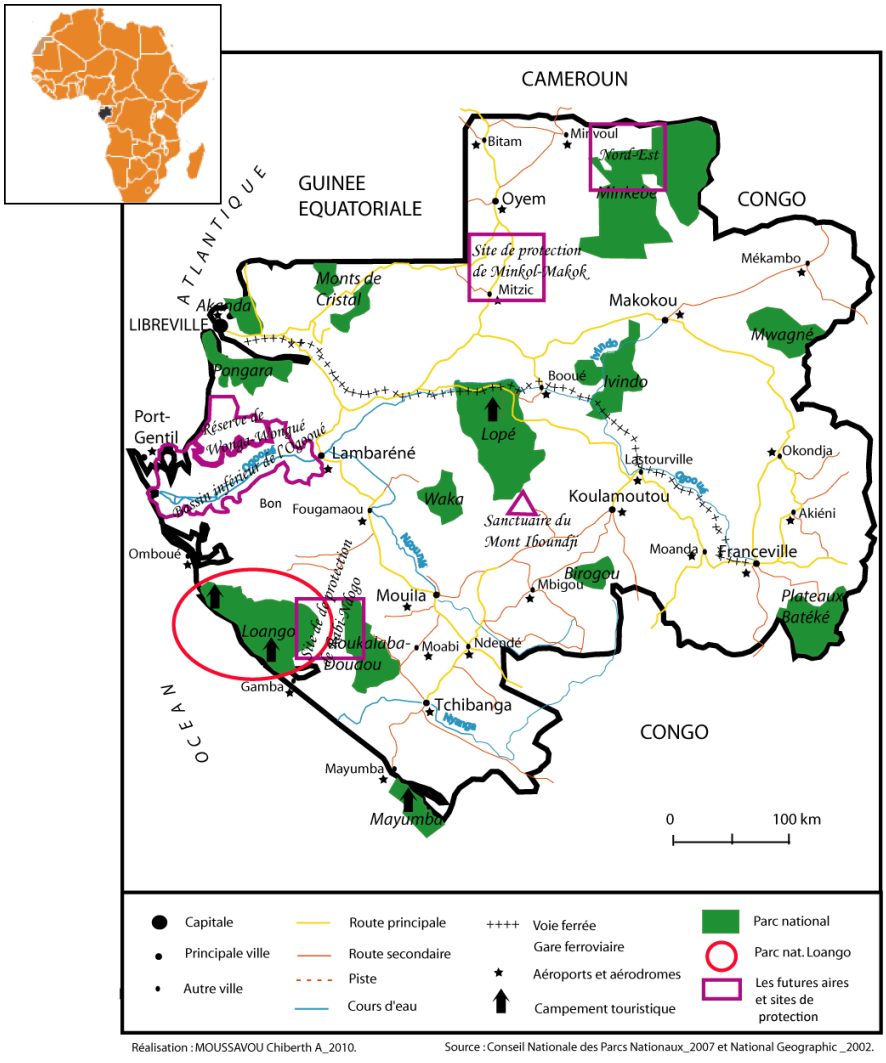

Réalisation : MOUSSAVOU Chiberth A_2010. Source : Conseil Nationale des Parcs Nationaux_2007 et National Geographic _2002.

[93] Au stade de proposition au début de nos enquêtes de terrain et de nos recherches documentaires, le Mont Iboundji a finalement été classé sanctuaire de biodiversité en juin 2011. Les autres espaces protégés proposés sont en attente de classement et surtout d'existence juridique.

Le tableau suivant présente les types et catégories d'aires protégées existantes dans la législation du Gabon.

Tableau 21 : Typologie et catégories (UICN) des aires protégées au Gabon

Type d'aires protégées	Catégorie UICN	Objectif de protection	Modes de valorisation	Restrictions
Réserve naturelle intégrale	I	Protection absolue	Sol, eau, flore, faune	Autorisé aux chercheurs, aux agents des Eaux et Forêts
Réserve de biosphère	I	Protection absolue	Sol, eau, flore, faune	Autorisé aux chercheurs, aux agents des Eaux et Forêts
Parc national	II	Protection absolue	Flore, faune, paysage	Tourisme organisé et reglémenté
Réserve de faune	IV	Protection absolue	Flore, faune, paysage	Accès réglementée
Jardin botanique et zoologique	Espace ou moyen de conservation ex-situ	Protection absolue	Observation et préservation de la flore et d'animaux vivants	Accès réglementée
Sanctuaire	IV	Protection absolue	Espèces animales ou végétales	Accès réglementée
Domaine de chasse	VI	Protection absolue	Faune	Limite d'abattage

Sources : Code forestier du Gabon de 2001 ; UICN, 2008 ; Carpe et Union européenne, 2009.

La présence du jardin botanique et zoologique dans ce tableau soulève la question de la clarté sur leur statut tel qu'il en est avec l'arboretum. Dans l'article 8 du code forestier de 2001, le jardin zoologique est désigné comme une une forêt domaniale classée au même

titre que les aires protégées. Dans l'article 70, le jardin botanique ne se distingue pas de l'aire protégée, il en fait partie. Nous le faisons apparaître dans le tableau pour souci de reproduction de ce que dit l'article 70. C'est sans doute ainsi qu'a procédé Carpe et UICN (2009) en faisant la synthèse des typologies des aires protégées du Gabon. Toutefois, le fait qu'il soit un moyen de conservation ex-situ et pas in-situ, rend difficile son positionnement dans les catégories d'aires protégées de l'UICN.

Conclusion du Chapitre 1

Dans sa perspective de s'activer dans la conservation de la biodiversité, l'Etat gabonais, en collaboration avec les organismes internationaux, envisage d'agrandir cette mise en réserve de la nature. Pour l'heure, toute l'activité de conservation du Gabon est concentrée sur les parcs nationaux, environ 10 % de la forêt gabonaise, autant en moins pour l'exploitation forestière, pétrolière et faunistique. Si l'Etat crée d'autres espaces protégés, ce pourcentage pourrait aller bien au-delà des 10%, soustrayant ainsi une partie des ressources naturelles exploitables pour le développement économique national au profit d'une volonté globale : la conservation de la nature. Cette idée est perçue par les ''pros développement''[94], comme un manque à gagner sur le plan économique. Pourquoi le Gabon se lance-t-il dans une telle mise en réserve de sa biodiversité si l'exploitation de la nature est la base même du développement gabonais, s'il n'existe pas de déforestation massive (0,09 %) (CARPE, 2009) et si la population, du fait de sa faible densité de population (environ 5 hab. /km²), ne représente pas une grande menace ?

L'action de l'Etat est sans doute liée au contexte international.

[94] Nous appelons ''pro développement'' les personnes qui considèrent que le développement du Gabon passe et continuera à passer par l'exploitation des ressources naturelles. Car il en a été de même pour les pays dits développés. Ce développement englobe autant les aspects économiques, sociaux et culturels. Les ''pro développement'' rassemblent des personnes de catégories sociales différentes : les cadres (notamment du secteur pétrolier et forestier), les jeunes en recherche d'emploi, les personnes agées (principalement les ruraux) qui ne comprennent pas comment elles peuvent s'en sortir si elles n'exploitent pas les ressources de la forêt.

CHAPITRE 2 : … RELEVE D'UN CONTEXTE INTERNATIONAL

La protection institutionnalisée de la nature est une idéologie qui est née aux Etats-Unis avant de s'étendre dans le reste du monde. Qu'est-ce qu'est la protection de la nature ? Répondre à cette question nous amène à expliciter les concepts de la protection et à remonter l'histoire de cette idéologie devenue mondiale, tout en portant un intérêt particulier aux parcs nationaux, éléments centraux de notre étude.

Section 1 - La protection de la nature, un concept global …

1.1. Les notions clés

Il s'agit de définir les termes fondamentaux de notre travail de recherche : environnement, nature, ressource naturelle, biodiversité, protection, conservation, préservation, gestion (de la nature), forêt, faune flore, aire protégée, parc national, écotourisme et développement durable. En parler nous amènera à nous intéresser aux concepts sans lesquels ces derniers n'auraient ni d'existence ni un sens particulier dans l'histoire de la protection de la nature.

1.1.1. Environnement, nature, ressources naturelles et biodiversité

L'**environnement** « désigne les relations d'interdépendance qui existent entre l'homme, les sociétés et les composantes physiques, chimiques, biotiques du milieu en intégrant aussi ses aspects économiques, sociologiques et culturels » (Veyret, 2004).

La définition de la loi gabonaise sur la protection et l'amélioration de l'environnement (article 2) rejoint celle de Veyret (2004) : « l'environnement est l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs sociaux, économiques et culturels, dont les interactions influent sur le milieu ambiant, sur les organismes vivants, sur les activités humaines et conditionnent le bien-être de l'homme ».

La définition de Lévy et Lussault (2003) peut servir de résumé par rapport aux deux précédentes : « l'environnement tend à désigner le monde biophysique transformé par l'homme ».

La **nature** est l'ensemble des phénomènes, des connaissances, des discours et des pratiques résultant d'un processus sélectif d'incorporation des processus physiques et

biologiques par la société. Cette définition conçoit la nature comme un construit social. Elle fait une coupure avec la conception de la pensée moderne occidentale qui distingue la nature et la culture. Cette idée héritée de la philosophie antique différencie ce qui ressort de la *phusis* (justiciable d'une physique, c'est-à-dire d'une véritable science mathématisable) et ce qui ressort de la *thèsis* (ensemble de phénomènes dont l'étude était dévolue aux humanités, d'où s'extrairont peu à peu les sciences sociale) (Lévy et Lussault, 2003).

Au sens strict du terme, la nature c'est tout ce qui relève du naturel, qui est soustrait à toute action de l'homme. D'une façon courante, la notion de nature est plus générale. Elle recouvre alors l'ensemble des paysages, des écosystèmes et des espèces qui les habitent. « Le caractère naturel est souvent mis en opposition à la notion d'artificiel » (Bioret et *al.*, 2009).

Les **ressources naturelles** sont au sens strict celles du sous-sol (minéraux et minerais, combustibles, géothermie, eaux souterraines) ; du sol (qualités pour la culture, la construction, la circulation) ; des eaux courantes ou stagnantes selon les divers usages (alimentation, irrigation, possibilités de circulation, jeu des marées, force hydraulique, exploitation des sels et des boues, aquaculture, pêche) ; du reste de la biomasse (végétation perenne ou annuelle, selon sa nature et son taux de croissance et de reconstitution, la faune qu'elle entretient) ; des énergies solaire et éolienne. Cette définition des ressources naturelles est générale. Elle est identique à celle du code de l'environnement du Gabon de 2000 : « sont qualifiées de ressources naturelles (…) les éléments suivants : les mers et les oceans, les eaux continenales, le sol et le sous-sol, l'air, la faune et la flore, les aires protégées ». Il existe des ressources naturelles non renouvelables, renouvelables mais épuisables et des ressources non épuisables (Brunet et *al*., 1998).

La **biodiversité** ou diversité biologique « est la variabilité de tous les organismes vivants, y compris des écosystèmes terrestres, marins et aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Cela inclut la variabilité génétique intraspécifique et intrapopulationnelle, la variabilité des espèces et leurs formes de vie, la diversité des complexes d'espèces associées et leurs interactions, et celle des processus écologiques et des écosystèmes (dite diversité écosystémique) » (Bioret et *al*, 2009). C'est la définition officielle adoptée par la Convention sur la diversité biologique de 1992[95].

[95] Article 2 de la Convention sur la diversité biologique.

1.1.2. Forêt, faune et flore

La **forêt** est une vaste étendue couverte d'arbres. Mais pour un géographe, la perception de la forêt ne se limite pas aux arbres. C'est aussi un espace de société humaine. L'usage ou le rôle de la forêt est variable selon l'utilisateur ou le propriétaire. Elle peut être un lieu de vie pour les humains et la biodiversité ou un espace exploité pour des raisons économiques, culturelles ou écologiques. Elle peut de ce fait être possédée de façon concrète par des Etats, des collectivités ou des particuliers. Le rapport de l'homme à la forêt n'a jamais été figé ni uniforme. Il a toujours été complexe. La forêt a été considérée selon les lieux, les cultures et les époques, tour à tour ou en même temps, « comme un domaine sacré, voire intouchable, mais aussi une zone hostile, répulsive, comme un territoire et une source à domestiquer, à exploiter, protéger, privatiser, ou tout simplement à supprimer au profit de l'agriculture » (Levy et Lassault, 2003). La forêt est un espace de vie pour la biodiversité, elle est donc un ensemble de végétation abritant des espèces de faune.

La **flore** fait référence à deux acceptions différentes. Elle est, d'une part, l'ensemble des taxons végétaux présents sur un territoire défini, à un moment donné. Elle est, d'autre part, un ouvrage d'identification des espèces végétales d'un type de milieu, d'un territoire, le plus souvent dotés de clés de détermination basées sur des critères morphologiques (Bioret, 2009).

Comme la flore, le terme **faune** regroupe également deux acceptions distinctes. La faune peut ainsi, d'une part, faire référence, à l'ensemble des taxons animaux présents sur un territoire défini, à un moment donné. Et d'autre part, désigner les clés de détermination fondées sur des critères morphologiques (Bioret, 2009).

1.1.3. Protection, conservation, préservation et gestion

La **protection** est généralement le terme le plus employé pour désigner toute action, politique, économique, technique, etc., dont l'objectif est le maintien ou l'amélioration des systèmes naturels. Il fait directement référence à l'idée de « défense des éléments naturels contre des dynamiques (anthropiques notamment) jugées négatives » (Rodary et Castellanet, 2003). Elle « correspond à toute action ou fait de soustraire quelqu'un ou quelque chose à un danger, à un risque quelconque qui pourrait lui nuire » (Héritier et Laslaz, 2008).

La notion de protection s'oppose à celle d'exploitation qui renvoie à la destruction des écosystèmes. L'exploitation « définit une utilisation de la nature effectuée sans

considération des impacts portés à ces systèmes » (Rodary *et al*, 2003). L'élément central qui amène à parler de protection ou d'exploitation, selon l'usage qui est fait de la nature, est le mode de gestion.

La notion de **gestion** désigne une utilisation organisée de la nature, sans qu'il définisse ni qualifie l'orientation protectionniste ou exploitante. « Ce (…) sont les modalités de gestion qui traduisent les différentes appréhensions, considérations et représentations de la nature » (Héritier et Laslaz, 2008).

Figure 8 : Les orientations de la gestion de la nature

Réalisation : Chiberth A. MOUSSAVOU Source : RODARY, CASTELLANET et ROSSI, 2003.

Pour parler de la sauvegarde de la nature, les notions de conservation et préservation sont également utilisées, d'autant plus qu'elles ont la particularité de ressortir la dimension technico-scientifique. La **conservation**, après avoir connu des changements dans ces objectifs pendant le XXème siècle, désigne aujourd'hui « une gestion prudente et mesurée des ressources naturelles, c'est-à-dire une utilisation de la nature avec une finalité explicite de protection destinée à assurer les usages futurs » (Rodary et *al.*, 2003). L'avènement de la notion de développement durable a joué un rôle considérable dans le fait que le terme de conservation soit le plus approprié par rapport à celui de préservation puisqu'il n'exclut pas les activités humaines et qu'il tient compte des besoins des populations locales ou autochtones dans le présent et dans l'avenir. Contrairement à la **préservation** qui interdit tout prélèvement et qui prône par conséquent pour une protection totale sur les espaces considérés, le terme conservation est plus proche de celui de protection (Rodary et *al.*, 2003).

Le sens de ces deux termes a évolué dans le temps et en fonction des lieux où la défense de la nature était une préoccupation. Au XIXème siècle aux Etats-Unis, la conservation était défendue par ceux que l'on désigne actuellement *préservationnistes*. Dans les colonies anglo-saxonnes, la préservation était le système de sauvegarde de la

nature à l'époque de la diffusion des réserves de chasse dans lesquelles le prélèvement des ressources était permis. Cette époque sera suivie par celle de la conservation, caractérisée par la multiplication des parcs nationaux au sein desquels il est formellement interdit d'utiliser les ressources.

D'autres termes sont utilisés dans le domaine de l'environnement pour parler d'une protection de la nature assez souple. A l'exemple du *ressourcisme* et du *patrimonialisme*. Le premier, d'origine américaine, renvoie à une « protection à finalité d'exploitation » (Rodary et *al.*, 2003) ; et le second, d'origine française, à une « exploitation à finalité de protection » (Rodary et *al.*, 2003).

L'application de la protection de la nature se voit à travers des actions gouvernementales concrètes telles que la création d'aires protégées. Les parcs nationaux qui font l'objet de notre étude sont l'une des catégories proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Tout au long de notre texte nous emploierons les termes de protection ou de conservation. La protection fait référence à la défense de la nature contre des situations et des actes qui peuvent la nuire. La conservation sera employée pour souligner ou rappeller la conformité avec l'idéologie actuelle, celle qui s'imprègne du développement durable et par conséquent tient compte des générations futures et recommande un développement sans grand danger pour la vie sur Terre : c'est l'opposé de la préservation.

1.1.4. Aire protégée et parc national

Un(e) *aire/zone/espace protégé(e)* est « une zone de terre et/ou de mer spécialement consacrée à la protection et au maintien de la diversité biologique ainsi que des ressources naturelles ou culturelles qui y sont associées, et gérée par des moyens légaux ou autres » (UICN, 1994).

Après plusieurs modifications sur la définition internationale des espaces protégés qui ont commencé en 1969 lors de l'assemblée générale de l'UICN de New Delhi, l'UICN a établi depuis 1994 six catégories internationales d'aires protégées. Leur détermination est faite à partir des critères fonctionnels de protection, avec des objectifs de gestion (différents ou identiques sur un ou plusieurs aspects) qui les caractérisent. Il s'agit de :

Ia – Réserve naturelle intégrale (à vocation scientifique)

Ib – Zones de nature sauvage (à vocation strictement écologique)

II – Parcs nationaux (protection, tourisme et éducation à la nature)

III – Monuments naturels, sites naturels remarquables

IV – Aires de gestion des habitats et des espèces

V – Paysage terrestre ou marin protégé, ouvert aux loisirs

VI – Espaces de gestion durable des ressources naturelles

Tableau 22 : Objectifs de gestion de chaque catégorie d'aire protégée

Objectifs de gestion	Ia	Ib	II	III	IV	V	VI
Recherche scientifique	1	3	2	2	2	2	3
Protection des écosystèmes naturels	2	1	2	3	3	-	2
Protection des espèces de la biodiversité	1	2	1	1	1	2	1
Maintien des services environnementaux	2	1	1	-	1	2	1
Protection d'objets naturels ou culturels particuliers	-	-	2	1	3	1	3
Tourisme et loisirs récréatifs	-	2	1	1	3	1	3
Information, éducation à la nature	-	-	2	2	2	2	3
Utilisation raisonnée des ressources naturelles	-	3	3	-	2	2	1
Maintien des particularismes culturels traditionnels	-	-	-	-	-	1	2

1= objectif essentiel, 2= objectif secondaire, 3= en principe non applicable, - = non applicable

Source : Depraz, 2008.

Selon l'UICN (1994), un parc national est :

« une *zone naturelle, terrestre et/ou marine, désignée (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures, (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et (c) pour offrir des possibilités de visite à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales* ».

Nous pouvons également nous tourner vers la loi sur les parcs nationaux du Gabon (2007) qui définit un parc national comme « *une aire protégée établie sur une portion du territoire où des écosystèmes terrestres ou marins, des sites géomorphologiques, historiques et autres formes de paysage, jouissent d'une protection particulière avec*

l'objectif de maintenir la diversité biologique et les processus de régulation écologique naturels en y autorisant des activités réglementées d'écotourisme, de recherche scientifique et d'éducation tout en contribuant au développement économique et social des communautés locales ».

Des définitions, certes moins récentes, abordent dans le même sens la notion de parc national. Pour Lachaux C. (1980) par exemple, *« les parcs nationaux visent la protection de la nature sous toutes ses formes, minérales, végétales, animales, mais ils veulent être aussi le lieu privilégié d'activités scientifiques, récréatives et ludiques* » (Lachaux, 1980).

Par rapport aux deux définitions précédentes (1994 et 2007), celle de Lachaux ne tient pas compte de l'intérêt des communautés locales. Elle permet ainsi de distinguer les différentes conceptions d'un parc national avant les années 1980-1990 et après celles-ci. Toutefois, malgré l'évolution de ses objectifs, notamment la réalisation du développement durable, la composition du parc national n'a guère changé.

En effet, que l'on se réfère à Lachaux (1980) ou à la loi sur les parcs nationaux du Gabon (2007), un parc national est généralement composé de trois zones. Cette délimitation systématique est conforme à celle proposée par l'UICN. Héritier et Laslaz (2008) soulignent que le modèle idéal prend la forme d'un emboîtement de zones de protection : zone tampon, parc au sens strict, réserve intégrale correspondant chacune à un gradient supplémentaire de protection et de « naturalité »[96]. Ces formes de zonage de l'espace, ces emboîtements d'échelles, ces coupures et ces segmentations spatiales configurent la protection.

Pour Lachaux (1980) un parc national est composé de trois zones, disposées selon un schéma concentrique : la réserve intégrale, le parc en lui même et la zone périphérique. La réserve intégrale peut être établie dans le parc national pour une protection maximale de la faune et de la flore. Il est prévu que des restrictions particulières, par exemple l'interdiction de circuler, soient édictées dans un but scientifique. Le parc protège la faune, la flore et le milieu naturel. Les activités humaines, agricoles pastorales ou forestières peuvent être exercées à condition qu'elles soient réglementées. La zone périphérique ou le pré parc peut faire l'objet d'aménagements. La réglementation du parc ne s'étend pas à

[96] La « naturalité » caractérise ce qui est naturel (Brunet et *al.*, 1998). C'est un néologisme employé pour traduire « *wilderness* », un terme américain, au lieu de « sauvage », un terme français. Les notions de « *Wilderness* » ou de « naturalité » sont déterminantes dans la distinction, établie par l'ONG Conservation Internationale (CI), entre les zones sauvages de haute biodiversité (*hight-biodiversity wilderness areas*) et les zones où la biodiversité est menacée (*hotspots*) (Mittermeier et *al.*, 2002 et 2004 ; Jacquet et Tubiana, 2007).

cette zone car elle a pour rôle de réanimer et de développer l'économie de zones rurales en déclin, en les associant étroitement aux avantages liés à la présence du parc national, particulièrement du fait du tourisme. C'est dans les zones périphériques que doivent être réalisés les équipements d'accueil et d'hébergement pour le séjour des touristes.

Selon la loi sur les parcs nationaux du Gabon (2007), « chaque parc national comprend une *zone périphérique* incluant, le cas échéant, une *zone tampon* dont les superficies sont fixées par voie réglementaire » (article 13). Une zone périphérique est l'espace environnant un parc, pour prévenir et limiter les impacts négatifs sur le parc ainsi que développer des actions écologiquement adaptées à la conservation, sans préjudice des droits d'usages coutumiers (article 3). Une zone tampon est l'espace géographique de protection contigu à un parc national (article 3). Le code forestier (2001) recommande que la largeur d'une zone tampon soit d'au moins 5 kilomètres aux limites des parcs nationaux (article 77). Cette recommandation est rappelée dans la loi sur les parcs nationaux (2007).

La comparaison des définitions et des compositions du parc national entre l'UICN (1994), Lachaux (1980) et le Gabon (2007) démontre que la conception d'un parc national n'est pas variable. Elle est faite selon des normes internationales. La conception (légale) du Gabon est donc un ‘‘copier-coller’’ de la pensée internationale (UICN). Autrement dit, les décisions prises par la communauté internationale, en matière de conservation, jouent un rôle déterminant sur les résolutions politiques nationales.

Figure 9 : Composition d'un parc national selon la définition de Lachaux (1980)

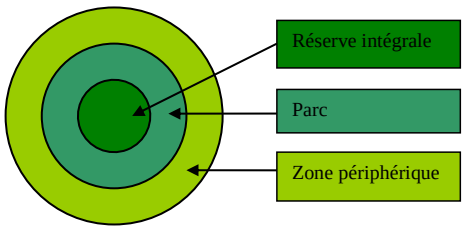

Réalisation : Chiberth Aulaire MOUSSAVOU Source : Lachaux, 1980.

Figure 10 : Composition d'un parc national selon l'UICN (1994)

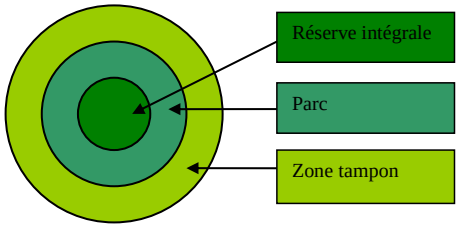

Réalisation : Chiberth Aulaire MOUSSAVOU Source : Héritier et Laslaz, 2008.

Figure 11 : Composition d'un parc national selon la loi sur les parcs nationaux du Gabon (2007)

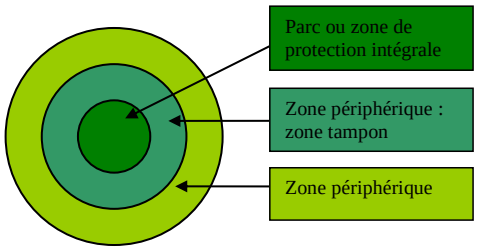

Réalisation : Chiberth Aulaire MOUSSAVOU Source : Loi sur les parcs nationaux du Gabon, 2007.

Les espaces protégées en général, et les parcs nationaux en particulier sont un moyen de protéger la biodiversité de même qu'une manière de préserver et de valoriser le patrimoine naturel propre à un pays ou une région. Cette valorisation passe par l'écotourisme.

1.1.5. L'écotourisme

Le concept d'écotourisme a connu une évolution dans sa pratique et sa définition. Selon Françoise Gerbaux[97], l'écotourisme est né aux Etats-Unis en 1985 dans des Organisations Non Gouvernementales de protection de la nature. Cet avis n'est pas partagé par l'architecte Hector Ceballos-Lascurain[98] pour qui l'écotourisme s'est développé dès 1983. Il donnait en 1987 la définition suivante de l'écotourisme : « *tourism that consits in travelling to relativy undisturbed or uncontaminated natural areas with the specific objective of studying the scenery and its wild plant and animal, as well as any existing cultural manifestation (both past and present) found in these areas* »[99].

En 1993, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) le définissait comme un « *tourisme qui consiste à voyager dans les zones naturelles, conservées, relativement intactes dans le but d'étudier, d'admirer et de jouir du paysage et de la flore et de la faune sauvages, ainsi que de tout élément de caractère culturel existant dans ces zones* ».

Dans ces deux définitions, l'écotourisme était perçu comme ''*un tourisme récréatif''*. Aujourd'hui il est plutôt en accord avec le développement durable. C'est un tourisme qui prône la conservation (de la nature et la culture) et le développement socio-économique local.

Déjà en 1989, dans la définition de l'écotouriste (celui qui pratique l'écotourisme) de Ziffer[100], l'aspect récréatif est présent avec une insistance sur les notions de conservation et de développement : « l'écotourisme est une forme de tourisme qui s'inspire principalement de l'histoire naturelle d'une région, incluant ses cultures indigènes. L'écotouriste est celui qui visite les régions relativement peu développées dans un esprit d'appréciation, de participation et de sensibilisation. L'écotouriste pratique une forme de tourisme qui est non consommatrice de ressources naturelles et faunistiques ; il participe directement à la conservation du site ainsi qu'à l'amélioration du bien-être économique des populations locales, par les travaux qu'il effectue et au moyen des contributions financières. Le séjour de l'écotouriste devrait renforcer son sens de l'appréciation, son engagement face aux questions de conservation en général et à l'égard des besoins spécifiques des collectivités locales. L'écotourisme implique également une approche de gouvernance par le pays ou la région hôte, lequel ou laquelle s'engage à établir et à maintenir des sites, avec

[97] Citée par Poirier, 2003.
[98] Cité par Poirier, 2003.
[99] Traduction en Français : l'écotourisme est un « tourisme qui consiste à voyager/visiter des milieux naturels calmes ou relativement non contaminés avec l'objectif spécifique d'étudier le paysage, la flore et la faune, de même que les cultures existantes ou passées ».
[100] Ziffer (1989), cité par Lequin, 2001.

la participation des populations locales, à les mettre en valeur de façon appropriée, à faire respecter la réglementation, ainsi qu'à utiliser les bénéfices des entreprises pour financer l'aménagement du territoire et le développement de la communauté ».

Ceballos-Lascurain[101] complète sa définition en 1993 de la manière suivante : « *environmentaly responsible travel and visitation to relatively undisturbed natural areas, in order to enjoy and appreciate nature (and any accompanying cultural features-both past and present) that promotes conservation, has low visit*or *impact, and provides for beneficially active socio-economic inolvement of local populations* ».[102] .

La définition la plus utilisée est celle publiée en 1991 par Ecotourism Society[103] : l'écotourisme est un « *tourisme responsable dans des sites naturels qui protège l'environnement et assure le bien être des populations locales* ».

Ces différentes notions que nous avons défini structurent les questions abordées dans notre étude. Cette dernière requiert aussi de définir le concept de développement durable, fondement de la conception actuelle de la conservation de la nature.

1.2. Le développement durable, concept fondamental de la nouvelle conception de la conservation

Le développement durable est devenu un concept incontournable pour la conservation de la nature. Il est nécessaire de nous pencher sur les définitions du développement, du sous-développement et du dévelopement local pour mieux cerner le concept de dévelopement durable.

1.2.1. Développement, sous-développement et développement local

Le terme de dévelopement fait son apparition dans le vocabulaire économique au milieu du XXème siècle. C'est un terme englobant et vaste. Il est donc souvent nécessaire de l'employer en précisant les dimensions abordées : économique, social, culturel, local,

[101] Cité par Poirier, 2003.
[102] Traduction en Français de la définition : l'écotourisme est «le voyage responsable de l'environnement et la visite des milieux naturels relativement calmes. Il permet d'aimer et d'apprécier la nature et la culture passées et présentes. C'est un voyage qui promeut la conservation et dont l'impact socioéconomique est avantageux pour les populations locales ».
[103] Cité par Lequin, 2001. L'Ecotourism Society est une organisation qui regroupe des professionnels du tourisme et de l'environnement. Son objectif est de développer le rôle de l'écotourisme en tant qu'instrument de protection de la nature et de réfléchir à ce que devraient être ses principes ainsi qu'aux mesures à mettre en œuvre pour les appliquer.

rural, urbain, etc. Lorsque le développement insiste sur les aspects structurels et qualitatifs, il peut se définir comme une transformation des structures démographiques, économiques et sociales, qui, généralement, accompagnent la croissance (Echaudemaison CD., 1996). Lévy et Lussault (2003) le définissent comme un accroissement de richesse associé à l'amélioration des conditions de vie d'une population sur un territoire.

Le développement s'oppose au sous-développement. Ce dernier caractérise l'état d'une société dont les aspects économiques, sociaux, politiques et culturels empêchent d'assurer à l'ensemble des individus qui la composent la satisfaction des besoins fondamentaux de la personne humaine (Echaudemaison C.D., 1996).

Par ailleurs, « dans un monde où les territoires et les localités sont toujours d'avantage interconnectés au sein d'un ensemble de réseaux, le processus de développement s'effectue dans le cadre d'une compétition entre une multiplicité d'espaces d'échelles variées, où entrent en ligne de compte les avantages comparatifs de chacun d'eux, leurs capacités à l'adaptation et à la spécialisation » (Lévy et Lussault, 2003). Les termes de développement local et de développement durable vont alors s'imposer à partir des années 1980.

Le développement local est une approche qui tient compte des politiques visant à réduire le rôle de l'Etat, à décentraliser les décisions. Il accorde une place essentielle aux initiatives des acteurs locaux, aux ressources et aux valeurs culturelles endogènes. Quant au développement durable, il consiste à prendre en compte le long terme et la protection de l'environnement dans le processus d'accroissement des richesses et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il reconnaît à ce titre la fragilité des équilibres écologiques et des ressources naturelles des territoires (Lévy et Lussault, 2003).

Les deux formes de développement ont prévalu dans les débats portés sur le développement. Mais c'est sans doute le développement durable, concept incontournable de ce monde baigné par l'idéologie environnementale, qui s'affirme le plus.

1.2.2. Le développement durable

Principal objet des politiques de conservation depuis la fin du XXème siècle, le développement durable (ou développement soutenable[104]) vise à relier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. Il a permis de faire de la conservation un outil autour duquel peuvent se

[104] De l'expression anglaise *sustainable development*.

rassembler les professionnels de la protection, l'Etat et les populations locales pour une même cause : la conservation durable de la biodiversité. Pour Aubertin et Rodary (2008), « le développement durable a permis de défendre et de structurer les grandes modifications et les avancées de ces dernières décennies en matière de politiques d'environnement, des projets participatifs des années 1980 aux approches régionales et mondiales initiées dans les années 1990 ». Le concept a toutefois fait l'objet de critiques des ''pro stricte conservation'' et a engendré des tentatives de « retour aux barrières »[105] (Aubertin et Rodary, 2008).

La notion de développement durable est née d'un processus de réflexion menée dès le début des années 1970. La première tentative d'harmonisation entre développement et respect de l'environnement s'est faite avec la notion d'*écodéveloppement*, mise en avant lors de la Conférences des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm (1972) à l'initiative de son organisateur Maurice Strong. Mais cette stratégie de développement ne réussira pas à s'imposer puisqu'elle sera condamnée par les représentants des Etats-Unis lors de la conférence des Nations Unies de Cocoyoc en 1974. Il faudra attendre les années 1980 pour qu'elle soit de nouveau sur la sellette par le concept de développement durable.

Le concept de développement durable a été proposé pour la première fois en 1980 dans la *Stratégie mondiale de la conservation* publiée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) publie le Rapport *Brundland, Our common future* (*Notre avenir à tous*) qui va participer à sa diffusion. Le Rapport Brundtland définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins* ». En 1991, *La nouvelle stratégie de conservation de la nature* publiée par l'UICN, le WWF et le PNUE, le désigne comme « *une amélioration des conditions de vie des communautés humaines respectant les limites de la capacité de charge des écosystèmes* ». Le concept de développement durable fut entériné en 1992 lors du sommet de Rio. Il devient à partir de cette date le principal fil conducteur des politiques globales et locales de conservation. L'institutionnalisation du

[105] Il s'agit d'un mouvement qui prône, dès le début des années 2000, un retour à la conservation stricte dans des espaces clos. Les partisans du « retour aux barrières », représentés principalement par les ONG de conservation (World Wide Fund for Nature, Conservation International et The Nature Conservancy) considèrent que le recours à la gestion participative ou communautaire n'est pas bénéfique pour la conservation. En d'autres termes, « la conservation basée sur l'intéressement local est souvent un échec » (Aubertin et Rodary, 2008).

développement durable au niveau international va contribuer à l'intensification de la conservation enregistrée entre 1985 et 1995 dans l'ensemble des continents (Aubertin et Rodary, 2008).

Le développement durable vise donc 3 objectifs : le respect de l'environnement écologique, le bien être des populations actuelles et des générations à venir, et, le développement économique rentable sans danger pour la biodiversité et la planète. Ces trois objectifs sont résumés par les trois pillers du développement durable soulignés par Aubertin et Vivien (2006) : l'écologie, le social et l'économie.

Le développement durable est aujourd'hui une notion inévitable dans les politiques publiques, notamment sur la conservation de la nature. Les parcs nationaux en sont l'une des traductions. A quand remontent-ils ? Répondre à cette question, nous amène à nous tourner vers les origines de la conservation de la nature afin de mesurer son évolution dans le monde et en Afrique subsaharienne.

Section 2 - … Véhiculé du Nord au Sud

Le processus de mondialisation des aires protégées, notamment les parcs nationaux, s'est fait du Nord vers le Sud. Il a débuté dans les anciennes colonies avant de s'étendre à l'ensemble de la planète. L'Afrique subsaharienne a été l'une des régions du monde les plus concernéés par cette vague de mise en réserve de la nature lancé dès le XIXème siècle.

2.1. Le contexte évolutif des parcs nationaux dans le monde

L'origine des parcs nationaux est liée aux combats idéologiques menés pour la conservation de la nature dans les pays du Nord. Différentes aires protégées, en fonction des préoccupations du moment, vont être créées, passant des forêts royales et des réserves de chasse ou de gibier, aux sanctuaires naturels et aux parcs nationaux. La création de ces aires protégées s'est souvent faite au prix de violences des puissances coloniales envers les populations autochtones. Les colons imposaient leur idéologie. Les parcs nationaux de Yellowstone et de Yosemite en sont des exemples. German et *al.* (2010) le soulignent dans les termes suivant :

« Historiquement, les aires protégées ont été au cœur des politiques de conservation de la nature. Les premiers parcs modernes ont été créés dans des territoires coloniaux à la

fin du XIXè siècle. C'était une époque où les politiques pouvaient être imposées par la force, sans véritable négociation avec les peuples autochtones. Les deux premiers parcs nationaux emblématiques, Yellowstone et Yosemite, furent ainsi créés vers la fin des guerres indiennes aux Etats-Unis, au moment où les derniers îlots de résistance sur ces terres tribale s'étaient anéantis ».

Les Etats-Unis sont en effet le berceau des parcs nationaux. L'idée et le terme de parc national a été formulé pour la première fois en 1832 par le peintre américain George Catlin (1796-1872). Il propose une politique de protection au gouvernement basé sur la création d'un parc national. Pour lui, le parc contient des hommes et des bêtes dans toute la beauté sauvage de leur nature. Quarante ans plus tard, soit en 1872, le premier parc national du monde est créé dans l'Etat du Wyoming : le Yellowstone (880 000 ha). En 1890, deux autres parcs nationaux voient le jour : le Yosemite National Park et le Sequoia National Park. Le Canada créa trois parcs nationaux : le Waterton Lakes Park en 1885, le Glacier National Park en 1886 et, le Banff National Park en 1887. La création des parcs nationaux s'est ensuite étendue en Europe, précisément en Grande-Bretagne et dans les possessions britanniques d'outre-mer. C'est surtout dans ces dernières que fut initié le modèle américain. L'Australie crée six parcs et la Nouvelle Zélande deux. En Afrique du Sud une importante réserve de chasse voit le jour en 1898, le Sabie Game Reserve. Elle deviendra le 1er janvier 1926, le Krüger National Park. En 1925, sont créés au Congo belge, les parcs nationaux Albert au Kivu et celui de Virunga sur la rive du lac Edouard. Et en Inde, la réserve forestière d'Assam Kaziranga, créée en en 1908, prend en 1974 le statut de parc national (Lachaux, 1980 ; Kendrick, 1989[106] ; Vande Weghe, 2004 ; Cremin, non daté).

Dans la seconde moitié du XXe siècle, les parcs nationaux deviennent la forme d'aires protégées la plus répandue. En 1975 par exemple, le monde compte 1204 parcs nationaux et réserves analogues répartis dans 97 pays. Ils recouvrent à peine 0,6 % de la surface de la planète (Lachaux, 1980). Les plus grands espaces occupés par les parcs nationaux et réserves analogues sont concentrés pour l'essentiel en Amérique du Nord avec 37 millions d'hectares soit 1,6 % de son territoire, suivi de l'Afrique avec près de 35 millions d'hectares soit 1,2 % de son territoire. Dans les autres continents, ils occupent des superficies inférieures à 10 millions d'hectares : l'Asie avec 6 millions d'hectares soit 0,1 % de son territoire, l'Europe avec 5 millions d'hectares soit 0,5 % de son territoire,

[106] Kendrick, 1989, cité dans Les Cahiers d'Outre Mer, N° 172-43ème année, octobre-décembre 1990.

l'Amérique du Sud avec 5 millions d'hectares soit 0,3 % de son territoire et enfin l'Océanie avec 4 millions d'hectares soit 0,4 % de son territoire (Lachaux, 1980).

Tableau 23 : Les parcs nationaux et réserves analogues dans le monde en 1975

	Nombre de parcs	**Superficie (ha)**	**Superficie moyenne d'un parc (ha)**	**Nombre d'Etat concernés**	**% du territoire classé en parc national**
Europe	379	4 785 080	13 000	24	0,5
Asie	166	6 246 023	38 000	15	0,1
Afrique	170	34 806 814	200 000	37	1,2
Amérique du Nord	356	37 194 465	105 000	6	1,6
Amérique du Sud	48	4 830 904	100 000	9	0,3
Océanie	85	4 071 559	50 000	4	0,4
Total	1 204	91 934 845		95	0,6

Source : Lachaux, 1980.

Depuis 1975, le nombre de parcs nationaux a fortement augmenté : en 2003, sur les 102 102 aires protégées présents dans le monde, 3881 étaient des parcs nationaux. Ces derniers occupent une superficie de 4,41 millions de Km² sur les 18,74 millions (Depraz, 2008) soumis à un régime de protection sur l'étendue de la planète. D'autres auteurs, (Aubertin et Rodary, 2008) parlent de près de 20 millions Km². Les parcs nationaux occupent ainsi la plus grande surface des aires protégées de la planète, soit 21,7 % (Héritier et Laslaz, 2008).

Tableau 24 : La place des parcs nationaux parmis les autres catégories internationales d'espaces protégés de l'UICN en 2003

Catégorie d'espaces protégés	Nombre	Superficie
Ia – Réserve naturelles intégrales (à vocation scientifique)	4 731	1,03 M km²
Ib – Zones de nature sauvage (à vocation strictement écologique)	1 302	1,01 M km²
II – Parcs nationaux (protection, tourisme et éducation à la nature)	3 881	4,41 M km²
III – Monuments naturels, sites naturels remarquables	19 833	0,27 M km²
IV – Aires de gestion des habitats et des espèces	27 641	3,02 M km²
V – Paysage terrestre ou marin protégé, ouvert aux loisirs	6 555	1,05 M km²
VI – Espaces de gestion durable des ressources naturelles	4 123	4,38 M km²
Unités de protection de la nature non catégorisées	34 036	3,57 M km²
Total	102 102	18,74 M km²

Source : UICN, 2003. In Depraz, 2008.

Tout comme son nombre et sa superficie, l'intérêt porté aux parcs nationaux a évolué au fil des temps. On est ainsi passé d'un type de zones protégées, à l'exemple des parcs nationaux de Yellowstone et de Yosemite, dont l'objectif était de préserver la beauté des sites et la géologie inhabituelle des aires concernées, à d'autres délimitations dont le but était de sauver des qualités écologiques, le climat local, le sol et la régulation hydrologique. Les conservationnistes se sont ensuite, focalisés sur la flore et la faune : dans un premier temps sur les animaux les plus prisés par les chasseurs et dans un second temps sur des animaux qui ne l'étaient pas spécialement. Leur intérêt était alors porté sur les grands animaux spectaculaires à cause de la forte attraction qu'ils exercent sur le grand public : la « mégafaune charismatique » (Cholchester, 1995). Le lion, l'éléphant, la girafe, le rhinocéros, le buffle et l'hippopotame en font partie.

Aujourd'hui, les efforts de conservation sont principalement concentrés dans les pays en développement, particulièrement dans les régions tropicales. Ces dernières renferment plus de la moitié des espèces du monde sur 12 % de la surface du globe (Colchester, 1995). Parmi les zones prioritaires identifiées, on peut citer l'Amazonie (en Amérique du Sud) et le Bassin du Congo (en Afrique centrale) reconnus comme des « zones de diversité maximale et de moindre vulnérabilité » (Cholchester, 1995).

2.2. La création des aires protégées en Afrique subsaharienne

Les sociétés africaines (pré-coloniales) ont toujours pratiqué une gestion protectrice de la nature. Leur mode de gestion était fondée sur des rapports spirituels et métaphysiques avec la nature. Ce sont ces liens traditionnels entre culture et nature qui régissaient la gestion et la protection de la nature. La gestion de la nature n'était pas structurée par l'Etat. Elle était basée sur des principes mis en place par les populations locales. Le garant du respect des règles de gestion traditionnelle était selon les systèmes culturels, le chef de village, le roi ou le chef de famille. L'institutionnalisation de la protection de la nature en Afrique subsaharienne débute pendant la période coloniale dans les colonies anglo-saxonnes, précisément dès la fin du XIXe siècle. Elle s'étendra par la suite dans les colonies francophones.

2.2.1. En Afrique subsaharienne anglophone

Dans les colonies anglo-saxonnes, jusqu'au début du XXe siècle, les premiers espaces (de biodiversité) délimités pour des usages réglementés sont les réserves de faune ou *game reserves* (Girault et *al.*, 2004). Elles servaient uniquement pour la chasse. D'abord activité utilitaire et ensuite activité de loisirs, l'activité de chasse sera considérée comme un privilège pour l'Occidental et comme une marque de supériorité vis-à-vis des peuples autochtones. Les propos de Girault et *al*. (2004) confirment cette opportunité de domination, de contrôle du ''colon'' sur l'habitant local qu'il considère comme un être non civilisé : « la recherche et l'exposition du trophée incarnent son triomphe face à la sauvagerie ». L'Afrique du Sud fut la colonie britannique de prédilection pour ce plaisir puisqu'elle crée dès la fin du XIXe siècle les premières réserves de chasse du continent africain : réserve de chasse de Hluhluwe créée en 1895 (d'abord gérée par l'administration britannique du Zululand, ensuite par l'administration de la Colonie du Natal en 1897) et de la Sabie Grand Reserve en 1898. Les perceptions et pratiques des ''colons'' s'opposent à

celles de peuples africains. Les colons qualifient de cruelle la chasse de subsistance de ces derniers. À cela s'ajoutera la nécessité de protéger les animaux contre les épizooties comme *la nagana*, maladie endémique au Zululand (Girault et *al.*, 2004). Les espaces de loisirs appropriés par les colons (*Crown Land*) s'opposent aux réserves indigènes (*Native Reserves*) qui sont des espaces laissés aux populations africaines. Au cours du XXème siècle, la chasse de loisirs ou encore chasse sportive connaîtra des changements. En effet, la chasse était d'abord une activité pratiquée individuellement et sur des espaces soumis à aucune législation. Sa démocratisation, sa professionnalisation et son internationalisation vont donner naissance, au milieu du XXème siècle, au tourisme cynégétique. A la différence de la chasse sportive, le tourisme cynégétique sera régi et pratiqué sur des espaces délimités par l'administration coloniale.

La figure suivante résume l'évolution des espaces protégés et de leurs usages en Afrique anglophone (Afrique australe et orientale) durant l'époque coloniale.

Figure 12 : Evolution des espaces protégés et de leurs usages en Afrique anglophone pendant la colonisation

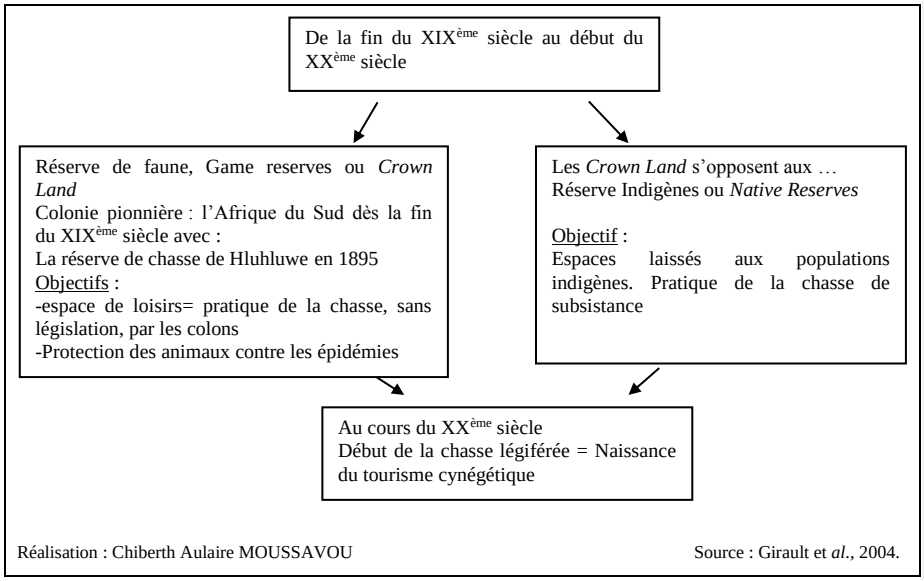

Réalisation : Chiberth Aulaire MOUSSAVOU Source : Girault et *al.*, 2004.

Le passage de la chasse sportive au tourisme cynégétique n'est pas intrinsèque aux colonies anglo-saxonnes de l'Afrique australe et orientale. Il s'étend à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, notamment en Afrique de l'ouest et en Afrique équatoriale.

2.2.2. En Afrique subsaharienne francophone

En Afrique centrale et occidentale, que l'administration coloniale française désignait Afrique Equatoriale Française (AEF) et Afrique de l'Ouest Française (A0F), les premières aires protégées créées en 1920 furent des réserves de chasse. Contrairement à l'Afrique australe et orientale, ces réserves étaient dotées dès le début d'une législation nationale. Les les droits de chasse y étaient cependant aussi réservés aux ''colons''. Pendant les années 1930, les parcs nationaux et les réserves de faune, dont la juridiction s'opposait à toute forme d'exploitation, ont succédé aux réserves de chasse. Dans ces dernières, les droits de chasse réservés aux colons blancs s'appliqueront seulement à la périphérie. Ces droits vont s'exercer à partir des années 1950 sur de nouvelles concessions appelées, selon les pays, *blocs de chasse, secteurs de chasse, domaine de chasse* ou *zones d'intérêts cynégétiques.* Au Gabon, ce sera le *domaine de chasse*, à l'exemple du domaine de chasse de Ndendé créé en 1956. Quelques années plus tard, aux parcs nationaux et aux réserves de faune, viendront se joindre les *aires d'exploitation réglementée de la flore*. C'est essentiellement l'exploitation des ressources forestières à des fins économiques qui a suscité la création d'aires protégées sous la forme de *forêts classées* dans les années 1950. Leur position est étroitement liée à leur accessibilité. Elles seront ainsi situées le long des axes routiers, ferroviaires ou à proximité des villes. A titre d'exemple, la forêt classée de la Mondah au Gabon, créée en 1951, se trouve sur l'axe routier Libreville-Cap-Esterias[107].

En Afrique de l'Ouest, le Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française prévoyait en 1933 « comme moyen efficace d'empêcher une trop grande déforestation du pays, de créer un vaste domaine des terres boisées vacantes et sans maître, bien constitué en droit, définitivement assis en superficie et spécialement protégée » (Schnell, 1976)[108]. La réglementation de la chasse est décrétée en 1935 et le principe de création de parcs de refuge pour les espèces animales se constitue. Le code forestier de 1935 légalise en effet les pratiques du classement des forêts commencées bien avant cette année. En Côte-d'Ivoire, le classement s'effectue de 1925 aux années 1950. Ainsi, en 1951, 213 forêts classées

[107] Le Cap-Esterias se trouve au nord de Libreville, la capitale du Gabon et important pôle administratif de l'AEF.
[108] Cité par Guillaumet et Morat, 1990.

couvrent un quart de la zone forestière de l'AOF ; quatre réserves intégrales qui seront créées pendant la période de l'entre-deux-guerres mondiale. Entre 1952-1953, la réserve totale de faune du W fut classée. En en 1954 elle devient le parc national du W. Il s'étend sur le Bénin, le Burkina-Faso et le Niger.

La réglementation de la chasse et la création de *parcs de refuge pour les espèces animales* gagneront également l'Afrique Equatoriale Française dans les années 1930-1950. En 1953, lors de l'Assemblée de l'Union française, s'affirme la prééminence de l'aménagement agronomique des pays tropicaux. Des mesures seront prises pour protéger les forêts et la couverture végétale spontanée du sol, et procéder à l'aménagement agronomique des territoires d'Outre-mer.

A côté de l'AOF et de l'AEF, le Congo Belge[109] est souvent cité en exemple quant aux origines des aires protégées en Afrique centrale. La première réserve forestière de ce pays et de la région, le Sankurukasai a été créée en 1910 (Kendrick, 1989)[110].

En 1933, la réunion de Londres sur la Convention pour la protection de la faune et de la flore en Afrique consacre la conservation de la nature et promeut une idéologie propre à toutes les colonies africaines. Les possessions françaises passent ainsi d'une stratégie d'exploitation à une stratégie de protection de forêts, ce qui conduit à la création de réserves totales de faune et un peu plus tard à celle de parcs nationaux. Près de la moitié des aires protégées de l'Afrique subsaharienne, soit 42,5 % (Rodary et *al.*, 2003), a été créée avant 1960, années des indépendances dans la plupart des anciennes colonies. Le reste a été mis en place par les nouveaux Etats indépendants.

En Afrique centrale, dans les années 1970, à la suite des parcs nationaux qui étaient alors principalement centrés sur les savanes et leur grande faune, les aires protégées de forêt voient le jour avec la création du parc national de la Salonga (en RDC, ex Zaïre et ex Congo belge). Dans la décennie 1980, l'augmentation de l'exploitation forestière entraine la création massive des aires protégées de forêt (CARPE et PFBC, 2006).

[109] Ancien nom de l'ex Zaïre, actuelle République Démocratique du Congo.
[110] Cité par Guillaumet et Morat In *Cahiers d'Outre Mer,* 1990.

Figure 13 : Evolution des aires protégées et de leurs usages pendant la colonisation en Afrique subsaharienne francophone (AOF et AEF)

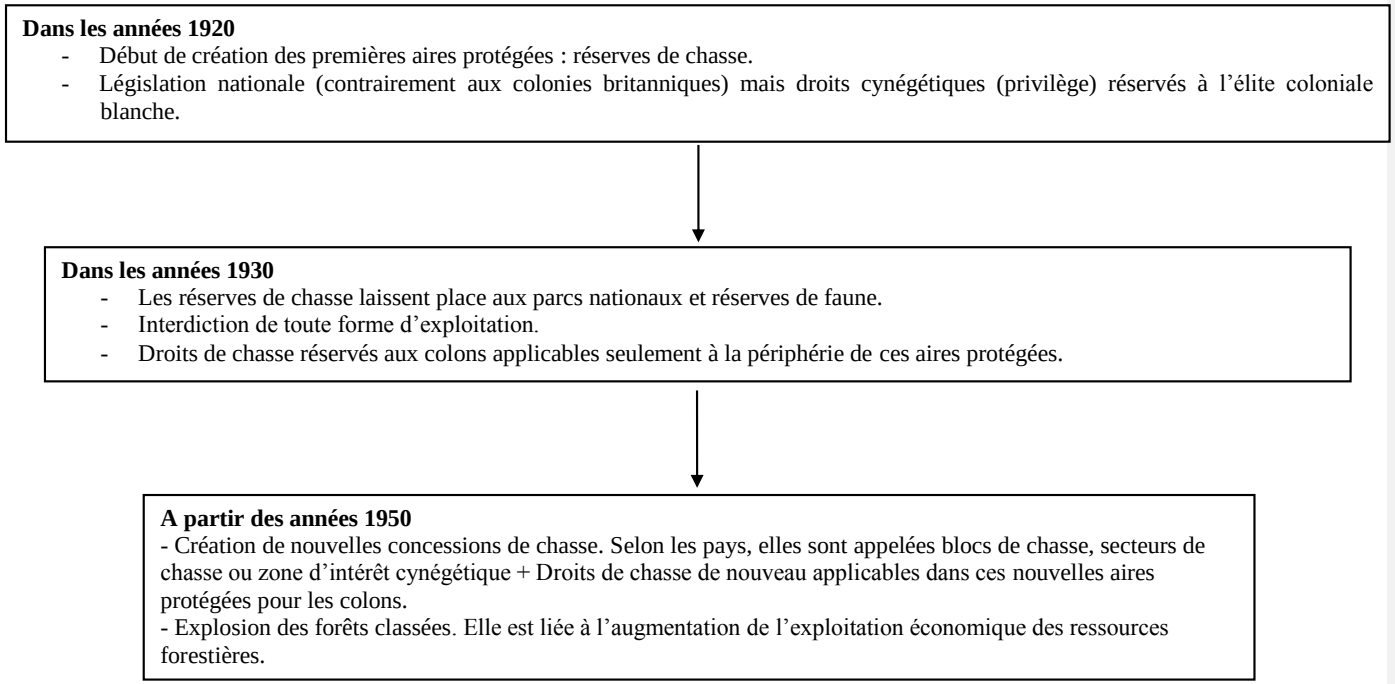

Réalisation : Chiberth Aulaire MOUSSAVOU Sources : Guillaumet et Morat In *Cahiers d'Outre Mer,* 1990 / Obiang Ebanega, 2004.

Conclusion du chapitre 2

Il existe actuellement dans le monde plus de 100 000 aires protégées (UICN, 2003) dont une grande partie se trouve dans les pays en voie de développement (PVD). Ces derniers possèdent au début du XXIème siècle environ 850 millions d'hectares en aires protégées (Rodary et *al*., 2003). Dans le début des années 2000, les espaces protégés englobaient 2 074 276 km² sur les 23 007 543 km² du territoire africain, soit environ 9 % de la surface dudit continent (Rodary et *al*., 2003). Ce taux se rapprochait déjà des objectifs mondiaux de conservation de la biodiversité qui ont été établi lors du congrès de Caracas (1992). Celui-ci recommande que 10 % de chacun des biomes du globe soit intégré dans un réseau d'aires protégées.

Tableau 25 : Les aires protégées dans les pays en voie de développement[111]

Région	Nombre d'aires protégées	Superficie du continent (km²)	Sup. des aires protégées (km²)	% de surface protégée
Afrique	1 254	23 007 543	2 074 276	9,0
Caraïbes	409	511 602	104 995	20,5
Pacifique	69	529 973	11 108	2,1
Asie	2 247	8 841 019	732 239	8,3
Amérique Latine	1 883	19 048 900	2 039 991	10,7
Total	**5 862**	**51 939 037**	**4 962 609**	**50,6**

Source : Davies in Rodary et *al*., 2003.

Depuis lors, le nombre d'espaces protégés n'a cessé d'évoluer sur le continent africain. Dans la seconde moitié de la décennie 2000, il en comptabilisait 5 897 répartis sur 3 041 052 km² soit sur 10,04 % de son territoire (Rodary et Aubertin, 2008), atteignant ainsi la recommandation de la communauté internationale. Même si son effectif et son taux de couverture en aires protégées sont inférieurs à ceux des autres continents, la superficie que l'Afrique consacre à la conservation la positionne parmi les plus actifs. Elle est au 4ème rang après l'Asie (4 155 537), l'Amérique du Nord (3 876 180) et l'Amérique du Sud (3 827 243).

[111] « Pays en voie de développement » ou « pays en développement » désignent la même chose.

Tableau 26 : Les aires protégées par continent

Continent	Nombre	Surface (en Km²)	% du continent
Amérique du Nord	11 669	3 876 180	17,79
Afrique	5 897	3 041 052	10,04
Amérique du Sud	3 904	3 827 243	18,82
Asie	8 273	4 155 537	11,31
Océanie	10 171	1 894 610	21,18
Europe	57 493	1 296 395	12,47
Moyen-Orient	786	1 158 365	16,38
Total	**98 193**	**19 249 382**	

Source : Rodary et Milan (2008). In Rodary et Aubertin, 2008.

La conservation de la nature occupe aujourd'hui une place importante dans les politiques publiques nationales et internationales. De nombreux enjeux expliquent l'intérêt accordé aux aires protégées, particulièrment les parcs nationaux qui constituent la catégorie la plus présente au Gabon.

CHAPITRE 3 : LES ENJEUX GLOBAUX ET LOCAUX DES PARCS NATIONAUX GABONAIS

Dans la loi N° 016101 de 2001 portant code forestier, le parc national était défini comme : « *une portion du territoire où la flore, la faune, les sites géomorphologiques, historiques et d'autres formes de paysages jouissent d'une protection spéciale et à l'intérieur de laquelle le tourisme est organisé et réglementé* ». Contrairement à la loi N° 003/2007 sur les parcs nationaux, la définition de 2001 ne prenait en compte que les dimensions écologiques et économiques. La dimension sociale, qui intègre les communautés locales, était totalement absente alors même que les notions de gestion intégrée et de développement durable étaient déjà à l'ordre du jour dans les politiques internationales de la protection. La loi N° 003/2007 les a intégrée, rapprochant ainsi les fonctions du parc national des trois piliers du développement durable et par conséquent de la définition de l'UICN (1994). La récente définition du parc national (2007) est plus en accord avec l'UICN par la considération des intérêts socioéconomiques des communautés locales, un aspect mis en avant par les adeptes de la protection depuis le sommet de Rio (1992).

C'est en nous fondant sur la définition d'un parc national (UICN, 1994 et loi de 2007), traductrice des fonctions qui lui sont assignées, que nous allons aborder les enjeux des parcs nationaux gabonais aussi bien à l'échelle internationale, régionale, nationale que locale. Il s'agit des enjeux écologiques, scientifiques, économiques, sociaux, politiques et financiers.

Section 1 - Enjeux écologiques et scientifiques

Les principaux enjeux écologiques et scientifiques des parcs nationaux gabonais sont la protection de la forêt du bassin du Congo et celle du Gabon, la conservation des espèces animales et végétales, et, la lutte contre les effets du changement climatique.

1.1. Lutter contre la déforestation du bassin du Congo

Selon le Food and Agriculture Organisation (FAO), la forêt[112] est un terrain couvert d'une canopée arboricole de plus de 10 % sur une surface de plus d'un demi-hectare. Il définit

[112] Selon la FAO, sont considérées comme forêts les forêts naturelles et les plantations forestières. En revanche, les rangées d'arbres établies pour la production agricole et les arbres plantés dans des systèmes d'agroforestiers n'en font pas partie.

la déforestation[113] comme la conversion de la forêt pour une utilisation différente du terrain ou la réduction à long terme de la canopée arboricole en dessous du seuil minimum de 10 %. Pour la CCNUCC[114], la déforestation est la conversion anthropique directe des terres forestières en terres non forestières.

La déforestation, phénomène planétaire, est essentiellement liée à la quête du développement économique par les hommes ou les Etats. La démarche implique le défrichement des forêts et leur conversion à un autre usage, comme l'agriculture ou la construction d'infrastructures. Jusqu'au début du 20ème siècle, la déforestation touchait essentiellement les régions tempérées. Depuis quelques décennies, elle est particulièrement présente dans les régions tropicales où selon le FAO (1995), le taux de déforestation entre 1981 et 1990 était de 0,8 %. Contrairement à l'Asie, l'Amérique et l'Afrique tropicales, l'Océanie tropicale est très peu exposée à la déforestation. Toutefois, malgré la croissance du phénomène en Afrique, le taux annuel de déforestation en Afrique tropicale est inférieur à celui de l'ensemble des régions tropicales, soit de 0,7 % contre 0,8 % (cf. tab. 27).

Aujourd'hui la déforestation reste d'actualité et continue à un rythme alarmant. Elle touche chaque année 130 000 km² de forêt dans le monde (Duterme, 2008). Il est donc nécessaire de freiner ce phénomène pour ne pas mettre en péril l'avenir de la vie sur terre, autrement dit celle de l'humanité et de son environnement. Le maintien des fonctions écologiques, voire économiques et sociales des forêts passe par des mesures de protection, telles que la création de parcs nationaux, surtout dans les grands espaces forestiers. Même si elles ne permettent pas d'arrêter la déforestation, elles contribuent à la réduire. Selon la FAO/FRA (2010), environ 13 millions d'hectares ont été convertis à d'autres utilisations (principalement l'agriculture) ou perdus du fait de causes naturelles annuellement au cours de la décennie 2000-2010 contre 16 millions d'hectares par an pour la décennie 1990-2000. Les efforts de ces dernières années ont donc permis de réduire les ravages des actions anthropiques et des catastrophes naturelles sur 6 millions d'hectares par rapport à la décennie précédente. En 2001, selon les estimations de la FAO, les forêts occupaient 31 % de la superficie totale des terres. En d'autres termes, la superficie forestière mondiale totale faisait un peu plus de 4 milliards d'hectares, soit une moyenne de 0,6 hectare par habitant.

[113] Pour la FAO, la déforestation prend en compte les surfaces de forêt converties pour l'agriculture, le paturâge, les réservoirs d'eau et les surfaces urbaines. Par contre elle n'inclut pas les surfaces où les arbres ont été retirés pour leur récolte et où l'on s'attend à ce que se regénèrent naturellement ou avec l'aide de mesures silvicoles.
[114] Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique.

Tableau 27 : Estimation de la déforestation en région tropicale, par sous-régions, de 1981 à 1990.

Région tropicale	Superficie des forêts (milliers d'hectares, 1995)	Taux annuel de déforestation (%)
Afrique	**504 901**	**0,7**
Ouest-sahélien	39 827	0,7
Est-sahélien	57 542	0,9
Occidentale	46 324	1,0
Centrale	204 677	0,5
Australe	141 311	0,9
Insulaire	15 220	0,8
Asie	**279 766**	**1,2**
Du sud	77 137	0,8
Du sud-Est, continentale	70 163	1,6
Du sud-Est, insulaire	132 466	1,3
Océanie	**41 903**	**0,3**
Amérique	**907 389**	**0,8**
Centrale et caraïbe	79 443	1,5
Du Sud	827 946	0,7
Total	**1 733 959**	**0,8**

Source : FAO, 1995. In Bergonzini et Lanly, 2000.

En Afrique, où l'étendue de forêt représente 17 % des forêts du monde en 2010, l'accent est particulièrement mis sur la protection des forêts du bassin du Congo. Deuxième bassin forestier du monde, c'est aussi la deuxième plus grande forêt tropicale de la planète après l'Amazonie. Il s'étend sur six pays : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale.

Tableau 28 : Répartition des forêts par région et sous-région en 2010

Région/sous-région	Superficie forestière	
	En milliers d'ha	% de la superficie forestière totale
Afrique de l'Est et australe	267 517	7
Afrique du Nord	78 814	2
Afrique de l'Ouest et centrale	328 088	8
Total Afrique	**674 419**	**17**
Asie de l'Est	254 626	6
Asie du Sud et du Sud-Est	294 373	7
Asie de l'Ouest et centrale	43 513	1
Total Asie	**592 512**	**15**
Fédération de Russie	809 090	20
Europe sans la Fédération de Russie	195 911	5
Total Europe	**1 005 001**	**25**
Caraïbes	6 933	0
Amérique centrale	19 499	0
Amérique du Nord	678 961	17
Total Amérique du Nord et centrale	**705 393**	**17**
Total Océanie	**191 384**	**5**
Total Amérique du Sud	**864 351**	**21**
Monde	**4 033 060**	**100**

Source : FAO, 2010.

Le Gabon, objet de notre étude, couvre 17,70 % de la forêt du bassin du Congo ; cette part est identique à celle de la couverture forestière sur le continent africain. Le Gabon occupe de ce fait la seconde place des pays d'Afrique centrale les plus nantis en forêt, après la République Démocratique du Congo (53,40 %). Il est par ailleurs au premier rang des pays africains en terme de surface de forêt par habitant, soit 22 hectares *per capita* (CNPN, 2005). La forêt s'étend sur près 85 % du territoire national, dont plus d'un tiers est encore à l'état ''primaire''.

Tableau 29 : Répartition des forêts parmi les pays du bassin du Congo

Pays	Part dans le bassin du Congo (%)	Rang	Couverture sur le territoire national (%)
Rép. Démo. du Congo	53,40	1er	52,5
Gabon	17,70	2ème	85
Rép. du Congo	12,40	3ème	75
Cameroun	11,80	4ème	44
Rép. Centrafricaine	3,40	5ème	57,5
Guinée-équatoriale	1,3	6ème	75
Total	100	6	64,83

Source : CARPE, 2005 / Nasi R. et *al.*, 2006/ RAPAC, 2008.

Figure 14 : Répartition (%) de la forêt du bassin du Congo par pays

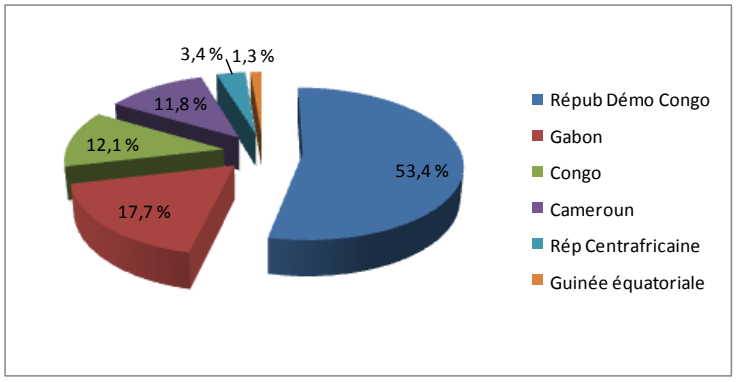

Source : CARPE, 2005.

Carte 10 : Le Bassin forestier du Congo

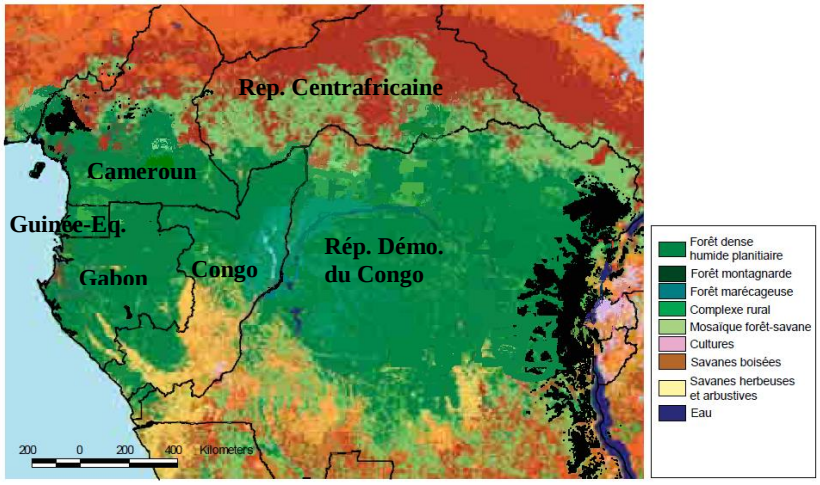

Source : CARPE et USAID, 2005.

Toutefois, même si le Gabon enregistre l'un des taux de déforestation les moins élevés d'Afrique centrale, les organismes internationaux (FAO, WWF, WCS, UICN, etc.), soutenus sans trop de conviction par l'Etat gabonais, affirment que sa forêt est exposée à des maux qui pourraient dans le long terme réduire sa couverture. Il s'agit principalement de l'exploitation du bois, l'exploitation du pétrole et l'agriculture itinérante sur brûlis.

Dans le domaine pétrolier, la destruction de pans de forêt est courante pour l'établissement de pistes, de routes et des forages dans le cadre de la prospection. Dans le domaine du bois, l'abattage d'arbres destinés au commerce du bois est un acte de déforestation. La coupe de gros arbres qui entraîne régulièrement la chute des petits, la construction de routes mènant aux sites d'exploitation et aux campements forestiers favorisent aussi la déforestation. De plus, l'intérêt grandissant pour l'exploitation forestière dans les années 1990-2000, pour essayer de faire face à la crise du pétrole, intensifie le phénomène[115]. En dehors des espaces de forêt détruits, la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis

[115] A cause de la saturation du marché des hydrocarbures et de l'épuisement progressifs des réserves pétrolières du Gabon à partir de 1998 (cf. fig.1- production pétrolière en p. 59), l'Etat gabonais a placé de nouveaux espoirs dans le secteur forestier pour pérenniser le développement économique d'un pays profondément dépendant du pétrole depuis les années 1970.

favorise la déforestation à travers les feux qui l'accompagnent. Il faut dire que même si le petit nombre de la population face à une couverture forestière très peu dégradée[116] donne à cette pratique agricole un caractère peu nocif vis-à-vis de la forêt, le brûlis contribue malgré tout à l'érosion des forêts primaires.

Ainsi, la lutte contre la déforestation a toute sa place au Gabon. Les parcs nationaux, sont un moyen pour y parvenir. Cette lutte implique une assurance pour la protection durable de la nature dans le pays avec une portée à la fois régional et global, suivant les propos de Jacques Chirac, tenus lors de son discours à l'occasion de l'ouverture du deuxième Sommet des chefs d'Etat sur la Conservation des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale, à Brazzaville au Congo le 05 février 2005 : « *Les forêts du Bassin du Congo sont tout à la fois un espace qu'il convient de préserver et une ressource majeure pour l'avenir de notre planète* » [117]. Avec la création de treize parcs nationaux, c'est près de 2 900 000 hectares de sa forêt que le Gabon met en protection. Dans l'ensemble du Bassin du Congo, 46 parcs nationaux couvrent 18 794 635 hectares.

Tableau 30 : Superficie destinée aux parcs nationaux dans les pays du Bassin du Congo en 2008

Pays	Nombre	Superficie (ha)
Cameroun	15	2 682 407
Congo	3	3 189 161
Gabon	13	2 991 000
Guinée-Equatoriale	3	303 000
République Centrafricaine	5	3 188 700
Rép. Démo. du Congo	7	8 240 000
Total	46	18 794 635

Source : CARPE, 2009.

Par ailleurs, les parcs nationaux permettent de préserver la diversité des ecosystèmes forestiers représentatifs de la végétation du pays : écosystèmes forestiers inondés, herbeux, denses humides à okoumé et denses humides sans okoumé.

[116] La couverture forestière n'a guère changé depuis les années 1960. Elle oscille toujours autour de 80 à 85 % du territoire national.

[117] Discours disponible sur Internet : http://www.ambafrance-cm.org/htlm/cerdisc/somcongo.htm.

Carte 11 : Parcs nationaux et protection des écosystèmes forestiers du Gabon (peu lisible?)

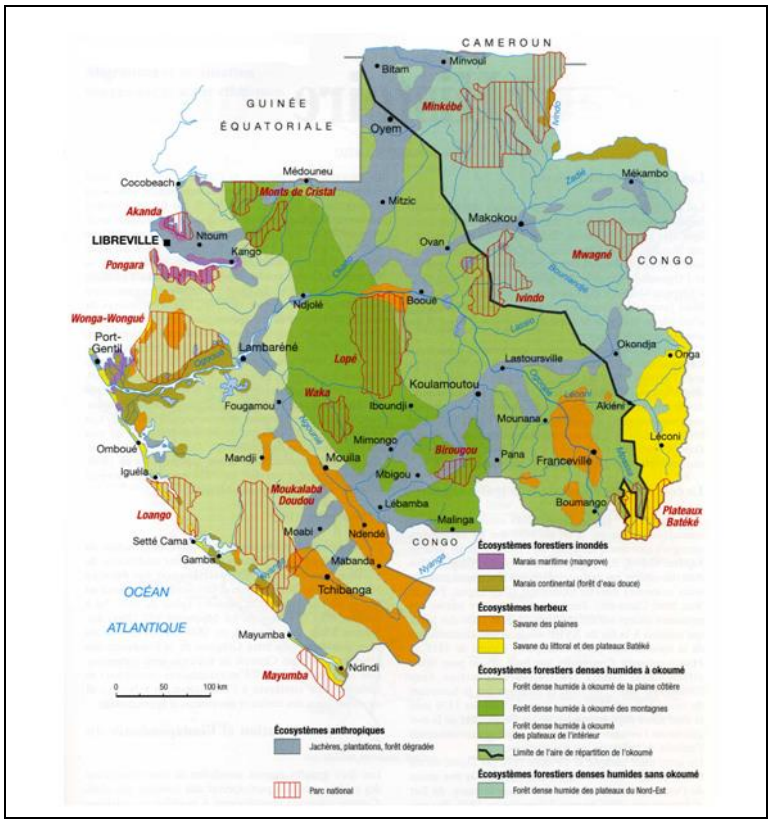

Source : Pourtier et *al.*, 2004.

La protection de la forêt par les parcs nationaux induit aussi celle des écorégions d'une part, et le maintien des paysages écologiques d'autre part. L'écorégion est la « partie d'une province caractérisée par des facteurs écologiques régionaux distincts dont le climat, la géographie physique, la végétation, le sol, l'eau, la faune et l'utilisation des terres » (Brodagh et *al.*, 2004). L'écorégion est un facteur déterminant pour caractériser les hotspots (zones chaudes de biodiversité ou zone où la biodiversité est fortement menacée) et les *hight-biodiversity wilderness areas* (zones sauvages de haute biodiversité)[118]. C'est l'approche

[118] Pour l'ONG CI (Mittermeier et *al.*, 2002 et 2004, cités par Mittermeier et *al*, 2007), une écorégion (ou un groupe d'écorégions adjacentes et similaires) est qualifiée de *hotspot* si elle remplit deux critères stricts : contenir au moins 1500 espèces de plantes vasculaires endémiques (soit au moins 0,5 % du total mondial) et avoir perdu au moins 70 % de son habitat originel. C'est le cas de Madagascar et des îles de l'Océan Indien. En

prônée par les ONG américaines, en particulier Conservation International (CI). Selon les dinstinctions faites par la CI, le Gabon, et dans une large mesure le Bassin du Congo[119], ont des écorégions qui les placent parmi les *hight-biodiversity wilderness areas*.

La carte suivante présente les *hotspots* de biodiversité et les régions sauvages dans le monde.

Carte 12 : *Hotspots* de biodiversité et régions sauvages

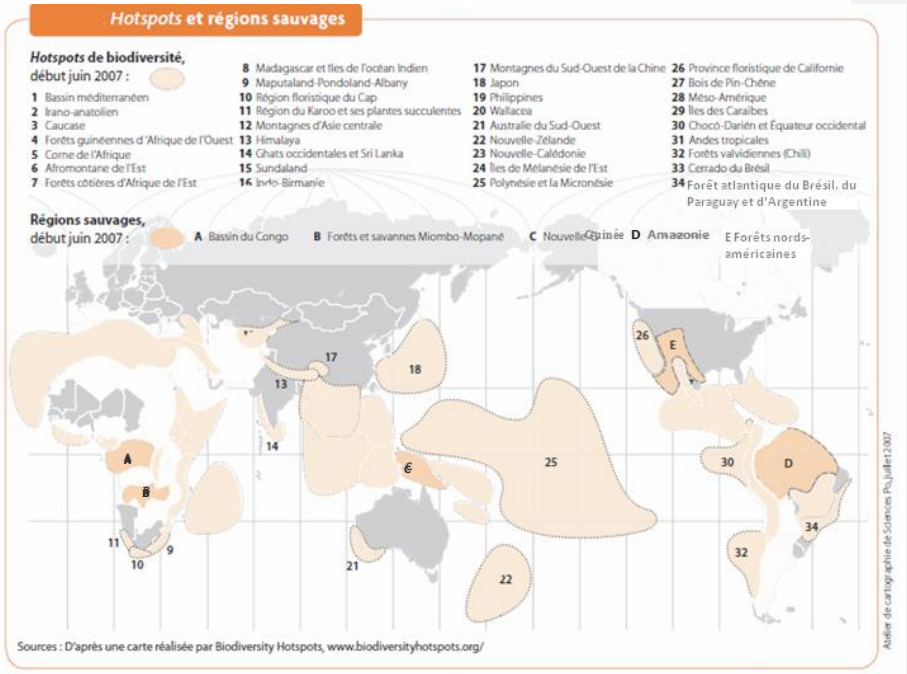

revanche, une écorégion (ou un groupe d'écorégions adjacentes et similaires) est dite de *hight-biodiversity wildnerness areas*, si elle contient au moins 1 500 espèces de plantes vasculaires endémiques (soit au moins 0,5 % du total mondial) et s'il a gardé au moins 70 % de son habitat originel (Jacquet et Tubiana, 2007). C'est l'exemple des pays d'Afrique centrale : Gabon, RDC, etc.

[119] Nous n'avons pas trouvé de définition du paysage écologique. Toutefois, en partant de celle de l'écologie du paysage, le paysage écologique peut être défini comme un paysage naturel propre à un espace. La ressemblance ou la différenciation des paysages est liée à des causes biophysiques et sociales.

Ainsi, les parcs nationaux du Gabon contribuent d'une part, à la préservation de 3 écorégions propres au Bassin forestier du Congo : les forêts atlantiques côtières équatoriales, les forêts congolaises planitiaires du nord-ouest et les mangroves centrafricaine (ou d'Afrique centrale). D'autre part, ils participent à la sauvegarde de l'une des 5 *hight-biodiversity wilderness areas* du monde identifiée par l'ONG Conservation International (CI) : le bassin forestier du Congo.

Carte 13 : Les écorégions forestières du Gabon et de la région guinéo-congolaise

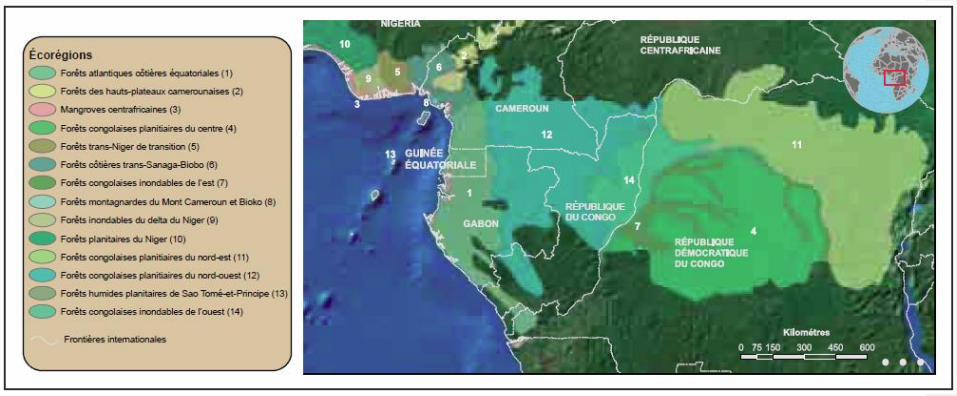

Source : CARPE, 2005.

Dans dans le cadre de la mise en place du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a défini, en 2000, 12 paysages écologiques[120] au sein desquels il exerce l'essentiel de ses activités pour la conservation dans le bassin forestier du Congo. Ces sites prioritaires sont : Monte Alén-Monts de Cristal, Gamba-Mayumba-Conkouati, Lopé-Chaillu-Louesse, Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM), Tri-National de la Sangha (TNS), Lékoni-Batéké-Léfini, Lac Télé-Lac Tumba,

[120] L'idée d'établir de vastes zones de conservation, c'est à dire au-delà même des aires protégées, va amener les pays du bassin forestier du Congo à s'intéresser à la notion de paysage et en faire l'un des concepts primordiaux de la conservation. Dans ce contexte, la COMIFAC, à travers son plan stratégique nommé Plan de Convergence, va s'approprier ce concept selon lequel « la définition de priorités à l'échelle mondiale ou continentale offrent le plus de chance de succès à la conservation » (CARPE, 2005). Les paysages écologiques du bassin du Congo ont été choisis par plus de 160 experts régionaux et internationaux lors d'un séminaire organisé par le WWF qui s'est tenu à Libreville en avril 2000. Ils ont été sélectionnés pour leur exceptionnelle biodiversité ou parce qu'ils représentent des habitats importants caractéristiques et des communautés d'espèces. Ils permettent de cibler les zones prioritaires de conservation pour éviter une action toute azimut dans toute la région (WWF-Gabon).

Salongo-Lukenie-Sanguru, Maringa-Lopori-Wamba, Mayko-Tayna-Kabuzi Biega, Ituri-Epulu-Aru, Virunga. Tout comme les écorégions, les paysages écologiques englobent des espaces protégés et des zones à usages multiples qui les entourent ou les connectent. La stratégie par l'approche ''paysage'' consiste à gérer conservation et activités de développement de manière à ce que l'intégrité des processus écologiques soit préservée (Unesco, 2010).

Les parcs nationaux, contribuent à la préservation de ces paysages écologiques. Au Gabon, ce rôle se manifeste sur 5 paysages écologiques que le pays partage avec d'autres territoires nationaux : Monte Alén-Monts de Cristal, Gamba-Mayumba-Conkouati, Lopé-Chaillu-Louesse, Dja-Odzala-Minkébé et Lékoni-Batéké-Léfini. Ces paysages écologiques ne désignent pas de prime abord des espaces protégés. Il s'agit plutôt de régions au sein desquelles les initiatives de conservation devraient jouer un rôle capital, par l'entremise d'activités variées d'utilisation des terres dans les aires et couloirs protégés, par une gestion forestière durable ainsi qu'une gestion communautaire durable des ressources naturelles. Le PFBC s'active avec une multitude d'organisations gouvernementales et non gouvernementales pour conserver la biodiversité de ces paysages et promouvoir des pratiques durables d'utilisation des terres.

Carte 14 : Les 5 paysages écologiques répertoriés au Gabon

Sources : UMD-CARPE, FORAF, Tom Patterion US National Park Service. In CARPE et Union européenne, 2009.

La mise en place des parcs nationaux est également un moyen d'octroyer un habitat naturel à la biodiversité, spécialement en milieu forestier. Les forêts sont de véritables maisons de faune et de flore. Pour le World Rainforest Movement, elles contiennent plus de 60 % de la diversité biologique terrestre (Duterme, 2008). Les espaces protégés peuvent alors servir de laboratoires écologiques et par conséquent d'outils scientifiques et pédagogiques.

1.2. Le maintien de la biodiversité animale et végétale

De nombreuses espèces animales et végétales sont actuellement confrontées au phénomène d'extinction. Selon la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (2009), 17 291 espèces sur les 47 677 espèces répertoriées sont menacées d'extinction. Dans le détail, ce sont 21 % de tous les mammifères connus, 30 % de tous les amphibiens connus, 12 % de tous les oiseaux, 28 % des reptiles, 37 % des poissons d'eau douce, 70 % des plantes, 35 % des invertébrés répertoriés. La menace est essentiellement liée à l'action de l'homme sur les écosystèmes par destruction des habitats naturels[121] et introduction d'espèces. A ces causes, s'ajoutent la chasse, la pêche et le prélèvement des plantes.

La Liste rouge établie par l'UICN[122] a été retenue par la Convention sur la diversité biologique comme un indicateur privilégié. Les Etats et les organisations environnementales s'en servent comme outil d'orientation dans la mise en place de mesures en faveur de la protection de la biodiversité. La CITES a également mis en place une liste d'espèces animales et végétales protégées à l'échelle de la planète.

La forêt gabonaise renferme plus de 130 espèces de mammifères. Elle abrite 19 espèces de primates, avec une considérable population de grands primates tels que les gorilles et les chimpanzés. La population d'éléphants est aussi particulière car avec ses 60 000 individus environ, elle est l'une des plus importantes et des plus stables du continent africain. Le Gabon possède également plus de 650 espèces d'oiseaux, de nombreux reptiles et des tortues marines. En matière de flore, ce sont environ 8 000 espèces végétales (MINEFEN[123], 1999) avec plus de 6 000 espèces d'arbres (Conseil National des Parcs Nationaux, 2003).

Sur le territoire gabonais l'accent est particulièrement mis sur la sauvegarde des espèces animales[124]. Il est important de souligner que la population gabonaise, d'une coutume de peuple de forêt, est très consommatrice de viande de brousse. La faune est régulièrement sujette à la chasse et aux ventes illégales. Les espèces animales les plus menacées sont les grands mammifères tels que l'éléphant, le gorille, le céphalophe, le singe, le potamochère et le buffle. La faune halieutique est aussi exposée à ce phénomène. Selon les données du Ministère des Eaux et Forêts (2004), sur les 73 espèces fauniques des zones côtières et marines recensées par la Broken Hill Property Company (BHP), 26 sont menacées, surtout les

[121] Les habitats naturels sont généralement détruits par l'urbanisation, la déforestation et l'agriculture intensive.
[122] Selon le WWF, sur la base de la Liste rouge de l'UICN, les 10 espèces animales les plus menacées à l'échelle de la planète sont le cacatoès, le dauphin de l'Irrawaddy, l'éléphant d'Asie, le gecko à queue feuillue, le gorille, le grand requin, le napoléon, le panda, le tigre du Bengale et la tortue (source : WWF-Gamba/Gabon).
[123] Ministère des Eaux et Forêts, de l'Environement et de la protection de la Nature.
[124] Au Gabon, le braconnage est un phénomène plus inquiétant que la déforestation.

poissons. La menace vient de la pollution des eaux, du déboisement et des activités humaines liées à la pêche.

Tableau 31 : les espèces fauniques recensées et menacées dans les zones marines et côtières du Gabon

Groupes d'animaux	Nombre d'espèces recensées	Statut
Poissons	14	Menacées
Oiseaux	26	4 espèces menacées
Mammifères (Cétacés)	29	4 espèces menacées
Reptiles	4	Menacées
Total	73	Menacées

Source : Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 2004[125].

L'Etat dispose de divers instruments pour lutter contre les actes incompatibles avec la sauvegarde des espèces, dont la liste d'animaux protégés dressée en 1987[126]. Cette liste qui sert d'outil de gestion mais surtout de protection de la faune, distingue les espèces intégralement protégées et les espèces partiellement protégées (cf. annexe 5). L'intérêt étatique pour la protection des espèces animales et végétales au Gabon s'appuie sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) constituée en 1989. Toutes les mesures nationales en faveur des espèces fauniques sont soutenues par une législation, dont la loi 1/82 d'orientation en matière des eaux et forêts du 22 juillet 1982 qui stipule à l'article 109 :

> « *Sont punies d'une amende de 50 000 à 2 000 000 de francs CFA et d'un emprisonnement de trois à six mois ou de l'une de ces deux peines seulement les infractions ci-après : 12a) chasse ou capture des espèces intégralement protégées, 12b) commercialisation des espèces intégralement protégées ou des produits de ces espèces* ».

[125] Ce tableau réalisé par le MINEFPEPN (2004) a été construit à partir des données fournies par BHP, 2002 et Fishbase.org, 2002 cité par Shell (shell Offshore north Gabon B.V. rapport de nov. 2003). La BHP ou BHP Billiton, abréviation de Broken Hill Property Company, est une société internationale de production de diamant, de bauxite, de fer, de charbon et de pétrole.

[126] La liste des espèces intégralement et partiellement protégées provient du décret n° 189/PR/MEFCR du 4 mars 1987. Elle a été modifiée en 1994 par le décret n° 678/PR/MEFE du 28 juillet 1994.

Gràce à sa fonction d'habitat naturel, le parc national peut contribuer à la recherche scientifique et à la sensibilisation des individus sur l'intérêt de la conservation. Il existe actuellement quelques unités de recherches et des ONG dont les travaux portent essentiellement sur les aires protégées ou sur la biodiversité du Gabon. Il s'agit, entre autres, du Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF), de l'Institut de Recherches en Etudes Tropicales (IRET), du WWF, du WCS, de Smithsonian Institute, etc.

Les enjeux écologiques et scientifiques des parcs nationaux sont aussi d'ordre climatique.

1.3. La lutte contre le changement climatique

Le climat « *est la moyenne du temps qu'il fait en un lieu donné, sur une période donnée. Fruit fécond des noces des saisons et des principaux vents, c'est l'ensemble des moyennes de paramètres météorologiques sur une trentaine d'années au moins* » (Denhez 2009). Il est influencé par divers facteurs : les variations astronomiques de la Terre, la quantité de gaz à effet de serre et de poussière dans l'atmosphère, l'énergie solaire qui frappe la surface de la Terre, la manière dont elle est répartie à la surface du globe, mais également la position des continents qui, au cours des temps géologiques, se sont déplacés et déformés, sous l'influence de la tectonique des plaques, ce qui a pesé sur la circulation atmosphérique et océanique (Denhez, 2009).

Le changement climatique[127] est à la base un phénomène naturel qui se fait selon des cycles plus ou moins longs. Mais depuis quelques décennies, il s'accélère et il est de même plus marqué, plus visible et plus ressenti à l'échelle planétaire[128]. Il est provoqué par les

[127] La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1992) définit les changements climatiques, en son article premier, comme des « *changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours des périodes comparables* ».

[128] Il est reconnu que le changement climatique relève d'abord de phénomènes naturels. Cependant, les actions de l'homme ont accéléré en peu de temps le processus et fini par installer un climat d'inquiétude mondiale. En effet, même si la température moyenne de la planète pendant un optimum interglaciare, tel que celui que nous vivons, ne montre qu'un écart de 5 à 6°C par rapport à celle qui existait lors de la dernière glaciation, elle a malgré tout suffi à chambouler la géographie de la planète. D'autant plus qu'un changement climatique, caractérisé par un réchauffement moyen représentant la moitié de cet écart, c'est-à-dire de 2 à 3°C, est une valeur limite que l'homme ne devrait pas dépasser au risque de se mettre en danger (Denhez, 2009). Finalement, à cause de son implication, l'homme s'est d'une part fait accélérateur du changement climatique, et, d'autre part, il s'est positionné comme une force écologique telle que le fait remarquer Denhez (2009) : « le climat évolue naturellement selon des cycles plus ou moins longs. Il faut bien comprendre que l'homme n'a rien changé à cela. Il a « simplement » introduit une nouvelle variabilité, en modifiant en quelques décennies la composition de

émissions de gaz à effet de serre[129] dues principalement à l'utilisation de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz). Cette utlisation est à l'origine d'une modification de la concentration dans l'athmosphère des gaz, tel que le dioxyde de carbone, qui ont la propriété d'absorber le rayonnement d'infrarouges émis de la Terre.

Les observations météorologiques démontrent que la température moyenne du globe a augmenté de ¾ de degré au cours des cents dernières années. Elles soulignent également que parmi les treize dernières années (1995-2007), douze sont les plus chaudes observées depuis 1850 (Denhez, 2009). Sur la période 1990-2004, les émissions de gaz à effet de serre ont accru de 24 % (Viellefosse, 2009). Une telle augmentation éloigne la communauté internationale des défis à relever d'ici 2012 tels qu'ils sont notifiés par le Protocole de Kyoto [130] ; ou d'ici 2050 comme le souligne le Groupement International d'Experts sur le Climat (GIEC, 2007). Si nous nous basons sur les discours alarmistes de Kyoto (1998) et du GIEC (2007) [131], il semble que la situation n'est pas prête de s'améliorer si l'humanité ne modifie pas sa façon de consommer et de produire l'énergie, notamment celle des combustibles fossiles qui constitue les 80 % de cette énergie (Denhez, 2009).

Pour faire face à ce phénomène, actuellement principalement dû aux actions anthropiques, la communauté internationale a décidé d'en faire un combat planétaire. Ce

---

l'athmosphère. Au même titre que les variations de l'axe de rotation de la Terre ou la dérive des continenents, l'homme est maintenant une force « géologique » puisqu'il est parvenu à dérégler le fonctionnement de sa planète ».

[129] Les gaz à effet de serre sont des gaz qui absorbent le rayonnement infrarouge. Ces gaz sont le dioxyde de carbone (CO_2), la vapeur d'eau (H_2O), le méthane (CH_4), le protoxyde d'azote (N_20), l'ozone (03) et les molécules (halocarbures et triofluorure d'azote).

[130] Le Protocole de Kyoto (adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005) souligne les défis à relever en matière de réduction de gaz à effet de serre. Les réductions chiffrées doivent être réalisées par les pays qui s'y engagent. La période d'engagement est de 2008-2012 avec pour année de référence 1990 dans la plupart des cas. Les pays industrialisés doivent réaliser une réduction globale de 5 % d'ici 2012 par rapport aux niveaux de 1990. Le compromis de réduction se fait sur trois zones avec des objectifs différents : les pays développés (Etats-Unis, l'Union européenne), les pays en transition (ex-URSS et pays de l'Europe centrale) ou émergents (Chine), et les pays en voie de développement. Mais l'objectif de réduction ne concerne que les deux premières zones à cause de leur forte contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Quant aux pays en voie de développement, ils n'ont aucun défi quantitatif à relever du fait de l'application du principe de la « responsabilité partagée mais différenciée ». Selon ce principe, lorsqu'un Américain émet en moyenne 19,5 tonnes de dioxyde de carbone en 1990 et un Européen près de 10, un Chinois n'en émet que 2 et un Indien a un peu moins d'1 tonne. Néanmoins, leur ratification au Protocole de Kyoto les engage à prendre certaines dispositions : mise en place d'outils de mesure et de suivi de leurs propres émissions, de dispositifs de captage et de stockage de carbone (Protocole de Kyoto, 1998).

[131] Selon le Groupement International d'Experts sur le Climat (2007), pour éviter des conséquences très graves et irréversibles, le réchauffement climatique ne doit pas augmenter de plus de 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle. Il s'agit d'une température moyenne globale. Pour qu'elle se stabilise à 2° C, la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre doit être limitée à 450 ppm (partie par million). Les émissions de ces gaz devront donc diminuer de 25 à 40 % d'ici 2020 et 80-95 % d'ici 2050. L'objectif est de faire en sorte qu'elles soient d'ici 2050 égales à la moitié (50 %) des niveaux de 1990. Les pays développés devront réaliser des baisses de 60 à 80 % d'ici 2050 par rapport à 1990. Ce défi quantitatif pour 2050 concerne aussi les pays en développement. Ils devront baisser leurs émissions de 25 % par rapport aux niveaux de 1990 (Viellefosse, 2009).

dernier passe par la recherche de méthodes d'atténuation et d'adaptation de ses effets. C'est dans ce contexte que le sujet fut abordé lors du sommet de la Terre de Rio en 1992. Il aboutira à l'établissement de diverses conventions internationales dont celle sur le changement climatique : la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Elle stipule, en son article 2, la nécessité de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute pertubation anthropique dangereuse du système climatique ». Il est donc nécessaire et urgent de trouver des solutions pour y parvenir. Qu'elles produisent des effets escomptés dans le long, moyen ou court terme, l'objectif fondamental recherché se résume à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, essentiellement le dioxyde de carbone. Elle va permettre de réaliser des économies d'énergie et d'accroître la part d'énergies renouvelables[132]. La réduction du dioxyde de carbone peut se faire dans les domaines du transport, de l'industrie et de la conservation de la nature. Pour ce faire, toutes les régions du monde, du Nord au Sud, des espaces forestiers aux espaces désertiques, des pays tempérés aux pays tropicaux, doivent apporter leur contribution.

La contribution des pays forestiers est particulièrement basée sur la préservation de la forêt. Les espaces protégés, qui sont pour la plupart des pans de forêt tropicale, sont la représentation de leur volonté politique en faveur de la lutte contre la déforestation, qui dégage dans l'atmosphère des quantités importante de carbone. Elle est responsable de 17 % des émissions mondiales de carbone (Viellefosse, 2009). Réduire ce chiffre passe par une gestion durable des forêts, en particulier tropicales : elles constituent des stocks de carbone qui ne peuvent être substitués à court terme par des plantations ou par la repousse de forêts secondaires.

D'une façon générale, les forêts régulent le climat par leur influence sur le cycle de l'eau, de l'air et du carbone. Elles fixent le sol et évitent l'érosion. Elles capturent l'eau qu'elles relâchent progressivement et empêchent les inondations. Elles garantissent notamment le recyclage de l'eau. Dans la région du bassin forestier du Congo par exemple, plus de 50 % des précipitations proviennent de l'évaporation et de l'évapotranspiration locale (CARPE et PFBC, 2007). Concernant le cycle de l'air, les forêts épurent l'air par la production d'oxygène. Pour ce qui est du cycle du carbone, les forêts, mais également certains de leurs sols, stockent le carbone ou bien sont déjà de véritables réserves de carbone. Elles stabilisent le C02 dans l'atmosphère avec des capacités d'absorption égales à celles des océans. Par exemple, si 3 tonnes de CO2 sont émises dans l'atmosphère, environ 1 tonne est

[132] En opposition aux énergies fossiles.

absorbée par l'océan et 1 tonne par les forêts, par conséquent, la concentration dans l'atmosphère n'augmente que d'1 tonne de CO2 (Viellefosse, 2009). Ce fait pourrait être chaotique pour l'atmosphère si les forêts n'existent plus.

La priorité de sauvegarde est portée sur les forêts tropicales. Elles ont, contrairement aux forêts tempérées et boréales, une plus forte capacité de stockage de carbone. Selon Brown (1997), les forêts tropicales stockeraient 428 Gigatonnes contre 278 pour les forêts boréales et 120 pour les forêts tempérées.

Tableau 32 : Estimation du carbone stocké par les forêts des régions tempérées-boréales et tropicales

Région	**Carbone stocké (Gt)**		
	Végétation	Sols	Total
Hautes latitudes ou boréale	80	198	278
Moyennes lat. ou tempérée	51	69	120
Basses latitudes ou tropicale	212	216	428
Total	343	483	826

Source : Brown, 1997.

Les parcs nationaux, à travers les forêts qu'ils protègent, ont de ce fait un impact considérable sur le climat. Les aires protégées forestières sont des infrastructures naturelles qui permettent de faire face au changement climatique. Leurs principales caractéristiques résident dans leur capacité de stockage de carbone. Selon l'UICN (2010), 15 % du stock mondial de carbone terrestre, soit 312 Gigatonnes, sont stockées par les aires protégées. L'Afrique se démarque avec 49 Gigatonnes qui font d'elle la troisième région la plus importante en termes de stockage de carbone par les espaces protégés.

Tableau 33 : Estimation du carbone stocké par les aires protégées dans différents biomes[133]

	Région	Stock de Carbone (Gt)		Pourcentage (%)
		Total	Dans les aires protégées	Dans les aires protégées
1	Amérique du nord	388	59	15.1
2	Groenland	5	2	51.2
3	Amérique cent. / Caraïbes	16	4	25.2
4	Amérique du sud	341	91	26.8
5	Europe	100	14	13.6
6	Eurasie du nord	404	36	8.8
7	Afrique	356	49	13.7
8	Moyen orient	44	3	7.8
9	Asie du sud	54	4	7.2
10	Asie de l'est	124	20	16.3
11	Asie du sud-est	132	20	15.0
12	Australie et Nouvelle Zélande	85	10	12.0
13	Pacifique	3	0	4.3
14	Antarctique et îles périphériques	1	0	0.3
Total		2053	312	217.3÷14 = 15.52

Source: UICN, 2010.

La capacité de stockage de carbone par les aires protégées est aussi perceptible sur des échelles nationales ou locales. En Tanzanie par exemple, les Montagnes d'Arc Orientales emmagasinent plus de 151 millions de tonnes de carbone, dont 60 % se trouvent dans les réserves forestières existantes. Au Canada, 4,432 milliards de tonnes de dioxyde de carbone sont séquestrés dans 39 parcs nationaux. La valeur de cette action est estimée entre 72 à 87 milliards de dollars US en crédits carbone. Au Brésil, les aires protégées et les forêts indigènes de l'Amazonie brésilienne devraient empêcher le déboisement d'une superficie de

133 Selon la notification de l'UICN (2010), les chiffres utilisés pour représenter le stock de carbone ont été regroupés par région. Par contre, les chiffres portant sur le pourcentage ont été calculés à partir des chiffres réels (actuels).

670 000 km² d'ici 2050. Elles permettront ainsi d'éviter l'émission de 8 milliards de tonnes de carbone (UICN, 2010).

Pour le Gabon, la contribution à la lutte contre les effets du changement climatique passe par la mise en place de mesures de protection et de gestion durables de la forêt pour capter et stocker le carbone à un niveau local. Elle se concentre sur les espaces protégés particulièrement les parcs nationaux parce qu'ils sont la catégorie la plus représentée sur le territoire (80 %). Mais avec à peine 0,09 % de déforestation par an et une très faible émission de gaz industriel à effet de serre soit entre 0 et 10 millions de tonnes en 2000 (cf. carte 15), le Gabon ne devrait pas se sentir concerné par cette mesure internationale qui vise à réduire les émissions de carbone. Autrement dit, il ne devrait pas être soumis à cette tâche comme les pays riches dont le développement effreiné est la principale cause du réchauffement climatique. Il s'agit particulièrement des Etats-Unis et la Chine qui ont respectivement émis entre 1 000 et 1 600 millions de tonnes métrique de carbone et entre 500 et 1 000 millions de tonnes métriques de carbone en 2000 (cf carte 15) ; et 6 263 millions et 7 219 millions de tonnes métrique de carbone en 2005 (cf. tab. 34).

La carte des émissions de CO2 par pays en 2000 réalisée par le Center for Sustainability and Global Environment (SAGE) nous informe sur la situation mondiale. Le classement de certains pays dans la même catégorie, tels que le Gabon et le Madagascar nous interroge. Pourquoi ils sont tous les deux parmi ceux qui émettent entre 0 et 10 millions de tonnes métrique de carbone alors que l'écart entre leur couverture en forêt et leur taux de déforestation est grand ? Le Gabon est couvert à près de 85 % par la forêt avec une déforestaion de 0,09 % (CARPE, 2009). Par contre, le Madagascar n'est couvert qu'à 16 % (Solidarité Entraide Madagascar, 2010) pour un taux de déforestation de 0,9 % (CI, 2000)[134] soit dix fois plus que le Gabon et 0,1 % de plus que l'ensemble du continent africain où il est de 0,8 % (FAO, 2001)[135]. Le classement de Madgascar parmi les pays qui émettent le moins de dioxyde de carbone est sans doute une stratégie des ONG et de l'Etat pour bénéficier des aides financières attribuées dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, notamment les fonds carbone.

[134] Pour l'ONG internationale Conservation Internationale (CI), le taux de déforestation à Madagascar était de 0,9 % dans la dernière décennie du XXème siècle soit entre 1990 et 2000. Le FAO (2005) avance un taux de 1 % entre 1990 et 2005. Les deux sources donnent un taux de déforestation sensiblement égal.
[135] Cité par Serpantié et *al.*, 2007.

Carte 15 : Emissions totales de dioxyde de carbone (CO2) par pays en 2000

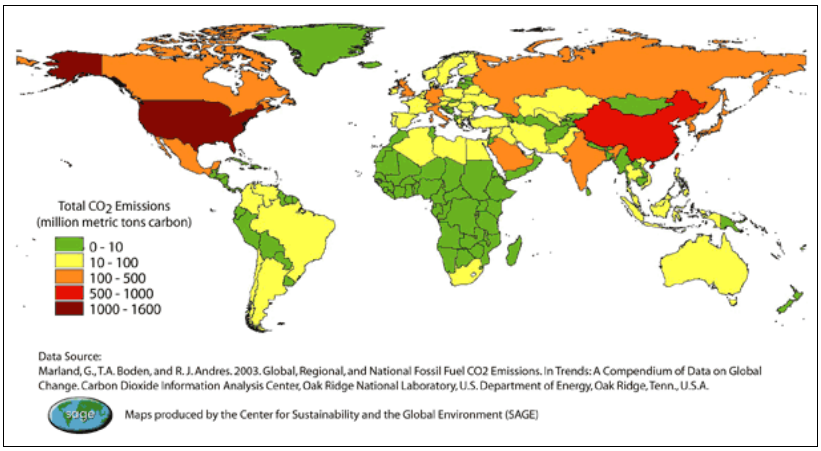

Tableau 34 : Les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre en 2005 (hors émissions liées à la déforestation) (en MteCO2)

Rang	Pays	Emissions (hors LULUCF*)	Part des émissions mondiales
1	Chine	7 219	18,63
2	Etats-Unis	6 263	17,98
3	UE-25	5 047	13,03
4	Russie	1 960	5,06
5	Inde	1 852	4,78
6	Japon	1 342	3,47
7	Brésil	1 014	2,62
8	Canada	731	1,89
9	Corée du Sud	548	1,42
10	Mexique	629	1,63
11	Indonésie	594	1,53
12	Australie	548	1,42
13	Ukraine	484	1,25
14	Iran	566	1,46
15	Afrique du Sud	422	1,09

Source : Calculs d'après World Resources Institute (WRI), Climate Analysis Indicators Toll (CAIT) 2007. In Viellefosse, 2009.

(*) Land Use, Land-Use Change and Foresty (utilisation des terres, leur changement et la forêt ou UTCF).

Même si son faible rôle dans les émissions de gaz à effets de serre a quelque fois été un argument utilisé par le Gabon pour ne pas s'impliquer, l'aspect planétaire des effets du changement climatique et sa caractéristique de pays de forêt le condui à s'investir.

En effet, les forêts jouent un rôle naturel incontestable dans la réduction du carbone. Elles absorbent, par la photosynthèse, le dioxyde de carbone et le stockent au dessus du sol et en dessous du sol[136]. Plus les forêts sont anciennes, plus elles renferment de carbone. C'est pour cette raison que les forêts établies stockent énormément plus de carbone que les forêts exploitées intensivement. C'est par rapport à ce mécanisme que les forêts denses sont considérées comme des « pièges à carbone ». Les forêts ne font pas qu'absorber le carbone, elles rejettent aussi de l'oxygène. Cette caractéristique, fait d'elles, surtout celles des grands bassins forestier, des « poumons de la planète » ou encore « puits de carbone ». Elles absorbent plus de carbone qu'elles n'en produisent.

Même si nous n'avons pas trouvé des données chiffrées sur la capacité de stockage de carbone des parcs nationaux gabonais, celles sur la forêt totale du pays peut nous éclairer sur cette question. Selon Gibbs H. K. et *al*. (2007), la forêt gabonaise stockerait entre 3 063 et 4 742 millions de tonnes de carbone. Les valeurs estimées sont quasi identiques à la majorité des pays du bassin du Congo en dehors de la RDC qui a la plus grande capacité de stockage (entre 20 416 et 36 672 millions de tonnes) et la Guinée Equatoriale qui possède la plus petite (entre 268 et 474 millions de tonnes). Par ailleurs, bien que le carbone stocké par le Gabon soit inférieur à celui des pays du bassin Amazonien, sa capacité de stockage le place parmi les pays les plus importants en la matière sur le continent africain (cf. annexe 8).

Au-delà de cette contribution au stockage de carbone, les espaces protégés forestiers assurent aussi la dispersion des eaux de pluies, la consolidation des sols pour éviter les glissements de terrains et arrêter les ondes de tempête sur les espaces qu'ils occupent. Ils contribuent de même au maintien des ressources naturelles saines et fructueuses : selon l'UICN (2010), l'eau potable consommée par 33 des 100 plus grandes localités urbaines du monde provient de sources situées dans des forêts protégées.

Mais, l'engagement des pays très peu responsables du réchauffement climatique de la planète dans le combat contre les effets de ce phénomène ne saurait être évident si les efforts qu'ils engagent et les conséquences que cela impliquent ne sont pas compensés. C'est le cas du Gabon où la forêt occupe près de 85 % du territoire et joue un rôle considérable dans le développement. Par conséquent, si la communauté internationale veut amener les pays très

[136] Les forêts stockent le dioxyde de carbone au dessus du sol dans les arbres, la végétation du sous-bois, le bois mort et la litière. Et en dessous du sol, le stockage se fait dans les racines et le sol.

peu pollueurs à contribuer au règlement des problèmes climatiques engendrés par les pays du Nord, il serait judicieux qu'elle réponde aux revendications des pays en développement. En d'autres termes, qu'elle mette en place des systèmes de financements de compensation pour toute démarche entreprise dans ce sens. Car même si les discours alarmistes, tel que celui du GIEC (2007)[137], positionnent l'Afrique comme le continent le plus vulnérable aux effets du changement climatique à cause de la faiblesse de sa capacité d'adaptation, les pays africains, notamment ceux situés entre les tropiques, n'entendent pas se priver gratuitement de la posibilité de se développer par l'exploitation de leurs ressources naturelles. Les chefs d'Etats africains, en l'occurrence Omar Bongo du Gabon, l'ont très souvent évoqué. Aussi, la préservation de la forêt, qui était vue au départ par la communauté internationale comme une solution moins coûteuse, car naturellement établies, devra être payée par les pays du Nord. Des mécanismes financiers, tels que le fonds pour le changement climatique et la Réduction des Emissions liées au Déboisement et à la Dégradation de la forêt, ont été proposés aux pays en voie de développement pour répondre à leurs prérogatives[138].

[137] Selon le Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (in Parry et *al.*, 2007), « By 2020, between 75 millions and 250 millions people are projected to be expose to increased water stress due to climate change. If coupled with increased demand, this will adversely affect livelihoods and exarcebate water-related problem.
Agricultural producing, including acess to food, in many African countries and regions is projected to be severly compromised by climate variability and change. The area suitable for agriculture, the lenth of growing seasons and arid areas are expected to decrease. This would further adversely affect food security and exarcebate malnutrition in the continent. In some countries, yields from rain-fed agriculture could be reduced by up to 50 % by 2020.
Local food supplies are projected to be negatively affected by decreasing fisheries resources in large lakes due to rising water temperatures, wich may be exarcerbated by continued over-fishing.
Towards the end of the century, projected sea-level rise will affect low-lying coastal area with large populations. The cost of adaptation could amount to a least 5-10 % of Gross Domestic Product (GDP). Mangroves and cora reefs are projected to be further degraded, with additional consequences for fisheries and tourism.
New studies confirm yhat Africa is one of the multiple stresses and low adaptative capacity. Some adaptation to current climate variability is taking place: however, this maye be insufficient for future change in climate ».
Traduction en Français :
« Ce sont entre 75 et et 250 millions d'africains qui seront exposés à un stress hydrique aggravé, à cause du changement climatique, d'ici 2020.
De plus, la superficie des terres arables devrait se rétrécir et, d'ici 2020, les rendements de l'agriculture pluviale pourraient baisser de 50 % dans certains pays.
Tous ces facteurs auront des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et aggraveront la malnutrition sur le continent africain.
Vers la fin du 21e siècle, l'élévation prévue du niveau de la mer touchera les zones côtières basses et les grandes agglomérations fortement peuplées du littoral. On estime que le coût de l'adaptation pourrait atteindre 5 à 10 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique. Les mangroves et les récifs coraliens subiront une importante dégradation qui aura des effets négatifs sur la pêche et le tourisme.
De nouvelles études confirment que l'Afrique est le continent le plus vulnérable aux effets du changement climatique à cause de ses multiples stress et de la faiblesse de sa capacité d'adaptation. Des mesures sont prises pour s'adapter aux variations du climat : cependant, elles ne sont pas suffisamment efficaces pour faire face aux changements climatiques avenirs ».

[138] Nous apporterons un éclairage sur ces mécanismes dans le volet consacré aux enjeux politiques et financiers des parcs nationaux dans la section 3.

A côté des enjeux écologiques et scientifiques des parcs nationaux, nous avons les enjeux économiques et sociaux.

Section 2 - Enjeux économiques et sociaux

Les enjeux économiques et sociaux des parcs nationaux se concentrent autour de la diversification du tissu économique national et local. Elle devrait se faire, entre autres, par le développement de l'écotourisme.

2.1. La diversification de l'économie

L'économie du Gabon dépend essentiellement de l'exploitation des ressources telles que le bois et le pétrole.

Le secteur forestier (exploitation du bois) est la deuxième activité économique du Gabon après le pétrole et le deuxième employeur après l'Etat. Cette activité a toujours eu recours à une main-d'œuvre importante. Aujourd'hui encore, même s'il ne participe qu'à 3 % du PIB du pays, il emploie 28 % de la population active (Illanga Itoua, 2005), soit environ 400 000 personnes, pour 7 500 emplois directs dont 14,5 % du secteur privé (Bergeron et Callaque, 2007).

L'importance du secteur forestier dans l'économie nationale est une réalité pour l'ensemble des pays du Bassin du Congo. En République Centrafricaine par exemple, le secteur forestier représentait 9,7 % du PIB en 1995 (RIDDAC, non daté et Ontcha, non daté). Au Cameroun, où il a contribué à 4,9 % du PIB en 2004 (Thies et Beligne, 2007), ce sont 100 000 personnes qui sont directement employées par le secteur forestier organisé ; 80 % de la population tire son énergie[139] de la biomasse, soit environ 64 % de l'énergie utlisée sur l'ensemble du pays (Illanga Itoua, 2005). Près de 70 % des 60 millions de personnes qui vivent dans le bassin du Congo dépendent des ressources naturelles pour s'alimenter, s'éclairer et cuisiner (COMIFAC, 2005).

[139] Usage du bois ou de ses dérivées pour : bois et copeaux de bois pour le feu de cuisson, résine d'arbres pour s'éclairer (exemple éclairage avec la résine d'Okoumé), etc.

Photo 1 : Des employés du secteur forestier mesurant des grumes d'okoumé

Source : Pourtier et *al.*, 2004.

Le secteur pétrolier est la première activité économique du Gabon. C'est grâce à cette dernière que le pays a été considéré, dans les années 1970-1980, comme « l'eldorado de l'Afrique »[140]. C'est également sur la force économique du pétrole que l'Etat avait grandement misé pour faire du Gabon un « émirat africain »[141]. Mais, le secteur connait un déclin depuis la fin des années 1980 malgré une petite remontée de la production dans le milieu des années 1990. Cette situation affecte le développement du pays car son économie dépend fortement de l'activité pétrolière. La dépendance au pétrole est de même valable pour les dépenses publiques puisqu'elles reposent essentiellement sur les revenus du pétrole. En d'autres termes, l'augmention des dépenses publiques est fonction de celle des recettes pétrolières (cf. fig. 15). Les différentes crises du secteur ont, par conséquent, toujours eu des impacts immédiats sur la santé économique du Gabon comme ce fut le cas dans les décennies 1970 et 1980.

[140] Mboutsou in Ben Yahmed et *al.* (2004), rappelle cette perception du Gabon dans le continent africain : « au cours des années 1970, grâce au pétrole principalement. Le Gabon était considéré comme un eldorado africain attirant par milliers les étrangers à la recherche de travail ».

[141] L'émirat africain est dit ici en comparaison aux pays du Golfe, musulmans, réputés pour leur richesse pétrolière, richesse qui leur vaut la notoriété et le respect des autres pays sur le plan économique.

Figure 15 : Fluctuation des recettes pétrolières et des dépenses publiques hors dette au Gabon de 1972 à 1992 (en milliards de F CFA)

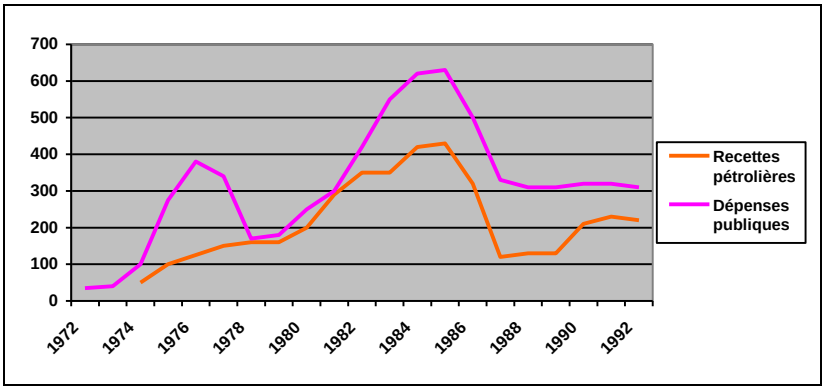

Source : Institut Pédagogique National, 1993.

En effet, après l'euphorie économique des Trente Glorieuses (1945-1975), le Gabon, comme la plupart des pays africains appuyés sur la rente pétrolière, avait connu une crise économique sans précédent. Le secteur pétrolier avait subi de façon assez sévère, dans la seconde moitié des années 1980, les conséquences des mouvements erratiques des prix : c'est le ''contre choc'' de 1986. Les cours du baril étaient revenus à ceux d'avant les ''douze glorieuses'' (1974-1985). Le budget du Gabon qui avait triplé en 1974 et 1975, fut amputé de moitié au terme des ''douze glorieuses'' (Pourtier, 2001).

Le déclin économique concerne également le secteur minier surtout le manganèse et l'uranium. Il s'observe avec une baisse de production dans la décennie 1990. Le secteur du manganèse enregistre une baisse de production dès 1991 pour atteindre son niveau le plus bas en 1995. Cette chute était due à l'émergence de nouveaux producteurs et surtout à la diminution de production d'acier spécial dans le monde[142], de -2 % (Institut Pédagogique National, 1993). Nous reprenons le graphique de la production de manganèse au Gabon de 1988 à 2008 que nous avons exploité précédemment pour permettre une lecture de la baisse de la production observée en 1995.

Si le manganèse continue à être un secteur clé de l'économie malgré cette phase de déclin, il n'en est pas autant pour l'uranium. Débutée en 1961, l'exploitation de l'uranium a été très propice à la fin des années 1970. Elle a permis au Gabon d'occuper le 3ème rang de

[142] Cette baisse de production d'acier s'explique par une détérioration de la conjoncture mondiale et par une meilleure utilisation de l'acier par les industries de transformation (IPN, 1993).

producteurs africains d'uranium durant cette décennie (Pourtier et *al.*, 2004). Mais à partir de 1991, le secteur connaît une baisse de production. Elle fut causée par l'appauvrissement des gisements. L'épuisement total des mines d'uranium fut effectif en 1999 et entraîne la fin de la production. La Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville (COMUF) qui exploitait ce minerai ferme définitivement ses portes en 2000.

Figure 16 : Evolution de la production de manganèse de 1988 à 2008 (en millions de tonnes)

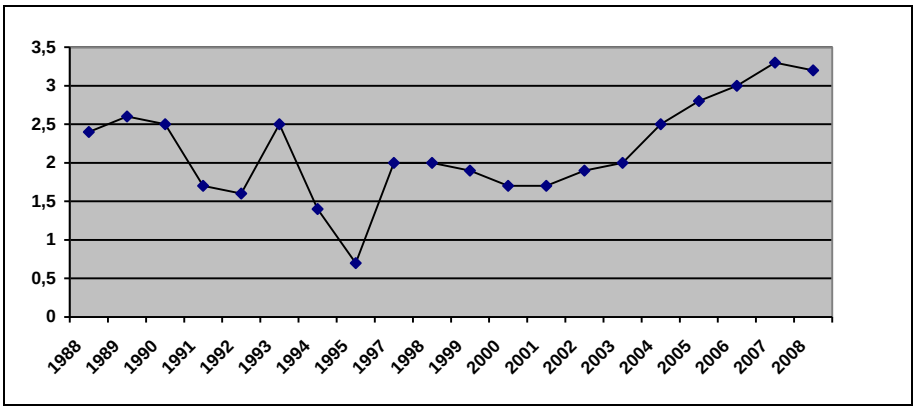

Sources : Direction Générale de l'Economie, 2002 et 2009.

Figure 17 : Evolution de la production d'uranium au Gabon de 1986 à 1999 (en centaines de tonnes)

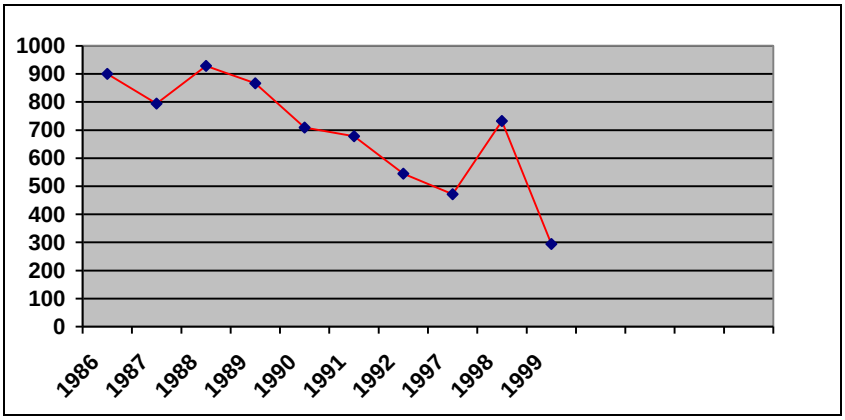

Source : Direction Générale de l'économie du Gabon, 2002 et 2009.

L'évolution de la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est un bon indicateur de la crise économique, depuis les années 1980-1990, par rapport à la décennie précédente. Alors qu'il enregistrait une variation de croissance entre 6 et 14 % dans la décennie 1970, le PIB du Gabon est en baisse depuis plus de trente ans malgré les remontées observées en 1997 et en 2007[143]. Elle est dès les années 1980 de l'ordre de 0 à 5,8 %.

Tableau 35 : Taux de croissance du PIB du Gabon de 1970 à 2008

Périodes	Croissance (%)	Crois. (%) sans les remontées de 1997 et 2007
1970-1980	entre 6 et 14,6	entre 6 et 14,6
1980-1990	Entre 0 et 2	Entre 0 et 2
1990- 2000	Entre 0 et 5,8	Entre 0 et 2,1
2000-2008	Entre 0 et 5,5	Entre 0 et 3,6

Sources : Direction Générale de l'Economie du Gabon, 2002, 2008 et 2009 ; IPN, 1983 et 1993.

Cette situation économique exprime la vulnérabilité du « modèle rentier »[144]. C'est un modèle qui dépend de l'évolution des cours mondiaux des matières premières sur lesquels les Etats africains n'ont pas de mainmise. Il est vite affecté par les fluctuations conjoncturelles et son avenir à moyen et long terme est plus qu'incertain. Il est conditionné par les ressources consommables et s'épuise lorsqu'elles s'amenuisent ou manquent et ne permettent plus le cumul de type extensif. Dépourvu de synergies internes susceptibles de favoriser une croissance auto cumulative, il ne peut survivre que par la protection tarifaire. Il est rendu rapidement obsolète par l'ouverture des frontières et la mise en concurrence internationale qui révèlent sa faible productivité. Ces trois éléments de fragilité, le premier, d'origine extérieure, démontrant et amplifiant les deux autres, sont concomitants dans les années 1980. Ces dernières peuvent être donc qualifiées de décennie de crise (Dubresson et Raison, 1998).

La dépendance du Gabon à une ressource naturelle au cours instable a pour ainsi dire condamné son économie à vivre au rythme des fluctuations des prix du brut et en fonction des volumes d'exportation, eux-mêmes dépendants de la taille des gisements. De plus, à moyen terme, la poursuite des tendances actuelles, pour ce qui est du vieillissement de l'appareil de

[143] En 1997 et en 2007, le taux de croissance du PIB approchait sensiblement 6 %. Il était respectivement de 5,8 % et de 5,5% (DGE, 2002 et 2009).
[144] Le modèle rentier est fondé sur la consommation d'espace, la prédation minière et énergétique (Dubresson et Raison, 1998).

production et de la sous-valorisation des ressources naturelles renouvelables, se traduirait à la fois par la dégradation des performances économiques et par une érosion du patrimoine écologique du pays. Le déclin des secteurs pétrolier et du minerai a entraîné une crise sociale accentuée par de très faibles opportunités d'emploi et un taux de chômage élevé[145].

Face à cette dépendance, particulièrement au pétrole, le principal enjeu économique attendu de l'exploitation des parcs nationaux pour le Gabon est la diversification et la réorganisation du tissu économique, de même que la dynamisation du secteur privé. L'une des alternatives prônée par les pouvoirs publics pour y parvenir est le développement de l'écotourisme. Les parcs nationaux sont l'occcasion pour le Gabon de mettre en place une filière de tourisme écologique.

2.2. Les perspectives sur l'écotourisme

L'Etat voit en l'écotourisme lié aux parcs nationaux une possibilité de créer de nouvelles sources de revenus pour atteindre très rapidement les objectifs visés : diversifier l'économie, la réorganiser et dynamiser le secteur privé. Pour le Conseil National des parcs Nationaux (2003), l'exemple de l'ancienne réserve de la Lopé, aujourd'hui parc national, permet d'estimer les bénéfices potentiels de l'écotourisme. Si 30 écotouristes séjournent en permanence dans chacun des 13 parcs nationaux, l'écotourisme pourrait engendrer un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 20 milliards de francs CFA en prenant pour repère, 1 million de F CFA par touriste et par semaine[146]. A cela s'ajouteraient les revenus issus de la fiscalité appliquée aux secteurs du tourisme et des transports.

L'Etat voit également en l'écotourisme, une solution aux maux socioéconomiques en milieu rural, principalement le manque d'activités qui est une source de chômage, de pauvreté et d'exode rural. Pour développer l'écotourisme, l'Etat envisage de créer des emplois dans les domaines classiques que sont la restauration, l'hôtellerie et l'artisanat. Il souhaite aussi

[145] Le nombre de chômeurs a augmenté de 8 % entre 1993 et 2005. Au cours de cette dernière année, le taux de chômage était de 16 % sur l'ensemble du territoire et de 19 % en zone urbaine (Direction Générale des Statistiques et des Etudes Economiques, 2009).

[146] Si pour un parc national 1 touriste rapporte 1 million de F CFA par semaine, 30 touristes produiront 30 millions de F CFA par semaine (1 x 30 = 30 millions de F CFA). Sur une année soit sur 52 semaines, ces 30 touristes engendreront 1 560 millions de F CFA (30 x 52 = 1 560 millions de F CFA). Sur la base de cette estimation, les 13 parcs nationaux pourraient générer 20 280 millions de F CFA (1560 millions x 13 = 20 280 millions de F CFA) autrement dit 20 milliards de F CFA.

intégrer des nouveaux métiers tels que l'écoguidage ou le pistage-accompagnement. Les emplois seront offerts par l'administration des parcs, les ONG, les opérateurs privés et les coopératives villageoises. Ces métiers, spécifiques aux parcs nationaux mais orientés vers les populations villageoises, participeront à la redynamisation du milieu rural. Cette manne de l'écotourisme ne se limitera pas qu'à la population rurale. L'Etat espère offrir des emplois à une large majorité de personnes sur le plan national. Outre les secteurs précédemment cités, le transport, la construction et l'entretien des voies de communication terrestres sont aussi des potentielles sources d'embauches. L'écotourisme et tous les secteurs proches pourront ainsi permettre aux populations, notamment celles des parcs nationaux et leur proche périphérie, d'aspirer à une indépendance financière, à de meilleures conditions de vie et réduire la pauvreté. Dans le projet de société *Mes Actes pour le Gabon* de feu Omar BONGO[147], le Gabon prévoit de créer des centaines d'emplois d'ici 2010 grâce aux parcs nationaux :

« La création de 13 parcs nationaux couvrant 10 % de la surface du pays offre des perspectives intéressantes en matière d'emplois ». (…) « Des centaines d'emplois devraient être créés à l'horizon 2010, partout où les parcs nationaux seront accessibles et équipés de réceptifs ».

La réalisation de ces perspectives d'emplois par l'écotourisme, qui sont des éléments déterminants des enjeux socioéconomiques, repose principalement sur une politique publique nationale de la conservation qui a un lien avec les politiques globales et régionales. En d'autres temes, l'essentiel de la politique du Gabon dans ce domaine est une application de l'idéologie internationale et régionale. Elle s'imprégne d'accords qui se caractérisent par des aides techniques et financières (éco) conditionnelles.

[147] Président de la République du Gabon de 1967 à 2009.

Section 3 - Enjeux politiques et financiers

Le Gabon a signé plusieurs conventions dans le cadre de la protection de la nature. La création des 13 parcs nationaux démontre concrètement à la communauté internationale les engagements du pays tout en renforçant sa stratégie pour le développement durable.

3.1. Le Gabon, le ‘‘bon élève africain’’ de la conservation

Le Gabon tient à respecter les engagements signés dans le cadre de la protection de l’environnement. Ces engagements participent à la réalisation de la conservation de la nature. La conservation intègre la notion de développement durable, elle protège la nature sans exclure l’action des populations locales tout en pensant aux générations futures.

Les engagements pris par l’Etat gabonais sont multiples, de l’échelle internationale à l’échelle régionale.

3.1.1. À l’échelle internationale

Sur le plan international, le Gabon a signé divers accords. Il s’agit entre autres, de la Convention de RAMSAR (1987), la Convention d’Alger (1988), la Convention d’Abidjan (1989) relative à l’environnement marin et aux zones côtières, la CITES (1989) relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction et de la Convention de Rio (1992) relative à la diversité biologique.

- La Convention de RAMSAR

La convention sur les zones humides d’importance internationale, connue sous l’appelation de convention de RAMSAR, est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 à Ramsar (Iran). Il sert de cadre à l’action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Les négociations permettant d’aboutir à cette convention ont été entreprises par des pays et des organisations non gouvernementales préoccupés de la perte et de la dégradation croissantes des zones humides, habitats des oiseaux d’eau migrateurs. L’adhésion des Parties contractantes de la convention s’est faite progressivement, celle du Gabon le 30 avril 1987. La convention compte aujoud’hui 160 Parties, la dernière, celle de la République Populaire et

Démocratique du Laos, date du 28 septembre 2010. Il existe actuellement 1910 sites RAMSAR (186 884 992 hectares) dont 9 (2 818 469 hectares) situés au Gabon.

- **La Convention d'Alger**

La convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, dite convention d'Alger, a été signée par les pays de l'Organisation de l'Union Africaine le 15 septembre 1968 à Alger[148]. En 2006, elle comptait 38 Parties. Son objectif est d'améliorer la protection de l'environnement, de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, d'harmoniser et de coordonner les politiques dans ces domaines en vue de mettre en place des politiques et des programmes de développement qui soient écologiquement rationnels, économiquement sains et socialement acceptables. L'adhésion du Gabon à la convention d'Alger s'est faite en 1988.

- **La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction**

Le Gabon est Partie[149] de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis le 02 février 1989. L'accord signé par le Gabon est rentré en vigueur le 03 mai 1989, soit 90 jours après que le gouvernement gabonais ait reçu, par voie diplomatique, le document contenant la déclaration conformément à l'article XXII de la Convention.

La CITES, également appelée Convention de Washington, est un accord international signé le 3 mars 1973 à Washington. Elle est entrée en vigueur le 1er juillet 1975. La Convention a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. La CITES agit contre une surexploitation visant à alimenter le commerce international que ce soit sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux de fourrures ou d'herbes séchées. Elle permet ainsi de protéger plus de 30 000 espèces sauvages, soit environ 5 000 espèces animales et 28 000 espèces végétales. La CITES compte actuellement 175 Parties.

[148] La Convention a été revisée en 2003 à Maputo. Cette version stipule, en matière d'aires protégées (catégories de l'UICN de 1994), que les Parties s'engagent à : créer, maintenir, et si besoin, agrandir les aires de conservation ; favoriser l'établissement par les communautés locales d'aires protégées à des fins de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles ; réglementer les activités, qui bien qu'entreprises en dehors des aires de conservation compromettent la réalisation des objectifs pour lesquels ces aires ont été créées et établissent à ces fins des zones tampons autour de telles aires.

[149] La CITES dit en son article I, un « Partie » est : un Etat à l'égard duquel la présente Convention est entrée en vigueur.

- **La Convention de Rio relative à la diversité biologique**

Le Gabon est signataire de la Convention sur la diversité biologique (CDB) depuis le 12 juin 1992. La CDB est un traité international adopté lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro[150] avec trois principaux objectifs qui sont : la conservation de la diversité biologique (ou biodiversité), l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Il s'agit d'asseoir le concept de développement durable dans les politiques de conservation. Le nombre de pays signataires de la CDB ne cesse de s'accroître. De 157 adhérents en juin 1992, elle en rassemble aujourd'hui 189.

3.1.2. À l'échelle régionale

Son engagement pour la protection se manifeste également à l'échelle régionale à travers l'adhésion à des accords régionaux tels que la Convention d'Abidjan, la Déclaration de Brazzaville (1996), la Déclaration de Yaoundé (1999) et le Partenariat pour la Protection des Forêts du Bassin du Congo (2002). Le Gabon est membre de la Commission des Ministres chargés des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) depuis sa création en 1999. Ces différentes conventions sont liées de près ou de loin aux parcs nationaux. Quelques informations sur ces accords sont utiles.

- **La Convention d'Abidjan (1981)**

La Convention d'Abidjan, relative à l'environnement marin et aux zones côtières, a été adoptée le 23 mars 1981 à Abidjan (Côte-d'Ivoire). Elle est entrée en vigueur le 5 août 1984. Le Gabon l'a signée en 1987. La convention d'Abidjan a pour objectif de protéger et de mettre en valeur l'environnement marin et côtier, ainsi que leurs ressources, en Afrique de l'ouest et centrale.

[150] Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro de 1992 a aussi permis d'adopter la Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). C'est la toute première tentative que l'Organisation des Nations Unies (ONU) consacrera à la compréhension du changement climatique et à la recherche de moyens d'atténuation et d'adaptation. L'objectif ultime de la CCNUCC est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute pertubation anthropique dangereuse du système climatique. La CCNUCC a donné naissance au Protocole de Kyoto. Signé en 1997, il est entré en vigueur en février 2005. Le Protocole de Kyoto propose de réduire sur des périodes précises (2012, 2020 et 2050), et ce par rapport à 1990, les émissions des six gaz à effet de serre considérés comme la cause principale du réchauffement climatique de ces cinquantes dernières années. Bien qu'ils soient ratifiés par près de 200 pays, dont le Gabon (1998 pour la CCNUCC et 2006 pour le Protocole de Kyoto), leurs objectifs n'engagent qu'environ une quarantaine de pays industrialisés. La CCNUCC engage 42 pays et le Protocole de Kyoto 38. Ce sont les pays des annexes 1 et 2. Le Gabon n'en fait pas partie.

- **La Déclaration de Brazzaville (1996)**

La Déclaration de Brazzaville est le support documentaire de l'engagement pris par les pays d'Afrique centrale au terme de la première Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ou Processus de Brazzaville, tenue à Brazzaville (Congo) du 28 au 30 mai 1996. Elle symbolise la prise de conscience des pays d'Afrique centrale sur l'importance des écosystèmes de leurs forêts. Elle représente également leur engagement pour la conservation de la forêt et l'utilisation durable de ses ressources. La CEFDHAC rassemble 9 pays : Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda et Sao Tomé et Principe. Le processus de Brazzaville, qui a donné naissance à la déclaration du même nom, a conduit à la Déclaration de Yaoundé (1999). Il marque, par ailleurs, les débuts de la constitution du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo qui sera mis en place en 2002.

- **La Déclaration de Yaoundé (1999)**

Le Sommet de Yaoundé (Cameroun), organisé à l'initiative du Président camerounais Paul BIYA le 17 mars 1999, est l'une des plus importantes initiatives politiques sous-régionales pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique Centrale. Le but du sommet était d'examiner les problèmes liés à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Il a réaffirmé le principe politique soutenu par les gouvernements des pays de la sous-région sur la question de la forêt, à savoir la nécessité de concilier les impératifs de développement économique et social avec la conservation des écosystèmes forestiers, dans le cadre d'une coopération sous-régionale et internationale.

Le sommet de Yaoundé a abouti à la « *Déclaration de Yaoundé* » et à la mise en place de la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)[151]. C'est également au cours de ce rassemblement que les Chefs d'Etats d'Afrique centrale s'engagent à protéger 10 % au minimum de la superficie de leur territoire en parcs nationaux, lançant les prémices du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

[151] La COMIFAC est une instance d'orientation, d'harmonisation, de suivi et de coordination des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers mis en place en 1999. Elle assure le suivi de la Déclaration de Yaoundé sur les forêts (mars 1999) et veille aussi à la mise en application des conventions internationales et des initiatives de développement forestier en Afrique Centrale. La COMIFAC a élaboré et adopté en février 2005 un Plan de Convergence, cadre de référence pour une meilleure gestion et conservation des forêts d'Afrique Centrale. L'agence d'exécution des activités de la COMIFAC est le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).

- **Le Partenariat pour la Protection des Forêts du Bassin du Congo (2002)**

Le partenariat pour la protection de la forêt du Bassin du Congo (PFBC) est une action d'envergure qui va dans le souci d'un développement durable en faveur de la nature en Afrique centrale. Il a été lancé lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Ce partenariat découle du sommet de Yaoundé. Il regroupe vingt neuf organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales.

Les Etats d'Afrique centrale qui font partis du partenariat sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo, auxquels se sont joints depuis le deuxième sommet sur la protection du Bassin du Congo à Brazzaville (Congo) les 4 et 5 février 2005, le Rwanda, le Burundi et Sao Tomé et Principe. Dans ces Etats, des parcs nationaux ont été créés et quelques aires protégées qui existaient déjà ont été converties en parcs nationaux. Les Etats hors Afrique centrale et institutions internationales participent à ce partenariat par le biais de leur gouvernement. Il s'agit de l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni. Les institutions internationales sont l'Agence Française de Développement et la Commission Européenne. Quant aux organisations non gouvernementales, elles sont principalement américaines et françaises : *American Forest & Paper Association*, Association Technique et Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), *Center for International Foresty Research* (Indonésie), le CIRAD-Forêts (France), *Conservation International* (Etats-Unis), Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), *Forest Trends* (Etats-Unis), *Interafrican Forests Industries Association* (IFIA), *Jane Goodall Institute* (Etats-Unis), Organisation Africaine des Bois, Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OITB), *Society of American Foresters*, Union mondiale pour la Conservation de la Nature, *Wildlife Conservation Society*, *World Ressources Institute* et *World Wildlife Fund* (WWF).

Le partenariat veut d'une part contribuer à la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles des forêts du bassin du Congo en appuyant la mise sur pieds d'un réseau de près de 10 millions d'hectares de parcs nationaux et d'aires protégées et de près de 20 millions d'hectares de concessions forestières sous aménagement forestier. Et d'autre part, lutter contre l'exploitation illégale du bois et l'application de lois contre le braconnage. C'est un moyen de promouvoir le développement économique, la réduction de la pauvreté et des inégalités et l'amélioration de la gouvernance en faveur des populations dépendantes des ressources naturelles dans les pays concernés.

En convertissant 11,26 % de son territoire en parcs nationaux en 2002, le Gabon a respecté les engagements qu'il a pris à l'échelle régionale et globale et montré au monde toute sa volonté pour la préservation de sa faune et de sa flore. Grâce à ce geste, l'Etat gabonais a par ailleurs réussi à obtenir la reconnaissance de la communauté internationale et suscité des propos élogieux à son encontre. Dans son hommage à feu Omar Bongo en juin 2009, Mr Barak Obama, président des Etats-Unis, souligne :

> « *Le président Bongo (…) a fait de la préservation des trésors naturels du Gabon une priorité. Son travail de protection de la nature dans son pays (…) sont une part importante de son héritage et les raisons pour lesquelles on se souviendra de lui avec respect* » (*L'Union*, 10 juin 2009).

La création des parcs nationaux au Gabon est aussi incitée par les privilèges politico-financiers engendrés par la conservation de la nature.

3.2. Les parcs nationaux : une instrumentalisation politico-financière

La conservation de la nature est de nos jours très pourvoyeuse de financements, singulièrement pour les pays en voie de développement. Ils proviennent essentiellement des bailleurs de fonds internationaux. Ils pourront aussi dans les années avenir provenir de la demande des pays en voie de développement pour compenser leur contribution à la lutte des phénomènes nauturels engendrés par le développement des pays industrialisés. Ces écofinancements sont une véritable motivation pour les Etats et les organismes qui se lancent dans la conservation. La conservation se positionne comme une manne politico-financière que le Gabon peut utiliser pour la cause de la nature et du développement durable.

L'aide financière pour la conservation provient principalement de bailleurs de fonds occidentaux. Ils sont pour la plupart octroyés sous forme d'initiatives isolées réalisées par les pays développés à travers des coopérations internationales ou par l'entremise d'ONG internationales présentes au Gabon.

3.2.1. L'apport des pays développés pour la conservation au Gabon

Le Gabon dispose d'un réseau de financements en provenance des grandes puissances économiques donateurs ou « perfuseurs financiers[152] », principalement les Etats-Unis d'Amérique et la France[153].

Les Etats-Unis d'Amérique accordent des aides financières au Gabon dans le cadre de l'environnement depuis 2003. Nous pouvons citer quelques exemples :

- le 03 mai 2004, les Etats-Unis, par le canal de l'ambassadeur américain au Gabon, Kenneth P. Moorefield et le ministre d'Etat aux Affaires Etrangères du Gabon, Jean Ping, ont signé un accord de subvention d'un montant de 94 millions de francs CFA (environ 143 511 euros) pour financer une étude de faisabilité dans les treize parcs nationaux (*L'union Plus*, 04 mai 2004) ;

- lors d'un court séjour au Gabon, Colin Powell avait promis une somme de 53 millions de dollars pour la conservation dans les Etats d'Afrique centrale, dont les deux tiers seront destinés au Gabon (Lewino, *Le Point*, 2005).

- le 08 septembre 2008, Mme Claudia A. Mac Murray, Secrétaire d'Etat adjointe en charge des Océans, des Affaires Ecologiques et Scientifiques Internationales, a été reçu par le Président de la République Gabonaise, pour renforcer l'aide des Etats-Unis au pays : « *celle qui entame une visite de cinq jours dans notre pays, est allée annoncer au numéro un gabonais la mesure dernièrement adoptée par le Congrès des Etats-Unis, d'augmenter l'aide des USA au Gabon dans le secteur de l'environnement. Cela pour le compte de l'année 2009. Plusieurs personnalités gabonaises et américaines ont assisté à cette audience. Entres autres, le vice-premier ministre Georgette Koko (Environnement), les ministres Laure Olga Goundjout (Affaires étrangères) et Emile Ndoumba (Economie forestière) côté gabonais ; et Eunice Reddick (ambassadeur des USA au Gabon), côté américain*» (*L'Union Plus*, 09 septembre 2008).

[152] Expression empruntée à Frédéric LEWINO (*Le Point*, 2005) lorsqu'il qualifie l'aide des pays riches de « perfusion financière ».

[153] Si la France et les Etats-Unis sont les principaux donateurs du Gabon en matière de conservation, d'autres pays nouvellement entrés sur la scène du financement de la nature au Gabon, font aussi des dons considérables. L'Etat japonais a récemment (février 2011) octroyé une aide de 4 miliards de francs cfa pour la préservation des forêts gabonaises (Agence Gabonaise de Presse, 10 février 2011). Dans le cadre de financement étroitement lié aux aires protégées d'Afrique centrale, le Japon a concédé un financement de 70 millions de francs cfa au Parc national de Minkebe. Il est destiné à la protection de corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Congo et le Cameroun. Ces financements résultent d'un accord conclu entre le Gabon et le Japon en décembre 2010, notamment pour le programme de zonage et d'aménagement du parc national de Minkebe (Conseil International des Bois Tropicaux, Japon, décembre 2010).

La France est aussi très impliquée, particulièrement dans la protection de la forêt équatoriale dans l'ensemble du Bassin du Congo. Le rôle de Jacques CHIRAC, Président de la Répuplique française en tant que président du sommet sur la protection des forêts de ce Bassin les 4 et 5 février 2005, en est une illustration. Au début de l'année 2005, l'aide financière de la France au gouvernement gabonais, fondamentalement par le biais de l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, était estimée à plus de 40 millions d'euros (Lewino, *Le Point*, 2005).

3.2.2. Les coopérations internationales pour la conservation

Il existe au Gabon des coopérations internationales fortement mobilisées sur les problèmes environnementaux. Elles s'activent aussi bien dans les études liées à la forêt et aux animaux qu'à leur protection à travers des projets ou des programmes. Il s'agit essentiellement des coopérations avec l'ONU, l'Union européenne et les Organismes Non Gouvernementaux. Les indications d'ordre programmatique et institutionnel que nous donnons proviennent du Conseil National des Parcs Nationaux (2006-2012), du Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature (1999).

● La coopération du système onusien

Les institutions de l'ONU agissent principalement par le canal du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et par celui de la Banque Mondiale. Elles interviennent respectivement à travers le Programme National d'Action pour l'Environnement (PNAE), le Projet Forêt-Environnement (PFE), l'élaboration de la Stratégie Nationale et le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE).

- Le Programme National pour l'Environnement (PNAE).

À la suite d'une mission de pré évaluation de la Banque Mondiale pour le Projet Forêt-Environnement (PFE), le Gouvernement gabonais a accepté le principe de la préparation d'un schéma directeur sur l'environnement qui prendra le nom de Plan National d'Action Environnementale (PNAE). Celui-ci sera le cadre de coordination et de supervision de toutes les actions touchant à l'environnement au Gabon. Le PNAE vise essentiellement l'établissement des priorités du Gouvernement en matière d'environnement et l'élaboration

d'un cadre d'action permettant d'assurer la collaboration entre le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les ONG. Le PNAE n'est pas spécifique au Gabon. Il a été mis en place dans plusieurs pays d'Afrique dans les années 1990. A Madagascar par exemple, ce fut en 1990 (Méral, 2008)[154]. Le PNAE a été officiellement lancé au Gabon par un séminaire organisé à Libreville les 5 et 6 juin 1997. Depuis, il a organisé des séminaires régionaux à l'intérieur du pays. Ce programme a pour rattachement institutionnel le Ministère chargé de l'Environnement et bénéficie du soutien du PNUD.

- Le Projet Forêt-Environnement (PFE)

Il s'agit d'un projet axé sur la restructuration des services chargés de la gestion de l'environnement afin d'assurer de meilleures pratiques de gestion forestière autant que faunistique. Le PFE doit conduire à une meilleure utilisation des ressources forestières notamment par l'appui à l'action gouvernementale dans la protection et la création de réserves et parcs nationaux. Il est rattaché au ministère des Eaux et Forêts (MEF) et bénéficie du soutien de la Banque Mondiale.

- La Stratégie Nationale

La Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la diversité biologique du Gabon est un effort collectif qui vise à établir une formule réaliste conciliant toute la gamme des attentes à l'endroit de la Biodiversité et de ceux qui l'aménagent. Ces aspirations sont fonction des objectifs économiques, de la vitalité des écosystèmes et des progrès sociaux. On attend des responsables de cet aménagement qu'ils aident à atteindre les résultats souhaités dans ces trois domaines, à tous les niveaux : paysages individuels et forêts communautaires, bassins hydrographiques, écozones, types de forêts, pays et planète. L'assignation de priorités parmi les utilisations et objectifs est de ce fait incontournable. La Stratégie Nationale est ratachée au ministère des Eaux et Forêts et à celui de la Planification. Banque Mondiale.

- Le programme Sectoriel Forêt, Pêche et Environnement (PSFE)

Le Programme Sectoriel Forêt, Pêche et Environnement (PSFE), a été mis en place dans la perspective de ''l'après pétrole''. C'est un vaste chantier de réformes structurelles que le Gabon a entrepris pour améliorer la gestion des ressources naturelles. Afin de préparer et de

[154] In Aubertin et Rodary, 2008.

mettre en œuvre le PSFE, le Gabon dispose de l'aide financière de la Banque Mondiale et du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF).

● La coopération avec l'union européenne

La contribution de l'Union européenne se fait au travers de différents programmes dont l'un des plus importants est ECOFAC. Nous pouvons de même parler du PSVAP. Ce dernier a eu la particularité d'intégrer dans ses composantes le parc national de Loango.

- Le programme de Conservation et d'Utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC)

Le programme de Conservation et d'Utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC)[155] a été créé en 1992 dans le but de préserver la richesse du massif forestier d'Afrique centrale, à l'instigation du Parlement européen, dans le cadre de la coopération Communauté des Etats Européens/Afrique Caraïbes Pacifique (CEE/ACP). Selon Rémy (2002), près de 40 millions d'écus du Fonds Européen de Développement (FED) et 20 millions d'euros furent consacrés à ECOFAC. Lewino (2005), parle par ailleurs d'une contribution financière plus élevée et précise la part qui revient au Gabon : « le programme Ecofac de l'Union européenne a déjà déversé 62 millions d'euros et vient d'en voter 32 supplémentaires (dont 10 % pour le Gabon) » (Lewino, 2005).

Le Gabon occupe une place particulière quant au financement et à l'exécution du programme et à son exécution. Il est ordonnateur régional du groupe qui comprend sept composantes nationales. ECOFAC a affecté à la composante nationale du Gabon une somme de 3,15 millions d'euros. Le pays abrite aussi à Libreville le service de coordination régionale. ECOFAC intervient également au niveau institutionnel en apportant son appui à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux dans le développement et la mise en œuvre d'outils structurants et d'organes qui assureront la viabilité du réseau des parcs nationaux. Cette aide passe par la réalisation de textes d'applications, l'organisatation du Conseil scientifique, etc.

[155] Ce programme est présent dans six pays (lesquels ont constitué le partenariat pour le bassin du Congo) : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Centrafrique et République Démocratique du Congo. Des parcs nationaux et des réserves naturelles y ont été délimités en association avec ECOFAC, dans le but de conserver une flore et une faune extrêmement riches (sans privations aux populations qui y vivent et qui y sont associées), des ressources économiques et alimentaires que représente l'exploitation forestière, une pharmacopée issue des plantes endémiques, une chasse équilibrée ou un tourisme bien réparti et bien encadré. L'unique parc national qui bénéficie de ce programme au Gabon est celui de la Lopé du fait de son ancienneté, de sa biodiversité très riche, des menaces qu'il encourait et de son accessibilité relativement meilleure que les autres aires protégées du pays au moment de la mise en place du programme.

La maîtrise d'œuvre de cette contribution est assurée par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN).

- Le Programme Sectoriel de Valorisation d'Aires Protégées (PSVAP)

Le PSVAP est un projet pilote mis en place par l'Union européenne en 2003, pour la conservation des écosystèmes et la valorisation des aires protégées. Il a apporté un montant de 5 millions d'euros financés sur les ressources du Fonds Economique de Développement (Ministère de la Planification et Commission européenne, 2008)[156]. Achevé en 2006, il était constitué de trois composantes. La composante I était orientée sur le renforcement des capacités sectorielles de gestion des aires protégées et des parcs nationaux. La composante II était axée sur la réhabilitation et la valorisation de la station de recherche d'Ipassa/Makokou. La composante III était consacrée à l'appui et à la valorisation touristique du complexe d'aires protégées de Gamba : PSVAP-Gamba (mars 2003 - septembre 2006). C'est à travers cette composante que le projet pilote d'écotourisme communautaire *Abietu bi Sette Cama* a été mis en place à Sette Cama, un village situé à l'entrée sud du parc national de Loango.

Outre les modes classiques, nous assistons en ce début de XXIème siècle, à l'avènement de nouvelles formes de donations en faveur de la protection de la biodiversité.

3.2.3. Des modes spécifiques de financement de la conservation de la nature

La conservation de la nature dans les pays en développement est généralement financée soit directement par les Etats qui la pratiquent soit par des dons d'organismes d'aides ou d'ONG internationaux. Outre ces modes de financements classiques, nous assistons depuis quelques années, à l'avènement de nouvelles formes de donations ou de paiements pour services environnementaux. Il s'agit des plans de conversions de dettes et des mécanismes pour l'adaption au changement climatique. Ces mécanismes sont mis en œuvre à l'échelle internationale ; ils ne concernent pas uniquement le Gabon.

[156] Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement du Gabon et Délégation de la Commission Européenne au Gabon, *Coopération Gabon-Union européenne. Rapport annuel conjoint 2007*, Septembre 2008.

● **Les financements sous forme de conversion de dette**

La conversion de dette pour favoriser la protection de la nature ou encore les échanges dette-nature (debt for nature swap) « *est une méthode qui permet de renégocier avec le créancier la dette d'un pays en développement ou d'une société débitrice commerciale privée aux fins de financer la conservation de la biodiversité* » (CFA, 2003)[157].

Le financement sous forme de conversion d'une partie de la dette est une réponse à la demande faite par les pays tropicaux auprès de la communauté internationale en échange de la protection de la biodiversité. Le Gabon, à l'instar de nombreux pays en développement, l'a fortement revendiqué surtout lors de grands rassemblements internationaux.

A titre illustratif, suite à la création de ses parcs nationaux en 2002, le Gabon avait institué le Conseil National des Parcs Nationaux. L'un des objectifs primordiaux de ce dernier était, en plus de mettre en place une administration *ad hoc*, d'instaurer un écotourisme suffisamment important pour financer ces aires protégées. Ce financement proviendrait en grande partie des pays développés, principaux instigateurs de la conservation. L'Etat gabonais ne souhaite pas apporter tous les financements nécessaires à une préoccupation planétaire qui est d'abord celle de l'occident. La surveillance des parcs nationaux et l'inventaire de leur richesse coûteront au moins 15 millions de dollars par an. Le gouvernement gabonais s'est décidé à n'en apporter que 2. Il est clair dans cette situation que les 13 millions de dollars restants pour la surveillance et l'inventaire, de même que les financements pour d'autres actions en faveur de la biodiversité devront provenir de l'occident. Il faut dire que l'Etat gabonais, comme l'ensemble des Etats du Bassin du Congo, souhaite la réduction ou l'annulation de sa dette en compensation des efforts de conservation. Le discours du président gabonais, Omar Bongo, lors du sommet des chefs d'Etats africains sur les forêts du bassin du Congo en 2005 vient renforcer cette position. Dans ses propos, il demandait à la communauté internationale de compenser les coûts supportés par les Etats de la région, lourdement endettés, s'ils protègent ces forêts utiles à la planète entière :

> « *À ce jour, nos Etats ont su préserver ce patrimoine sans compensation. La préservation de la forêt prive nos Etats de ressources mais notre dette est toujours là et de plus en plus lourde* » (Thomas, 2005).

[157] Cité par Méral (2008). In Aubertin et Rodary (2008).

Omar Bongo avait affirmé son attente vis-à-vis des bailleurs de fonds et de la communauté internationale tout en rappellant l'effort du Gabon par des propos très clairs :

> « *Après tout, nous offrons déjà 10 % de notre pays au monde ! Cela suffit !* » (Lewino, 2005).

Les conversions de dette ou d'une partie de la dette des pays se font par le Club de Paris[158]. Il intervient dans des actions permettant la réduction de la pauvreté et la croissance économique des Etats endettés. Ces objectifs peuvent être atteints par divers facteurs tels que la protection de la nature et la gestion durable des forêts. C'est dans ce contexte que la France a signé, en février 2008, un accord de conversion de dette de 5 %[159] avec le Gabon afin de financer les projets de développement durable dans les domaines suscités. Ce pourcentage correspond à 31 412 milliards de francs CFA, environ 50 millions d'euros (Ministère de l'économie du Gabon, 2008). En Juillet 2007, la dette elligible du Gabon était estimée à environ 2,3 milliards de dollars (Ministère de l'économie du Gabon, 2008 et Club de Paris, 2007). D'autres pays de la sous région développent aussi le système de réduction ou d'annulation de la dette. C'est le cas du Congo. En décembre 2008, le Club de Paris a annulé 805 millions de dollars, soit environ 90 % de sa dette, et rééchelonné 155 millions de dollars (Club de paris, 2008).

Le système de réduction ou d'annulation de dette pour favoriser la conservation dans les pays en développement s'est plus remarqué dans les années 2000. Mais sa mise en œuvre en Afrique remonte à la fin des années 1980. Madagascar est le premier pays du continent à développer un échange (dette-nature) bilatéral entre le gouvernement et l'USAID. La remise de dette était de 2,1 millions de dollars (Moye et Paddack, 2003)[160].

[158] Le Club de Paris est un groupe informel de créanciers publics mis en place en 1965. Son but est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement des nations endettées. Il est composé des 19 pays membres permanents : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède et Suisse (Club de Paris, 2007 et clubdeparis.org).

[159] Ces 5 % accordés en février 2008 s'ajoutent à la première annulation de 15% conssentie en janvier 2008. Ils comptabilisent ainsi les 20 % de dette du Gabon que la France s'était engagée à annuler (Ministère de l'économie, 2008).

[160] Cité par Méral (2008). In Aubertin et Rodary (2008).

● **Les financements pour le changement climatique**

Le changement climatique est l'une des problématiques environnementales les plus préoccupantes du moment, avec un regard particulièrement porté sur les pays en développement. La communauté internationale a mis en place des dispositifs de financements afin de les motiver à agir en faveur de la planète : le Fonds spécial pour le changement climatique et le mécanisme de Réduction des Emissions liées au Déboisement et à la Dégradation de la forêt. Faute de données et du manque de clarté sur la position du Gabon dans ces programmes, nous n'allons pas évoquer les mouvements financiers entre le pays et les bailleurs de fonds. Notre propos se limitera par conséquent à une généralité touchant les pays du Sud surtout ceux des bassins forestiers.

Le fonds spécial pour le changement climatique a été créé en 2001 par les accords de Bonn (juillet 2001) et de Marrakech (novembre 2001)[161]. Il touche divers domaines : adaptation, transfert de technologies, énergie-industrie-agriculture-foresterie-gestion des déchets, assistance à la diversification économique des pays en développement, notamment ceux qui exportent le pétrole et le charbon. Il est complémentaire au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Ce dernier en est l'organe de gestion.

Le mécanisme ou progamme Réduction des Emissions liées au Déboisement et à la Dégradation de la forêt (REDD) a été introduit et adopté à la conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) organisée à Bali en Décembre 2007. Mais, la proposition du REDD remonte à deux ans auparvant. C'est en effet en 2005, lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques de Montréal, que le troc représenté par ce que nous appellons « le principe argent contre forêt » fut proposé pour la première fois sur la scène internationale par la Papouasie Nouvelle-Guinée et le Costa Rica (Global Canopy Programme, 2009).

Le Mécanisme REDD est centré sur les Pays en Voie de Dévelppemen situés en milieu tropical. Il consiste à échanger la protection de leurs forêts et le gain de carbone contre une aide financière[162]. Autrement dit, le REDD prévoit de payer pour compenser le manque à gagner de la non-exploitation de la forêt. Il permet ainsi de donner une valeur financière au carbone stocké par le biais de la protection des forêts. Outre l'apport financier pour les pays du Sud, les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, représentées par une augmentation

[161] Les accords de Bonn et de Marakech ont donné naissance à 3 fonds : le fonds spécial pour le changement climatique, le fonds pour les pays les moins avancés, tous les deux établis sous la Convention, et, le fonds d'adaptation créé sous le Protocole de Kyoto.
[162] La baisse du déboisement et de la dégradation des forêts permettra la diminution de gaz à effet de serre.

de capacité de stockage, pourront servir à compenser, voire rééquilibrer, les émissions produites par les activités industrielles du Nord[163].

Au départ mis en place dans neuf pays pilotes, le programme REDD de l'ONU concerne, depuis novembre 2010, douze pays : Bolivie, République Démocratique du Congo, Indonésie, Panama, Papouasie Nouvelle Guinée, Paraguay, Tanzanie, Vietnam, Zambie, Cambodge, Philippines et îles Salomon. Le Gabon est certes membre du programme mais il ne fait pas partie des pays pilotes. Il a toutefois exprimé son intérêt en tant que pays observateur[164]. Le Gabon ne souhaite pas un plan d'adaptation au REDD. Il veut plutôt s'orienter vers un plan d'adaptation pour le changement climatique dont la priorité sera accordée à la zone côtière[165].

Même si l'idée du REDD a été retenue par la communauté internationale, ses mécanismes restent encore à préciser. Il n'est officiellement inclus ni dans le cadre juridique de CCNUCC, ni dans celui du protocole de Kyoto. Il n'a de ce fait pas d'existence officielle. Par ailleurs, un mécanisme provisoire a été mis sur pied : le REDD+.

[163] Selon la Banque mondiale, ce sont 150 millions de dollars (114 millions d'euros) qui seront déboursés par les pays du Nord pour le financement du REDD (Batenbaum, 2010). Le paiement de chaque pays participant au REDD sera basé sur sa capacité à protéger les habitats menacés et à stocker le carbone. Il ne tiendra pas compte des forêts existantes et conservées. Seule la réduction du taux de déforestation et de dégradation fera office de référence. L'argent issu du REDD servira à mettre en place des programmes de gestion durable des forêts.

[164] Les pays membres du REDD dans la catégorie observateurs sont : l'Argentine, le Bangladesh, le Bhoutan, la République Centrafricaine, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, le Gabon, le Guatémala, la Guyane, le Kenya, le Mexique, le Népal, le Nigéria, la Réuplique du Congo, le Sri Lanka et le Soudan (FAO, ONU-REDD, website : www.fao.org/climatechange/unredd/fr/).

[165] Précisions apportées lors des entretiens avec les institutions des aires protégées, notamment le WWF et le Ministère des Eaux et Forêts, en 2010.

Carte 16 : Le Gabon, pays observateur du mécanisme REDD

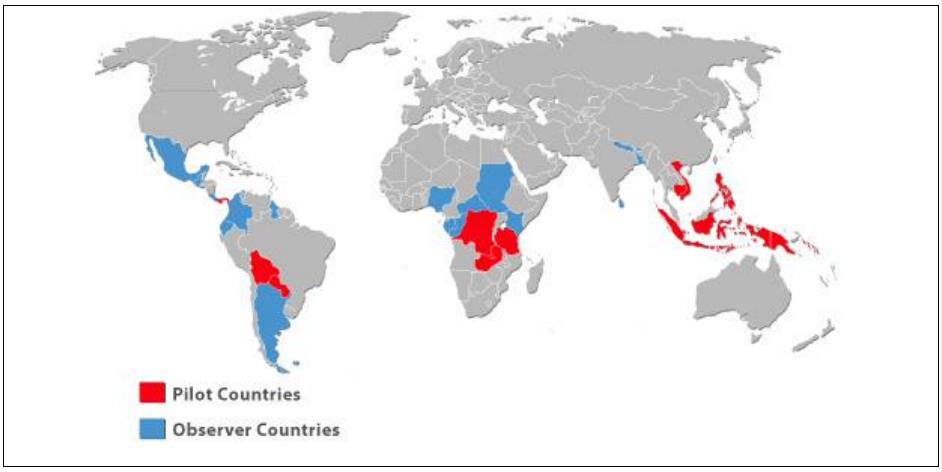

Source : FAO, Programme ONU-REDD (website : www.fao.org/climatechange/unredd/fr/).

Conclusion du chapitre 3

La multitude d'enjeux exposés tout au long de ce chapitre démontre que l'intérêt accordé aux parcs nationaux a évolué en fonction des préoccupations environnementales. Ainsi, alors que leur enjeu était d'abord centré sur la déforestation, il s'est par la suite élargi au maintien de la biodiversité, pour se présenter aujourd'hui comme une soultion au changement climatique. L'ensemble de ces préoccupations fait des espaces protégés forestiers en général, et des parcs nationaux en particulier, des objets de gouvernance mondiale qui ont une influence sur la gouvernance locale. S'il fallait résumer les enjeux des parcs nationaux du Gabon, les propos de feu président Omar Bongo, parus dans le journal *La Pirogue* du 30 juin 2003, pourraient servir de référence :

« *J'ai créé 13 parcs nationaux qui vont être des aires de préservation de la flore et de la faune ; mais cette décision ne restera pas qu'une décision de papier, comme certains s'en inquiètent. La forêt gabonaise, qui représente une richesse mondiale inestimable, va constituer l'un des axes de ma stratégie de lutte contre la pauvreté. Il s'agira de la gérer de façon rationnelle pour qu'elle soit génératrice d'emplois et de revenus autres que ceux procurés par l'exploitation du bois. Ce projet est sous ma propre responsabilité* ».

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Les aires protégées se présentent aujourd'hui comme l'une des solutions incontournables pour protéger la biodiversité, et par la même occasion notre planète. Alors que les populations locales étaient autrefois totalement à l'écart de leur gestion, elles sont désormais prises en compte afin de garantir une protection durable. Le terme approprié dans cette démarche est la conservation. La conservation s'oppose à la préservation. C'est une protection des ressources naturelles qui intègre les communautés locales et pense aux générations futures.

Le Gabon, un pays forestier qui dépend économiquement de ses ressources naturelles, tient à apporter sa contribution à cette cause mondiale, qui bien entendu lui sera aussi profitable. Cette volonté manifestée par son discours et la création des parcs nationaux suffisent-ils à faire de lui un conservateur et/ou un gestionnaire idéal de la nature ? Comment les parcs sont-ils gérés et quel est leur impact au niveau local et national ? L'étude du parc national de Loango nous informe sur le rôle des parcs nationaux, les caractéristiques de la gestion participative et l'apport socioéconomique et culturel des aires protégées au Gabon.

DEUXIEME PARTIE : LE PARC DE LOANGO, UN ESPACE DE LA NATURE ET DES HOMMES A VALORISER

INTRODUCTION

Le parc national de Loango est situé dans un espace dédié à la protection de la nature depuis l'époque coloniale. Il regorge d'une faune et d'une flore considérables qui participent à la variété du patrimoine naturel du Gabon. Il est habité, de l'intérieur à sa périphérie, par des populations qui vivent de ressources naturelles. Le parc est géré sous un système de gestion particpative. Il rassemble par conséquent une diversité d'acteurs, de différents horizons professionnnels et culturels pour garantir une gestion durable. Le parc doit aussi profiter aux populations locales et permettre le développement local. Pour ce faire, des stratétgies ont été mises en place. Il s'agit particulièrement de l'écotourisme, spécifiquement l'écotourisme communautaire.

CHAPITRE 4 : DE LA ''FORET'' AUX HOMMES

Ce chapitre aborde l'histoire statutaire de l'espace occupé par le parc de Loango, les caractéristiques de sa faune et de sa flore de même que les populations qui l'habitent tout en soulignant leur rapport à la nature. L'emploi du terme forêt à la place de nature ou de biodiversité traduit la vision locale de ce qu'est la nature. En effet, pour les populations locales, la forêt est généralement la définition donnée pour nommer la nature. La forêt ici ne renvoit pas uniquement à un ensemble d'arbres, c'est la forêt et toutes ses composantes (faune, flore, cours d'eau, …). Le fait qu'elle soit omniprésente fait d'elle la nature, l'environnement immédiat, particulièrement en milieu rural. Nous n'avons pas entendu un terme vernaculaire signifiant nature. Les populations locales en parlent en tant que forêt. À la question c'est quoi la nature pour vous, la réponse qui revient régulièrement est « c'est la forêt »[166]. *Musiru* est le terme vernaculaire pour dire forêt en Lumbu, Eshira et Punu, des ethnies locales. Il désigne à la fois la nature, la forêt et la brousse.

[166] Nous notons par ailleurs d'autres réponses, notamment en milieu urbain (Libreville, Gamba, …), émanant d'une population instruite telle que « la nature c'est ce qui nous entoure ». Mais l'idée que la nature soit synonyme de forêt est aussi ancrée chez certains urbains qu'ils soient instruits ou pas, particulièrment ceux qui vivent en province parce que la forêt y est abondante. Contrairement aux grandes villes (Libreville et Port-Gentil), les populations qui sont situées dans les provinces sont soit entourées de forêt ou vivent près d'importants pans de forêt. Nous avons également eu les réponses suivantes, population rurale et urbaine confondues : « la nature c'est la forêt et tout ce qui nous entoure », « c'est la forêt et les animaux qui y vivent ». La forêt est en général l'élément majeur de la définition locale de la nature.

Section 1 - Des « *pays* » au parc national de Loango : une aire forestière pratiquée et institutionnalisée

L'espace occupé par le parc de Loango était autrefois celui des pays et des royaumes de peuples de forêt, des explorateurs et des exploitants forestiers. Il a été concédé à la protection de la nature à l'époque coloniale, changeant de statut au fil des temps. Le parc de Loango renferme une faune et une flore qui font sa particularité et constitue son patrimoine naturel.

Le patrimoine naturel[167] fait référence à la richesse floristique et faunique du parc national. C'est un bien (commun) naturel ou résultant de l'interaction entre l'homme et la nature, qui n'a pas été ou a été peu modifié par l'Homme. Il est géré dans un objectif de conservation afin de le léguer aux générations futures.

1.1. Histoire de l'occupation spatiale de la zone du parc

D'une superficie de 1 550 km², situé entre les lagunes Ngové et Ndogo, le parc national de Loango couvre l'emplacement de l'ancien parc national du Petit Loango, la seconde aire protégée du pays. Il est bordé à l'ouest par l'océan atlantique et dispose de plages désertes de sable blanc sur plus de 85 kilomètres. Il est entouré et parsemé par un archipel de 350 îles et îlots réparties sur les lagunes. Sa création et sa localisation sont liées à la particularité de sa faune et de sa flore. Outre cet aspect, la localisation et la fréquentation ont aussi été influencées par la proximité de Gamba et Port-Gentil, principalement villes pétrolières et dans une moindre mesure forestières. Elles sont d'importantes sources de touristes. Son emplacement a également un lien avec la découverte du pays par les explorateurs européens et à la richesse de la faune et de la flore de cette région.

Les côtes gabonaises ont été reconnues pour la première fois par des marins portugais en provenance de Sao-Tomé et de l'île du Prince (*Principe*) à la fin du XV siècle. Ils donnèrent au Gabon le nom de *Gabao* (*ou de Rio de Gabao*) parce que les côtes du pays

[167] Le terme de paysage (une apparence et une représentation : un arrangement d'objets visibles perçu par un sujet à travers ses propres filtres, ses propres humeurs, ses propres fins (Brunet et *al*., 1998)) n'est pas employé à la place de patrimoine naturel parce qu'il renvoie généralement à des apparences et à des représentations de l'environnement issues des perceptions et des visions d'une ou plusieurs personne(s), société(s) ou culture(s). En outre, en géographie de l'écologie (allemande ou russe), le paysage se limite à la végétation : il désigne « l'ensemble des attributs naturels d'un espace, parfois réduits aux écotopes, si ce n'est aux formations végétales » (Brunet et *al.*, 1998). Dans ce cas de figure, le paysage est inclus dans la notion de patrimoine naturel. Nous ajustons ainsi notre définition en disant que le patrimoine naturel est l'ensemble des richesses floristiques, fauniques et paysagères d'un espace donné qu'il faut conserver pour les générations à venir.

avaient la forme d'un manteau à capuche (Chevalier, 2006). Dès lors la découverte des régions de la côte gabonaise, du nord au sud, deviendra l'objectif des explorateurs.

Certains explorateurs ont marqué l'histoire de la côte gabonaise. Au nord de la côte, c'est-à-dire au-dessus de Libreville, les Portugais abordent les populations riveraines de l'Estuaire du Gabon : les *Mpongwé*. Ils les dénommèrent *Pongo*. Ce nom est à l'origine du premier nom donné au pays par les européens : *Rio Pongo* ou *Rio do Gabâo*. Les Portugais donnèrent à la région de la pointe nord de Libreville (nom donné en 1848) le nom de *Cabo de Estérias*, qui signifie « Cap des Spartes », à cause de port courant des spartes (chaussures) par les habitants du *pays Mpongwé*. L'endroit s'appelle actuellement *Cap Estérias*. Lopo Gonçalves fut le premier à débarquer sur le delta de l'Ogooué. Il donnera son nom à la presqu'île de Mandji (l'actuel Cap Lopez) en 1472. Rui de Sequeira découvre le *pays Ngowe*, au sud d'*Eliwenkomi*, le 25 novembre 1472. Toujours en 1472, Fernâo-Vaz découvre le *pays Nkomi*. Il lui donnera son nom : Fernan-Vaz. Entre 1472 et 1475 Fernâo Gomez arrive dans les *pays* du sud-ouest du Gabon : *Setté-Cama* et *Mayumba*. Il explorera ensuite l'ancien *royaume du Mani-Kongo* au Congo (Chevalier, 2006). Le pays de Cama ou royaume de Cama est habité par les *Cama* (ou *Nkomi*), et, le pays de Setté ou le royaume de Loango est le territoire des *Lumbu*. Mayumba est le territoire des *Vili*.

Les explorateurs ouvriront la voie à la traite négrière et au troc. En effet, la région devient rapidement un lieu de traite et des comptoirs de troc s'érigent un peu partout. Il existe encore sur les berges de la lagune Ndogo, des morceaux de faïences et quelques tombes envahies par la végétation qui témoignent de la présence de comptoirs coloniaux entre le XVIIème et la fin du XIXème siècle. Une carte du Royaume de Loango commandée par le Roi de France en 1731 indiquait déjà les noms de ''rio Sette'' et de ''rio Cama'' (cf. annexes 9, 10 et 11). A l'époque, ces noms semblaient désigner à la fois des rivières, un village, voire une tribu ou un royaume (Pourtier, 1989).

À la fin du XIXème siècle, les missionnaires succèderont aux négriers et aux troqueurs. En 1890, le père Carrie de la mission de Fernand Vaz, fonde la paroisse de Sette Cama (Chevalier, 2006).

Au cours de la même période, l'exploitation forestière débute sur la côte sud-ouest du Gabon. Elle est la première zone d'exploitation forestière du pays. Elle sera exploitée par les grandes compagnies forestières pour l'okoumé, le limba, l'iroko, etc., jusqu'en 1962. Les exploitants forestiers qui cotoient les habitants de la forêt côtière et cette forêt giboyeuse furent la renomée de la région du parc au point d'attirer des guides de chasse. Au début des années cinquante (1950), le guide de chasse Maurice Patry s'installe à Sette Cama pour une

trentaine d'années. Il fera de Sette-Cama un lieu de chasse connu des grands amateurs de chasse sportive ou de tourisme cynégétique. Des personnalités politiques européennes[168] connues sur la scène internationale ont eu l'occasion de pratiquer la chasse sportive à ses côtés dans le domaine de chasse de Sette-Cama, partiellement englobé par l'actuel parc de Loango.

Une partie de la côte sud-ouest du Gabon, espace habité par des populations forestières et côtières, et, reconnu pour sa flore et surtout sa faune particulière par l'administration coloniale, sera destinée à la protection de la nature : au parc national du Petit Loango. Ce nom, aujourd'hui lieu dit, a été donné au parc en souvenir du royaume de Loango.

Le parc national du Petit Loango est le premier parc national du Gabon. Il fut créé pendant la période coloniale, précisément en 1956 soit dix ans après la création de la première réserve naturelle, la Lopé (1946). Cet espace protégé changera de statut et s'accolera à d'autres catégories de mise en réserve de la nature dès 1962. C'est ainsi que vont être classés, selon l'arrêté du 17 novembre 1962, deux réserves de faune (petit Loango et plaine Ouanga) et trois domaines de chasse (Ngové-Ndogo, Sette-Cama et Iguela). Cet ensemble d'aires protégées deviendra en 1966 l'Aire d'Exploitation Rationnelle Faune (AERF) de Sette-Cama. Le 13 avril 1971, selon le décret portant ouverture des aires protégées à l'exploitation touristique, l'AERF de Sette-Cama est ouverte au tourisme. Pour assurer la protection pratique de l'AERF, la brigade de faune de Sette-Cama sera créée seulement en 1982 dans la partie sud, celle d'Iguéla en 1995 dans le nord.

Tableau 36 : L'Aire d'Exploitation Rationnelle de Faune de Sette-Cama

Domaine de chasse de Ngové-Ndogo	250 000 hectares
Domaine de chasse de Sette-Cama	200 000 hectares
Domaine de chasse d'Iguéla	150 000 hectares
Réserve de faune de Petit Loango	80 000 hectares
Réserve de faune de la plaine Ouanga	20 000 hectares
Total	700 000 hectares

Sources : IPN, 1993 et documentation du ministère du tourisme du Gabon, section écotourisme, 2008.

[168] Selon le chef de village de Sette-Cama, Giscard d'Estaing et les membres de la famille royale d'Angleterre ont pratiqué du tourisme cynégétique dans le domaine de chasse de Sette-Cama.

En 2002, une petite partie de l'AERF de Sette-Cama est convertie en parc national : Loango. Ce classement va modifier la nomenclature et la structure du complexe d'aires protégées de Gamba (CAPG). Le parc s'étend entièrement sur l'espace qu'occupait l'ancienne réserve de faune du petit Loango et partiellement celui des domaines de chasse d'Iguéla et de Ngové-Ndogo (cf. carte 18). Il fait partie du complexe d'aires protégées de Gamba et du complexe écologique et transfrontalier Gamba-Mayumba-Conkouati. Le Parc de Loango est un site Ramsar. Il est proposé comme Site du Patrimoine Mondial (World Heritage Site).

Photo 2 : Entrée sud du parc national de Loango

Photo. Chiberth Aulaire MOUSSAVOU, Sette-Cama, août 2008.

Sur la pancarte (en métal) surelévée, il est écrit « Bienvenue, Brigade de Sette-Cama, Contrôle ». Sur les extrémités, en bas, il est inscrit « WWF » et « MINEF », les deux institutions en charge des aires protégées. Cette pancarte date de 1982, année de création de la brigade de Sette-Cama. Sur la pancarte (en bois) située à même le sol, il est marqué « Entrée sud du parc national de Loango, Sette-Cama ». A l'extrémité droite du panneau, se trouve une tête d'antilope, logo de Gabon parcs-Agence Nationale des Parcs Nationaux. Cette pancarte a été mise en 2002. Les deux pancartes témoignent du passage de la réserve de faune de Petit Loango (par rapport à l'AERF de Sette-Cama) au parc national de Loango.

Carte 17 : Le Parc national de Loango

Carte 18 : Localisation du parc de Loango par rapport à l'AERF de S-C et au CAPG

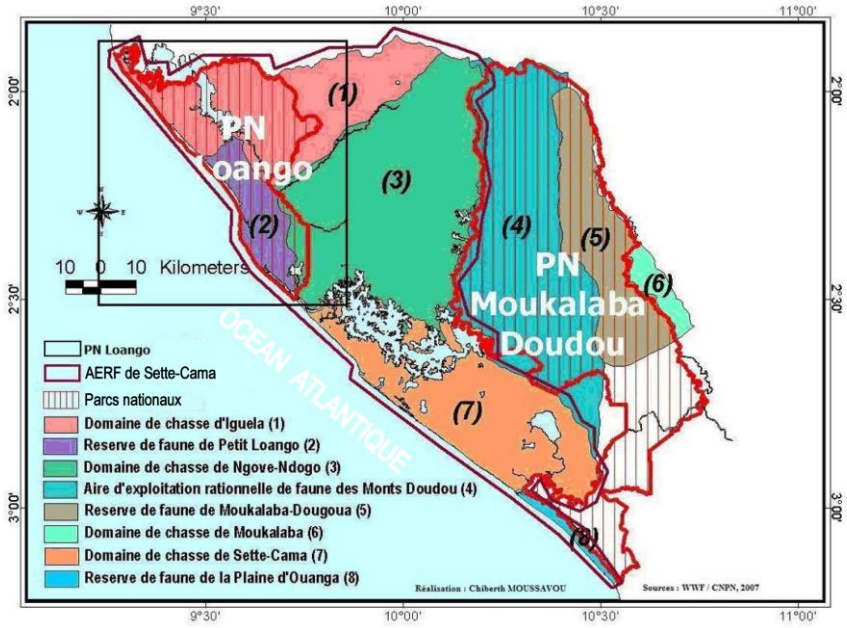

Carte 19 : Le parc national de Loango dans le CAPG et la ZEGMC*

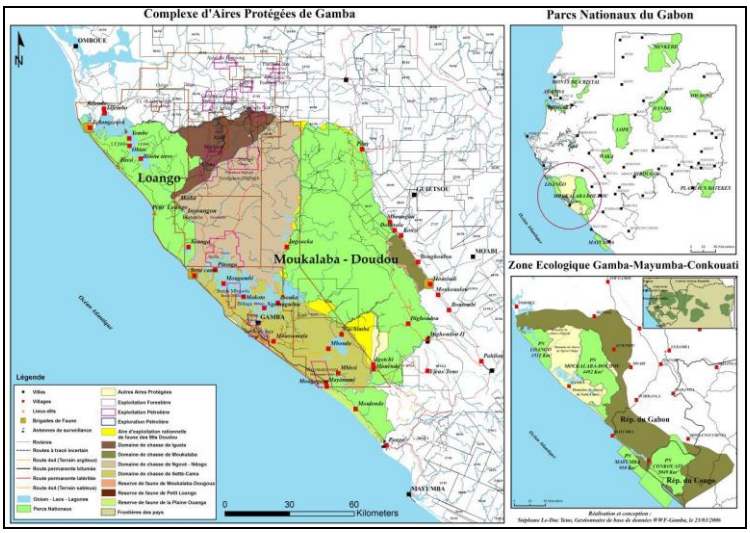

Source : WWF-Gamba, Août 2008.

* Localisation dans le Complexe d'Aires Protégées de Gamba (CAPG), par rapport à l'ensemble des 13 parcs nationaux et dans la Zone Ecologique Gamba-Mayumba-Conkouati (ZEGMC).

Le parc de Loango a une faune et une flore qui caractérisent la biodiversité du sud-ouest du Gabon.

1.2. La flore

Le parc national de Loango partage deux écorégions : les forêts côtières et les mangroves d'Afrique centrale. Son ensemble floristique est composé de végétation côtière, de savane herbeuse, de mangrove, de forêt de terrain bas et de forêt de terrain élevé (CNPN, 2007 ; Vande Weghe, 2007).

La végétation côtière est constituée de palmeraie et de brousse. Les espèces dominantes de la palmeraie côtière sont *Manilkara lacera* (Sapotacées), *Hyphaene guineensis* (Arécacées), *Fegimanra africana* (Anacardiacées), *Casearia barteria* (Flacourtiacées), *Ongokéa gore* (Olacacées) et *Borassus aethiopium* (Borassidées). Celles de la brousse côtière sont *Syziguim guineense* (Myrtacées) et *Crysobalanus icaco* (Chrysobalanacées). Les savanes herbeuses sont composées de savanes herbeuses steppiques à *Ctenium newtonii* (Poacées) et *Melinis nerviglumis* (Poacées). Elles sont aussi constituées de savanes herbeuses à *Hypparenhia spp*. (Poacées), *Anadelphia arecta* (Poacées) et *Andropog on spp*. (Poacées). La mangrove est soit à *Rhizophora* (Rhizophoracées) ou à *Avicennia* (Avicenniacées). La forêt de terrain bas est représentée par des espèces telles que *Baphia laurifolia* (Légumineuse), *Saccoglottis gabonensis* (Humiriacées), *Vitex domania* (Verbenacées) et *Chrysobalanus icaco* (Rosacées). Quant à la forêt de terrain élevé, zone la plus riche en espèces et la plus étendue, elle est dominée par *Diospyros sp. nov.* (Ebénacées), *Entandrophragma angolense* (Méliacées) bien que l'on note aussi la présence des *Euphorbiacées* et des *Simaroubacées*. Ce type de forêt contient des espèces exploitables, par conséquent leur protection locale selon les règles qui régissent le parc national est importante pour la conservation. C'est le cas de l'*Entandrohragma angolense*, un bois de sciage important au Gabon, qui était abondant autrefois et dont des études récentes semblent indiquer que le niveau d'extraction actuel n'en permet pas une exploitation durable (Hall et *al.*, 2003a, b)[169].

Toute cette flore sert d'habitat naturel à une faune considérable.

[169] Cité par CNPN, 2007.

Photo 3 : Le borasse, palmeraie côtière

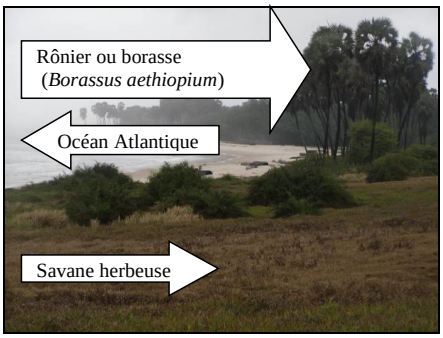

Photo. Chiberth Moussavou, 2008.

Photo 4 : Le palétuvier, mangrove

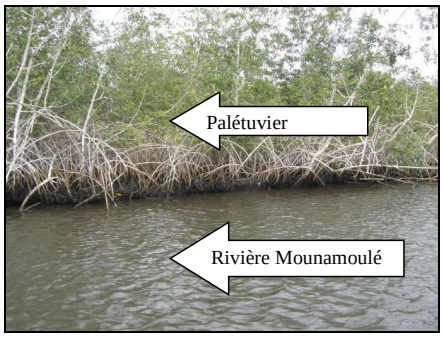

Photo. Chiberth Moussavou, 2008.

Photo 5 : Forêt de terrain bas et de terrain élevé (forêt dense côtière)

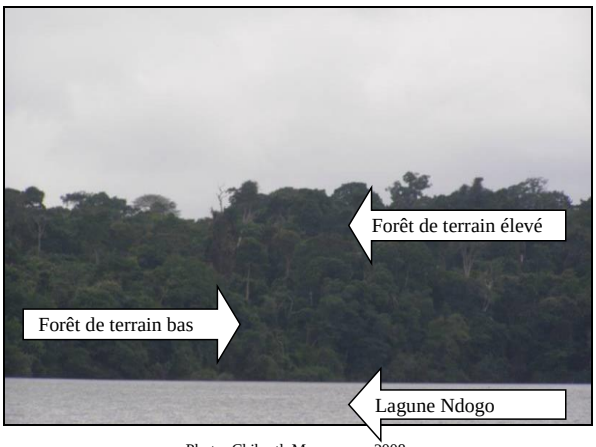

Photo. Chiberth Moussavou, 2008.

Carte 20 : Végétation du parc national de Loango

1.3. La faune

L'importante faune terrestre, aquatique et aérienne du parc national de Loango est constituée de mammifères, d'ychtiofaune, d'avifaune, de reptiles, d'entomofaune et d'amphibiens.

Le parc national de Loango compte plus de 27 espèces de mammifères (CNPN, 2007). L'éléphant (*Loxodonta cyclotis africana*) en est l'animal le plus répandu. Il a la particularité d'être observé sur les plages, dans les forêts, dans les villages ou leur proximité. L'éléphant est l'une des espèces les plus menacées d'Afrique. Il figure sur la Liste rouge de l'UICN des

animaux menacés d'extinction. On trouve aussi le buffle de forêts (*Syncerus caffer nanus*), le Céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*), le céphalophe à dos jaune (*Cephalophus silvicultor*), le Potamochère (*potamochoeurus porcus*), le sitatunga (*Tragelaphus spekei*), etc. Ces animaux font partie du groupe des ongulés. La population de primates est composée de 16 espèces (Vander Weghe, 2007). Les plus courants sont le gorille (*Gorilla, gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le cercocèbe à collier (*Cercocebus torcatus*) et le lophocèbe à joues grises (*Cercopithecus pogonias*). Les carnivores ne sont pas en reste avec la panthère (*Pantera pardus)* et le chat doré (*Felis aurata*). En ce qui concerne les mammifères aquatiques marins, l'espèce dominante est la baleine à bosse ou rorqual à bosse (*Megaptera novaeanglia*). Elle est protégée contre la chasse commerciale depuis 1983 mais d'autres menaces restent telles que l'augmentation des activités d'extraction (off shore) des hydrocarbures (Findlay et *al.*, 2004)[170] qui polluent les eaux marines. Dans les parties fluvio-lagunaires du parc, on peut voir des lamantins (*Trichechus senegalensis*), des chevrotains aquatiques (*Hyemoschus aquaticus*) et des Hippopotames (*Hyppopotamus amphibus*). Ces derniers sont également présents sur les plages situées près des lagunes.

L'ychtiofaune est riche de poissons, à savoir l'espadon (*Xiphias gladius*), l'unique membre de la famille des Xiphiidés, le baracouda (*Sphyraena barracuda*), et le tarpon (*Tarpon atlanticus*), très prisés par la pêche sportive à cause de leur taille et leur poids. Elle renferme aussi des poissons ordinaires régulièrement pêchés et consommés par les populations locales : tilapia, carpe, bécune, fretin, etc. Il n'existe pas de données chiffrées sur le nombre d'espèces de cette ichtyofaune. Toutefois, elle peut être estimée à une soixantaine conformément aux études réalisées dans la rivière Rabi, à une quinzaine de kilomètres de ladite aire protégée[171].

L'avifaune compte 203 espèces sur un total de 678 pour le pays (Christy, 2003)[172]. On peut observer des pélicans gris (*Pelecanus rufescens*), des aigles pêcheurs (*Haliaetus vocifer*), des guêpiers gris-rose (*Merops malimbicus*), des guêpiers à tête noire (*Merops breweti*), etc.

La faune de Loango est également faite de 37 espèces de reptiles (Wande Weghe, 2007). Parmi eux, le crocodile du Nil que l'on trouve principalement dans les lagunes et les mangroves. Les tortues luths (*Dermochelys corriacea*), tortues marines les plus abondantes, nichent sur le haut de la plage du parc national de Loango. Les tortues vertes (*Chelonia*

[170] In CNPN, 2007.
[171] Selon Vande Weghe (2007), 67 espèces d'ycthiofaune ont été repertoriées dan la rivière Rabi.
[172] In CNPN, 2007.

mydas) et olivâtres (*Lepidochelys olivacea*) inscrites sur la Liste rouge de l'UICN, sont présentes dans les lagunes et les rivières.

L'entomofaune du parc national de Loango est essentiellement constituée de papillons diurnes. Sur les 250 espèces inventoriées, une seule est uniquement spécifique aux forêts côtières situées entre les fleuves Ogouée et Congo : le nymphalide (*Euriphene fouassini*) (Wande Weghe, 2007).

La faune des amphibiens est consituée de 31 espèces. La grenouille fouisseuse de Perret (*Hemisus perreri*) fait partie des espèces repertoriées. Il s'agit d'une espèce endémique de l'interfluve Ogooué-Congo (Wande Weghe, 2007).

D'un point de vue général, et surtout selon les témoignages et les caractéristiques de chaque secteur du parc en matière de tourisme de vision, les espèces fauniques les plus observés sont l'éléphant et le buffle pour le côté nord ; et l'éléphant et l'hippopotame pour le sud[173]. En matière d'endémisme, il existe des espèces propres à la région du parc national de Loango. En plus du nymphalide (*Euriphene fouassini*), un papillon diurne, l'aire protégée possède aussi trois espèces de singe que l'on retrouve uniquement dans le sud-ouest du pays, plus précisement dans le sud-Ogooué[174] : le singe à queue de soleil (*cercopithecus solatus*), le finusciure de Bocage (*finusciurus de bayoni*) et le finusciure du Chaillu (*fuinsciurus duchaliu*).

[173] Sources : entretiens avec le conservateur Mr MIHINDOU et l'écoguide Mr IBAMBA Ghislain.
[174] La région du sud-Ogooué, en référence au fleuve Ogooué, englobe les provinces de l'Ogooué-Maritime, de la Nyanga et du Moyen Ogooué. Ces provinces abritent respectivement, entièrement ou partiellement, les parcs nationaux de Loango, de Moukalaba-Doudou et de la Lopé.

Photo 6 : Hippopotames dans la lagune Ndogo **Photo 7 : Eléphant sur la côte du parc**

Photo. C. Moussavou, Août 2008. Photo. Richard Moussopo, Juin 2008.

Photo 8 : Buffle sur la plage **Photo 9 : Cercocèbes à collier[175] dans la forêt**

Photo. C. Moussavou, Septembre 2008. Photo. C. Moussavou, Septembre 2008.

Photo 10 : Potamochères (sangliers) **Photo 11 : Crottes (fraîches) de panthère**

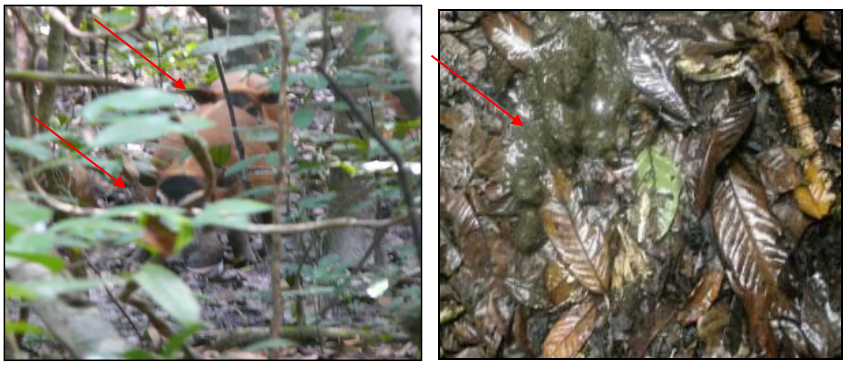

Photo. Chiberth Moussavou, Septembre 2008. Photo. Chiberth Moussavou, Septembre 2008.

[175] Le cercocèbe à collier blanc est une espèce endémique du bassin du Congo, précisément des forêts côtières du Gabon, du Cameroun et de la Guinée-équatoriale.

Photo 12 : Bécune (Barracuda)

Photo. Richard Moussopo, 2007.

Photo 13 : Pélicans

Photo. Lyse et Samantha, touristes, Septembre 2008.

Au-delà de sa valeur écologique, cette nature est l'environnement immédiat des populations qui vivent dans le parc de Loango de même que à sa périphérie. Elle a également une valeur socioculturelle et socioéconomique.

Section 2 - La forêt, un bien vital pour les populations du parc de Loango

La population du parc de Loango et de sa périphérie est composée de différentes ethnies. Elles vivent essentiellement de la pêche et de l'agriculture. Bien que dans son ensemble, la population rurale pratique la chasse, elle demeure une activité complémentaire dans la région. Cette dépendance de l'homme à la nature (forêt) répond au principe selon lequel l'homme s'adapte à son milieu et vit de ce que la nature lui offre. Si ce déterminisme naturel n'a plus sa place dans les sociétés rurales occidentales, il s'applique toujours dans les sociétés rurales gabonaises.

2.1. Caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques des populations locales

Les caractéristiques socioculturelles renvoient aux critères culturels qui différencient les populations du parc de Loango d'une autre région du Gabon. La dinstinction s'établit aussi entre cette poulation vivant à la fois sur la côte et dans la forêt avec une société située uniquement à l'intérieur du pays (très peu de cours d'eau). L'aspect économique se dégage

dans la pratique des pricipales activités qui contribuent au développement sociéconomique des habitants.

Ces deux caractéristiques, si nous nous en tenons aux définitions de Gresles et *al* (1994) et Claval (2003) pourraient être rassemblés dans la notion de culture. Pour Gresle et *al* (1994), la culture est un ensemble de connaissances et de comportements (techniques, économiques, rituels, religieux, sociaux, etc.) qui caractérisent une société humaine. Claval (2003) partage la même idée et inclut le critère d'héritage :

« *La culture est la somme des comportements, des savoir-faire, des techniques, des connaissances et des valeurs accumulées par les individus durant leur vie, et à une autre échelle, par l'ensemble des groupes dont ils font partie. C'est un héritage transmis d'une génération à la suivante, mais il n'est pas figé* ».

Nous nous situons sur les aspects sociaux, économiques et techniques. Les questions religieuses et spirituelles sont traitées dans le volet consacré au totémisme clanique et à l'animisme.

La population du parc de Loango et de sa périphérie est composée de différentes ethnies. Par rapport au découpage territorial, elles sont localisées dans les départements d'Etimboué et de Ndougou de la province de l'Ogooué-Maritime. L'administration des aires protégées s'est servie de la limite entre ces deux départements pour distinguer le secteur nord du secteur sud du parc national. Ainsi, sur les 4 villages situés dans le parc, trois sont au nord (Obiro, Yombe, Bonne Terre) et un au sud (Sounga). Les habitants partiquent essentiellement l'agriculture et la pêche. La chasse est une activité occasionnelle.

2.1.1. Les populations des villages du nord du parc

Le secteur nord du parc est limité au sud par le Rembo Echira et l'ancien village du Petit Loango, l'océan Atlantique à l'ouest, le bassin du fleuve Ogooué au nord et par les provinces de la Ngounié et du Moyen-Ogooué à l'est. Le département d'Etimboué, dont le chef-lieu est Omboué, compte 10250 habitants. Il est divisé en trois cantons : le canton Lagune Nkomi, le canton Lagune Iguela et le Canton Rembo Nkomi. Les villages situés dans le parc sont Bonne Terre, Obiro et Yombe. À la périphérie se trouvent Ntchongorové et d'Idjembo. Toutes ces localités font parties du canton Lagune Iguéla. Selon l'histoire, il semble que les premiers habitants de la lagune Iguéla[176] soient originaires de la province de la

[176] La lagune Iguéla est aussi appelée lagune Ngové. Iguéla signifie « passage obligé » dans l'ethnie Nkomi. L'expression fait référence à un type de piège qui permet d'attraper les singes.

Ngounié. Leur déplacement serait lié aux migrations de travail engendrées par l'exploitation forestière.

● **Bonne Terre**

Selon l'histoire la plus répandue, le village Bonne Terre[177] ou « Moutambe Mouboti » aurait été fondé par Aluka Monivé, un homme du clan Ngubi originaire de Mandji[178]. Il alla chercher son fils, qui faisait partie du clan[179] Boundombi pour venir diriger le village. Ce dernier deviendra le chef de canton de la lagune. Le site de Bonne Terre fut par la suite abandonné pendant quelques années à cause de la mort du chef de canton.

D'autres versions affirment, selon le chef actuel de canton de la Lagune (Blaney et *al.*, 1999), que le premier chef de canton de la lagune serait Adjembé de Mandé, du clan Mandé. Il en aurait pris la chefferie vers 1920. Il aurait vécu à Obiro 1 et serait décédé vers 1940 (Blaney et *al.*, 1999).

Le chef du village est généralement du clan Mandé. En effet, des années 1940 aux années 1980 par exemple, à l'exception d'Antoine Ogoula qui était du clan Ekamu (1945-1948), les autres chefs étaient du clan Mandé tels que Marcelin Rewora qui était né d'un père Mandé (1948-1953) et de Michel Yéno du clan Mandé (fin des années 1980).

Avec une population de 5 habitants, Bonne Terre est le village le moins peuplé de tout le parc. Parce qu'il est enclavé et surtout parce qu'il a une très petite population, il est dépourvu de structures de base (école, dispensaire, etc.) au même titre que le village Sounga. Ce sont les ethnies Eshira, Balumbu et Ngové qui occupent cette petite localité rurale. La pluralité ethnique constatée dans ce village, et dans d'autres, par rapport à la taille de sa population est due au mariage entre personnes d'ethnies différentes[180] et à la polygamie. Les habitants de Bonne Terre exercent leurs activités agricoles, de chasse et autres activités traditionnelles (récolte de vin de palme, de bois de chauffe, etc.) dans leur terroir villageois.

[177] Traduction française de l'expression « moutambe mouboti » de l'ethnie Eshira.
[178] Dans la province de la Ngounié.
[179] Autrefois, le peuple gabonais était divisé en tribus, elles mêmes scindées en clans. De nos jours, les tribus n'existent plus ou ne sont plus désignées comme le principal critère de distinction entre les groupes sociaux. Ce rôle revient au clan. La désignation actuelle des tribus est souvent assimilée aux ethnies. Nous apportons des détails sur le clan dans les paragraphes traitant les liens entre totems claniques et conservation.
[180] Si dans le passé, les gens se mariaient uniquement avec des personnes de la même ethnie, c'est l'effet inverse qui se produit actuellement, notamment à cause des migrations de travail, de l'instruction, etc.

●Obiro

Le nom du village Obiro trouverait son explication dans la déformation par les locaux de « au bureau ». L'histoire retient que dans l'ancien temps les habitants de la région de la lagune se rendaient dans ce village pour faire rédiger leurs lettres par des enfants alphabétisés. C'était le lieu de l'écriture, le bureau.

Le village Obiro a changé trois fois de sites, Obiro 1, Obiro 2 et Obiro 3. Obiro 1 et 2 se trouvaient de l'autre côté de la lagune. Le site de Obiro 2 aurait été occupé des années 1930 à 1952. Le site d'Obiro 3, l'actuel, a été fondé en 1952. Les anciens sites ne servent plus que de cimetières (Obiro 1) et de campements agricoles (Obiro 2).

Obiro est fortement touché par l'exode rural. Entre 1993 et 1998, la population est passée de 108 à 7 personnes (Blaney et *al.,* 1999). Tout comme Bonne Terre, il fait aujourd'hui partie des villages de moins de 10 personnes. Il ne serait pas étonnant qu'il disparaisse totalement ou se regroupe avec les villages voisins. Cette population très décroissante est constituée pour l'essentiel de l'ethnie Ngové. En dehors de leur village respectif, les habitants de Yombé et Obiro occupent communément l'ancien site d'Obiro 2 pour leurs activités agricoles.

● Yombé

Le nom du village *Yombé* est celui d'un génie dont le terme signifie dans l'ethnie Nkomi « tu m'as fait du mal mais je te reverrai quand même chez moi demain ». Il n'a pas toujours eu ce nom. Il s'appelait à l'origine *Ilemba* qui signifie « faire un geste » et était situé, contrairement à la localisation actuelle, de l'autre côté de la lagune Iguéla. Yombé aurait été fondé en 1950 par Rembondo Ndougou. D'autres chefs lui ont succédé, essentiellement du clan Avangué, tels que : Njogo (pendant l'époque coloniale), François Ngamba (1959-1982), Joseph Edembé (premier chef de regroupement des localités de Yombé et Obiro à partir de 1967), François Mbondo et actuel chef de village de Yombé depuis 1988 (Blaney et *al.*, 1999).

Bien que ce soit le village le plus peuplé du nord du parc, avec près de 40 personnes, Yombé ne dispose ni d'école, ni de structure médicale. La population est ethniquement composée des Ngové, Nkomi, Balumbu, Bavarama et des Eshira. Comme pour la plupart des villages de la région, la diversité ethnique pour une population peu nombreuse est due aux migrations du travail dans les secteurs pétroliers et forestiers ; de même qu'aux mariages.

● Ntchongorové

Ntchongorové ou « la pointe de la plaine[181] » a été créé pendant la période coloniale. Plusieurs clans se sont succédé au poste de chef du village. Il semble qu'à l'origine, il était aux mains du clan Ekamamu ou Guassinga[182]. Le chef actuel est du clan Mandé.

Le village est habité par près de 50 personnes. Comme dans la plupart des autres villages, on y retrouve des Ngové, Myènè, Balumbu, Echira et Bapunu. Il n'y a pas d'école, ni de dispensaire. Toutefois, la présence du poste de contrôle de la brigade de faune d'Iguéla (campement fixe) et les activités touristiques lui permettent de fournir des emplois aux locaux, réduisant ainsi l'exode rural.

Les populations de Ntchongorové exercent leurs activités traditionnelles (agriculture, chasse, pêche, etc.) essentiellemement au carrefour Mpivié-Idjembo, dans la forêt Opaka et sur le site de l'ancien village de Mangoué.

● Idjembo

Idjembo qui signifie « deux arbres », en référence aux sexes féminin et masculin représentés par deux arbres qui se trouvent à côté du village, a été fondé en 1941. Il a été principalement dirigé par le clan Mandé.

La localité d'Idjembo compte environ 100 habitants représentés par les ethnies Ngové, Balumbu, Echira et Bapunu. Ils effectuent leurs activités traditionnelles (agriculture, chasse, pêche, etc.) particulièrement sur la route Mpivié-Omboué, le site de l'ancien village de Mangoué, à l'entrée de l'ancienne piste qui menait à l'ex village de Ntchonimbani.

2.1.2. Les populations des villages du sud du parc

Sounga est le seul village situé dans le sud du parc national de Loango. Les localités périphériques au parc sont Sette-Cama et Pitonga. Elles sont situées dans le département de Ndougou, un territoire de 50.000 hectares composé de 380 îles. Le chef-lieu de ce département est la ville de Gamba autour de laquelle s'articulent 14 villages répartis dans les cantons Lagune, Bongo et Basse Nyanga. Seul le canton Lagune abrite le sud du parc national de Loango.

[181] La pointe de la plaine renvoie à la plaine Tchongorové, située au nord du village.
[182] Le clan Ekamamu, chez les Ngové, se trouve aussi chez les Vili et les Lumbu qui le nomment Guassinga.

● **Sounga**

Sounga, dont la signification est inconnue des habitants, est le seul village situé dans la partie sud du parc. Il compte 6 habitants permanents, tous de la même famille[183] et à dominante féminine. Ils sont de l'ethnie Balumbu et Eshira. Lors des vacances scolaires, la population s'agrandit grâce à la présence des petits enfants scolarisés à Gamba qui viennent aider les parents pour les travaux agricoles. Seule une famille installée à Sette-Cama vit de façon temporaire à Sounga dans le cadre des activités agricoles. Elle a obtenu l'autorisation des habitants de Sounga d'établir son campement agricole. Selon les accords établis entre l'ANPN et les habitants des localités situées dans le parc national (Sounga, Yombé, Obiro et Bonne Terre), ne peuvent pratiquer l'agriculture ou toute autre activité dans ces villages que ceux qui y vivent. Toute personne non résidente doit obtenir l'accord du chef de village pour faire ses champs. Bien que le parc soit régi par l'ANPN qui est une institution publique, la gestion du terroir villageois en matière des droits d'usage reste du ressort du droit coutumier.

Sounga est accessible par voie lagunaire et lacustre (lac Sounga). Sounga ne dispose pas d'école, ni d'eau potable et de dispensaire. Une situation due à la petite taille de sa population. En cas de besoins (médicaux, eau potable, école, etc.) les habitants vont à Sette-Cama ou Gamba.

Le chef de village de Sounga est une jeune femme[184] du clan Moussanda. Elle a hérité de ce poste après le décès de son père, ancien chef.

Les actuels[185] habitants de Sounga viennent d'Inyoungou[186] (un ancien village) d'où ils sont partis en 1994 principalement à cause des problèmes d'acheminement des produits agricoles, destinés à la vente, jusqu'à Gamba. Avant de s'installer dans le site actuel, ils marchaient 18 km dans la forêt, d'Inyoungou à Sounga. Ensuite ils devaient chercher une embarcation pour Gamba. En s'installant à Sounga, cette difficulté a été réglée. La famille a également trouvé un sol aussi fertile que celui d'Inyoungou.

Lorsqu'ils étaient à Inyoungou, ils étaient 11 adultes. La plupart des membres sont décédés et le reste s'est installé à Gamba. Aujourd'hui, le village Inyoungou n'existe plus. L'essentiel de ces anciens habitants, en dehors de la « famille Diallo » qui vit à Sounga, se

[183] La mère, les enfants et le frère de la mère. Le pére, l'ancien chef de village est décédé.
[184] C'est une exception. La direction d'un village, signe de pouvoir est traditionnellement confiée à un homme, désigné par les habitants.
[185] Ceux qui vivaient auparavant sur ce lieu, ce sont installés à Sette-Cama, Pitonga et Mougambi dans le cadre des regroupements villageois. Certains sont allés vivre à Gamba.
[186] Inyoungou est un ancien village qui était situé au nord de Sounga. C'était auparavant un campement forestier. La fin des activités forestières, l'enclavement du village et le regroupement des villages ont mis fin à son existence.

sont installés à Pitonga, à Mougambi (pour se rapprocher de Gamba et des structures de base : école, eau potable, dispensaire, etc.) et à Gamba (pour les opportunités d'emplois offerts par les secteurs du pétrole et du bâtiment).

Contrairement aux autres villages où il est d'un rayon de 5 km, le terroir villageois concédé aux habitants de Sounga pour leurs activités agricoles est de 3,14 km. Selon l'ANPN, la taille du terroir dépend de celle de la population : plus la population est petite, plus son terroir est petit. La délimitation se fait en accord avec le chef de village.

● Sette-Cama

Sette-Cama est situé dans la périphérie du secteur sud du parc. Il est à 36 km de Gamba (en empruntant la piste sableuse). A la différence de Sounga et Pitonga, Sette-Cama est bâti sur un cordon littoral sableux qui sépare l'océan Atlantique de la lagune de Ndougou. L'accès à Sette-Cama se fait par route, lagune, mer et par petit avion.

L'existence du village Sette-Cama daterait des années 1760 (WWF-CARPO, 2001). Selon l'hypothèse la plus avancée par les locaux, le nom Sette-Cama, qui signifie *« sept tombes »* en portugais, serait lié aux sept Portugais qui auraient péri noyés près des côtes. Ils auraient été enterrés la même année aux alentours d'une rivière. Un cimetière de sept tombes a été créé en leur souvenir sur la plage.

Sette-Cama est le village le plus peuplé du canton Lagune-Ndougou et de la périphérie du parc national. Il est aussi le plus grand du département de Ndougou. Environ 130 personnes, dont près de 90 habitants permanents, pour 45 habitations principales, y vivent[187]. Les activités liées à la brigade de Faune de Sette-Cama (écogardes, …) et au tourisme (trois opérateurs touristiques, écoguides, etc.) ont permis de stabiliser le mouvement de ses habitants.

Les ethnies que l'on y retrouve sont respectivement par ordre d'importance, les Balumbu, les Lumbu, Vili, Ngowe, Bapunu, Eshira. Le village est sous la chefferie de deux personnes qui ont été désignés par les villageois (''les chefs Makaya[188]''). Ils sont suppléés par un sous-chef (un ''notable'' auto désigné) car les principaux chefs sont souvent dans leur campement agricole et de pêche. Les habitants de Sette-Cama font leurs activités agricoles hors du village. Ils vont pour la plupart à Paga (à environ 3 km de Sette-Cama, l'autre côté de

[187] D'après les entretiens avec l'écoguide Ghislain IBAMBA, le chef du village, nos observations à Sette-Cama et Dethier et *al.*, 2005.
[188] Le hasard a fait qu'ils aient le même nom alors qu'ils ne sont pas de la même famille. Les villageois les désignent par l'appellation « les chefs Makaya ».

la lagune) et quelques uns à Doubinda, à Miguéla et à Sounga (dans le parc, à condition d'avoir l'autorisation des habitants). De tous les villages, Sette-Cama est celui où la population s'éloigne le plus des habitations pour effectuer les activités agricoles. Certains habitants disent qu'ils vont si loin parce que le sol du village et de ses environs est très peu fertile[189]. Le terroir villageois concédé aux habitants est d'un rayon de 5 k m. À cause du manque de palmiers dans le village, l'approvisionnement en vin de palme se fait généralement sur les petites îles alentours, entre les campements agricoles de Paga et Doubinda.

Sette-Cama dispose de structures de base : une école, un dispensaire, une pompe publique. Il abrite également une brigade de faune, deux opérateurs touristiques privés (Sette-Cama safari et Missala lodge), un opérateur touristique communautaire (la Case Abietu) et un centre d'accueil et d'informations pour touristes. Bien que le village dispose d'un château d'eau, les habitants s'approvisionnent régulièrement à la source (eau de source naturelle) de Paga qui offre une eau '' plus propre à la consommation''[190] que celle de la pompe publique.

● Pitonga

Le village de Pitonga aurait été créé au début des années 1900. Il compte environs 15 habitants permanents même si le nombre de maisons[191] (une trentaine, dont certaines sont inhabitées) nous amènerait à porter ce chiffre à près de 50 à 60 personnes sur la presqu'île[192]. Les ethnies dominantes sont les Balumbu et le Lumbu. L'accès à Pitonga se fait par voie lagunaire et par route (une piste). Il y a un chef de village.

Selon ''les anciens[193]'', pour paraphraser le chef du village et l'infirmier, le village de Pitonga était à l'origine un petit campement agricole fondé par une famille qui avait fini par s'y installer. Quelques années plus tard, se sentant un peu seule, elle proposa aux habitants de l'île Nama, juste en face de la presqu'île de Pitonga, de venir s'installer et profiter d'un grand espace et de la fertilité du sol[194]. C'est ainsi que Pitonga devint un village et que celui de

[189] Le sol de Sette-Cama est sableux.
[190] Selon les habitants, nos observations et notre expérience sur le terrain.
[191] Maisons en planche et en dur.
[192] Selon nos entretiens avec le Chef du village (une quinzaine) et l'infirmier (douzaine ou quinzaine), il y a environ une quinzaine de personnes qui vivent en permanence dans le village. Par rapport à Sounga où le nombre de maisons correspond à celui des habitants, à Pitonga, et surtout à Sette-Cama, de nombreuses maisons demeurent vides. Certaines sont des maisons de vacances, d'autres sont occupées uniquement pendant les fins de semaines ou à des périodes de faibles activités agricoles (par exemple de novembre à janvier, lorsque les plantes poussent). L'estimation rejoint celle faite par Dethier et *al* (2005).
[193] L'expression locale ''les anciens'' désigne les ancêtres ou les personnes agées.
[194] A la différence de Sette-Cama où les sols sont sableux, les habitants peuvent faire de l'agriculture dans le village de Pitonga. « Le sol est très fertile ». Malgré la fertilité, les habitants de Pitonga optent de plus en plus pour les jardins plutôt que des champs pour limiter les invasions des animaux (les éléphants en particulier) dans le village.

Nama disparut. Dans les années 1990, la population a augmenté suite au regroupement villageois (anciens habitants d'Inyoungou et de Sounga) et à l'installation de retraités et de jeunes chômeurs en provenance de Gamba.

Les populations de Pitonga exercent leurs activités agricoles à la périphérie du parc, dans le domaine de chasse de Sette-Cama. Les principaux lieux sont Koumaga et l'île Ngaley. Elles y pratiquent aussi la pêche (de subsistance et commerciale), la chasse (uniquement de subsistance) et font la récolte de vin de palme (sur les îles Nama et Ngaley). Le village dispose d'une école primaire, d'un dispensaire, d'une case de passage et d'un château d'eau.

Dans l'ensemble, la présence humaine est réduite dans le parc national de Loango. Sa population, de l'intérieur et de sa périphérie, est principalement rurale. Tous les villages situés dans le parc sont accessibles par voie lagunaire. Ceux de la périphérie le sont par voie lagunaire et routière. Les populations qui vivent dans le parc de Loango, à l'exception de Sounga, exercent, sur autorisation de l'ANPN, leurs activités traditionnelles dans leur terroir villageois, sur un rayon de 5 kilomètres.

Chaque village est dirigé par un chef de village, lui-même sous la tutelle d'un chef de canton. Ce dernier est le représentant des populations de son canton auprès de l'administration locale. Son rôle consiste à aviser les populations de toutes décisions prises par l'administration locale. L'ethnie[195] la plus représentée est celle des Lumbu[196]. Elle est suivie des Ngové, des Eshira, des Punu, des Vili et des Varama. Cette diversité ethnique s'explique par les origines variées de ces populations. Les Lumbu viennent de la province de la Nyanga (Tchibanga et Mayumba) et de Pointe-Noire (Congo). Les Vili sont également originaires de la Nyanga (Mayumba) et de Pointe-Noire. Les Punu sont originaires de la Nyanga (Tchibanga). Les Eshira, les Varama et les Ngové proviennent de la province de la Ngounié. Les Nkomi sont originaires des provinces de l'Ogooué-Maritime et du Moyen-Ogooué. Cette multiplicité d'origines et d'ethnies dans la région s'explique par des mouvements migratoires liés principalement à l'emploi, d'abord dans l'exploitation forestière (au début des années 1900) et ensuite dans le secteur du pétrole (à partir des années 1960). La diversité ethnique est aussi due à la plygamie et au mariage entre personnes d'ethnies différentes.

[195] L'ethnie est une collection d'individus, de population, considérée comme cohérente, dont les membres partagent une culture commune, principalement la langue, les institutions, les rites (Brunet et *al*., 1998).

[196] Dans l'ethnographie du Gabon, les Lumbu ou les Balumbu constituent une seule et même ethnie. Le préfixe « ba » est mis pour le pluriel et Lumbu sans le préfixe « ba » représente le singulier. Cependant, lors de notre enquête de terrain, il s'est avéré que les « Lumbu » de la région du parc national de Loango font une distinction entre eux et ceux qu'ils appellent les « Balumbu ». Selon les premiers, les seconds les auraient retrouvés sur leur terre, ce sont « les Lumbu venus d'ailleurs, d'autres régions » (Mayumba, Pointe-Noire), « ceux qui sont arrivés après » ; d'où le préfixe « Ba ». Ces Lumbus venus d'ailleurs ont migré pour le travail (pétrole et bois), le mariage, etc.

Si la prédominance de certaines ethnies est perceptible sur la représentativité dans les villages, c'est le cas des Lumbu et des Eshira, elle n'a pas d'impact sur la gestion du parc. Les différents problèmes de gestion que nous avons observés sont liés aux rapports entre population locale et institutions environnementales (ANPN, ONG, etc.), entre population et faune sauvage, etc.

Figure 18 : Localisation des villages par rapport à la délimitation du parc de Loango

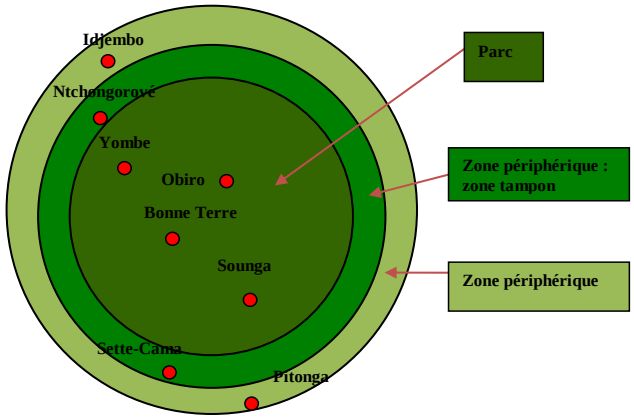

Réalisation : Chiberth MOUSSAVOU Sources : Administration des aires protégées et enquêtes de terrain, 2008.

Tableau 37 : Composition ethnique des villages du parc de Loango et de sa périphérie

Localités	Ethnies
Bonne Terre	Eshira, Lumbu et Ngové
Idjembo	Ngové, Lumbu, Echira et Punu
Ntchongorové	Ngové, Myènè, Lumbu, Eshira et Punu
Obiro	Ngové
Pitonga	Lumbu, Vili, Punu
Sette-Cama	Lumbu, Vili, Ngové, Punu, Eshira
Sounga	Lumbu, Eshira
Yombe	Ngové, Nkomi, Lumbu, Varama, Eshira,

Source : enquêtes de terrain, août-septembre 2008 et Blaney, 1998/1999.

Photo 14 : Village Sounga 1

Photo 15 : Village Sounga 2

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Août 2008.

Ces deux photographies montrent la cohabitation entre maison en écorces et maison en bois (planches) au sein du village Sounga. Le village est entouré par la forêt. Quelques abres fruitiers font office de barrière entre les maisons et la forêt ; ils servent aussi de répère pour localiser (retrouver) le village.

Photo 16 : Village Pitonga, débarcadère **Photo 17 : Habitants du village Pitonga**

Photo. Chiberth Moussavou, Pitonga, Août 2008.

Photo. Ghislain Ibamba, Pitonga, Septembre 2008.

Photo 17 : De gauche à droite, le petit frère du chef du village de Pitonga, le chef du village de Pitonga, Stagiaires du RAPAC (nous) et du WWF lors d'un entretien collectif.

Les habitants du parc de Loango vivent essentiellement de la pêche et de l'agriculture. La chasse, généralement deuxième activité en milieu rural, est une activité complémentaire dans la région.

2.2. Les ressources naturelles au centre des activités de subsistance et économiques

Les principales activités des populations villageoises sont l'agriculture, la pêche, la chasse, la récolte de vin de palme et l'artisanat. Elles trouvent l'essentiel de leurs besoins dans la nature. Cette dépendance de l'homme à la nature (forêt) est forte dans la société rurale gabonaise. Les populations rurales vivent de la nature pour l'alimentation, la construction, etc. Ces éléments qu'elles prélèvent sont la base du développement social et économique des localités rurales. Schweitzer (1952) soulignait cette capacité de la nature à fournir au villageois (ou à l'indigène) tout ce qui lui était nécessaire pour vivre au début des années 1900. Grâce à cette providence de la nature, l'indigène n'était pas obligé de travailler pour le colon pour subvenir à ses besoins. Schweitzer désigne alors l'indigène d'« enfant de la nature ». Même si les villages ont connu une évolution du fait de l'intégration de la modernité et donc de nouveaux besoins (non naturels), le lien du villageois à la nature n'a pas beaucoup changé. Schweitzer (1952) parle de cette relation dans les termes suivants :

« *L'indigène travaille donc assidûment à l'occasion ; (…). L'enfant de la nature (…) n'est jamais qu'un travailleur occasionnel. La nature fournit à l'indigène, pour un travail minime, à peu près tout ce dont il a besoin pour vivre dans son village. La forêt lui offre du bois, du bambou, du raphia et de l'écorce pour construire une case qui le protège du soleil et de la pluie. Il n'a plus qu'à planter quelques bananiers et du manioc, à pêcher et à chasser ; cela lui permet de pourvoir à ses besoins, sans être obligé de rechercher un gain régulier* ».

L'agriculture est la principale activité des populations locales. Elle est aussi la première source d'alimentation. En effet, les produits agricoles fournissent l'essentiel des apports caloriques aux communautés locales, loin devant la pêche, la chasse et les autres sources alimentaires. À Sette-Cama par exemple, 54,65 % des apports caloriques proviennent des produits agricoles, 26,32 % des produits importés, 14,65 % de la pêche, 3,73 % des autres ressources naturelles, 0,16 % du gibier non protégé et 0,49 du gibier protégé (Blaney et Thibault, 2001).

Tableau 38 : Activités traditionnelles des habitants du parc de Loango et de sa périphérie

Activités	Localisation/réglementation	Produits récoltés/pêchés
Agriculture itinérante sur brûlis	Terroir villageois	Banane, manioc, taro, ananas, aubergine, canne à sucre, …
Pêche artisanale (de subsistance et commerciale)	Terroir villageois et zones de pêche préétablies dans le parc par l'ANPN	Tilapia, thon, tarpon, rouge, capitaine, …
Fabrication de vin de canne (*Mussungu*)	Terroir villageois	Jus de canne à sucre
Chasse de subsistance	Terroir villageois	En période d'ouverture de chasse : animaux ordinaires et animaux partiellement protégés dans le respect des quotas autorisés par la réglementation[197]. En saison de fermeture de chasse[198] : uniquement les animaux ordinaires (non protégés) en respectant toujours les quotas.
Récolte de vin de palme	Terroir villageois	Jus de cœur de palmier
La récolte de bois de chauffage	Terroir villageois	Bois divers
La récolte de fruits, champignons, noisettes	Terroir villageois	Noix de palme, mangues sauvages, etc.
Coupe de bois pour la construction des habitations[199]	Terroir villageois après autorisation des autorités des aires protégées	Mbilinga, Ozigo, etc.
Récolte de plantes pour la médecine traditionnelle	Terroir villageois, demande d'autorisation à l'administration des aires protégées si au-delà	Brillantaisia Patula (pour les plaies inguérissables), Canarium schweinfurthii (pour le mal de ventre et le lavement), etc.
Artisanat -vannerie -travail du bois	Terroir villageois	- paniers, nattes, corbeilles, sets de table, nasses, … à base de pandanus. - pirogues, masques, statuettes, instruments de cuisines, etc.

[197] Cf. tab. 76 pour les détails sur les quotas de chasse.
[198] La chasse est interdite du 15 septembre au 15 mars.
[199] L'administration des aires protégées autorise, dans le terroir villageois, la coupe de 5 arbres par famille par année pour la fabrication de planches à des fins de construction au village.

Sources : observations et entretiens réalisés auprès des populations et de l'administration du parc national de Loango, août-septembre 2008.

Figure 19 : Provenance des calories dans l'alimentation des populations de Sette-Cama

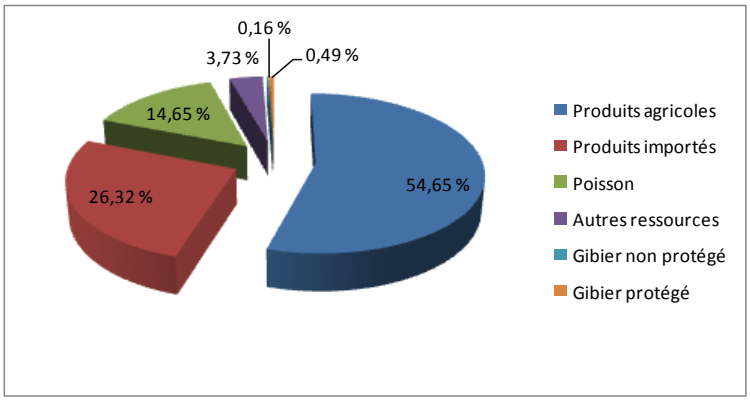

Source : Blaney et Thibault, 2001.

L'agriculture se pratique en diverses étapes réparties tout le long de l'année : le défrichage se fait pendant les mois de juin et juillet, le brûlis en août, les semis de septembre à novembre, le sarclage de décembre à février, et, la récolte de mars à mai. La vente des produits récoltés débute au mois de mars.

Tableau 39 : Calendrier agricole des populations du parc de Loango et de sa périphérie

Etapes	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mar.	Av.	Mai
Défrichage												
Brûlis												
Semis/Plantage												
Sarclage												
Récolte												
Vente	Vente en quantité infime				-	Vente en quantité très infime				Vente en grande quantité		

Source : Enquête de terrain, 2008.

Les populations des localités urbaines, notamment de Gamba, exercent principalement des activités du secteur pétrolier. Celles qui ne sont pas cadre (de la fonction publique ou du privé) exercent principalement des activités liées à l'agriculture et la pêche. Il n'est pas rare de voir certains citadins se rabattre sur ces deux dernières activités pour « compléter leur fin de mois ». Selon l'enquête réalisée par Blaney et *al*. (1998b) auprès des ménages de la ville de Gamba, 56,4 % des familles interrogées possèdent des plantations. De plus, 46,7 % d'entre eux font de l'agriculture à des fins de subsistance contre 53,3 % à des fins lucratives.

Les populations urbaines et rurales, bien que dinstinctes par l'intensité de la pratique de ces deux activités, faible en ville et majoritaire au village, y ont toutes deux recours pour vivre. Les citadins les pratiquent pour compléter les besoins alimentaires que leurs revenus ne leur permettent pas de satisfaire, particulièrement à cause de la cherté de la ville[200]. Parmi les pêcheurs, se trouvent des occasionnels et des professionnels dont la majorité vit en ville. Ils pêchent dans les lagunes et les lacs, surtout dans le parc. Les poissons sont vendus au marché de la ville.

Pour les ruraux, l'agriculture et la pêche sont leurs principales activités. Les surplus sont vendus au village ou en ville. Les revenus de la vente servent à satisfaire des besoins que leurs actvités ne leur procurent pas (sucre, pain, huile de cuisine, médicaments, …). Les restrictions liées au parc de Loango et sa périphérie, terre d'agriculture et zone de prédilection de pêche, interfèrent sur l'organisation sociospatiale et socioéconomique : délimitation par l'ANPN de terroirs villageois, de zones de pêches, etc.

Le besoin de travailler la terre, de cultiver soi-même ce que l'on mange n'est pas seulement un comportement économique. Il est d'abord culturel. Qu'importe le statut social, le revenu mensuel, le degré de modernisation des individus, le rapport à la terre de la forêt ou à la forêt elle-même reste important. Avec un statut social aisé, la Mairesse de la commune de Gamba par exemple, originaire du village Pitonga, fait aussi de l'agriculture.

Les populations urbaines exercent leurs activités agricoles à la périphérie de la ville ou des villages. Les populations rurales le font essentiellement à la prériphérie des villages. Peu importe le lieu, tout comme les ruraux, les urbains établissent des campements agricoles dans lesquels ils s'installent pendant la période des travaux. Ces campements[201] de fortune servent

[200] Le coût de la vie à Gamba, comme dans la majorité des villes pétrolières et minières, est très élévé. Quelques illustrations, tirées de nos constations sur le terrain, le démontrent. Un tas de 4 petites tomates en fruits qui coûte 200 F CFA à Libreville vaut 500 F CFA à Gamba. Un régime de bananes qui coûte 2 000 F CFA à Libreville peut valoir entre 6 000 F CFA et 8 000 F CFA à Gamba. Un oignon qui coûte 50 F CFA à Libreville vaut 500 F CFA à Gamba.

[201] Temporaires pour la plupart.

aussi de case de gardiennage des cultures contre les animaux. La plupart des populations citadines sont originaires des localités rurales voisines du parc ou situées à l'intérieur.

L'agriculture est la première activité des populations rurales. Elle est pratiquée généralement par les femmes. Les hommes, qui s'adonnent à l'inverse à la pêche et à la chasse, sont sollicités pour l'abattage de gros arbres (juin-juillet) avant le brûlis (août). Chaque famille ou chaque femme peut cultiver deux à trois champs par an. Les superficies cultivées par an sont très variables, d'une personne à une autre et d'une localité à une autre. À Sounga, par exemple, elles font près de 4 000 m² (soit 0,4 ha) par an et par personne. Alors qu'à Obiro, elles sont d'environ 2 000 m² (soit 0,2 ha) par an et par personne. Selon nos observations, la différence des superficies des champs est liée à la distance entre le champ et le village. Plus le lieu d'habitation est proche de celui des activités agricoles, plus l'espace utilisé est grand ; il en est de même pour le temps de travail. C'est le cas de Sounga où les plantations sont à moins de 1 km des habitations. Par contre, plus le lieu d'habitation est loin du lieu des activités agricoles, plus l'espace utilisé est petit ; il en est autant pour le temps de travail. C'est le cas de Pitonga et de Sette-Cama. D'une part, la plupart des champs sont situés à plus de 3 kms du village ; et d'autre part, lorsqu'une famille en a plusieurs, ils sont habituellement dispersés sur plusieurs îles.

Tableau 40 : Superficie des champs/personne/an dans les localités rurales du parc de Loango et de ses environs.

Localités rurales	Superficie /pers./an en m²
Sounga	4000
Sette-Cama	800
Pitonga	800
Bonne terre	2100
Yombe	800
Obiro	2000
Ntchongorové	2100
Idjembo	1200

Source : Blaney et *al*., 1997 et 1999.

Photo 18 : Le brûlis : lieu d'un futur champ **Photo 19 : L'agriculture : une bananeraie**

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Août 2008. Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Août 2008.

Photo. 16 : Le brûlis : espace aménagé pour un futur champ à Sounga.
Photo 15 : La chef de village de Sounga coupant un régime de bananes plantain dans son champ.

La pêche est la seconde activité des populations locales. L'importance de la pêche s'explique par la présence d'un réseau hydrographique diversifié (lacs, lagunes, fleuves et océan) et la multitude de petites îles. Les principaux cours d'eaux exploités par les pêcheurs sont les lagunes Ndogo et Iguéla (surtout au niveau de leurs embouchures), les lacs Sounga et Simba, et l'océan Atlantique. Seules les techniques de pêches artisanales et les techniques modernes moins destructrices sont autorisées. Mais, cette règle est souvent violée par les pêcheurs industriels qui viennent pêcher avec des chalutiers dans l'espace maritime concédé au parc national[202]. Le matériel utilisé par les pêcheurs est principalement composé de filets maillants. Les mailles varient de 25 à 70 millimètres. L'usage le plus fréquent est de 30 à 50 millimètres (Thibault, 2001). Les pêcheurs ont également recours aux sennes, aux éperviers de ligne avec hameçons et harpons, et quelques mono-filaments bien que l'usage de certains

[202] L'espace maritime attribué au parc national de Loango est de 5 kilomètres à partir de la plage.

d'entre eux soit interdit depuis 1997 par le ministère de la marine marchande, de la pêche et de l'agriculture[203].

Photo 20 : Pêche au filet maillant

Photo. C. MOUSSAVOU, Sette-Cama, Septembre 2008.

Photo 21 : Pêche à la ligne

Photo. C. MOUSSAVOU, côte-ouest du P N de Loango, Sept. 2008.

Photo 20 : Ici, un filet avec des mailles de 50 mm. Les pêcheurs apprêtent leur filet pour la pêche du lendemain.

Photo 21 : La pêche moderne s'invite dans le monde rural. Nous avons ici un pêcheur local qui utilise une canne à pêche disposant d'un moulinet. Cette technique de pêche n'est pas artisanale. La pêche à la ligne est prisée pour la capture de gros poissons (barracuda, …). Le pêcheur pêche à la ligne à l'embouchure de la lagune Ndogo, sur la côte du parc de Loango.

Photo 22 : Pêche à la ligne sans canne sur pirogue

Photo 23 : Pêche à la ligne sans canne à terre

[203] La directive 075/MMMP/DGPA du 24 mars 1997 a pour objectif de protéger les populations *d'Ethmalosa fimbrianta*. Elle interdit à cet effet :

- l'utlisation des sennes dans les estuaires et à l'embouchure des rivières, des lagunes et sur les zones côtières ;
- l'utilisation de mailles inférieures à 30 mm ;
- la pêche dans les zones connues de productivité élevée ;
- l'utilisation de filets à base de mono-filaments.

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Août 2008.

Photo 22 et 23 : pêcheurs à la ligne, sans canne, sur les bords de la lagune.

Photo 24 : Filet de pêche de type Monofilament

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Septembre 2008.

La pêche au monofilamant est interdite au Gabon depuis 1997. Ce monofilament a été pris aux pêcheurs par les agents des aires protégées dans le parc national de Loango en 2008. Les filets de pêche saisis sont conservés dans le hangar de la brigade de faune.

La chasse est la quatrième activité des habitants du parc et de sa périphérie. Elle vient juste après la cueillette et le ramassage des fruits. Généralement deuxième activité des populations rurales gabonaises, elle est relayée ici au quatrième rang. Certains habitants la place au troisième rang, en fonction des activités qu'ils pratiquent. Le positionnement de la pêche s'explique par la présence de nombreux cours d'eau et leur abondance en poisson. Mais il est surtout dû à la limitation de la chasse dans une aire protégée. La chasse se fait soit de façon traditionnelle, sans usage d'arme à feu, soit de manière moderne autrement dit avec

usage d'arme à feu. Parce qu'elle est peu onéreuse en termes de matériel[204], la chasse traditionnelle reste la plus répandue. Les outils utilisés sont prélevés directement dans la nature : arbrisseaux, branches, feuilles, etc.

Photo 25 : Technique traditionnelle de chasse : la chasse au piège 1

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Août 2008.

Photo 26 : Technique traditionnelle de chasse : la chasse au piège 2

[204] Armes à feu, munitions, etc.

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Août 2008.

Nous sommes en présence de l'une des techniques de chasse artisanale utilisée par les habitants du parc de Loango, précisément dans la zone des champs du village Sounga. Ce Piège est fait avec un arbuste, une petite branche, une petite flèche (en bambou) et une ficelle (en métal). Une ficelle relie l'arbuste (en forme d'arc) au bout de branche plantée au sol. Ce piège sert à attraper des antilopes (chevrotains, gazelles, etc.) et des buffles. L'agriculteur-chasseur le met en eviron 500 mètres à 1 kilomètre de son champ (de bananes, manioc, etc.) pour minimiser l'intrusion des animaux.

Tableau 41 : Calendrier de la chasse et de la pêche des populations du parc de Loango et de sa périphérie

Etapes	Janv.	Fév.	Mar.	Av.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Chasse	Chasse interdite			Période de chasse réglémentaire						Chasse interdite		
Pêche				Toute l'année								

Source : Enquête de terrain, 2008.

L'utilisation des terroirs villageois des communautés du parc national de Loango par les allochtones pour l'agriculture, la pêche, la chasse, la construction d'une habitation ou toute

autre activité, ne peut se faire que sous l'autorisation du chef de village. Dans le cas des localités situées dans un parc national, elle doit être, en plus de l'accord du chef de village, autorisée par l'ANPN qui délivre un permis. Dans la pratique, cette obligation n'est pas toujours respectée. Cette situation est fréquente dans plusieurs villages notamment à Sounga. Ce village situé dans le parc, aux abords du lac Sounga[205], fait souvent l'objet de conflits entre autochtones et allochtones à cause du braconnage. Il n'est pas rare que les écogardes interpellent des braconniers, qu'ils soient chasseurs ou pêcheurs, dans la zone du lac Sounga ou au poste de contrôle de Sette-Cama en provenance du lac.

Les conflits liés à la gestion du terroir (parcelles pour les plantations, la construction des habitations, etc.) ou tout simplement à la vie du village (conflits de voisinage, décès, sorcellerie, etc.) sont essentiellement soumis au chef de village qui se doit de trouver la solution. S'il lui est impossible de résoudre le problème, la gestion du conflit incombe à la responsabilité du chef de canton. Par ailleurs, les problèmes les plus importants sont réglés par le préfet du département. Celui-ci assure la représentation de l'administration centrale et la tutelle de tous les services techniques de sa circonscription. Il rend compte directement au gouverneur de province dont il est le représentant dans le département.

Photo 27 : Coupe de bois de cuisson

Photo. Chiberth Moussavou, Août 2008

Photo 28 : Récolte de vin de palme

Photo. Chiberth Moussavou, Septembre 2008.

Photo 27 : Un habitant de Sette-Cama qui tansporte son bois de chauffe et de cuisson en pirogue. Il l'a coupé sur l'île située en face du village, de l'autre côté de la lagune Ndogo.

[205] Le lac Sounga est une zone de reproduction pour les poissons. Il en est ainsi pour la rivière Mouanamoulé et le lac Simba.

Photo 28 : Le vin de palme est récolté sur un palmier abattu. Les habitants de Pitonga récoltent le vin de palme sur l'île Nama, en face du village Pitonga. Les palmiers y sont abondants.

La majorité des communautés locales rurales exploite la forêt, leur environnement immédiat, leur source de vie. Cette relation à la nature n'est pas uniquement alimentaire ou matérielle (construction de maisons, de pirogues, etc.), mais aussi religieuse, médicinale et éducative (la morale).

Section 3 - La place de la nature dans la culture : la religion, la médecine traditionnelle et la tradition orale

La culture est souvent opposée à la nature tout comme l'artificiel (ou l'anthropique) l'est au naturel. Cette dissociation entre nature et culture est manifeste dans les sociétés modernes ou occidentales. Leur rapport à la nature est totalement différent de celui qui prévalait pendant le siècle des Lumières. Cette période changea la perception ténébreuse et dangereuse que l'homme avait de la nature (forêt, bois, zones sauvages). Cette dernière devient le symbole du bien-être, de la pureté. Elle est même divinisée, particulièrement par les naturalistes. Cette perception par la société occidentale prend fin avec l'industrialisation des villes. Les espaces sauvages disparaissent au profit des bâtiments et des usines, et, ne sont plus présents que dans les campagnes. Ils sont désormais des espaces de loisirs pour les urbains (Boyer, 2001).

Le contexte gabonais est différent. La société gabonaise, surtout rurale, continue à relier la culture à la nature. Ce lien est principalement démonstratif à travers le totémisme et l'animisme. L'usage de la médecine traditionnelle et le rôle du monde animal dans la tradition orale sont aussi des aspects de l'association nature-culture. Les interactions entre la cultutre et la nature, particulièrement dans les sociétés rurales vivant en milieu forestier est un fait. Descola (2005) le démontre lorsqu'il parle des continuités et des discontinuités entre l'homme et la nature chez les populations de la forêt amazonienne en s'appuyant sur le totémisme, l'analogisme, l'animisme et le naturalisme.

3.1. Le totémisme clanique, l'animisme et la protection de la nature

Le totémisme, mot forgé à partir des expressions algonquines[206] *ototeman*, *nindotem*, etc., est une relation de parenté, d'affinité ou de dépendance. Il désigne un système à la fois religieux et social qui repose sur l'établissement d'une relation (d'homologie), dans une société segmentée, entre un ensemble d'animaux ou plus rarement de végétaux ou de phénomènes naturels, et un ensemble de groupes humains. Il peut s'agir d'un ensemble de clans, de classes d'âges ou de phratries de la société (Gresle F., 1994). Dans sa quête de continuité entre la culture et la nature, Descola (2005) souligne que le totémisme[207] montre la continuité matérielle et morale entre humains et non-humains (animaux, plantes, etc.).

Le totémisme fait généralement appel au clan : le totémisme clanique. Par ailleurs, les totems sont aussi utilisés dans les rites religieux initiatiques traditionnels nommés rites animistes. L'animisme « *est l'imputation par les humains à des non-humains d'une intériorité identique à la leur* » (Descola, 2005). Dans l'animisme, l'homme humanise la nature (plantes et animaux) et lui attribue une culture[208]. De plus, dans l'animisme, chaque rite, selon qu'il soit pratiqué par les femmes ou les hommes et en fonction des visions obscures et de la quête de l'initié (e), dispose d'un ou plusieurs totems ou de prohibitions alimentaires. De ce fait, que ce soit par le clanisme ou par la pratique d'un rite religieux initiatique, le totémisme reste basé sur de nombreux interdits alimentaires.

Un interdit alimentaire « est à la fois un signe d'appartenance à un clan, et le signe d'une alliance mythique privilégiée avec un animal, vue dès lors comme un animal

[206] Les mots totémisme et totem sont issus de l'algonquin, un dialecte de la langue des Ojibwa des Grands Lacs de l'Amérique septentrionale. C'est au cours de la seconde moitié du XIXème siècle qu'ils se généraliser dans la terminologie anthropologique (Descola, 2005).

[207] Selon Descola (2005), le totémisme, l'animisme et le naturalisme établissent des continuités matérielles, morales et spirituelles entre les humains et les non-humains (animaux, plantes, etc.). Tandis que l'analogisme sollicite un réseau de discontinuités construit par des rapports de correspondances entre les humains et les non-humains. De façon plus détaillé, le totémisme montre la continuité matérielle et morale entre humains et non-humains (animaux, plantes, …). L'analogisme demande, entre les éléments du monde, un réseau de discontinuités structuré par des relations de correspondances. L'animisme prête aux non-humains l'intériorité des humains, mais les en distingue par le corps c'est-à-dire par la « physicalité ». Le naturalisme relie les humains aux non-humains par les continuités matérielles et sépare les humains des non-humains par l'aptitude culturelle.

[208] Dans *Par-delà nature et culture* (2005), Descola analyse les rapports entre les humains (à travers leur culture) et la nature, particulièrement les animaux, tout en marquant leur différence physique. Pour lui, l'animisme « est l'imputation par les humains à des non-humains d'une intériorité identique à la leur. Cette disposition humanise les plantes, et surtout les animaux, puisque l'âme dont ils sont dotés leur permet non seulement de se comporter selon les normes sociales et les préceptes éthiques des humains, mais aussi d'établir avec ces derniers et entre eux des relations de communication. La similitude des intériorités autorise donc une extension de l'état de « culture » aux non-humains avec tous les attributs que cela implique, de l'intersubjectivité à la maîtrise des techniques, en passant par les comportements ritualisés et à la déférence des conventions. Toutefois, cette humanisation n'est pas complète car, dans les systèmes animiques, ces sortes d'humains déguisés que sont les plantes et les animaux se distinguent précisément des hommes par leurs vêtures de plumes, de poils, d'écailles ou d'écorce, autrement dit par leur physicalité ».

secourable, même si ces dispositions ordinaires sont loin d'être aussi inoffensives » (Mayer, 1992).

La question du totémisme est principalement abordée sous son aspect le plus présent au Gabon : le totémisme clanique. Les autres formes de totémisme, à savoir celles du monde obscur, sont très peu abordées à cause du manque d'informations dû à notre non-appartenance au monde des initiés. Les secrets de l'animisme sont difficilement accessibles aux non-initiés et très peu dévoilés par les initiés. Les interdits alimentaires destinés uniquement aux femmes, qui pourraient nous permettre d'argumenter le rôle des totems dans le rationnement de la faune pour la protection de la nature, ne pourront pas non plus servir d'illustration. Il est important de souligner que malgré les raisons métaphysiques de leurs bienfaits sur la santé de la femme, la gente féminine (moderne) voit en ces prohibitions un égoïsme de la gente masculine par rapport à la ‘‘bonne viande’’.

Le clan est un terme d'origine gaélique qui désigne un groupe formé d'un ou plusieurs lignages (Dupré, 1982)[209]. Il peut être exogame[210] ou non, avoir ou non un territoire propre, mais il doit être animé d'un esprit de corps marqué et être le cadre d'une active solidarité entre ses membres (Gresle et *al.*, 1994). De façon générale, le clan fait référence à un « groupe composé de parents ayant à l'origine un ancêtre unique »[211]. Au fil du temps, certains membres se sont détachés du tronc principal pour diverses raisons (recherche de terres fertiles, d'espaces giboyeux ou de cours d'eau poissonneux, les mariages, la sorcellerie, les conflits, les décès, etc.) et se sont constitués en groupes bien individualisés avec d'autres noms. Dans ce cas, les moyens de reconnaissance entre ces personnes de même clan sont d'une part le souvenir du nom originel de leur communauté ou de leur premier village ; et d'autre part la généalogie et le totem (très souvent représenté par un animal). Cette classification sociale par les totems nous intéresse car elle permet de percevoir le rapport entre la nature et la culture, de mettre en exergue le côté protecteur de la nature par les communautés locales à travers leur culture, en l'occurrence le totémisme clanique.

Dans ce contexte, le totem clanique qui est soit animal soit végétal, est le protecteur, l'ancêtre, l'emblème, le fétiche ou le talisman d'un clan, d'une personne ou d'un groupe

[209] Dans son ouvrage *Ordre et destruction* au sein duquel il aborde la notion de clan et de lignage chez les Nzabi (ou Nzebi) du Gabon, Dupré (1982) parle du lignage en ces termes : « le lignage (…) est le groupe de descendance où les individus sont liés les uns aux autres par une filiation matrilinéaire ». Contrairement aux clans, les lignages n'ont pas de noms au Gabon.

[210] L'exogamie est un terme forgé par McLennan pour désigner la règle interdisant à une personne de prendre son conjoint à l'intérieur du groupe auquel il appartient. Ce groupe peut être soit un groupe de parenté, soit un groupe territorial, soit un groupe formé de personnes ayant le même statut (Gresle et *al.*, 1994).

[211] Définition ethnologique tirée du dictionnaire pratique de langue française Le Robert.

d'individus. Un clan peut posséder un ou plusieurs totems. D'une manière générale, l'animal totem ne doit jamais être tué ou mangé par les membres du clan.

La désignation d'un animal totémique[212] n'est pas toujours distincte d'un clan à un autre. Aussi, peut-on retrouver un même totem au sein de plusieurs clans. C'est le cas du perroquet, totem des Bumueli (de l'ethnie Balumbu), des Chéyi (de l'ethnie Nzèbi), des Bayengui (de l'ethnie Punu), etc. Il en est de même pour le varan que l'on retrouve chez les Guassimba (des ethnies Bavarama, Balumbu, Vili et Punu), les Ibas (des ethnies Balumbu et Nkomi) et les Maghamba (de l'ethnie Nzebi).

Ces animaux sont ainsi respectés et protégés par une multitude de clans et ainsi par un grand nombre d'ethnies sur la quasi-totalité du territoire. Outre la reconnaissance des bienfaits de l'animal sauveur par le clan, cette similitude de totems est aussi l'occasion d'affirmer des liens d'équivalence entre des clans d'ethnies différentes. Une personne peut ainsi être d'ethnie différente mais appartenir au même clan. La parenté s'établit d'abord par le clan.

Tableau 42 : Animaux totémiques communs à plusieurs clans du Gabon

Animaux totémiques communs	**Clans de quelques ethnies du parc national de Loango et ses environs (sud-ouest)**	**Clans de l'ethnie Nzèbi (sud-est)**
Perroquet	-Bayengui (des ethnies Balumbu et Vili) -Bumueli (de l'ethnie Balumbu) -Imondou (des ethnies Balumbu, Bavarama, Vili et Punu) - Mussanda (Lumbu, Balumbu et Punu) - Ndubi (Balumbu) -Bajiengui (Punu)	-Chéyi (Nzèbi) -Baghuli (Nzèbi)
Varan	-Guassinga, (Bavarama, Balumbu, Vili et Punu)	-Maghamba (Nzèbi)

[212] Ou bien d'un végétal totémique.

	-Ibas (Balumbu et Nkomi)	

Sources : observations, immersions et entretiens auprès des populations du parc national de Loango et ses environs, août-septembre 2008 ; Righou, 2004.

L'histoire liée au choix d'un totem clanique est quasiment identique à tous les clans. Celle du perroquet, un totem partagé par plusieurs clans au Gabon, en est un exemple. Voici le récit fait par monsieur MAKAYA Jean, du clan Bumueli, de l'ethnie Lumbu, chef de village de Sette-Cama, en septembre 2008 sur l'origine du totem perroquet :

> « *Le perroquet avait sauvé un groupe de femmes qui étaient allées au champ du monstre de forêt* (*Ibobolu* en langue Lumbu) *en les avertissant de son arrivée. Le perroquet fit diversion afin que le monstre ne retrouve pas la trace de ces femmes. Il se mit alors à faire du bruit, à imiter les voix d'hommes pour faire croire au monstre que les femmes n'étaient pas seules. Le bruit allait dans le sens opposé du chemin qu'elles avaient emprunté afin d'éloigner au maximum le monstre de la forêt. Dès leur arrivée au village, elles racontèrent leur aventure. C'est ainsi que le clan décida de ne plus manger ou tuer de perroquet qui devint depuis ce jour le totem du clan Bumueli* ».

Le récit de monsieur MAKAYA Jean 2008 est semblable à celui de monsieur MBINA DITENGOU Emile en 1978 un membre du clan Bajiengui et de l'ethnie Punu :

> « *Une femme du clan Bajiengui était partie visiter ses nasses. Au milieu de la forêt, elle rencontra Ibobolu qui lui demanda : - Où vas-tu et avec qui viens tu ? La femme répond qu'elle va visiter ses nasses et qu'elle est accompagnée par ses camarades. Ibobolu lui demande : Où sont-elles ? Et la femme de répondre qu'elles arrivent derrière elle. Ibobolu lui dit : - Alors appelle-les donc ! La femme se mit à appeler. À ce moment, un groupe de perroquets qui passait lança des cris. Ibobolu crut avoir entendu des voix de personnes, et apeuré, pris la fuite. Restée seule, la femme pris son panier, puis courut aussi vite qu'elle put. Arrivée au village, elle informa tous les membres de son clan qui jurèrent de ne plus jamais manger la chair du perroquet. À partir de ce jour, les membres du clan Bajiengui décidèrent de ne plus manger*

le perroquet qu'ils prirent pour leur frère » (Mounguengui-Mbadinga, 1978)[213].

À travers ses prohibitions alimentaires, le totémisme clanique contribue à la protection et à la multiplication de certaines espèces faunistiques et floristiques. Dans ce cas de figure, la culture se révèle un allié important de la protection de la nature dans un contexte où le but principal est de protéger et de respecter l'animal sauveur, protecteur ou ancêtre. La perception classique qui consiste à voir l'animal comme un gibier ou une ressource alimentaire, n'est pas celle du totémisme clanique.

Les tabous alimentaires liés aux totems peuvent être aussi établis dans le but primordial de rationner ce que la nature offre et faciliter la prolifération des espèces. Ce principe culturel était appliqué dans certaines sociétés primitives australiennes telles que celle des Baganda. Ces dernières étaient divisées en une quarantaine de clans (*kika*) environ qui possédaient chacun un totem (*miziro*). La consommation du totem était interdite afin de respecter une règle de rationnement alimentaire. Ainsi, « en se privant de la nourriture totémique, chaque clan laisse disponible en plus grande quantité pour les autres clans : c'est la contrepartie modeste de la prétention australienne qu'à condition de s'en abstenir aussi, chaque clan détient le pouvoir de la multiplier » (Levi-Strauss, 2002).

Il est néanmoins nécessaire de faire remarquer que dans certaines régions du monde, tous les clans n'ont pas de totems. De même, le totémisme ne fait pas automatiquement référence au clanisme et n'implique pas toujours tous les membres d'un clan. Les Indiens de la rivière Thompson, qui font usage des totems mais qui ne disposent pas de clans, en sont l'illustration. C'est aussi l'exemple des Iroquois dont les clans portent les noms d'animaux qui ne sont pas des totems. Ou celui des Youkhagir, divisés en clans, avec des croyances religieuses où les animaux jouent un grand rôle par l'intermédiaire de chamans individuels et non pas par des groupes sociaux (Levi-Strauss, 2002).

Nous avons recensé 21 clans et 25 totems claniques dans le parc national de Loango et ses environs. Le tableau suivant présente les totems claniques. Les plus courants sont le perroquet, le caïman et la panthère. Nous avons inséré de même dans ce tableau des interdits alimentaires d'autres ordres que nous appellons totems secondaires. Cette catégorie de totems nous a été présentée par nos interlocuteurs, soit comme des totems familiaux, soit comme des totems liés à des rites initiatiques. Il se trouve que certains de ces totems familiaux et quelques uns des rites initiatiques sont déjà des totems claniques. Les animaux les plus cités sont le

[213] Cité par MAYER, 1992.

gorille, le chimpanzé, le perroquet, le caïman et le serpent. Le totem familial est très souvent le même que celui du clan. Cela peut s'expliquer et se comprendre par le fait que les membres d'une famille appartiennent très souvent au même clan. Le rapport d'une famille à un animal peut aussi démontrer une histoire particulière.

Tableau 43 : Clans et totems des populations du parc de Loango et de sa périphérie

Clans	Ethnies	Totems claniques	Totems secondaires : familiaux et initiatiques (animistes)
Anori	Ngové	Sanglier-machoiron de mer- le fidèle	Machoiron de mer - « le fidèle »
Avangué	Nkomi et Ngové	*	*
Badjena	Punu	La Raie-le requin	Requin-Raie
Badumbi	Balumbu et Lumbu	Le Rouge	Perdrix-panthère-gorille-chimpanzé-raie-requin-rouge-perroquet
Bagambu	Punu	Capitaine-crocodile	
Bassumba	Bavungu et Lumbu	Serpent	Eléphant-hippopotame-caïman-crocodile-python-chimpanzé-gorille-serpent
Bayengui	Vili, Balumbu et Muyangua	Perroquet -Caïman-Aigle	Caiman-gorille-chimpanzé-serpent-gazelle-épervier-silure-poisson courant-« la vielle »-perroquet-perdrix-aigle-éléphant-hippopotame-python-requin-rouge-« grosse tête »-panthère
Bajiengui	Punu	Perroquet	*
Bivabiloango	Vili	Chimpanzé-caïman-lamantin	Chimpanzé-gorille-perroquet-caïman
Budombi	*	*	*
Bumueli	Balumbu	Perroquet-reptiles	Reptiles-perroquet
Ekamamu	Ngové	La sole	*
Gassinga	Bavarama, Balumbu, Vili et Punu	Caïman-Crocodile-Brochet-requin-Capitaine-Carpe-fidèle-	Serpent-gorille-chimpanzé-crocodile-brochet-« fidèle »-caïman-requin-buffle-gazelle-céphalophe à dos jaune-capitaine

		varan	
Ibas	Balumbu et Nkomi	Varan-perdrix	Varan-serpent-chat huant-raie guitare-chimpanzé-gorille-perdrix-caïman-lamantin
Imondu	Balumbu, Bavarama, Vili et Punu	Rouge-Perroquet-Brochet-Chimpanzé-Panthère	Rouge-perroquet-perdrix-lion-brochet-chimpanzé-gorille-panthère-caiman-mamba vert et noir-hippopotame
Mandé	Ngové	Rouge- Hippopotame	*
Mombi	Bavarama	Panthère	Tortue de terre-gorille-perdrix-reptile-panthère-chimpanzé-requin-poisson courant
Mussanda	Lumbu, balumbu et Punu	Silure-potto de Bosman-la vieille-perroquet-panthère	Caïman-serpent-silure-potto de Bosman-« la vieille »-perroquet-panthère-gorille-chimpanzé
Ndubi	Balumbu	Perroquet	Chimpanzé-gorille-perroquet
Ngubi	*	*	*
Ravangui	Balumbu et Vili	Perdrix	Carpe-serpent-chimpanzé-gorille-poisson courant-« la vieille »-brochet-perdrix-lamantin-hippopotame-rouge-requin

Sources : Observations, immersions et entretiens auprès des populations du parc national de Loango et ses alentours, août-septembre 2008.

* Ces clans font partie de la variété clanique présente dans les localités du parc national de Loango et de sa périphérie. Leur existence nous a été notifiée au cours de nos entretiens soit par l'individu concerné soit par le chef de village, un voisin, notre guide et nos lectures. Cependant, à cause de l'absence des personnes appartenant à ces clans lors de nos visites dans les villages, le manque d'attache aux totems claniques de certains de nos interlocuteurs et l'absence de précisions de chercheurs ayant travaillé sur la question (Blaney, 1997 et 1999), nous n'avons pas pu obtenir les détails sur certains totems claniques, encore moins sur leurs totems secondaires. Malgré ce manque d'informations, nous avons choisi de les énumérer parce qu'ils caractérisent la diversité des clans qui peuplent cette partie du Gabon.

D'une certaine manière, le totémisme clanique et les autres raisons culturelles de prohibitions alimentaires ont contribué à la sauvegarde de la biodiversité dans un pays où la forêt a une fonction nourricière et où la viande de brousse est l'une des principales sources de protéines animales en milieu rural. Toutefois, les tabous alimentaires sont de moins en moins respectés du fait de l'acculturation. Elle est favorisée d'une part, par l'implantation du christianisme[214], un héritage de la colonisation, et par la modernisation ou l'occidentalisation de la société surtout en ville[215]. Elle est d'autre part engendrée par les besoins en gibier, pour la consommation personnelle ou pour fournir les réseaux de commercialisation de viande de brousse, une considérable source de revenus et une alternative à la crise économique. Elle l'est de même par le commerce d'animaux vivants pour les particuliers. On assiste ainsi au fil du temps au non respect du sens donné au totem clanique et peut être aux débuts de sa disparition.

La culture de la protection de la nature par la société traditionnelle gabonaise n'est pas uniquement dictée par les prohibitions alimentaires. Elle trouve son fondement également dans la gestion de la chasse par le principe de distinction entre les zones de chasse et les lieux où elle ne peut être pratiquée. Ce mode de gestion contribue à la reproduction et à la pérennité de la faune. Les forêts sacrées, qui alimentent les mythes et les légendes, jouent aussi un rôle. Il n'existe pas de forêts sacrées dans la région du parc national de Loango[216]. Il y a toutefois quelques forêts qui ont entretenu ou continue à entretenir la peur. Très peu de personnes osent s'y aventurer. Les mythes et les légendes sur la forêt sacrée du Mont Koumnabouali[217], située dans la province de la Ngounié, dissuadent toujours toute personne désireuse de s'y rendre.

[214] La colonisation a amené le christianisme au Gabon comme dans la majorité des pays africains. Devenir chrétien impliquait le rejet de l'animisme et donc des croyances ancestrales dans lesquelles les tabous alimentaires étaient très respectés soit par simple symbolisme soit pour éviter de subir des malédictions. Ces interdits alimentaires permettaient de gérer durablement la nature. Les interdits alimentaires ne font pas partie des fondements du christianisme. La seule prohibition alimentaire des chrétiens est l'interdiction de consommer la viande le Vendredi Saint en mémoire de la mort de Jésus-Christ. En dehors de la viande, ills mangent tout car selon le livre de la genèse (dans la Bible), Dieu a créé les animaux et les plantes pour que l'homme en use ; il est le maître du monde.

[215] De nos jours, près de 80 % de la population gabonaise vit en ville (Ben Yahmed et *al*., 2004). D'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 1993), elle était de 73 % au début des années 1990. C'est donc une masse importante de la population qui se désintéresse ou qui est susceptible de s'éloigner de la médecine traditionnelle en particulier et des coutumes ancestrales en général.

[216] Il existe peut être des forêts sacrées dans le parc national de Loango et sa proche périphérie. Cela dit, nous ne pouvons pas l'affirmer car aucune information ou observation ne l'a révélé pendant nos enquêtes de terrain, encore moins nos exploitations documentaires.

[217] Koumounabouali (en Punu et en Eshira) signifie la plaine et le mal, le mal de la plaine ou le mal qui vient de la plaine. La forêt de Mont Koumnabouali est bordée de plaines.

Selon ‘‘les anciens’’, toutes les personnes qui se sont aventurées dans cette forêt n’en sont jamais ressorties.

Le rapport entre la nature et la culture chez les populations locales se manifeste aussi dans l’usage des plantes, et quelques fois d’animaux, dans d’autres domaines.

3.2. Médecine traditionnelle, tradition orale et nature

La médecine traditionnelle et le rôle du monde animal dans la tradition orale complètent le tableau des relations entre l’homme et la nature.

3.2.1. La médecine traditionnelle ou la forte relation de malade-soignant entre l’homme et la nature

Les habitants du parc national de Loango et ses environs, comme la grande majorité de la population gabonaise, ont recours à la médecine traditionnelle pour soigner des maux physiques et psychologiques. La médecine traditionnelle symbolise la forte relation de malade-soignant entre l’homme et la nature.

La médecine traditionnelle est, selon l’OMS (2000), « la somme totale des connaissances, compétences et pratiques qui reposent sur les théories, croyances et expériences propres à une culture et qui sont utilisées pour maintenir les êtres humains en bonne santé ainsi que pour prévenir, diagnostiquer, traiter et guérir des maladies physiques et mentales ».

Les plantes constituent les éléments de base de la médecine traditionnelle. Utilisées généralement à l’état brut, elles comprennent les matières végétales brutes telles que les feuilles, fleurs, fruits, graines, troncs, bois, écorces, racines, rhizomes et d’autres parties, entières, fragmentées ou en poudre. Adjanohoun (1982)[218] nous éclaire sur leurs usages en Afrique en ces termes : « à travers toute l’Afrique noire, la grande majorité des plantes médicinales est encore utilisée à l'état brut sous formes d'extraits, d'alcoolatures, de décoctions, d'infusions ; sous formes de bols, de pilules, de liniments, de collyres ; par boisson, lavement, bain, fumigation, cataplasme, scarification, vaccin ou en pommade. A ces formes galéniques simples, il faut ajouter le dosage de la drogue et le contrôle de ses effets secondaires et de la toxicité qui sont parfaitement maîtrisés par les vrais Tradipraticiens ».

[218] Cité par Bourobou Bourobou, 2004.

Malgré l'insertion de la médecine moderne ou conventionnelle, la médecine traditionnelle demeure très présente au Gabon. En Afrique, c'est près de 80 % de la population qui y a recours pour se soigner (OMS, 2002). Ce fort attachement à la nature est un fait à la fois culturel et économique (les médicaments conventionnels sont chers). L'intérêt pour la médecine traditionnelle est de même observé dans d'autres régions du monde telles que l'Asie et l'Amérique latine où les populations continuent à l'utiliser en raison des circonstances historiques et des convictions culturelles. En Chine par exemple, 40 % des soins de santé administrés proviennent de la médecine traditionnelle (OMS, 2002).

Au Gabon, le médecin traditionnel[219] est communément appelé *nganga*. Toutefois, en dehors du *nganga*, tout individu possède un minimum de connaissance sur les plantes qui soignent et peut s'en servir, particulièrement pour les maladies courantes : maux de ventre, maux d'estomac, fièvre, paludisme, maux de tête, etc. Les maladies les plus graves ou les plus rares (diabète, folie, vampirisme, etc.) sont traitées par le *nganga*. Il possède soit un don, soit des connaissances spirituelles et un savoir-faire hérités d'un maître spirituel. Il est de ce fait le seul habilité à rentrer en contact, par transe ou rêve, avec les esprits qui lui indiquent le bon remède. À quelques exceptions près, tous les villages ont un nganga. Dans la périphérie sud du parc de Loango, il en existe 4, répartis sur Sette-Cama (2), Pitonga (1) et Mougambi (1).

Le tableau 44 présente quelques plantes utilisées dans la médecine traditionnelle par les populations du parc national de Loango et de sa périphérie[220].

[219] Le médecin traditionnel se désigne aussi sous l'apellation de tradipraticien ou de traditérapeuthe.

[220] Les remèdes sont généralement des feuilles légèrement passées au feu que le térapeuthe ou le malade applique sur les plaies par exemple celles des circoncisions. Il peut aussi s'agir de décoction d'écorce utilisée en collutoire ou frottée sur le front pour soigner les maux de tête ; ou bien de la sève de plantes utilisée en bain de bouche pour le mal de dents, frotté sur la zone douleureuse, la cicatrice, etc.

Tableau 44 : Plantes médicinales utilisées par la population du parc et de sa périphérie

Nom scientifique	Nom local	Maladies traitées
Brillantaisia patula	*	Plaies de la circoncision
Piptadenia africana	*Dabema*	Maux de tête
Daniellia klainei	*Faro*	Gale, teigne, poux et chiques
Staudtia gabonensis	*Niové*	Cicatrisation, maux de têtes et dents
Sacoglottis gabonensis	*Ozouga*	Grippe et paludisme
Syphocephalium okokoa	*Soro*	Anémie
Berlinia grandifora *Pycnanthus angolensis* *Aucoumea klaineana* *Anthocleista nobilis* *Xylopia aethiopica* * *Piptadenia africana*	*Ibora* *Mulomba* *Mukumi* *Muranga* *Mugana* *Mupepembe* *Musinga*	Corde nocturne
Milletia versicolor *Myrianthus arboreus* *Bridelia grandis* *Ricinodendron africanum* *Pycnanthus angolensis* *Piptadenia africana*	*Mbote* *Mubebe* *Mutsetsendi* *Mugela* *Mulomba* *Musinga*	Rhumatisme
Pseudospondias longifolia *Newbouldia laevis* *Asparagus pauli-guilelmii* *Dacryodes edulis* *Enantia chlorantha* *Piptadenia africana*	*Musungubali* *Muvindi-Dimbu* *Gibandze Ndzahu* *Mutsafu* *Muambe* *Musinga*	Vampirisme
Pycnanthus angolensis *Anthocleista nobilis* *Coula edulis*	*Mulomba* *Moambe Fiote* *Moambe Benge* *Muranga* *Muguminu*	Plaie inguérissable
Canarium schweinfurthii	*Mubili*	Mal de ventre, lavement
Staudtia gabonensis	*Todu*	Toux, piqûre d'insectes
Enantia chloranta	*Moambe*	Fièvre
*	*Mulembukari*	Toux
*	*Isimbiguale*	Vermifuge
Sparganophorus vaillantii	*Pondji* *Minianiage*	Accouchement
*	*Mussinge*	Blessure

Sources : Enquêtes effectuées auprès des populations du parc national de Loango et de sa périphérie, et de l'administration des aires protégées, 2008 ; Enquêtes auprès de l'Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle, 2010 ; Raponda Walker et Anders, 1961.

* = absence d'information sur les noms locaux ou scientifiques.

Une même plante peut soigner plusieurs maux. Par exemple le *Staudtia gabonensis* a la particularité de traiter les cicatrisations, les maux de tête et de dents. Il existe aussi des plantes à usages multiples et spécifiques à des ethnies parmi lesquelles le *Brillantaisia patula*. Cette plante est très répandue dans l'ensemble du pays. Chez les Nkomi et les Ngowé[221] (ouest), des ethnies que l'on retrouve au sein du parc national de Loango et ses environs, elle est utilisée pour la guérison des plaies résultant de la circoncision. A l'inverse, les Orungu (ouest) l'utilisent pour traiter le rhumatisme alors que les Fang (nord-ouest, centre et nord-est), s'en servent pour soigner le pian (la gale). Quant aux indigènes[222] (dispersés dans le pays), ils lui attribuent des propriétés magiques qui apaisent les conflits (Raponda Walker et Anders, 1961).

Les animaux font aussi partie des éléments naturels exploités pour traiter les maladies. Ils sont souvent utilisés en dernier recours ou pour des cas graves autrement dit ceux pour lesquels les plantes ont très peu d'efficacité. Contrairement aux plantes où l'usage médecinale est plus courant, celui de la faune est particulièrement limité pour trois raisons principales. D'abord par rapport à l'accessibilité : il est plus facile de trouver une plante près de chez soi qu'un animal. Deuxièmement, l'usage d'animaux pour la guérison est généralement fait par un *nganga* pour traiter les maladies qui s'avèrent difficile à soigner et les mauvais sorts. Et troisièment, la population concernée par notre étude vit dans un environnement d'aires protégées. Il lui est par conséquent difficile, d'un point de vue légal, de se soigner régulièrement à base de parties d'animaux surtout s'il s'agit d'espèces protégées, même si leur culture ne proscrit pas le recours à la faune pour se soigner. Sont cités dans les rares usages faits par la population, le porc-épic (*atherurus africanus*), le chevrotain aquatique (*hyemoschus aquaticus*) et le python (*python sebae*). Des animaux domestiques sont aussi utilisés dans la médecine traditionnelle, particulièrement la poule et le mouton. Si la poule sert pour des traitements, le mouton est généralement utilisé pour les sacrifices.

[221] Ngowé ou Ngové.
[222] Les pygmées.

Tableau 45 : Les rares animaux utilisés dans la médecine traditionnelle par la population du parc national de Loango et de sa périphérie

Nom scientifique	Nom usuel	Nom local	Partie utilisée	Maladies traitées
Atherurus africanus	Atherure ou porc épic	*Ngumbe*	L'estomac	Toux aigue
Hyemoschus aquaticus	Chevrotain aquatique	*Nily* *Isibu mambe*	Les poils	Brûlures graves
Python sebae	Python	*Mboma* *Muduma*	La graisse (ou le gras)	Douleurs musculaires, rhumatisme aigue, mal de dos
Gallus gallus domesticus	Poule	*Coku*	Sang de la patte	Plaie de la circoncision et virilité du jeune circoncié

Source : Enquêtes auprès des populations du parc national de Loango et de sa périphérie, Août-Septembre 2008.

La référence au monde animal par les humains pour enseigner ou moraliser constitue une autre caractéristique des relations entre la culture et la nature.

3.2.2. Le monde animal dans la tradition orale

Bien que nous n'ayons pas orienté nos recherches de terrain sur le rôle du monde animal dans la tradition orale chez les populations du parc de Loango, nous allons en parler brièvement afin de démontrer l'étendue de l'influence de la nature dans la culture gabonaise.

Les populations du parc de Loango et de ses alentours, comme l'ensemble de la population gabonaise, appartiennent à des sociétés de tradition orale. Cette culture orale est un moyen de préserver et de transmettre l'histoire, la morale ou les règles de vie et la littérature de génération en génération dans les sociétés humaines. Elle est particulièrement d'usage dans les sociétés ne disposant pas d'une grande littérature écrite. Elle fait partie de la culture d'un peuple. L'essentiel des savoirs transmis à travers la tradition orale se fait sous forme de contes, légendes, proverbes, chants ou d'épopées dans lesquels les animaux sont généralement

les protagonistes[223]. Les situations évoquées représentent celles vécues par les êtres humains. Aussi, chaque récit sur le monde animal est l'occasion d'éduquer, de sensibiliser et de transmettre à la jeunesse des valeurs sociales. Parce que les récits sont les témoins des évènements passés, ils sont souvent racontés par les ''vieux''[224].

Nous allons nous référer aux études de Bipikila Moukani Mambou (2008), de Mazzochetti (2005) et de Doucet (2003) pour illustrer le rôle de la faune sauvage dans la tradition orale au Gabon : chez les ethnies qui peuplent la région du parc de Loango (Punu, Nkomi, Eshira, etc.) et d'autres ethnies du pays. Bipikila (2008) met en scène l'interaction hommes-animaux, particulièrement l'éléphant. Cet animal charismatique est régulièrement utilisé dans les contes et proverbes Eshira (et dans l'ensemble du groupe ethnique Punu-Eshira), une ethnie qui peuple le sud-ouest du pays. Mazzochetti (2005) analyse les usages et les représentations de la faune sauvage chez les Kota, une ethnie de l'est du Gabon. Elle met en scène les animaux tachés, principalement la panthère. Les contes sur la panthère, certes plus utilisés chez les Kota, sont aussi exploités par les autres ethnies du Gabon. C'est un animal répandu sur l'ensemble du territoire. Le tableau 46 est un aperçu des contes populaires de la société gabonaise et leurs leçons de morale. L'étude de Doucet (2003)[225] complète l'analyse sur l'importance du monde animal dans les proverbes, spécialement chez les Punu et les Nkomi. Selon l'auteur, sur les 3 757 proverbes qu'il a recensés auprès des différentes ethnies du Gabon, la part des animaux cités dans les énoncés desdits proverbes, après avoir effectué une comparaison, est de 59,6 % chez les Mahongwé (est du pays), 44,2 % chez les Punu (sud et sud-ouest du pays), 36,7 % les Nkomi (sud-ouest du pays) et de 36,4 % les Fang (nord, ouest, est et centre du pays).

[223] Il peut aussi s'agir d'humains, d'objets ou d'arbres.
[224] Les ''vieux''ou les personnes agées possèdent une connaissance de la vie qui leur vaut le respect des jeunes. Ils sont la mémoire de la société, de la communauté. Comme l'avait souligné Amadou Hampaté Bâ, lors de son discours à la conférence Générale de l'Unesco en 1966, « en Afrique, lorsqu'un viellard meurt c'est toute une bibliothèque qui brûle ».
[225] Cité par Mazzocchetti, 2005.

Tableau 46 : Les contes dans la tradition orale

Contes et proverbes Eshira sur l'éléphant		
Conte	**Animaux concernés**	**Morale du conte**
« *Kughu i muendu wenda fudu ne Nzahu* » Le voyage de la tortue sur le dos de l'éléphant.	La tortue et l'éléphant	Il faut être reconnaissant envers les personnes qui nous rendent service (l'éléphant) et qui sont à l'origine de notre (tortue) réussite
Proverbes	**Animaux concernés**	**Morale du proverbe**
« *Bisaku bia bondisi Kari bia bondugi ka mu mukakela Nzahu* » Les singes qui font tomber les branches mortes sont sous la responsabilité de l'éléphant.	Le singe et l'éléphant	Le sens de la responsabilité du chef de famille (l'éléphant) envers sa descendance (le singe).
« *Ayenu Nzahu akubeli si bukanu dubila* » Variante du proverbe français « Ce n'est pas le jour du marché que l'on nourrit le coq ».	L'éléphant	Il est important d'avoir tout le matériel nécessaire avant de se lancer dans une tache si l'on veut obtenir de bons résultats
Contes Kota sur la panthère		
Conte	**Animaux concernés**	**Morale du conte**
« *Ngoye na Lobwa* » La Panthère et le Chat doré	La panthère et le chat doré	Parle de l'origine du conflit existant entre la panthère (l'oncle) et le chat doré (le neveu)

Sources : Bipikila Moukani Mambou, 2008 ; Mazzoccheti, 2005.

Conclusion du chapitre

Les populations du parc de Loango et de sa périphérie vivent des ressources naturelles. Elles les exploitent pour des besoins de subsistance et pour garantir leur développemement socioéconomique. Les usages et la gestion des ressources naturelles sont emprunts de techniques et de savoirs ancestraux. Ils intègrent également une sphère spirituelle par le totémisme clanique, médecinale par la médecine traditionnelle et d'enseignement à travers la tradition orale.

La gestion de la nature n'est pas seulement un fait de la culture des poulations locales. Les institutions étatiques et extra-étatiques lui accordent aussi un intérêt particulier.

CHAPITRE 5 : GESTION DU PARC ET QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT

L'Etat gabonais a créé 13 parcs nationaux pour protéger la planète et garantir la diversificaton économique du pays. La gestion d'un parc doit répondre aux exigences du développement durable. En d'autres termes, elle doit assurer la pérennité de la biodiversité, respecter les coutumes locales et permettre le développement local.

Section 1 - Une gestion participative : entre Etat, ONG et populations locales

La gestion est « le fait d'administrer, de s'occuper de quelque chose de manière suivie et attentive » (Héritier et Laslaz, 2008). Nous nous appuyons sur cette définition pour traiter la gestion de la nature.

La gestion d'un parc national est organisée autour d'une réglementation basée sur des lois qui permettent de distinguer les activités interdites de celles autorisées. Parmi ces lois qui régissent les activités au sein du parc national et de sa périphérie, on retrouve le Code de l'Environnement (*Loi N 16/93 du 26 Août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement),* le Code Forestier (*Loi N0016/01 portant Code Forestier en République Gabonaise*, Décembre 2001) et le Décret sur les parcs nationaux (*Décret 000800/PR portant promulgation de la Loi n° 003/2007 relative aux parcs nationaux)*. Outre la législation, chaque parc national possède un programme de gestion applicable sur un échéancier précis : le plan de gestion. Celui du parc national de Loango a été établi pour une période 5 ans, soit de 2007 à 2012.

La gestion du parc national de Loango, comme l'ensemble des parcs nationaux du Gabon, est faite sous un mode participatif. C'est un mode qui intègre différents acteurs qui collaborent afin d'atteindre un objectif commun : la conservation durable de la nature.

1.1. Les acteurs de la cogestion : fondements et actions

Depuis la création des premières aires protégées, le système est passé d'une gestion par un acteur unique (l'Etat) à une gestion intègrant plusieurs acteurs (étatiques et extra-étatiques). La gestion participative est le mode de gestion qui rassemble plusieurs acteurs autour d'un même objet ; et dans ce cas précis autour de la protection de la biodiversité. Elle est dite aussi cogestion, gestion concertée, gestion intégrée, gestion commune, gestion

collaborative, gestion mixte, gestion multipartite ou multipartenaires, accord conjoint de gestion (Borrini-Feyerabend et *al.*, 2000).

La gestion participative est une « situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux négocient, définissent et garantissent entre eux un partage équitable des fonctions, droits et responsabilités de gestion d'un territoire, d'une zone ou d'un ensemble donné de ressources naturelles » (Borrini-Feyerabend et *al.*, 2000). Elle implique de ce fait une démarche participative, un processus de concertation locale et une démarche collective d'appropriation de l'avenir d'un territoire par sa population (Brodhag et *al.*, 2004).

L'adoption de ce mode de gestion est liée au sommet de la Terre de Rio de 1992[226]. C'est donc à partir des années 1990, et de façon plus marquée en ce début de XXIème siècle, que la gestion participative est régulièrement indiquée comme le type de gestion de référence dans les discours politiques et les lois sur la protection de la nature.

La gestion du parc de Loango est sous la responsabilité de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN). Elle partage cette fonction avec d'autres acteurs, notamment les brigades de faune. Elles constituent toutes les deux l'administration des aires protégées. Cette dernière collabore avec les ONG, les opérateurs touristiques, les communautés locales, les laboratoires scientifiques, les sociétés forestières et pétrolières.

1.1.1. L'Agence Nationale des Parcs Nationaux

L'Agence National des Parcs Nationaux[227] (ANPN) succède depuis (janvier) 2008 au Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN), une institution interministérielle rattachée à la présidence de la république et mise en place en 2002, suite à la création des 13 parcs nationaux. Le CNPN avait pour rôle de faire appliquer les décisions de l'Etat et de coordonner les actions concernant les parcs nationaux. Contrairement au CNPN qui était sous la tutelle de la Présidence de la République, l'ANPN se trouve sous la tutelle d'un ministère : celui du Tourisme et des Parcs nationaux.

Les parcs nationaux ont connu de nombreux changement de tutelle. Entre 2002 et 2009 ils ont été successivement rattachés à quatre institutions : à la Présidence de la République, au ministère de l'Economie forestière, au ministère des Eaux et Forêts, et au

[226] Par rapport à la politique internationale, la pratique de la gestion participative répond à l'une des recommandations centrales de l'Agenda 21 mentionnée dans le chapitre consacré à la préservation de la diversité biologique : « insister pour que la Convention sur la diversité biologique entre rapidement en vigueur avec la participation la plus large possible ».

[227] L'ANPN a été créée par la loi 003/2007 du 27 août 2007 dite loi sur les parcs nationaux. Elle a été struturellement mise en place en janvier 2008.

ministère du Tourisme. Depuis 2010, ils sont de nouveau sous la tutelle de la Présidence de la République. Nous avons voulu connaître les raisons de ce changement de tutelle. Elles ne nous ont pas été clairement explicitées. Il nous a par ailleurs semblé, en nous appuyant sur nos enquêtes, qu'il s'agissait surtout d'un conflit d'intérêts entre les différentes structures qui souhaitaient, l'une comme l'autre, avoir la notoriété et la gestion des finacements octroyés pour les parcs nationaux. Ces espaces protégés représentent le symbole par excellence de la conservation au Gabon. Avec le développement de l'écotourisme, par le biais des parcs nationaux, ils font partie des priorités de la politique de développement de l'Etat.

L'ANPN a pour missions la mise en œuvre du programme gouvernemental de protection, de sensibilisation et de gestion de la biodiversité à travers le réseau de parcs nationaux.

Selon la loi sur les parcs nationaux (2007), la gestion administrative, technique et financière ainsi que les missions de police sont sous la tutelle d'un conservateur affecté par le Ministère des Eaux et Forêts. Le conservateur est l'administrateur délégué des crédits du parc. Il est assisté d'un adjoint administratif (administration, finance, ressources humaines et planification) ; un adjoint chargé de la police, surveillance et contentieux ; un adjoint en aménagement, suivi écologique et relations avec la recherche ; et d'un chargé d'écotourisme, information, éducation et communication. Pour chaque parc national il existe un Comité consultatif de gestion locale dont la composition et les missions sont fixées par voie réglementaire. Ce dernier assiste le Conservateur selon les conditions fixées par la règlementation. Le Comité est constitué de l'administration du parc, des conseillers départementaux et des chefs de villages. Peuvent aussi en faire partie, les représentants d'une structure d'écotourisme gérée par les populations locales (Case Abietu). Ces personnes sont les représentantes directes des communautés locales rurales. Ils participent aux débats en s'informant et en donnant leur point de vue sur les activités liées au parc.

Bien que la loi prévoie un conservateur pour chaque parc, le cas de Loango va au-delà de la règle. La gestion du parc est sous la tutelle de deux conservateurs. L'ANPN explique cette situation par la difficulté d'accès entre le sud et le nord du parc, à l'origine de l'existence de secteurs, nord et sud. Cette partition présentée comme un moyen pour faciliter la gestion de l'ensemble du parc national révèle des handicaps dans la pratique. L'une de ses conséquences est une coordination insuffisante de données entre le nord et le sud du parc. Les voies d'accès (une piste en forêt, passage dans la lagune à travers la mangrove, …) qui permettent de relier le nord au sud sont quasiment impraticables. De plus, l'essentiel des données existantes sur le

parc concerne le sud. Elles ont été préalablement établies par le WWF, la plus ancienne ONG active dans le CAPG.

Le personnel de l'ANPN est composé de 12 agents dont 6 pour chaque secteur[228]. Le tableau suivant montre une constitution conforme au nombre indiqué par la loi sur les parcs nationaux par rapport au conservateur et à ses assistants, soit un conservateur et 5 assistants ayant des fonctions différentes.

Tableau 47 : Composition du personnel de l'ANPN/ Parc national de Loango en 2008

Secteur	Conservateurs	Son équipe	Total
Nord	1	5	6
Sud	1	5	6
Total	2	10	12

Source : Entretiens avec l'ANPN - Parc national de Loango, 2008.

Photo 29 : Local de l'administration des aires protégées - Direction du parc national de Loango

Photo. Le vigile, Août 2008.

Cette photographie a été faite par le gardien des locaux de l'administration des aires protégées du Parc national de Loango (sud). Nous sommes (doctorante) devant ces locaux, à Gamba. Ils abritent les bureaux de l'ANPN, la brigade de faune de Sette-Cama, du WWF-Gamba et d'Ibonga ACPE

[228] Lors de notre terrain en 2008, les agents de l'ANPN pour le parc national de Loango étaient au nombre de 12. Depuis lors, et d'après l'ANPN (2010), le recrutement de 2009 porte ce nombre à 22 agents.

1.1.2. Les brigades de faune

Sur le plan administratif, les premiers partenaires de l'ANPN sont les brigades de faune et de pêche. Ces dernières sont sous la tutelle du Ministère des Eaux et Forêts, et sont rattachées à la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC) pour l'un, et à la Direction de la Pêche (DP) pour l'autre. Les principales missions des brigades sont la protection et la sauvegarde des écosystèmes. Elles luttent contre les braconniers et tous types de destructeurs de la biodiversité du parc. Elles participent également à l'identification des ressources fauniques, floristiques et halieutiques au sein de l'espace protégé. Les brigades qui travaillent dans le parc national de Loango sont la brigade de faune d'Iguéla pour le secteur nord et celle de Sette-Cama pour le secteur sud.

La brigade de faune d'Iguéla (camp permanent) a été créée en 1982. Elle est située au nord du parc, dans le village Ntchongorové, près de la lagune Iguéla (ou Ngové). Elle couvre une zone d'environ 10 000 ha et se trouve sous la tutelle du département d'Etimboué, reliée par voiture et par bateau de la commune d'Omboué. Elle dispose de trois postes de contrôle : celui du District de Ndoungou, en amont de la lagune Fernand-Vaz, après la mission Saint Anne Odimba ; celui d'Idjembo, dans le canton Iguéla-Ngové ; celui d'Omboué, dans la commune du même nom. La brigade d'Iguéla compte quatre agents, le chef de brigade et ses trois écogardes.

La brigade de faune de Sette-Cama (camp permanent), au sud du parc a été créée dans les années 1994-1995. Dirigée par un chef de brigades et des trois écogardes, elle contrôle près de 10 000 ha. Cette superficie englobe les lacs Sounga et Simba, la lagune Ndougou et son embouchure. Elle dépend administrativement du département de Ndougou. L'accès principal à la brigade se fait par voie terrestre, lagunaire et aérienne à partir de la commune de Gamba. On peut aussi y accéder à pirogue et à pied au départ de la lagune Iguéla, à partir du village Ntchongorové. La brigade envisage d'ouvrir deux postes de contrôle. L'un sera dénommé « poste de contrôle sud du parc de Loango » et sera situé sur la rive sud de la rivière Mouana-Mouélé pour le contrôle des entrées au parc et à l'embouchure de la lagune. L'autre s'appellera « la barrière de contrôle de la route de Sette-Cama » et s'établira à 200 mètres de la station d'essence Shell de Gamba. Les missions de la brigade de pêche de Gamba dans le parc et sa périphérie sont effectuées, selon des accords entre les deux institutions administratives, par la brigade de faune de Sette-Cama.

Photo 30 : Bureau de la brigade de faune de S-C. Photo 31 : Camp de la brigade de faune de S-C

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Septembre 2008.

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Septembre 2008.

S-C = Sette-Cama.

L'administration des aires protégées (ANPN et brigades de faune) partage la gestion du parc national de Loango avec plusieurs acteurs. Ces derniers sont principalement composés des ONG internationales, d'ONG locales, des opérateurs touristiques privés et communautaires. Nous les appellons ‘‘partenaires principaux’’. D'autres acteurs interviennent de façon ponctuelle. Il s'agit de Programmes internationaux de recherches, d'organismes de Fonds internationaux, de sociétés pétrolièrres et forestières, d'ONG et de coopératives locales. Nous les désignons ‘’partenaires secondaires’’.

1.1.3. Les principaux partenaires de l'administration des aires protégées

Les ONG internationales WWF, WCS, l'ONG locale Ibonga-ACPE, le GIC-Tourisme (structure du conseil départemental) et les opérateurs touristiques privés et communautaires consituent les principaux partenaires de l'administration des aires protégées.

1.1.3.1. Les ONG internationales : le WWF et le WCS, investis dans le parc national de Loango

Les ONG s'impliquent activement dans la protection de la nature, devenant incontournables sur la question. Au Gabon, la participation des ONG environnementales internationales dans la gestion des parcs nationaux se fait à travers l'aide technique, la mise en place de projets, la construction et le développement d'infrastructures, la sensibilisation,

l'information, la recherche et l'écotourisme. Le WWF et le WCS s'investissent dans le parc national de Loango et sa périphérie.

- Le WWF-Gamba

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) est une ONG environnementale internationale créée en 1961. Elle s'implante au Gabon en 1985 pour répondre à l'appel du gouvernement gabonais et de l'UICN qui lui avaient demandé de réfléchir sur les stratégies de mise en place d'un système de gestion du réseau d'aires protégées du pays. Cette réflexion a permis de choisir le Complexe d'Aires Protégées de Gamba comme zone prioritaire pour la conservation des forêts tropicales. En 1992, le WWF s'établit dans la ville de Gamba sous l'appellation de WWF-Gamba. Le WWF concentre ses actions dans le secteur sud. Dans le secteur nord, le WCS travaille en collaboration avec l'Etat et le WWF depuis 2002. Les activités du WWF sont diverses : appui aux institutions nationales (Direction de la Faune et de la Chasse, Agence Nationale des Parcs Nationaux, etc.), amélioration de la gestion et développement des infrastructures dans le parc national de Loango et dans l'ensemble du CAPG, mise en place d'un programme national d'éducation à l'environnement, etc. Le WWF appuie à Gamba le projet dénommé « *Programme de Conservation et de Développement Intégré* ». Dans le parc de Loango, le WWF collabore avec d'autres ONG, des associations, des équipes de recherche, des programmes de l'Union européenne, des entreprises pétrolières ou forestières, etc. Il s'agit de la Widlife Conservation Society (WCS), de la Smithsonian Institution (SI), de la Conservation International (CI), de l'Université de Kyoto, de l'Université de Wageningen, de l'Herbier National[229], de Max Planck Institute, de Shell-Gabon, de Total Fina, de deux programmes financés par l'Union européenne dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles (le Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées et le Réseau des Partenariats pour la Gestion Durable des Forêts en Afrique Centrale), d'opérateurs touristiques (la Société de Conservation et de Développement pour Loango Lodge), et, des sociétés d'exploitation forestière et pétrolière. Le WWF-Gamba est principalement financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM ou GEF), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le duo USAID-CARPE[230].

[229] L'Herbier National est rattaché au CENAREST.
[230]L'USAID est le sigle de l'Agence Americaine pour le Développement International ; et CARPE, celui de Central African Regional Program for the Environment.

- Le WCS

La Société pour la Conservation de la Faune ou la Wildlife Conservation Society (WCS) est une ONG environnementale internationale fondée en 1895 sous le nom de *Société zoologique de New York*. Elle est basée au Gabon depuis la fin des années 1990. Elle a mené diverses études sur la conservation qui ont servi les autorités gabonaises dans le processus de création de treize parcs nationaux à travers le territoire. Le projet d'aide du WCS au parc national de Loango, établi depuis 2001, a commencé à être appliqué en 2002 dans le secteur nord. Son objectif premier est la mise en place d'un cadre de travail pour la conservation et la gestion du parc en collaboration avec l'administration des aires protégées, d'autres ONG, des opérateurs touristiques et des sociétés forestières. C'est dans cette optique que l'ONG Société de Conservation et de Développement (SCD) a mis en place, en mai 2002, avec le concours de la WCS, l'*Opération Loango*[231]. Les financements de la WCS proviennent essentiellement du Fond pour l'Environnement Mondial pour les projets liés à l'ANPN (104 000 dollars) et de l'USAID par le canal de CARPE (70 000 dollars) (WCS, 2008). Le WCS bénéficie également d'un partenariat ONG/Entreprise d'assistance logistique et matériel de la Société de Conservation et de Développement (SCD).

Outre les ONG internationales, l'administration des aires protégées du parc national de Loango coopère avec des ONG locales.

1.1.3.2. Les associations locales

Pluisieurs associations locales travaillent en étroite collaboration avec l'administration des aires protégées du parc national de Loango. Il s'agit d'IBONGA-ACPE, de la coopérative Abietu Bi Sette-Cama et du Groupement d'Initiatives Communautaires pour la promotion et le développement du tourisme (GIC-Tourisme).

- Ibonga-ACPE

Ibonga[232]-ACPE est l'Association pour la Connaissance et la Protection de l'Environnement, créée à Gamba en 1999 par un Gabonais. Son action est officiellement reconnue par le Ministère de l'intérieur seulement depuis juin 2002. Ibonga sensibilise les communautés locales sur la conservation et leur participation à la gestion durable des

[231] C'est un projet axé sur la conservation et le développement de l'écotourisme.
[232] Ibonga signifie tortue en langues Punu, Lumbu et Eshira.

ressources naturelles. La sensibilisation (information, éducation et communication) de la population locale sur la protection des tortues marines et le braconnage est sa principale mission. Elle se fait surtout dans les établissements scolaires du CAPG et sa périphérie. Ibonga apporte également son appui à la gestion des aires protégées et au développement de l'écotourisme. Sur le plan écotouristique, il se manifeste par la mise en place et la gestion du Centre d'Accueil et d'Information pour Touristes du parc, et, par la gestion de la case artisanale sise à l'aéroport de Gamba. Elle contribue aussi à la valorisation de l'artisanat local par la collecte, le rachat et la vente d'objets d'arts destinés à la clientèle touristique. Ce travail se fait essentiellement en étroite collaboration avec l'administration des aires protégées, le WWF, le GIC-Tourisme[233], le RAPAC et CAWFHI (Central Africa World Heritage Initiative[234]).

- La coopérative Abietu Bi Sette-Cama

La coopérative *Abietu Bi Sette-Cama* a été mise en place par le Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées (PSVAP) dans le cadre d'un projet d'écotourisme communautaire. Elle a été financée par l'Union européenne de 2004 à 2006. La coopérative est constituée de :

- l'Association des Femmes Restauratrices : 12 femmes se relaient par groupe de 6 pour préparer les plats des touristes de la case Abietu.
- l'Association des Ecoguides de Loango Sud : 6 écoguides (employés par les opérateurs touristiques privés, par la case Abietu et les indépendants).
- les *Mama mafubu* : groupe de femmes artisanes.

1.1.3.3. Les opérateurs touristiques

Six opérateurs tiennent l'activité écotouristique dans le parc national de Loango : Camp Missala, Sette-Cama Safari, Case Abietu, Loango Lodge (Opération Loango), Gavilo et Olako. Ils participent à la gestion du parc de diverses façons. Ils reversent d'un commun accord avec l'ANPN la totalité des droits d'accès au parc national, c'est-à-dire 7000 francs CFA (11,45 euros) par personne et par jour. Leur participation est aussi manifeste dans la

[233] Le Groupement d'initiatives communautaires pour la promotion et le développement du Tourisme.
[234] Initiative du Patrimoine Mondial pour la Forêt en Afrique Centrale.

gestion durable de la faune aquatique. Elle passe par le respect de la charte pour la pêche sportive créée à l'initiative d'Opération Loango.

1.1.4. Les partenaires secondaires

Nous les avons appelés partenaires secondaires à cause du caractère non permanent de leurs actions. Il s'agit essentiellement de l'Institution Smithsonian, de Shell-Gabon, de Max Planck Institute for Evolutionnary Anthropology, de l'ONG locale Entraide Durable de Yenzi, de la Coopérative Agricole de Gamba et de l'Association des Pêcheurs du Département de Ndougou.

1.1.4.1. Les institutions de recherches

L'institution Smithsonian et Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology apportent leur contribution à travers les recherches effectuées dans le parc de Loango et de sa périphérie.

- L'institution Smithsonian

Présente à Gamba depuis 2001, l'Institution Smithsonian[235] s'implique à travers les travaux de son laboratoire de recherche. L'Institution est impliquée dans les domaines de la botanique, l'herpétologie, l'ornithologie et la mammologie. Il centre ses activités sur les inventaires dans le CAPG, particulièrement dans les parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou et le corridor industriel de Rabi-Ndogo qui les sépare. L'Institution contribue à travers les expositions, les publications et les communications de ses travaux, à la diffusion et à la connaissance par un large public de la diversité biologique de cette zone. Il permet ainsi de prévenir des éventuelles menaces qui pèsent sur elle et de proposer aux organismes appropriés les moyens de diminuer l'impact des activités anthropiques sur l'environnement. Le CAPG, notamment la périphérie des deux parcs et le couloir écologique situé entre eux, est sujet à l'exploitation pétrolière et forestière. Ces activités industrielles détériorent la nature. L'Institution est cofinancée par la société pétrolière Shell-Gabon.

[235] L'Institution Smithsonian ou la *Smithsonian Institute* est une institution éducative et de recherche. Elle a été créée aux Etats-Unis en 1846 par le scientifique britannique James Smithson pour la promotion et la diffusion du savoir.

- Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology

Le Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology est un institut de recherche rassemblant des scientifiques spécialisés sur l'histoire de l'humanité. Ses études englobent plusieurs axes de recherches : l'évolution de l'homme, la génétique évolutive, la psychologie développementale et comparative, la linguistique, la linguistique comparative de la population et la primatologie. Ses recherches dans le parc portent sur ce dernier axe et concerne la population des gorilles et chimpanzés : inventaires, observation au sein de leur habitat naturel, étude du comportement social, stratégies de reproduction, étude comparative, etc. Ce programme d'étude a débuté en 2005.

1.1.4.2. Les organismes de fonds

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un organisme de fonds qui apporte sa contribution à l'ANPN et à d'autres institutions qui interviennent dans la gestion du parc de Loango.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a été créé en 1994 par le gouvernement français à la suite de la conférence de Rio (1992). C'est un fond bilatéral dont l'objectif est de favoriser le développement durable et la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement. IL s'adresse plus particulièrement aux pays d'Afrique subsaharienne qui sont prioritaires en termes d'enjeux environnementaux. Il s'active surtout dans les pays de la zone de solidarité prioritaire et dans une moindre mesure dans les pays hors zone prioritaire. Le Gabon fait parti de ce dernier groupe. Les domaines d'action du Fonds sont la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, les polluants organiques persistants, la dégradation des terres, la gestion durable des forêts. Au niveau du Gabon le FFEM finance le Programmes de Petites Initiatives (PPI) environnementales. Il est surtout destiné aux associations, aux communautés et aux écoles locales qui s'activent dans la sensibilisation et l'éducation environnementale. L'ONG Ibonga-ACPE bénéficie de cette aide pour ses activités d'éducation environnementale au sein des écoles du CAPG[236].

[236] Dans les écoles de Gamba et de Tchibanga, respectivement en 2004 et 2005.

1.1.4.3. Les sociétés pétrolières et forestières

Les sociétés Shell-Gabon et la Compagnie des Bois du Gabon soutiennent aussi l'ANPN.

- Shell-Gabon

Shell-Gabon est une société d'exploration et d'exploitation pétrolière implantée à Gamba depuis 1960. Elle s'implique dans la protection de la nature et la diversification de l'économie locale à Gamba et ses environs y compris le parc national de Loango. Elle intervient dans l'octroiement de micro-crédits et l'identification des promoteurs locaux dans les domaines de l'agriculture, de la pêche ou du transport local. Elle sensibilise ses employés sur le braconnage. Elle soutient également la recherche sur la biodiversité et sur les impacts de l'activité pétrolière à travers les travaux de l'Institution Smithsonian. L'implication de Shell dans la conservation de la nature se fait par le biais d'une collaboration avec le WWF et des financements du PNUD et du FODEX[237].

- La Compagnie des Bois du Gabon (CBG)

La Compagnie des Bois du Gabon (CBG) est une société d'exploitation forestière. Elle intervient dans la périphérie nord-est du parc national de Loango. Elle a mis en place diverses actions en faveur de la conservation : attribution d'une concession forestière sous aménagement durable (CFAD), établissement d'un plan d'aménagement et de gestion de faune et conception d'un projet de lutte anti-braconnage. La CBG a récemment (en juin 2009) obtenu le certificat FSC pour son engagement dans l'exploitation durable des forêts. Elle s'implique dans la protection de la biodiversité par une collaboration avec le WWF, le WCS, CAWHFI et Smithsonian Institute.

1.1.4.4. Les ONG, les associations et les coopératives locales

L'ONG locale Entraide Durable de Yenzi, L'Association des Pêcheurs du Département de Ndougou et La Coopérative Agricole de Gamba font de même partie des partenaires secondaires de l'ANPN.

[237] Programme des Nations Unies pour le Développement et le Fonds de Développement et d'Expansion des Petites et Moyennes Entreprises-Petites et Moyennes Industries du Gabon

- L'ONG locale Entraide Durable de Yenzi

L'ONG Entraide Durable de Yenzi (EDY) est une association locale implantée à Gamba. Elle a été créée en 2006 par les femmes du quartier Yenzi. Elle s'investit dans le domaine de l'environnement auprès des populations du CAPG en les sensibilisant sur la nécessité de la conservation de la nature. Dans le domaine agricole elle fait des dons de semences et soutient les agriculteurs dans la protection des cultures. Elle s'active aussi dans l'éducation, la santé et le commerce. La réalisation de ses actions est rendue possible grâce à une collaboration avec Shell-Gabon et les dons qu'elle recueille lors d'évènements, des collectes de fonds et des subventions obtenues auprès des sponsors.

- L'Association des Pêcheurs du Département de Ndougou

L'Association des Pêcheurs du Département de Ndougou (ADPN) est une association locale. Elle a été créée en 2006 par les pêcheurs dudit département. Son objectif est de réguler la pêche et de la pratiquer de façon durable dans les eaux maritimes et lagunaires de Ndougou. Son action s'étend ainsi dans le parc national de Loango et sa périphérie. Plusieurs initiatives ont été prises par l'APDN : amélioration des techniques de pêche, éviter la sur-pêche, rachat du poisson aux pêcheurs membres de l'association pour éviter le gaspillage, etc. L'APDN est soutenue par la brigade de pêche et le WWF.

- La Coopérative Agricole de Gamba

La Coopérative Agricole de Gamba (CAG) est une association locale. Elle a été créée en 2005 par les agriculteurs de Gamba. La CAG contribue à la promotion d'un développement agricole et rural durable dans la zone péri-urbaine de Gamba, une ville située à la périphérie du parc national de Loango. Elle travaille en partenariat avec le Ministère de l'agriculture, la FAO, Sodexho Universal Gabon, Shell-Gabon, l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF), l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD).

Nous venons de présenter les différents acteurs qui interviennent dans la gestion du parc de Laongo. Les uns sont des partenaires principaux et les autres des partenaires secondaires. Le parc étant situé dans un territoire administré, il importe de nous intresser à la part de regard et d'action de l'administration territoriale dans la gestion de cet espace protégé.

1.2. L'articulation administration territoriale - gestion du parc : les niveaux d'échelles d'acteurs

L'analyse de la gestion du parc de Loango ne serait pas complète si nous ne prenons pas en compte le rôle de l'administration territoriale et les niveaux d'échelles d'acteurs qui y sont impliqués. L'histoire de l'organisation administrative du Gabon, pendant et après la colonisation, est utile pour une meilleure compréhension du rôle de l'administration territoriale dans la gestion du parc de Loango.

1.2.1. Organisation de l'administration territoriale du Gabon

L'administration territoriale du Gabon commence pendant la colonisation. C'est la détermination des frontières, dont les grandes lignes ont été fixées en 1903 qui est à l'origine du premier découpage administratif : le Gabon est délimité par rapport au Congo Brazzaville et s'organise autour du bassin de l'Ogooué. La fédération de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) va modifier à plusieurs reprises la carte administrative du Gabon et la nomenclature des entités territoriales. En 1909, les termes de « circonscriptions » et « subdivisions » remplacent ceux de « régions » et de « cercles ». Entre 1925 et 1946, la province du Haut-Ogooué est rattachée au Moyen-Congo. En 1934, l'administration coloniale crée les « postes de contrôle administratifs » (PCA) et les « cantons ». En 1946, les circonscriptions et les subdivisions disparaissent, respectivement au profit des « régions » et des « districts ». En 1955, sont créés les communes de Libreville et de Port-Gentil.

Les évolutions du maillage de l'administration territoriale se poursuivront après la proclamation de l'indépendance en 1960. Depuis cette date, deux grandes réformes, l'une en 1975 et l'autre en 1996, ont eu un impact important sur l'organisation administrative du Gabon.

En 1975, les « régions » deviennent des « provinces », toutes dotées de « chef-lieux de provinces ». Les « districts » se transforment en « départements », les PCA en districts, et de nouvelles communes sont créées. L'organisation administrative est ainsi composée d'unités territoriales de différents niveaux. Les provinces composent le niveau supérieur. Les départements, les communes, les districts, les cantons et les villages en constituent le niveau inférieur. Le Gabon fut divisé en 9 provinces, 37 départements, 12 communes et 110 cantons. Il existait des districts mais à cause de l'imprécision de leur définition territoriale, ils étaient de simples relais de l'administration centrale au sein du département (Ben Yahmed et *al*, 2004). Il en est toujours ainsi à ce jour.

En 1996, l'organisation administrative du Gabon connaît une considérable modification à travers l'application de la décentralisation et la déconcentration. La loi de 1996 relative à la décentralisation distingue deux types de circonscriptions administratives : les structures administratives décentralisées et les organes déconcentrés.

Les structures administratives décentralisées, appelées collectivités locales, sont dotées d'assemblées d'élus. Ce sont les départements et les communes. L'Etat leur transfère des compétences et des moyens. Elles ont une autonomie administrative. Elles disposent de leur propre personnel et de leur propre budget. Au niveau du département, siège le conseil départemental dont les membres sont élus pour cinq ans. La commune est sous l'administration d'un maire élu par le conseil municipal.

Les organes déconcentrés représentent l'Etat au niveau local : province, département, canton et village. L'Etat délègue le pouvoir de décision, des compétences et des moyens depuis les services centraux vers les agents placés à la tête des circonscriptions territoriales ou des services de l'Etat. Ces agents sont les gouverneurs, les préfets, les sous-préfets, les chefs de canton et les chefs de villages. Le gouverneur est nommé par décret. Il administre la province. Le gouverneur est soutenu par des chefs de service de l'administration centrale. Il est le représentant de plein droit du Président de la République dans la province. Il est cependant sous l'autorité hiérachique du ministère de l'intérieur et relève des autres ministères de la république pour les affaires de leur compétence respective. Le préfet est également nommé par décret. Il détient l'administration du département. Il est sous la direction et le contrôle du gouverneur. Le sous-préfet, nommé par décret, assiste le préfet dans l'adminstration du district. Le chef de canton dirige le canton, sous la direction du sous-préfet. Il est nommé par le gouverneur. Le village est sous l'administration du chef de village, nommé par le préfet sur proposition du sous-préfet[238].

Actuellement, le Gabon est administrativement divisé en 9 provinces, 50 départements, 152 cantons, 50 communes, 26 arrondissements, 26 districts, 3 483 villages et regroupements de villages. Les 9 provinces sont l'Estuaire, le Haut-Ogooué, le Moyen-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem. Elles ont respectivement pour chefs-lieux[239] Libreville, Franceville, Lambaréné, Mouila, Tchibanga, Makokou, Koulamoutou, Port-Gentil et Oyem.

[238] Généralement, le sous-préfet se concerte avec les villageois avant de proposer un nom au préfet.
[239] Les chefs-lieux de provinces sont également appelés capitales provinciales.

1.2.2. Administration territoriale et parc de Loango

Le parc national de Loango est situé dans la province de l'Ogooué-Maritime, elle-même divisée en 3 départements : Bendjé, Etimboué et Ndougou. Le parc s'étend sur les deux derniers. Chacun d'eux dispose d'une commune : Omboué pour Etimboué et Gamba pour Ndougou. Le département est scindé en districts. Les districts se subdivisent en cantons, et chaque canton est un regroupement de villages. Le département d'Etimboué compte 3 cantons : Lagune-Nkomi, Rembo et Lagune-Ngowé. Celui de Ndougou est aussi composé de 3 cantons : Lagune Ndougou, Basse-Nyanga et Rembo-Bongo. Le parc est situé dans le canton Lagune Ndougou, dans sa partie sud, et dans le canton Lagune-Ngowé pour sa partie nord.

Deux types d'administrations territoriales participent, de près ou de loin, à la gestion du parc de Loango. Nous distinguons d'un côté les organes déconcentrés (préfet, chef de village, etc.) qui s'impliquent ponctuellement ; et de l'autre les structures administratives décentralisées (collectivités locales) qui participent par des actions autant permanentes que ponctuelles.

Concernant les organes déconcentrés, le gouverneur s'acquiert d'informations sur le parc par l'entremise du préfet. Le préfet agit dans la gestion du parc en tant que représentant du ministère de l'intérieur. Il est la police centrale en terme administratif. A titre d'exemple, c'est lui qui autorise les battues administratives contre les animaux à l'origine de nuisances (destructions des cultures, agressions des personnes, etc.). Les battues administratives sont effectuées par les agents des eaux et forêts ou par des guides de chasse. Aucune battue ne peut être effectuée dans le parc sans son accord. Le chef de canton collabore avec les chefs de village. Il récolte, auprès des chefs de village, les doléances des populations des villages en lien avec le parc (les plaintes, les besoins par rapport à la protection des cultures, etc.) qu'il transmet soit au sous-préfet, au préfet ou conservateur du parc. Le chef de village rend compte des problèmes et des satisfactions des villageois en rapport avec le parc au chef de canton. Il peut également s'adresser directement au préfet ou au conservateur du parc.

Les collectivités locales (ou les structures administratives décentralisées) qui interviennent dans la gestion du parc sont le conseil départemental et la mairie. La mairie se manifeste par des actions ponctuelles telles que l'octroi d'aides financières aux ONG locales (Ibonga-ACPE) pour la réalisation des campagnes de sensibilisation. L'action du conseil départemental est quant à elle permanente. Il participe au développement de l'écotourisme, particulièrement l'écotourisme communautaire à Sette-Cama. Parce que cette activité ne se

fait actuellement que dans le département de Ndougou, le Conseil départemental de Ndougou est la seule structure administrative qui s'implique de façon permanente dans la gestion du parc de Loango. Il est fait ainsi partie des principaux partenaires de l'ANPN au même titre que les opérateurs touristiques.

Même si les collectivités locales sont les propriétaires territoriaux de l'espace occupé par les parcs nationaux, elles n'en sont pas pour autant les gestionnaires. Il n'existe pas non plus de charte entre l'ANPN et les collectivités locales pour la gestion du parc. Il y a toutefois un plan de gestion du parc sur lequel l'ANPN se base pour gérer l'aire protégée. La réalisation de ce plan de gestion se fait après consultation des collectivités locales, par le biais du Comité Consultatif de Gestion Locale (collectivité locales, administration déconcentrée, communautés locales, société publique et opérateurs du secteur public). Mais la responsabilité de la gestion ou le droit de gestion revient à une instance extraterritoriale : l'ANPN. Les collectivités locales n'ont pas de main-mise sur la gestion du parc, précisément de la zone de protection intégrale. Elles sont relayées au rang de spectatrices, néanmoins « engagées »[240]. Autrement dit, elles ne gèrent pas le parc, cet espace délimité et donc territorialisé dans un territoire qui leur appartient. Cette situation n'est pas pour autant une source de tensions ou de frustrations entre les collectivités locales et l'ANPN contrairement à ce que constate Giran (2003) à propos de la gestion des parcs nationaux en France :

« *En définissant le périmètre d'un parc national, l'Etat décide d'exercer sur un territoire une autorité qui se substitue ou s'ajoute à celle détenue traditionnelement par une commune, une collectivité territoriale, un propriétaire privé ou par l'Etat sous d'autres formes.*

Certes, le parc ne devient pas en général propriétaire de son espace d'intervention, mais le règlement qu'il impose et qu'il applique en zone centrale modifie le rôle des détenteurs de l'assiette foncière concernés : d'acteurs principaux, ils deviennent ainsi des simples spectateurs « engagés ».

Cette arrivée de l'établissement public est souvent vécue comme une intrusion. Si chacun comprend qu'un territoire exceptionnel justifie une gestion exceptionnelle et un pouvoir régalien, un sentiment de frustration s'empare néanmoins des élus locaux ou des propriétaires privés qui, de siècle en siècle, ont habité et géré les lieux ».

[240] Terme emprunté à Giran (2003).

Par ailleurs, tel que l'illustre le conseil départemental de Ndougou, les collectivités locales ont un rôle déterminant dans la gestion de la zone périphérique du parc. Ce droit est stipulé par la loi sur les parcs nationaux (2007, article 20) :

« *Les administrations publiques peuvent, en collaboration avec l'organisme de gestion, aménager les zones périphériques des parcs nationaux en procédant aux réalisations et améliorations d'ordre social économique et culturel contribuant à la protection de la nature dans les parcs conformément aux dispositions de l'article 17 de la présente loi* ».

Le conseil départemental de Ndougou, à travers le Groupement d'Initiatives Communautaires pour la promotion et le développement du Tourisme (GIC-Tourisme), participe, avec les populations locales, au développement de l'écotourisme communautaire à Sette-Cama. Le GIC-Tourisme est un organe du Conseil départemental de Ndougou créé en 2006 sous l'impulsion du PSVAP. Il intervient au bénéfice de l'écotourisme communautaire, via la Case Abietu, en organisant des séjours touristiques, en assurant l'accueil des touristes et la logistique. La Case Abietu est une case de passage qui appartient au conseil départemental. Autrefois, elle servait d'hébergement aux autorités administratives (gouverneur, député, etc.) de passage dans le village. Elle est dorénavant exploitée pour l'hébergement des touristes. Le Gic-Tourisme sert par ailleurs de point d'information à la Case Mafubu, magasin d'objets artisanaux. Outre la coopérative Abietu qui est son partenaire immédiat, et avec qui elle partage les bénéfices de la Case Abietu (60% des recettes), le GIC Tourisme travaille avec l'association des écoguides de Loango. Selon les prévisions du PSVAP, le GIC-Tourisme devrait, sur le long terme, devenir un office local du tourisme. Il devrait être géré conjointement par le conseil départemental de Ndougou et la mairie de Gamba.

Carte 21 : Localisation du parc de Loango dans les départements de Ndougou et d'Etimboué

Le schéma suivant est une synthèse des acteurs intervenant dans la gestion du parc de Loango[241].

Figure 20 : Schéma d'acteurs (de la cogestion) du parc de Loango

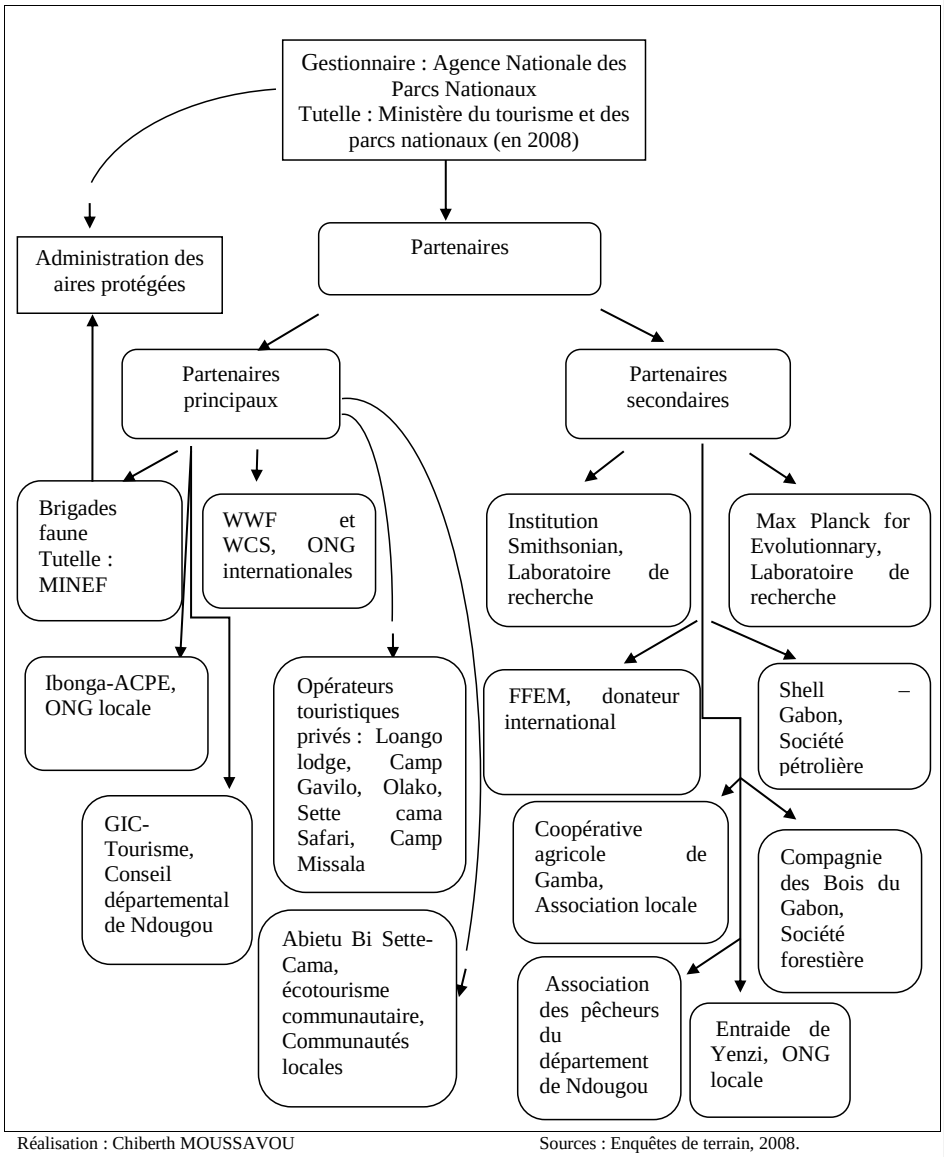

Réalisation : Chiberth MOUSSAVOU Sources : Enquêtes de terrain, 2008.

[241] Cf. annexe 13 pour le détail des actions de chaque acteur.

La composition de l'organe de gestion (ANPN et ses partenaires) du parc national de Loango reflète une cogestion. Cependant, bien qu'elle soit recommandée pour assurer la préservation durable de la nature, une multiplicité d'acteurs sur un même espace peut engendrer un flou dans les fonctions de chacun au risque de limiter ou de dépasser le pouvoir d'action des uns par rapport aux autres.

1.3. Gestion : limites et dépassement de pouvoir

La cogestion des aires protégées est recommandée par l'UICN depuis les années 1990 pour réaliser une conservation durable de la biodiversité. Mais celle-ci n'est pas toujours facile à appliquer. L'exemple du parc national de Loango démontre qu'elle peut être remise en cause lorsqu'il existe des problèmes de coordination entre les gestionnaires. Elle peut également l'être quand l'organe de gestion laisse son travail aux mains d'insitutions partenaires ou qu'il est limité ou gêné par elles. Le pouvoir de l'organe de gestion peut aussi être réduit lorsque son fonctionnement dépend des ONG internationales.

1.3.1. Les limites du système « 2 secteurs – 2 conservateurs »

Le parc national de Loango fait partie des aires protégées prioritaires de l'Etat en matière de développement durable[242]. Malgré sa paetite superficie par rapport aux autres parcs nationaux, il est difficilement accessible. Cette situation est dûe à la présence de mangroves, surtout au centre de l'aire protégée, ainsi qu'à l'absence de pistes. Il très difficile de se déplacer du sud vers le nord, ou inversement[243]. Cet obstacle à la gestion et la surveillance de l'ensemble explique son découpage en deux secteurs dont chacun est sous la responsabilité

[242] Les aires protégées prioritaires de l'Etat gabonais en matière de dévelopement durable sont les parcs nationaux de Loango, Lopé, Minkebé et Moukalaba-Doudou.

[243] Il existe une piste de 18 kilomètres entre le village Sounga et l'ancien village d'Inyoungou. Après une marche dans la forêt d'un ou deux jours sur la piste, selon les obstacles (piste très peu empruntée, rencontre avec des animaux dangereux qui amène à s'arrêter quelques heures ou à rebrousser chemin, …), il faut se frayer un chemin dans la mangrove avant d'arriver à la lagune Ngove/Iguela. Il est aussi possible d'emprunter la voie aérienne, la route de Shell (sud-est/nord-est du parc national) ou la voie marine. Mais chacun présente des obstacles : financier pour le premier (il faut compter environ 300.000 fca pour l'aller/retour, sur un parcours de plusieurs escales), d'autorisation d'accès pour le second (autorisation de la société sur des routes réservées uniquememt au personnel du pétrole qui sont déjà eux-mêmes soumis à des conditions des droits d'accès), et, manque de bateau pour le troisième.

d'un conservateur. Cette situation est tout à fait particulière : les autres parcs nationaux du pays, en dehors de Minkebe[244], sont sous la responsabilité d'un seul conservateur.

Le choix devrait permettre la production des données et la coordination des informations. Mais ces objectifs sont loin d'être atteints. Il n'y a quasiment pas d'association ni de coordination de données entre les deux secteurs. La sectorisation du parc de Loango est donc dans ce contexte un échec dans la mesure où elle n'a pas produit les effets escomptés. Cela ne remet pas en cause le contrôle sur l'ensemble du parc qu'offre la présence des deux conservateurs.

1.3.2. L'ANPN et les brigades de faune : des missions bien définies en théorie mais complexes sur le terrain

L'ANPN est responsable de la gestion globale du parc national. Mais ses locaux et ses agents sont installés en ville (Gamba). A l'exception des déplacements effectués pour cas de force majeure (constats des plaintes ou des peurs des populations) ou bien pour des missions de surveillance, l'aire protégée est régulièrement sans protection. La présence ponctuelle correspond à une sorte de gestion à distance au détriment d'une gestion directe et permanente. Elle déplace une partie essentielle de la mission sur les brigades de faune.

Les brigades de faune ont normalement pour rôle de surveiller la biodiversité en dehors du parc national, à partir de sa périphérie. Mais elles assurent très souvent le travail de l'ANPN. La délégation de missions est liée à la proximité des brigades au parc : aux entrées nord et sud. Elles y étaient avant la création du parc national en 2002. L'ANPN avait prévu d'être plus près du parc. Le manque d'infrastructures d'accueil pouvant acceuillir ses agents, ne lui permet pas d'être présente en permanence dans l'aire protégée, sa périphérie et au plus près des communautés locales. L'ANPN va donc continuer à compter sur la collaboration des brigades de faune pour protéger la biodiversité du parc. Cependant, cette délégation de pouvoir se fait toujours sur autorisation de l'ANPN qui garde la main sur la gestion. Elle tient à rester la maîtresse de la gestion du parc national même si elle la pargtage avec les brigades de faune qui effectuent les missions les plus importantes telles que les contrôles aux entrées du parc. À l'intérieur, ils se font par l'ANPN qui peut solliciter l'aide des brigades de faune.

[244] Le parc national de Minkebe est géré par deux conservateurs : l'un à Minkebe est et l'autre à Minkebe ouest. Les raisons de la sectorisation sont la difficulté d'accès de l'ouest à l'est et son immensité. Avec ses 7 560 km² Minkebe est le plus grand parc national du Gabon.

1.3.3. La main-mise des ONG internationales

L'essentiel des actions de l'ANPN ne peuvent réellement prendre forme sans l'intervention des ONG internationales. Ce constat est aussi valable pour les brigades de faune.

L'ANPN, de par sa fonction de gestionnaire, devrait détenir un pouvoir total d'actions sur le parc. Ses actions ne devraient pas se limiter à l'administratif. Les autres domaines ou compétences qui lui permettraient de l'asseoir pleinement et d'assurer son autonomie sont détenus par les ONG internationales. Ces dernières disposent des moyens techniques, logistiques et mettent en place la plupart des infrastructures[245]. Le tableau 48 montre la part de matériels et de structures appartenant aux ONG (WWF)[246], à l'ANPN, à la brigade de faune et à d'autres acteurs dans la partie sud du parc.

Les ONG internationales sont également les premiers capteurs et gestionnaires des financements dédiés aux parcs nationaux. Elles récoltent les financements auprès des donateurs (privés ou publics). Les financements octroyés par les bailleurs de fonds pour la gestion du parc transitent généralement par les ONG internationles pour financer les programmes qu'elles ont mis en place. Elles les redistribuent ensuite à l'ANPN ou aux brigades sous forme matériel, technique ou financière (paiement de perdiems pour les missions ponctuelles, etc.).

La prédominance des ONG internationales sur l'ANPN est aussi manifeste sur le plan scientifique. Les études liées au parc national de Loango, au CAPG ou à la protection de la nature au Gabon sont majoritairement réalisées par les ONG (WWF, WCS, Smithsonian Institute, RAPAC, Brainforest, etc.). Elle est de même perceptible au niveau de la prise en charge ou l'encadrement de stagiaires, chercheurs, professionnels en formation ou en collecte de données. Ces deux aspects sont quasiment assurés par les ONG. L'implication de l'ANPN est faible. Est-ce dû à un manque de ressources financières ou de personnel disponible ? Dans tous les cas, son implication insuffisante a des conséquences sur le contenu des informations qu'elle dispose sur les parcs nationaux : peu par rapport aux ONG internationales. Elle a régulièrement recours à la base de données des ONG pour s'enquérir de certaines situations.

[245] Le campement de la brigade de faune de Sette-Cama est un don de l'ONG WWF, le logement mis à la disposition des stagiaires et chercheurs à Gamba est la propriété du WWF, etc. Elle fonctionne elle-même avec des dotations et des subventions.

[246] L'entretien (réparation, changement, achat des accessoires et/ ou de pièces détachées, etc.) du matériel que l'ONG WWF met à la disposition des organes de gestion des aires protégées, des chercheurs et des stagiaires est effectué par elle-même. Le carburant des voitures et des bateaux est sous la responsabilité de l'utilisateur.

Dans le cas de Loango, l'ANPN s'appuie sur les ONG WWF, la WCS et l'Institution Smithsonian pour rendre sa base de données conséquente et faire évoluer sa bibliothèque.

La main-mise des ONG environnementales internationales sur la presque totalité des prérogatives nécessaires à la gestion du parc national de Loango soulève le problème de la souveraineté de l'ANPN. Elle revèle par ailleurs une dichotomie entre discours et pratiques sur le terrain. Le discours présente les ONG internationales comme des organismes de soutien à la conservation et l'ANPN comme le gestionnaire du parc. Mais dans la réalité des faits, ce sont les ONG qui dirigent. A cause de la faiblesse de son pouvoir, l'ANPN se positionne comme un partenaire et les ONG internationales comme les principales gestionnaires. La suprématie des ONG internationales s'affirme également sur les ONG locales.

Tableau 48 : Propriétaires du matériel (logistique et technique) et des locaux utilisés par les agents du parc national de Loango (sud) en 2008

Organismes	Matériel logistique	Matériel technique	Locaux
ANPN	Un 4X4 (don de l'UICN)		
WWF	-Un 4X4 : mis à la disposition de l'ANPN, la brigade de faune, Ibonga ACPE, des étudiants stagiaires, etc. -2 voitures 4X4 pour le personnel du WWF. -2 petits bateaux : mis à la disposition de l'ANPN, la brigade de faune, Ibonga ACPE, des étudiants stagiaires, etc.	-Panneaux solaires : assure l'électrification du local administratif de la brigade de faune. -Le GPS : mis à la disposition de l'ANPN, la brigade de faune, Ibonga ACPE, des étudiants stagiaires, etc.	-Case de passage (Gamba) : mis à la disposition des stagiaires, … (sous conditions). -Case de passage (au sein du camp de la brigade de Sette-Cama) : mis à la disposition des stagiaires, … (sous conditions).
Sette-Cama Safari		Groupe électrogène : éclaire Sette-Cama Safari, la Case Abietu, le village de Sette-Cama, le camp de la brigade de faune et le Centre d'accueil et d'information pour touristes.	

Sources : enquêtes de terrain (observation, immersion) au parc national de Loango et sa périphérie, 2008.

Le pouvoir d'action et de décision des ONG internationales sur la gestion du parc de Loango ne les positionne pas comme des institutions au service de l'Etat ou de l'ANPN. Il traduit une main-mise des ONG internationales acceptée par les pouvoirs publics gabonais. Certains agents du parc national et quelques habitants y voient un colonialisme (moderne) orchestré par les pays riches sous couvert de la conservation.

1.3.4. Les communautés locales dans la gestion concertée : procédés et perceptions

La gestion participative rassemble plusieurs acteurs dont les communautés locales. Elle fait appel aux populations qui vivent dans un espace protégé et à sa périphérie. Cette concertation[247] suppose un droit de regard, de décision et d'action de ces dernières sur ledit espace. Parler de la place des communautés locales dans le système de cogestion établi dans le parc national de Loango revient à définir si celles-ci sont des actrices actives, consultatives ou observatrices.

La participation des communautés locales est manifeste sur divers aspects : présence aux réunions de concertation et d'information organisées par l'ANPN via le Comité consultatif de gestion locale (CCGL), contribution au développement de l'écotourisme par la case Abietu, respect des lois en matière de gestion de la faune et de la flore. Cependant, les procédés de la concertation ne sont pas conformes aux principes de la gestion participative, à l'exemple de l'annonce de la création du parc national et les décisions portant sur la gestion du terroir. De plus, le CCGL mis en place n'a aucune reconnaissance officielle.

[247]Méral et *al*. (2008) soulignent que la concertation constitue, depuis plusieurs années déjà, un des concepts les plus utilisés en matière de gestion des ressources naturelle et de l'environnement, qu'importe le niveau de développement économique des pays concernés et la nature de la problématique.

Photo 32 : Réunion de l'ANPN avec le Comité consultatif de gestion locale - 1

Photo. ANPN – Parc de Loango (sud).
Le Conservateur du Parc de Loango (sud), A. Mihindou Mbina et ses agents en réunion avec les membres du Comité consulatif de gestion locale, à Sette-Cama, dans le Centre d'Informations pour Touristes.

Photo 33 : Réunion ANPN – CCGL-2 **Photo 34 : Réunion ANPN – CCGL-3**

Photo. ANPN – Parc de Loango (sud).

Photo 33 : Sur la première rangée, nous avons les chefs des villages du parc de Loango et de sa périphérie. Derrière, nous avons des notables du village, des agents du parc (brigade de faune et ANPN).

Photo 34 : De droite à gauche, 4 femmes de la coopérative Abietu Bi Sette-Cama (restauratrices et *Mama Mafubu*), et deux agents de la brigade de faune.

CCGL = Comité Consultatif de Gestion Locale.

Les enquêtes de terrain démontrent qu'il n'y a pas eu de concertation entre les habitants et l'ANPN pour la création, en 2002, du parc national de Loango. Pour l'ANPN, elle n'était pas nécessaire parce que les populations vivaient déjà dans un ensemble d'aires protégées : le CAPG. Par conséquent, créer une autre catégorie d'aire protégée dans le même espace n'allait pas modifier considérablement leur quotidien. L'ANPN a opté pour l'information. Même si elles reconnaissent qu'elles sont habituées à vivre dans le CAPG, les populations dénoncent[248] le fait de ne pas avoir été associées à la décision, et surtout de ne pas avoir été averties, avant la création, des changements que cela impliquerait : délimitation des terroirs villageois, limitation des droits d'usages, apparition de nouveaux interdits, etc. Le manque de concertation a fait naître un sentiment de « laissés pour compte » chez les communautés locales. Elles ont l'impression « d'être moins importants que les animaux ». Selon elles, « il y a eu de l'information mais de la concertation ». En d'autres termes, « elles n'ont eu aucune possibilité de décider ». L'ANPN ne dément pas cette information mais rejette l'interprétaion qui en est faite. Elle reconnaît s'être focalisée essentiellement sur l'information. Elle rappelle toutefois le pouvoir de décision de l'Etat sur la création et le fonctionnement d'une aire protégée. En effet, le parc national, comme l'ensemble des forêts domaniales classées, est un domaine permanent de l'Etat.

Serait-on en présence d'une gestion informée et imposée cachée sous le masque de la gestion concertée ? L'existence d'espaces protégés antérieurs sur l'espace du parc suffit-elle à ne pas appliquer la concertation ? Ou alors, le choix d'intégrer les communautés locales dans la gestion concertée, surtout par rapport à la création du parc national, est mis en avant juste pour répondre théoriquement à l'une des recommandations de Rio : impliquer les populations autochtones ou locales[249] ?

L'absence ou l'insuffisance de concertation caractérise également les décisions entérinées par les chefs de villages lors des réunions avec l'ANPN. Les populations sont représentées par les chefs de villages[250]. Leurs décisions sont souvent contestées par certains villageois qui les considèrent comme des alliés du système (l'Etat, les ONG, l'ANPN, etc.). Ils estiment qu'elles ne reflètent pas toujours leur point de vue. Cette absence d'unanimité dénoncée concerne surtout la délimitation de la superficie affectée au terroir villageois. A

[248] Elles le disent verbalement au conservateur, au chef de brigade de faune. Elles l'ont également réitéré au cours de nos entretiens.
[249] Dans son chapitre consacré à la préservation de la biodiversité biologique, l'Agenda 21 recommande ceci : « Insister pour que la Convention sur la diversité biologique entre rapidement en vigueur avec la participation la plus large possible ». Cette particpation doit englober l'Etat, les populations locales, les ONG et les entreprises. L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXIe siècle qui a été adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de Rio (1992).
[250] À travers le Comité consultatif de gestion locale.

Sounga par exemple, village situé dans le parc, 2 habitants sur 6 considèrent que le chef de village a accepté la proposition de l'ANPN sans les consulter. Il est nécessaire d'établir une concertation solide entre les habitants afin que les décisions prises au cours des réunions soient celles de tous.

Les différentes situations évoquées permettent de mesurer le pouvoir de gestion de l'ANPN. Au lieu d'une gestion dirigée et organisée entièrement par elle, l'ANPN ne détient dans les faits que l'administratif, la surveillance et la sanction[251]. La conception et l'exécution des projets ou des programmes est essentiellement tenue par les ONG internationales dont le rôle d'assistantes ou d'accompagnatrices est dans la plupart des cas substitué à celui de décideuses ou de meneuses. Même si l'objectif premier des ONG internationales est d'aider à mettre en place des moyens techniques pour la conservation, la dépendance quasi permanente de l'Etat gabonais même lorsqu'il peut s'en passer, en essayant d'être autonome, est un facteur important de l'enracinement de leur suprématie. Les ONG internationales ne se cantonnent pas à l'assistanat, à l'accompagnement, à représenter la société civile ou encore à jouer le rôle de médiateur. Elles se font maîtresses de la conservation avec un pouvoir local et international situé au dessus de celui de l'Etat et des coutumes locales. La dépendance prononcée des institutions étatiques aux ONG internationales, leurs dysfonctionnements internes et le contexte de leur rapport aux communautés locales montrent également une sorte de tâtonnement de la part de l'Etat gabonais dans sa mise en pratique de la protection de la biodiversité. Il semble que le Gabon ne s'y soit pas suffisamment préparé et qu'il se soit contenté de suivre le mouvement international au lieu d'établir les bases nécéssaires au fonctionnement de l'ANPN en tant que gestionnaire, pas seulement sur le plan administratif mais aussi sur les plans technique, scientifique, logistique, financier et en ressources humaines. Les failles observées dans la concertation entre les communautés locales et l'ANPN viennent appuyer cette opinion.

Au-delà de la protection de la biodiversité, le parc national de Loango a pour objectif de développer l'économie locale. En d'autres termes, il doit diversifier l'économie, créer de nouveaux emplois et permettre aux communautés locales de vivre des ressources naturelles autrement que par des activités considérées néfastes par les ONG et l'adminstration des aires protégées.

[251] Une partie de ce pouvoir est attribuée, par l'ANPN, aux brigades faune.

Section 2 - Parc et initiatives de développement économique

Les parcs nationaux ne sont pas seulement un moyen de protéger la nature. Ils contribuent aussi au développement local par la création d'emplois dans le domaine de la protection particulièrement ou à travers des activités marchandes, notamment l'écotourisme. Nous parlerons des outils, des impacts et des limites des stratégies de développement mises en place pour le parc national de Loango.

Le parc national de Loango est une opportunité de développement social, économique et culturel. En effet, « si le but des réserves de faune est de réserver pour réserver, le parc permet une valorisation économique et financière des biens de la nature au profit de tout le monde »[252].

2.1. Conservation de la nature et emploi local

Le secteur de la conservation de la nature permet d'offrir de nouveaux emplois à la population locale. En effet, l'essentiel du personnel dont le travail est lié au parc national de Loango est originaire des localités de la région ou d'autres contrées du pays.

Dans le sud du parc par exemple, l'équipe de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux est entièrement composée de nationaux, soit 1 Conservateur et 5 écogardes. Il en est de même pour la brigade de faune de Sette-Cama : 1 Chef de Brigade et 3 écogardes (ou agents des eaux et forêts)[253]. Au WWF-Gamba, sur un effectif de 24 employés, il y a 21 Gabonais et 3 étrangers (2 Hollandais et 1 Malien). Sur les 21 Gabonais, 8 sont du département de Ndougou et le reste est issu des autres départements de la province de l'Ogooué-Maritime ou de la Nyanga. L'association Ibonga ACPE compte 5 membres gabonais tous originaires de la région. Dans le nord du parc, le personnel du WCS illustre aussi cette priorité à la main d'œuvre locale. Sur les 8 membres du personnel permanent[254], 2 sont étrangers (Européens)

[252] Propos du conservateur du parc de Loango, 2008.

[253] Les écogardes des brigades de faune sont des agents des Eaux et forêts qui ont été formés à l'Ecole Nationale de Eaux et Forêts (ENEF). Quant aux écogardes de l'ANPN, ils ont été formés, pour la plupart, uniquement pour exercer dans les parcs nationaux. Ce sont des formations très brèves, financées par les organismes internationaux, principaux bailleurs de fonds des parcs nationaux. Vu qu'ils ont les mêmes fonctions et travaillent souvent ensemble, l'appellation d'écogardes a fini par s'appliquer à tous ; et en plus çà fait plus écologique, plus à la mode. De nos jours, tout ce qui concerne l'environnement a tendance à porter le préfixe « éco » en référence à l'écologie.

[254] Le WCS emploi aussi une main d'œuvre locale pour des tâches ponctuelles. Faute de données, nous ne l'avons pas comptabilisée.

et 6 sont Gabonais. Parmi eux, 3 sont originaires d'Iguéla dans le département d'Etimboué, 2 de Mbigou dans la province de la Ngounié et 1 de Libreville.

Dans le sud du parc de Loango, nous avons comptabilisé 39 emplois liés directement à la conservation pour ladite aire protégée. Le nord enregistre quant à lui 18[255]. Au total, le parc a permis de créer 57 emplois dans le secteur de la conservation dont 49 sont attribués aux gabonais ou aux locaux. De façon générale, la majorité des emplois de la protection de la biodiversité est occupée par des Gabonais. Ils occupent des fonctions variées liées à leur formation (ou diplômes). Ils sont soit cadres (généralement des ingénieurs des eaux et forêts), soit ouvriers : conservateurs du parc, chefs de brigade, secrétaires, écogardes, chauffeurs, ménagères. Les étrangers européens et américains sont chefs de projet ou conseillers techniques de projet. Les étrangers africains, essentiellement ouest-africains, sont gardiens ou employés polyvalents. Pour illustration, parmi les 3 étrangers du WWF-Gamba, l'un des Néerlandais est chef de projet, l'autre conseiller technique de projet et le Malien est vigile.

Tableau 49 : Les emplois locaux liés à la conservation de la nature via le parc de Loango

Employeurs	**Employés gabonais**	**Employés non gabonais**	**Total**
ANPN, secteur sud	6	0	6
B. f. Sette-Cama	4	0	4
WWF-Gamba	21	3	24
Ibonga ACPE	5	0	5
Total emplois sud	**36**	**3**	**39**
ANPN, secteur nord	6	0	6
Brigade de faune d'Iguéla	4	0	4
WCS	6	2	8
Max Planck	*	*	*
Total emplois nord	**16**	**2**	**18**
Total parc nat.	**52**	**5**	**57**

Sources : données obtenues pendant les enquêtes de terrain auprès de l'ANPN, Brigade de Faune de Sette-Cama, WWF-Gamba, Ibonga ACPE et WCS, 2008.

* = absence de données.

[255] Faute de données, les 18 emplois ne prennent pas en compte ceux de Max Planck.

Le secteur de la conservation de la nature, via le parc national de Loango, a permis de créer des emplois. Mais leur représentativité par rapport à l'effectif de la population totale vivant dans la région est encore minime. Dans le secteur sud du parc par exemple, les 39 emplois que nous avons comptabilisés ne sont occupés que par 0,45 % de la population du canton Lagune-Ndougou qui abrite cette partie du parc[256].

Tableau 50 : Part des emplois de Loango (sud) dans le domaine de la protection par rapport à la population du canton Lagune-Ndougou

Nombre d'emplois dans la protection de la nature à Loango sud	Population du canton Lagune-Ndougou	% des emplois par rapport à la population du canton Lagune-Ndougou
39	8659	0,45 %

Sources : enquêtes de terrain 2008 ; RGPH 2003.

L'apport socioéconomique du parc national de Loango s'apprécie également à travers l'écotourisme.

2.2. L'écotourisme, le choix idéal ?

L'écotourisme est la voie par laquelle l'Etat souhaite démontrer l'intérêt économico-environnemental des parcs nationaux. L'écotourisme est un « *tourisme*[257] *organisé dans un souci d'assurer la pérennité des écosystèmes en respectant l'environnement et les populations tout en assurant une redistribution équitable des retombées économiques au profit des communautés locales* » (article 3, loi sur les parcs nationaux, 2007). Ce secteur d'activité est incontestablement une source de revenus au regard de son impact sur l'économie de certains pays africains tels que le Kenya ; ou de pays tropicaux, le Costa Rica. Au Kenya, le tourisme,

[256] Ce pourcentage est basé sur le croisement que nous avons fait entre les effectifs issus de nos enquêtes de terrain et les données du recensement général de la population gabonaise de 2003 (RGPH 2003, paru dans le journal officiel de la République Gabonaise de Février 2005, N° 2).

[257] Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs (OMT, 1991). Le terme tourisme couvre toutes les activités des visiteurs incluant à la fois les touristes (visiteurs qui passent la nuit) et les visiteurs de la journée (excursionnistes) (Dewailly et Flament, 2000). Le tourisme occupe une place considérable dans l'économie mondiale. En 2007, il représentait, selon le World Travel and Tourism Council (WTTC), 10,4 % du PIB mondial, 9,5 % de l'investissement et 12,2 % des exportations (Py, 2007).

particulièrement porté sur l'écotourisme, représentait 12,7 % du PIB en 2006[258]. Malgré un contexte climatique (semi-désertique), floristique (plus de savane) et faunique (zèbre, girafe, etc.) différent, le Gabon pourrait s'en servir comme référence. Au Costa Rica, pays d'Amérique centrale et partageant plus ou moins le même contexte climatique que le Gabon, l'écotourisme y est la première activité économique du pays[259]. En 2008, il représentait 7,5 % du PIB (Knafou et Tabarly, 2011). L'écotourisme est aussi un facteur de valorisation de l'artisanat et de la culture locaux.

2.2.1. L'offre écotouristique du parc national de Loango

L'offre écotouristique proposée au parc de Loango est composée du tourisme de vision, du tourisme culturel et de la pêche sportive.

Le tourisme de vision des animaux et de la végétation se fait sous forme d'excursions ou de safari. Il offre l'occasion d'observer des éléphants, des gorilles, des buffles, des hippopotames, des potamochères, etc. Les écotouristes peuvent aussi contempler la mangrove, des arbres emblématiques tels que l'Okoumé et le Moabi, ou encore le palmier Pandanus, lors des circuits proposés par les opérateurs. Parmi ces circuits il y a *la boucle* dans le parc national, *sentier nature* et *l'île Evengué* (île aux gorilles) respectivement à la périphérie sud et nord.

Le tourisme culturel est basé sur le contact avec les populations et la participation aux activités villageoises : confection d'objets d'art, visite des villages et des plantations, initiation à la pêche locale, apprentissage des techniques de salage du poisson, préparation de bâton de manioc, etc. Le tourisme cuturel comprend aussi la visite des sites et des vestiges réligieux et historiques de la région : vestiges de l'ancienne mission catholique St Benoît Labre situés sur l'île Ngaley, de la Mission Sainte Anne à Fernand-Vaz, et ou des 7 tombes des 7 Portugais à Sette-Cama, etc.

[258] Le Kenya occupe le premier rang en matière de tourisme en Afrique. Avec 12,7 % du PIB en 2006, le tourisme est l'un des secteurs clés de l'économie de ce pays (Rakotobe, 2010 ; Kenya Government of, 2007). Il est la troisième source de revenus en devises. Son impact économique ne cesse de croître en termes de recettes. De 243 millions d'euros en 2001, elles étaient de 654 millions d'euros en 2007. Au cours de cette dernière année, le tourisme représentait 11,6 % du PIB et 9 % des emplois dans le secteur formel, c'est-à-dire 253 emplois (Odiara Kihima, 2010).

[259] Avec 117 millions de dollars de recettes en 1984, 884 millions en 1998, les recettes du tourisme du Costa Rica s'élévaient à 1,13 milliards de dollars en 2001. Le tourisme est la première source de devises devant les micro-structures électroniques (810 millions de dollars). Il génère 2,5 fois plus de devises que les exportations de bananes et presque 8 fois plus que le café. Il représente 25 % des exportations totales du pays. Plus de 140 000 familles vivraient directement du tourisme (Nicolas, 2006).

Tous les opérateurs touristiques, en dehors de la Case Abietu, offrent aux touristes l'opportunité de pratiquer la pêche sportive. La pêche sportive se pratique dans les lagunes, les embouchures ou en mer. Elle se fait loin ou à côté des établissements touristiques. Les poissons trophées sont généralement le tarpon, le capitaine, le rouge, la raie, etc.

Photo 35 : Poisson rouge, trophée de pêche sportive **Photo 36 : Raie, trophée de pêche sportive**

Photo. R. MOUSSOPO, Déc. 2006.

Photo. R. MOUSSOPO, Déc. 2007.

Chaque localité et recoin du parc offre une particularité touristique exploitée par le marketing territorial. La carte touristique est un exemple de marketing territorial utilisé pour valoriser le parc de Loango. Elle présente tous les éléments attractifs du parc pour attirer les touristes et permettre le développement économique de la région. Toutefois, il existe des inadaptations à la réalité du terrain qu'il est nécessaire de relever, particulièrement le logo.

Sur le logo du parc se trouvent des cercocèbes à collier blanc (*Cercocebus torcatus*), une espèce de singe endémique aux forêts cotières du bassin du Congo (Gabon, Cameroun et Guinée-équatoriale). Au Gabon, elle est facilement observable dans la région du parc de Loango. L'ANPN a choisi de mettre en avant une espèce, qui selon l'observation sur le terrain, n'est pas tout à fait adaptée à la spécifité du parc. À la place des cercocèbes à collier, elle aurait pu mettre un, deux ou trois des animaux suivants : éléphant, hippotame ou buffle. Il ressort de nos enquêtes de terrain qu'ils sont les animaux les plus visibles dans le parc. Même s'il est possible d'observer divers animaux, ils sont facilement répérables par rapport à d'autres (gorille, panthère, cercocèbe, python, etc.). Les touristes viennent au parc de Loango pour voir particulièrement des hippopotames, des éléphants, des gorilles et non des cercocèbes. Par ailleurs, si l'objectif principal de certains touristes est de rencontrer des gorilles, la première option qui s'offre à eux est celle de l'éléphant et de l'hippopotame parce qu'ils sont répandus sur l'ensemble du parc, surtout l'éléphant : ils sont dans les villages, les

villes[260], les champs, les cours d'eaux, sur la plage, etc. Lorsque les communautés locales parlent d'animaux emblématiques du parc, l'éléphant, l'hippotame et le buffle sont les premiers cités, avec en tête de liste l'éléphant. C'est n'est pas un hasard si c'est un hippopotame qui est sur le panneau (datant de la période pré-parc) qui annonce l'arrivée au village Pitonga dans le complexe d'aires protégées de Gamba. Lors de notre terrain, nous avons abordé avec l'ANPN l'incohérence entre l'animal qui est sur le logo du parc de Loango et la réalité du terrain sur les animaux emblématiques. Il ressort que le choix du cercocèbe était basé sur son endémisme aux forêts côtières du bassin du Congo, et, à sa forte concentration dans le parc de Loango contrairement aux autres parcs côtiers du Gabon. L'ANPN nous a également informé qu'un travail de réflexion allait se faire dans un proche avenir pour refaire un logo plus en adéquation avec la représentativité des animaux du parc.

Le logo du parc n'est certes pas représentatif de l'animal (ou des animaux) emblématique(s) mais le contenu de la carte a le mérite de jouer un rôle promotionnel des attractions offertes. La carte touristique du parc de Loango est un estimable outil de communication et de marketing touristique[261]. Ce marketing territorial[262] est à destination des touristes, des investisseurs touristiques, d'entrepreneurs ou de décideurs économiques (et politiques) nationaux et internationaux susceptibles de favoriser le développement économique de la région.

Par rapport aux autres parcs nationaux du pays, l'offre écotouristique est assurée par deux types d'opérateurs. Ils caractérisent les deux formes d'écotourisme exercées à travers le parc national de Loango.

[260] En saison de pluie, les éléphants s'aventurent jusque dans la ville de Gamba pour se nourrir de fruits (mangues, bananes douces, etc.).

[261] Le marketing touristique est « une série de méthodes et de techniques sous tendues par un état d'esprit particulier et méthodique, qui visent à satisfaire dans les meilleures conditions psychosociologiques pour les touristes, mais encore pour les populations d'accueil, et finalement pour les organisations touristiques le besoin latent ou exprimé de voyager soit pour des motifs de loisirs, soit pour d'autres motifs qui peuvent être groupés en affaires, famille et réunions » (Lanquar et Hollier, 1996). C'est une forme de marketing territorial.

[262] Le marketing territorial est une démarche dont l'objectif est d'une part d'améliorer la part de marché d'un territoire donné dans les flux internationaux de diffrentes natures (commerce, investissement, tourisme, compétences). Il vise d'autre part à inciter pour cela des acteurs extérieurs à nouer des relations marchandes avec des acteurs déjà présents sur le territoire, notamment, mais pas seulement en s'implantant sur celui-ci. Le marketing territorial se fait par le biais de divers outils (outils d'action de marketing) : promotion (cartes, prospectus, …), mobilisation des acteurs locaux, amélioration de l'offre locale, etc. (Hatem, 2007).

Carte 22 : Offre touristique du parc national de Loango

Circuits touristiques

1. Pistes côtières : longueur variable, à pied, tortue (en décembre), oiseaux et épaves
2. Piste Nandipo : 4 km, forêt et savane ; Principalement une balade pour la saison pluvieuse Buffalo, Céphalophes, oiseaux et plantes médicinales
3. Village Tour : à pied, visite du village, des plantations et de l'école
4. Piste à point noir : 4 km, visite pour balade en saison sèche en forêt et savane ; Endroit pour observer les singes
5. Akaka-Petit Loango : à pied, 6 heures, forêt, marécages et savane ; Eléphants, buffles, oiseaux et singes
6. La Boucle : une journée/7 heures ; 1 à 2 heures en bateau, 3H en forêt, 1 H repos, 2 H plages ; Eléphants, buffles, hippopotames et (grands) singes
7. Ile de France : demi journée/4h ; Bateau, forêt, savane ; Hippopotames, buffles, oiseaux et singes
8. Mabotso-Sounga : demi journée/4 H (14 km) 30 min en bateau, 3h30 visite de la forêt et village traditionnelle ; Eléphants, buffles, hippotames et singes
9. Dinera-Simba : demi-journée/3-5 H ; Bateau, forêt et savane ; Eléphants, buffles grands singes
10. Sentier Nature : 1-3 H à pied ; Site de recherches scientifiques ; Céphalophes, singes et éléphants
11. Tandel : 3 H à pied, forêt et savane ; Chimpanzés (en saison de fruits), singes et éléphants
12. Ile de Ngaley : 2 heures (1 heure en bateau et 1 heure à pied) ; Ile historique : vestige de l'ancienne mission catholique Saint Benoit

Source : WWF-Gamba, Septembre 2008.

2.2.2. L'écotourisme privé et l'écotourisme communautaire

L'écotourisme privé et l'écotourisme communautaire sont les deux formes d'écotourisme qui se développent dans le parc national de Loango.

L'écotourisme privé, autrement dit l'écoutourisme non géré par l'Etat, est représenté par *Sette-Cama Safari*, *Camp Missala*, *Loango Lodge*, *les campements Gavilo* et *Olako*. Ces structures sont situées aux entrées sud du parc, pour les deux premières, et nord pour les trois dernières.

Sette-Cama Safari est une structure composée de 5 bungalows et de 12 lits. Elle appartient à un Gabonais, orignaire de Sette-Cama. Les activités proposées aux touristes sont l'écotourisme (tourisme de vision et tourisme culturel) et la pêche sportive.

Camp Missala (anciennement *Missala Lodge*) est constitué de 4 bungalows et dispose de 24 lits. La structure appartient à un Français. La pêche sportive est sa principale activité ; l'écotourisme n'est qu'un supplément.

Loango Lodge est une structure également composée de 10 bungalows. Elle dispose de 20 lits. Elle appartient à un Hollandais. Contrairement aux autres strcutures, son offre, essentiellement portée sur la mer et la lagune, est diversifiée : pêche sportive, kayak de mer, vision des baleines, quad, vision des gorilles (en captivité dans l'île aux gorilles).

Le campement Ngavilo dispose de 8 bungalows et possède 20 lits. Il appartient à un Gabonais. Cette structure à la particularité d'allier modernité et vie artisanale car même si la structure se trouve dans un environnement rural, voire sauvage, les bungalows sont climatisés. Comme Loango lodge et Missala, la pêche sportive est la principale activité de l'opérateur.

Olako est une structure constituée de 14 lits. Elle est la propriété d'un Gabonais. Elle est spécialisée dans la visite de Fernand Vaz et les excursions dans le parc.

La nationalité des propriétaires de ces structures montre un écotourisme privé géré majoritairement par des nationaux (60 % contre 40 % par les étrangers). L'écotourisme offre de l'emploi mais il ne permet pas de résoudre de façon conséquente le problème du chômage. Il a toutefois le mérite d'employer d'abord la main-d'œuvre locale, ce qu'illustre la composition du personnel de Sette-Cama Safari et de Camp Missala (l'ex Missala Lodge).

Sur les 7 employés de Sette-Cama Safari, 5 sont Gabonais, tous originaires de Sette-Cama, et 2 sont étrangers, soit 1 Burkinabé et 1 Ghanéen.

Tableau 51 : Composition, origine et salaire des employés de Sette-Cama Safari

7 Employés	Fonctions	Origines	Salaires mensuels
1	Ménagère	Gabonais, de Sette-Cama	60 000 FCFA
2	Piroguiers	Gabonais, de Sette-Cama	Non dit
1	Gérant	Gabonais, de Sette-Cama *	Non dit
1	Ecoguide	Gabonais, de Sette-Cama	Non dit
1	Cuisinier	Burkinabé	Non dit
1	‘‘Homme à tout faire’’	Ghanéen	Non dit

Source : données recueillis auprès du gérant de Sette-Cama Safari (Jean Alain PAMBO), Août 2008.

* Le gérant est un originaire de Mayumba, installé depuis plusieurs années à Sette-Cama, village de sa femme. Nous n’avons pas obtenus (du gérant et des employés) le montant des salaires mensuels du personnel de Sette-Cama Safari. Seule la ménagère a revélé le sien.

Sur les 10 employés de Camp Missala, 7 sont gabonais dont 5 de Sette-Cama, 1 de Gamba et 1 de Libreville. Les 3 autres personnes sont étrangères, 2 Français et 1 Malien.

Tableau 52 : Composition, origine et salaire des employés de Missala Lodge

10 Employés	Fonctions	Origine	Salaires mensuels
1	Chef piroguier	Gab., de Sette-Cama	125 000 f CFA
2	Piroguiers	Gab., de Sette-Cama	250 000 f CFA
		Gab., de Sette-Cama	250 000 f CFA
1	Ecoguide	Gab., de Sette-Cama	200 000 f CFA
1	Cuisinier	Gab., de Libreville	250 000 f CFA
2	Serveuses	Gab., de Sette-Cama	120 000 f CFA
		Gab., de Gamba	120 000 f CFA
1	Gardien	Malien	100 000 f CFA
1	Superviseur	Français	Gratuit, logé, nourri
1	Gérant	Français	Non dit

Source : données recueillies auprès d’Alex MARIN, gérant (sortant) de Missala Lodge, l’actuel Camp Missala, septembre 2008.

L'écotourisme communautaire est exercé par les communautés. Il a pour but de les impliquer dans la conservation de la nature et de faire en sorte qu'elles tirent directement profit des retombées de l'écotourisme. L'écotourisme communautaire est fondé sur la découverte de la vie quotidienne des populations, de leur culture (arts et traditions) et de leur patrimoine naturel. Il se veut équitable et solidaire[263].

L'écotourisme communautaire se pratique uniquement au parc de Loango. Il est représenté par la *Case Abietu*. Structure gérée par la coopérative *Abietu Bi Sette-Cama*, elle a été mise en place en 2003 par le Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées (PSVAP), un projet pilote mis en place par l'Union européenne. C'est un bâtiment de 6 chambres et 12 lits. C'est une case de passage qui a été concédée à la coopérative par le Conseil départemental de Ndougou. Le PSVAP a géré la Case et aidé la coopérative pendant 3 ans, de mars 2003 à septembre 2006. Depuis son départ, la coopérative est soutenue par le conseil départemental de Ndougou par l'entremise du GIC-Tourisme[264]. La coopérative est composée d'habitants de Sette-Cama et des localités environnantes. La Case Abietu n'emploie que des locaux : 1 ménagère et 12 restauratrices qui se relaient par groupe de 6. Un autre groupe de femmes travaille avec la Case Abietu : les *Mama Mafubu*[265] : habitantes de Sette-Cama et des environs du parc. Elles fabriquent des nattes, des sets de tables (en pandanus) et autres objets artisanaux qu'elles vendent aux touristes. Les prix oscillent autour de 2 000 francs CFA, soit 1/5 du salaire mensuel de la ménagère de la Case Abietu qui est de 10 000 francs CFA[266].

[263] Le tourisme équitable, en référence au commerce équitable, propose un service préalablement établi par les communautés d'accueil, qui participent à la gestion continue des activités et des produits qu'elles offrent (vendent) aux touristes. Ainsi, les bénéfices sociaux, culturels et financiers sont en grande partie perçus localement et équitablement partagés entre les membres de la population autochtone. Le tourisme solidaire se concentre particulièrement sur les sociétés humaines. Son but est d'amener le « touriste client » à la solidarité dans le processus même du projet touristique. En d'autres termes, l'action touristique est intégrée dans une action de développement locale. Les bénéfices du tourisme sont reversés en partie aux populations locales lesquelles, idéalement, gèrent elles-même les projets locaux de dévelopement et de solidarité. En cela, le tourisme solidaire partage les principes du tourisme équitable : il introduit une relation de solidarité immédiate entre le touriste consommateur et les populations d'accueil. Par cons équent, le tourisme équitable et solidaire désigne les voyages organisés dans un but d'échange réel et concret avec les populations qui accueillent, dans le respect de leur culture, leur histoire et de l'environnement (Auzias et Labourdette, 2008-2009).

[264] Le GIC-Tourisme s'occupe de la promotion et organise les séjours.

[265] *Mama mafubu* signifie *maman hippopotame*. L'hippopotame est, au même titre que l'éléphant, l'un des deux animaux emblématiques de Loango sud. Au nord, ce sont l'éléphant et le buffle. Le *Mafubu* renvoie aussi au nom du *pandanus* en Lumbu, une ethnie locale.

[266] C'est un salaire forfaitaire. Elle travaille uniquement lorsqu'il y a des touristes.

Tableau 53 : Composition, origine et salaire des employés de la Case Abietu

13 Employés	Fonctions	Origine	Salaires
1	Ménagère	Gab., de sette-cama	10 000 F CFA/mois
12	Restauratrices	Gab., de sette-cama	2 500 F CFA/plat

Source : données recueillies auprès du GIC Tourisme, Gamba, août 2008.

Outre la coopérative Abietu et le Gic-Tourisme qui en sont les principaux acteurs, il existe d'autres acteurs qui contribuent au fonctionnement de l'écotourisme communautaire. Il s'agit du centre d'accueil et d'information pour touristes, de la case Mafubu et des écoguides indépendants. Ils ont tous été impulsés par le PSVAP, directement ou indirectement, dans le cadre du développement de l'écotourisme communautaire à Sette-Cama.

Le centre d'accueil et d'information pour touristes a été mis en place en 2006 par le GIC-Tourisme. La gestion de cette structure a été confiée à l'association Ibonga. Celle-ci a affecté deux membres. Elle n'ouvre pas tous les jours de la semaine ; dans le cas contraire, l'ouverture se fait par demi-journée.

La case Mafubu dépend de la coopérative Abietu Bi Sette-Cama et du GIC-Tourisme. Il s'agit d'une structure destinée à la vente d'objet d'arts locaux. Elle est implantée à l'aéroport de Gamba depuis 2005. La vente d'articles, dont l'essentiel est produite par les *Mama Mafubu*, est assurée par une femme originaire de Gamba. La structure est ouverte uniquement les jours de vols d'avion.

Les écoguides indépendants sont tous des locaux. Ils sont sollicités par les opérateurs touristiques (principalement la case Abietu), par l'administration des aires protégées ou les ONG qui les mettent en contact avec les clients. Ils perçoivent une rémunération de 10.000 FCFA par excursion journalière payée directement par les clients (scientifiques, stagiaires, touristes, etc.). Les écoguides ne reversent aucune quote-part à l'ANPN. Afin d'organiser leurs activités, les écoguides du sud du parc se sont regroupés, en 2005, sous l'appellation l'Association des Ecoguides de Loango Sud. Elle compte 6 membres[267] tous originaires du département Ndougou (5 du village de Sette-Cama, 1 du village de Pitonga). L'activité des écoguides dépend de la présence des touristes et de l'indisponibilité des écoguides propres aux structures touristiques.

[267] Les 4 indépendants et les deux employés des opérateurs touristiques privés (Camp Missala et Setté-Cama Safari).

Figure 21 : Fonctionnement de l'écotourisme communautaire au parc de Loango

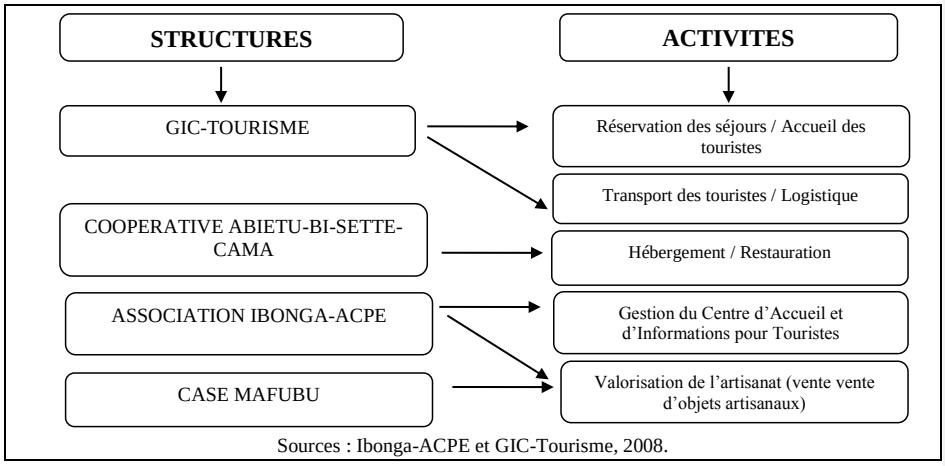

Sources : Ibonga-ACPE et GIC-Tourisme, 2008.

Photo 37 : La Case Abietu

Photo. Chiberth Moussavou, Août 2008.

Depuis le départ du Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées en 2006, la Case Abietu est sujette à des problèmes de gestion financière et de personnes, rendant difficile la réalisation des objectifs visés par l'écotourisme communautaire.

Soixante pourcent des recettes de la Case Abietu, reviennent au Conseil départemental, via le GIC-Tourisme, en tant que propriétaire du bâtiment. Le GIC-Tourisme s'en sert pour entretenir la structure et payer le personnel employé. Les 40 % restants reviennent à la coopérative. D'un commun accord entre les membres de la coopérative, ce pourcentage devrait servir à réaliser un projet qui profiterait au village. Le projet prioriatire était la construction d'une épicerie car ni Sette-Cama, ni les localités environnantes n'en disposent.

Mais depuis le début de l'activité cela ne s'est pas fait malgré l'existence, dans un compte, d'un montant de 800 000 F CFA (1 221 euros)[268]. Il ressort de nos enquêtes de terrain que les villageois « n'ont pas encore réussi à s'entendre sur ce qu'il fallait réellement faire de cet argent »[269].

De plus, le ramassage des nattes, sets de table et autres objets d'art dans les villages qui doivent être exposés au musée du centre d'accueil des touristes (à Sette-Cama) ou à l'aéroport de Gamba, ne se fait plus régulièrement. L'ONG locale IBONGA-ACPE s'est dessaisie de cette responsabilité. Selon le président d'IBONGA, « les *Mama Mafubu* ne respectent pas le nombre d'objets d'art convenu entre eux pour chaque ramassage et encore moins les dates indiquées au préalable. Elles nous obligent à faire plusieurs tours entre Gamba et les villages et à dépenser inutilement pour le carburant ». Pour les artisanes, « c'est l'ONG qui ne veut pas faire son travail, qui ne veut pas tenir ses engagements ». Elles comparent la période du PSVAP à celle de la post-PSVAP en disant : « c'était mieux quand le PSVAP était là. Lorsque nous travaillons entre nous-même, nous avons tendance à négliger les choses ». Les deux camps se jettent la balle.

La mauvaise gestion dont fait l'objet aujourd'hui la coopérative Abietu bi Sette-Cama est le résultat d'un manque de préparation à « l'après PSVAP ». Les représentants de ce programme, selon les propos recueillis auprès des communautés locales[270], n'ont pas assuré la bonne continuation des activités qu'ils avaient créées, ni formé un gestionnaire. Un gérant-trésorier élu par les populations, a vécu un manque de communication avec ces dernières, entraînant des remous au sein de la coopérative. L'heure est plus au soupçon, à l'accusation, au pamphlet plutôt qu'au rassemblement, à la discussion et la concertation. Même les chefs de village, représentants de la sagesse et de l'ordre, n'arrivent pas à trouver un compromis. Aucun membre de la coopérative n'ose proposer une réunion pour en parler. Les populations n'arrivent pas à s'accorder sur le fonctionnement de la coopérative encore moins sur l'usage des revenus issus de la case Abietu. Elles se désintéressent progressivement et en parlent en disant ''les affaires du parc'' pour notifier cet état de fait.

Il est certes admis qu'il y a eu un manque de préparation à l'après PSVAP pour assurer la pérennité de la coopérative. Mais la responsabilité incombe aussi aux communautés locales,

[268] Soit dix fois le SMIG gabonais.
[269] C'est la raison donnée par la plupart des habitants de Sette-Cama : les villageois, le gérant de la coopérative Abietu, le chef du village et son adjoint. Si pour certains il n'existe pas d'unanimité sur le projet à réaliser, d'autres estiment que c'est le gérant et « son équipe » qui font traîner les choses et mettent la zizanie. Quelques uns émettent le fait que la « nonchalence » du gérant est liée au fait qu'il soit un habitant de Sette-Cama seulement par adoption (mariage) et pas de naissance ou par ses parents.
[270] Simples adhérents, gérant de la coopéartive et chef de village.

peu enclines à chercher les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'écotourisme communautaire. D'une façon générale, les projets communautaires, lorsqu'ils ne sont pas rentables sur le court terme, qu'ils sont inappropriés ou imposés, ne marchent bien que lorsque les populations sont assistées par des ONG ou par l'Etat. Quand le global s'impose au local, le local ne suit pas toujours. Les méthodes planifiées au niveau global ne sont pas forcément en accord avec le local. L'exemple de la Case Abietu de Sette-Cama nous démontre que le tourisme communautaire n'apporte pas toujours des avantages socioéconomiques comme le souligne la définition et l'affirment les ONG et autres institutions qui le mettent en place. Une adapatation d'un projet décidé à l'échelle globale n'est possible que si toutes les bases nécessaires, qui tiennent compte des conditions locales, ont été mises en place.

Qu'il soit privé ou communautaire, l'écotourisme contribue au développement socioéconomique.

2.2.3. L'écotourisme et le développement socioéconomique

Sur les 38 emplois dénombrés dans le sud du parc national de Loango, 33 sont occupés par des locaux ou des nationaux.

Tableau 54 : Les emplois liés à l'écotourisme via le parc national de Loango (sud)

Structures/organismes	**Nombre d'employés**	**emplois occupés par des locaux ou des nationaux**	**emplois occupés par des étrangers**
Sette-Cama Safari	7	5	2
Camp Missala	10	7	3
Case Abietu	13	13	0
Centre Acc. Inf. Tour.	1	1	0
Case Mafubu	1	1	0
Ecoguides indépendants	6	6	0
Total	38	33	5
Total en %	100 %	86,84 %	13,16 %

Source : Enquêtes de terrain, août-septembre 2008.

Ces emplois indiquent la contribution de l'aire protégée au développement local. Ils traduisent la diversification économique par la création de nouveaux métiers (écoguides) ou la vulgarisation de métiers très peu connus ou peu valorisés (gérant d'une structure écotouristique). Bien qu'ils ne soient pas considérables par rapport au niveau de vie locale, les revenus générés par l'écotourisme participent à l'amélioration du quotidien du personnel employé. Ils servent généralement à acheter des produits de première nécessité (pétrole, sucre, lait, huile, etc.), de la nourriture importée pour l'essentiel (volaille et viande) ou des médicaments. Cependant, ils ne permettent pas aux bénéficiaires de vivre convenablement. La majorité des employés sont obligés d'exercer des activités supplémentaires telles que l'agriculture, la pêche ou l'artisanat pour subvenir à leurs besoins. Avec un salaire mensuel de 60 000 F CFA (91,60 euros), largement inférieur au SMIG[271], la ménagère de Sette-Cama safari pratique également l'agriculture et l'artisanat[272] pour '' arrondir ses fins de mois'' et disposer d'un strict minimum financier, alimentaire et matériel pour s'occuper de ses enfants scolarisés. Travailler dans l'écotourisme ne rend pas indépendant si c'est la seule activité.

L'écotourisme organisé autour du parc de Loango génère aussi des bénéfices financiers par les structures touristiques. Le GIC-Tourisme soulignait dans son rapport sur l'évaluation des réussites de la Case Abietu en 2005 qu'« *il apparaît que les bénéfices sociaux de l'ensemble de la démarche, bien que difficiles à quantifier, apparaissent élevés, sinon supérieurs aux simples recettes économiques obtenues* ».

Les ressources se situent au niveau de l'hébergement, du guidage, de l'accès au parc et de la restauration. Par rapport à cette dernière, l'écotourisme utilise les produits de l'agriculture et de la pêche locale.

Avec 724 nuités en 2005, l'hébergement à la *Case Abietu* a permis de réaliser une recette de 3 300 00 FCFA. Les 40 % de ce montant ont été versés dans la caisse du village[273]. Le guidage a donné 6 200 000 FCFA. Il s'agit des frais d'excursion payés par les touristes. Ils ont contribué à payer les salaires des écoguides. La restauration a généré 4 600 000 FCFA. Les frais d'entrées au parc, pour Loango sud, ont été en pour l'année 2005 de 2 060 000 F CFA (Gic-Tourisme, 2008). Cet argent est reversé à l'ANPN qui s'en sert pour améliorer les conditions de gestion du parc (entretien du matériel logistique, etc.).

Nous pouvons également nous référer au nombre de touristes dans le sud du parc entre novembre 2007 et janvier 2008. Selon le rapport trimestriel du centre d'accueil et

[271] En 2008, le SMIG gabonais s'élèvait à 80 000 F CFA soit 122,14 euros.
[272] Elle fait partie des *Mama Mafubu.*
[273] Données obtenues auprès du GIC Tourisme/Conseil départemental de Ndougou en Septembre 2008.

d'informations pour touristes de Loango sud, il y a eu pendant cette période 323 touristes toutes structures d'accueil confondues (Case Abietu, Sette-Cama Safaris, Missala Lodge, Shell-Gabon, ONG, particuliers). Il est difficile de faire un calcul qui permettrait d'avoir une estimation des sommes engendrées chez les opérateurs touristiques et les populations locales (vente d'objets d'arts, etc.) car les prix des offres sont différents. Cependant, nous pouvons, à partir du nombre de touristes, faire une estimation des recettes générées en frais d'entrées. Sachant qu'une entrée au parc coûte 7 000 F CFA (environ 10,70 euros), l'écotourisme aurait permis, au cours de ce trimestre, de mettre dans les caisses de l'ANPN 2 261 000 F CFA (environ 345 euros). Elle aurait enregistré pendant ces trois mois une recette bien plus importante que celle réalisée tout au long des années précédentes, par exemple celle de 2005 où elle était de 2 060 000 F CFA[274] (3 145 euros).

L'écotourisme permet aussi de valoriser la culture et l'artisanat locaux. La valorisation engage plusieurs acteurs : les populations locales, l'administration territoriale[275] et les ONG qui s'organisent en associations, en structures ou individuellement pour faire découvrir le quotidien et vendre des souvenirs aux touristes. La valorisation vend l'image du parc, des populations locales et contribue au développement économique par les revenus qu'elle engendre.

La valorisation de la culture locale passe par la découverte des mets locaux proposés dans la restauration, la découverte des folklores et des savoir-faire locaux.

Tous les restaurants des structures écotouristiques du parc national sont des acteurs de la valorisation culinaire. Elle s'étend jusqu'aux restaurants des localités voisines tels que Gamba et Omboué. Ils offrent généralement du poisson comme premier choix pour le plat. La volaille et la viande (d'animaux domestiques) sont proposées comme second choix. En accompagnement, de la banane, des tubercules, des légumes divers et à quelques exceptions près du riz. Le dessert est généralement composé de fruits. Le gibier, dont la chasse est réglementée et la commercialisation interdite, est proscrit dans les restaurants. Il n'est pas rare de trouver devant les restaurants des inscriptions telles que « gibier interdit » pour démotiver tout client qui aimerait satisfaire son envie d'en manger. Le manque de gibier et les prix élevés déterminent le genre de clientèle : très peu de locaux. Seuls les touristes, les employés des entreprises pétrolières[276] et du bâtiment, les stagiaires, etc., fréquentent ces lieux qui promeuvent la cuisine locale. Cette catégorie de personnes a en général des revenus assez

[274] Ibonga-ACPE, 2008.
[275] Le Gic-Tourisme.
[276] Il s'agit essentiellement des saisonniers.

élevés et peut s'offrir les services des restaurants. La faible fréquentation des populations locales, qu'elles soient fonctionnaires ou chômeurs, s'explique aussi par la similitude à leurs menus quotidiens. Elles font par ailleurs des exceptions lors de sorties entre amis (les week-ends). Dans ce cas, ils consomment habituellemnt du poisson ou de la volaille braisés.

La valorisation du folklore se concentre autour de la découverte des danses traditionnelles. Le Bwiti, le Mumbwiri, l'Ilombo et le Nyembè sont les danses les plus pratiquées dans la région. Elles peuvent être observées lors des mariages, des veillées mortuaires et des retraits de deuil. La découverte des savoir-faire locaux est proposée aux touristes lors de leur séjour. Elle concerne habituellement l'observation ou l'apprentissage de l'art culinaire, des techniques agricoles, de pêche, de conservation des aliments (fumage, salage séchage, etc.), de construction (habitations, pirogues, etc.), etc.

Au niveau de l'artisanat local, *Mama Mafubu*, groupe de femmes de la coopérative *Abietu Bi Sette-cama*[277], est l'une des associations les plus représentatives de la valorisation. Leurs objets d'art sont exposés et vendus à l'écomusée du Centre d'accueil et d'information pour touristes de Sette-Cama ou bien à la case *Mafubu* de l'aéroport. La collecte de ces objets se fait par l'association Ibonga-ACPE[278]. Les touristes peuvent également acheter directement auprès des fabricantes lors de leurs visites dans les villages.

Photo 38 : La *Case Mafubu* à l'aéroport de Gamba

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Août 2008.

[277] *Abietu Bi Sette-cama* signifie « ce qui appartient aux habitants de Sette-Cama » ou « ce qui appartient à Sette-Cama ».

[278] Ibonga-ACPE est une association locale qui lutte pour la protection des tortues marines. La mission de collecte d'objets d'arts auprès des *Mama Mafubu* lui a été confiée par le GIC-Tourisme.

Photo 39 : Sets de table en vente à la *Case Mafubu* **Photo 40 : Divers objets en vente à la *CM***

Photo : Chiberth Moussavou, Septembre 2008.

Photo : Chiberth Moussavou, Septembre 2008.

CM = Case Mafubu.

Photo 39 : Sets de table en pandanus

Photo 40 : Masques et statuettes (en bois), cadres muraux (en bois et en liane), paniers et sacs (en bambou et liane), tam-tam (en bois et peau de céphalophe bleu), maisonnettes (en bois et en bambou), livres, etc..

En résumé, le parc national de Loango dispose de divers outils pour contribuer au développement socioéconomique local, et, dans une plus large mesure au développement de la région. Il présente à la fois des avantages et des limites.

Avantages, car le parc a permis de créer des emplois, dans le secteur de la conservation comme dans celui de l'écotourisme, destinés majoritairement à une main d'œuvre locale. Dans le secteur sud, nous avons comptabilisé 68 emplois pour les locaux contre 8 par les étrangers pour un total de 76 emplois[279]. 89,47 % de la main-d'œuvre est gabonaise (des natifs des localités du parc ou d'autres contrées du Gabon). Mais les revenus générés s'avèrent faibles, particulièrement dans l'écotourisme car il emploie plus d'ouvriers que des cadres contrairement à la catégorie du personnel de la conservation. La conséquence majeure est le recours permanent aux activités agricoles, piscicoles et cynégétiques. Cette dernière vire parfois à l'illégalité.

[279] Nos statistiques ne tiennent pas compte des *Mama Mafubu* parce qu'elles sont en nombre indéfini. Toute femme qui fait de l'artisanat destiné à la vente est dénommée *Mama Mafubu*.

Tableau 55 : Les emplois locaux liés au parc national de Loango (sud)

Institution/Structure	Total des emplois locaux liés au parc	Total des emplois occupés par des locaux ou nationaux	total des emplois occupés par des étrangers
ANPN	6	6	0
Brig. Faune de S.-C.	4	4	0
WWF-Gamba	24	21	3
Ibonga / Centre A.I.T.	5	5	0
Case Abietu	13	13	0
Sette-Cama Safari	7	5	2
Camp Missala	10	7	3
Case Mafubu	1	1	0
Ecoguides indépendants	6	6	0
Total	76	68	8
Total en %	100 %	89,47 %	10,53 %

Source : Enquêtes de terrain, 2008.

Limites, car l'écotourisme contribue aux disparités locales générées par l'impact socioéconomique du parc. En effet, la création d'emplois et la diversifictaion de l'économie locale ne profitent qu'à un petit nombre de localités. Seuls les villages[280] disposant de structures écotouristiques profitent réellement de cette manne. Le cas de Sette-Cama est illustratif. Les trois opérateurs touristiques de la partie sud de l'aire protégée se trouvent dans ledit village. L'essentiel des écoguides en sont originaires en dehors d'un seul qui est du village Pitonga. De plus, le projet d'écotourisme communautaire établi en 2003 à Setté-cama ne s'est pas étendu à d'autres localités comme il était prévu au préalable. Une situation que dénoncent les habitants d'autres localités telles que Sounga et Pitonga, respectivement situées à l'intérieur et à la périphérie du parc national, et à peine quelques kilomètres de Sette-Cama. Le village de Sounga a la particularité d'être visité par les touristes autant pour ses plantations que pour ses maisons en écorces. Mais le village ne perçoit pas les effets financiers ou infrastructurels de l'écotourisme. Pour rentabiliser leur participation, les habitants aimeraient disposer des entrées de devises pour les services qu'ils offrent au développement du tourisme culturel, en dehors de celles données volontairement et occasionnellement par les touristes. La population de Sounga souhaite qu'un système de péage symbolique soit mis en place par

[280] Ntchongorové et Sette-Cama.

l'administration du parc. L'idée a déjà été exposée au chef de brigade de Sette-Cama, la concrétisation se fait attendre.

L'élargissement de l'écotourisme et de ses retombées à l'ensemble des villages du parc national de Loango et de ses alentours est un réel problème. Dans ce sens, les conseils départementaux construisent actuellement des cases de passage dans les villages qui n'en possèdent pas. C'est le cas de Sounga. Mais cela suffira-t-il à intégrer un écotourisme rentable pour ces localités ? En effet, la plupart des villages, dont Pitonga, n'enregistre aucun passage de touristes dans ces structures. Ils ne figurent pas non plus dans les brochures comme étant des lieux de séjour bien qu'il existe des circuits écotouristiques exploités par les opérateurs touristiques. Les touristes ne font que passer. Les cases de passage servent généralement de lieu de séjour aux personnalités politiques, aux invités ou aux familles des résidents pour les cérémonies.

Photo 41 : Case de passage en construction à Sounga

Photo. Chiberth Moussavou, Août 2008.

Photo 42 : Case de passage de Pitonga

Photo. Chiberth Moussavou, Août 2008.

Les difficultés de rayonnement socioéconomique de l'écotourisme touchent l'ensemble du territoire gabonais. Malgré la multiplicité des parcs nationaux, tous révélant une authenticité du milieu tropical et équatorial, le secteur écotouristique ne repose essentiellement que sur les parcs nationaux de Loango et de la Lopé. Faute d'un faible marketing[281], l'écotourisme attire peu de visiteurs. Selon l'OMT (1995), la fréquentation touristique des parcs et réserves naturelles du Gabon ne concerne qu'environ 2000 personnes par an. Ces personnes sont constituées principalement d'européens (résidents et non

[281] Faible promotion à l'international, une promotion nationale récente (par exemple, la diffusion des images des sites écotouristques à la télévision gabonaise ne commence rééllement que dans les années 2000).

résidents). De plus, la faiblesse du budget d'investissement alloué au tourisme par rapport aux autres secteurs économique, est loin d'apporter la dynamique recherchée pour l'écotourisme en particulier, et l'activité touristique en général. Si le budget du tourisme équivaut à 2 % du budget total entre 1980 et 1986, il est reste figée autour de 0 % depuis la fin de la décennie 1980. Ses recettes ne sont pas non plus considérables. Sa participation au Produit Intérieur Brut (PIB) oscille à peine les 2 %. Quant à sa contribution au Produit National Brut (PNB), elle est tout aussi infime. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme au Gabon ne représente que 0,1 % du PNB en 1996 contre 4,4 % pour Sao Tomé et Principe, 5 % au Kenya, en Tanzanie, Namibie et Gambie (Rieucau, 2001)[282].

Tableau 56 : Budget d'investissement du secteur touristique de 1980 à 2000

Années	Valeur en f. CFA	% par rapport au budget total
1980	2 344 000 000	2,80
1981	192 000 000	0,10
1982	1 920 000 000	1,10
1983	1 675 000 000	0,70
1984	5 841 000 000	2,00
1985	10 077 000 000	2,90
1986	6 671 000 000	2,30
1987	274 000 000	0,30
1988	209 000 000	0,30
1989	41 000 000	0,10
1990	125 000 000	0,20
1991	180 000 000	0,20
1992	68 000 000	0,10
1993	77 000 000	0,10
1994	377 000 000	0,27
1995	434 000 000	0,05
1996	102 000 000	0,19
1997	258 000 000	0,24
1998	1 233 000 000	0,09
1999	619 000 000	0,11
2000	309 000 000	0,36

Source : Données recueillies au Commissariat Général au Plan, Direction des Programmes d'Investissements, 2002.

[282] In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2001.

Figure 22 : Evolution du budget d'investissement du tourisme au Gabon (en %) de 1980 à 2000

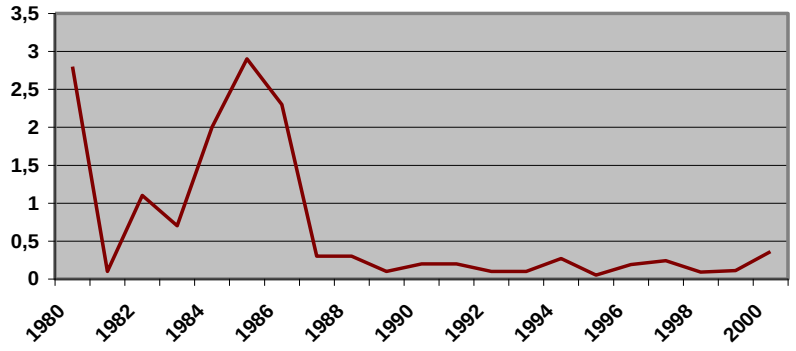

Source : Données recueillies au Commissariat Général au Plan, Direction des Programmes d'Investissements, 2002.

Tableau 57 : Recettes du tourisme au Gabon

Années	Recettes en millions de f CFA
1970	220 000 000 F CFA
1971	276 000 000 F CFA
1989	4 550 000 000 F CFA
1994	3 250 000 000 F CFA
2000	4 550 000 000 F CFA

Sources : EUROPE/France/Outre Mer, Compendium de statistiques du tourisme, OMT, 1990, 1998, 2002.

Tableau 58 : La part du tourisme dans le PIB

Années	Participation au PIB
1989	0,20 %
1999	2,00 %
2000	0,20 %
2001	2,00 %

Source : Marchés tropicaux et méditerranéens, juin 2002.

La faible implication budgétaire de l'Etat pour le tourisme est liée au choix de ses priorités économiques. Avant les années 1990, le secteur était considéré peu porteur. Les promesses politiques envisagées dès les années 1950-1960 n'ont pas eu raison de la focalisation de l'Etat sur le pétrole et le bois au détriment des autres secteurs économiques. Il a fallu attendre le mouvement de la communauté internationale, impulsé par le sommet de Rio de 1992 et le sommet de Johannesbourg de 2002, l'intérêt manifesté par l'Etat en 1997 et en 2002[283] pour que le tourisme, surtout l'écotourisme, se développe. Pour l'heure, une importante contribution au PIB, au même titre que le pétrole et le bois, se fait encore attendre ; elle sera perceptible sur le long terme. Pour ce faire l'Etat compte sur l'aide internationale. Le faible budget alloué par l'Etat pour le tourisme traduit aussi une volonté de laisser faire l'international pour que cette activité puisse se développer.

Conclusion du chapitre

Le parc de Loango est géré par l'ANPN en collaboration avec les brigades de faune, les ONG, les communautés locales, les opérateurs touristiques, les sociétés pétrolières et forestières. Mais la cogestion a des limites et entraîne parfois un affaiblissement, voire un empiètement, du pouvoir de certains acteurs sur d'autres. C'est ce que nous avons vu entre les ONG internationales, collaborateurs, qui prédominent dans la gestion du parc de Loango alors que l'ANPN en est le gestionnaire. En outre, il est nécessaire que les communautés locales soient pleinement intégrées dans la concertation. Le parc doit permettre le développement. Les emplois dans le domaine de la conservation et surtout dans le tourisme contribuent modestement au développement et à la diversification économique. Et leur faible rentabilité ne permet pas encore d'assurer une stabilité financière et sociale aux populations locales. Par ailleurs, l'écotourisme a engendré des disparités locales qui peuvent être réduites si une réelle concertation se fait entre tous les acteurs et surtout entre les membres de la coopérative Abietu, symbole de l'écotourisme communautaire.

[283] En 1997, l'Etat lance le slogan « le tourisme c'est possible au Gabon » pour signifier sa volonté de développer le tourisme au Gabon. En 2002, il crée 13 parcs nationaux. Ces évènements donnent un nouveau souffle politique et économique au secteur du tourisme.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Le parc de Loango est un symbole de biodiversité constituée d'une faune et d'une flore importante. Il est de même une espace de vie et de subsistance pour les populations locales. L'usage qu'elles font de la nature n'est pas uniquement alimentaire ou matériel. Les ressources naturelles ou la forêt, et spécifiquement les plantes et les animaux, servent dans la médecine traditionnelle et jouent un rôle dans la moralisation de la société. Le parc, cet espace territorialisé pour la conservation de la nature est géré par l'ANPN. Cette dernière est soutenue par des partenaires de différentes organisations, les unes empiétant parfois sur le pouvoir des autres. Le développement, tant annoncé par le biais du parc essaie de se faire par la création d'emploi dans les domaines de la conservation et dans l'écotourisme. Ce sursaut de développement demeure insuffisant aux regards des espoirs mis dans les parcs nationaux.

Les parcs nationaux ont pour objectif de protéger la nature d'une part, et, de développer l'économie et valoriser la culture locale par le biais de l'écotourisme, d'autre part. Ces missions telles qu'elles sont affichées ne peuvent pas se réaliser pleinement si certaines réalités demeurent des obstacles. Il s'agit de faits et de phénomènes qui freinent la conservation ou suscitent des conflits d'usages.

TROISIEME PARTIE : LE REVERS DE LA MEDAILLE

INTRODUCTION

Le revers de la médaille est la face cachée ou le verso de la conservation. Cette partie analyse les faits qui freinent la réalisation de la conservation. Elle traite aussi de la question de l'acceptation sociale par les communautés locales. Cet examen du rejet social et des mésententes entre acteurs se fait à travers l'analyse des conflits émanant du parc de Loango.

CHAPITRE 6 : DES REALITES VERSUS UNE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Dans ce chapitre nous analysons les situations et les activités qui fragilisent ou entravent la conservation de la nature dans le parc national de Loango. Les plus proéminents sont les problèmes de ressources humaines, la dépendance vis-à-vis des pays développés, le braconnage et l'exploitation pétrolière. L'exploitation forestière est un obstacle mineur comparé aux autres facteurs de dégradation de la biodiversité.

Section 1 – Les obstacles liés aux ressources humaines, à la dépendance financière et au braconnage

1.1. Le manque de personnels et la subordination financière vis-à-vis des pays développés

Les difficultés de ressources humaines amoindrissent les chances de l'ANPN et des brigades de faune à garantir la conservation de la biodiversité du parc de Loango. Par ailleurs, la dépendance vis-à-vis des pays dévéloppés est un obstacle à leur autonomie.

1.1.1. Les problèmes de ressources humaines

Les problèmes de ressources humaines touchent le nombre de personnes affectées à la surveillance et la présence des agents de l'Agence National des Aires Protégées (ANPN) dans l'aire protégée ou à ses entrées.

Pour l'ANPN, l'effectif du personnel n'est pas suffisant par rapport à la tâche qui leur incombe. Le parc est sous la surveillance de 12 agents pour 155 000 hectares soit un ratio de 1 agent pour 12 917 hectares : ce ratio est effectivement insuffisant, 13 fois inférieur à celui

proposé par l'UICN (1 agent pour 1 000 hectares). Même en tenant compte des agents des brigades de faune régulièrement sollicités par l'ANPN[284], au nombre de 8, ce qui ramène l'effectif à 20, le ratio obtenu, soit 1 agent pour 7 750 hectares, est loin d'atteindre celui de la norme internationale.

La question du ratio n'est pas la seule responsable de cette situation. Elle est aussi liée à l'absence du personnel sur le lieu de travail. Pour diverses raisons, le parc national de Loango est régulièrement sans surveillance. Faute de logements, les agents de l'ANPN vivent à plusieurs kilomètres de l'aire protégée. Ils sont installés en ville[285]. Leurs activités à la périphérie du parc ou à l'intérieur sont épisodiques. De plus, bien qu'il existe des locaux aux entrées du parc pour les brigades de faune, construits avant la création du parc national, les agents n'y sont pas permanents. Ces absences régulières sont justifiées par le manque d'approvisionnement en nourriture, en eau potable, l'absence d'épiceries, etc. Une organisation du personnel peut mettre fin à cette désertification des postes de contrôle. De même, une volonté politique de la part de l'Etat pourrait améliorer leur condition de vie et de travail en mettant en place les structures de base nécessaires. L'Etat a-t-il composé une équipe (de l'ANPN) sans établir au préalable des structures pouvant la recevoir au plus près du parc national ? En attendant que le problème soit réglé, l'ANPN a délégué l'essentiel de ses prérogatives aux brigades de faune.

Au final, le parc national de Loango est d'une part surveillé par un nombre insuffisant d'agents, et, d'autre part, il est sujet à un système de protection peu efficace : à distance et périodique. Ce problème de ressources humaines ne peut être résolu que par une volonté politique et une organisation interne.

1.1.2. Une grande dépendance financière vis-à-vis des pays développés

Les financements pour la réalisation de la conservation au Gabon proviennent essentiellement des pays développés : ONG internationales et fonds spéciaux.

L'insuffisance de moyens financiers octroyés par l'Etat pour la conservation est liée à diverses raisons. D'abord, comme ce fut le cas pour le tourisme, la conservation a longtemps

[284] Les actions de surveillance des agents des brigades de faune devraient se limiter à d'autres catégories d'aires protégées et au reste de l'ensemble du territoire c'est-à-dire en dehors des parcs nationaux. Mais pour des raisons diverses, l'ANPN a régulièrement recours à leurs services. Ainsi, nous pouvons les considérer comme des agents des parcs nationaux par procuration. Cela revient à dire que le parc national de Loango est officiellement sous la surveillance de 12 agents et officieusement sous celle de 20 agents.

[285] La ville de Gamba est à 45-60 minutes environ en voiture en saison sèche. En saison de pluie, si la piste est praticable, il faut compter 1 heures 30 minutes à 2 heures. En bateau, le temps mis est d'environ 1 à 2 heures, en fonction de la puissance des chevaux du moteur et du nombre de personnes à bord.

été un secteur délaissé par l'Etat. Le contexte économique et la providence de la nature ont fait en sorte que le pétrole et le bois deviennent les secteurs clés de l'économie et les priorités des politiques de développement. C'est le souci de diversification économique, à cause de l'instabilité de l'activité pétrolière (prix, gisements, etc.), et surtout l'intérêt international pour la conservation manifesté dans les années 1990 qui ont conduit le Gabon à en faire une priorité étatique. Ensuite, lorsqu'il s'agit de la financer, la conservation est souvent présentée par l'Etat comme une action qu'il fait d'abord pour la planète. Il ne souhaite pas par conséquent engager d'énormes budgets pour ce secteur, il n'en a pas les moyens. Tel que nous l'avons déjà évoqué dans les enjeux financiers, l'Etat gabonais considère que c'est à la communauté internationale d'apporter le maximun de financements pour soutenir l'effort qu'il fait. Enfin, l'insuffisance de moyens financiers pour la conservation est aussi liée à la crise financière. Dans les pays en développement, les aires protégées reçoivent en moyenne moins de 30 % du financement prévu pour assurer la gestion de base des actions de conservation. Dans le courant de la décennie passée, plusieurs gouvernements de ces pays (notamment africains) ont réduit de plus de 50 % leur budget alloué aux espaces protégés à cause de nombreuses crises financières et politiques. L'aide internationale pour la conservation de la biodiversité a diminué depuis le sommet de Rio de Janeiro de 1992. Beaucoup d'aires protégées sont par conséquent devenues de simples « parcs de papier » dans les pays en voie de développement parce que les fonds ne suffisent pas à payer les salaires des personnels, les véhicules de patrouilles ou les programmes de conservation de la nature (Spergel, 2001)[286].

L'une des conséquences immédiate de la dépendance financière de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux vis-à-vis des pays dévéloppés est la non exécution totale des plans de gestion des parcs nationaux plusieurs années après leur création. Il en est ainsi pour le parc national de Loango : *Plan de gestion du parc national de Loango, 2007-2012*. Cette situation repousse un peu plus l'échéancier prévu pour son exécution. Même les futurs fonds GEF[287] tant attendus par l'administration du parc et les ONG, et sur lesquels ils ont fondé leurs espoirs, ne permettront pas d'ajuster le temps.

[286] « Protected areas in developing countries receive in average of less than 30 percent of the founding that is necessary for basic conservation management. Over the past decade, many developing development country governments (particularly in Africa), have cut their budgets for protected areas by more than 50 percent as a result of financial and political crises. International aid for biodiversity conservation has been declining ever since 1992 Earth Summit in Rio de Janeiro. Many protected areas in developing countries have become « paper parks » lacking sufficient founds to pay for staff salaries, patrol vehicles, or wildlife conservation programs ».

[287] GEF est le sigle de *The Global Environment Facility*, en français Fonds pour l'Environnement Mondial. Pour bénéficier des fonds GEF, il faut remplir certaines conditions, dont les plus importantes sont la réalisation d'un Plan de Gestion pour chaque parc national et la création de l'Agence National des Parcs Nationaux (ANPN).

L'insuffisance de financements pour la conservation a un impact sur la disponibilité matérielle et technique propres à l'ANPN et aux brigades de faune. L'Agence Nationale des Parcs Nationaux, et encore moins les brigades de faune[288], disposent de très peu de moyens de transport pour effectuer des missions de contrôle et de surveillance. L'essentiel des besoins nécessaires à leurs activités est assuré par les ONG internationales tels que le WWF et le WCS. Cela concerne les domaines technique et logistique, les infrastructures[289], la remunération[290] des employés de l'Etat ou le financement de projets. Les financements les plus importants proviennent des coopérations bilatérales ou multilatérales[291] et non de l'Etat.

Tableau 59 : Provenance des financements des parcs nationaux

Fournisseurs de fonds	Organes donnateurs ou intermédiaires
Fonds propres de l'Etat	Budget prévu par l'Etat
Partenaires	Bailleurs de fonds : -Union européenne via ECOFAC (parcs de Loango et de la Lopé) -GEF(FEM) via le projet Parcs Gabon géré par l'ANPN en sous contrat avec le WWF
Financements d'appui	Financements du WWF et WCS : - fonds obtenus auprès des bailleurs de fonds bilatéraux (USA, France et coopération Hollandaise) - fonds propres des partenaires du WWF (exemple WWF-Pays-Bas)

Sources : Entretiens avec l'ANPN et le WWF-Gamba, Août-Septembre 2008 et Août 2010.

Le financement des parcs est lourd pour l'Etat gabonais. Il doit prévoir près de 11 millions de F CFA par an de budget pour le fonctionnement (environ 5 millions de F CFA) et les salaires du personnel du parc national de Loango. Il doit aussi penser au budget d'investissement. En 2008, le budget d'investissement (logistique, base de vie, antenne de surveillance, etc.) s'élévait à 3 millions de F CFA pour tous les parcs nationaux. Pour soutenir

[288] Le chef de brigade de faune de Sette-Cama, par exemple, n'a pas de voiture de fonction malgré son vaste champ d'intervention (tout le département de Ndougou).
[289] Le camp de la brigade de faune de Sette-Cama a été construit par le WWF entre 1994 et 1995.
[290] Les salaires ou les perdiems de quelques agents de brigades de faune sont payés par les ONG telles que le WWF pour la brigade de faune de Sette-Cama.
[291] Union européenne, fonds GEF, etc.

l'Etat, la Banque mondiale a fait un don de 10 millions d'euros pour les parcs de Loango, Mokalaba-Doudou et Mayumba, utilisable pour la période 2008-2013.

La dépendance de l'ANPN ou de l'administration des aires protégées, et de l'Etat gabonais en général, à la providence des pays développés pour l'exécution de leurs missions traduit une importante gérance de la conservation par la communauté internationale. Le pouvoir de l'ANPN se limite donc essentiellement sur le papier : c'est un pouvoir de papier, un pouvoir administratif. Autrement dit, en pratique l'Etat n'a pas la main mise sur la réalisation de la conservation. Cet aspect de la dépendance financière des pays en voie de développement (PVD) est soulevé par Méral et *al.* (2008)[292] lorsqu'ils abordent la question des financements externes en faveur de la protection de la nature dans les PVD, particulièrement à Madagascar, par rapport aux échanges dette-nature. Les auteurs soulignent que même si ces échanges sont de prime abord un avantage pour les deux parties[293], leur réalisation peut s'avérer complexe et demander le recours d'experts techniques de diverses institutions externes, c'est-à-dire de pays développés, « ce qui limite l'autonomie des pays » en voie de développement. Les PVD reçoivent et consomment les crédits à la protection. Ils ne sont pas donateurs. Autrement dit, il faut être un pays développé pour assurer la conservation de la nature.

Le manque de ressources humaines sur le terrain et la dépendance financière, matérielle et technique aux organismes internationaux sont des obstacles à une conservation durable de la nature dans le parc national de Loango. D'autres phénomènes rendent aussi difficile l'application d'une gestion protectrice durable de la biodiversité. C'est le cas du braconnage.

[292] Méral et *al*. In Aubertin et Rodary, 2008.
[293] Comme nous l'avons dit dans le chapitre consacré aux enjeux des parcs nationaux du Gabon, la protection de la nature permet au Gabon et aux PVD en général de bénéficier d'aides financières et des réductions de dettes. Par ailleurs, pour les pays développés et les ONG internationales, cette coopération leur permet de financer plusieurs activités en faveur de la protection de la nature pour le bien de la planète.

1.2. Le braconnage, un discours déconnecté de la densité démographique ?

La Convention sur la diversité biologique (1992), dans son chapitre consacré à la stratégie nationale et au plan d'action, définit le braconnage comme « *le fait de pratiquer la chasse en violation de la réglementation, c'est à dire en temps et périodes défendus, avec des engins, des armes et des munitions prohibés ; sans permis ou sans autorisation, ou avec un permis non réglementaire ; selon des méthodes prohibées ; des animaux protégés, ou bien des animaux non protégés en dépassant les quotas réglementaires* ». Faire la chasse ou chasser signifie, selon ladite Convention, « *tuer ou capturer les animaux dans le but de les manger, les vendre ou pratiquer quelques expériences* ». L'article 49 de la loi sur les eaux et forêts de 1982 du Gabon définit la chasse en ces termes :

> « *Constitue un acte de chasse (...) le fait de poursuivre, d'approcher, de tirer, de tuer, de capturer, de photographier ou de cinématographier un animal sauvage ou de conduire des expéditions à cet effet* ».

Nous pouvons, à partir de ces définitions, donner une définition succinte du braconnage : c'est une chasse illégale. Pour lutter contre cette pratique, l'Etat gabonais dispose d'un ensemble de lois. Un travail d'information et de sensibilisation est aussi réalisé par l'administration des aires protégées et les ONG environnementales.

Malgré ces dispositions, le braconnage ne s'est pas estompé. Il n'est pas facile de modifier les comportements d'une population de chasseurs de par sa culture, et donc grande consommatrice de viande de brousse. La forte demande en gibier, principalement de la population urbaine[294], alimente cette chasse illégale. Qu'importe sa forme, le braconnage reste présent dans les parcs nationaux du Gabon et touche tous les types d'animaux :

- les animaux intégralement protégés, partiellement protégés ou ordinaires ;
- les animaux n'ayant qu'une simple valeur alimentaire ou ceux dont certaines parties sont utilisées à titre décoratif ;
- les animaux dont la possession de la peau ou toute autre partie est symbole de pouvoir, de richesse et d'animaux sacrés[295].

Au vu de la multiplicité des usages et des destinations du gibier chassé par les braconniers, autant autochtones qu'allochtones, le ministère de l'Economie forestière, des Eaux et Forêts (1999) distingue plusieurs formes de braconnage au Gabon : le braconnage de

[294] La demande de professionnels de la restauration et des particuliers.
[295] Il s'agit d'espèces animales dont les sous produits sont utilisés dans le monde mystico-animiste, la médecine traditionnelle ou les totems claniques.

subsistance, le braconnage commercial, le braconnage pour les sous-produits, le braconnage d'animaux vivants et le braconnage d'Etat (braconnage par les forces publiques).

1.2.1. Le braconnage de subsistance et le braconnage commercial

Le braconnage de subsistance et le braconnage commercial sont les plus fréquents de toutes les formes de braconnage répertoriées.

1.2.1.1. Le braconnage de subsistance

La loi autorise les communautés locales à chasser dans leur terroir villageois pour se nourrir. Elle est donc pour une chasse de subsistance. Mais cette chasse peut se transformer en braconnage de subsistance si les conditions légales, telles que précisées dans le code forestier gabonais, ne sont plus respectées. L'article 14[296] du code forestier du Gabon de 2001 stipule que :

> « *Nul ne peut, dans les domaines des Eaux et Forêts, se livrer à titre gratuit ou commercial à l'exploitation ou à la récolte de tout produit naturel, sans autorisation préalable de l'administration des Eaux et Forêts.*
>
> *Toutefois, en vue d'assurer leur subsistance, les communautés villageoises jouissent de leurs droits d'usages coutumiers, selon les modalités déterminées par voie réglementaire* ».

Le braconnage de subsistance n'est pas très dangereux pour la faune tant qu'elle ne sert qu'à l'alimentation de la famille ou du village. Il est généralement toléré même si aucun support légal ne l'autorise. Le braconnage de subsistance est focalisé sur des espèces animales qui vont de la taille et du poids du céphalophe bleu à celle du sitatunga ou du mandrill (Ministère des Eaux et Forêts, 1999). Il est pratiqué dans toutes les zones rurales, particulièrement dans les terroirs villageois. Si le braconnage de subsistance est plus intense autour des zones à forte densité, responsables d'une raréfaction considérable du gibier (Ministère des Eaux et Forêts, 1999), il est moindre autour des zones à faible densité. Par

[296] Les droits d'usages coutumiers n'ont pas été reconnus seleument par le code forestier de 2001. Ils l'étaient déjà aupravant, notamment dans le code forestier de 1992 :
« *Nul ne peut chasser au Gabon s'il n'est détenteur d'un permis de chasse. Ce principe connaît une exception en faveur du droit coutumier. La chasse coutmière est libre pour les membres de la communnauté du village vivant traditionnellement. Elle est limitée à la satisfaction des besoins personnels ou collectifs. La vente est interdite en dehors de la communauté villageoise. Elle est exercée avec des armes de fabrication locale. Seuls les gibiers ordinaires sont susceptibles d'être abbatus* ».

conséquent, même s'il existe un braconnage de subsistance dans le parc de Loango, la faible densité démographique et la sous-population des localités rurales internes et périphériques à ladite aire protégée ne sont pas d'importants facteurs de dégradation de la faune.

Font généralement partie de ce que nous appelons ''les braconniers de subsistance'', les populations locales, les ouvriers des sociétés pétrolières et forestières qui jouxtent les parcs nationaux. Les populations locales pratiquent le braconnage de subistance généralement dans les terroirs villageois. Les ouvriers des sociétés pétrolières l'exercent autour des bases de vie (campements). Celles qui sont installées dans le parc (Sinopec dans le nord) et ses environs (Shell, Total) sont des potentielles sources de ''braconniers subsistants''. Les ouvriers des sociétés forestières procèdent de la même manière que ceux du pétrole. Il n'existe pas d'exploitation industrielle de la forêt dans le parc de Loango ou sa proche périphérie. L'action de cette catégorie de ''braconniers de subsistance'' est visible dans le parc national de Moukalaba-Doudou, à proximité de Loango. La Compagnie des Bois du Gabon (CBG), l'une des plus importantes sociétés d'exploitation forestière du pays y a installé une base de vie.

Le braconnage de subsistance peut devenir un important obstacle à la protection de la faune lorsqu'il se pratique pour la vente de gibier hors de la communauté villageoise, notamment en ville et dans les bases de vie. Il peut aussi l'être quand les ouvriers des sociétés pétrolières et forestières s'adonnent à une chasse intense pour combler le manque d'approvisionnement de viande d'élévage et de poisson en provenance de la ville ou pour le commerce.

1.2.1.2. Le braconnage commercial

Le braconnage commercial est une chasse illégale principalement pratiquée pour répondre au besoin en gibier des populations urbaines. Les chasseurs, généralement des ruraux, sont généralement commissionnés par des particuliers très friands de viande de brousse, des commerçants ou des restaurateurs. Dans ce type de chasse, les braconniers ont tendance à piéger et abattre tout animal sans distinction (petits ou gros animaux, espèces protégées ou non). Le gibier est soit donné au commanditaire qui a payé d'avance, soit vendu sur les marchés ou par des réseaux informels très organisés.

Contre le braconnage, l'ANPN et les brigades de faune disposent des postes fixes de contrôle dans les entrées nord et sud, et, organisent des missions de surveillance ponctuelles dans différents endroits au sein de l'espace protégé ou dans sa périphérie. Ces modes de

contrôle sont peu efficaces car les braconniers usent de nombreuses méthodes pour les contourner.

Ainsi, selon les écogardes du poste de contrôle de Sette-Cama, certaines personnes prétendent, en passant devant le poste de contrôle, aller à l'embouchure de la lagune Ndogo pour pêcher. Lorsqu'elles repassent, après une fouille minutieuse, les écogardes découvrent du gibier dans les glacières. Ce gibier, caché entre les poissons, est généralement chassé à Sounga. Il en est de même pour le poisson qu'elles vont pêcher au lac Sounga où seuls les habitants du village du même nom ont le droit d'y pêcher. Les pêcheurs prétendent aller à l'embourchure alors qu'ils vont au lac Sounga. Ils sont souvent démasqués à l'intersection de la lagune et de l'entrée au lac. Ces pêcheurs, généralement en provenance de Gamba, commettent une triple infraction : ils pêchent et chassent dans un terroir qui n'est pas le leur[297], dans un espace protégé, et, ils pêchent surtout dans une zone de reproduction de poisson. Sans contrôle à leur retour, les braconniers peuvent vaquer tranquillement à leur activité. Le butin est habituellement destiné à une clientèle citadine. Une fois en ville, la vente du gibier se fait le plus discrètement possible et contribue au développement de ce secteur informel. Il est d'ailleurs impossible de voir du gibier sur les étals du marché de Gamba[298].

En effet, contrairement aux populations qui vivent loin des aires protégées, celles du parc national de Loango et de ses alentours sont plus ou moins informées des risques encourus en matière de braconnage (amendes, prison, etc.). D'autant plus que l'administration des aires protégées y a ses locaux. La petite taille de la ville est également un élément dissuasif pour tout vendeur de gibier qui oserait se faire connaître du grand public.

[297] Les populations qui vivent dans le parc national ont le droit de pêcher et de chasser. Ce droit ne s'applique uniquement que pour une consommation dans le village. Elles ne peuvent pas vendre les produits de ces activités. L'administration des aires protégées peut faire des exceptions en cas de surplus à condition que cela ne soit pas répétitif.

[298] La réglementation sur la chasse à Gamba est quasi identique à celle qui s'applique dans le parc national de Loango parce la ville de Gamba est située dans un domaine de chasse (Sette-Cama). Par contre à Omboué, la réglementation n'est pas la même car la ville se trouve dans une zone ordinaire. Les populations de la périphérie sud du parc national de Loango ont malgré tout du mal à comprendre pourquoi « il existe plus de laxisme à Omboué, à Port-Gentil qu'à Gamba ». Selon certaines personnes (de façon volontaire ou involontaire), la localisation des localités à l'intérieur ou à l'extérieur n'explique pas leur « châtiment ».

Photo 43 : Le marché de Gamba, sans gibier 1. **Photo 44 : Le marché de Gamba, sans gibier 2**

Photo. Chiberth Moussavou, Septembre 2008.

Photo 43 : Sur les étals, de la commerçante il y a des tomates, des aubergines vilottes, aubergines vertes, du piment, du poisson fumé (dans la cuvette qui est sur la table, près de la commençante), de l'ail, de la banane plantain. En arrière plan gauche (pas très visible), se trouve des boucheries et des bars.

Photo 44 : Sur les étals il y a de la banane plantain, des tomates, du citron, du piment, du poison fumé (machoiron, silure, bécune). En arrière plan droit (pas très visible), il y a des boucheries et des bars.

Photo 45 : Le marché de Gamba, sans gibier 3

Photo. Chiberth Moussavou, Gamba, septembre 2008.

Photo 45 : sur les étals il y a des bananes plantain, des tubercules de manioc, des taros et du piment. En arrière plan (pas très visible), il y a des boxes de friperie.

Par contre, dans les marchés des grandes villes telles que Libreville et Lambaréné, il est facile de trouver de la viande de brousse. Les commerçants vendent leur gibier tout en sachant les risques encourus en cas de contrôle par les agents des eaux et forêts. Ils espèrent les soudoyer avec de l'argent, du gibier, user de la violence ou s'enfuir. Le gibier est exposé

le plus souvent dans des endroits cachés du marché ou bien dans les marchés de nuit improvisés. Il est vendu frais, congelé, fumé ou boucané.

Les revenus financiers obtenus de cette chasse illégale permettent aux braconniers d'acheter des produits de consommation que la forêt ne peut pas leur procurer (pain, sucre, lait, …). Les ressources de la forêt ou encore les ressources naturelles n'ont pas seulement une fonction alimentaire pour les communautés locales, elle est aussi monétaire.

Photo 46 : Marché de LBV, sans gibier devant

Photo. Chiberth Moussavou, Octobre 2008.

Photo 47 : Marché de LBV, sans gibier dans l'allée

Photo. Chiberth Moussavou, Octobre 2008.

LBV= Libreville

Photo 46 : à l'extérieur du marché d'Oloumi se trouvent des bâtons de manioc, des feuilles de manioc pilées, des disques compacts (CD), des cassettes audio, etc. Il n'y a pas de de gibier.

Photo 47 : dans l'allée principale du marché d'Oloumi, se trouvent du poisson frais, de la banane plantain, des fruits et des légumes. Il n'y a pas de gibier.

Photo 48 : Marché de LBV, du gibier au fond

Photo. Chiberth Moussavou, Octobre 2008.

Photo 48 : tout au fond du marché, dans un coin, en face des bananes plantains, se trouvent les étals de gibier. Les commerçants transportent la viande de brousse à la fois dans des sacs de riz vides et dans des paniers en liane. Il est difficile de faire des photographies sans se faire agresser par les commerçants, particulièrmement si vous n'êtes pas accompagné par les agents des Eaux et Forêts. Cette photographie a été faite sans flash afin d'être le plus discrèt possible, pendant que nous nous faisions agresser verbalement par le groupe de commerçantes avec qui nous souhaitions nous entretenir. Sur cette photographie nous voyons un singe, peut être un chimpanzé (espèce protégée), légèrement fumé. Et à côté, il y avait des gigots de sanglier et d'autres gibiers (espèces partiellement, intégralement protégées et ordinaires).

Photo 49 : Gibier sur les étals à Lambaréné 1

Photo. S. Louembet, Lambaréné, 2010.

Photo 50 : Gibier sur les étals à Lambaréné 2

Photo. C. Aveling, Lambaréné, 2010.

Photo 49 : un singe (chimpanzé) et un gigot de sanglier (potamochère).

Photo 50 : un crocodile, un gigot d'antilope (céphalophe), un gigot de pangolin et d'autres espèces animales.

L'absence de gibier sur les étals du marché de Gamba ne signifie qu'il n'existe pas un commerce de viande de brousse en provenance du parc national de Loango ou des aires protégées juxtaposées. Les consommateurs arrivent à en acheter auprès des chasseurs ou des commerçants par un système de « bouche à oreille ». C'est d'ailleurs l'une des techniques employées par les agents des aires protégées, habillés en tenue civile, pour traquer les braconniers ou les vendeurs de gibier dans les localités urbaines proches des aires protégées. Ainsi, Gamba est sujette à une surveillance particulière contrairement aux localités périphériques, telle qu'Omboué, à cause de sa proximité autant du parc national de Loango, de sa localisation dans le domaine de chasse de Sette-Cama et de sa forte population. Elle est en ce sens une source potentielle permanente de braconniers qu'ils soient directs et indirects.

Les gibiers les plus prisés et les plus vendus par les populations du parc national de Loango et ses environs sont les céphalophes (pris habituellement dans les pièges) et les singes (tués au fusil). Ils sont suivis des grands mammifères tels que le gorille, le chimpanzé, l'éléphant (tués au fusil) et le buffle (pris par piège ou au fusil). Les athérures, les aulacodes[299] et les pangolins font partie des espèces les moins vendues. Le céphalophe est très abondant dans le commerce de viande de brousse en raison de sa profusion dans la forêt. Il l'est également parce qu'il fait partie des espèces dites ordinaires c'est-à-dire non protégées.

[299] L'athérure est aussi appelé porc-épic. L'aulacode est généralement dénommé hérisson.

Photo 51 : Saisie de Céphalophes bleus en provenance des parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou en 2004

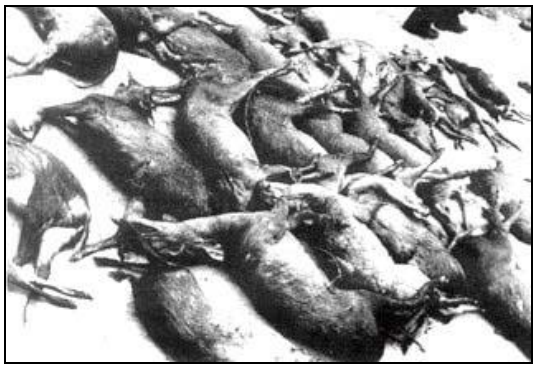

Source : journal quotidien *L'Union* du 11 novembre 2004.

Le céphalophe bleu, communément appelé ‘‘gazelle’’, fait partie des animaux les plus chassés et les plus vendus sur l'ensemble du territoire.

Le graphique suivant montre les espèces animales chassées dans la réserve de faune de Loango et sa périphérie [300], et, vendues dans la ville de Gamba entre 1997 et 1998. En tête de liste, il y a le céphalophe bleu (510)[301], suivi du potamochère à pinceaux (440), du chevrotain aquatique (390), du crocodile nain (185), du cercocèbe (180), du crocodile du Nil (60), du buffle (50), de l'éléphant (20) et de l'Hippopotame (10) (Blaney et *al.*, 1998).

[300] Site actuel du parc national de Loango et d'une partie du domaine de chasse de Sette-Cama.
[301] Les nombres entre parenthèses représentent les quantités d'animaux vendues à Gamba entre le 01 juin 1997 et le 31 mai, par exemple (510) pour les céphalophes bleu.

Figure 23 : Espèces animales vendues à Gamba entre le 01 juin 1997 et le 31 mai 1998

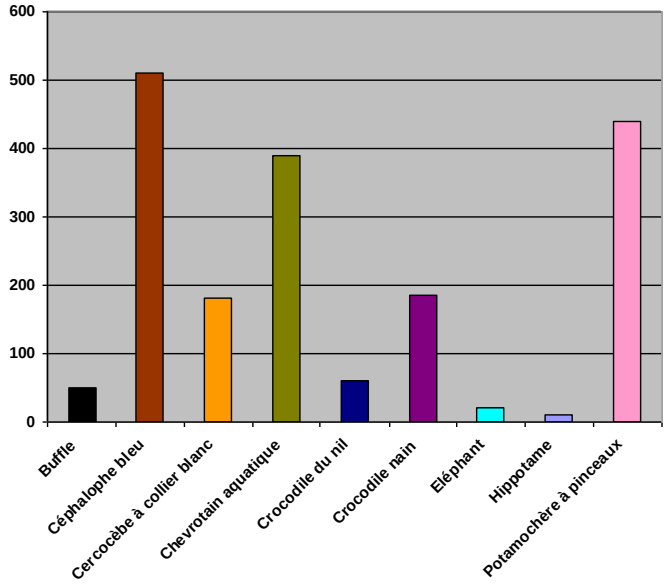

Source : Blaney et *al.*, 1998.

Cette tendance observée dans la fin des années 1990 est en train de changer. En effet, si nous nous référons aux saisies de gibiers (auprès des braconniers) réalisées lors des activités de surveillance des agents des aires protégées dans le secteur sud, entre octobre 2005 et septembre 2006, le crocodile (5)[302], un animal intégralement protégé et autrefois moins chassé que le céphalophe bleu (1), fait désormais partie des animaux les plus braconnés. Le crocodile est souvent pris au piège dans les filets de pêche des populations locales. Comme nous avons pu le constater sur le terrain, ces prises sont très fréquentes dans cette région où la pêche est une activté économique à part entière pratiquée quotidiennement. Quant au potamochère (3), il occupe toujours la deuxième position des espèces les plus chassées. L'athérure (1) fait partie de la liste contrairement aux observations faites entre juin 1997 et mai 1998.

[302] Les nombres entre parenthèses représentent les quantités d'animaux (ou gibiers) saisies dans le parc de Loango d'octobre 2005 à septembre 2006.

Tableau 60 : Matériels et gibiers (morts) saisis dans le parc national de Loango (sud) d'octobre 2005 à septembre 2006

Type de mission	Armes saisies	Munitions saisies	Gibiers saisis	Autres
Surveillance	Calibre 12 :1	Néant	Crocodile : 5 Arthérure : 1 Céphalophe bleu : 1 Potamochère : 3	Monofilament : 5
Total	1	0	10	5

Source : Onanga, octobre 2006.

Cela dit, la comparaison entre les effectifs d'animaux braconnés avant la période du parc, c'est-à-dire à la fin des années 1990, et ceux pendant le parc national de Loango, soit dans le milieu des années 2000, montrent une nette diminution du braconnage. Le nombre d'animaux saisis et/ou vendus est passé de près de 2000 à 10 par an. Par ailleurs, le choix par les braconniers du statut de protection dont bénéficie l'animal n'a pas changé. Les animaux protégés, en dehors du céphalophe bleu qui est une espèce ordinaire, demeurent leur cible principale. Ils sont les plus prisés pour leur goût, leur chair, etc.

Tableau 61 : Comparatif du gibier braconné entre 1997-1998 et 2005-2006[303]

Gibier	Statut de protection	Juin 1997-Mai 1998	Oct. 2005-Sept. 2006
Athérure	Ordinaire/aucune	Néant	1
Buffle	Intégral	50	Néant
Céphalophe bleu	Ordinaire/aucune	510	1
Cercocèbe	Ordinaire/aucune	180	Néant
Chevrotain aquat.	Intégral	390	Néant
Crocodile	Intégral et partiel[304]	245	5
Eléphant	Intégral	20	Néant
Hippopotame	Intégral	10	Néant
Potamochère	Partiel	440	3
Total		1845	10

Sources : Blaney et *al.,* 1998 ; Onanga, octobre 2006.

Tableau 62 : Comparatif du statut de protection du gibier braconné avant et pendant le parc national de Loango en effectif et en pourcentage

Protection	Juin 1997 - Mai 1998 (avant)		Oct. 2005 - Sept. 2006 (pendant)	
	Effectif	%	Effectif	%
Partielle ou intégrale	1 145	62,05	8	80
Ordinaire/aucune	700	37,97	2	20
Total	1 845	100	10	100

Sources : Blaney et *al.,* 1998 ; Onanga, octobre 2006.

NB : Nous avons fait les calculs des % sur la base des données de Blaney et *al*. (1998) et d'Onanga (oct. 2006).

[303] Le gibier vendu sur le marché de Gamba entre 1997 et 1998 provient essentiellement de l'ancienne aire d'exploitation rationnelle de faune de sette-cama (AERS), surtout la zone sud, dont une partie importante a été convertie en parc national de Loango en 2002. Les missions de surveillance d'octobre 2005 et septembre 2006 ont été réalisées dans la partie sud de l'aire protégée et sa zone péripérique, soit dans le même espace que l'ex AERS.

[304] Le crocodile du Nil (60) est intégralement protégé, le crocodile nain (185) l'est partiellement.

Les données du tableau 62 montrent une évolution vers la baisse du braconnage. Il a fallu un important travail de sensibilisation pour arriver à ce résultat, qui n'existait pas au préalable. Avant le parc, la sensibilisation était ponctuelle. Parfois les braconniers découvraient qu'ils avaient commis une infraction que lorsqu'ils étaient sanctionnés, ce qui était rare disent les populations locales. Désormais la sensibilisation est quasi permanente. Lorsqu'elle n'est pas verbale, elle l'est par les affiches, les prospectus et les médias. Certes les populations continuent à faire du braconnage mais de façon minime à cause des sanctions légales, de plus en plus appliquées depuis la création des parcs nationaux en 2002. Elles sont aussi mieux informées sur la réglementation en matière de chasse dans les aires protégées. Certains habitants possèdent la liste des animaux protégés distribuée depuis peu par l'administration des aires protégées. Ceux qui ne l'ont pas arrivent à en citer quelques uns. D'autres, particulièrement les chefs de village et les anciens cadres à la retraite, disposent de cartes du parc national de Loango, du CAPG ou de tous les parcs nationaux. Les populations locales sont également en train de prendre conscience de l'intérêt écologique et économique de la conservation de la nature.

Photo 52 : Prospectus d'animaux protégés à Sounga

Photo. Chiberth Moussavou, août 2008.

Photo 53 : Cartes des aires protégées à Pitonga

Photo. Chiberth Moussavou, septembre 2008.

Photo 52 : Liste des animaux protégés sur les murs extérieurs d'une maison en planches (bois) dans le village de Sounga, au sein du parc national de Loango. Cette liste est présente sur les murs extérieurs de toutes les maisons du village.
Photo 53 : cartes du parc national de Loango, des parcs nationaux et du Complexe d'Aires Protégées de Gamba sur le mur intérieur du salon d'un notable (un retraité de shell-Gabon) dans le village de Pitonga, à la périphérie du parc. Sur ce même mur, Monsieur Gabriel (ou Gaby) a également mis la photo (en noir et blanc) d'un troupeau d'éléphants qui fait obstacle à la circulation des voitures et des piétons dans la ville de Gamba. L'incident, nous disait-il, date des années 1980.

Photo 54 : Carte touristique du parc de Loango, à Pitonga

Photo. C. Moussavou, septembre 2008.

Carte touristique du parc national de Loango, récemment collée sur le mur intérieur du salon de Mr Gaby, un habitant de Pitonga.

Bien que le parc soit aux prises du braconnage, le phénomène reste minime par rapport à certains parcs nationaux du pays. Cette comparaison est établie à partir de la manifestation visuelle du braconnage représentée par la vente sur les marchés d'autres localités. Elle se fonde aussi sur le nombre de saisies de gibiers ou de campements de chasse détruits par les agents des aires protégées dans le parc national voisin (Moukalaba-Doudou).

Tableau 63 : Comparaison du matériel et du gibier saisis dans les PN de Loango et de Moukalaba-Doudou entre octobre 2005 et septembre 2006.

Saisies	Loango	Total Loango	Moukalaba-Doudou	Total M-D
Armes saisies	Calibre 12 : 1	1	Calibre 12 : 4 Carabine : 1	5
Munitions saisies	Néant	0	Double « 00 » : 46 Chevrotine : 10 Balles : 8	64
Gibiers saisis	Crocodile : 5 Arthérure : 1 Céphalophe bleu : 1 Potamochère : 3	10	Potamochère : 3 Pangolin géant : 2 C. torcatus : 3 Vautourd palmiste : 1 Buffle (gigots) : 4	13
Autres	Monofilament : 5	5	Campements de chasse permanents : 6 Torches : 5	11

Source : Onanga, octobre 2006.

M-D = Moukalaba - Doudou

Le parc national de Moukalaba-Doudou, situé dans la province voisine de la Nyanga, enregistre un braconnage plus important que Loango. En 2005 par exemple, le nombre de campements de chasse détruits (19) lors des missions de surveillance était plus élevé que celui de Loango (3) durant la même année.

Tableau 64 : Distribution des campements de chasse et nombre détruits en 2005 dans les parcs de Loango, Moukalaba-Doudou et leurs périphéries

Zones	Nombre
Route Sette-Cama[1]	1
Sounga[1]	2
Moukalaba (rivière) [2]	15
Digoudou[2]	2
Toutou[2]	2
Total	22

Source : Onanga, février 2006.

1 = villages du parc national de Loango et de sa périphérie

2 = villages du parc national de Moukalaba-Doudou et de sa périphérie

Le constat d'un braconnage minime dans le parc national de Loango se base aussi sur les régions qui alimentent le commerce de gibier de Libreville, la capitale du pays. Le parc national de la Lopé et ses environs, y compris la région de Makokou et de Mékambo, sont réputés dans l'approvisionnent des marchés de la province de l'Ogooué-Ivindo et de Libreville. Le gibier vendu par la commerçante que nous avons rencontrée au marché d'Oloumi[305], en octobre 2008 dans le cadre de nos enquêtes de terrain, provenait essentiellement de cette province. Il est acheminé par train ou par voiture. La viande de brousse est aussi fournie par des chasseurs des localités rurales de la province de l'Estuaire (Kango, etc.) et du Moyen-Ogooué (zone de Bifoun-Lambaréné). Les commerçants rachetent de même du gibier en provenance d'Oyem. Au final, la viande de brousse vendue à Libreville émane quasiment de toutes les régions du pays. Mais la première place, pour ce qui concerne les marchés, est attribuée à la province de l'Ogooué-Ivindo (Makakou, Mékambo, parc national de la Lopé et ses environs). Pour les particuliers qui se procurent du gibier à des fins de consommation personnelle, l'achat se fait dans les marchés ou auprès des petits chasseurs ruraux qui revendent le surplus de leur chasse de subsistance le long de la route nationale.

[305] C'est la première et unique vendeuse de viande de brousse avec qui nous avons pu nous entretenir. Les autres vendeurs n'ont pas souhaité nous parler et pour éviter que nous en sachions plus sur leur activité, nous avons été agréssés verbalement et reconduits vers la sortie du marché.

Ce braconnage moins important dans le parc de Loango par rapport à d'autres parcs nationaux s'explique également par le faible peuplement des villages[306] et par la variété de sources d'alimentation : cours d'eau, forêt, agriculture, aliments transformés et aliments importés. La présence des lacs et lagunes permet de disposer toujours de poisson. Les populations ne sont pas donc obligées de se tourner constamment vers le gibier telles que celles de Moukalaba-Doudou et de sa périphérie : la pêche n'y est pas très fructueuse et les aliments importés ne sont pas à la portée de toutes les bourses. Le cas de Moukalaba-Doudou n'est pas isolé et encore moins le plus critique. Certains parcs nationaux sont fortement exposés au braconnage et ont la réputation d'alimenter les principaux réseaux de commerce de gibier des villes environnantes ainsi que la capitale du pays. C'est le cas de la Lopé que nous avons cité précédemment. Selon la forte consommation de gibier, le réseau du commerce, dont les tentacules vont au-delà de la province, et les observations des agents des Eaux et forêts, le parc de la Lopé est situé dans une zone très giboyeuse. De plus, à la différence du parc de Loango où les principales activités génératrices de revenus pour les communautés locales sont la pêche et l'agriculture, c'est la chasse qui occupe cette place dans la région du parc de la Lopé et la province de l'Ogooué-Ivindo. Elle est à la fois une activité traditionelle et une activité économique à part entière. À Ayem par exemple, un village d'environ 300 habitants situé dans ladite aire protégée, ce sont environ 2 280 sangliers, 5 456 porcs épics, 8 792 gazelles et 4 731 antilopes qui sont prélevés, en moyenne, par an. Cette chasse destinée au commerce produit un chiffre d'affaire annuel moyen de 208 840 000 F CFA (Minlama, 2007)[307]. La taille et la visibilité des étals de viande de brousse du marché de Makokou, installés en bordure de route, par rapport à Libreville et Lambaréné, est une caractéristique de l'ampleur et de la ‘‘normalité’’ du phénomène dans la province.

[306] Les villages du parc national de Loango et ses environs sont très peu peuplés, entre 6 et 150 habitants.
[307] Minlama, 2007. In RAPAC Infos, 2007.

Photo 55 : Gibier sur les étals au marché de Makokou

Photo. Okouyi, 2006.

La vente de viande de brousse (céphalophes et autres gibier) se fait à découvert sur la rue principale du marché de Makokou.

À coté des braconnages de subsistance et commercial, il existe des formes de braconnage secondaires. Nous avons choisi de les désigner de la sorte à cause de leur faible importance par rapport aux deux précédentes**.**

1.2.2. Les formes de braconnage secondaires

Les formes de braconnage secondaires englobent le braconnage pour les sous-produits, le braconnage d'animaux vivants et le braconnage d'Etat (braconnage par les forces publiques).

1.2.2.1. Le braconnage pour les sous-produits

Le braconnage pour les sous-produits est issu des précédentes formes de braconnage. Il peut aussi être pratiqué de manière délibérée c'est-à-dire exclusivement pour se procurer certaines parties d'animaux. Celles qui n'ont rien à avoir avec la viande du gibier sont récupérées par les consommateurs ou les chasseurs et peuvent être commercialisées. Ce braconnage n'est pas une grosse menace lorsqu'il est pratiqué pour se procurer des amulettes à l'exemple de celles utilisées dans le fétichisme ou la médecine traditionnelle. Les parties les plus prisées sont la queue de porc-épic, le crâne, les poils d'éléphants, les plumes d'oiseaux rares (perroquet vert, aigle, …), etc. Par contre, il peut représenter un danger pour la faune

lorsqu'il se fait uniquement dans un but lucratif. Cette autre facette du braconnage pour les sous-produits s'attaque généralement aux éléphants pour ses pointes, et, aux léopards, panthères, crocodiles et pythons pour leur peau. Les acheteurs sont des locaux généralement de classe aisée qui s'en servent comme décoration, et des expatriés qui échappent au contrôle et les exportent illégalement.

1.2.2.2. Le braconnage d'animaux vivants

À l'échelle du pays, le braconnage d'animaux vivants concerne les animaux habituellement utilisés pour des expériences médicales, par les parcs zoologiques et les cirques ; cela peut aussi intéresser les particuliers. Il touche généralement les jeunes singes, les jeunes chimpanzés et les jeunes gorilles. Les adultes sont mis hors de cause parce qu'ils sont très agressifs : ces derniers sont souvent tués par les braconniers lorsqu'ils s'opposent à la capture de leurs petits. Le braconnage d'animaux vivants est quasi inexistant dans le parc national de Loango. Les rares cas avérés concernent les tortues[308]. Les braconniers ou les acheteurs sont pour la plupart démasqués lors des contrôles des douanes à l'aéroport de Gamba. Cela dit, le lieu de capture est imprécis. Les tortues peuvent donc provenir du parc ou de sa périphérie.

1.2.2.3. Le braconnage d'Etat

Le braconnage d'Etat est pratiqué par les représentants de l'Etat, généralement des agents des eaux et forêts, des militaires ou de hauts cadres de l'administration.

Pour les agents des eaux et forêts, le braconnage est un moyen de se procurer gratuitement de la viande de brousse : consommation personnelle, vente aux villageois ou troc (bananes, manioc, etc.). Les militaires le font pour s'alimenter, surtout lors des excursions en forêt dans le cadre des formations. Les autorités administratives pratiquent quant à eux un braconnage indirect. Ils louent les services des villageois pour se procurer de la viande de brousse à moindre coût ou en faisant du troc (échange de cartouches contre du gibier, de la volaille importée, etc.). Leurs commandes sont parfois très importantes et sont destinées à des fêtes publiques. Mais cet état de fait, fréquent et peu réprimandé avant ce nouvel élan

[308] Les tortues ne font pas de bruit et elles sont facilement dissimulables dans un sac ou dans une glacière (entre les poissons).

écologique amorcé en 2002, tend à se raréfier, notamment dans les localités proches des aires protégées.

Ces formes de braconnage secondaires sont quasi inexistantes dans le parc national de Loango. Si elles se pratiquent, c'est dans la plus grande discrétion. Nous n'avons pas eu de données statistiques ou observables qui permettent de les considérer comme d'importants obstacles à la conservation dans cette aire protégée.

En définitive, le braconnage est toujours d'actualité dans le parc de Loango. Les braconniers continuent à agir. Malgré les surveillances limitées, les agents des aires protégées arrivent à arrêter quelques uns. Tel que le souligne le responsable du volet surveillance, « l'arrestation d'un délinquant émane de la situation dans laquelle il se trouve ». L'individu est arrêté soit parce qu'il possède une arme qui n'est pas en règle, soit parce qu'il détient illégalement de la viandes de brousse. Bien qu'il ne précise pas les lieux (parc national, domaine de chasse, réserve de faune, etc.) des délits et la raison du braconnage (subsistance, commercial, etc.), le tableau suivant informe sur la situation et la quantité des délinquants (braconniers) dans le CAPG en 2005. Durant cette année, 43 personnes ont commis des délits différents. Si aucun individu n'a été déféré en 2005, et c'est un constat positif pour la conservation, le rapport du volet surveillance (Onanga, 2006) souligne que le nombre de verbalisés a augmenté. Les « sans suite » sont les braconniers « récalcitrants », ceux qui ont reçu des convocations et qui décident de ne pas se présenter à la brigade de faune ou à la gendarmerie pour répondre de leurs actes : s'expliquer, payer des amendes, etc.

Tableau 65 : Situation et nombre de délinquants arrêtés dans le CAPG en 2005

Délinquants	Nombre
Déférés	0
Verbalisés	31
Sans suite	12
Total	43

Source : Onanga, février 2006.

Le phénomène du braconnage constaté dans la zone géographique du parc de Loango est toutefois moins important qu'avant 2002. La sensibilisation continue pemettra peut être de l'enrayer et d'assurer ainsi une protection totale de la faune. En effet, qu'importe sa forme ou

sa raison, le braconnage contribue fortement à l'extinction des espèces animales. Rien qu'à la Lopé, le nombre de gorilles serait passé de 35000 à 20000 en vingt ans à cause du braconnage et du virus d'Ebola (Quilleriet, 2005).

Outre le braconnage, la conservation de la nature dans le parc national de Loango est aussi perturbée par l'exploration pétrolière.

Section 2 - L'activité pétrolière dans le parc de Loango : un Etat partagé entre conservation et développement économique

Le secteur pétrolier est l'un des principaux piliers de l'économie gabonaise. L'ouest et le sud-ouest, c'est-à-dire de la province de l'Ogooué-Martime à celle de la Nyanga, regorgent d'un sous-sol riche de ce minerai.

2.1. L'importance locale de l'activité pétrolière

La province de l'Ogooué-Maritime, qui abrite le parc national de Loango et une grande partie du CAPG, est par excellence celle du pétrole. La découverte de nouveaux gisements représente des possibilités supplémentaires de développement économique et de recettes publiques. Elle signifie également création d'emplois et limitation de l'exode rural. L'augmentation des emplois permettrait aux populations locales de disposer de revenus susceptibles d'améliorer des conditions de vie majoritairement rythmée par l'agriculture, la pêche et dans une moindre mesure par la chasse. Dans un contexte socioéconomique où les produits importés et les services de proximité (publics et privés) sont de plus en plus chers, ces activités, essentiellement artisanales, ne leur permettent pas toujours de subvenir à leurs besoins. Travailler dans le secteur pétrolier est perçu comme une prospérité économique. Dans les localités du parc et de sa périphérie, environ 1 habitant sur 3, 1 homme sur 2 et au moins 1 personne par famille a exercé une activité dans le pétrole comme cadre ou ouvrier, en contrat de durée déterminée ou indéterminée. Il n'est pas rare de croiser des « pétroliers »[309] retraités, un jeune qui a déjà travaillé dans le secteur ou un chômeur qui souhaite qu'il y ait de nouveaux forages pour « toucher le grot lot », « avoir le million » ou « se faire le million ».

[309] Jargon local pour désigner une personne qui travaille dans le secteur pétrolier.

Les foreurs peuvent gagner de 1 à 1,5 millions de francs CFA pour un contrat de 1 mois, soit environ 10 fois le SMIG gabonais[310]. Même s'il n'est pas le plus gros employeur au Gabon, le secteur pétrolier a la particulier de bien payer et de contribuer considérablement au PIB et au développement économique du Gabon. Dans le secteur privé, les salaires des cadres (ingénieurs) sont supérieurs à 1 million de F CFA, ceux des directeurs et autres responsables sont largement au-delà de 1 million et demi. Dans la fonction publique, en plus de leur salaire (environ 500 000 F CFA pour les cadres), les employés du secteur du pétrole (des mines et de l'économie) ont des fonds communs, une redistribution des bénéfices à hauteur de près de 1 million tous les trois mois. Le tableau suivant donne une lecture des emplois privés liés au secteur pétrolier. Même s'il paie bien, le nombre d'employés est moins importants que celui du bois, des services, etc. Il fait partie des deux secteurs qui enregistrent une croissance supérieure à 0, néanmoins loin derrière les mines, en comparaison aux effectifs de 2007 et 2008.

Tableau 66 : Evolution des emplois privés liés au pétrole par rapport aux autres secteurs économiques

Secteurs économiques	2006	2007	2008	08/07
Agriculture	2 076	2 149	2 090	-2,7 %
Pétrole	1 678	2 089	2 139	2,7 %
Mines	1 479	1 498	2 139	42,8 %
Bois	9 134	9 600	6 597	-3,13 %
Industries agro-alimenataires	2 203	2 254	2 176	-3,5 %
Autres industries	1 798	1 820	1 625	-10,7 %
Eau, électricité et raffinage	1 910	1 918	1 929	0,6 %
Bâtiment et travaux publics	4 901	4 941	4 942	0,0 %
Transports et télécom	7 032	7 718	6 720	-12,9 %
Services	11 505	11 896	11 510	-3,2 %
Commerce	5 873	6 085	6 085	0,0 %
Banques et assurances	2 040	2 081	2 090	0,4 %
Total	51 629	54 041	49 401	-8,6 %

Source : Direction Générale de l'Economie, 2008.

[310] Si nous nous positionnons par rapport à l'année 2008, le salaire d'un foreur est environ 10 fois supérieur au SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) du Gabon. Ce dernier était de 80 000 francs CFA. Nous prenons 2008 comme référence parce qu'elle s'insère dans notre période de recherches sur le parc national de Loango et ses environs. Depuis lors, le SMIG a connu une évolution. Il est passé de 80 000 francs CFA à 150 000 francs CFA en Février 2010. Il était auparavant, soit en Octobre 2006, passé de 4 000 francs CFA à 80 000 francs CFA.

De plus, plusieurs activités naissent à la suite de l'implantation de sociétés pétrolières. De la prospection/exploitation[311] à la construction d'un établissement scolaire[312] ou à l'installation d'une antenne téléphonique[313], le secteur du pétrole demeure un facteur considérable du développement socioéconomique. Il contribue à la dynamique d'une région, d'une localité ou à la naissance d'une ville. Gamba[314] en est un exemple. Cette ville a été créée dans les années 1960 grâce à la découverte de gisements dans l'aire d'exploitation rationnelle de Sette-Cama, particulièrement dans le domaine de chasse de Sette-Cama, par la COSREG[315]. Elle n'était auparvant qu'un simple campement de pêche.

Toutefois, l'activité pétrolière va à l'encontre de la conservation dans une aire protégée. L'Etat choisit le pétrole, c'est-à-dire le développement économique, car les bénéfices sont locaux et perceptibles sur le court terme, au détriment de la conservation dont les profits de la conservation de la nature sont d'abord globaux, avant d'être locaux, et ne sont visibles que sur le long terme.

2.2. Un parc touché par l'exploration pétrolière

Le parc national de Loango est menacé par l'accord de permis de prospection[316]. Nous pouvons citer le permis d'exploration pétrolière Eketamba, dans le sud-est du parc, obtenu en 2005 par la société américaine Transworld Exploration Gabon Ltd. Après une étude d'impacts et les dénonciations des ONG, le permis a été annulé. Le permis Nziembou-Dighegh de la société franco-britanique Perenco qui s'étendait jusqu'à l'intérieur du parc national, côté est, en fait également partie. Ses limites ont été réduites et repoussées hors du parc national suite aux contestations et à la demande d'une étude d'impacts réclamée par les conservateurs de la nature. Le scénario est identique dans le nord de ladite aire protégée avec le permis Lotus de la société chinoise Sinopec[317], délivré en 2004[318]. À la différence des deux autres, la Sinopec

[311] Telles que Shell, Total, etc.
[312] Par exemple l'école Yenzi construite par Shell-Gabon.
[313] C'est le cas de l'antenne de Celtel à Sette-Cama.
[314] Gamba est la deuxième ville du pétrole après Port-Gentil.
[315] La COSREG est la Compagnie Shell de Recherche et d'Exploration au Gabon. C'est l'ancien nom de l'actuelle Shell-Gabon. La COSREG s'est installée au Gabon en 1960 et a découvert le champ de Gamba en 1963.
[316] Selon le code minier gabonais (Loi n° 5-2000 du 12 octobre 2000), la prospection (ou l'exploration) est « toute investigation ou reconnaissance géologique de surface, ou de sub-surface, destinée à reconnaître la composition ou la structure du sol et du sous-sol, quels que soient les méthodes employées, le but poursuivi et les substances recherchées » (article 22).
[317] La Sinopec (China Petrochimical Corporation) est la troisème entreprise pétrolière dans le monde en 2007 en termes de capacité de production après Exxon-Mobile et Shell. Elles y ont respectivement produit 180,55 millions de tonnes, 281,3 millions de tonnes et 244,25 millions de tonnes. Sur le plan national, c'est-à-dire en

n'a fait aucune étude d'impact environnemental avant d'entamer sa prospection, comme le reclamait le Conseil National des Parcs Nationaux et les ONG environnementales. Elle est également la seule société à procéder à des explorations dans le parc de Loango. Son activité dans l'aire protégée a causé d'importants dégâts sur la nature et a fait l'objet de nombreuses contestations.

La Sinopec a réalisé des explorations (ou prospections) pétrolières dans le parc pendant deux ans, de début 2005 à fin 2006-début 2007. Face aux protestations incessantes des partisans de la conservation de la nature, la société chinoise fut contrainte de réaliser une étude d'impact environnemental, refusée par les conservateurs de la nature. Contre toute attente, la Sinopec a continué sa prospection. Les partisans de la conservation se sont de nouveau mobilisés dans un mouvement de protestation en demandant une nouvelle étude d'impacts qui serait mieux élaborée que la première. Cette nouvelle étude fut également rejetée et a conduit à la cessation des activités sismiques de la Sinopec.

Le ministère des Mines et des Hydrocarbures qui avait octroyé ce permis d'exploration[319] tout en apparaissant souvent surpris de la présence de la Sinopec dans l'espace protégé, a été contraint de mettre fin aux actions de la Sinopec dans le parc. Les pressions provenaient des ONG environnementales, des médias, des bailleurs de fonds, de même que des mésententes entre le ministère de l'environnement et celui du pétrole et des mines. D'une façon générale, ces derniers ne se sont pas accordés quant à l'octroi de ces différents permis d'exploration comme le stipule la réglémentation en matière de prospection minière et pétrolière. Selon l'article 12 de la loi sur les parcs nationaux de 2007 « toute prospection minière ou pétrolière dans un parc national ne peut être autorisée que par décret pris en Conseil des Ministres, après avis de l'organisme de gestion et sur rapport du comité scientifique ». L'organisme de gestion est l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Elle dépend du ministère de l'environnement et des Eaux et forêts.

Chine, la Sinopec fait partie des trois plus grandes entreprises pétrolières du pays. En 2008, elle était, par rapport à sa capacité de production, la première entreprise pétrolière de la Chine. Elle était respectivement suivie de la CNPC (China National Petroleum Corporation) et de la CNOOC (China National Offshore Oil Corporation) (D'Aboville et Sun, 2010).

[318] Le permis Lotus délivré à la Sinopec est le résultat d'accords économiques bilatéraux signés entre le Président, feu Omar Bongo, et le Président chinois Hu Jintao en janvier 2004. C'est depuis cette année que le Gabon fait partie des fournisseurs de pétrole de la Chine.

[319] Aucune prospection ne peut avoir lieu sans l'accord du ministère des mines et des hydrocarbures. Le code minier (2000) dit ceci en son article 7 : « le droit de prospecter, de rechercher ou d'exploiter des substances minérales utiles peut être reconnu à une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Nul ne peut, y compris les propriétaires du sol, rechercher ou extraire des substances minérales utiles sur toute l'étendue du territoire national s'il n'est titulaire d'un titre minier ou d'une autorisation d'exploitation au sens de la présente loi ».

Par ailleurs, il ressort de nos entretiens avec les agents du service du secrétariat général de l'environnement et du ministère du pétrole et des mines en septembre 2008 et en août 2010, que les activités de la Sinopec[320] se sont définitivement arrêtées pour cause de prospection infructueuse. Par contre, quelques années auparavant, entre 2007 et 2008, les médias, les ONG[321] et l'ANPN laissaient penser au rôle primordial des défenseurs de la nature.

La cessation des prospections a-t-elle réellement été influencée par les dénonciations des associations environnementales, de la communauté internationale et des mésententes entre les institutions étatiques ? Si la Sinopec avait trouvé du pétrole, le parc national de Loango serait-il devenu un champ d'exploitation pétrolière malgré les contestations ?

Quoi qu'il en soit, les activités de la Sinopec ont eu des impacts négatifs sur la faune et la flore du parc. Les dynamites ont détruit de nombreux arbres, tué plusieurs animaux et perturbé le vécu d'une faune officiellement protégée.

Les activités menées par la Sinopec ont entaché d'une certaine manière l'image verte que veut se donner le Gabon depuis la création de ses 13 parcs nationaux en 2002.

La prospection pétrolière a drainé vers la forêt du parc plus de 150 ressortissants chinois avec au programme 16000 explosions de dynamites. La Sinopec a construit des campements de base (ou base de vie) sur 740 kilomètres et ouvert des routes dans la forêt. Ces dernières sont très souvent des facteurs de braconnage. Les populations de la périphérie nord du parc de Loango, particulièrement du district de Ndougou (situé à 10 kilomètres du parc), empruntent les pistes de la Sinopec pour chasser dans ladite aire protégée et alimenter le commerce de gibier (Kokangoye, 2007). Les activités sismiques de la Sinopec ont fait fuir des éléphants, des gorilles, des chimpanzés, etc., de leur zone d'habitat habituel et modifié sans nul doute le chemin écologique que prenaient les animaux.

[320] Dans le parc national de Loango et par la suite à sa périphérie nord.
[321] WWF, WCS et Brainforest pour ne citer que ces ONG.

Photo 56 : Braconnage suscité par une route de la Sinopec

Photo. Kokangoye, 2007.

Carte 23 : localisation du permis Lotus de la Sinopec dans le parc de Loango

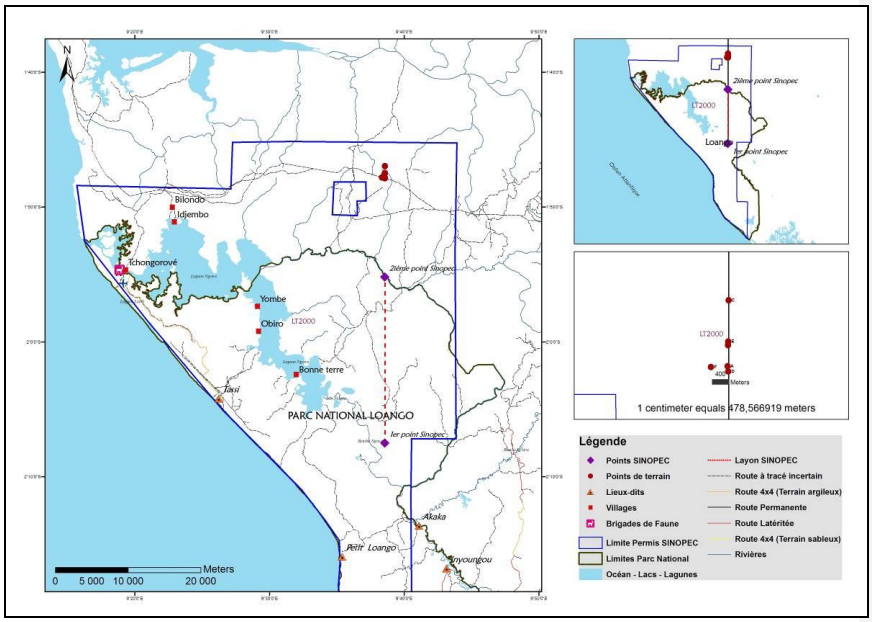

Sources : Panzou et Boussougou, MINEF, 2006 ; Le Duc Yeno, WWF-Gamba, 2008.

Photo 57 : Camp de la Sinopec dans le parc 1 **Photo 58 : Camp de la Sinopec dans le parc 2**

Photo. Boussougou[322] (ANPN), Octobre 2006.

Base de vie installée par la société pétrolière Sinopec dans le nord du parc national de Loango. La photo 58 donne un aperçu du personnel.

Photo 59 : Sol chargé de dynamite dans le parc **Photo 60 : Trou après explosion dans le parc**

Photo. Boussougou (ANPN), 2006.

Photo 59 : sol chargé de dynamites par la Sinopec avant l'explosion, parc national de Loango (nord).
Photo 60 : trou formé par les exploions de dynamites de la Sinopec, parc de Loango (nord).

[322] Roger Boussougou est le conservateur du secteur nord du parc national de Loango.

Photo 61 : Ramassage et stockage de géophones[323] par les employés de la Sinopec

Photo. Boussougou (ANPN), 2006.

Il s'agit du ramassage et du stockage de géophones dans un camion par les employés de la Sinopec dans le parc de Loango (nord). A la fin de son activité dans le parc, la Sinopec a procédé à l'enlèvement de son matériel. Elle a par la suite entammé de nouvelles prospections à la périphérie nord du parc.

Outre la Sinopec, les sociétés qui exercent à la périphérie de Loango nuisent aussi à la protection de la nature dans le CAPG. Elles déversent des hydrocarbures et d'autres produits toxiques dans la mer qui dégradent les côtes de l'espace protégé. Ces produits altèrent la vie des végétaux et des animaux, particulièrement ceux qui côtoient les plages et les embouchures des lagunes. Il en est de même à l'intérieur des terres. Shell-Gabon est souvent dénoncé pour sa pollution, particulièrement dans les sites de Gamba et de Rabi-Kounga[324], situés à la périphérie nord-est du parc national de Loango, alors que la loi l'interdit. L'article 289 du code forestier gabonais (2001) stiplule :

« *Il est interdit de déverser ou d'enfouir dans le domaine forestier, ainsi que dans les domaines fluvial, lacustre, lagunaire et maritime, tout produit toxique ou tout déchet industriel susceptible de détruire ou de modifier la faune ou la flore conformément aux dispositions de la loi en matière de protection de l'environnement* ».

L'exposition du parc national de Loango à l'exploitation pétrolière est liée au contexte économique du Gabon et des pays développés.

[323] Le géophone est un capteur qui enrregistre les vibrations (ou ondes) sismiques au travers du sol dans le cadre des forages dans le secteur pétrolier ou minier, les tremblements de terre, les vibrations des machines ou des camions, etc.
[324] Cf. annexe 17 : Shell-Gabon enfouit des déchets toxiques à Gamba et à Rabi-Kounga.

2.3. Le contexte économique national et international, un danger perpétuel pour le parc de Loango ?

La contradiction au principe de protection de la nature représentée par la présence de la Sinopec dans le parc national de Loango trouve sa justification dans des intérêts économiques. Cette attitude éloigne le Gabon de sa volonté d'être le digne représentant de la conservation dans le Bassin forestier du Congo. Force est de constater que la dépendance au pétrole, une ressource quoique épuisable, et l'absence de diversification économique par d'autres secteurs, contraint l'Etat gabonais à chercher perpétuellement de nouveaux gisements afin d'assurer sa prospérité économique[325]. Les accords avec de nouveaux partenaires de l'industrie du pétrole sont par conséquent les bienvenus, même s'ils vont à l'encontre des lois nationales. C'est dans ce contexte que la Chine s'affirme sur le marché du pétrole gabonais et se place parmi les principales sociétés étrangères du pétrole dans un secteur jusque là dominé par les sociétés françaises et américaines.

L'Afrique fournit aujourd'hui 30 % des importations pétrolières chinoises. Le continent devient un champ de bataille économique et politique pour la prospection de l'or noir à destination des pays développés. D'Aboville et Sun (2010) s'expriment sur l'intérêt énergétique que la Chine porte au continent africain :

« *Depuis l'ouverture de la Chine à l'économie de marché dans les années 1980, le pays a connu une croissance rapide de son Produit Intérieur Brut (PIB) : entre 8 % et 1 0% chaque année. Cette croissance phénoménale implique de grandes consommations énergétiques au point que la Chine est aujourd'hui le deuxième plus grand consommateur d'énergie après les Etats-Unis. Du fait de sa croissance, et malgré ses importantes réserves, elle est importatrice nette de produits pétroliers depuis 1993. Selon les statistiques de 2003, la demande chinoise était à l'époque équivalente à la demande cumulée du Japon, de la Corée du Sud, de l'Inde et de l'Indonésie, en augmentation de 11 % par rapport au niveau de 2002. Des facteurs multiples poussent Pékin à diversifier ses approvisionnements et l'Afrique semble être la terre promise pour l'Empire du Milieu* ».

[325] Les réserves pétrolières du Gabon sont en nette diminution. Le pays n'a pas fait de nouvelles découvertes pétrolières considérables depuis une vingtaine d'années. Cela se fait ressentir dans sa production qui est en décroissance depuis 1999. Le Gabon est donc obligé de chercher de nouveaux gisements. Sa plus grande dernière découverte date de 1985 avec le gisement de Rabi Kounga.

« L'Empire du Milieu » est actuellement le troisième client du Gabon en matière d'exportation pétrolière (7,4 %). Ces deux principaux concurrents sont en première place les États-Unis (51,2 %) et en seconde la France (8,7 %). Ce positionnement pourrait changer en faveur de la Chine dans les années à venir. En effet, le difficile contexte économique du Gabon, très influencé par le cours du baril et la diminution de la production pétrolière observée depuis quelques années, ainsi que son détachement de la France pour aller vers d'autres horizons politico-économiques, vont certainement renforcer la coopération sino-gabonaise dans la conquête de l'or noir. D'autant plus que la demande de la Chine, aujourd'hui deuxième puissance mondiale, ne cesse d'augmenter. Xavier Harel[326] souligne que « *la Chine est devenue, en 2005, le deuxième consommateur de brut après les Etats-Unis. Ses besoins énergétiques sont considérables : ils représentaient 10 % de la demande mondiale en 2000 et passeront à 20 % en 2010. (...) En 2020, le pays sera contraint d'importer 60 % de son pétrole contre tout juste 30 % aujourd'hui. Pour Pékin, comme pour Washington, sécuriser ses approvisionnements en hydrocarbures est devenu une priorité* ». Le Gabon pourrait alors tomber dans ce schéma que nous nommons ''l'économie à tout prix au détriment de l'écologie à tout prix''[327] ! La législation est l'un des supports sur lequel l'Etat peut s'appuyer pour renverser ses orientations sur la gestion de l'espace national. C'est le cas du code de l'environnement de 1993[328] qui stipule que si une richesse minière ou pétrolière est découverte dans une aire protégée, cette richesse peut et doit être exploitée afin de favoriser l'essor économique et social du pays.

L'Etat peut donc décider de réduire la superficie d'un parc national ou le déclasser au profit de l'exploitation pétrolière ou de tout autre minerai. L'article 12 de la loi sur les parcs nationaux (2007) stipule :

« *En cas de découverte minière ou pétrolière, il pourra être procédé à une exploitation, après déclassement de tout ou partie du parc conformément à l'article 8* ».

L'article 8 dit :

« *Tout déclassement d'un parc national doit être justifié par des impératifs d'intérêt national* ».

[326] Cité par Bangui, 2009.
[327] C'est-à-dire faire le choix de l'exploitation pétrolière pour le développement économique du pays (au détriment de la conservation) à la place d'une conservation de la nature qui prive d'une progression économique et restreint les droits d'usages des communautés villageoises.
[328] Loi n° 16/93 du 26 Août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

Par rapport à la loi, la pérennité d'un parc national n'est pas assurée au Gabon. Le parc national n'est pas sanctuarisé sur le plan juridique. Aux Etats-Unis, le parc national est inaliénable, il est juridiquement féodal. En France, un parc naturel régional ne peut faire l'objet d'un déclassement que s'il ne remplit pas ses missions ou les critères qui ont justifié son classement (FPNRF, 2005).

En cas de découverte pétrolière ou minière, et donc d'intérêt économique national, la conservation de la biodiversité n'est plus une priorité pour l'Etat gabonais. Cependant, au vu de nombreuses critiques et de son souci de se démarquer dans un monde où l'écologie permet d'avoir le respect et la reconnaissance de la communauté internationale, le Gabon essaie de faire bonne figure, souvent emprunte d'hésitation, en cédant en faveur de la conservation. Mais cette situation perdurera-t-elle ?

Le développement qui devrait se faire par l'écotourisme demande certainement de gros efforts. Sa manifestation et les bénéfices attendus ne pourront être perceptibles que sur le long terme. Avec le temps, le choix le plus simple, c'est-à-dire celui qui demande le moins d'efforts possibles, pourrait finir par l'emporter : l'exploitation pétrolière. Il repousserait un peu plus la réalisation de la diversification économique et la préparation de l'après pétrole mis en avant dans les discours de l'Etat en matière de développement économique du pays.

Le parc national de Loango n'est pas le seul exposé à ce dilemme entre conservation et exploitation pétrolière ou minière. Deux projets d'oléoducs qui traverseraient les parcs nationaux de Mayumba et de Pongara pourraient être lancés dans les années à venir. L'exploitation du fer de Bélinga, à la périphérie du parc national de l'Ivindo, est quasiment en route malgré les fortes protestations des ONG environnementales en 2007. Pour l'occasion, le chef de l'Etat[329] avait clairement signifié qu'il choisissait le développement c'est-à-dire la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie pour son peuple, mettant de côté la question de la biodiversité. Il n'est donc pas facile de choisir entre conservation de la nature et développement économique, particulièrement dans un pays où les ressources naturelles en sont les principaux leviers. Cette situation ne date pas d'aujourd'hui. Il suffit de se référer aux exploitations pétrolières effectuées dans la zone des domaines de chasse de Sette-Cama et d'Iguéla, et, de la réserve de faune de la Plaine Ouanga[330] au début des années 1960. Cet ensemble d'espaces protégés consacré à la protection de la nature a été sujet à l'exploitation pétrolière dès 1963 par la Compagnie Shell de Recherche et d'Exploration au Gabon

[329] Feu Albert Bernard BONGO ONDIMBA, président de 1967 à 2009.
[330] Ces espaces protégés furent créés en 1962 et sont devnus en 1966 l'Aire d'Exploiation Rationnelle de Faune (AERF) de Sette-Cama. Cette dernière, constitue avec l'AERF de Moukalaba-Doudou le CAPG.

(COSREG)[331]. Il est actuellement exploité par plusieurs sociétés européennes, américaines et asiatiques. Dans le Complexe d'Aires Protégées de Gamba, le domaine pétrolier couvre 7 785 km^2 (68,8 % du CAPG) répartis en permis de recherche d'hydrocarbures ou d'exploration et permis d'exploitation et de concessions (Thibault, 2001). La fonction de conservation dans les aires protégées a ainsi parfois été détournée ou superposée à la fonction d'exploitation pétrolière (cf. cartes, tableaux suivants et annexe 19 sur les pipelines à Gamba).

Ce phénomène n'est pas intrinsèque au Gabon. Au Niger, la société China National Oil and Gas Development and Exploration Corporation[332] a obtenu de la part de l'Etat nigérien, en juin 2008, un permis d'exploration pétrolière dans la réserve naturelle nationale du Termit et du Tin Toumma (Meynier, 2008-2009). En République Démocratique du Congo, l'Etat a accordé, en juin 2010, un permis d'exploration pétrolière dans le parc national des Virunga à la société britanique SOCO[333] International (Unesco, 2011).

[331] Le premier forage d'exploration de Shell s'était effectué à Kissinda en plein cœur du Domaine de Chasse de Sette-Cama suite à l'obtention d'un permis d'exploration pétrolière par l'Etat Gabonais.
[332] C'est une filiale de la China Nationale Petroleum Corporation (CNPC).
[333] South Africa Congo Oil.

Carte 24 : Concessions d'exploration et de production pétrolières dans le CAPG en 2001

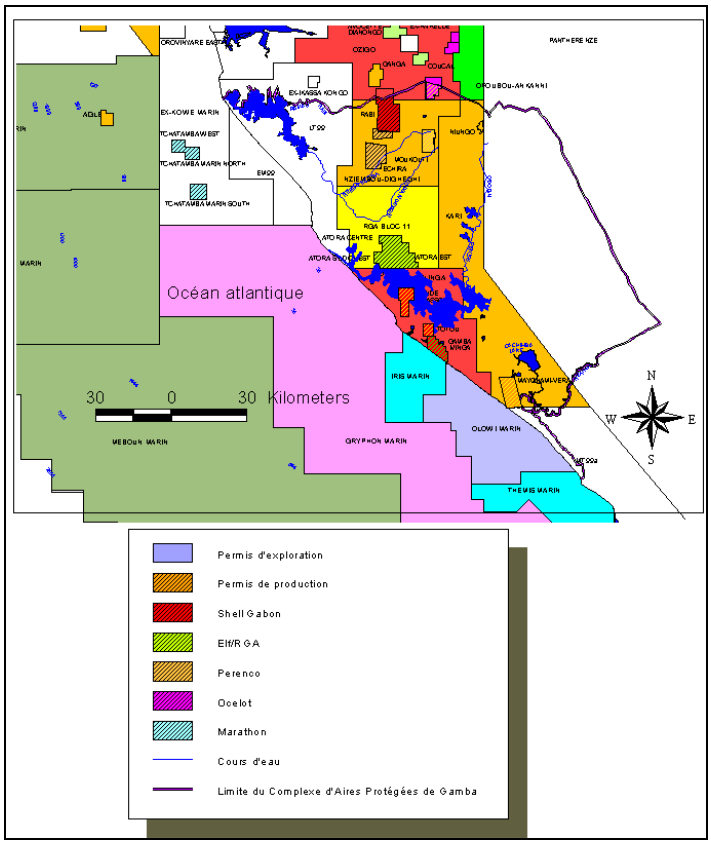

Source : Blaney et Thibault, WWF-CARPE, 2001.

Tableau 67 : Sociétés pétrolières présentes dans le CAPG en 2001

Opérateur	Permis	Type de P	Date d'atribution
Shell Gabon	Toutou	P	1967
	Bende Mbassou	P	1967
	Gamba Ivinga	P	1967
	Rabi-Kounga	P	1987
	Bilinga	E	1997
Elf Gabon	RGA Bloc 11	E	1991
	Atora centre	P	1998
	Atora est	P	1998
	Atora sud	P	1998
	Atora sud-ouest	P	1998
Perenco	Echira	P	1990
	Moukouti	P	1996
	Niongo	P	1996
	Nziembou-Dighegh	E	1997
	Mayonami Véra	P	1997
	Kari	E	1998
Ocelot	Panthère Nze	P	1998
Ouvert	MT 99	Libre	-
	LT 99	Libre	-

Source : Thibault, 2001.

E = permis de recherche d'hydrocarbures ou d'exploration pétrolière
P = permis d'exploitation et de concessions pétrolières

Carte 25 : Concessions pétrolières dans le P. N. de Loango et sa périphérie en 2007

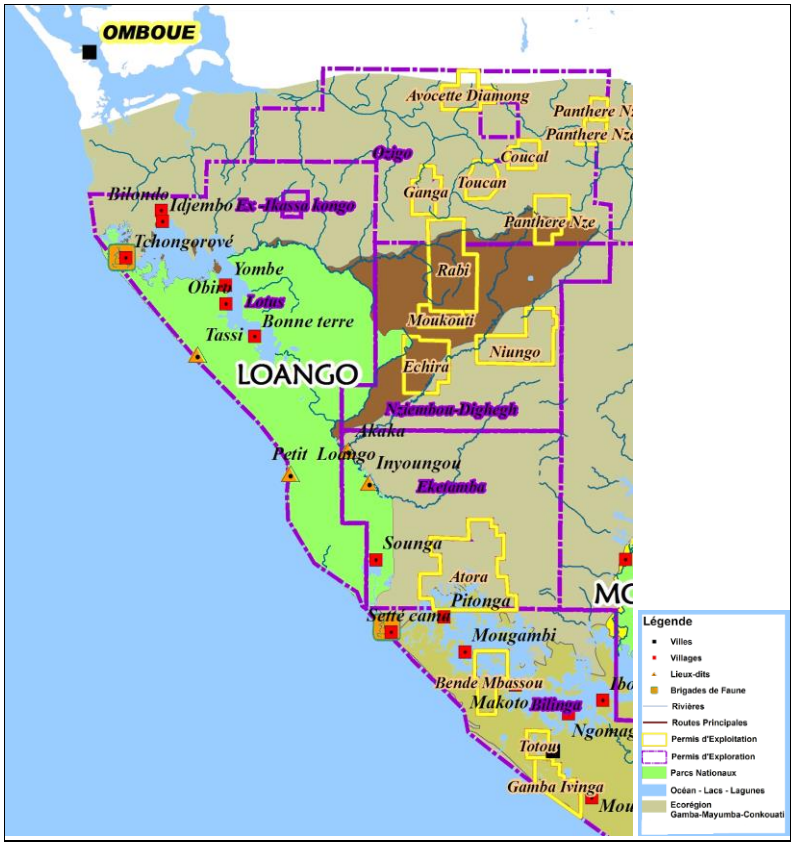

Source : WWF-Gamba et ANPN-Loango, Gamba, Septembre 2008.

Tableau 68 : Sociétés pétrolières dans le P. N. de Loango et sa proche périphérie en 2007

Opérateur	Permis	Type	Date d'attribution
Sinopec	Lotus	E	2004
	Ex Ikassa Kongo	E	*
	Ozigo	E	*
Perenco	Echira	P	1990
	Moukouti	P	1996
	Niongo	P	1996
	Nziembou-Dighegh	E	1997
Transworld	Eketamba	E	?
Elf Gabon	Atora	P	1998
Shell Gabon	Totou	P	1967
	Bende Mbassou	P	1967
	Gamba Ivinga	P	1967
	Rabi-Kounga	P	1987
	Bilinga	E	1997
Ocelot	Panthère Nze	P	1998
*	Ganga	P	?
*	Toucan	P	?
*	Coucal	P	?
*	Avocette Diamong	P	?

Sources : WWF-Gamba et ANPN-Loango, Gamba, Septembre 2008.

* = absence de données.

Au final, les activités de prospection pétrolière menées par la Sinopec ont été nuisibles à la protection de la biodiversité que renferme le parc national de Loango. Bien que les contestations des proconservationnistes d'une part, et les résultats négatifs de la recherche pétrolière d'autre part, aient conduit à un arrêt de la prospection, l'activité pétrolière demeure une menace. Ses inconvénients pour la conservation de la biodiversité s'étendent aussi au fait qu'elle soit un facteur de braconnage comme la plupart des activités qui nécessitent la présence d'un grand nombre de personnes dans la forêt ou tout espace pourvu d'une importante faune ou flore.

Au-delà de l'exploitation pétrolière, l'exploitation forestière fait aussi partie des diverses formes d'exploitation des ressources naturelles à des fins sociéconomiques. L'exploitation forestière représente-t-elle un obstacle avéré ou est-elle une menace à prévenir dans ce pays forestier?

Section 3 - L'exploitation forestière, un obstacle ou une menace à prevenir ?

La quasi-totalité des régions du pays est concernée par l'exploitation forestière, du petit exploitant à la grande compagnie. Le parc est plus exposé à la petite exploitation locale que par la grosse industrie forestière.

3.1. La petite exploitation locale

Le parc national de Loango se trouve dans la première zone d'exploitation forestière du pays. Depuis 1962, elle est exploitée uniquement par les nationaux. La grande exploitation forestière (industrie forestière) s'est déplacée dans la deuxième zone d'exploitation.

Sans données spécifiques au parc national de Loango pour les activités illégales des petits exploitants, nous nous sommes référés à la situation des scieurs illégaux dans l'ensemble du CAPG (parcs de Loango et de Moukalaba-Doudou ainsi que leur périphérie). Selon le rapport technique des activités de surveillance et de lutte anti-braconnage, 18 personnes ont été prises en flagrant délit au cours de l'année 2005 sur une superficie de 11 320 km²[334] soit un espace 7 fois plus grand que le parc de Loango (1 550 km²). Les infractions couramment commises sont : l'absence de prise en compte de la démarche administrative qui autorise la coupe de bois pour usage traditionnel, et le dépassement du nombre de coupes autorisées pour les petits exploitants et les populations locales.

[334] Superficie du CAPG.

Tableau 69 : Situation des scieurs illégaux dans le CAPG en 2005

Délinquants	Nombre
Verbalisés	12
Sans suite	6
Total	18

Source : Onanga, février 2006.

Les petits exploitants locaux et les populations locales coupent principalement le mbilinga et l'okoumé. Les premiers les vendent aux particuliers et aux entreprises locales. Les seconds les utilisent pour la construction de maisons et la fabrication des pirogues.

L'élargissement de l'activité vers l'intérieur du pays permet à la zone du parc de Loango d'être à l'abri d'une exploitation forestière industrielle. En effet, après avoir été exploitée dans la première moitié du XX siècle, la forêt du parc n'est plus qu'essentiellement composée de forêt secondaire. Cependant, la présence d'espèces exploitables telles que l'Okoumé, le Moabi, l'Ozigo et le Mbilinga pourrait renverser la tendance, d'où une vigilance de l'ANPN suite aux rares cas avérés, certes de petits exploitants locaux.

3.2. L'exploitation forestière industrielle

L'exploitaion forestière n'est ni une menace, ni un obstacle à la protection de la nature dans le parc national de Loango. Elle se faisait par contre à son emplacement actuel pendant les réserves de faune, précisément à Inyoungou et Akaka.

L'exploitation forestière pourrait devenir un problème pour le parc de Loango si l'Etat octroie des permis dans le parc de Loango ou à sa proche périphérie. En effet, l'exploitation industrielle du bois aux abords ou dans un parc national est un frein à la conservation. Elle précède souvent le braconnage, favorisé par le traçage des sentiers, des pistes et des routes qui facilitent l'accès au gibier. Les braconniers sont généralement des ouvriers qui vivent dans les campements forestiers. Parce qu'ils sont loin de la ville où ils peuvent se procurer de la viande d'animaux domestiques[335] et parce qu'ils vivent dans un environnement où abonde le gibier, ils pratiquent une chasse illégale. Il s'agit d'un braconnage direct. L'exploitation forestière est aussi une source d'incitation au braconnage indirect car la présence de campements conduit

[335] La viande est en principalement importée.

les communautés locales à braconner pour y vendre du gibier. Les routes, les pistes et les sentiers créés par les sociétés forestières, particulièrement aux abords du parc de Moukalaba-Doudou, participent au développement du braconnage. La carte suivante localise l'exploitation forestière au Gabon. Le parc de Loango, de Mayumba et d'Akanda sont situés loin des zones d'exploitation. Les périphéries des parcs de Moukalaba-Doudou, de Pongara, des Plateaux Batéké, de Minkébé sont exploitées. En revanche, les parcs de la Lopé, de l'Ivindo, Mwagné, de Waka et de Birogou sont totalement encerclés par cette activité. La carte ne fait cependant pas apparaître les traces d'une exploitation dans le parc de la Lopé (lot 32 et 33), certainement parce qu'elle s'est arrêtée.

Carte 26 : Localisation de l'exploitation forestière par rapport au parc national de Loango

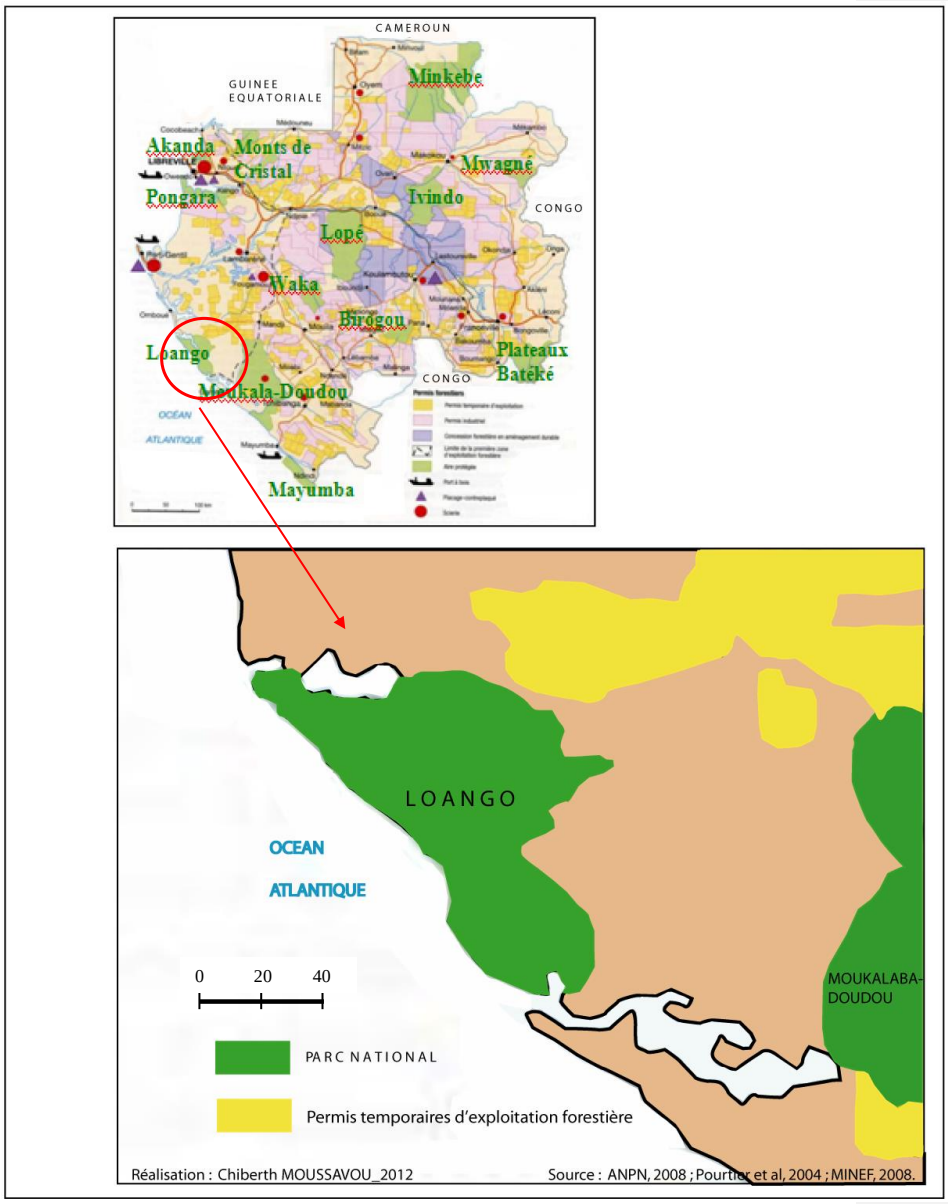

Certes relégué au rang de menace pour le parc de Loango, il est néanmoins possible d'observer des effets néfastes, bien qu'étant minimes, de l'exploitation forestière dans les abords du parc de Loango. L'un des faits les plus visible est l'échouage de billes de bois, en provenance du sud du pays, sur les plages qui coincent et étouffent les tortues luths[336].

Même si le parc de Loango n'est pas exploité par l'industrie du bois, les revirements de l'Etat pour des raisons économiques interrogent sur l'avenir des aires protégées au Gabon. C'est le constat fait pour l'exploitation forestière et l'attribution de permis forestiers dans la réserve de la Lopé. Cette dernière, située dans la deuxième zone d'exploitation forestière, a été régulièrement concédée à l'exploitation forestière. En 1990, l'Etat avait attribué le Lot 32 (88 000 ha) à la société forestière Leroy-Gabon, filiale de la société internationale Isoroy. Le permis d'exploitation devait parvenir à échéance en 2007. Il s'agissait d'une réattribution puisque le lot 32 avait été accordé avant 1982 à une autre société forestière dans le cadre de la zone d'attraction de chemin de fer (Durrieu De Madron et *al.*, 2000). En 1996, le lot 33 (88 000 ha) fut accordé à la même société. Afin de pemettre l'exploitation forstière, l'Etat avait exclu les lots 32 et 33 du noyau central et les avait converti en zones tampons. Mais les mésententes sur les conditions d'exploitation forestière[337] entre Leroy-Gabon et les gestionnaires des aires protégées n'ont pas permis de démarrer les travaux malgré une demande en 1999 de ladite société pour le lot 32. Cela dit, ce sont surtout les pressions d'ECOFAC[338] sur le gouvernement qui ont mis fin à ces projets. Mais est-ce pour autant un arrêt définitif de l'attribution de permis forestiers dans les aires protégées ou est-ce simplement une mise en veille le temps de calmer les ONG et la communauté internationale ?

Ces différentes illustrations interrogent sur l'attitude que le Gabon pourrait adopter pour répondre à la demande internationale et pour se positionner comme le fournisseur incontournable des grandes puissances économiques du monde. La forte pression de l'augmentation de la demande asiatique par exemple, pourrait-t-elle engendrer une exploitation forestière au sein du parc national de Loango ou sa proche périphérie ? Voire son

[336] Les tortues luth s'étouffent également avec les sachets et autres ordures jetées et échouées sur la plage. Ces ordures sont le fait de pêcheurs, généralement indutriels, qui pêchent au large du parc national de Loango.

[337] Durrieu De Madron et *al*. (2000) soulignent ceci à propos des mésententes entre les différents opérateurs concernés par l'exploitation du lot 32 : « *Leroy-Gabon a fait une demande en novembre 1999 pour commencer dans les plus brefs délais l'exploitation du lot 32. Son empressement est motivé par des raisons économiques et techniques. La DFC (…) souhaite jouer son rôle de gestionnaire des aires protégées (…). Puisque le permis est attribué, l'administration souhaite minimiser les dégâts en autorisant un seul passage de coupe, assorti d'un cahier de charge spécial. Le permis doit revenir dans l'aire intégralement protégée après exploitation. Cette position qui se situe dans une pesrpective de conservation sort de la logique d'aménagement durable signée en juin 1999* ».

[338] De même que les pressions de la station d'études de gorilles et de chimpanzés (SEGC) et du centre international de recherche médicale de Franceville (CIRMF).

déclassement malgré l'existence de la deuxième zone d'exploitation forestière ? L'exploitation forestière pourrait-elle avoir raison sur la conservation dans le parc de Loango. La Chine, en conquête du bois de la forêt du bassin du Congo est le premier importateur du bois gabonais. Avec une part du marché de 38 % en 1997, la Chine a dépassé 50 % en 2001 et atteint 60 % en 2005. Cette part grandissante de la consommation du bois gabonais par la Chine positionne le Gabon comme son premier fournisseur dans le bassin forestier du Congo parmi les 10 premiers en Afrique (Dkamela et *al.*, 2009). La France occupe la seconde place bien que sa part de marché ait été multipliée par deux entre 1997 (6,4 %) et 2005 (12,2 %) (Ministère des Finances et de l'Industrie, 2007).

Tableau 70 : Classement des 10 premiers pays africains exportateurs de produits forestiers vers la Chine en 2006

Rang	Pays	Pourcentage
1	Gabon	38,5 %
2	Congo	14,9 %
3	Guinée équatoriale	14,9 %
4	Cameroun	12,6 %
5	Swaziland	7,6 %
6	Mozambique	5,1 %
7	Afrique du sud	2,0 %
8	Guinée	1,2 %
9	République centrafricaine	1,0 %
10	Côte d'Ivoire	0,5 %
	Autre	1,7 %

Source : Dkamela et *al.*, 2009.

Figure 24 : Evolution des exportations de grumes du Gabon (%) vers la Chine et la France de 1997 à 2005

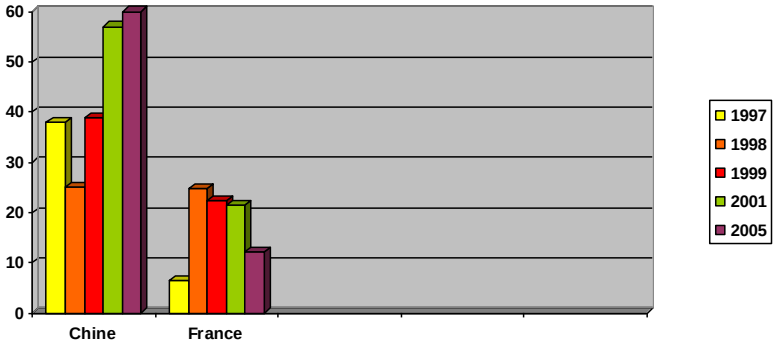

Source : Ministère de l'Economie, 2007.

L'exploitation du bois n'est pas un danger pour la protection de la biodiversité dans le parc de Loango. S'il faut soulever des inquiétudes, elles se trouvent plutôt du côté des forêts situées hors des parcs nationaux car l'exploitation forestière se fait essentiellement dans des forêts qui ne sont pas gérées durablement.

3.3. Une inquiétude pour les forêts non certifiées

Depuis le début de la décennie 1990 (Rio 1992) la communauté internationale[339] recommande aux pays exportateurs de bois tropicaux de commercialiser du bois en provenance de forêts gérées durablement, c'est-à-dire (éco) certifiées. Cette directive ne

[339] En 1986, les ONG environnementales anglosaxonnes (WWF, Greanpeace et Rainforest alliance) prônent le boycotte des bois tropicaux. Elles sont soutenues par les autorités locales de certains pays d'Europe du Nord, à savoir l'Allemagne et les Pays-Bas, qui décident de ne plus importer du bois provenant de forêt non certifiées. « *En réfusant d'acheter les bois issus d'une exploitation réputée destructice, les consommateurs du Nord pensaient ainsi freiner le processus de déforestation tropicale. Les ONG considérent la récolte et le commerce des bois tropicaux comme les causes essentielles de dégradation dans les PVD, et utilisent directement la mondialisation en cours en appelant aux consommateurs de tous pays* » (Buttoud et Karsenty, 2001). En 1990, les pressions des ONG trouvent gain de cause auprès des pays exportateurs de bois tropicaux à travers l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). En effet, en 1990, lors de la déclaration de Bali, l'OIBT et la communauté internationale s'étaient accordé sur un compromis. L'OIBT avait annoncé l'engagement de tous ses membres à commercialiser des produits ligneux issus des forêts gérées durablement d'ici la fin du XXème siècle. Mais il existe un fossé entre le discours et la réalisation. Car comme le font remarquer Buttoud et Karsenty (2001), cette déclaration faite par pur principe « *n'avait qu'une valeur psychologique, destinée à justifier, en se servant de la sémantique internationale, tout type de stratégie et d'initiative conduit par les pays en matière de politique commerciale* ». La position des ONG sur la certification sera fortement défendue au sommet de Rio de 1992.

s'applique pas suffisamment au Gabon. La certification des forêts (FSC, PEFC, PAFC, ISO, etc.), aujourd'hui modèle de gouvernance internationale, est un moyen, surtout pour l'acheteur, de s'assurer que le bois vendu provient d'une forêt gérée durablement. Pour le vendeur, la certification peut être un outil de marketing commercial (Christy et *al*, 2003). La certification des forêts par les pays producteurs de bois tropicaux répond à la nécessité de préserver et de gérer durablement les forêts afin de réduire la déforestation. L'adoption de la certification par le Gabon contribue à la préservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. La première expérience de certification du Gabon, et également de toute l'Afrique centrale, date de 1996 avec la certification obtenue par la société Le Roy Gabon. Il s'agissait d'un certificat FSC (Forest Stewardschip Council) délivré par la Société Générale de Surveille, une société Suisse. Mais la certification a été retirée à Le Roy Gabon un an plus tard suite aux campagnes des ONG internationales qui dénonçaient sa complaisance. Cet incident a suscité un climat de désinformation, de méfiance et de résistance de la part des pays de l'Afrique centrale vis-à-vis de la certication forestière avec un rejet du FSC pendant près d'une dizaine d'années (Kouna Eloundou et *al.*, 2008). Entre 2001 et 2002, le Gabon se tourne vers le Keurhout, un système de certification Hollandais. Il a été appliqué par les sociétés Le Roy Gabon, Thrancy CEB et Rougier Gabon (Kouna Eloundou et *al.*, 2008 ; Meka M'Allogho, 2007). En 2004, elles mettent un terme et prennent le certificat ISO (Organisation Internationale de Certification). En 2006, suite aux pressions internationales, le Gabon s'active dans la définition d'un schéma national de certification par le PAFC (Pan-African Forest Certification). Mais aucune portion de forêt n'est à ce jour certiciée PAFC. Les forêts certifiées y sont principalement sous le label FSC. C'est le cas des forêts exploitées par la Compagnie des Bois du Gabon (CBG). En 2003, le Gabon comptait 1 191 642 ha de forêts tropicales certifiées, l'une des superficies les plus importantes des pays tropicaux (Lescuyer, 2004). En 2007, il en disposait 1 881 605 hectares (Carpe et Union européenne, 2009). Si en 2003, la part de forêt certifiée au Gabon est petite par rapport à celle de l'échelle mondiale ou à celle des pays européens, les chiffres de 2007 montrent une nette augmentation. Avec 5,18 % de forêt certifiée en 2003, ce sont 8,18 % qui l'étaient en 2007. Ce taux est égal à celui des forêts gérées durablement dans le monde en 2009, il est de 8 % (PEFC France, 2009). Il reste toutefois en dessous des surfaces enregistrées dans les pays européens. En France par exemple, 30 % de forêts sont certifiées. Ce pourcentage correspond à 5 millions d'hectares de forêts. Elles sont certifiées PEFC[340] (PEFC France, 2009).

[340] La norme PEFC ou Program for Endorsement of Forest Certification schemes (programme de reconnaissance de certification forestière) est la norme la plus répandue au monde. Elle s'applique dans les pays européens, aux

Tableau 71 : La part des forêts tropicales certifiées en 2003

Afrique	**Superficie (ha)**	**Asie-Pacifique**	**Superficie (ha)**	**Amérique latine**	**Superficie (ha)**
Afriq. du sud	1 404 269	Iles Salomon	39 042	Argentine	49 661
Gabon	**1 191 642**	Indonésie	90 240	Belize	95 800
Namibie	61 130	Malaisie	4 188 648	Bolivie	946 888
Ouganda	35 000	Philippines	14 800	Brésil	1 551 513
Swaziland	17 018	Thaïlande	921	Chili	1 268 771
Zambie	983			Colombie	20 056
Zimbabwe	127 285			Costa Rica	50 440
				Equateur	21 341
				Guatemala	435 090
				Honduras	37 277
				Mexique	565 327
				Nicaragua	13 157
				Panama	9 991
				Paraguay	2 700
				Uruguay	75 094
				Venezuela	139 650
Total Déc. 03	**2 837 327**		**4 333 651**		**5 282 756**
Total Janv. 02	2 700 000		2 600 000		3 600 000

Source : Lescuyer, 2004.

Etats-Unies, en Amérique latine et au Canada (PEFC, 2009 ; Kouna Eloundou et *al*, 2008).

Tableau 72 : Répartition des certificats et des concessions certifiées par hectares au Gabon en 2007

Type de certificat	Concessions	Superficie (ha)
Kheurout	1	576 642
FSC	4	1 304 963
PAFC	0	0
Total des forêts certifiées gestion durable	**5**	**1 881 605**
OLB (Origine et Légalité des bois)	3	622 399
TLTV (Timber Legality and Traceability Verification[341])	0	0
Total de concessions disposant de certificats de légalité[342]	**3**	**622 399**
Entreprise avec normes ISO	1	549 327

Sources : MEFEPPN – FORAF, 2008. In Carpe et Union européenne, 2009.

Les effets négatifs de l'exploitation pétrolière dans le parc de Loango et les probables menaces, non perceptibles pour l'instant, de l'exploitation forestière pour les parcs nationaux posent deux questions majeures :

La demande des pays asiatiques en énergie, le poids du pétrole et du bois dans l'économie du pays, et le remboursement de la dette pourraient-ils conduire l'Etat gabonais à octroyer des permis d'exploitation dans le parc national de Loango ? À le déclasser pour des besoins économiques nationaux ou internationaux ?

Bien que nous ne puissions répondre avec affirmation à cette question, nous devons par ailleurs souligner que les exploitations pétrolières et forestières sont des activités qui ne sont pas compatibles à la conservation. De plus, malgré le retrait de la Sinopec du parc national de Loango, l'exploitation pétrolière demeurera une menace considérable pour les aires protégées tant que le pétrole sera le pilier du développement du Gabon et que la diversification économique ne se fera que dans les discours.

[341] En français : Vérification de la Traçabilté et de la Légalité du bois.
[342] Les certificats de légalité ont été créés pour garantir la légalité des produits en bois qui sont commercialisés. Ce sont des certificats de légalité et non pas de durabilié. Ils sont attribués par des auditeurs indépendants internationaux tels que le Bureau Veritas. Il existe plusieurs certificats de légalité : OLB du Bureau Veritas, TLTV de SGS, VLO (Vérification de l'Origne Légale) et VLC (Vérification de la Conformité Légale) de Smartwood.

Le tableau 73 résume les activités et les situations qui freinent la conservation dans le parc de Loango : l'insuffisance de ressources humaines, la dépendance de l'ANPN envers les pays développés (surtout les ONG internationales), le braconnage et l'exploitation pétrolière. Quant à l'exploitation forestière, l'absence d'une activité industrielle et la faible action des petits exploitants locaux font d'elle une menace imaginaire liée à sa caractéristique de pays forestier. L'observation de ses conséquences dans le parc de Loango n'est pas imminente. Le tableau 74 donne une vue d'ensemble des menaces qui pèsent sur le parc de Loango et sur le pays dans sa totalité. Ce tableau présente les menaces graves, moyennes, faibles et très faibles ou non applicables.

L'agriculture n'entrave pas la conservation de la nature dans le parc national de Loango. Même si elle fait partie des principales activités en milieu rural, la faible densité de population de la région en fait une activité peu intense en termes d'espace occupé. La menace de l'agriculture sur le parc de Loango est donc faible au même titre que celle de l'exploitation forestière. Sur l'ensemble du pays, le taux de déforestation dû aux activités agricole est inférieur à 1 % par an (DGE, 2009). La pêche entre dans la même catégorie. Les populations locales pratiquent essentiellement une pêche artisanale. La pêche industrielle se fait au large des côtes du parc. Quelques cas de pêche industrielle dans la zone tampons sont toutefois signalés par l'ANPN. Mais cette dernière ne dispose pas de moyens permettant d'assurer une surveillance régulière et d'arrêter les braconniers.

Certain(e)s activités et phénomènes considérés comme des menaces faibles dans l'ensemble du pays par CARPE (2009), se révèlent des menaces très faibles ou non applicables pour le parc de Loango. Il s'agit de l'exploitation minière, l'urbanisation, les épidémies et la croissance de la population.

Tableau 73 : Les principaux obstacles à la protection de la nature dans le parc de Loango

Obstacles	Causes	Conséquences	Solutions
Insuffisance de ressources humaines	Pas assez de personnel formé pour la surveillance des parcs autrement dit petit ratio pour surveiller le parc	-Parc peu surveillé -Braconnage	-Former plus de personnel
Dépendance vis-à-vis des pays développés et des ONG	Main-mise des ONG internationales sur les financements et la réalisation des programmes environnementaux	Action et pouvoir de l'ANPN limités parce qu'elle est conditionné par l'action des ONG internationales	-Plus de liberté d'action et de gestion des financements destinés aux parcs pour l'ANPN
Braconnage	-Culture de chasseur -Pauvreté en milieu rural -Chômage -Crise économique -Lutte contre les animaux nuisibles -Insuffisance de patrouilles dans le parc national et sa périphérie	-Destruction de la faune -Agressivité de certains animaux blessés envers les populations, c'est le cas du buffle	-Information et sensibilisation des populations locales -Concertation entre les institutions des aires protégées (ANPN, brigades de faune, ONG) et les populations -Intégrer activement les populations dans la gestion du parc -Former des agents du parc parmi la population -Créer des plus d'emplois alternatifs à la chasse et permettantt de réduire la pauvreté -Effectuer plus de patrouilles
Exploitation pétrolière	-Le développement économique du pays -La croissance économique des pays développés	-Destruction de la faune et de la flore -Pollution des eaux lagunaires et marines	-L'Etat doit faire des choix ferme entre protection de la nature et développement économique -l'Etat doit diversifier l'économie, réduire sa dépendance du pétrole

Source : enquêtes de terrain, 2008.

Tableau 74 : Principales menaces à la conservation dans le parc national de Loango et l'ensemble du Gabon

Menaces à la conservation	Parc national de Loango	Gabon
Braconnage	■	■
Exploitation de pétrole/gaz	■	■
Pêche	■	■
Exploitation du bois	■	■
Agriculture	■	■
Conflits entre acteurs/ hommes-animaux	■	■
Exploitation minière	■	■
Pollution	■	■
Changements climatiques	■	■
Maladies / épidémies (ex. Ebola)	■	■
Urbanisation	■	■
Croissance de la population	■	■

Sources : enquêtes de terrain au PN Loango, 2008 et CARPE, 2009.

Légende :

■ Menace grave, c'est-à-dire susceptible de produire des dégâts irréversibles dans les 10 prochaines années.

■ Menace moyenne, c'est-à-dire susceptible de produire des dégâts sévères et irréversibles dans les 10 prochaines années.

■ Menace faible, c'est-à-dire pas susceptible de produire des dégâts irréversibles dans les 10 prochaines années.

■ Menace non applicable ou très faible.

Les observations sur le parc national de Loango sont issues de nos enquêtes de terrain (2008) et de nos recherches documentaires sur ladite aire protégée. Celles concernant l'ensemble du pays proviennent de CARPE (2009). La catégorisation des menaces est basée sur celle de CARPE (2009).

Conclusion du chapitre

Les obstacles et/ou les menaces à la conservation pourraient être moindres que ceux observés aujourd'hui si l'ANPN procède à un renforcement de ressources humaines et à une réorganisation de sa gestion du parc. Elle doit par conséquent revoir sa collaboration avec les autres institutions étatiques (ministère des mines et des hydrocarbures, etc.), les ONG internationales et les communautés locales.

L’intégration des populations doit permettre de les faire participer à la conservation, de leur faire tirer profit sans pertuber les fonctions du terroir villageois, les règles sociales et sans empiéter sur l’économie locale. La non prise en compte de ces aspects est souvent source de conflits d’usages avec des conséquences non négligeables sur le parc national et sur les liens sociaux. C’est que démontre le chapitre qui suit.

CHAPITRE 7 : LES CONFLITS D'USAGES LIES AU TERROIR VILLAGEOIS ET A L'ECONOMIE LOCALE

Les conflits d'usages issus de la présence d'une aire protégée sont divers. Les plus recurrents concernent le terroir villageois et l'économie locale. Ils naissent à la suite de modifications imposées et non acceptées qui affectent considérablemment l'organisation spatiale et vitale des communautés locales. La déprédation des champs par la faune sauvage, l'interdiction de chasser (les animaux qui détruisent ou ceux qui sont destinés au commerce), le partage des zones de pêche entre touristes et locaux, les « affaires du parc » sont les pincipales sources de conflits d'usages observés.

Section 1 - La déprédation des champs par la faune sauvage

Les populations locales des aires protégées africaines et leurs environs connaissent, en plus de l'interdiction d'exercer des activités traditionnelles, l'attaque du bétail et la déprédation[343] des cultures. Des mesures, officielles et officieuses, ont été mises en place par l'Etat et par des organismes extra-étatiques, pour les pallier. Les plus répandues sont l'octroi de forêt communautaire aux villageois, la reconfiguration des terroirs villageois, le dédommagement, l'aide à l'établissement des techniques durables de protection des champs, etc.

Au Gabon, l'accent a été mis sur la délimitation du terroir villageois qui préserve les droits d'usages coutumiers, particulièrement ceux liés aux pratiques agricoles. Mais cette démarcation établie pour réguler les problèmes d'accès à la terre ne garantit pas toujours la sécurité des cultures et des hommes.

1.1. Le terroir villageois : un espace menacé par une faune prédatrice des cultures

Le terroir villageois (ou la zone d'activités traditionnelles) est la zone au sein de laquelle les populations pratiquent leurs activités de subsistance (chasse, pêche, agriculture, récolte de produits forestiers, etc.). La délimitation du terroir villageois a pour objectif d'établir un sentiment de propriété chez les populations locales et de diminuer l'insécurité

[343] La déprédation peut être définie comme un dommage matériel causé aux biens d'autrui. Le rôle de déprédateur est detenu ici par la faune sauvage.

foncière liée à la présence de l'aire protégée. Il s'agit d'une étape importante pouvant conduire à l'établissement d'un partenariat entre les gestionnaires de l'aire protégée et les communautés locales (WWF, 2001).

La fonction du terroir villageois ainsi énoncée est-elle conforme à la réalité dans le Parc national de Loango ?

Avant de se lancer sur l'analyse du rôle et de la légitimité du terroir villageois dans le parc de Loango en particulier, et dans les espaces protégés en général, il est nécéssaire de définir les termes de terroir et de finage.

La loi sur les parcs nationaux (2007) définit le terroir comme « une aire géographique homogène au regard de sa population, de son histore et de sa population ».

Le terroir a d'abord été utilisé au sens du « pays », puis de territoire. Ce mot ancien désignait autrefois les aptitudes agronomiques particulières d'un sol, d'un ensemble de sols, d'une exposition micro-climatique. De nos jours, il indique la combinaison entre milieu local de production et savoir-faire qui contribueraient à la nature et à la qualité spécifique d'un produit, et en particulier d'un aliment (Lévy et Lussault, 2003).

Vermeulen et Karsenty (2001)[344] disent ceci sur la notion de terroir :

« *Le vocable anthropologique portant sur les terroirs se plaît souvent à les qualifier de ''traditionnel'' ou de ''coutumier''. Parfois usités indifféremment, ces termes semblent recouvrir le plus souvent deux réalités distinctes, la notion de traditionnel portant sur les règles, structures sociales et rites précoloniaux, et la coutume se présentant comme l'interprétation moderne de la tradition sous les influences multiples des contextex nouveaux (conditions socioéconomiques, droit romain, usage d'une autre langue, christianisme)* ».

En histoire et en géographie, le finage est l'aire sur laquelle un groupe rural s'est installé pour la défricher et la cultiver, sur laquelle il exerce des droits agraires ; c'est la possession du village donc un territoire (Lévy et Lussault, 2003). Le terme de finage est plus usité en Europe alors qu'en Afrique c'est le terroir qui prévaut. Lévy et Lussault (2003) disent ceci :

« *Les géographes africanistes de la langue française utilisent, quant à eux, le terme de terroir pour désigner la même rélaité socio-spatiale témoigant d'une profonde coupure entre spécialistes travaillant sur le même objet dans des espaces géographiques différents* ».

[344] In Delvingt, 2001.

Le terroir et le village sont malgré tout des expressions spatiales d'un système socio-économique et culturel qui reflètent nécessairement les modifications que ce système subit au cours du temps (Vermeulen et Karsenty, 2001).

Dans la zone du parc de Loango, le terroir villageois était autrefois délimité par le chef de village après s'être concerté avec les villageois. Cette coutume a changé depuis la création des parcs nationaux. Le terroir villageois est dorénavant limité, officieusement, à partir d'un consensus de gestion établi entre les populations locales (représentées par le chef du village) et l'ANPN (via le conservateur) : c'est le contrat de gestion de terroir.

L'article 3 de la loi sur les parcs nationaux du Gabon de 2007 définit le contrat de gestion comme « *le contrat passé entre le gestionnaire d'un parc et les communautés rurales de la zone périphériques, définissant les modalités d'intervention de ces communautés dans la conservation de la diversité biologique du parc ou de sa zone périphérique en vue de favoriser les retombées économiques à leur profit* ».

Le terroir villageois serait donc un espace qui permet à l'Etat d'instaurer les bases d'une gestion participative et d'envisager une protection maximale de la biodiversité dans une aire protégée et ses alentours. En dehors de la pêche, toutes les activités coutumières[345] se pratiquent uniquement dans cet espace. La pêche est autorisée dans l'ensemble des lagunes, sauf dans les zones de reproduction des poissons, telles que les lacs et les rivières. Il existe néanmoins une exception pour les lacs situés près de villages. C'est le cas du lac Sounga pour les seuls habitants du village Sounga.

La loi ne se prononce pas sur la superficie des terroirs villageois : il n'existe pas de bornage officiel. Autrement dit, même si les populations s'organisent dans ces terroirs limités par le contrat de gestion, leur démarcation ne justifie d'aucune existence officielle. La superficie des terroirs est soumise à l'appréciation des acteurs concernés par le contrat de gestion. La délimitation du terroir villageois se détermine en fonction de la démographie, de l'histoire des villages, de leurs terroirs agricoles, de leurs terroirs de chasse, de leurs terroirs pêche, des zones de cueillette, des sites sacrés, des forêts claniques, etc. Dans le cas du parc national de Loango, les terroirs s'étendent sur des rayons de 3 à 5 km. Comme pour la majorité des terroirs villageois contigus ou internes aux parcs nationaux, il ne s'agit que de proposition. Le processus de délimitation n'est pas complètement achevé, en dehors de celui du village Peny, situé dans le parc national de Moukalaba-Doudou, officialisé en 2008. La

[345] Il s'agit de la pêche, la chasse, l'abattage et la capture de faune sauvage, les activités agricoles et forestières, la cueillette de plantes, la collecte de minéraux ou de fossiles. L'exercice de ces droits d'usage coutumiers est libre dans les zones périphériques des parcs nationaux sous réserve des textes en vigueur et, le cas échéant, des stipulations des contrats de gestion de terroir ou du plan de gestion (article 16, loi sur les parcs nationaux, 2007).

démarcation du terroir villageois fait l'objet de contestations de certains villageois qui les jugent trop petit. Pour les populations, le terroir villageois tel que redimensionné, constitue une restriction spatiale de la mobilité humaine et d'activités traditionnelles, notamment l'agriculture et la chasse.

L'agriculture itinérante sur brûlis nécessite un changement de terres cultivables, tous les trois à cinq ans en moyenne. Elle impose la mise en jachère des terres une fois cette période passée et la recherche d'un autre espace de forêt exploitable pour un nouveau champ. La chasse répond aussi à ce principe de changement de lieux car le gibier se déplace au rythme des saisons climatiques. Ces aspects ne peuvent pas se maintenir dans un terroir peu étendu. La crainte des populations est la disparition de l'agriculture itinérante au profit d'une agriculture sédentaire ; de même qu'au développement d'un élevage d'animaux de brousse pour remplacer la chasse. Cette réorganisation, non souhaitée, risque de s'imposer et conduire à la redéfinition de la société traditionnelle gabonaise par rapport à ses activités rurales. Le peuple gabonais est un peuple de chasseurs, d'agriculteurs et de cueilleurs. Il n'a pas une culture d'éléveurs tels que le sont les peuples du Sahel (Mali, Niger). La pratique d'agriculture extensive[346], comme chez certains peuples d'Afrique de l'ouest (Côte d'Ivoire par exemple), n'est pas courante même si quelques familles font des plantations de cacao et de café dans le nord du Gabon.

L'autre aspect, sans doute le plus important des problèmes engendrés sur la question du terroir villageois, est l'intrusion régulière des animaux dans les champs. Si pour les populations et les organismes de gestion du parc la frontière est délimitée, essentiellement par des éléments naturels comme des arbres, cours d'eau, etc., cela ne fonctionne pas pour la faune sauvage. Elle circule ainsi, sans appréhension, de l'espace consacré à leur protection à celui des hommes, de l'espace sauvage à l'espace habité ou cultivé. C. Mounet (2009), souligne, en abordant dans le même sens, que certains animaux ne se cantonnent plus à leur « *juste place* », mais transgressent régulièrement les frontières du sauvage et du domestique.

Les intrusions des animaux non domestiques dans les champs engendrent de nombreux dégâts : pertes de denrées alimentaires, de temps de travail et d'argent provenant de la vente des produits agricoles. Ceux-ci peuvent s'étendre sur toute la plantation, sur des surfaces comprises entre 1 445 m² et 2 090 m² par personne et par an (Blaney et Thibault, 2001). La déprédation des plantations n'est pas propre au parc national de Loango et à ses

[346] L'agriculture extensive investit peu et mobilise de vastes étendues pour obtenir un produit significatif. Elle s'oppose à l'agriculture intensive, qui produit beaucoup par unité de surface, au prix d'intrants considérables (travail, engrais) (Brunet et *al*., 1998).

environs. Elle concerne l'ensemble des localités situées à l'intérieur ou à la périphérie des aires protégées ; de même que celles qui se trouvent dans des zones ordinaires renfermant une importante population de pachydermes.

Photo 62 : Champ de canne à sucre dévasté 1 **Photo 63 : champ de canne à sucre dévasté 2**

Photo. Moussavou. C., Sounga, Août 2008.

Photo. Moussavou. C., Koumaga (près de Pitonga), Septembre 2008.

Photo 62 : Un habitant de Sounga montrant les dégâts causés par un éléphant dans son champ de canne à sucre en juillet 2008. La scène s'était produite une semaine avant notre passage.

Photo 63 : Les cannes à sucre de cette plantation ont été mangées par les éléphants fin Mai 2008. Sur la photo, de jeunes pousses de canne à sucre émergent à la place des anciennes cannes coupées à ras le sol par les éléphants. Les troncs et les feuilles séchées jonchent le sol et rappellent le passage des animaux. Selon la propriétaire du champ, la quantité de canne à sucre mangée par les éléphants correspond à 20 ''damijannes[347]'' de 20 litres chacune, soit 400 litres de vin de canne ; l'équivalent financier de 200 000 F CFA (environ 305 euros).

[347] Ce sont de grosses et gandes bouteilles en verre.

Photo 64 : Manioc mangé par un potamochère

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Septembre 2008.

Photo 65 : Bananeraie dévasté par un éléphant

Photo. Biyogho II[348], Juin 2005.

Photo 64 : Les tubercules de manioc ont été déterrés et rongées par un potamochère (sanglier) dans un champ à Koumaga (campement agricole des habitants de Pitonga).
Photo 65 : L'œuvre d'un éléphant dans une plantation de bananes malgré l'existence du campement (avec présence humaine) dans le champ.

Les populations locales ne pratiquent pas uniquement une agriculture de subsistance ou d'autoconsommation. Une partie des cultures est vendue dans les villages ou dans les marchés urbains. Les revenus perçus permettent de satisfaire certains besoins que la nature ne procure pas directement ou qui nécessitent de l'argent (pain, sucre, médicaments, scolarisation des enfants, transport, etc.). Sans ces revenus, la vie des habitants se dégrade, augmentant une précarité déjà présente, qui s'est accentuée depuis la création du parc national en 2002. Pour les communautés locales, « la création du parc a favorisé l'augmentation de la population d'éléphants, entrainant plus de destructions de champs qu'autrefois. Ils perdent plus de clutures et d'argent. Ils s'appauvrissent d'avantage et les chances de tirer profit de leurs efforts pour améliorer leur condition de vie s'aménuisent ».

Dans ce cas de figure, la conservation n'aide pas à l'amélioration des conditions de vie et par conséquent au développement social et économique. Elle se fait source de croissance de la pauvreté et non pas de réduction de la pauvreté comme le prévoit la politique (du pays et globale) en matière de parcs nationaux.

Nous avons recueilli quelques témoignages des populations victimes des dégâts de la faune sauvage. Prenons le cas de madame Gabi, habitante de Pitonga, qui possède un champ

[348] Le chef de brigade de faune de Sette-Cama.

dans le campement agricole de Koumaga[349]. Cette agricultrice aurait planté pour la période près de 500 pieds de bananiers, tous mangés par les éléphants en une année (2007-2008). C'est une énorme perte autant en argent, en temps consacré pour les planter, que pour les régimes de bananes qui allaient être produits et vendus. D'autant plus que faire une plantation coûte cher aux propriétaires, particulièrement les personnes sans revenus permanents comme la majorité des agriculteurs. La question sur l'estimation des dépenses pour réaliser son champ a été abordée afin d'apprécier les pertes financières. Les activités suivantes et leurs coûts donnent des précisions :

- le débroussaillage : environ 90 000 F CFA soit 5 000 F CFA/jour/personne ;
- le déplacement de l'ouvrier qui vient débrousser (de Gamba au village) : environ 25 000 F CFA pour le carburant (du bateau) ;
- la nourriture et logement de l'ouvrier : aux soins de l'employé (pas d'estimations) ;
- l'abattage des arbres avant le brûlis : environs 100 000 F CFA à 150 000 F CFA ;
- planter les semences : 5 000 F CFA/Jour/Personne pendant 3 à 5 jours ;
- l'entretien de la plantation (le sarclage) : 5 000 F CFA/Jour/Personne pendant 3 à 5 jours.

« D'une manière générale, une personne peut dépenser en moyenne 300 000 F CFA pour réaliser une plantation[350] et gagner le double, soit 600 000 F CFA, si les semences et les récoltes ne sont pas dévastées par les animaux » nous dira-t-elle. « Si l'éléphant ne vient pas manger ce que j'ai planté, je peux gagner près de 600 000 F CFA, surtout avec les cannes à sucre qui rapportent beaucoup d'argent. Car avec une ''damijeanne'' de *Musungu*[351] par exemple, j'obtiens 10 000 F CFA. Par contre si l'éléphant vient manger, je peux perdre entre 70 000 et 150 000 F CFA, soit le quart ou la moitié de mon investissement ».

La situation vécue par madame Gabi ressemble à celle de toutes les personnes qui pratiquent l'agriculture dans le parc national de Loango et sa périphérie. Elle démontre que les agriculteurs travaillent à perte et ne peuvent pas subvenir convenablement aux besoins de leurs familles. L'exode vers des pôles économiques importants comme Gamba, Port-Gentil ou Libreville, pour chercher une activité moins dévoreuse de temps, d'énergie et plus rentable

[349] Du même nom que la base de logistique et de stockage de matériel de la société pétrolière Shell. Le campement agricole est situé à quelques centaines de mètres de la base, sur la même rive.
[350] Selon une étude menée par Blaney et Thibault (2001) pour le WWF-CARPO, les plantations des populations du département de Ndougou (partie sud du parc national de Loango et ses environs) ont une superficie moyenne de 1 445 m² par personne et par an. Celles du département d'Etimboué (partie nord du parc national de Loango et ses environs) ont une superficie moyenne 2 090 m² par personne et par an.
[351] Vin de canne à sucre en langue locale.

sert fréquemment d'alternative. Etant donné que l'offre d'emplois y est souvent insuffisante ou absente, ces migrants grossissent les rangs des chômeurs. Dans ce cas de figure, le parc national contribue à la pauvreté, à l'exode rural et au chômage.

Les populations locales installent régulièrement divers systèmes de protection pour dissuader les animaux de s'introduire dans les champs. Mais ils se révèlent généralement inefficaces. Il s'agit des clôtures, du feu, des pièges, des campements[352] et d'autres méthodes toutes aussi surprenantes (crottes d'éléphants suspendues par une ficelle sous une case de fortune[353], etc.).

Tableau 75 : Systèmes de protection des plantations

Types de protection	**Caractéristiques**
Clôtures traditionnelles ou artisanales (boîtes vides attachées à une ou plusieurs cordes)	Clôture traditionnelle, Clôture traditionnelle avec campement, Clôture traditionnelle avec fût de résonance, Clôture traditionnelle + lampe à pétrole, Clôture traditionnelle + campement
Clôtures modernes	Clôture en bambou de chine, Clôture électrique, Clôture avec des câbles métalliques
Le Feu	Feu allumé[354], Feu allumé + lampe à pétrole, Lampe à pétrole, Lampe à pétrole + crottes d'éléphant suspendu sous un abri en tôle ou en palmier
Le Piège	Pièges, Pièges + coup de fusil
Campements	Permanents ou temporaires avec gardien (s)
Autres	Radio suspendue à un arbre, Pagne de couleurs vives (pour les gorilles), Battue administrative, Barrage, Branche de palmier, Fût de résonance[355], Epouvantails, Crottes d'éléphants suspendues par une ficelle sur une case de fortune

Source : observations et entretiens avec les populations du parc national de Loango et de ses environs, août-septembre 2008.

[352] Les campements agricoles sont le plus souvent aussi des campements de pêche car tous les villages sont situés au bord ou à proximité d'un cours d'eau (lagune ou lac).
[353] Les agriculteurs disent que l'odeur des crottes fait fuir l'éléphant, «quoi de mieux que ses propres crottes ? ».
[354] Feu de bois, de sciure de bois ou torche indigène (à base de résine d'okoumé), mèche de petite bombone de gaz allumée. La flamme, la fumée et l'odeur de la résine d'okoumé, du gazoil, du pétrole fon fuir les animaux.
[355] Bruit avec un tonneau.

Quelques uns de ces moyens de protection sont réalisés avec l'aide de l'ANPN, des brigades de faunes et des ONG en réponse aux multiples plaintes des populations. C'est dans ce contexte que le WWF a construit, en 1997, une barrière électrique dans le campement agricole de Paga[356]. Par rapport au système de protection classique, cette barrière qui nécessitait l'usage de l'électricité, et par conséquent un groupe électrogène, avait pu tenir 3 ans au lieu de quelques mois[357]. Mais son efficacité s'est estompée face aux éléphants. Comme le disent les agriculteurs de Paga, « l'éléphant avait fini par comprendre le fonctionnement de la barrière et avait réussi à la mettre hors d'usage ! A chaque fois qu'il souhaitait se servir dans les plantations, il lui suffisait de mettre une branche sur le câble pour couper l'électricité. Au bout de plusieurs fois, la barrière ne marchait plus ! ».

Photo 66 : Clôture de protection des cultures Photo 67 : Tas de cannettes vides pour les clôtures

Photo. Moussavou, Sounga, Août 2008.

Photo 66 : Clôture faite à base de cannettes vides suspendues à une corde. Elle encercle le champ à environ 5 mètres des cultures. Le bruit des boîtes effraie les grands animaux qui tentent de s'introduire dans les champs, particulièrement l'éléphant.

Photo 67 : Cannettes vides au bord du lac Sounga. Elles serviront à fabriquer les clôtures pour protéger les champs. Elles sont déposées par les visteurs et les habitants.

[356] Paga est le campement agricole des habitants du village de Sette-Cama. Les agriculteurs se sont regroupés dans un même lieu pour mieux organiser la surveillance des plantations.
[357] Propos recueillis auprès du chef de village de Sette-Cama dans le campement agricole de Paga.

Photo 68 : Crottes d'éléphants suspendues **Photo 69 : Torche indigène**

Photo. Chiberth Moussavou, Septembre 2008.

Photo 68 : Crottes d'éléphants suspendendues et attachées entre deux branches par les agriculteurs, sous un abri en tôle (ici, la tôle est tombée au sol). Selon ces derniers, l'odeur fait fuir les éléphants.

Photo 69 : « Torche indigène » ou traditionnelle (composé de sciure de bois et de résine d'okoumé) que les agriculteurs allument la nuit pour effrayer les animaux qui s'introduisent dans les plantations. Ils la mettent dans un contenant en métal, posé sur un tronc d'arbre coupé. La nuit, la lumière effraie les animaux.

Photo 70 : Campement saisonnier **Photo 71 : Campement permanent**

Photo. Chiberth Moussavou, Août 2008 Photo. Chiberth Moussavou, Août 2008

Photo 70 : Campement agricole saisonnier dans une plantation de bananes à Sounga.

Photo 71 : Campement agricole permanent à Doubinda. Il s'agit du campement du chef de village de Sette-Cama. Le campement se trouve au bord de la lagune, à quelques mètres des champs (situés derrière les arbres).

Le principal animal mis en cause est l'éléphant. Il a la particularité de manger tout ce qui est en surface et d'être capable de dévaster tout un champ ou plusieurs, en une nuit et ce sur des dizaines voire des centaines de kilomètres[358]. Il est suivi de l'hippopotame, le potamochère, le buffle et le sitatunga.

Tableau 76 : Les principaux animaux mis en cause dans la déprédation des cultures

Animaux	Aliments consommés
Eléphant	Légumes (feuille de manioc, aubergine, …), fruits (banane, canne à sucre, ananas, …)
Hippopotame	Canne à sucre et tubercules (manioc, taro, igname, …)
Potamochère	Tubercules (manioc, taro, igname, …)
Buffle	Feuilles de manioc
Sitatunga	Feuilles de manioc

Source : observations et entretiens auprès des populations du parc national de Loango et sa périphérie, août-septembre 2008.

Les populations ne disposent d'aucun moyen légal pour résoudre ce problème, encore moins pour être dédommagées. Elles interprètent cette absence de compensations comme un désintéressement de l'Etat. Leur exaspération est accentuée par « l'intelligence et la témérité » dont font preuve les animaux pour détourner les dispositifs mis en place. Certains animaux ne sont plus perçus comme de simples bêtes mais plutôt comme des personnes malveillantes. Ils sont traités de « pilleurs », de « voleurs », etc. Pour certaines populations superstitieuses, ce sont des personnes incarnées en animaux qui s'acharnent sur leurs plantations.

La croyance en l'incarnation n'est pas spécifique à la déprédation des cultures, elle fait partie de l'imaginaire des sociétés africaines, particulièrement les Bantus qui peuplent le Gabon et la quasi-totalité de l'Afrique subsaharienne. Le totémisme clanique et l'incarnation des humains en animaux font partie de ces croyances traditionnelles encore très présentes dans la société gabonaise.

L'intrusion de la faune sauvage ne se limite pas aux champs ou aux campements agricoles. Elle concerne aussi les villages, généralement en saison des pluies (d'octobre à décembre et de mars à juin). L'éléphant, l'hippopotame et le chevrotain aquatique sont attirés

[358] Un éléphant peut consommer jusqu'à 100 à 200 kilogrammes de nourriture par jour.

par les fruits, les légumes, les tubercules, les régimes de bananes ou tout autre aliment (planté ou pas) accessible. Ils se servent dans les jardins et les cuisines ouvertes.

Photo 72 : Eléphant à Sette-Cama

Photo. Richard Moussopo, 2008.

Photo 73 : Hippopotame à Sette-Cama

Photo. Richard Moussopo, 2006.

Photo 74 : Chevrotain aquatique sous une case de la brigade faune de Sette-Cama

Photo. Chiberth Moussavou, Septembre 2008.

Afin de réduire ces intrusions répétées et parfois dangereuses de la faune sauvage, les populations font de moins en moins de potagers derrières les maisons ou à proximité des villages. Elles effectuent des surveillances quasi continuelles pour limiter les « vols » de denrées alimentaires exposées dehors, tels que le poisson fumé ou salé. La diminution, voire la disparition de jardins dans le village, entraîne une absence de produits agricoles que l'on retrouve habituellement près des maisons (piment, tomate, oseilles, tisane, etc.). Avec l'éloignement de la nourriture sur plusieurs kilomètres, cela entraîne un effort physique

supplémentaire pour rapporter davantage de nourriture au village. Le transport se fait en pirogue. Il peut prendre plusieurs heures en fonction du poids de la nourriture et du nombre de personnes à bord.

En dehors des cultures, la faune sauvage s'en prend aussi aux populations dans la forêt, les champs et au village. Les cas les plus vécus sont les attaques de buffles blessés, ce qui installe un climat de peur. Selon les villageois, « le buffle blessé a la particularité de charger n'importe qui pour se venger. Ce n'est qu'ainsi qu'il assouvit sa colère ».

En août 2008, nous avons rencontré un habitant de Sette-Cama dont la pirogue avait été cassée par un buffle blessé alors qu'il était à bord et tentait de s'échapper de la rive. Durant cette même période (septembre 2008), nous avons été confronté à ce climat de peur causé par la présence d'un buffle blessé à Sette-Cama, à la périphérie sud du parc national de Loango. L'animal avait été aperçu à une centaine de mètres au nord du village. Plus personne n'osait circuler dans les endroits isolés du village sans être accompagné. L'ANPN avait été prévenue par téléphone conformément à ses recommandations, pour déterminer la dangerosité de l'animal : soit le laisser en vie tout en l'éloignant le plus possible du village, soit mettre fin à ses jours pour soulager ses souffrances. Faute de moyens logistiques, l'attente de l'arrivée des écogardes a duré. Une semaine pendant laquelle la vigilance reste le seul mot d'ordre, la loi interdisant de tuer une espèce protégée. L'animal n'a pas été retrouvé.

Tableau 77 : Les principaux animaux qui s'introduisent dans les villages

Animaux	Aliments attractifs / Raisons de l'intrusion
Eléphant	l'herbe des savanes herbeuses, les feuilles des arbres, les fruits (mangues, papaye, bananes, rôniers, antanga, …), les légumes (feuilles de manioc, piment, …),
Hippopotame	Tubercules
Chevrotain aquatique	Feuilles de manioc et autres légumes
Buffle blessé	Agresse les populations

Source : observations et entretiens avec les populations du parc national de Loango et sa périphérie, Août-Septembre 2008.

Pour se plaindre des intrusions de la faune, les populations disposent de divers moyens. Elles le font directement auprès des agents des aires protégées lorsqu'ils sont de passage au village ou au campement agricole (et de pêche), généralement pendant leurs missions de surveillance. Elles téléphonent aussi, l'usage du téléphone étant conditionné par le fonctionnement du réseau et de la disponibilité du crédit téléphoniques. Elles transmettent également leurs plaintes, à l'administration des aires protégées, par l'intermédiaire d'autres personnes en partance pour la ville ou de la brigade de faune. Elles adressent de même des lettres ou bien s'expriment aux radios locales. Les populations se plaignent aussi auprès des ONG internationales et locales.

Les ingérences successives de la faune dans le terroir soulèvent les questions de sécurité alimentaire, de sécurité des personnes, d'économie villageoise voire urbaine, de liberté d'action et de mobilité des populations locales. La théorie selon laquelle le terroir villageois serait une garantie pour exercer les activités traditionnelles sur un territoire n'est pas totalement conforme à la réalité vécue par les populations. Selon la perception locale, le terroir villageois devrait être l'espace des humains, distinct de l'espace réservé aux animaux, c'est-à-dire celui destiné à la conservation. C'est un espace au sein duquel les égarements de la faune ne seraient pas permis. Le non-respect de cette territorialité devrait être suivi de sanctions ou de dédommagements. Ce désir populaire est actuellement difficile à réaliser dans la pratique, la notion de frontière entre les deux espaces n'étant perceptible que par l'homme.

1.2. Les communautés locales, handicapées par une ''politique de la protection de la faune d'abord'' ?

Les politiques publiques sont mises en œuvre à travers un mode de gouvernance orienté par une idéologie de « la protection de la biodiversité d'abord », très souvent au détriment de la culture et de l'économie locales. Cette conception creuse davantage le fossé entre l'Etat et les populations locales. Le manque de réactions de l'Etat en contrepartie des contraintes engendrées par la conservation en général et l'absence de dédommagements suite aux dégâts des animaux marquent les villageois. Des mesures d'accompagnement et des compensations apaiseraient les tensions des populations. Il en existe dans certains pays, notamment développés. En France, les éleveurs victimes des espèces protégées telles que le

loup et l'ours sont dédommagés grâce à certains programmes tels que « LIFE-Nature »[359]. Le premier programme (1997-1999), intitulé *Conservation des grands carnivores en Europe : le loup en France*, lancé comme une mesure expérimentale (Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) a permis de réaliser 70 aides pastorales, d'acheter 66 chiens, d'acquérir 69 parcs mobiles et financer 5 parcs fixes entre 1997 et 1999. Avec le deuxième programme (1999-2003) intitulé *Le retour du loup dans les Alpes françaises*, ce sont près de 390 emplois saisonniers d'aides-bergers (soit environ 1 050 mois de gardiennage en 4 ans) qui ont pu être financés, 205 chiens achetés et 760 parcs mobiles et 37 parcs fixes acquis par les éleveurs entre 2000 et 2003 (Ministère de l'Ecologie et *al.*, 2008-2012).

Concernant l'ours, l'Etat français octroie aux éleveurs, sous certaines conditions, des financements pour protéger leur bétail. Ils sont destinés au gardiennage permanant et au regroupement du troupeau, à la protection des ruchers (par l'installation de clôtures électriques ou mobiles) et à l'assistance technique. Pour un berger par exemple, l'éleveur reçoit une aide de 385 euros (252 175 F CFA) par mois et par berger pour une durée de trois mois minimum et 5 mois maximum. L'achat du matériel destiné à la protection des ruchers est assuré à 100 % par l'Etat. L'installation des barrières est soutenue à hauteur de 80 euros par rucher et par apiculteur (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 2009). Les techniciens pastoraux itinérants et les animateurs « chiens patous » offrent gratuitement leur service au niveau de l'information, la sensibilisation et l'appui technique. Il existe aussi des dédommagements pour les dégâts de l'ours. Dans le massif pyrénéen, les dommages de l'ours, avérés et remboursés représentent près de 200 brebis par an sur les 600 000 qui le fréquentent (Benhammou, 2009). Même si elles sont souvent estimées insuffisantes, ces mesures permettent d'atténuer les conflits.

Dans la région du parc de Loango, la battue administrative a été jusqu'en 2002, l'une des principales alternatives à l'inefficacité des systèmes de protection des plantations. Elle était autorisée par le préfet ou le gouverneur sous le contrôle de l'administration des Eaux et Forêts. La Battue était coordonnée par un guide de chasse expérimenté, tel que Maurice PATRY[360], un ancien guide de chasse très réputée dans la région. La viande était ensuite

[359] LIFE-Nature (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est un outil de financement européen. C'est dans les programmes LIFE-Nature que les premières mesures d'accompagnement aux éleveurs, par rapport aux dégâts causé par le loup, ont été prises.

[360] Maurice PATRY est régulièrement cité par les communautés locales lorsque le problème des éléphants dans les champs est abordé. Il représente le temps des battues administratives. Pour parler de cette époque, la même phrase revient tel un refrain commun : « à l'époque de Maurice PATRY … ».

partagée aux victimes de l'animal dévastateur ou aux habitants des localités concernées par les dégâts[361] comme le stipule la loi[362].

Depuis la création des parcs nationaux en 2002, malgré l'existence de textes l'autorisant, la battue administrative est de moins en moins utilisée. La dernière battue administrative relative au parc de Loango et sa périphérie date de 2004. L'Etat souhaite être un modèle mondial et par conséquent, porter atteinte à une faune protégée, en l'occurrence l'éléphant[363], même pour la cause des communautés locales, serait une manière de renier ses engagements. Quelques compromis sont néanmoins proposés par l'ANPN afin de permettre aux habitants des villages d'agir par le biais de la chasse. Mais leur complexité n'atténue pas la connotation négative que les populations ont de la politique des aires protégées, à tel point qu'elles restent focalisées sur l'interdiction de chasser et font abstraction des avantages qu'elles peuvent en tirer (le développement de l'écotourisme et la préservation de la faune pour les générations futures). Elles la perçoivent comme une « politique de laisser-faire - laisser-aller » en faveur de la faune. La réglementation, en matière de chasse par exemple, nourrit considérablement cette perception.

[361] La viande était parfois distribuée aux habitants des localités voisines de celle pour laquele la battue a été organisée.

[362] Telles que la loi n° 016/2001 du 31 décembre 2001 portant code forestier et la loi sur les parcs nationaux de 2007. Selon l'artcicle 197 du code forestier, « à la suite des dégâts causés aux cultures par certaines espèces, l'administration des Eaux et Forêts peut, après enquête et dans les conditions fixées par voie réglementaire, autoriser les battues ou tout autre moyen de lutte à l'intérieur d'une zone délimitée. Il en est de même pour la lutte contre les animaux blessés ou malades. En cas d'abattage, l'administration des Eaux et Forêts récupère les dépouilles et les trophées. La viande est laissée aux populations locales ».
Selon l'article 10 de la loi sur les parcs nationaux, « sous réserve des impératifs de conservation du patrimoine naturel et culturel ainsi que des droits d'usage coutumier, l'organisme de gestion peut, sur présentation d'un dossier technique, autoriser : (…) ; l'abbattage et la capture d'animaux, la destruction et la collecte de plantes et de minéraux se trouvant à la surface du sol, justifiés pour des raisons scientifiques ou par des besoins d'aménagement ou d'ordre public ; ... ».

[363] L'éléphant est un animal partiellement protégé. Bien que la loi autorise la battue de cette catégorie d'animaux en cas de nuisance aux biens ou à la vie des communautés locales, l'éléphant et le buffle, qui sont les principaux « coupables », ne sont pas ou sont difficilement concernés par cette mesure à cause du décret du 3 février 1981 qui suspend la grande chasse, et par conséquent l'abattage de ces deux animaux. Par cette mesure légale, l'éléphant et le buffle sont interdits de chasse et prennent donc le statut d'animaux intégralement protégés. Le décret du 9 avril 1982 confirme la suspension de permis de grande chasse de même que sa pratique.

Photo 75 : Effigie à la mémoire du guide de chasse Maurice PATRY

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Sette-Cama, août 2008.

Maurice PATRY a été un guide de chasse très réputé dans la région. Il a participé à des nombreuses battues administratives et a été un important guide pour des hautes personnalités (européennes, africaines et autres) dans le cadre du tourisme cynégétique. Une effigie a éé réalisée en sa mémoire par le propriétaire de Sette-Cama Safari. Elle est exposée dans la cour de la structure écotouristique.

Photo 76 : Panneau de rappel de la période de fermeture de chasse à Gamba

Photo. Chiberth MOUSSAVOU., septembre 2008.

Nous avons ici un panneau de rappel de la période de chasse à Gamba, dans le domaine de chasse de Sette-Cama. Gamba est située à environ 45 min en voiture 4X4 (en saison sèche) de l'entrée sud du parc national de Loango. La réglementation dans le domaine de chasse de Sette-Cama est la même dans le parc national de Loango.

Même si le terroir villageois permet aux habitants de continuer à exercer les activités traditionnelles de base, la chasse des espèces non protégées dites aussi ordinaires se pratique seulement de mars à septembre c'est-à-dire en période d'ouverture, ce qui est une restriction par rapport à la pratique traditionnelle. La chasse d'animaux partiellement protégés est exceptionnellement permise durant cette période. Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre catégorie, le chasseur doit tenir compte des latitudes d'abattage ou de quotas établis par la loi.

Pour les espèces animales ordinaires, le décret n° 189/PR/MEFCR du 4 mars 1987 relatif à la protection de la faune stipule qu'il ne peut être abattu le même jour par un même chasseur plus de 3 mammifères de la même espèce, ni plus de 4 mammifères d'espèces différentes. De même, il ne peut être abattu par un même chasseur plus de 9 mammifères par semaine quelle qu'en soit l'espèce. Seul l'abattage des mâles adultes des espèces de mammifères partiellement protégées ou non protégées est en principe autorisé.

Pour les espèces animales partiellement protégées, le décret cité ci-dessus prévoit qu'un chasseur ne peut abattre par an que 2 sitatungas, 2 guib harnachés, 1 hylochère, 10 potamochères, 10 mandrills, 2 céphalophes à dos jaunes et 2 servals.

Tableau 78 : Les quotas de chasse autorisés

Espèces	Quotas par jour	Quotas par semaine	Quotas par an
Espèces ordinaires	- 3 mammifères de la même espèce - 4 mammifères d'espèces différentes	9 mammifères qu'elle qu'en soit l'espèce	
Espèces partiellement protégées			- 2 sitatungas - 2 guib harnachés - 1 hylochère - 10 potamochères - 10 mandrills - 2 céphalophes à dos jaune - 2 servals

Source : Décret n° 189/PR/MEFCR du 4 mars 1987 relatif à la protection de la faune.

Par ailleurs, conformément au décret n° 679/PR/MEFE du 28 juillet 1994 fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse, l'administration des aires protégées autorise la chasse d'une espèce animale intégralement protégée si une personne ou un groupe de personnes se trouve en réel danger de mort. Il faut pour cela le prouver et avertir l'administration des aires protégées qui est la seul habilité, après constat, à décider du sort de l'animal, de sa dépouille, des trophées[364] ainsi que du chasseur. Quiconque chasse autrement que dans ces conditions s'expose à une amende ou à une peine d'emprisonnement. Les exemples suivants donnent un aperçu des sanctions prévues par la loi sur les parcs nationaux de 2007[365].

Toute arme, tout engin ou autre matériel introduit frauduleusement ou ayant servi à une infraction dans un parc national est saisi et déposé à la juridiction compétente en même temps que le procès verbal de constatation de l'infraction. Il sera soit détruit, soit vendu aux enchères selon les dispositions prévues par les textes en vigueur (article 57). La pénétration non autorisée sans ou avec arme dans le parc national est punie d'une amende : de 20 000 à 25 000 francs CFA (30 à 38 euros) dans le premier cas , de 25 000 à 1 000 000 francs CFA (38 à 1 526 euros) dans le second. En cas de récidive ou de fuite, la sanction est portée au double (articles 59 et 60). Est punie d'une peine d'emprisonnement de trois à six mois et d'une amende de 100 000 à 10 000 000 francs CFA (150 à 15 200 euros) ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui chasse ou pêche sans autorisation dans le parc national (article 61). En ce qui concerne l'abattage d'animaux intégralement protégés, l'administration des aires protégées est très claire et dissuasive : toute personne causant la mort d'un pachiderme prend le risque une amende qui peut s'éléver à 800 000 francs CFA (1 220 euros) et un emprisonnement de six mois[366]. Cette sanction fait partie des points soulignés par l'article 275 du code forestier :

> *Sont punis d'un emprisonnement de trois à six mois et d'une amende de 10 000 à 10 000 000 FCFA ou de l'une de ces deux peines seulement, les auteurs des infractions ci-après :*
>
> *• chasse dans les réserves naturelles intégrales, sanctuaires, parcs nationaux et réserves (…) ;*
>
> *• chasse ou capture des espèces intégralement protégées (…) ;*

[364] « Pour tout gibier abattu en cas de légitime défense, la preuve doit être fournie au responsable de l'administration des eaux et forêts à qui devront être remises les dépouilles et les trophées. La viande de gibier abattu sera remise à la collectivité locale la plus proche » (article 7).

[365] La loi sur les parcs nationaux de 2007 s'appuie sur le code forestier de 2001. Les sanctions sont les mêmes dans les deux textes.

[366] Selon l'enquête réalisée auprès du conservateur du parc national de Loango et les populations locales.

Etc.

Le tableau ci-dessous est une illustration des sommes réglées par les braconniers. Les personnes habitant la ville de Gamba braconnent dans le parc de Loango et dans sa périphérie sud.

Tableau 79 : Montants réglés pour les infractions commises par les braconniers en 2005

Numéro PV	Délinquants	Résidence	Montant	N° quittance	Agents verbalisateurs
0.06/2005	A	Gamba	100 000	426898 du 03/08/05 384080 du 12/09/05	Mihindou M. A. Onanga M. Mba M. Nteme M. G.-R.
0.07/2005	B	Gamba	150 000	384114 du 22/09/05 384123 du 11/10/05	Mihindou M. A. Onanga M. Mba M. Nteme M. G.-R.
0.08/2005	C	Gamba	70 000	359253 du 11/11/05	Mihindou M. A. Onanga M. Mba M. Nteme M. G.-R.
Total			**320 000**		

Source : Onanga, 2006.

ABC : nous avons remplacé les noms de personnes concernées par des lettres.

La réglémentation est certes dissuasive mais elle ne permet pas de faire disparaître le braconnage. Elle est d'autant plus difficile à appliquer par les agents des aires protégées qu'il ne leur est ardu de contrôler tous les usagers du parc.

Le parc national de Loango devrait permettre de rassembler les institutions environnementales et les communautés locales autour d'une même cause : la protection de la nature. Celle-ci est principalement structurée par une politique de restriction, de contrainte et de sanction. Par rapport à la faune, elle est peu sociale et sans compensation pour les

populations locales. Comment réagissent ces dernières face à une politique de la conservation qui protège la faune sauvage sans aucune indemnisation par rapport aux dégâts et aux restrictions de la chasse ?

Section 2 - Le rejet social de la conservation

Les échecs des techniques de protection des cultures contre la faune sauvage réalisées par les populations, l'absence de dédommagements de la part de l'Etat et les contraintes liées à la chasse ont entraîné des situations conflictuelles. Ces conflits rassemblent les conflits d'environnement (dit aussi de voisinage), d'aménagement, d'accès et d'usage. Depraz (2008) nous éclaire sur cette diversité de types d'antagonismes en soulignant que le terme conflit ne renvoie pas uniquement à un type de tensions mais à une multiplicité. Mettant en scène les populations locales, l'Etat et la faune sauvage, ces conflits se manifestent par une ‘‘guerre’’ contre les animaux et par des violences envers les agents du parc national.

2.1. ‘‘Chasse d'autodéfense’’ - ‘‘braconnage par vengeance’’

Les populations locales pratiquent la chasse habituellement pour des raisons de susbistance et de commerce. Cependant, elle sert aussi à se défendre contre les animaux dangereux et à se venger de la faune destrcutrice des champs. Nous désignons ces deux raisons de chasser par les termes ‘‘chasse d'autodéfense’’ et ‘‘braconnage par vengeance’’. Nous parlons de chasse pour la première parce qu'elle est autorisée, et de braconnage pour la seconde parce qu'elle n'est pas légale.

Le gestionnaire du parc national autorise la chasse par autodéfense, prétexte souvent utilisé par les populations exaspérées par la faune sauvage : l'acte d'autodéfense dissimule généralement celui de vengeance. Devant les autorités, le chasseur se justifie par l'autodéfense ; lorsqu'il est avec un proche (famille, ami, voisin) ou des personnes non affiliées aux institutions du parc national, il parle de vengeance.

Le braconnage par vengeance peut être défini comme une chasse (illégale) pratiquée par les populations sur la faune sauvage pour la punir de ses dégâts sur leur vie, leurs biens, surtout les plantations. Il est stimulé par l'absence de subventions et de dédommagements de l'Etat. Cette ‘‘chasse à l'ennemi’’ renforce les tensions entre l'administration des aires protégées et les communautés locales. Elle relance le braconnage qui avait largement baissé

dans la région grâce aux patrouilles des écogardes et à une législation rigoureuse. À la différence du braconnage de subsistance et du braconnage commercial, le braconnage par vengeance est une sorte de chasse ouverte, particulièrement contre l'éléphant. Il s'agit généralement d'actes isolés et irréguliers commis par une personne ou de petits groupes de personnes. Bien que ces faits soient une matérialisation de la contestation sociale d'une politique nationale au fondement global, leurs incidences restent locales et ne font pas l'objet de grande médiatisation comme dans les pays riches, instigateurs de la conservation. En France par exemple, les abattages d'ours dans les Pyrénées, tel que celui de l'ours *Cannelle* en 2004, sont très médiatisés. Au Gabon, l'abondance des espèces protégées, 85 000 pour les éléphants (Pourtier, 2003), et la normalité culturelle de la chasse pour se nourrir ou se défendre, annihilent l'idée de médiatisation. Si en France la mort d'un loup ou d'un ours, à cause de leur rareté, suffit à attiser un regain médiatique, celle d'un pachyderme ou de tout autre animal ne le sera pas autant au Gabon. Ce fait est aussi renforcé par l'enclavement des zones des délits.

Le braconnage par vengeance se fait au fusil, au piège et rarement au poison. Une fois tué, l'animal est consommé ou tout simplement abandonné dans la forêt. Les populations s'organisent de telle sorte que les chasseurs ne se fassent pas arrêter et que leurs identités soient conservées. Elles ne signalent pas à l'administration la présence de la dépouille de l'animal pour ne pas se voir attribuer le crime. En effet, celle-ci recommande à quiconque porte atteinte à un animal, le trouve mort ou blessé de l'en informer afin qu'elle puisse faire un constat et décider des suites à donner. À titre d'exemple, en septembre 2008, un éléphant a été trouvé mort par des touristes et leur guide dans le sud du parc national de Loango (cf. photo 77). L'information a été donnée à l'administration des aires protégées qui a dépêché une équipe d'écogardes pour faire le constat. La mort de cet animal relevait-elle de la vengeance d'un villageois ou était-elle naturelle ? Les écogardes n'ont pas pu élucider l'origine de sa mort. La question fut abordée avec les villageois sans réponse apparente. En revanche, leur ressenti par rapport aux éléphants est très clair. Qu'ils soient responsables ou pas de leur mort, ils considèrent généralement que « *justice a été faite* ». Les enquêtes conduites sur le terrain ont permis de constater que des faits semblables se sont déjà passés avec des hippopotames, des buffles et d'autres mammifères jugés nuisibles pour le développement des cultures vivrières et l'économie locale.

Photo 77 : Eléphant trouvé mort dans le parc national de Loango

Photo. Lyse et Samantha (touristes), Septembre 2008.

Par ailleurs, un langage hostile s'est construit autour de la faune sauvage et du parc national. Dans les propos émis à l'encontre des animaux « pilleurs », on peut entendre « *on va se venger, on va faire un coup d'état à l'éléphant, c'est le parc qui nous a trouvés et non l'inverse* ». Ou encore « *de toute façon, l'Etat ne fait rien pour nous par rapport à nos cultures, pourquoi on va se gêner si on a l'occasion de tuer un éléphant ou un hippopotame ? Ces voleurs !* ». Certains villageois gardent les trophées de leur victoire face à l'« ennemi » pour montrer qu'ils restent malgré tout les propriétaires de leurs champs, les décideurs de leur quotidien et les maîtres de leur vie. C'est avec fierté qu'ils les montrent aux visiteurs. Il s'agit généralement des crânes d'animaux chassés pendant l'époque des battues administratives ou depuis la création du parc national.

Photo 78 : Crâne d'un buffle, trophée de BV

Photo. MOUSSAVOU C., Village Sounga, Août 2008

Photo 79 : Crâne d'un hippopotame, trophée CA

Photo. MOUSSAVOU C., Village Pitonga, Septembre 2008

BV = Braconnage par vengeance ; CA = Chasse d'autodéfense.

Photo 75 : Un agriculeur de Sounga montre, avec fierté, le crâne d'un buffle qu'il tué au piège à proximité de son champ. Ce crâne se trouve au sol, près de l'habitation de l'agriculteur.

Photo 76 : Le crâne d'un hippopotame sur la véranda d'une habitation à Pitonga. Il date des années 1990.

D'une certaine manière, cette hostilité détériore les liens (culturels) ancestraux que la population entretient avec certains animaux à travers le totémisme clanique et l'animisme. Ces croyances ont longtemps permis de protéger la faune par la prohibition alimentaire. Avec les conflits, du rôle de protecteur, de sauveur, de gibier ou de source de revenus, l'animal s'est progressivement positionné comme un « *symptôme du rapport des sociétés à la nature, dans leurs dimensions matérielles, socioculturelles, politiques et stratégiques, et ce, à la lumière des nouveaux enjeux environnementaux* » (Benhammou, 2009).

Les violences liées à la protection de la nature dans le parc national de Loango ne concernent pas que la faune sauvage. Elles s'étendent aussi aux agents des aires protégées.

2.2. L'interdictions de chasser provoque l'hostilité envers les agents du parc national

La chasse a toujours occupé une place considérable dans le mode de vie des sociétés rurales. Elle est habituellement pratiquée pour du gibier destiné à l'autoconsommation. C'est aussi un moyen pour dissuader les animaux de s'introduire dans les champs. Outre ces deux aspects qui sont régulièrement mis en avant par les populations pour s'opposer aux limitations de chasse, le dilemme le plus épineux concerne la chasse commerciale ou plutôt le

braconnage commercial. Contrairement à la chasse de subsistance qui n'est pas une véritable menace, sauf dans les régions fortement peuplées et celles où les forêts tendent à disparaître, la chasse commerciale, pratiquée généralement à l'initiative de la population urbaine, est très destructrice. La chasse commerciale est une économie informelle. Elle est au centre d'un important réseau commercial qui permet aux chasseurs, aux commerçants et à leurs intermédiaires de se procurer de l'argent. Viande, sous-produits (défenses, peaux, …) ou animaux vivants, la faune constitue une importante manne financière. La consommation annuelle de viande de brousse est d'environ 17 500 tonnes pour l'ensemble du pays, soit une consommation à l'année de 17,2 kg par personne. Ce qui représente 14,5 milliards de francs CFA (environ 22 millions d'euros) d'avant la dévaluation de 1994 (Doumenge *et al*, 2001). Les revenus du commerce de viande de brousse permettent de subvenir à des besoins et d'aborder autrement la crise (pauvreté, chômage, etc.).

Toutefois, qu'importe la raison de sa pratique, la chasse ne fait pas bon ménage avec la conception normative de la protection de la nature. Aussi la réglementation est-elle souvent mal perçue et mal vécue par les populations locales. L'une des expressions majeures de ce malaise se caractérise par des conflits avec les agents des aires protégées, surtout les écogardes. Ils se déroulent généralement lors des missions de surveillance en forêt, des contrôles sur les routes, dans les villages ou dans des lieux de vente. Des propos virulents[367] sont alors adressés aux écogardes, tels que « *vous les agents des Eaux et Forêts et les ONG, vous préférez protéger les animaux et délaisser les populations, des humains comme vous ! Mais ça ne peut pas continuer comme ça ! Vous allez voir !* ». En plus des violences verbales, le conflit se manifeste aussi par des privations, telles que la décision, prise par quelques familles, de ne plus leur vendre leurs produits agricoles. Or, les brigades de faune sont situées dans des zones très enclavées et ne sont pas ravitaillées. Les villages où elles sont installées, ou ceux qui sont proches de leur poste, sont pour la plupart dépourvus d'épiceries, obligeant ainsi les écogardes à s'approvisionner auprès des villageois ou à aller régulièrement en ville.

Dans les cas extrêmes, les attaques peuvent devenir corporelles. Ce fut le cas d'un écogarde qui avait été blessé à la main à la machette suite à une altercation avec un habitant à Sette-Cama en 2008. Ce dernier était soupçonné de braconnage alors qu'il déclarait avoir tué l'animal dans le périmètre de son champ pour protéger sa famille. Pour ne pas se laisser intimider et ne pas se faire arrêter, il n'a pas hésité à blesser cet agent de l'Etat à l'arme

[367] Les propos et les expressions (exemple « çà » pour dire cela ou ceci) sont retranscrits tels qu'ils ont été dits ou traduits par notre guide en français.

blanche[368]. Un autre écogarde s'était fait molester par un braconnier (aidé par la population) qui s'était fait prendre en train de vendre du gibier au marché de Gamba en 2007.

Ces nouveaux comportements d'hostilité ne sont pas exclusifs à Loango. Ils sont toutefois moins importants que ceux observés dans certains parcs nationaux du pays qui alimentent les rubriques « faits divers » des médias locaux. La présence de deux brigades de faune[369], de plusieurs ONG actives, la faible densité de la population[370] et la possibilité des habitants de substituer la chasse à la pêche grâce à la présence de cours d'eau abondants en poissons sont des facteurs qui les amoindrissent.

Dans le parc national de Minkebe, situé au nord du Gabon, qui abrite près de 20 000 éléphants (ECOFAC et WWF-Minkebe, 2001), des écogardes ont été agressés par des braconniers. Les faits se sont déroulés en avril 2009, lors d'une patrouille au cours de laquelle ils ont été victimes d'une attaque armée (fusil de calibre 12 et machettes) par un groupe de cinq braconniers qu'ils tentaient d'interpeller. Les écogardes, qui avaient finalement réussi à les maîtriser, se sont rendu compte que l'embuscade avait été préparée et qu'ils projetaient de les assassiner afin de pouvoir pratiquer librement leur activité (Gaboneco, 2009). À Minkebe, ce sont entre 500 et 1000 éléphants qui sont abattus chaque année, soit entre 2,5 % et 5 % des pachydermes de l'espace protégé (ECOFAC et WWF-Minkebe, 2001). Ils sont chassés pour leurs défenses qui alimentent un important trafic international d'ivoire.

Dans le parc national des Plateaux Batéké, au sud-est du pays, quatre braconniers d'origine congolaise ont été interpellés dans des conditions identiques après des échanges de tirs avec les écogardes en novembre 2008. Il s'agissait de récidivistes qui avaient déjà été jugés en mai 2007 pour les mêmes actes. Leur butin était constitué de quatre gorilles (Ngasaky, 2008 ; Gaboneco, 2008).

[368] Cette histoire, dont les faits étaient encore récents pendant notre terrain, nous a été racontés par les villageois, le conservateur, notre guide, le WWF.
[369] L'une au nord et l'autre au sud du parc national.
[370] Environ 0,2 habitants/km² en milieu rural et 0,8 habitants/km² si l'on inclut la ville de Gamba.

Photo 80 : Butin macabre de 4 braconniers dans le parc national des Plateaux Batékés

Source : gaboneco, 2008.

Les 4 gorilles morts sont le butin de chasse de 4 braconniers congolais dans le parc national des Plateaux Batékés, une aire protégée frontalière au Congo. Les gorilles ont été attachés avec des lianes sur des bâtons (en bois) pour faciliter leur transport.

Les tensions entre les populations (habitants, riverains, forces armées, etc.) et les gestionnaires des espaces protégés ne sont pas intrinsèques au Gabon. Le phénomène touche l'ensemble du continent africain, avec des facettes différentes, qu'il s'agisse de pays politiquement stable, en guerre ou sujet à la famine. Au Cameroun par exemple, des gardes ont été molestés par des militaires dans la réserve de faune du Dja, en juillet 2001, au moment où ils tentaient d'intercepter le camion de ces derniers qui contenait 250 kg d'ivoire (ECOFAC et WWF Minkebe, 2001). En Afrique australe, qui concentre l'essentiel des aires protégées du continent, les conflits, principalement armés, sur les parcs naturels, ont été, dans les années 1970 et 1990, de véritables outils de guerres raciales entre Noirs et Blancs (Guyot, 2006).

D'autres antagonismes moins prononcés contribuent à la dégradation des rapports sociaux.

Section 3 - Les autres facteurs de tensions sociales

Les zones de pêche (sportive et villageoise) et « les affaires du parc » font partie des problèmes sociaux bien présents et quasi quotidiens dans la région du parc.

3.1. Les zones de pêche

La pêche sportive fait partie de l'offre écotouristique du parc national de Loango. Et la pêche locale est celle pratiquée par les habitants du parc de Loango et de sa périphérie. La pêche fait l'objet de conflits, principalement verbaux, entre pêcheurs sportifs et pêcheurs locaux. Ces conflits se déclenchent généralement lorsqu'ils se retrouvent dans les mêmes zones de pêche, les pêcheurs locaux ne souhaitent pas toujours partager leurs espaces de pêche coutumiers. En effet, certaines zones de pêche villageoises, tels que les embouchures, du fait de leur abondance en gros poisson, sont souvent proposées aux pêcheurs sportifs par les établissements qui offrent cette activité. Le désaccord se manifeste par des heurts entre les pêcheurs sportifs (touristes) et les pêcheurs locaux ou entre les pêcheurs locaux et les opérateurs touristiques. Ces scènes sont fréquentes aux embouchures, qui attirent beaucoup de pêcheurs des lagunes, tel que celui de la lagune Ndogo. Zones de prédilection pour la pêche, ces lieux servent à la fois de ''garde-manger naturel''[371] aux habitants de la région et de lieux de loisirs aux pêcheurs sportifs. Les mésententes sur les zones de pêche s'étendent quelquefois entre les opérateurs de pêche sportive ou entre leurs clients.

En somme, la pêche sportive qui est à la base un complément à l'écotourisme se positionne parfois comme un instrument nuisible aux relations entre les deux catégories de pêcheurs. Par ailleurs, bien que la pêche (sportive et locale) dans le parc soit peu nuisible, l'irrégularité de la surveillance par les agents du parc pourrait renverser la tendance[372]. L'exploitation de nombreuses zones aquatiques par la pêche (nourricière et récréative[373]), particulièrement les lacs et les rivières de reproduction, échappe parfois au contrôle de la police du parc.

[371] D'après nos observations et nos entretiens, lorsqu'une personne veut se faire, rapidement et sans trop d'efforts, un bon butin de pêche, elle se rend à l'embouchure.
[372] Il existe une charte pour la pêche sportive. La charte recommande que la pêche soit sans danger pour les gros spécimens. Ils doivent être remis à l'eau sans des traces physiques de leur capture. Est-elle réellement respectée ? De plus, il n'existe pas de quotas sur la pêche dans le parc.
[373] L'un des principes de la pêche sportive est de remettre à l'eau les poissons pêchés. Mais dans certaines situations, les spécimens, généralement gros, sont blessés ou tués lors des prises.

3.2. « Les affaires du parc », objet de discorde au sein des communautés locales

Le parc national de Loango est également source de désaccords entre les populations locales. Ils donnent la mesure du degré d'appropriation du parc des différents protagonistes. L'expression « les affaires du parc » exprime le mécontentement ou le refus d'adhérer aux questions touchant le parc national en tant qu'objet ou sujet. Les oppositions sont perceptibles entre différentes générations[374] et entre familles.

Les divergences entre les générations sur la conservation de la nature ou le respect des lois s'observent entre les jeunes et les adultes. Les premiers constituent le groupe le plus sensibilisé par les ONG. Ils comprennent et appliquent leurs recommandations. Et ils sensibilisent à leur tour leurs parents et leurs grands-parents (alphabètes ou analphabètes). Cette sensibilisation n'est pas toujours bien reçue et perçue par les adultes. Lors de notre visite à Pitonga, nous avons demandé à un jeune garçon de 6 ans s'il consommait du gibier. Celui-ci répondit non. Et lorsque sa grand-mère, d'un ton ironique l'informa que le repas de ce midi était une tortue, il répondit en boudant : « je ne mange pas de tortue, l'ONG Ibonga l'a interdit. C'est pareil pour tous les autres gibiers. Il faut les protéger ». Les désaccords intergénérationnels se manifestent de même entre les jeunes, majoritairement alphabètes et les adultes ou les personnes âgées analphabètes. Parce qu'ils sont instruits, les jeunes s'informent et comprennent mieux les problématiques d'aujourd'hui. Alors que les personnes âgées, essentiellement dépourvues de ces connaissances ont du mal à les comprendre et à faire autrement que ce qu'elles ont toujours connu.

Les conflits entre familles opposent ceux que nous désignons les ''*familles in conservation*'' et les ''*familles out conservation*''. Les premières sont les familles dont un ou plusieurs membre(s) exerce(nt) une activité liée à la conservation. Les secondes sont des familles qui n'ont aucun membre travaillant dans le domaine de la conservation. Les ''*familles in conservation*'' ont un discours et des actions favorables au parc national parce que le parc permet de nourrir la famille, parce qu'ils comprennent et respectent le travail de leur enfant, leur époux, etc. Par contre, pour les ''*familles out conservation*'', c'est le manque d'intérêt personnel ou de la famille, marqué par une absence d'implication ou d'adhésion aux théories et pratiques propices à la conservation, qui déterminent leur position. Ne se sentant

[374] Selon le dictionnaire des sciences humaines. Anthropologie/sociologie (Gresle et *al.*, 1994), le terme génération revêt au moins trois significations. Il peut s'agir d'un ensemble de personnes ayant le même âge en même temps ; d'une période d'environ trente ans séparant les êtres humains ; ou bien un ensemble de personnes descendant de quelqu'un à chaque degré de filiation.

pas concernés, ils parlent de questions relatives au parc national en termes de « *les affaires du parc* ». Cette différence est à l'origine de divergences entre les deux groupes.

Conclusion du chapitre

L'étude du parc national de Loango démontre que la gestion d'un terroir au sein d'un parc national ou à sa périphérie doit d'abord répondre aux prérogatives de ses habitants avant celles des institutions étatiques ou des ONG environnementales si l'on veut assurer la pérennité de la protection de la nature. Elle montre aussi que l'absence de compensations aux victimes des dégâts de la faune sauvage sur les cultures et la rigidité des lois sur la chasse entraînent chez les hommes un sentiment de haine envers les animaux, et des conflits entre les communautés locales et l'administration des aires protégées. L'une des conséquences majeures de ces contestations sociales est l'installation d'un climat anti-protection qui se traduit par l'émergence de motifs de braconnage peu courants et des violences envers les agents des aires protégées. Les tensions nées du parc national altèrent également les rapports entre les pêcheurs locaux et les pêcheurs sportifs (touristes pêcheurs) sur la gestion des zones de pêche. Elles s'étendent de même au sein des communautés locales entre les jeunes et les adultes, les ''*familles in conservation*'' et les ''*familles out conservation*''. Les distensions entre ces protagonistes sont liées à l'intérêt qu'ils ont pour le parc. Si certains se l'approprient (*familles in conservation*, opérateurs touristiques, pêcheurs sportifs et les jeunes), d'autres le rejettent ou acceptent difficilement les changements qu'il occasionne (*familles out conservation*, les adultes et les personnes agées et les pêcheurs locaux).

Tableau 80 : Synthèse des conflits liés au parc de Loango

Types de conflits	Causes	Conséquences	Solutions
Hommes - Animaux	-Destruction des cultures par les animaux -Absence de dédommagements pour compenser les dégâts causés par la faune sauvage	-Braconnage par vengeance -Antagonismes entre les populations (victimes) et les agents du parc	-Dédommagements (argent, matériel, etc.) des victimes de la faune sauvage -Mise en place de système de protection des cultures qui tiennent sur le long terme (clôture électrique, clôture avec des câbles en acier (cf. photo 81), etc.)
Populations locales - agents des aires protégées	-Destruction des cultures -Absence de dédommagements pour compenser les dégâts causés par la faune sauvage -Restrictions sur la chasse, notamment sur les animaux nuisibles	- Agressions verbales des agents du parc par les victimes des nuisances de la faune sauvage - Agressions verbales et physiques des agents du parc par les braconniers	- Plus de sensibilisation et de concertation pour construire un climat social plus apaisé entre les deux camps - Création, avec l'aide de l'Etat (ANPN), d'activités alternatives à la chasse (élévage, cultures maraichères, etc.)
Populations locales – Populations locales	-Différence de perception entre les générations (jeunes et adultes/personnes agées) sur le parc -Différence de l'intérêt social et économique du parc ou le degré d'appropriation du parc entre les « familles in conservation » et les « familes out conservation »	Confrotation entre les personnes qui s'approprient le parc et celles qui ne se sentent pas concernées	- Créer des activités relatives au parc (ou mieux organiser celles qui existent) qui permettent d'étendre les retombées économiques du parc à l'ensemble des familles -Etendre les bénéfices du parc à l'ensemble des villages du parc et de sa périphérie
Pêcheurs locaux – Pêcheurs sportifs (touristes)	La pêche (locale et sportive) dans la même zone	-Querelles entre populations locales et touristes -Querelles entre populations locales et opérateurs touristiques	- Permettre aux populations locales de profiter des retombées de l'écotourisme pour les rendre moins hostile aux pêcheurs sportifs (touristes)
Opérateurs touristiques – opérateurs touristiques	La pêche sportive dans la même zone	-Disputes entre clients (touristes) -Disputes entre opérateurs touristiques	-S'entendre sur les lieux de pêche par opérateur et par jour

Source : enquête de terrain : immersion, observation et entretiens, 2008.

Photo 81 : Spécimen de câble en acier résistant à l'intrusion des grands animaux

Un habitant du village Sounga montre un spécimen de cable en acier résistant à l'intrusion de la faune sauvage. Les populations locales souhaitent en disposer, notamment pour les grands et gros animaux. Mais ce type de matériel coûte cher ; elles veulent par conséquent le soutien des acteurs de l'Etat et des ONG. Les cables en acier sont par ailleurs considérés dangereux pour la faune par les défenseurs de la nature : ils peuvent blesser les animaux qui insistent pour pénétrer dans les champs malgré la solidité du cable, surtour les éléphants.

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, Août 2008.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Les parcs nationaux sont une assurance de diversification économique pour le Gabon. Ils sont également un moyen plébiscité, à des différents niveaux scalaires, principalement international, pour protéger la planète et préserver des ressources naturelles pour les générations futures. La concrétisation de ces missions nécessite des moyens et une certaine liberté d'actions qui font défaut à l'ANPN : problèmes d'effectifs du personnel du parc et, dépendance financière qui induit une dépendance technique et matérielle. Le parc est aussi exposé au braconnage. Cependant, ce phénomène important pendant la période préparc est mieux contrôlé aujourd'hui par rapport à d'autres parcs nationaux du pays. L'exploitation pétrolière est aussi un obstacle à la protection de la biodiversité du parc. L'Etat qui s'est pourtant engagé dans la voie de la conservation a paru très souvent dépassé par ses choix : il s'est retrouvé partagé entre le besoin d'un développement économique sur le cours terme, par l'explotation industrielle du parc, et le possible développement économique à long terme, par la voie de l'écotourisme. Par ailleurs, le Gabon, pays reconnu aussi pour l'intérêt économique de sa forêt, s'en sort bien par rapport à l'exploitation forestière dans le parc. Elle n'entrave pas la survie dudit espace protégé. Les quelques cas avérés sont détectées chez les petits exploitants locaux. S'il existe un problème qui peut porter dans un proche avenir un préjudice au parc c'est bien celui de l'acceptation sociale. Depuis la création du parc, les tensions hommes-faune sauvage, communautés locales-agents des aires protégées, familles *in conservation*-familles *out conservation*, pêcheurs locaux-pêcheurs sportifs/opérateurs touristiques, etc., ne cessent de croître. Il faut que l'Etat et tous les organismes en charge des parcs nationaux proposent des solutions durables pour y mettre fin ou les apaiser.

CONCLUSION GENERALE

Notre étude a mis en évidence une diversité de situations découlant de la conservation de la nature à travers une aire protégée au Gabon, pays du bassin forestier du Congo. Elle s'articule autour des convoitises et des controverses dont le parc national de Loango fait l'objet.

La conservation de la nature est aujourd'hui une priorité mondiale. Chaque pays se doit, selon ses spécificités, d'y contribuer et de faire en sorte qu'elle soit facteur de développement durable. Les aires protégées, notamment les parcs nationaux, sont des moyens indéniables pour protéger la biodiversité : un parc national doit être un facteur de développement durable pour assurer la protection de la faune et de la flore, permettre le développement économique et intégrer les communautés locales tout en respectant leurs coutumes. La réalisation de ces trois objectifs met en corrélation une diversité d'acteurs dans un même espace. Mais bien que le but commun soit la protection de la biodiversité, la divergence des perceptions et des usages de la nature (ressources naturelles ou forêt) de chacun des acteurs peuvent devenir des entraves considérables à la conciliation des trois éléments que sont la conservation, le développement et la culture locale.

Pour les ONG environnementales, la forêt est le siège de la biodiversité. Créer un parc national dans un pan de forêt, permet d'assurer à la biodiversité un habitat naturel dans lequel les actions anthropiques ne peuvent pas nuire. C'est un moyen incontestable de la protéger pour les générations futures, de sauvegarder les espèces, de lutter contre la déforestation et les effets du changement climatique. Indépendamment de ce confort établi pour la cause de la nature, il faut tenir compte de la présence des populations locales dont la participation est nécessaire. Pour ce faire, elles doivent tirer profit de la présence de l'aire protégée.

Pour l'Etat gabonais, la forêt est une source fondamentale de développement économique. Elle renferme le bois qui fait de l'exploitation forestière le deuxième employeur du Gabon après la fonction publique. La forêt abrite aussi des gisements de pétrole. L'exploitation pétrolière se fait *on-shore* (en forêt) et *off-shore* (en mer). Il faut savoir que le pétrole représente près de la moitié (40 %) du PIB gabonais et plus de la moitié (60 %) des recettes de l'Etat. Le bois et le pétrole sont les principaux produits exportés du Gabon. Ils sont la base du commerce extérieur du Gabon. Même si les discours politiques et les politiques publiques prônent la diversification économique et préparent l'après pétrole, pétrole et bois demeurent au centre de l'économie. L'Etat gabonais s'inscrit de prime abord dans le discours de la protection de la nature pour la survie de la planète que dans celui de la diversification économique et de la réduction de la pauvreté. C'est pour cette raison qu'il a créé 13 parcs nationaux et souhaite faire du Gabon une destination verte, un pays vert.

Pour les populations locales, la forêt est un ‘‘garde-manger naturel’’car elle leur procure la nourriture : elle est le lieu de chasse, de pêche, de cueillette et de culture (ou d’agriculture). La forêt pourvoit de même aux matériaux de construction, en médicaments et en énergie. Elle est aussi source d’emplois et de revenus. Les communautés locales veulent profiter des retombées du parc à condition que leurs usages coutumiers de la nature n’en soient pas considérablement modifiés.

Il ressort de l’étude du cas du parc national de Loango que le problème central est celui de l’apport socioéconomique de la conservation autant pour l’Etat que pour les communautés locales. Bien que l’écotourisme et la conservation soient présentés comme des facteurs de création d’emplois, des sources indéniables de revenus et des secteurs permettant de diversifier l’économie, leur impossibilité à produire les effets socioéconomiques attendus dans le court terme fragilisent sa fonction première : la protection de la biodiversité. Elle est d’autant plus fragilisée par les réactions des populations face aux restrictions engendrées par la présence du parc national de Loango. Celui-ci est par conséquent exposé à différentes difficultés. Il s’agit :

- De la limitation du pouvoir de gestion de l’Agence Nationale des Parcs Nationaux et du manque de définitions claires des prérogatives de chaque acteur, notamment ceux qui constituent l’administration des aires protégées et les principales Organisations Non Gouvernementales internationales actives sur le terrain ;

- De l’insuffisance de ressources humaines pour assurer la protection du parc national et de la dépendance financière envers les Organisations Non Gouvernementales internationales et les pays riches qui limitent l’action de l’Agence Nationale des Parcs Nationaux ;

- Du braconnage qui est pratiqué pour des raisons de subsistance, de commerce et de plus en plus de vengeance qui est généralement dissimulé sous un braconnage d’autodéfense. Cette dernière forme de braconnage est une réponse à l’absence de de compensations des communautés locales pour les dommages causés par la faune sauvage ;

- De l’exploitation pétrolière, dans le nord du parc national, qui se justifie par des exigences économiques nationales d’une part, et est activée par la demande internationale d’autre part. La zone dans laquelle se situe le parc national de Loango est connue pour son sous-sol riche en pétrole et son intérêt économique pour le pays ;

- Des conflits entre les hommes et les animaux, les agents des aires protégées et populations locales, les pêcheurs locaux et les pêcheurs sportifs (touristes) et, les tensisons au sein des communautés locales. Les premiers types de conflits proviennent des dégâts causés

par la faune sauvage et pour lesquels les populations locales ne disposent pas de mesures d'accompagnement ou de dédommagements. Les seconds sont nés de la priorité totale accordée à la faune sauvage par l'Etat et les ONG environnementales, et, du sentiment de laisser pour compte vécu par les communautés locales. Elles se sentent dépossédées de leurs droits d'usages, leurs biens ou négligées. Les troisièmes sont liés à un manque de distinction entre les zones de pêches de populations locales et celles exploitées par les touristes pêcheurs. Ce problème de gestion spatiale pour la pêche est aussi vécu entre les différents opérateurs touristiques qui proposent la pêche sportive. Le confinement de ces acteurs sur un même espace de pêche est source de conflits et pourrait à long terme favoriser un entassement de personnes sur certaines zones (les embouchures). L'entassement est incompatible à la protection de la nature, base de l'écotourisme. Les quatrièmes types de conflits sont causés par le fait qu'une personne travaillant dans une institution ou toute structure en rapport avec le parc national défende le parc national auprès de celle qui n'a aucun rapport professionnel directe ou indirecte, et, inversement. Ils opposent des générations ou des familles.

Qu'importe les protagonistes, toutes ces tensions compromettent la gestion participative, un facteur essentiel à la protection durable de la nature. Elles ternissent l'image verte que l'Etat veut donner du Gabon à travers les parcs nationaux. Toutefois, ces conflits qui dégradent les rapports sociaux et nuisent à la bonne gouvernance des territoires peuvent être relativisés et exploités à bon escient. Le conflit peut en effet, comme le dit Laslaz (2007) sur la question des conflits dans les parcs nationaux alpins français, relever d'une stratégie d'acteurs et s'avérer être un mode de construction sociale de la relation à l'espace protégé. Il peut constituer un outil indéniable de restructuration des relations sociales locales, une modalité de coordination des acteurs parmi d'autres, un moyen qui peut conduire progressivement au consensus (Depraz, 2008).

Les différentes situations problématiques auxquelles est exposé le parc national de Loango pourraient trouver un début de solution si une véritable gestion participative est établie, si les droits et les devoirs des institutions étatiques sont respectés, si tout est mis en place pour que le rôle socioéconomique du parc national et ses avantages soient primordiaux, et, si les rôles et les pouvoirs de chaque acteur sont clairement attribués et définis.

Ces situations laissent paraître les priorités de l'Etat gabonais en matière de conservation de la nature et/ou de la forêt : créer des parcs nationaux pour obtenir la reconnaissance de ses efforts par la communauté internationale. Cependant, mettre en avant les enjeux politiques financiers et écologiques globaux au détriment des enjeux économiques,

sociaux et culturels locaux revient à faire une impasse sur les bases du développement durable.

Le cas du parc national de Loango illustre le tâtonnement politique du Gabon, et de la majorité des pays du bassin forestier du Congo, dans une bataille qui est d'abord planétaire avant d'être locale. Malgré son potentiel naturel et les écofinancements internationaux en cours et à venir, il semble que le Gabon ne se soit pas suffisamment préparé pour ce défi ou devons nous dire cette ''obligation'', et qu'il n'ait pas mesuré les impacts locaux et nationaux qu'entrainerait la création des parcs nationaux. Le flou dans les fonctions et les pouvoirs des institutions étatiques et extra étatiques des aires protégées ; l'information plutôt que la concertation avec les communautés locales ; l'insuffisance de ressources humaines ; les hésitations entre conservation et développement ; la dépendance aux ONG et autres bailleurs de fonds internationaux pour exécuter les plans de gestion, de conservation et d'écotourisme ; le manque de mesures d'accompagnement et de dédommagement des communautés locales ; l'inacceptabilité sociale, etc., sont autant de situations qui démontrent la difficulté à concrétiser un projet d'envergure globale sans tenir compte des réalités locales.

Ces problèmes doivent amener l'Etat gabonais à réorganiser deux points essentiels pour donner aux parcs nationaux le rôle qui leur est attribué et d'assurer leur durabilité : restructurer la gestion participative et garantir l'efficacité à court terme des outils de développement économique. Comme le soulignent Rakoto et Rodary (2008)[375] à propos du rôle de la participation dans la gestion des aires protégées, « vu sous l'angle du développement durable, la participation apporte la dimension sociale aux objectifs économiques et aux préoccupations écologiques relatifs à l'utilisation des ressources naturelles. Elle est essentielle dans une perspective de durabilité ». Concernant la question de l'apport économique, elle est tout aussi indispensable car si d'un côté les communautés locales ne bénéficient pas des retombées économiques du parc national, et de l'autre si l'Etat a tendance à vouloir se servir dans les aires protégées pour assurer sa prospérité économique, mais aussi celles des pays développés et émergents, le caractère durable attribué à la conservation s'en trouve fragilisé. La nécessité de ces deux points centraux observés dans le parc national de Loango est soulevée par l'UICN (2002) sur les principes d'utilisation durable des ressources abordée lors de la conférence des Parties à la Convention sur la Biodiversité Biologique organisé à la Haye en 2002. Pour l'UICN (2002), « l'utilisation des ressources biologiques sauvages, à condition qu'elle soit durable, est un instrument important au service

[375] In Aubertin et Rodary (2008).

de la conservation de la nature, parce que les avantages économiques et sociaux qui en découlent incitent les utilisateurs à conserver ces ressources ».

Au final, faire le choix de mettre en avant les intérêts internationaux sans véritablement tenir compte des réalités locales peut mettre en péril les enjeux écologiques et socioéconomiques des aires protégées sur le plan national.

Bibliographie

Ouvrages et articles scientifiques

- AGONDOGO M., 2000. *Tableau de bord de l'économie forestière du Gabon*, PFE, 37 p.
- AUBERTIN C., RODARY E., 2008. *Aires protégées. Espaces durables ?*, IRD Editions, Collection Objectifs Suds, 260 p.
- AUBERTIN C., 2004. « *Aires protégées et changement global : redéfinir limites et formes de la conservation* », p. 100-101, In *Biodiversité et changement global : dynamiques des interactions. Actes des deuxièmes journées de l'Institut français de la biodiversité*, Institut français de la biodiversité, 139 p.
- AUBERTIN C., VIVIEN F-D., 2006. *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, IRD éditions, 143 p.
- AUBERTIN C., VIVIEN F-D., 1998. *Les enjeux de la biodiversité*, 1998, ECONOMICA, 112 p.
- AUBERTIN C., 2005. *ONG et biodiversité. Représenter la nature* ? , IRD éditions, 210 p.
- AUZIAS D., LABOURDETTE J.-P., 2008, *Guide de l'écotourisme. Le Petit Futé 2008-2009*, 424 pages.
- BAHUCHET S., BLEY D., PAGEZY H., VERNAZZA-LICHT N., 2000. *L'homme et la forêt tropicale*, Editions de Bergier, 707 p.
- BAILLY A., BEGUIN H., 1998. *Introduction à la géographie humaine*, Armand Colin, 216 p.
- BANGUI T., 2009. *La Chine, un nouveau partenaire de développement de l'Afrique. Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, L'Harmattan, 291 p.
- BAUDELLE G., 2003. *Géographie du peuplement*, Armand Colin, Collection Cursus-Géographie, 192 p.
- BENHAMMOU F., 2009. « Renouveler l'approche géographique en environnement : l'ours des Pyrénées entre territoire et géopolitiques ». In FRIOUX S. et PEPY E-A., *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine*, ENS Editions, 208 p., p. 49-70.
- BERGONZINI J-C., LANLY J-P., 2000. *Les forêts tropicales*, Karthala-CIRAD, 164 p.
-BERQUE A., 1990, *Médiance : de milieu en paysages*, Reclus, 163 p.
- BIORET F., ESTEVE R., STURBOIS A., 2009. *Dictionnaire de la protection de la nature*, PUF, 537 p.

- BLANCHET A., GOTMAN A., 1992. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, 125 p.
- BOURDIAL I., 2002. *L'homme et l'environnement*, Collection : La science aujourd'hui, Paris : éditions du Club France loisirs, 143 p.
- BOUROBOU BOUROBOU H., 2004. *Approches sur la contribution des médicaments traditionnels améliorés dans les soins de santé primaires : étude des cas*, p.36. In *Pharmacopée Traditionnelles africaine*, Volume 13, pp. 35-48.
- BOYER M., HERZLICH G., MARESCA B., JACOB O., 2001. *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'environnement*, édition Odile Jacob, 305 p.
- BREDIF H., BOUDINOT P., 2001. *Quelles forêts pour demain ? Eléments de stratégie pour une approche rénovée du développement durable*, L'Harmattan, 249 p.
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1998. *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, La Documentation Française, 518 p.
- BRETON J-M., 2004. *Tourisme, environnement et aires protégées*, éditions Karthala, 524 p.
- BRODHAG C., BREUIL F., GONDRAN N., OSSAMA F., 2004. *Dictionnaire du développement durable*, AFNOR, 277 p.
- BROWN S., 1997. *Forests and climate change: Role of forest lands as carbon sinks. Proceeding of XI World Forestry Congress*, Antalya, Turkey, 13-22 October 1997, Volume 1, Topic 4.
- BÜRGENMEIER B., 2004. *Economie du développement durable*, Bruxelles : De Boeck et Larcier, 267 p.
- BUTTOUD G., KARSENTY A., 2001. « L'écocertification de la gestion des forêts tropicales ». In *Revue forestière française*, 53, N° 6, p. 691-706.
- Canopée, n° 21 - décembre 2001. *Impact de l'exploitation forestière dans le complexe de Gamba : le pire est à venir*.
- CARPE, 2005. *Les forêts du bassin du Congo. Evaluation préliminaire*, 39 p.
-CARPE et PFBC, 2007. *Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2006*, 258 p.
- CARPE et Union européenne, 2009. *Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2008*, 426 p.
- CAZES G., LANQUAR R., 2000. *L'aménagement touristique et le développement durable*, Paris : PUF, 5ème édition, 127 p.

- CHALEARD J-L., POURTIER R., 2000. *Politiques et dynamiques territoriales dans les pays du sud*, Publications de la Sorbonne, 256 p.
- CHEVALIER L.P.B., 2006. *Esquisse de l'histoire de Setté-Cama*, 40 p.
- CHRISTY P., JAFFRE R., NTOUGOU O. et WILKS C., 2003. *La forêt et la filière bois au Gabon*, Editions Multipress-Gabon, 389 p.
- CLAVAL P., *Eléments de géographie économique*, 1976. Editions M. TH. GENIN, Librairies Techniques, 361 p.
- CLAVAL P., 2003. *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Armand Colin, 287 p.
- COLCHESTER M., 1995. *Nature sauvage, nature sauvée ? Peuples indigènes, zones protégées et conservation de la biodiversité*, UNRISD, 74 p.
- Commission Economique pour l'Afrique – Bureau Afrique Centrale, 2004. *Les économies de l'Afrique Centrale 2004*, Maisonneuve et Larousse, 352 p.
-CORMIER-SALEM M-C., JUHE-BEAULTON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B., 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale*, 2002, IRD Editions, 467 p.
- CRABBE C., PELLET T., RABOUD G., SCHUMPERLI C, 1992, *Privé de planète ? Pour un développement durable, au Nord et au Sud*, Poitiers : ORCADES, 205 p.
- D'ABOVILLE R., SUN QIAN, 2010. *Investissement pétroliers chinois en Afrique. Conséquences géopolitiques*, L'Harmattan, 190 p.
- DAJOS R., 1985. *Précis d'écologie*. Bordas, 465 p.
- DELEAGE J. P., 1992. *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature*, La Découverte, 330 p.
- DELVINGT W., 2001. *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Les presses agronomiques de Gembloux, 286 p.
- DENHEZ F., 2009. *Atlas du changement climatique. Du global au local : changer les comportements*, ADEME, 88 p.
- DEPRAZ S., 2008. *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, éditions Armand Colin, Collection U, 320 p.
- DEPREST F., 1997. *Enquête sur le tourisme de masse : l'écologie face au tourisme,* Paris : BELIN, 207 p.
- DESCOLA P., 2005. *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 623 p.
- De SINGLY F., 2008. *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Armand Colin, 127 p.

- DEWAILLY J.-M., FLAMENT E., 1993. *Géographie du tourisme et des loisirs*, SEDES, 287 p.
- DOUMENGE C., GARCIA YUSTE J.-E., GARTLAN S., LANGRAND O., NDINGA A., 2001. « Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique : le réseau d'aires protégées est-il adéquat ? ». In *Bois et forêts des tropiques*, 268 p, p 5-28.
- DUBOIS M., KERGOMARD J-G. ET LAFFITE L., 1909. *Précis de géographie économique*, Masson et Cie, 864 p.
- DUBRESSON A. et RAISON J.-P., 1998. *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, Armand Colin,247 p.
-DUDLEY N., STOLTON S., BELOKUROV A., KRUEGER L., LOPOUKHINE N., MacKINNON K., SANDWITH T., SEKHRAM N., 2010. *Natural solutions: protected areas helping people cope with climate change*, UICN, 130 p.
-DUDLEY N., STOLTON S., BELOKUROV A., KRUEGER L., LOPOUKHINE N., MacKINNON K., SANDWITH T., SEKHRAM N., 2010. *Natural solutions: protected areas helping people cope with climate change*, Summary, UICN, 44 p.
- DUPRE G., 1982. *Ordre et destruction*, Edition de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer (OSTROM), Collection Mémoire N° 95, 446 p.
- DURRIEU DE MADRON I., AVELING C., VIVES M., ECOFAC, 2000. « Un exploitant forestier au Gabon pourrait démarrer ses activités dans une aire protégée, et ce, en apparente toute légalité. Comment en est-on arrivé à cette situation ? » In *Canopée* N° 16, p. 17-18.
- DUTERME B., 2008. *Déforestation : causes, acteurs et enjeux*, Syllepse, 213 p.
- ECHAUDEMAISON C.D., 1996. *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, Nathan, 480 p.
- EDOU M., 2005. « L'économie forestière au Gabon : des activités traditionnelles à l'exploitation industrielle ». In MBOT J. E., *Annales de l'Université Omar Bongo*, n° 11, 486 p., p. 80-97.
- ESOH E., 2002. *Géographie du développement durable*, Economica, 135 p.
- FABRE P., 1979. *Tourisme international et projets touristiques dans les pays en développement*, Société d'études pour le développement économique et social, 216 p.
- GALOCHET M., 2006. *La forêt. Ressource et patrimoine*, Ellipses, 272 p.
- GAUCHON P., TELLENNE C., 2005. *Géopolitique du développement durable*, collection Majour, PUF, 362 p.
- GERMAN A. L., KARSENTY A., TIANI A.-M., 2010. *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, CIFOR, 444 p.

- GIBBS H. K., BROWN S., NILES J., FOLEY J. A., 2007. *Monitoring and estimating tropical forest carbon stocks: making REDD a reality*, 13 p.
- GIRAN J.-P., 2003. *Les parcs nationaux : une référence pour la France, une chance pour ses territoires*, La Documentation française, 102 p.
- GIRAULT F., GUYOT S., HOUSSAY M., 2004. « Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines », In *L'Information géographique*, N° 68, 96 p, p 340-368.
- Global Canopy Programme, 2009, *Le petit livre du REDD+*, 132 p.
- GRENIER C., 2000. *Conservation contre nature : les îles Galápagos*, IRD, 376 p.
- GRESLE F., PANOFF M., PERRIN M., TRIPIER P., 1994, *Dictionnaire des sciences humaines. Anthropologie/Sociologie*, Nathan Université, 469 p.
- GUILLAUMET L., MORAT PH., 1990. « Menaces sur la flore ». In Cahiers d'Outre-Mer, *Menaces sur la flore et la faune dans les pays tropicaux*, N° 172, 43ème année, 573 p., p. 323-564.
- GUMICHAN H., MAROIS C. et FEVRE V., 2000. *Initiation à la recherche en géographie : aménagement, développement territorial, environnement,*Economica, 127 p.
- GUYOT S., 2006. « Géopolitique des parcs (trans)frontaliers en Afrique australe ». In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 234 p, p 215-232.
- HATEM F., 2007. *Le marketing territorial : principes, méthodes et pratiques*, EMS, Management et sociétés, 292 p.
- HERITIER S., LASLAZ L., 2008. *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, ellipses, collection Carrefours Les Dossiers, 312 p.
- HLADIK C. M., HLADIK A., LINARES O. F., FROMENT A., KOPERT G. J. A., PAGEZY H., 1996. « L'alimentation en forêt tropicale. Interactions bioculturelles et perspectives de développement ». Volume I : *Les ressources alimentaires : production et consommation*, UNESCO, p 1-640.
- HLADIK C. M., HLADIK A., LINARES O. F., FROMENT A., KOPERT G. J. A., PAGEZY H., 1996. « L'alimentation en forêt tropicale. Interactions bioculturelles et perspectives de développement ». Volume II : *Bases culturelles des choix alimentaires et stratégies de développement*, UNESCO, pp 641-1408.
- HULBERT F., DJEKI J. et LAGAREC D., 2006. *Villes du Nord – Villes du Sud*, L'Harmattan, 597 p.
- Institut Pédagogique National, 1983. *Géographie et cartographie du Gabon : Atlas illustré*, Paris-Libreville : EDICEF-EDIG, 135 p.

- Institut Pédagogique National, 1993. *Le Gabon*, EDICEF-EDIG, 287 p.
- KNAFOU R., TABARLY S., 2011. « Costa-Rica, un modèle pour l'écotourisme ? ». In Géoconfluences, dossier *Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde*. Disponible sur : geoconfluences.ens-lyon.fr.
- KOUNA ELOUNDOU C. G., TSAYEM DEMAZE M., DJELOULLI Y., 2008. « La certification forestière comme norme de gestion durable des forêts tropicales : une laborieuse application en Afrique centrale ». In DELAGE A., AMAT J.-P., FREROT A.-M., GUICHARD ANGUIS S., *L'après développement durable. Espace, Nature, Culture et Qualité*, Ellipses, 351 p., p. 137-144.
- LACHAUX C., 1980. *Les parcs nationaux*, PUF, 126 p.
- LANQUAR R., HOLLIER R., 1996. *Le marketing touristique : la mercatique*, PUF, 127 p.
- LASLAZ L., 2007. « Autour de la nouvelle loi sur les parcs nationaux : enjeux et conflits ». In Géo confluences, dossier *La France : des territoires et des mutations*. Disponible sur : http://geoconfluences.ens-lsh.fr.
- LEBIGRE J- M., DECOUDRAS P-M., 2003. *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*, collection ''îles et archipels'' n° 32, 302 p.
- LEQUIN M., 2001. *Ecotourisme et gouvernance participative*, Québec : PUQ, 234 p.
- LEVI-STRAUSS C., 2002. *La pensée sauvage*, Edition Pocket, Collection AGORA, 349 p.
- LEVI-STRAUSS C., 2002. *Le totémisme aujourd'hui*, PUF, 160 p.
- LEVY J., LUSSAULT M., 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1033 p.
- Marchés tropicaux et méditerranéens, 1977. *Spécial Gabon* (1960-1980). N° 1646.
- Marchés tropicaux et méditerranéens, 2002. *Spécial Gabon*. N° 2955.
- MARTIN J-Y., 2002. *Développement durable ? Doctrines-Pratiques-Evaluations*, IRD éditions, 343 p.
- MERAL P., CASTELLANET C., LAPEYRE R., 2008. *La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps*, Editions GRET-KARTHALA, 333 p.
- METGUE N'NAH N., 2006. *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIe siècle*, Edition L'Harmattan, 372 p.
- MINLAMA D., 2007. « Les politiques de lutte contre le braconnage au village AYEM », In *RAPAC Infos*, N° 9.
- MITTERMEIER R. A., BROOKS T., FONSECA G., BRITO D., 2007. « Hotspots et Régions sauvages ». In JACQUET P., TUBIANA L., *Regards sur la Terre 2008. L'annuel du*

développement durable. Biodiversité – Nature et développement, Presses de Sciences Po, collection Annuels, 288 p., p. 131-133. Disponible sur : http//www.cairn.info.fr.

- MOUNET C., 2009. « Quel « vivre ensemble » possible avec le loup ? ». In FRIOUX S. et PEPY E.-A., *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine*, ENS Editions, p 71-82.

- MOUSSAVOU C., 2010. « Conflits ordinaires dans une protégée africaine. Le cas du parc national de Loango (Gabon) ». In Laslaz, Gauchon, Duval-Massaloux et Héritier, *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*, Actes du colloque, EDYTEM, Cahiers de Géographie, N° 10, 269 p., p. 225-235.

- NASI R., NGUINGUIRI J-C., DE BLASS D. E., 2006. *Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique centrale*, L'Harmattan, 404 p.

- National Geographic, République Gabonaise, 2002. *Les parcs nationaux du Gabon : stratégie pour le troisième millénaire*, 96 p.

- NGUINGUIRI J-C, 2003. « Gouvernance des aires protégées : l'importance des ''normes pratiques'' de régulation de la gestion locale pour la faisabilité des réformes dans le Bassin du Congo ». In *Gestion des ressources naturelles. Participation et médiation*, Bulletin de l'APAD, Edition APAD, 124 p. Disponible sur www.apad.revues.org.

- NICOLAS F., décembre 2006. « Un bilan des enjeux et impacts de l'écotourisme au Costa Rica ». In DEHOORNE O., *Etudes caraïbéennes*, N° 5, Université des Antilles et de la Guyane.

- NOIN D., 2005. *Géographie de la population*, Armand Colin, 280 p.

- OBENGA T, CICIBA, 1989. *Les peuples Bantu. Migrations, expansions et identités culturelles*, Tome 1(pp. 1-292) et Tome 2 (293-598 p.).

- PARRY M.L., CANZIANI O.F., PALUTIKOF J.P., VAN DER LINDEN P.J. and HANSON C.E. (Eds), 2007. *Climate change 2007. Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, 976 p.

- PITTE J-R., BEN YAHMED D., HOUSTIN N., Collectif, 2009. *Atlas de l'Afrique*, Les éditions Jaguar, 255 p.

- POURTIER R., 2001. *Afriques noires*, Paris : Hachette Supérieur, 255 p.

- POURTIER R., BEN YAHMED D., HOUSTIN N., IGAH E., DELAROCHE F., Collectif, 2004. *Atlas de l'Afrique. Gabon*, Les éditions J. A., 74 p.

- POURTIER R., 1989, *Le Gabon. Tome 1. Espace – Histoire - Société*, l'Harmattan, 254 p.

- POURTIER R., 1989, *Le Gabon. Tome 2. Etat et développement*, l'Harmattan, 344 p.

- POURTIER R., 2003. Patrimoine, nature, développement : une lecture du Plan National d'Action pour l'Environnement du Gabon. In COSAERT P. et BART F., *Patrimoines et développement dans les pays tropicaux*, DYMSET, Espaces tropicaux, 6, p. 227-234.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2002, *L'avenir de l'environnement en Afrique*, 422 p.
- PY P., 2007. *Le tourisme. Un phénomène économique*, La Documentation Française, Collection Les études de la documentation française, 182 p.
- Quivy R., Van Campenhoudt L., 1995. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 297 p.
- RAKOTOBE Laura, 2010. *Le tourisme, un facteur de développement ?*, 2 p. [réf. du 10/09/10]. Disponible sur Internet : http://redtac.org/unialter/2010/03/02/le-tourisme-un-facteur-de-developpement/
- RAPONDA-WALKER A., ANDERS T., 1961. *Les plantes utiles du Gabon*, Editions Paul Lechevalier, 614 p.
- REMY M., 2002. *Le Gabon aujourd'hui*, Paris : JAGUAR, 239 p.
- RIEUCAU J., octobre-décembre 2001. « Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du golfe de Guinée. Prétourisme dans une unité géopolitique instable ». In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, n° 216, 200 p, p. 417-452.
- RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G., 2003. *Conservation de la nature et développement l'intégration impossible ?*, GRET-KARTHALA, 308 p.
- ROSELLINI C., 2005/4. « *La répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale : enjeux et perspectives* », *Afrique contemporaine*, De Boeck Université, n° 216, 226 p., p. 125-138.
- ROSSI G., 2003. *L'ingérence écologique. Environnement et développement local du Nord au Sud*, CNRS Editions, 248 p.
- SABLAYROLLES J., CLAVEL S., MATAILLET D., MENAGE M.-T., BEN YAHMED D., 2000. *Atlas de l'Afrique*, Les Editions du Jaguar, 207 p.
- SERPANTIE G., RASOLOFOHARINORO et CARRIERE S., 2007. *Transitions agraires, dynamiques écologiques et conservation : le « corridor » Ranomafama-Andringitra. Madagascar*, IRD/CITE, 278 p.
- SCHEIBLING J., 2005. *Qu'est-ce que la Géographie ?* Hachette Supérieur, 197 p.
- SINGARAVELOU, 1997. *Pratiques et gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*, collection Espaces tropicaux, n° 15, Dymset/Cret, 558 p.

- SOSEF M.S.M., WIERINGA J.J., JONGKIND C.C0H0, ACHOUNDONG G., AZIZET ISSEMBE Y., BEDIGIAN D., VAN DEN BENG R.G., BRETELER F.J., CHEEK M., DREGREEF J., FADEN R.B., GOLDBLATT P., VAN DER MAESEN L.G., NGOK BANAK L., NIAGOUDOUMA R., NZABI T., NZIENGUI B., ROGERS Z.S., STEVART T., VAN VALKENBURG J.L.C.H., WALTER G., DE WIOLE J.J.F.E., 2005. *Chek-list des plantes vasculaires du Gabon*, 438 p.

-SCHWEITZER A., 1952. *A l'orée de la forêt vierge. Récits et réflexions d'un médecin en Afrique équatoriale française*, Editions Albin Michel, 218 p.

- SPERGEL B., 2001. *Raising revenues for protected areas. A menu of options*, Washington, Center for Conservation Finance, Bulding Conservation Capital for the Future, World Wildlife Fund, 33 p.

- STASZAK J.-F., 1997. *Les discours du géographe*, Paris, L'Harmattan, 281 p.

- TARDIEU V., 1992. *Forêts des hommes : Tropiques saccagés ou sauvés ?*, Robert Lafon, 430 p.

- VANDE WEGHE J. P., 2007. *Loango, Mayumba et le Bas-Ogooué*, WCS, 320 p.

- VERDEAUX F., 1999. *La forêt-monde en question*, éditions de l'Aube, IRD, 182 p.

- VEYRET H., 2004. *Géoenvironnement*, Armand Colin, 186 p.

- VIARD E., RAPAC, 2008. *Rapport de mission au parc national de Loango sud*, 38 p.

- VIELLEFOSSE A., 2009. *Le changement climatique: quelles solutions?* La Documentation Française, 176 p.

- WACKERMANN G., 2005. *Dictionnaire de géographie*, Ellipses, 432 p.

- WENDER S., 2003. *Quand le syndrome néerlandais rencontre la French Conection : Pétrole, Macroéconomie et Forêts au Gabon*, CIFOR - CARPE, 76 p.

Thèses, mémoires, rapports, documents officiels et textes de lois

- Banque de France, 2003. *Rapport annuel de la zone franc*, 251 p.

- Banque mondiale. *Indicateurs du développement dans le monde*. Disponible sur : donnees.banquemondiale.org.

-BERGERON J., CALLAQUE R., 2007. *Professionnalisation du métier d'écoguide*, 56 p.

- BINGONO-MEBA E. N., 2004. *Protection et valorisation de trois milieux fluvio-marins du centre du golfe de Guinée (estuaires du Gabon, du rio muni et baie de la Mondah) : biodiversité et développement durable*, Thèse de doctorat, Montpellier III, 507 p.

- BIPIKILA MOUKANI MAMBOU, 2008. *Interaction Hommes/animaux chez les Gisir (Gabon)*, mémoire de maîtrise, anthropologie, Université Omar Bongo. Disponible sur : http//www.memoireenligne.com.
- BLANEY S., MBOUITY S., KOMBE J. M., THIBAULT M., Novembre 1997. *Complexe d'Aires Protégées de Gamba. Caractéristiques socio-économiques des populations des départements de Ndougou et de la Basse-Banio*, WWF-Gabon, 77 p.
- BLANEY S., MBOUITY S., MOUSSOUNDA NZAMBA P., NKOMBE J. M., THIBAULT M., MBOUMBA MAVOUNGOU O., BAYE J.P., 1998b. *Caractéristiques socio-économiques de la ville de Gamba, département de Ndougou*. WWF-Programme Régional pour l'Afrique Centrale, 106 p.
- BLANEY S., MBOUITY S., KOMBE J. M., THIBAULT M., Mars 1999. *Complexe d'Aires Protégées de Gamba. Caractéristiques socio-économiques des populations du département d'Etimboué*, WWF-Programme pour le Gabon, 64 p.
- BLANEY S., THIBAULT M., Décembre 2001. *Utilisation des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'une aire protégée du sud-ouest du Gabon*, Fonds Mondial pour la Nature-Programme Régional pour l'Afrique Centrale, 186 p.
- Club de Paris, Communiqué de Presse du 18 Juillet 2007. *Le club de paris accepte le principe d'un remboursement anticipé de sa dette proposé par le Gabon*, 2 p.
- Club de Paris, Communiqué de Presse du 11 décembre 2008. *Le club de Paris et la République du Congo concluent un accord de réduction de dette*, 2 p.
- Code forestier : *Loi N0016/01 portant Code Forestier en République Gabonaise*, Décembre 2001.
- Code de l'environnement : *Loi N 16/93 du 26 Août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement*.
- Code minier : *Loi N° 512000 du 1er octobre 2000 portant code minier en République gabonaise*.
- COMIFAC, 2005. *Le sommet de Brazzaville : un engagement pour les peuples et les forêts d'Afrique centrale*, 16 p.
- Conseil National des Parcs Nationaux, non daté, *Les parcs nationaux du Gabon*, 92 pages.
- Conseil National des Parcs Nationaux, non daté, *Plan cadre de gestion des parcs nationaux du Gabon*, 2006-2012, 58 p.
- Conseil National des Parcs Nationaux, Janvier 2007. *Plan de gestion du parc national de Loango 2007-2012*, 88 p.

- Conseil National des Parcs Nationaux, Septembre 2003. *Stratégie de mise en œuvre d'un réseau de parcs nationaux au Gabon*, 18 p.
- CREMIN E., non daté, *Construction de l'identité territoriale de la Communauté Mishing dans la commune de Bokakhat en périphérie du Parc National de Kaziranga (Brahmapoutre, Assam)*, Mémoire bibliographique, 32 p.
- Déclaration de Brazzaville, 1996.
- Déclaration de Yaoundé, 1999.
- Décret 000800/PR portant promulgation de la *Loi n° 003/2007 relative aux parcs nationaux.*
- Décret N° 189/PR/MEFCR du 4 mars 1987 relatif à la protection de la faune.
- DETHIER M., Le Duc YENO S., MBOUITY S., MBOULOU MVE C., MVE E., Juillet 2005. *Synthèse des données de l'habitat et l'occupation spatiale des villages du département de Ndougou, Complexe d'Aires Protégées de Gamba*, Rapport intermédiaire, 27 p.
- Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, Juillet 2009. *Annuaire statistique du Gabon : 2001-2007*, 245 p.
- Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, 2000. *Enquête Démographique et de la Santé du Gabon 2000. Rapport de synthèse*, 18 p.
- Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, 1993. *Recensement Générale de la Population et de l'Habitat*.
- Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, 2003. *Recensement Générale de la Population et de l'Habitat*.
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (France), non daté, *Programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées. Année 2009*, 8 pages.
- DKAMELA G.P., KABAMBA F., MINNEMEYER S., STOLLE F., 2009. *Des forêts du bassin du Congo pour le climat global: questions et réponses pour appréhender les défis et les opportunités de la REDD*, World Resources Institute, Washington, DC, USA, 26 p.
- DOUKA MAHUILI M. J., 2009. *Evaluation de la politique des aires protégées du Gabon : cas des parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou*, Thèse de doctorat de géographie, Orléans, 348 p.
- FAO, Programme ONU-REDD. Disponible sur : www.fao.org/climatechange/unredd/fr/.
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 2005. *Parcs naturels Régionaux de France*, 64 p.
- Fonds Mondiale pour la Nature et Programme Régionale pour l'Afrique Centrale, mars 2001. *Plan d'aménagement du Complexe d'Aires Protégées de Gamba*, 218 p.

- Food and Agriculture Organization, 2010. *Evaluation des ressources forestières mondiales 2010*, 380 p.
- Ibonga-ACPE. *Rapport trimestriel du centre d'accueil et d'information pour touristes de Loango sud. Novembre 2007-janvier 2008*.
- KASSANGOYE A., 2004. *Mise en valeur de patrimoines ''artisanat et danses traditionnelles'' dans le processus et le développement de l'écotourisme dans le complexe des Parcs nationaux de Loango-Moukalaba-Doudou*, Mémoire DESS tourisme, Université Omar Bongo, 123 p.
- Kenya Government of, 2007a.*Econimic Survey 2006*, Government printers, Nairobi, 20 p.
- KOKANGOYE M. F., 2007. *Monitoring des grands mammifères terrestres dans le parc national de Loango : cas de la partie nord*, 26 p.
- Loi 003/2007 relative aux parcs nationaux.
- MAZZOCCHETTI F., 2005. *EbandaTono (les tachetés) : utilisations et représentations de la faune sauvage (Gabon)*, Mémoire de Master II, Université d'Orléans, UFR Lettres, Langue et Sciences Humaines, 114 p.
-M'BETE R. A., 2003. *La gestion participative des aires protégées (faune et flore) en Afrique. Etude de cas : la gestion participative du sanctuaire de gorilles de Lossi au Congo-Brazzaville.* Université de Liège, filière : gestion de la faune. Mémoire de fin d'études : Liège : 2002-2003.
- MEKA M'ALLOGHO F., 2007. *Evaluation de l'impact de l'application des mesures conservatoires et leurs incidences sur l'exploitation des forêts au Gabon*, Ecole Nationale des Eaux et Forêts, Rapport de stage.
- MEYNIER A., 2009. *Réserve naturelle et exploitation pétrolière dans la zone du Massif de Termit et du Désert du Tin Toumma (Niger) : perceptions et nouveaux enjeux. Approches par acteurs et par campements*, Mémoire de Master II Environnement, Université Denis DIDEROT Paris 7, 105 p.
- MICHEZ A., 2006. *Etude de la population d'hippopotames (Hippopotamusamphibius L.) de la rivière MouenaMouele au parc national de Loango-Sud (Gabon)*. Bioingénieurie, travail de fin d'études, orientation Nature, Eaux et Forêts, Gembloux (Belgique) 104 p.
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Ministère de l'Agriculture et de le Pêche (France), non daté. *Plan d'action national sur le loup 2008-2012. Dans le contexte français d'une activité importante et traditionnelle d'élevage*, 88 pages.

- Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 1999. *Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du Gabon*, 112 p.
- Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 2004. *Second rapport national sur la diversité biologique* 57 p.

-Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 2007. *La filière bois au Gabon. Fiche de synthèse*, 4 p.

- Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Programmation des Investissements, chargé de la Privatisation, 2008. *Financement de l'opération de rachat dette Club de Paris*, 2 p.
- Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme, 1996. *Réflexion stratégique à long terme. « Gabon 2025 »*, 92 p.
- Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement du Gabon et Délégation de la Commission Européenne au Gabon, 2008. *Coopération Gabon- Union européenne. Rapport annuel conjoint 2007*, 38 p.
- Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, décembre 2005. *Document de stratégie de croissance et de la pauvreté*, 364 p.
- Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et du Tourisme, Secrétariat Général au Tourisme, 2007. *Plan Directeur de Développement de l'Ecotourisme (PDDE)*.
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, 2000. *Politique nationale du tourisme*, 14 p.
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, 2002. *Politique nationale du tourisme*, 33 p.
- MOUSSAVOU C., 2003. *Les difficultés de mise en place de l'activité touristique dans un pays du Sud : l'exemple du Gabon*, Mémoire de maîtrise, Département de géographie, Université de Poitiers, 129 p.

- MOUSSAVOU C., 2005. *Le Gabon et le développement durable à travers la protection et la valorisation de la nature : l'exemple des parcs nationaux de la Lopé et de Loango*, Mémoire de Master II, UFR Sciences Humaines et Arts, Université de Poitiers, 118 p.
- MOUSSAVOU C., 2008. *Les parcs nationaux : espaces convoités et controversés. Le cas du parc national de Loango (secteur sud) au Gabon*, Rapport de stage, RAPAC, 88 p.
- OBIANG EBANEGA M., 2004. *Les hommes et la conservation de la nature : le complexe d'aires protégées de Gamba (Gabon)*, Thèse de Doctorat de Géographie tropicale, Département de géographie, Bordeaux, 350 p.

- ODIARA KIHIMA B., 2010. *Vers la mise en tourisme de nouveaux territoires touristiques au Kenya ? Cas de la région occidentale*, Thèse de Doctorat de Géographie, Département de géographie, Lyon, 248 p.
- OKOUYI-OKOUYI V. J. J., 2006. *Savoirs locaux et outils modernes cynégétiques : développement de la filière commerciale de viande de brousse à Makokou (Gabon)*, Thèse de doctorat, Université d'Orléans, 406 p.
- ONANGA M., février 2006. *Rapport technique des activités de surveillance et de lutte anti-braconnage dans le Complexe d'Aires Protégées de Gamba (année 2005),* 20 p.
- ONANGA M., octobre 2006. *Synthèse des activités de surveillance Octobre 2005 à Septembre 2006 dans le CAPG et sa périphérie*, 8 p.
- ONTCHA L., *Gestion des aires protégées et développement d'un système d'information*, non daté, 4 p. Disponible sur www.rapac.org.
-Organisation Mondiale de la Santé, 2002. *Stratégiede l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2002-2005*, 74 p.
- Organisation Mondiale de la Santé, 2000. *Principes méthodologiques généraux pour la recherche et l'évaluation de la médecine traditionnelle,* 87 p.
- Organisation Mondiale du Tourisme, PNUE, 2002. *Année internationale de l'écotourisme*, 4 p.
- Organisation Mondial du Tourisme, 1995. *Mission de faisabilité et de définition de projets de développement du tourisme dans les parcs nationaux : « Etude de l'aménagement des parcs nationaux en vue de leur exploitation à des fins touristiques »*, 42 p.
- PANZOU B. L., BOUSSOUGOU R., 2006. *Rapport de mission relative à l'acquisition sismique sur deux lignes de tir du permis Lotus < SINOPEC>*, Conseil National des Parcs Nationaux et Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Recherche et de la Technologie, 10 p.
- PEFC France, 2009. *Certification forestière - Les 10 ans du système PEFC*, 5 p. Disponible sur www.pefc-France.org/media/cp10ans.pdf
- POIRIER A., 2003. *L'écotourisme, un facteur de développement durable ? Etudes réalisée à partir du parc national de l'Isalo et de ses aires périphérique, Madagascar*. Mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, UFR Sciences humaines et Arts, Département de géographie, 189 p.
- Programme ECOFAC, Projet WWF Minkébé, 2001. « Le contrôle du commerce de l'ivoire ou mission impossible ». In *Canopée*, n° du 21/12/2001, p 11-14.

- RIDDAC, non daté. *Les enjeux des forêts du bassin du Congo*, [Réf. Du 30/09/2009]. Disponible sur Internet : www.riddac.org.
- RIGHOU N. I., 2004. *Les Nzèbis du Gabon. Des origines à 1915 : essai d'étude historique*, Thèse de Doctorat, Département d'histoire, Paris I Panthéon Sorbonne, 264 p.
- Solidarité Entraide Madagascar, *Projet Protection de l'environnement par le renforcement de l'économie locale*, projet 2010-2011, 9 p.
- SAUTTER G., 1966. *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement. République du Congo. République gabonaise*, Thèse de doctorat, Paris, Mouton, 2 volumes, 1102 p.
- SPAEY Marie, octobre 1997. *Ecotourisme en forêt tropicale*, Rapport final de l'étude sur l'écotourisme dans le cadre du projet APFT.
- The Nature Conservancy, 2003. *Développement de l'écotourisme. Un manuel pour les professionnels de la conservation. Volume I : Introduction à la planification du tourisme*, édition Alex Singer, 95 p.
- THIES DF., BELIGNE V., 2007. *Notes de synthèse économique du secteur forestier au Cameroun*, 17 p.
- UICN, Juin 1992, *Convention sur la Diversité Biologique*, 33 p.
- UICN, 1998. *Protocole de Kyoto*, 23 p.
- UICN, Recommandations, Avril 2002. Sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (COP6), *Utilisation durable : état d'avancement de l'élaboration des principes pratiques, de directives opérationnelles et instruments connexes*, 14 p.
- UICN, 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, 96 p.
- UICN, 2009. *La crise de l'extinction gagne encore du terrain*, 4 p.
- Unesco, 2010. *Le patrimoine mondial dans le bassin du Congo,* 64 p.
- Unesco, 2011. *Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial*, Trente-cinquième session, 99 p.
- WCS, 2008. *Plan de travail annuel de WCS pour 2008*, 25 p.

-World Ressources Institute, Washington DC, non daté.*Des forêts du bassin du Congo pour le climat global : questions et réponses pour appréhender les défis et les opportunités de la REDD*.
- WWF, 2001. *Plan d'aménagement du Complexe d'Aires Protégées de Gamba*, 218 p.

Filmographie, articles de presse et notes de cours

- Conseil Nationale des Parcs Nationaux – WWF, 2007. *Les gardiens de la jungle*, film-documentaire.
- BATENBAUM J. C., 02 décembre 2010. *Sommet de Cancun : le mécanisme REDD sera-t-il détourné de son objectif ?* Disponible sur : http://www.actualites-news-environnement.com.
- BRISSON I., 17 octobre 2006. « Alerte dans le parc national gabonais du Loango ». In *Le Figaro*.
- GABONECO, 4 novembre 2008. *Gabon : Quatre braconniers congolais arrêtés dans les Plateaux Batéké*. Disponible sur : http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=10842.
- GABONECO, 23 avril 2009. *Gabon : Les braconniers attaquent une patrouille du WWF à Oyem*. Disponible sur : http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=1326.
- GOULOU N., 2007. « Shell Gabon enfouit des déchets toxiques à Gamba et à Rabi-Kounga », In *Croissance saine environnement*, Mensuel gabonais d'informations de développement durable, N° 20/21- Mardi 24 Juillet/Août 2007, p 1 et 3.
- ILLANGA ITOUA, février 2005. *Deuxième sommet du bassin du Congo à Brazzaville*.
- LEFEVRE N., non daté. *Notes de cours, Méthodes et techniques d'enquêtes*, 8 p. Disponible sur : staps.univ-lille2.fr
- L'express, 14 février 2005. *L'or vert du Gabon*.
- Le Figaro, 29 décembre 2004. *Le Gabon mise sur son or vert*.
- LEWINO F., 27 janvier 2005. « Bongo se met au vert ». In *Le Point*,n° 1689, p. 80-82.
- L'Observateur, 23 mai 2003. *Le tourisme broie du noir*, N° 237, p 18-20.
- L'Union Plus, 20 octobre 2004. « *Saisie de Céphalophes bleus en provenance des parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou* ».
- L'Union, 10 juin 2009. « *Déclarations des Chefs d'Etat au décès d'Omar Bongo* ».
- NGASAKY R., 2008. « Un groupe de quatre braconniers vient d'être arrêtés au Gabon ». In *Les dépêches de Brazzaville* du 3 novembre. Disponible sur : http://www.brazzaville-adiac.com/index.php.
- QUILLERIET A. L., 30 mars 2005. *Gabon, grandeur nature*. In *Le Monde*, 3 p.
- THOMAS C., RFI, 5 février 2005. *Sauver le bassin du Congo*.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaires ayant servis de guide d'entretiens pendant les enquêtes de terrain

QUESTIONNAIRE pour les populations locales (autochtones, villageoises)

Nous réalisons une étude sur « le développement durable par la protection et la valorisation de la nature au Gabon : le cas des parcs nationaux ». Elle réalisée dans le cadre d'enquêtes de terrain pour l'obtention d'un doctorat en géographie, spécialité « Environnement des Sociétés et des territoires ». Merci d'y participer en répondant à ce questionnaire.

Chiberth Moussavou, Doctorante à l'université de Poitiers (France). Laboratoire ICOTEM/Maison des Sciences Humaines et Sociales 99 Avenue du Recteur Pineau 86022 Poitiers Cedex. Email : chiberth2002@yahoo.fr.

1/ nom du village :……2/Localisation :

* dans le pays : *par rapport au parc national :

3/nombre d'habitants :…… 4/Groupes ethniques :……..

5/Activités dominantes du village (précisez le gibier, le produit agricole, le poisson, ...)

Chasse □ agriculture □ pêche □ autres□ :

6/ sexe : F □ M □ 7/ Age :……- de 10 ans □ [10-20] □ [20-30] □ [30-40] □ [40-50] □ +de 50□ 8/ Ethnie : ……..

9/ votre (vos) activité(s)/ profession (précisez le gibier, le produit agricole, le poisson, ...)

Chasseur □ cultivateur □ pêcheur □ autres □ :

Vous arrivent-ils de vendre les produits de votre activité ? OUI □ NON □

Si OUI, quoi ? Où ? …… À qui ?……..

Et à quoi vous sert l'argent obtenu?.....

Si NON, pourquoi ?.....

10/ Habitudes alimentaires :

Que mangez-vous habituellement ?

* des aliments locaux issus de nature (forêt) □

-Gibier (viande de brousse) □ citez :……..

-poisson □ citez :……

-autres :……

Pour quelles raisons ? Précisez.

-par habitude□……

-pour des raisons culturelles□…….

-pour des raisons financières□……..

-pour le goût□……..

-autres □ ……

*issu de l'élevage local □ quoi ?.....

Pour quelles raisons ? Précisez.

-par habitude□……

-pour des raisons culturelles□……

-pour des raisons financières/économiques□……

-pour le goût□……

-autres □ ……

*issu de l'agriculture vivrière □ quoi ?-……..-

Pour quelles raisons, précisez ?

-par habitude□…….

-pour des raisons culturelles□……

-pour des raisons financières/économiques□…….

-pour le goût□…….

-autres □ ……

* des aliments importés □ quoi ?-……

Pour quelles raisons, précisez ?

-par habitude□…….

-pour des raisons culturelles□……..

-pour des raisons financières/économiques□……

-pour le goût□……

-autres □ ……..

11/Que représente la nature (forêt avec sa faune et sa flore) pour vous ?

12/Que faites vous pour protéger la nature (précisez)?

13/Qu'est ce qui a changé depuis la création du parc national

Dans votre mode de vie ?.....

Vos habitudes alimentaires ?.....

Dans votre rapport religieux, mystique avec la nature ? ……..

Autres :……

14/La présence du (des) parc(s) est-il un avantage ou inconvénient pour vous ?

Avantage □ pourquoi ?-……

Inconvénient □ pourquoi ?-……..

15/ Bénéficiez-vous des retombées des activités économiques (écotourisme) engendrées par les parcs nationaux ?

-Oui □ pourquoi ? -……. Comment ?-…….

-Non □ pourquoi ?- …….

16/Que faites vous pour développer l'écotourisme (précisez) ?

17/Quels sont les conflits que vous avez avec les ONG ou les programmes environnementaux internationaux (ou avec leurs agents) : WWF, WCS, ECOFAC…?

18/Quels sont les conflits que vous avez avec les agents des ONG environnementales locales (ou avec leurs agents)?

19/Quels sont les conflits que vous avez avec les gardes forestiers (agents des Eaux et Forêts, les conservateurs du CNPN, ...) ?

20/Quels rapports entretenez-vous aujourd'hui avec les animaux protégés ? Par exemple :

*L'éléphant, animal protégé mais qui détruit vos plantations :

*Le Gorille :

*Autres (précisez et expliquez) :

21/Qu'est-ce que vous avez fait pour démonter votre mécontentement par rapport aux interdits liés à la présence des parcs ?

22/Que souhaitez-vous que l'Etat fasse pour vous par rapport à la présence des parcs nationaux ?

22/Que souhaitez-vous que les ONG internationales fassent pour vous par rapport à la présence des parcs nationaux ?

23/Que souhaitez-vous que les ONG locales fassent pour vous par rapport à la présence des parcs nationaux ?.

24/Que souhaitez-vous que les chercheurs, les scientifiques (pourquoi pas moi !), fassent pour vous par rapport à la présence des parcs nationaux ?

25//Dans l'ensemble, vous considérez vous comme des destructeurs ou comme des protecteurs de la nature ?

Destructeurs □ pourquoi ?.....

Protecteurs □ pourquoi ? ……..

QUESTIONNAIRE pour les populations locales (les urbains, citadins)

1/ Nom de la ville 2/Localisation

* dans le pays : *par rapport au parc national

*Village dans le (s) parc(s) national (aux) de :

*À la périphérie du (es) parc(s) national (aux) de :

3/Nombre d'habitants :

4/Activités dominantes de la ville :

5/ Sexe. F □ M □

6/ Age :

- de 10 ans □ [10-20] □ [20-30] □ [30-40] □ [40-50] □ +de 50□

Ethnie :

7/ Activité professionnelle : sans□

8/ Habitudes alimentaires :

Que mangez-vous habituellement ?

* des aliments locaux issus de nature (forêt) □

-Gibier (viande de brousse) □ citez :……..

-poisson □ citez :……

-autres :……

Pour quelles raisons, précisez ?

-par habitude□

-pour des raisons culturelles□

-pour des raisons financières□

-pour le goût□

-autres □ ……

*issu de l'élevage local □ lesquels ?.....

Pour quelles raisons, précisez ?

-par habitude□

-pour des raisons culturelles□

-pour des raisons financières/économiques□

-pour le goût□

-autres □ ……

*issu de l'agriculture vivrière □ lesquels ?--…….

Pour quelles raisons, précisez ?

-par habitude□

-pour des raisons culturelles□

-pour des raisons financières/économiques□

-pour le goût□

-autres □ ……

* des aliments importés □ lesquels ?-…….

Pour quelles raisons, précisez ?

-par habitude□

-pour des raisons culturelles□

-pour des raisons financières/économiques□

-pour le goût□

-autres □ ……

9/Que représente la nature (forêt avec sa faune et sa flore) pour vous ?

10/Que faites vous pour protéger la nature (précisez)?

Techniquement :…….

Matériellement :……

Financièrement :……

Autres :……..

11/Que faites-vous pour développer l'écotourisme ?

12/Qu'est ce qui a changé depuis la création du parc national

Dans votre mode de vie ?.....

Vos habitudes alimentaires ?.....

Dans votre rapport religieux, mystique avec la nature ? ……..

Autres :……

13/La création du (des) parc(s) est-il un avantage ou inconvénient pour vous ?

Avantage □ pourquoi ?-…….

Inconvénient □ pourquoi ?-……..

QUESTIONNAIRE pour les ONG (WWF, WCS, ECOFAC…) et organisations internationales (PNUD,...)

1/ Nom de l'Organisme : 2/Année de création

3/Début d'activité au Gabon

4/Les objectifs :

5/Son rôle dans la protection et la valorisation de la nature

-dans le monde :

-au Gabon :

-dans le (s) parc(s) national (aux) de :

-techniquement :

-financièrement :

-autres :

6/ Domaines d'activités de votre ONG dans la protection de la nature (précisez)?

-la sensibilisation □…….

-la formation □…….

-la gestion□……..

-la valorisation économique (écotourisme) □……..

-La recherche□……

-la sanction□…….

-l'écoute des populations□……

-la résolution des problèmes des populations □……

-autres : □……

8/Qui sont vos partenaires dans la protection et la valorisation de la nature ?

-L'Etat□ qui exactement ?

Que fait-il ?

-les populations □ qui exactement ?

Que font-elles ?

-les bailleurs de fonds □ lesquels ?

Que font-ils ?

-autres □:

9/Quels sont les différents problèmes que vous rencontrés dans la gestion des parcs nationaux ?

* avec vos agents :

* avec l'Etat ou ses représentants :

*avec les populations locales :

* avec les ONG locales :

*autres :

10/ Quelles sont les sanctions encourues par les personnes qui ne respectent pas les interdits ?

- braconniers :…….

Exemple :

-exploitants forestiers dans l'illégalité :……

Exemple :

-exploitants pétroliers ou miniers dans l'illégalité :……..

Exemple :

-autres :……

Exemple :

11/ Par qui et comment sont établies les interdits et les sanctions ?

QUESTIONNAIRE pour les agents des ONG locales (…)

1/ nom de l'ONG : 2/Année de création

4/Les objectifs :

5/Son rôle dans la protection et/ou la valorisation (écotourisme) de la nature

-dans le pays :

-dans le (s) parc(s) nationaux :

-techniquement

-financièrement

-autres

6/Actions de votre ONG dans la protection de la nature (précisez)?

-la sensibilisation □……

-la direction □……

-la gestion□……..

-la valorisation économique□…….

-La recherche□…….

-la sanction□……

-l'écoute des populations□……

-la résolution des problèmes des populations □……

-autres : □……..

8/Qui sont vos partenaires dans la protection et la valorisation (écotourisme) de la nature ?

-L'Etat□ que fait-il ?

-les populations rurales□ les populations urbaines □

Que font-elles ?

-les bailleurs de fonds □ lesquels ?

Que font-ils

9/Quels sont les différents problèmes que vous rencontrés? Pourquoi ?

* avec vos agents

* avec l'Etat ou ses représentants

*avec les populations locales

*avec les ONG internationales

*autres :

10/ Quelles sont les sanctions encourues par les personnes qui ne respectent pas les interdits ?

-braconniers :

Exemple :

-exploitants forestiers dans l'illégalité

Exemple :

-exploitants pétroliers ou miniers dans l'illégalité

Exemple :

-autres :……

11/ Par qui et comment sont établies ces interdits et ces?

12/ Que pensez vous des lois, interdits et sanctions établis pour la gestion des parcs nationaux ?

QUESTIONNAIRE pour les services/agents publics (Ministère des Eaux et Forêts, de l'environnement et de la Protection de la Nature, Ministère du Tourisme, Conseil National des Parcs Nationaux, …)

1/ Ministère ou institution :

2/ Fonction :

3/Que pensez vous de la protection de la nature en général ?

4/Que pensez vous de la protection de la nature au Gabon en particulier ?

5/Par qui sont établis les politiques/mesures/lois de protection de la nature (précisez) ?

-l'Etat□……..

-les ONG environnementales□…….

-les bailleurs de fonds□……

-les pays du Nord□…….

-autres□……

6/Quels sont les différents conflits dégagés autour de la création des parcs nationaux ?

-avec les populations locales ?.....

-avec les exploitants forestiers ?.....

-avec les exploitants miniers ?.....

-avec les exploitants pétroliers ?.....

-avec les agents des eaux et forêts (gardes forestiers) ?.....

-avec les représentants de l'Etat (préfet, militaires, cnpn…) ?.....

-avec les ONG locales ?.....

-avec les ONG internationales ?.....

7/Quels sont les sanctions/peines à l'encontre des personnes qui bravent les interdits ?

-aux braconniers ?.....

-aux exploitants forestiers ?.....

-aux exploitants miniers ?.....

-aux exploitants pétroliers ?.....

-aux agents des eaux et forêts (gardes forestiers) ?.....

-aux représentants de l'Etat (préfet, militaires,…)

8/Qu'est ce que l'Etat préconise pour pallier les manquements/problèmes engendrés par la présence des parcs nationaux auprès des populations locales ?

-par rapport à l'intrusion des animaux protégés dans les champs

-pour suppléer la consommation de la viande brousse

-autres, citez :

9/Quelles sont les avantages et les inconvénients de l'écotourisme dans les villages concernés/ sur les populations locales ?

11/ Quelles sont les avantages et les inconvénients de la protection de la nature, dans les villages concernés/ sur les populations locales, en particulier?

10/Quelles sont les avantages et les inconvénients de la protection de la nature au Gabon en général ?

Annexe 2 : Liste des aires protégées du Gabon obtenue au MINEF

Nom du site	Désignation nationale	Surface totale (ha)	Classement international	Année de création	ID WDPA
Akanda	Parc national	54129,27	Ramsar (02/02/07) (WDPA : 903025)	2002	72320
Biringou	Parc national	68968,59	Ramsar (02/02/07) (WDPA : 903027)	2002	303872
Ivindo	Parc national	300210,81	Ø	2002	303873
Loango (complexe de Gamba)	Parc national	148977,98	Ø	2002	303874
Lopé	Parc national	495605,78	Patrimoine mondial de l'UNESCO Lopé - Okanda (2007) (WDPA : 903129)	2002	303875
Mayumba	Parc national	97163,00	Ø	2002	301850
Minkebe	Parc national	757258,06	Ø	2002	72324
Monts de Cristal	Parc national	239972,68	Ø	2002	306237
Moukalaba-Doudou (Complexe de Gamba)	Parc national	450398,48	Ø	2002	303877
Mwagne	Parc national	115535,40	Ø	2002	303878
Plateaux Batéké	Parc national	203495,30	Ø	2002	306235
Pongara	Parc national	92969,00	Ramsar (02/02/07) (WDPA : 903026)	2002	303879
Waka	Parc national	106910,53	Ø	2002	303880
Iguela (complexe de Gamba)	Domaine de chasse	79815,76	Ø	1966	28846
Ipassa-Makokou (liée au parc national d'Ivindo)	Réserve naturelle intégrale	15000,00	Réserve de biosphère (MAB - UNESCO)	1983	5187
Monts Doudou (recouvert en partie par le PN Moukalaba Doudou (complexe de Gamba)	Aire d'aménagement de faune	332000,00	Ø	1998	166788
Moukalaba (complexe de Gamba)	Réserve de chasse	21728,42	Ø	1962	28847
Moukalaba Dougoua (complexe de Gamba)	Réserve de faune	80000,00	Ø	1962	28848
Ngove-Ndogo (complexe de Gamba)	Réserve de chasse	278167,96	Ø	1966	28844
Plaine Ouanga (complexe de Gamba)	Réserve de faune	10887,49	Ø	1966	28840
Petit Loango (recouvert en partie par le PN de Loango) (complexe de Gamba)	Réserve de faune	50000,00	Ramsar (30/12/86)	1966	67932
Sette-Cama (complexe de Gamba)	Réserve de chasse	240081,86	Ramsar (30/12/86) (WDPA : 67933)	1966	28844
Wonga-Wongué	Réserve présidentielle	428187,89	Ramsar (30/12/86) (WDPA : 67931)	1972	666

D'autres sites Ramsar ne sont pas pris en compte dans cette [illegible]

Sources : Ministère des Eaux et Forets, 2010.

Annexe 3 : La composition du CAPG après la création des 13 parcs nationaux

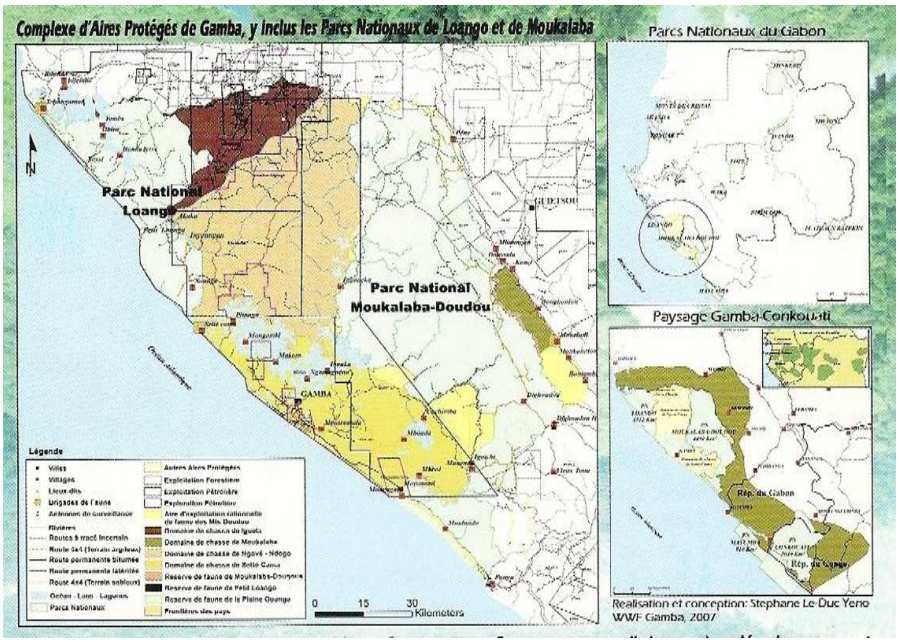

Source : WWF-Gamba, 2008.

Annexe 4 : les parcs nationaux dans le domaine forestier national

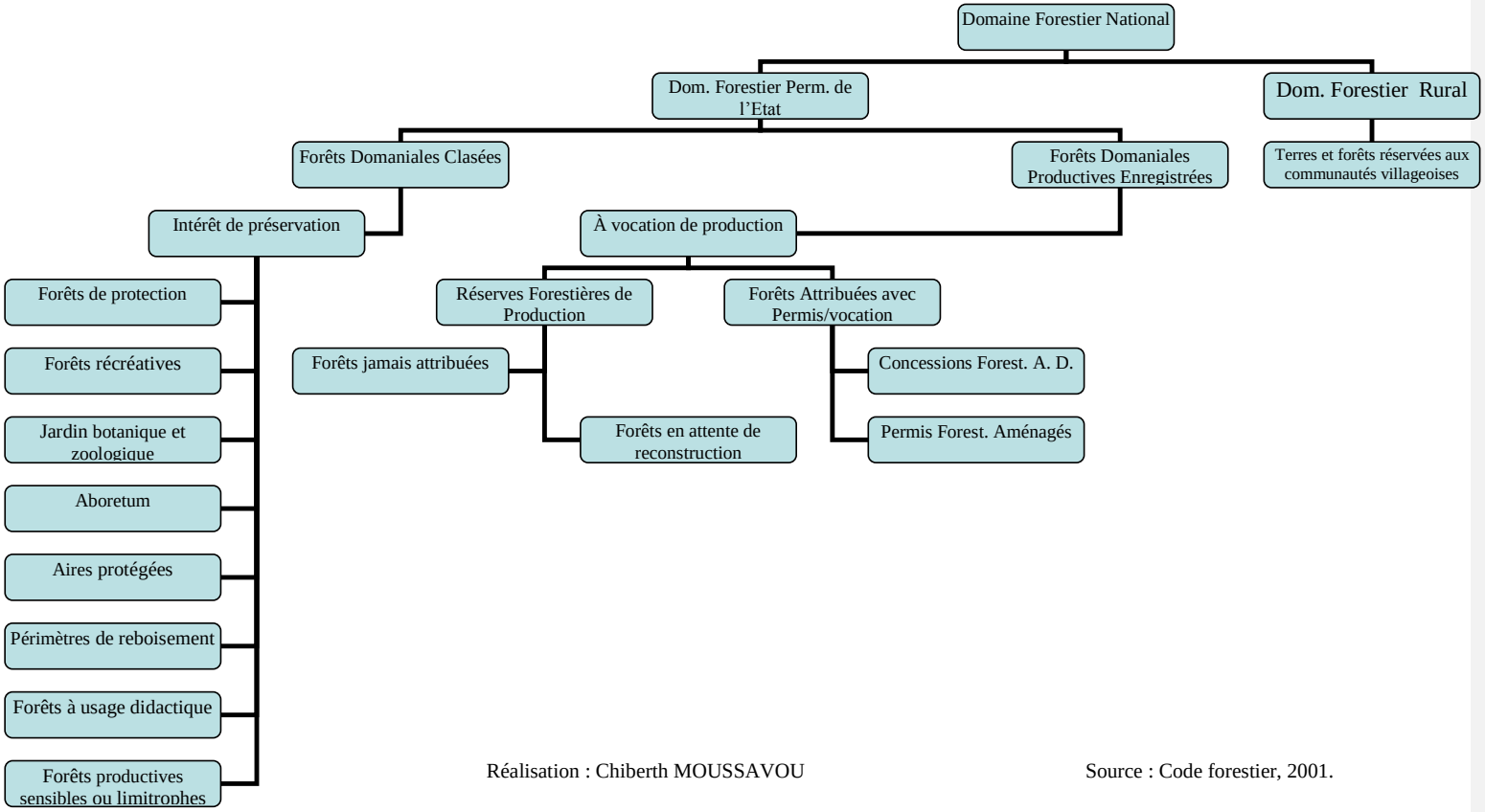

Réalisation : Chiberth MOUSSAVOU Source : Code forestier, 2001.

Annexe 5 : Liste des espèces animales intégralement et partiellement protégées au Gabon

Annexe 6 : Noms des animaux intégralement et partiellement protégées au Gabon dans les ethnies des habitants du parc de Loango et ses environs

Source : Enquêtes de terrain, 2008.

En vert : les noms en *Eshira*.

En bleu : les noms en *Lumbu*.

Annexe 7 : **Calendrier des observations/apparitions des animaux pour le tourisme**

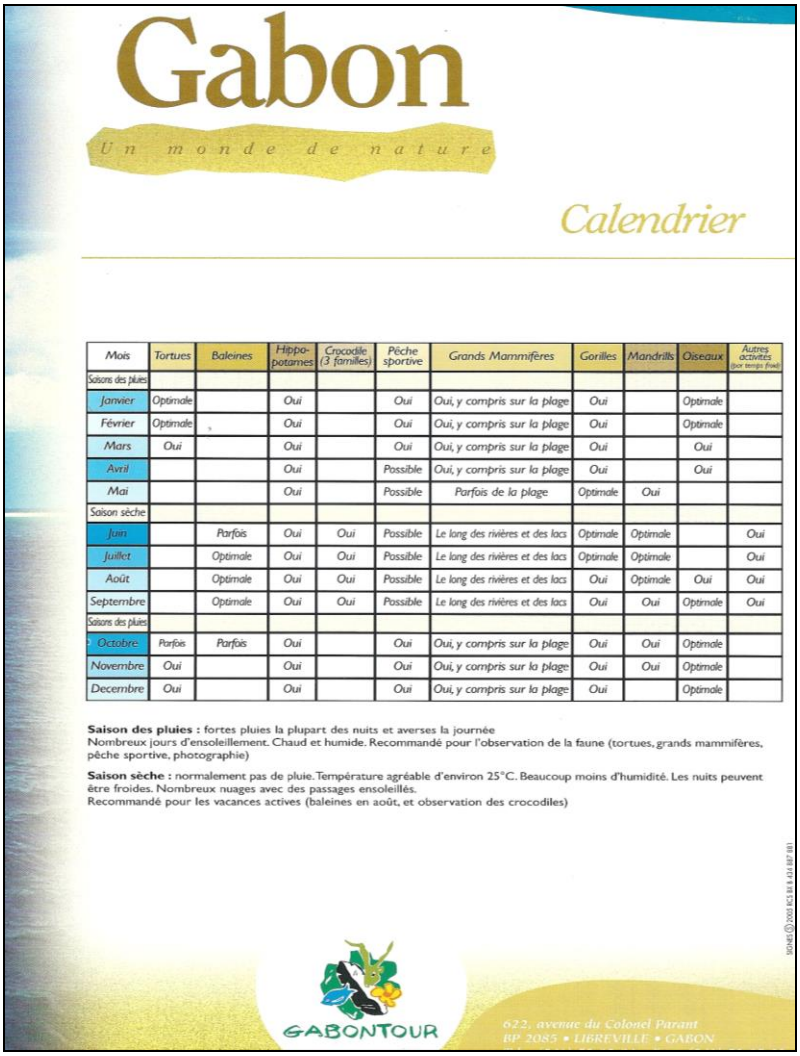

Gabon

Un monde de nature

Calendrier

Mois	Tortues	Baleines	Hippo-potames	Crocodile (3 familles)	Pêche sportive	Grands Mammifères	Gorilles	Mandrills	Oiseaux	Autres activités (par temps fixe)
Saisons des pluies										
Janvier	Optimale		Oui		Oui	Oui, y compris sur la plage	Oui		Optimale	
Février	Optimale		Oui		Oui	Oui, y compris sur la plage	Oui		Optimale	
Mars	Oui		Oui		Oui	Oui, y compris sur la plage	Oui		Oui	
Avril			Oui		Possible	Oui, y compris sur la plage	Oui		Oui	
Mai			Oui		Possible	Parfois de la plage	Optimale	Oui		
Saison sèche										
Juin		Parfois	Oui	Oui	Possible	Le long des rivières et des lacs	Optimale	Optimale		Oui
Juillet		Optimale	Oui	Oui	Possible	Le long des rivières et des lacs	Optimale	Optimale		Oui
Août		Optimale	Oui	Oui	Possible	Le long des rivières et des lacs	Oui	Optimale	Oui	Oui
Septembre		Optimale	Oui	Oui	Possible	Le long des rivières et des lacs	Oui	Oui	Optimale	Oui
Saisons des pluies										
Octobre	Parfois	Parfois	Oui		Oui	Oui, y compris sur la plage	Oui	Oui	Optimale	
Novembre	Oui		Oui		Oui	Oui, y compris sur la plage	Oui	Oui	Optimale	
Decembre	Oui		Oui		Oui	Oui, y compris sur la plage	Oui		Optimale	

Saison des pluies : fortes pluies la plupart des nuits et averses la journée
Nombreux jours d'ensoleillement. Chaud et humide. Recommandé pour l'observation de la faune (tortues, grands mammifères, pêche sportive, photographie)

Saison sèche : normalement pas de pluie. Température agréable d'environ 25°C. Beaucoup moins d'humidité. Les nuits peuvent être froides. Nombreux nuages avec des passages ensoleillés.
Recommandé pour les vacances actives (baleines en août, et observation des crocodiles)

GABONTOUR

622, avenue du Colonel Parant
BP 2085 • LIBREVILLE • GABON

Annexe 8 : Estimation du carbone stocké par la biomasse des forêts dans les pays tropicaux (M t C) entre 1993 et 2007.

a- Les pays tropicaux d'Amérique

Country	Based on compilations of harvest data			Based on forest inventory		**Total range**
	Olson et *al* (1993)/ Gibbs (2006)	Houghton (1999)/ De Fries et *al* (2002)	IPCC (2006)	Brown (1997)/ Achard et al (2002, 2004)	Gibbs and Brown (2007a, 2007b)	**Based on all estimates**
Belize	198	318	261	218	_	**198 - 318**
Bolivia	6542	9541	9189	2469	_	**2469 - 9189**
Brazil	54697	81087	82510	82699	_	**54697 - 82699**
Colombia	6737	10085	11467	2529	_	**2529 - 11467**
Costa Rica	471	704	593	493	_	**471 - 704**
Ecuador	941	1379	2071	351	_	**351 - 2071**
El Salvador	105	153	108	117	_	**105 - 153**
Fr. Guiana	1097	1683	1588	403	_	**403 - 1683**
Guatemala	787	1147	923	823	_	**787 - 1147**
Guyana	2494	3742	3354	923	_	**923 - 3354**
Honduras	852	1268	1123	901	_	**852 - 1268**
Mexico	4361	5924	5790	4646	_	**4361 - 5924**
Nicaragua	930	1395	1275	972	_	**930 - 1395**
Panama	509	763	685	549	_	**509 - 763**
PNG	4154	8037	7075	5160	_	**4154 - 8037**
Paraguay	2831	3659	3063	1087	_	**1087 - 3659**
Peru	7694	11521	13241	2782	_	**2782 - 13241**
Surinam	1793	2753	2330	663	_	**663 - 2753**
Venezuela	6141	9202	7886	2326	_	**2326 - 9202**

Source : Gibbs et *al.* (2007).

b- Les pays tropicaux d'Afrique

Country	Based on compilations of harvest data			Based on forest inventory		**Total range**
	Olson et *al* (1993)/ Gibbs (2006)	Houghton (1999)/ De Fries et *al* (2002)	IPCC (2006)	Brown (1997)/ Achard et al (2002, 2004)	Gibbs and Brown (2007a, 2007b)	**Based on all estimates**
Angola	7 811	6 702	11 767	7 215	3 557	**3 557 - 11 767**
Benin	410	260	792	292	262	**260 - 792**
Burundi	69	51	43	55	9	**9 - 69**
Cameroon*	3721	3454	6138	3695	3622	**3454 - 6138**
C A Rép.	4059	3176	7405	3524	4096	**3176 - 7504**
Congo*	3458	3549	5472	3740	4739	**3458 - 5472**
D R Congo*	22 986	22 657	36 672	24 020	20 416	**20416 - 36672**
Eq. Guinea*	304	313	474	330	268	**268 - 474**
Ethiopia	183	153	553	168	867	**153 - 867**
Gabon*	3063	3150	4742	3315	4414	**3063 - 4742**
Gambia	7	7	11	7	6	**6 - 11**
Ghana	880	612	2172	678	609	**609 - 2172**
Guinea	854	598	2051	664	973	**598 - 2051**
Guin.-Bissau	204	145	381	161	78	**78 - 381**
Ivory Coast	1047	750	3355	830	1238	**750 - 3355**
Kenya	314	320	618	339	163	**163 - 618**
Liberia	506	515	1302	543	707	**506 - 1302**
Madagascar	1043	1055	2114	1116	1796	**1043 - 2114**
Malawi	290	246	391	267	152	**152 - 391**
Mozambique	4567	3749	5148	4068	1894	**1894 - 5148**
Nigeria	1805	1377	3952	15510	1278	**1278 - 3952**
Rwanda	45	45	36	48	6	**6 - 48**
Senegal	171	141	228	153	86	**86 - 228**
Sierra Leone	136	114	683	123	240	**114 - 683**
Tanzania	2716	2221	3400	2409	1281	**1281 - 3400**
Togo	252	172	510	192	145	**145 - 510**
Uganda	536	434	1237	479	429	**429 - 1237**
Zambia	4295	3423	6378	3725	1455	**1455 - 6378**

Source : Gibbs et *al.* (2007).

* : Pays du bassin forestier du Congo

c- Les pays tropicaux d'Asie

Country	Based on compilations of harvest data			Based on forest inventory		**Total range**
	Olson et *al* (1993)/ Gibbs (2006)	Houghton (1999)/ De Fries et *al* (2002)	IPCC (2006)	Brown (1997)/ Achard et al (2002, 2004)	Gibbs and Brown (2007a, 2007b)	**Based on all estimates**
Bangladesh	65	137	93	92	158	**65 - 158**
Bhutan	13	29	121	22	2	**2 - 121**[376]
Brunei	58	112	115	72	40	**40 - 115**
Cambodia	1008	1800	1222	1334	1914	**957 - 1914**
India	5420	8997	5085	7333	8560	**5085 - 8997**
Indonesia	13143	25547	25397	16448	20504	**13143 - 25547**
Laos	718	1523	1388	1163	1870	**718 - 1870**
Malaysia	2405	4625	4821	2984	3994	**2405 - 4821**
Myanmar	2843	5182	4867	4024	4754	**2377 - 5182**
Nepal	246	393	369	337	334	**246 - 393**
Philippines	869	1765	2503	1213	1530	**869 - 2503**
Sri Lanka	302	509	296	400	138	**138 - 509**
Thailand	1346	2489	2215	1923	2104	**1346 - 2489**
Vietnam	774	1632	1546	1169	1642	**774 - 1642**

Source : Gibbs et *al*. (2007).

[376] Dans le tableau réalisé par Gibbs et *al*. (2007), les auteurs estiment qu'il y a entre 1 et 121 millions de tonnes de carbone stocké par le Bhutan. Mais, en suivant la logique des données de base dont il se sert pour faire cette estimation, il aurait du l'estimer entre 2 et 121 millions. Sur la base de cette même logique, nous avons pris la liberté de corriger ce qui nous a semblé être une erreur. Nous avons également procédé de la sorte pour l'Indonésie, pour lequel il indique une estimation entre 10252 et 25547 millions au lieu de 13143 et 25547 millions ; de même que pour les Philippines où il donne une estimation entre 765 et 2503 à la place de 869 et 2503 millions.

Annexe 9 : Les Royaumes de Loango et de Congo en 1731

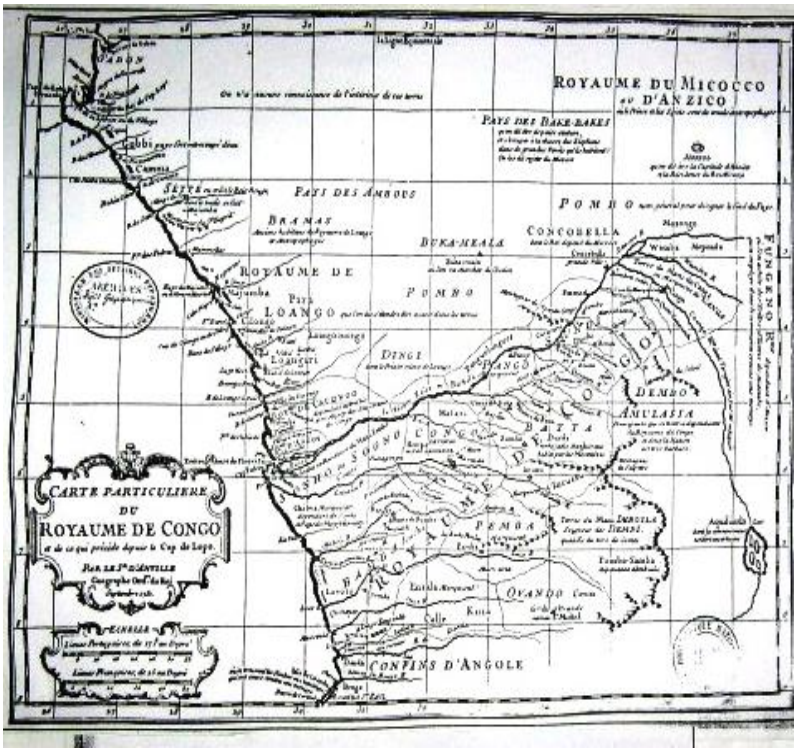

LE ROYAUME DU CONGO.
Par J. B. d'Anville. Paris 1731. B. N. Ge DD 2987
(8259)

Source : Chevalier, 2006.

Annexe 10 : Les côtes du Gabon et du Congo en 1882

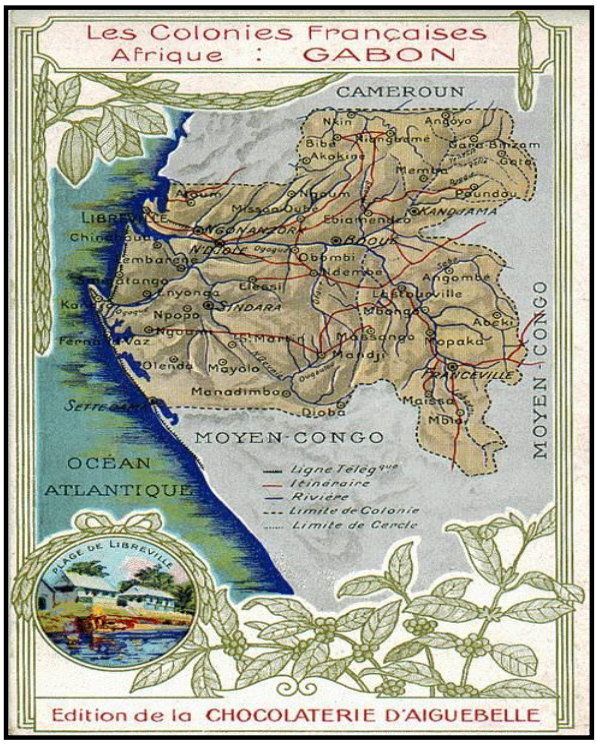

Source : Chevalier, 2006.

Annexe 11 : Le Gabon et le Congo en 1886

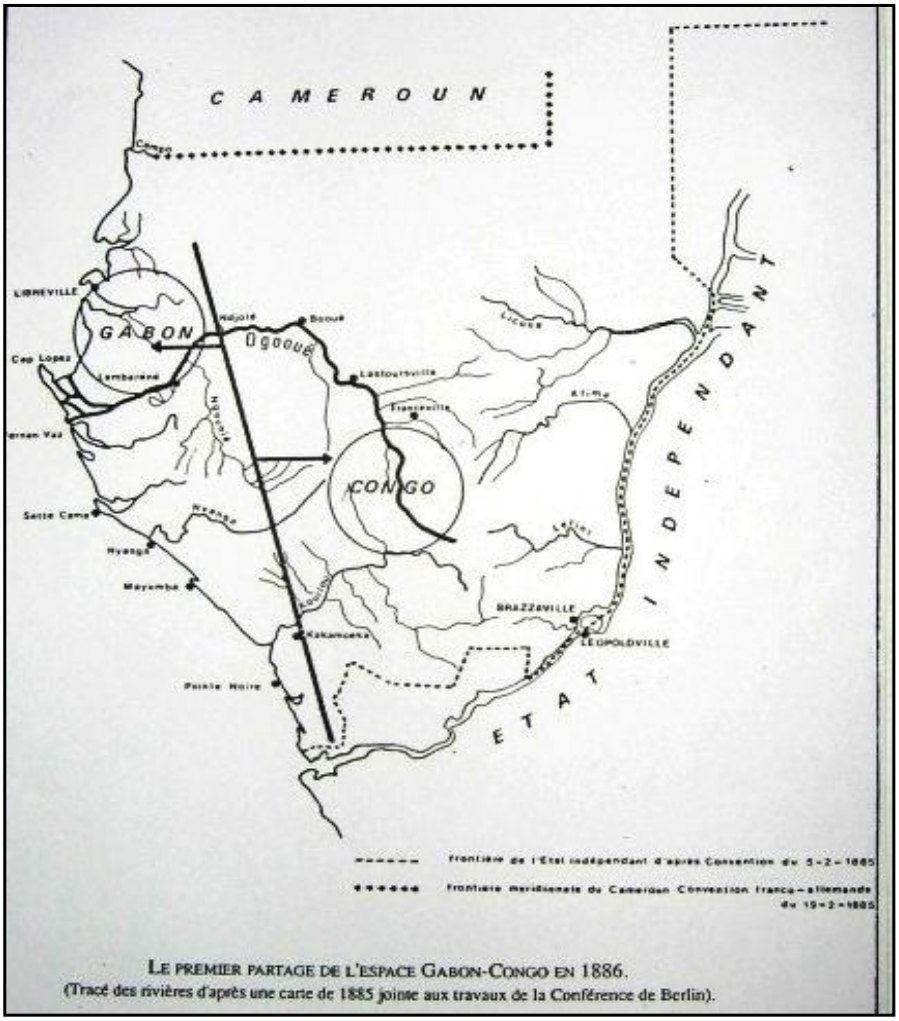

LE PREMIER PARTAGE DE L'ESPACE GABON-CONGO EN 1886.
(Tracé des rivières d'après une carte de 1885 jointe aux travaux de la Conférence de Berlin).

Source : Chevalier, 2006.

Annexe 12 : Données démographiques des villages du parc national de Loango et de sa périphérie

Ces données sont plus récentes par rapport à celles du RGPH de 1993. Le RGPH de 2003, dont les résultats ont été publiés dans le journal officiel, ne donne que des statistiques sur les provinces et les départements. Nous avons obtenus des informations sur le nombre d'habitants dans les villages concernés par notre étude. Parce que l'approximatif a souvent primé pour certains d'entre eux, nous proposons une lecture précise à travers les résultats d'enquêtes socioéconomiques réalisées par Blaney et *al* (1997 et 1999) pour le compte du WWF dans le CAPG. L'intérêt est porté particulièrement aux villages du parc de Loango.

Villages	No. clan	No. Femme 14-55	No. Homme 14-55	No. Homme Sup.55	No. Femme Sup.55	No. Enfant 0-5	No. Enfant 6-14	No. Femme enceinte	Population totale	
En 1997										
Sounga	2	1	3	1	1	2	0	0	8	
Sette-Cama	8	22	31	14	11	32	22	2	132	
Pitonga	8	8	7	11	17	1	1	1	45	
En 1998									1998	1993
Bonne Terre	1	2	0	0	3	0	0	0	5	-
Yombé	5	4	11	8	9	6	1	0	39	38
Obiro	2	0	0	4	3	0	0	0	7	108
Ntchongorové	7	5	9	11	8	6	9	1	48	83
Idjembo-Ogoga	4	8 (15)	4 (16)	6 (13)	9 (18)	9 (16)	10 (24)	1	46 (102)	139

Sources : Blaney et *al.*, 1997 et 1999.

( ) = personnes habitant en permanence dans les campements et originaires du village.

Le total inclut les personnes qui résident dans les campements.

Annexe 13 : Les acteurs du parc national de Loango et de sa périphérie

Acteurs	Champs d'intervention	Zones d'interventions /public concerné	Actions menées	Financements/Collaboration
2 Conservateurs (ANPN)	Gestion du parc	Parc national de Loango (secteurs nord et sud)	- Missions de gestion administrative, technique et financière - mission de surveillance (68 en 2007 pour le secteur sud) - mission de contrôle - mission de sensibilisation et d'information - mission de police et/ou opération de répression -promotion de la collaboration avec les partenaires et les communautés - formation et accueil d'étudiants de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et d'ailleurs	- l'Etat : le Ministère des Eaux et Forêts, l'ANPN, NB : en 2008, le budget d'investissement (logistique, antenne de surveillance, …) de l'Etat, était de 3 millions de F CFA pour tous les parcs nationaux -financements bilatéraux : France, Etats-Unis, etc. -financements multilatéraux : *WWF (contribuables américains et hollandais) par CARPE, PFBC, FFEM, EFN *PSVAP (Union européenne) de 2003-2006 *Banque mondiale (ONU) = 10 millions d'euros pour 2008-2013 * très prochainement les Fonds GEF
Brigades de faune (Sette-Cama et Iguéla, créées en 1994-1995 et en 1982)	Gestion, Protection, et Inventaires	Complexe d'Aires Protégées de Gamba (CAPG) dont fait partie le parc national de Loango (secteurs sud et	*Protection de la faune et la flore contre le braconnage par : -la sensibilisation de la population à la gestion de la faune et de la flore, sur l'intérêt de la conservation, le respect de la réglementation, - les missions de surveillance, de contrôle, de saisi/police sur le terrain c'est-à-dire dans le Parc et les villages périphériques	- financements de l'Etat : Ministère des Eaux et Forêts, - Appui technique de l'ANPN -Appui financier et technique du WWF -fonds Projet Forêts et Environnement

Mis en forme : Droite : 2,5 cm, Bas : 2,5 cm

		nord)	*Protection de la flore par le contrôle de l'exploitation forestière *Protection de la faune aquatique par le contrôle de la pêche en accord avec la brigade de pêche de Gamba *Gestion des conflits Hommes-Animaux particulièrement dans le domaine de l'agriculture par : constat des dégâts des animaux dans les plantations, établissement de rapports, soutien psychologique ou matériel par la pause de barrières répulsives *Formation et encadrement d'étudiants	(PFE)
Brigade de pêche	Sensibilisation à la réglementation de la pêche et réalisation de projet d'appui à la pêche artisanale	Gamba et les villages de la lagune Ndogo (secteur sud du parc)	-Sensibilisation des populations dans le cadre de la pêche - Approche pédagogique, sur le bien fondé de l'activité pour que les populations s'impliquent dans la gestion rationnelle des ressources halieutiques, gestion durable, conforme à la réglementation (engins de pêche interdits, produits type écorce, feuilles) - Réalisation d'une cartographie des campements de pêche PSPA : projet d'appui au secteur de la pêche artisanale. - Infrastructures - Surveillance, notamment des chalutiers, - Renforcements des capacités de surveillance. -Programme de formation de 1500 pêcheurs + mareyeuse (Réduction des pertes après captures, Appui à la transformation, Formation technique et appui aux associations)	-Ministère des Eaux et Forêts, Département de la pêche -Appui WWF-Gamba
Le GIC Tourisme (existe depuis 2006)	Ecotourisme communautaire	Localisé à Gamba. Fait le lien entre le Conseil départemental et la coopérative Abiétu (secteur sud du parc)	- organisation des séjours touristiques et accueil des touristes à l'aéroport de Gamba : contact, accueil, réservation pour la Case Abiétu - Logistique : transport, hébergement, restauration, guidage – en lien avec la coopérative Abiétu et association des guides de Loango - Point d'information à la Case Mafubu	-Conseil départemental de Ndougou -bénéfices de l'activité touristique de la case Abietu (60% des recettes)

WWF-Gamba (depuis 1992)	Conservation	Le WWF-Gamba est basé à Gamba. Il intervient dans le CAPG dont fait partie le parc national de Loango, particulier dans sa partie sud. (secteur sud)	-Gestion et protection du parc : appui technique, logistique, financier à l'ANPN et aux brigades de faune et de pêche ; -Construction de la brigade de faune de Sette-Cama et de la future antenne de surveillance de chalutiers -missions de surveillance sur le terrain, -encadrement des étudiants et autres stagiaires	les contribuables américains et hollandais, CARPE, PFBC, FFEM, EFN et les futurs fonds GEF
WCS (depuis 2002)	Conservation	Le WCS est basé à Iguéla. Intervient dans le nord du parc	- Recherche sur la migration des cétacés, les tortues marines, les crocodiles, les éléphants de forêt,, la botanique, la pêche. - Surveillance : patrouilles pour surveillance des activités de pêche et chasse illégales. Contrôle également la pollution des plages et organise des missions de nettoyage. - Assistance technique et logistique à l'ANPN dans leur mission de surveillance et de sensibilisation. - Appui au développement rural : recrutement, équipement et formation des écoguides issus des communautés locales. - Programme d'éducation environnemental dans les écoles de Loango nord et visite du Parc - Collaboration avec les administrations, les organisations et programmes tels que Smithsonian Institution, WWF et Max Planck Institute	WCS, SCD, CARPE Collaboration avec Smithsonian Institute, WWF, Max Planck Institute, CBG
Ibonga ACPE (créée le 3 octobre 1999 et reconnu en 2002)	Sensibilisation et éducation environnementale	Sensibilisation des communautés du CAPG à la conservation et la gestion durable des ressources naturelles (secteur sud)	-Education environnementale et sensibilisation : mise en place d'un curricula dans les programmes de l'éducation nationale ; -Education informelle : « La Caravane de la Conservation », réalisation de 3 films et vidéo-clip (« Notre environnement », « La magie du Gabon », « Tous pour la conservation ») ; -Programme Suivi des tortues marines -Gestion de la case artisanale Mafubu : ouverte en fonction des vols commerciaux, elle réunit l'artisanat de la région.	-Appui du WWF, CAWFHI, Banque Gabonaise -Appui du WWF -Appui du WWF, RAPAC

			Rachat des produits aux artisans ou ceux-ci viennent déposer directement leur produit. Elaboration d'un catalogue des artisans du CAPG et appui au développement de la filière artisanale. Point d'information pour l'organisation de circuits touristiques gérée par le GIC ;	-Cogestion GIC/Conseil départemental de Ndougou et Appui du WWF, UE, ONG Program
Coopérative Abietu Bi Sette-Cama (existe depuis 2004)	Ecotourisme communautaire	-Association des écoguides de Loango Sud	-Gestion du centre d'accueil du Parc Loango à Sette-Cama : Point d'informations : bureau d'accueil et de renseignements touristiques, organisation de circuits, fiche de renseignements Ecomusée : présentation de l'environnement, exposé, sensibilisation, transmission de messages aux touristes. Salle de réunions, accueil de séminaires -Accompagne les touristes pour des excursions dans le parc (secteur sud) ; Entretiens des circuits existants et conception de nouveaux circuits ; Visite guidée des villages.	-Appui du WWF et du PSAVP
		-Association des femmes restauratrices	- organisation de la restauration (mets locaux) à tour de rôle pour les touristes de la Case Abiétu. Ces restauratrices ont été formées par le PSVAP à Sodexho et Sette-Cama Safari.	Collaboration avec le GIC Tourisme, les opérateurs touristiques, les ONG Ibonga et Brigade de faune de Sette-Cama.
		-groupe artisanal Mama mafubu	- principalement confection de sets de table et de nattes. Vente direct aux touristes ou vente à Ibonga pour le Centre d'accueil de Sette-Cama et pour la case Mafubu de l'aéroport de Gamba	
Missala Lodge - ATO (Africa Tour Operator) (créé en 2000)	Ecotourisme et pêche sportive	(secteur sud) dans le secteur sud du parc national de Loango et sa périphérie	Structure de 12 chambres. Activités : pêche sportive (90 %) d'octobre à mai et écotourisme (10 %).	PAC Voyages
Sette-Cama Safari (créé en 2000)	Ecotourisme	dans le secteur sud du parc national de Loango et ses environs	Structure de 5 bungalows. Activités : écotourisme et pêche sportive.	Halieu Tour, Mistral Voyages, Excursia
La case Abietu (depuis 2004)	Ecotourisme communautaire	dans le secteur sud du parc national de Loango et ses alentours	Bâtiment de 6 chambres, géré par la coopérative *Abietu Bi Sette-Cama* Activités : excursions, partage du quotidien des habitants	GIC Tourisme, Gabon Tour
Opération	Ecotourisme et	dans le secteur nord	Structure de 10 bungalows	Société de Conservation de

Loango Ou Loango Lodge	pêche sportive	du parc national de Loango et sa périphérie	Activités: excursions, promenade safaris, bivouac, pêche sportive, sortie en mer, Observations d'animaux, trekking, cérémonies traditionnelles	Développement, Ministère des Eaux et Forêts, WCS, WWF, Shell
Gavilo	Ecotourisme et pêche sportive	dans le secteur nord du parc national de Loango et sa périphérie	Structure de 20 lits Activités : pêche sportive (90 %) et excursions (10%)	Mistral Voyages
Olako	Ecotourisme	dans le secteur nord du parc national de Loango, Omboué et ses environs	Structure de 14 lits. Activités : visite de la lagune Fernand Vaz et du secteur nord du parc	Mistral Voyages
Laboratoire Smithsonian Institute ou Programme de Suivi et d'Evaluation de la Biodiversité de l'Institution Smithsonian (depuis 2001)		corridor écologique + PN Loango et PN Moukalaba Doudou. Le laboratoire est situé à Vembo. Il accueil tous les publics : chercheurs, écoguides, touristes, scolaires	-Laboratoire de recherche en botanique, herpétologie, ornithologie, mammalogie - Salle d'exposition (insectes, poissons, animaux…) : organisation de visites gratuites -Contribue à la connaissance de la diversité biologique dans le Complexe de Gamba et diffuser cette connaissance au plus grand nombre au travers de publications et communications de tous niveaux : ouvrages, publications scientifiques, listing animalier… -Actions de conservation et proposition des moyens de diminuer l'impact des activités humaines sur l'environnement. - Club Nature du Centre d'étude de la biodiversité : histoire naturelle de Gamba et ses environs, observation des petits animaux, collecte de plantes, composition d'un herbier, collecte et identification d'insectes et observation des oiseaux. - *Pour 2009* : formations adressées aux techniciens du Parc - Exemples de travaux réalisés : 2001 à 2005 : inventaire des espèces et des menaces. Et depuis 2005 : proposition de recommandations pour une meilleure gestion et conservation de l'environnement.	Partenariat avec Shell Gabon et Fondation Shell Collaboration avec la WCS, le CIRMF, l'UE, l'IRET de Makokou
Max Planck Institute for	Etude des gorilles et chimpanzés	Loango nord	Recherche, conservation et inventaire des Grands singes	Opération Loango Collaboration avec WCS, WWF

Evolutionary Anthropology (débuté en 2005)				
Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)	Financement des programmes et de petites initiatives	Auprès associations, des communautés, des écoles locales	Par exemple : aide à l'ONG Ibonga-ACPE dans l'appui à la participation des communautés dans la conservation de la nature : - développement d'un curriculum environnemental - éducation informelle et sensibilisation - valorisation de la culture et de l'artisanat local - pérennité de la capacité de gestion - Centre d'accueil et service de guidage touristique	Agence Française de Développement (AFD) WWF
Shell Gabon (implanté à Gamba en 1960)	Société d'exploration et d'exploitation pétrolière	La ville de Gamba et sa périphérie	*Programme d'appui au développement durable de Ndougou (PADDM) depuis 2001 : - *Projet Vision Gamba 2015* – élaboration d'un scénario alternatif après-pétrole : désenclavement, agriculture, pêche, tourisme, … -*Programme de développement économique local* (PDEL). *Micro-crédit, identification des promoteurs locaux (60). Aujourd'hui 5 projets sont appuyés sur Gamba : agriculture, transport local, pêche… * Graine de semence, subvention non remboursable (jusqu'à 500000 fcfa) pour couvrir par exemple l'équipement d'un commerce, cofinancement. *Plan d'action sur la viande de brousse *Appui à la recherche sur la biodiversité et sur les impacts des activités pétrolière via Smithsonian Institution	PNUD, FODEX Collaboration avec WWF
Compagnie des Bois du Gabon (CBG)	Société d'exploitation forestière	Périphérie nord-est du parc national de Loango	Compagnie forestière sous aménagement durable (CFAD), Plan d'aménagement et de gestion de faune, Projet Lutte anti-braconnage	Collaboration avec WWF, WCS, CAWHFI Smithsonian Institute
l'ONG locale Entraide Durable de Yenzi [377]		A/identifier, soutenir et implanter des activités et projets de manière durable	A/ - Centre social de Gamba : dons alimentaires et produits ménagers - Ecoles des villages de Gamba : matériel Scolaire - Plantation JAGA (Jeunes agricoles de Gamba) : soutenir la création de deux plantations de distributions de rejetons, de	Shell Gabon et Dons recueillis lors

[377] Un quartier résidentiel de « shellois »

(existe depuis 2006)	auprès des Communautés du complexe de Gamba : populations démunis, scolaires, agriculteurs B/ jeunes artistes	boutures et de graines. Appui à la protection des cultures. - Projet de sensibilisation VIH/Sida B/- Centre Culturel Ibengunu de Gamba : infrastructure et savoir-faire aux jeunes artistes. Expositions, concerts, cinéma, cours, ateliers. Organisation de visite touristique de Gamba. Galerie/boutique	d'événements, de collectes, Sponsors
la Coopérative Agricole de Gamba (créée en 2005)	Plantations situées à Gamba	Equipe de 15 membres Plantation Poukou à Plaine IV : 3 hectares découpés en 8 parcelles, cultures maraîchères et vivrières - Plantation école - Point Vert : point de vente de semences, produits, matériel. - La CAG dispose d'une caisse de solidarité alimentée par 20% du chiffre des ventes : prêts, crédits, paiement des charges ; - Mise en place d'une tontine par secteur (vente/production/élevage/approvisionnement) : appui à la structuration	Partenaires : Ministère de l'agriculture, FAO, Sodexho Universal Gabon, PADDN, IRAF, IGAD
l'Association des Pêcheurs du Département de Ndougou (créée en 2006)	Département de Ndougou	- 40 membres pêcheurs - Rachat du poisson aux pêcheurs membres de l'association et mise en place d'un fonds de solidarité, d'entraide en cas de maladie ou appui matériel. - Structure pour améliorer les techniques de pêche, éviter la sur-pêche, contrôler les interdictions et développer des activités halieutiques durables	Appuis de : -Brigade de Pêche -WWF

Sources : Enquêtes de terrain, 2008 et Viard, 2008.

Annexe 14 : Budget d'investissement des secteurs productifs au Gabon de 1980 à 2000 (en millions de F CFA)

• De 1980 à 1990

Secteurs	**1980**	**1981**	**1982**	**1983**	**1984**	**1985**	**1986**	**1987**	**1988**	**1989**	**1990**
Secteurs productifs	**12 174**	**22 381**	**31 224**	**36 685**	**39 096**	**48 800**	**44 875**	**29 942**	**20 560**	**17 192**	**15 712**
Agriculture	5 342	10 616	12 264	16 904	19 759	21 033	23 703	22 934	15 822	12 157	14 766
Forêt et pêche	182	1 061	1 120	811	977	1.208	789	653	661	428	763
Mines et pétrole	361	937	2 600	2 646	2 913	4 445	4 123	4 141	2 540	2 255	1 560
Energie et eau	3 546	9 344	13 320	14 391	8 578	10 477	8 791	982	748	1 602	1 765
Dév.ind. /PME	399	231	0	258	1 028	1 550	798	958	580	709	644
Tourisme	**2 344**	**192**	**1 920**	**1 675**	**5 841**	**10 077**	**6 671**	**274**	**209**	**41**	**125**
Infrastructures	**48 352**	**64 800**	**85 206**	**115 536**	**158 648**	**201 361**	**156 440**	**41 563**	**34 522**	**25 448**	**10 413**
Secteurs sociaux	**7 396**	**14 577**	**25 640**	**31 670**	**29 661**	**31 323**	**36 171**	**7 669**	**5 092**	**5 172**	**6 447**
Autres	**16 534**	**29 619**	**28 745**	**58 405**	**66 171**	**60 532**	**58 820**	**26 744**	**16 125**	**32 619**	**29 115**
Total du budget	**84 456**	**131 377**	**170 815**	**242 296**	**293 576**	**342 016**	**296 306**	**105 918**	**76 299**	**80 431**	**65 628**

• De 1990 à 2000

Secteurs	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Secteurs productifs	**15 712**	**16 669**	**16 501**	**22 371**	**27 157**	**31 701**	**28 405**	**25 584**	**7 089**	**10 698**
Agriculture	11 264	12 165	12 284	9 065	11 446	13 326	14 427	13 620	3 431	2 467
Forêt et pêche	747	382	1 008	1 564	2 823	2 708	3269	4 115	2 577	4 960
Mines et pétrole	729	599	513	448	1 363	783	1.086	798	282	687
Energie et eau	2 092	3 181	2 619	6 998	6 946	6 080	8.509	4 525	-	-
Dév.indust./PME	700	274	0	3 919	4 145	8 702	896	1 243	180	495
Tourisme	**180**	**68**	**77**	**377**	**434**	**102**	**258**	**1 233**	**619**	**309**
Infrastructures	**24 095**	**15 447**	**10 049**	**39 850**	**51 736**	**48 502**	**65 403**	**21 389**	**11 188**	**24 950**
Secteurs sociaux	**8 814**	**13 236**	**-**	-	-	-	-	-	-	-
Autres	**25 088**	**34 546**	**-**	-	-	-	-	-	-	-
Total du budget	**73 709**	**79 898**	**83 000**	-	-	-	-	-	-	-

Source: Secrétariat Général au Plan, Direction des Programmes d'Investissement, 2002.

Secteurs sociaux=Education, Santé et Habitats sociaux
Infrastructures=Routes, ponts, voiries, chemin de fer, transports, marine marchande, aviation civile et télécommunication
Autres=Equipement administratif, etc.

Annexe 15 : Des millitaires braconniers

l'union

BRACONNAGE AU CŒUR DU PARC DE MINKÉBÉ

DES MILITAIRES ÉPINGLÉS

NÉGOCIATIONS GOUVERNEMENT SYNDICATS

ILS VONT SIGNER

MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE

DES VENTES EN BAISSE

DIPLOMATIE

EPINGLES

Photo DR

Les militaires de la 2e Région, dans le Woleu-Ntem, avec une partie du gibier trouvé en leur possession. Le partenariat Brigade forestière de Minkébé-WWF-ANPN a bien fonctionné.

LE partenariat entre la Brigade forestière de Minkébé, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) dans la lutte contre le braconnage vient de se révéler efficace. La synergie entre les trois organismes a en effet permis de confondre six militaires de la deuxième Région militaire, dans le Woleu-Ntem. Ces derniers s'étaient introduits dans la concession forestière de Bordamur au prétexte qu'ils avaient besoin de carburant. Sauf qu'alertée par cette société, les agents de la brigade mobile des Eaux et Forêts ont trouvé aux mains des bidasses de quoi largement nourrir un régiment : 4 pangolins géants, 2 chevrotins aquatiques (espèces intégralement protégées), 4 mandrills, 4 callipygus, 1 sitatunga (espèces partiellement protégées), 4 singes et une civette.

Pour moi quoi...

MOI, Makaya, je réalise que dans notre Gabon d'abord-là, on veut souvent une chose et son contraire, quoi. De quoi s'agit-il, mes chers frères Makaya abasourdis ? Eh bien, de ce qui se passe sur l'axe Libreville-Ntoum.

Il y a quelque temps a été (enfin) lancé le chantier relatif à l'aménagement en 2X2 de notre Nationale. Aujourd'hui, les engins sont en action pour les travaux de terrassement. Mais que constate-t-on ? Que des citoyens continuent à monter leur bicoque sur le tracé choisi pour accueillir la deuxième voie.

Quand nous avons appris cela, mes amis de la réunion des parents d'élèves de Mélen et moi-même avons laissé tomber nos motorola de Moussoungou. "Les gens ne veulent pas que le pays avance !", que nous avons soupiré. Cette fois-ci, il ne s'agit pas d'une simple annonce puisqu'on le voit, ce début de travaux. Mais pourquoi, diantre, des quidams s'entêtent à construire là où doit passer la route ?

Annexe 16 : L'indignation des ONG face à l'exploitaion pétrolière et minière au sein des parcs nationaux du Gabon

Economie — l'union — Jeudi 9 Août 2007 4

Bonne gouvernance

Les ONG haussent le ton

Les entreprises Shell, Robert Service et Cogemat, ainsi que le gouvernement, ont été mis au banc des accusés au cours d'un point de presse organisé hier, à l'initiative des ONG environnementales Croissance Saine Environnement et Brainforest, membres de la Coalition "Publiez ce que vous payez".

RBO

UN important point de presse convoqué par les ONG environnementales Croissance Saine Environnement (CSE) et Brainforest, a drainé au restaurant La Brioche Dorée, le gros de la presse nationale, ainsi que l'AFP et RFI. La communication, développée par les représentants des ONG, a porté sur quatre points : Gouvernance environnementale, Gouvernance économique, Transparence des ressources extractives, Fêtes tournantes de l'indépendance.

Occasion pour le président de CSE, Nicaise Moulombi, de fustiger la pollution de l'environnement dont se serait rendue coupable, la société Shell Gabon dans les régions de Gamba et Rabi-Kounga. D'après M. Moulombi, son ONG a découvert des sites où sont enfouies depuis quarante ans, de la ferraille et des huiles industrielles. *"Cette situation est d'autant plus dangereuse que ces lieux se trouvent à proximité des aires protégées"*, a-t-il fait observer.

D'autres entreprises ont également fait l'objet de vives critiques : Sogara, pour des raisons similaires, ou la SEEG, responsable présumé de la pollution du lac d'Oyem, proche d'un centre de pisciculture.

Le président de CSE est ensuite revenu sur le scandale du navire battant pavillon camerounais, dont on ignore le propriétaire et l'affréteur, qui a échoué depuis bientôt un mois, sur une plage au sud de Port-Gentil et dont l'équipage s'est purement et simplement volatilisé. D'après M. Moulombi, *"ce navire non identifié... est proprement identifié comme un péril pour l'écosystème et la santé des populations. Le fuel qu'il laisse échapper de ses soutes, peut provoquer une marée noire"*, a affirmé l'orateur qui s'est étonné de ce que, jusqu'à ce jour, les ministères de la Marine marchande, de la Santé publique et de l'Environnement n'aient pas fait de déclarations ni annoncé des mesures d'urgence de protection.

La Cogema/Areva, héritière de la Comuf, et la société maritime Robert Service n'ont pas été épargnées par l'indignation des ONG. La première, à cause de la radioactivité à Mounana et la seconde, pour avoir noyé la berge de Port-Gentil de déchets hétéroclites hautement toxiques dans le but de se construire un quai.

Le président de CSE a saisi cette occasion, pour interpeller le Premier ministre face à ce qu'il a qualifié d'insoutenable. Il est même allé jusqu'à proposer que soient intégrés dans la Commission nationale de bonne gouvernance, les animateurs de la société civile et que soit initiée une loi portant protection des leaders de la société civile (responsables religieux, ONG, etc).

Photo : RBO

Les membres de la coalition "Publiez ce que vous payez" avec la secrétaire d' Etat Française Rama Yade (3e à droite) à l' occasion de la visite du président Nicolas Sarkozy à Libreville .

DANGER ◆ Pour sa part, Marc Ona, président de Brainforest, a évoqué le projet de construction par les Chinois, d'un barrage sur les chutes Kongou, de la rivière Ivindo. Chutes qu'il a qualifiées des plus belles d'Afrique centrale. L'orateur a voulu, par cet exposé, éveiller les consciences sur le fait que cette réalisation va déstabiliser la biodiversité dans le massif forestier de l'Ivindo et réduire l'attrait environnemental de cette contrée qui regorge d'espèces fauniques et halieutiques rares.

Il s'est également dit inquiet de ce que les Chinois aient obtenu un permis en vue de l'exploration pétrolière dans le parc de Loango. *"C'est inouï dans un pays qui dit faire de la protection de la nature un axe majeur de sa politique"*, s'est-il insurgé, se faisant le devoir d'informer la presse des suggestions que les ONG environnementales nationales ont faites à la secrétaire d'Etat française aux Affaires étrangères chargée des Droits de l'Homme, Mme Rama Yade, au cours d'un entretien organisé en marge de la randonnée pédestre des autorités françaises à la forêt classée de la Mondah, lors de la récente visite de M. Sarkozy au Gabon. L'entretien avait porté sur l'Initiative sur la transparence des industries extractives, a révélé Marc Ona. Mais il semble que ces échanges aient dépassé le cadre environnemental pour s'étendre à des thèmes purement politiques : révision des accords de coopération économique et militaire entre la France et le Gabon, rupture avec le paternalisme de l'ancienne puissance coloniale, etc.

S'agissant des investissements des Fêtes tournantes de l'indépendance, Marc Ona a qualifié cette initiative de *"génocide financier"*, affirmant que *"les fonds sont sauvagement détournés et n'apportent pas une plus-value au vécu des populations misérueuses"*.

Quant au président de S.O.S Consommateurs, Christian Abiaghé, il s'est dit irrité de ce que la SEEG et le gouvernement ne parviennent pas à couvrir les besoins des populations en eau et électricité dans un pays où il pleut 9 mois sur 12 et qui est compris dans le Bassin du Congo, deuxième réserve d'eau mondiale. *"Plus grave, a-t-il dit, le prix des hydrocarbures est en augmentation constante alors que les populations sont pauvres et le pays est producteur de pétrole"*.

Enfin, la présidente de l'ONG "Ouvrez plus pour le Gabon", Bernadette Mimboui, dont le champ de bataille est la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme, s'est étonnée de ce que de nombreux propositions et projets que les ONG ont énoncés dans le cadre de leurs activités, ne soient pas pris en compte par le gouvernement.

Annexe 17 : Shell-Gabon enfouit des déchets toxiques à Gamba et Rabi-Kounga

Croissance Saine ENVIRONNEMENT
Mensuel Gabonais d'Informations de Développement durable N°20/21 - Mardi 24 Juillet/Août 2007 - Prix: 500 F.CFA

Editorial

«Publiez ce que vous payez»

Dans le cadre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), le collectif des ONG et associations du Gabon a mis en place une coalition dénommé «**Publiez ce que vous payez**» dont le journal Croissance Saine Environnement se fait le vecteur. Dans ce cadre, et pour permettre à chaque citoyen, de surcroît contribuable, d'avoir le même niveau d'information et la même compréhension des sujets qui sont traités dans le contexte de l'ITIE, nous rendrons publics des documents qui pourront accroître leur connaissance. L'objectif est de garantir une meilleure redistribution de la richesse nationale, une plus grande transparence dans la signature des contrats, une approche plus soutenue des questions liées à l'exploration

Respect des normes H. S. E.

Shell Gabon enfouit des déchets toxiques à Gamba et Rabi-Kounga

Goulou Narcisse

Dans un encart qu'elle a réalisé et dispatché à tout vent, intitulé «Politique de Shell Gabon en matière de santé, sécurité et environnement», la société Shell a pris un grand plaisir à énumérer ses engagements en la matière. Il s'agit entre autres de protéger l'environnement, d'avoir le souci permanent d'économie des ressources naturelles utilisées pour fournir des produits et des services, développer des ressources énergétiques, des produits et des services, conformément à ces objectifs, traiter le problème HSE comme toute autre activité essentielle du métier. Et pourtant, certains faits et gestes au sein de Shell Gabon laissent penser que ce panel d'engagements en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement (HSE) est rien qu'une déclaration de bonnes intentions, sinon carrément un écran de fumée pour embrouiller l'administration et la collectivité. La preuve la plus tangible en est fournie par le stockage de ses déchets industriels.

(Suite en page 3)

La feraille radio-active, donc nocive, stockée avant d'être enterrée par la Compagnie pétrolière

Quand Shell Gabon se mord la queue

(Suite de la page Une)

Leur stock sur le site de Gamba est estimé en millions de tonnes en 40 ans. On y trouve des huiles industrielles et toutes sortes de ferraille (normale, nocive, toxique, radioactive).
La question est de savoir si ces déchets sont traités. Ceci est d'autant plus inquiétant qu'il existe un parc national à côté de la ville de Gamba. Or qui dit parc national dit aire protégée. Mais quelle protection?
Des informations à notre possession font état d'un volume de déchets divers (ferraille, huiles usagées, carcasses de voitures) de 6 millions de tonnes enfouis sous terre.

Le gouvernement fait le mort

L'administration ne saurait ignorer cette déplorable réalité. Naturellement, l'on s'étonne de ce qu'apparemment elle ne demande pas de comptes à la société fautive. A notre connaissance, il n'y a jamais eu de réactions des ministères du Travail, de l'Environnement, des Mines et Hydrocarbures, de la Santé, malgré les ravages que continue de causer la radioactivité autour du site minier de la défunte Comuf. En attendant, le personnel qui travaille sur les sites de Gamba et de Rabi-Kounga est exposé aux maladies professionnelles, notamment le cancer pour ceux qui opèrent sur les pipelines.
Il est à noter que Croissance saine environnement (CSE) avait, à son temps, adressé une correspondance sur la question au Directeur Général de Shell Gabon, via le Directeur Général adjoint sortant, M. Bangoulé. Malheureusement, la loi de l'ormeta a fait que celle-ci est restée sans suite. Ce qui nous a incités à pousser nos investigations à Rabi-Kounga et Gamba. Pour endormir l'Etat et les dignitaires de cette contrée, auxquels il veut montrer qu'il se soucie du concept de développement durable, Shell fait la promotion de son projet «Gamba2015». Une fois partie, Shell nous laissera en héritage la pollution. Affaire à suivre. ■

Aménagement d'un môle à Port-Gentil

Robert Services attente à l'environnement côtier

Le Franco Tchadien Robert Chami semble être passé maître dans le non respect des normes de sécurité maritime et environnementale. Après qu'un de ses navires eut fait naufrage au large du Cap Estérias et coriso on vient d'apprendre qu'il construit dans la zone industrielle de Port Gentil un môle fait de bric et de broc.

Marc Jean-Yves

Au premier trimestre de l'an 2003, la société Robert Services avait sollicité par écrit à la Direction Régionale pour l'Ogooué-Maritime de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag) l'autorisation de construire un môle dans son enclos situé entre l'ancienne base logistique de Shell Gabon et les installations de la Sogara, dans la zone industrielle nord de Port-Gentil.
En réponse à cette correspondance, le Directeur Régional de l'Oprag, Jean-Martin Taty, a expliqué que ce chantier ne pouvait pas voir le jour sans au préalable des études nautiques. Celles-ci étaient nécessaires pour éviter des perturbations au niveau du calibrage du chenal, à l'accostage des navires au port de commerce ou à l'appontement Sogara.
Contre toute attente, sans être à nouveau saisi par le demandeur ou sans avoir reçu de lui un quelconque rapport d'études recommandées, l'Oprag va constater que la société Robert Services matérialisait son projet, une année après. C'est que, non content de la réponse de M. Taty, le Directeur Général de Robert Services avait fait la même requête auprès du Directeur Général la Marine marchande de l'époque, Alfred Nguia Banda, en date du 27 novembre 2003.
Par courrier daté du 5 Schamy, passera outre les normes techniques contenues dans le dossier qu'il a présenté à la Direction Généra-

Des contenaires de déchets prêts à être déversés dans les eaux côtières...

ment de la ferraille, pour faire son quai au lieu de battre des palplanches. Résultat, son ouvrage met sérieusement en péril la configuration du littoral et l'environnement côtier en général.

Champion de la corruption

Il nous est revenu que pour arracher l'autorisation en vue de la construction de son môle à Port-Gentil, Robert Services a légèrement mouillé les lèvres de l'ancienne ministre de la Marine marchande ainsi que la barbe de la Direction Générale éponyme. Robert Schamy a également mis la main dans la poche, après le nau-

Source : *Croissance saine environnement*, Mensuel gabonais d'informations de développement durable, N° 20/21- Mardi 24 Juillet/Août 2007.

Annexe 18 : Base logistique de Shell à Koumaga, périphérie du parc de Loango (sud-est)

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, septembre 2008.

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, septembre 2008.

Annexe 19 : Les pipelines à Gamba, CAPG.

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, septembre 2008.

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, septembre 2008.

Annexe 20 : Conditions et des outils de terrain

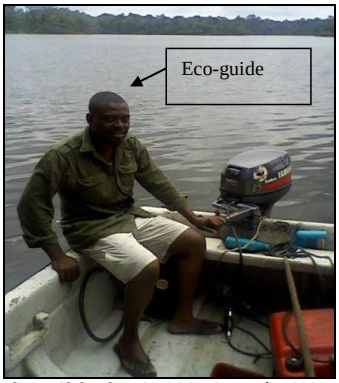

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, août 2008.

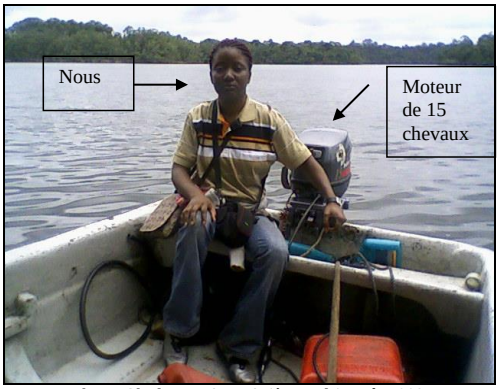

Photo. Ghislain IBAMBA (écoguide), août 2008.

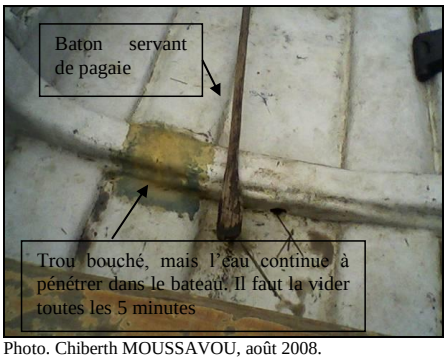

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, août 2008.

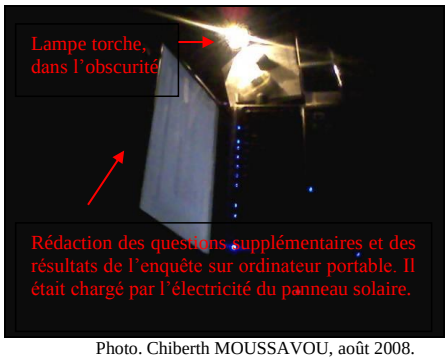

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, août 2008.

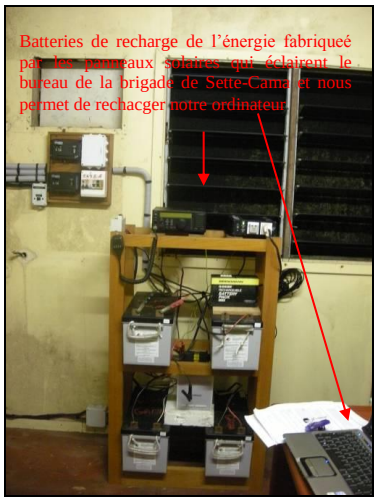

Photo. Chiberth MOUSSAVOU, août 2008.

Table des illustrations

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation du Gabon et du parc national de Loango 15
Carte 2 : Relief et hydrographie du Gabon 40
Carte 3 : Répartition de la population 52
Carte 4 : Localisation de la zone d'exploitation pétrolière au Gabon 58
Carte 5 : L'exploitation forestière au Gabon 61
Carte 6 : Répartition des activités économiques au Gabon 74
Carte 7 : Les parcs nationaux du Gabon 87
Carte 8 : La composition du CAPG avant et après la création des parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou 93
Carte 9 : Localisation des aires protégées avenirs 97
Carte 10 : Le Bassin forestier du Congo 129
Carte 11 : Parcs nationaux et protection des écosystèmes forestiers du Gabon 131
Carte 12 : *Hotspots* de biodiversité et régions sauvages 132
Carte 13 : Les écorégions forestières du Gabon et de la région guinéo-congolaise 133
Carte 14 : Les 5 paysages écologiques répertoriés au Gabon 135
Carte 15 : Emission totale de dioxyde de carbone (CO2) par pays en 2000 1
Carte 16 : Le Gabon, pays observateur du mécanisme REDD 169
Carte 17 : Le Parc national de Loango 177
Carte 18 : Localisation du parc de Loango par rapport à l'AERF et au CAPG 178
Carte 19 : Le parc national de Loango dans le CAPG et la ZEGMC* 178
Carte 20 : Végétation du parc national de Loango 181
Carte 21 : Localisation du parc de Loango dans les départements de Ndougou et d'Etimboué 243
Carte 22 : Offre touristique du parc national de Loango 259
Carte 23 : Localisation du permis Lotus de la Sinopec dans le parc de Loango 307
Carte 24 : Concessions d'exploration et de production pétrolières dans le CAPG en 2001 .. 314
Carte 25 : Concessions pétrolières dans le P. N. de Loango et sa périphérie en 2007 316
Carte 26 : Localisation de l'exploitation forestière par rapport au parc national de Loango . 321

Liste des tableaux

Tableau 1 : La population du Gabon par rapport aux autres pays d'Afrique centrale 44
Tableau 2 : Les pays les moins denses du monde 45
Tableau 3 : Evolution de la population du Gabon de 1960 à 2004 46
Tableau 4 : Répartition des groupes ethniques au Gabon en 1993 49
Tableau 5 : Le PIB/hab. du Gabon en Afrique centrale (en dollars) 53
Tableau 6 : Le PNB/hab. du Gabon en Afrique centrale (en dollars) 54
Tableau 7 : Répartition du PIB au Gabon par secteurs d'activité 54
Tableau 8 : Répartition du PIB au Gabon dans les secteurs primaire et secondaire 54
Tableau 9 : Indice de corruption et de développement humain des pays pétroliers d'Afrique subsaharienne 55
Tableau 10 : Production et exportation du pétrole au Gabon de 1990 à 2008 (en milliers de tonnes) 59
Tableau 11 : Les essences de bois les plus exploitées et exportées au Gabon 63
Tableau 12 : Production de grumes de 1994 à 2009 (en milliers de m^3) 65
Tableau 13 : Exportation de grumes de 1994 à 2008 (en milliers de m^3) 65
Tableau 14 : Production, Exportation et Consommation locale de grumes de 1990 à 2008 (en milliers de m^3) 65
Tableau 15 : Répartition des exportations de grumes par continent (%) 66
Tableau 16 : Evolution de la production vivrière de 1960 à 2000 73
Tableau 17 : Evolution de la production et de l'exportation de cacao de 1984 à 2002 73
Tableau 18 : Les aires protégées du Gabon à la fin de la colonisation (1960) 77
Tableau 19 : Les aires protégées du Gabon en juillet 2002 80
Tableau 20 : Caractéristiques des parcs nationaux du Gabon 88
Tableau 21 : Typologie et catégories (UICN) des aires protégées au Gabon 98
Tableau 22 : Objectifs de gestion de chaque catégorie d'aire protégée 105
Tableau 23 : Les parcs nationaux et réserves analogues dans le monde en 1975 115
Tableau 24 : La place des parcs nationaux parmis les autres catégories internationales d'espaces protégés de l'UICN en 2003 116
Tableau 25 : Les aires protégées dans les pays en voie de développement 122
Tableau 26 : Les aires protégées par continent 123
Tableau 27 : Estimation de la déforestation en région tropicale, par sous-régions, de 1981 à 1990. 126

Tableau 28 : Répartition des forêts par région et sous-région en 2010 127
Tableau 29 : Répartition des forêts parmi les pays du bassin du Congo 128
Tableau 30 : Superficie destinée aux parcs nationaux dans les pays du Bassin du Congo en 2008 130
Tableau 31 : les espèces fauniques recensées et menacées dans les zones marines et côtières du Gabon 137
Tableau 32 : Estimation du carbone stocké par les forêts des régions tempérées-boréales et tropicales 141
Tableau 33 : Estimation du carbone stocké par les aires protégées dans différents biomes .. 142
Tableau 34 : Les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre en 2005 (hors émissions liées à la déforestation) (en MteCO2) 144
Tableau 35 : Taux de croissance du PIB du Gabon de 1970 à 2008 151
Tableau 36 : L'Aire d'Exploitation Rationnelle de Faune de Sette-Cama 175
Tableau 37 : Composition ethnique des villages du parc de Loango et de sa périphérie 195
Tableau 38 : Activités traditionnelles des habitants du parc de Loango et de sa périphérie .. 198
Tableau 39 : Calendrier agricole des populations du parc de Loango et de sa périphérie 199
Tableau 40 : Superficie des champs/personne/an dans les localités rurales du parc de Loango et de ses environs. 201
Tableau 41 : Calendrier de la chasse et de la pêche des populations du parc de Loango et de sa périphérie 206
Tableau 42 : Animaux totémiques communs à plusieurs clans du Gabon 211
Tableau 43 : Clans et totems des populations du parc de Loango et de sa périphérie 215
Tableau 44 : Plantes médicinales utilisées par la population du parc et de sa périphérie 220
Tableau 45 : Les rares animaux utilisés dans la médecine traditionnelle par la population du parc national de Loango et de sa périphérie 222
Tableau 46 : Les contes dans la tradition orale 224
Tableau 47 : Composition du personnel de l'ANPN/ Parc national de Loango en 2008 228
Tableau 48 : Propriétaires du matériel (logistique et technique) et des locaux utilisés par les agents du parc national de Loango (sud) en 2008 248
Tableau 49 : Les emplois locaux liés à la conservation de la nature via le parc de Loango .. 254
Tableau 50 : Part des emplois de Loango (sud) dans le domaine de la protection par rapport à la population du canton Lagune-Ndougou 255
Tableau 51 : Composition, origine et salaire des employés de Sette-Cama Safari 261
Tableau 52 : Composition, origine et salaire des employés de Missala Lodge 261

Tableau 53 : Composition, origine et salaire des employés de la Case Abietu..... 263
Tableau 54 : Les emplois liés à l'écotourisme via le parc national de Loango (sud) 266
Tableau 55 : Les emplois locaux liés au parc national de Loango (sud) 271
Tableau 56 : Budget d'investissement du secteur touristique de 1980 à 2000 273
Tableau 57 : Recettes du tourisme au Gabon 274
Tableau 58 : La part du tourisme dans le PIB 274
Tableau 59 : Provenance des financements des parcs nationaux 281
Tableau 60 : Matériels et gibiers (morts) saisis dans le parc national de Loango (sud) d'octobre 2005 à septembre 2006 292
Tableau 61 : Comparatif du gibier braconné entre 1997-1998 et 2005-2006 293
Tableau 62 : Comparatif du statut de protection du gibier braconné avant et pendant le parc national de Loango en effectif et en pourcentage 293
Tableau 63 : Comparaison du matériel et du gibier saisis dans les PN de Loango et de Moukalaba-Doudou entre octobre 2005 et septembre 2006. 296
Tableau 64 : Distribution des campements de chasse et nombre détruits en 2005 dans les parcs de Loango, Moukalaba-Doudou et leurs périphéries 297
Tableau 65 : Situation et nombre de délinquants arrêtés dans le CAPG en 2005 301
Tableau 66 : Evolution des emplois privés liés au pétrole par rapport aux autres secteurs économiques..... 303
Tableau 67 : Sociétés pétrolières présentes dans le CAPG en 2001 315
Tableau 68 : Sociétés pétrolières dans le P. N. de Loango et sa proche périphérie en 2007 . 317
Tableau 69 : Situation des scieurs illégaux dans le CAPG en 2005 319
Tableau 70 : Classement des 10 premiers pays africains exportateurs de produits forestiers vers la Chine en 2006 323
Tableau 71 : La part des forêts tropicales certifiées en 2003 326
Tableau 72 : Répartition des certificats et des concessions certifiées par hectares au Gabon en 2007 327
Tableau 73 : Les principaux obstacles à la protection de la nature dans le parc de Loango.. 329
Tableau 74 : Principales menaces à la conservation dans le parc national de Loango et l'ensemble du Gabon 330
Tableau 75 : Systèmes de protection des plantations 339
Tableau 76 : Les principaux animaux mis en cause dans la déprédation des cultures..... 342
Tableau 77 : Les principaux animaux qui s'introduisent dans les villages 344
Tableau 78 : Les quotas de chasse autorisés 349

Tableau 79 : Montants réglés pour les infractions commises par les braconniers en 2005 ... 351
Tableau 80 : Synthèse des conflits liés au parc de Loango ... 362

Liste des figures

Figure 1 : Evolution de la production et de l'exportation du pétrole au Gabon de 1990 à 2008 (en milliers de tonnes) ... 59
Figure 2 : Répartition des exportations d'okoumé (m^3) dans le monde en 1988 et 1990 ... 62
Figure 3 : Evolution de la production et des exportations de grumes au Gabon de 1990 à 2008 (en milliers de mètres cubes). ... 66
Figure 4 : Production de manganèse au Gabon de 1988 à 2008 (millions de tonnes) ... 67
Figure 5 : Ventilation sectorielle du PIB au Gabon en 2002 ... 68
Figure 6 : Part (%) des produits alimentaires parmi les produits importés au Gabon ... 72
Figure 7 : La place prépondérante des parcs nationaux au Gabon ... 83
Figure 8 : Les orientations de la gestion de la nature ... 103
Figure 9 : Composition d'un parc national selon la définition de Lachaux (1980) ... 107
Figure 10 : Composition d'un parc national selon l'UICN (1994) ... 108
Figure 11 : Composition d'un parc national selon la loi sur les parcs nationaux du Gabon (2007) ... 108
Figure 12 : Evolution des espaces protégés et de leurs usages en Afrique anglophone pendant la colonisation ... 118
Figure 13 : Evolution des aires protégées et de leurs usages pendant la colonisation en Afrique subsaharienne francophone (AOF et AEF) ... 121
Figure 14 : Répartition (%) de la forêt du bassin du Congo par pays ... 128
Figure 15 : Fluctuation des recettes pétrolières et des dépenses publiques hors dette au Gabon de 1972 à 1992 (en milliards de F CFA) ... 149
Figure 16 : Evolution de la production de manganèse de 1988 à 2008 (en millions de tonnes) ... 150
Figure 17 : Evolution de la production d'uranium au Gabon de 1986 à 1999 (en centaines de tonnes) ... 150
Figure 18 : Localisation des villages par rapport à la délimitation du parc de Loango ... 194
Figure 19 : Provenance des calories dans l'alimentation des populations de Sette-Cama ... 199
Figure 20 : Schéma d'acteurs (de la cogestion) du parc de Loango ... 244

Figure 21 : Fonctionnement de l'écotourisme communautaire au parc de Loango 264
Figure 22 : Evolution du budget d'investissement du tourisme au Gabon (en %) de 1980 à 2000 274
Figure 23 : Espèces animales vendues à Gamba entre le 01 juin 1997 et le 31 mai 1998 291
Figure 24 : Evolution des exportations de grumes du Gabon (%) vers la Chine et la France de 1997 à 2005 324

Liste des photos

Photo 1 : Des employés du secteur forestier mesurant des grumes d'okoumé 148
Photo 2 : Entrée sud du parc national de Loango 176
Photo 3 : Le borasse, palmeraie côtière Photo 4 : Le palétuvier, mangrove 180
Photo 5 : Forêt de terrain bas et de terrain élevé (forêt dense côtière) 180
Photo 6 : Hippopotames dans la lagune Ndogo Photo 7 : Eléphant sur la côte du parc 184
Photo 8 : Buffle sur la plage Photo 9 : Cercocèbes à collier dans la forêt 184
Photo 10 : Potamochères (sangliers) Photo 11 : Crottes (fraîches) de panthère 184
Photo 12 : Bécune (Barracuda) Photo 13 : Pélicans 185
Photo 14 : Village Sounga 1 Photo 15 : Village Sounga 2 195
Photo 16 : Village Pitonga, débarcadère Photo 17 : Habitants du village Pitonga 196
Photo 18 : Le brûlis : lieu d'un futur champ Photo 19 : L'agriculture : une bananeraie ... 202
Photo 20 : Pêche au filet maillant Photo 21 : Pêche à la ligne 203
Photo 22 : Pêche à la ligne sans canne sur pirogue Photo 23 : Pêche à la ligne sans canne à terre 203
Photo 24 : Filet de pêche de type Monofilament 204
Photo 25 : Technique traditionnelle de chasse : la chasse au piège 1 205
Photo 26 : Technique traditionnelle de chasse : la chasse au piège 2 205
Photo 27 : Coupe de bois de cuisson Photo 28 : Récolte de vin de palme 207
Photo 29 : Local de l'administration des aires protégées - Direction du parc national de Loango 228
Photo 30 : Bureau de la brigade de faune de S-C. Photo 31 : Camp de la brigade de faune de S-C 230
Photo 32 : Réunion de l'ANPN avec le Comité consultatif de gestion locale - 1 250
Photo 33 : Réunion ANPN – CCGL-2 Photo 34 : Réunion ANPN – CCGL-3 250

Photo 35 : Poisson rouge, trophée de pêche sportive Photo 36 : Raie, trophée de pêche sportive 257
Photo 37 : La Case Abietu 264
Photo 38 : La *Case Mafubu* à l'aéroport de Gamba 269
Photo 39 : Sets de table en vente à la *Case Mafubu* Photo 40 : Divers objets en vente à la *CM* 270
Photo 41 : Case de passage en construction à Sounga. Photo 42 : Case de passage de Pitonga 272
Photo 43 : Le marché de Gamba, sans gibier 1. Photo 44 : Le marché de Gamba, sans gibier 2 287
Photo 45 : Le marché de Gamba, sans gibier 3 287
Photo 46 : Marché de LBV, sans gibier devant Photo 47 : Marché de LBV, sans gibier dans l'allée 288
Photo 48 : Marché de LBV, du gibier au fond 1
Photo 49 : Gibier sur les étals à Lambaréné 1 Photo 50 : Gibier sur les étals à Lambaréné 2 289
Photo 51 : Saisie de Céphalophes bleus en provenance des parcs nationaux de Loango et de Moukalaba-Doudou en 2004 290
Photo 52 : Prospectus d'animaux protégés à Sounga Photo 53 : Cartes des aires protégées à Pitonga 294
Photo 54 : Carte touristique du parc de Loango, à Pitonga 295
Photo 55 : Gibier sur les étals au marché de Makokou 299
Photo 56 : Braconnage suscité par une route de la Sinopec 307
Photo 57 : Camp de la Sinopec dans le parc 1 Photo 58 : Camp de la Sinopec dans le parc 2 308
Photo 59 : Sol chargé de dynamite dans le parc Photo 60 : Trou après explosion dans le parc 308
Photo 61 : Ramassage et stockage de géophones par les employés de la Sinopec 309
Photo 62 : Champ de canne à sucre dévasté 1 Photo 63 : champ de canne à sucre dévasté 2 336
Photo 64 : Manioc mangé par un potamochère Photo 65 : Bananeraie dévasté par un éléphant 337
Photo 66 : Clôture de protection des cultures Photo 67 : Tas de cannettes vides pour les clôtures 340

Photo 68 : Crottes d'éléphants suspendues Photo 69 : Torche indigène 341
Photo 70 : Campement saisonnier Photo 71 : Campement permanent 341
Photo 72 : Eléphant à Sette-Cama Photo 73 : Hippopotame à Sette-Cama 343
Photo 74 : Chevrotain aquatique sous une case de la brigade faune de Sette-Cama 343
Photo 75 : Effigie à la mémoire du guide de chasse Maurice PATRY 348
Photo 76 : Panneau de rappel de la période de fermeture de chasse à Gamba..... 348
Photo 77 : Eléphant trouvé mort dans le parc national de Loango 354
Photo 78 : Crâne d'un buffle, trophée de BV Photo 79 : Crâne d'un hippopotame, trophée CA 355
Photo 80 : Butin macabre de 4 braconniers dans le parc national des Plateaux Batékés..... 358
Photo 81 : Spécimen de câble en acier résistant à l'intrusion des grands animaux 363

Liste des annexes

Annexe 1 : Questionnaires ayant servis de guide d'entretiens pendant les enquêtes de terrain 386
Annexe 2 : Liste des aires protégées du Gabon obtenue au MINEF..... 393
Annexe 3 : La composition du CAPG après la création des parcs nationaux..... 394
Annexe 4 : les parcs nationaux dans le domaine forestier national 395
Annexe 5 : Liste des espèces animales intégralement et partiellement protégées au Gabon . 396
Annexe 6 : Noms des animaux intégralement et partiellement protégées au Gabon dans les ethnies des habitants du parc de Loango et ses environs 397
Annexe 7 : Calendrier des observations/apparitions des animaux pour le tourisme..... 398
Annexe 8 : Estimation du carbone stocké par la biomasse des forêts dans les pays tropicaux (M t C) entre 1993 et 2007. 399
Annexe 9 : Les Royaumes de Loango et de Congo en 1731..... 402
Annexe 10 : Les côtes du Gabon et du Congo en 1882 403
Annexe 11 : Le Gabon et le Congo en 1886 404
Annexe 12 : Données démographiques des villages du parc national de Loango et de sa périphérie..... 405
Annexe 13 : Les acteurs du parc national de Loango et de sa périphérie 406
Annexe 14 : Budget d'investissement des secteurs productifs au Gabon de 1980 à 2000 (en millions de F CFA)..... 413
Annexe 15 : Des millitaires braconniers 415

Annexe 16 : L'indignation des ONG face à l'exploitaion pétrolière et minière au sein des parcs nationaux du Gabon 416
Annexe 17 : Shell-Gabon enfouit des déchets toxiques à Gamba et Rabi-Kounga 417
Annexe 18 : Base logistique de Shell à Koumaga, périphérie du parc de Loango (sud-est) . 418
Annexe 19 : Les piplines à Gamba, CAPG. 418
Annexe 20 : Conditions et des outils de terrain 418

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE _____ *8*

PREMIERE PARTIE : LA CONSERVATION DE LA NATURE AU GABON _____ *37*

INTRODUCTION _____ 38

CHAPITRE 1 : LA CONSERVATION DE LA NATURE AU GABON … _____ 38

Section 1 - Le Gabon : une richesse naturelle exceptionnelle sur un territoire sous-peuplé _____ 38

1.1. Un pays équatorial de basse altitude recouvert de forêt _____ 38

1.1.1. Un pays au climat équatorial, relativement plat et bien arrosé _____ 39

1.1.2. Un territoire recouvert de forêt _____ 41

1.2. Le Gabon : un pays sous-peuplé _____ 44

1.2.1. Un pays sous-peuplé … _____ 44

1.2.2. … Mais une pluralité ethno-linguistique _____ 48

1.2.3. Une répartition de la population sans danger pour la forêt _____ 50

Section 2 - L'exploitation des ressources naturelles, fondement d'une économie de rente _____ 53

2.1. Un pays aux PIB et PNB élevés, en Afrique centrale _____ 53

2.2. Le pétrole, premier pilier de l'économie _____ 56

2.3. L'exploitation forestière, l'autre pilier de l'économie _____ 60

2.4. L'exploitation des ressources minières et la place de l'agriculture _____ 67

Section 3 - L'histoire des aires protégées au Gabon _____ 75

3.1. La période coloniale, début de l'institutionnalisation de la protection de la nature _____ 75

3.2. De l'indépendance (1960) à 2002, évolution du processus de création des espaces protégés _____ 78

3.3. De 2002 à nos jours : l'ère des parcs nationaux _____ 81

3.4. D'autres types d'aires protégées au Gabon ? _____ 90

CHAPITRE 2 : … RELEVE D'UN CONTEXTE INTERNATIONAL _____ 100

Section 1 - La protection de la nature, un concept global … _____ 100

1.1. Les notions clés _____ 100

1.1.1. Environnement, nature, ressources naturelles et biodiversité _____ 100

1.1.2. Forêt, faune et flore _____ 102

1.1.3. Protection, conservation, préservation et gestion 102
1.1.4. Aire protégée et parc national 104
1.1.5. L'écotourisme 109
1.2. Le développement durable, concept fondamental de la nouvelle conception de la conservation 110
1.2.1. Développement, sous-développement et développement local 110
1.2.2. Le développement durable 111
2.1. Le contexte évolutif des parcs nationaux dans le monde 113
2.2. La création des aires protégées en Afrique subsaharienne 117
2.2.1. En Afrique subsaharienne anglophone 117
2.2.2. En Afrique subsaharienne francophone 119

CHAPITRE 3 : LES ENJEUX GLOBAUX ET LOCAUX DES PARCS NATIONAUX GABONAIS 124

Section 1 - Enjeux écologiques et scientifiques 124
1.1. Lutter contre la déforestation du bassin du Congo 124
1.2. Le maintien de la biodiversité animale et végétale 136
1.3. La lutte contre le changement climatique 138
Section 2 - Enjeux économiques et sociaux 147
2.1. La diversification de l'économie 147
2.2. Les perspectives sur l'écotourisme 152
Section 3 - Enjeux politiques et financiers 154
3.1. Le Gabon, le ''bon élève africain'' de la conservation 154
3.1.1. À l'échelle internationale 154
3.1.2. À l'échelle régionale 156
3.2. Les parcs nationaux : une instrumentalisation politico-financière 159
3.2.1. L'apport des pays développés pour la conservation au Gabon 160
3.2.2. Les coopérations internationales pour la conservation 161
3.2.3. Des modes spécifiques de financement de la conservation de la nature 164
Conclusion du chapitre 3 169

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 170

DEUXIEME PARTIE : LE PARC DE LOANGO, UN ESPACE DE LA NATURE ET DES HOMMES A VALORISER 171

INTRODUCTION 172

CHAPITRE 4 : DE LA ‘‘FORET’’ AUX HOMMES 172

Section 1 - Des « *pays* » au parc national de Loango : une aire forestière pratiquée et institutionnalisée 173

1.1. Histoire de l’occupation spatiale de la zone du parc 173

1.2. La flore 179

1.3. La faune 181

Section 2 - La forêt, un bien vital pour les populations du parc de Loango 185

2.1. Caractéristiques socioculturels et socioéconomiques des populations locales 185

2.1.1. Les populations des villages du nord du parc 186

2.1.2. Les populations des villages du sud du parc 189

2.2. Les ressources naturelles au centre des activités de subsistance et économiques 196

Section 3 - La place de la nature dans la culture : la religion, la médecine traditionnelle et la tradition orale 208

3.1. Le totémisme clanique, l’animisme et la protection de la nature 208

3.2. Médecine traditionnelle, tradition orale et nature 218

3.2.1. La médecine traditionnelle ou la forte relation de malade-soignant entre l’homme et la nature 218

3.2.2. Le monde animal dans la tradition orale 222

Conclusion du chapitre 224

CHAPITRE 5 : GESTION DU PARC ET QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT 225

Section 1 - Une gestion entre participation, département étatique et société civile 225

1.1. Les acteurs de la cogestion : fondements et actions 225

1.1.1. L’Agence Nationale des Parcs Nationaux 226

1.1.2. Les brigades de faune 229

1.1.3. Les principaux partenaires de l’administration des aires protégées 230

1.1.3.1. Les ONG internationales : le WWF et le WCS, investis dans le parc national de Loango 230

1.1.3.2. Les associations locales 232

1.1.3.3. Les opérateurs touristiques 233

1.1.4. Les partenaires secondaires 234

1.1.4.1. Les institutions de recherches 234

1.1.4.2. Les organismes de fonds 235
1.1.4.3. Les sociétés pétrolières et forestières 236
1.1.4.4. Les ONG, les associations et les coopératives locales 236
1.2. L'articulation administration territoriale - gestion du parc : les niveaux d'échelles d'acteurs 238
1.2.1. Organisation de l'administration territoriale du Gabon 238
1.2.2. Administration territoriale et parc de Loango 240
1.3. Gestion : limites et dépassement de pouvoir 245
1.3.1. Les limites du système « 2 secteurs – 2 conservateurs » 245
1.3.2. L'ANPN et les brigades de faune : des missions bien définies en théorie mais complexes sur le terrain 246
1.3.3. La main-mise des ONG internationales 247
1.3.4. Les communautés locales dans la gestion concertée : procédés et perceptions 249
Section 2 - Parc et initiatives de développement économique 253
2.1. Conservation de la nature et emploi local 253
2.2. L'écotourisme, le choix idéal ? 255
2.2.1. L'offre écotouristique du parc national de Loango 256
2.2.2. L'écotourisme privé et l'écotourisme communautaire 260
2.2.3. L'écotourisme et le développement socioéconomique 266
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE 276
TROISIEME PARTIE : LE REVERS DE LA MEDAILLE 277
INTRODUCTION 278
CHAPITRE 6 : DES REALITES VERSUS UNE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE 278
Section 1 – Les obstacles liés aux ressources humaines, à la dépendance financière et au braconnage 278
1.1. Le manque de personnels et la subordination financière vis-à-vis des pays développés 278
1.1.1. Les problèmes de ressources humaines 278
1.1.2. Une grande dépendance financière vis-à-vis des pays développés 279
1.2. Le braconnage, un discours déconnecté de la densité démographique ? 283

1.2.1. Le braconnage de subsistance et le braconnage commercial _____ 284
1.2.1.1. Le braconnage de subsistance _____ 284
1.2.1.2. Le braconnage commercial _____ 285
1.2.2. Les formes de braconnage secondaires _____ 299
1.2.2.1. Le braconnage pour les sous-produits _____ 299
1.2.2.2. Le braconnage d'animaux vivants _____ 300
1.2.2.3. Le braconnage d'Etat _____ 300
Section 2 - L'activité pétrolière dans le parc de Loango : un Etat partagé entre conservation et développement économique _____ 302
2.1. L'importance locale de l'activité pétrolière _____ 302
2.2. Un parc touché par l'exploration pétrolière _____ 304
2.3. Le contexte économique national et international, un danger perpétuel pour le parc de Loango ? _____ 310
Section 3 - L'exploitation forestière, un obstacle ou une menace à prevenir ? _____ 318
3.1. La petite exploitation locale _____ 318
3.2. L'exploitation forestière industrielle _____ 319
3.3. Une inquiétude pour les forêts non certifiées _____ 324
CHAPITRE 7 : LES CONFLITS D'USAGES LIES AU TERROIR VILLAGEOIS ET A L'ECONOMIE LOCALE _____ 332
Section 1 - La déprédation des champs par la faune sauvage _____ 332
1.1. Le terroir villageois : un espace menacé par une faune prédatrice des cultures 332
1.2. Les communautés locales, handicapées par une ''politique de la protection de la faune d'abord'' ? _____ 345
Section 2 - Le rejet social de la conservation _____ 352
2.1. ''Chasse d'autodéfense'' - ''braconnage par vengeance'' _____ 352
2.2. L'interdictions de chasser provoque l'hostilité envers les agents du parc national _____ 355
Section 3 - Les autres facteurs de tensions sociales _____ 359
3.1. Les zones de pêche _____ 359
3.2. « Les affaires du parc », objet de discorde au sein des communautés locales __ 360
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE _____ 363
CONCLUSION GENERALE _____ 364

Bibliographie ___ ***370***

Annexes ___ ***386***

Table des illustrations ___ ***420***

Liste des cartes ___ 420

Liste des tableaux ___ 421

Liste des figures ___ 424

Liste des photos ___ 425

Table des matières ___ ***429***